



La

Revue Socialiste

SYNDICALISTE & COOPÉRATIVE

TOME LIII

La Revue Socialiste

SYNDICALISTE ET COOPÉRATIVE

Fondée
en 1885
par
Benoît MALON



DIRECTEUR :
Eugène FOURNIÈRE



RÉDACTEUR EN CHEF :
Albert THOMAS

TOME LIII

(Janvier-Juin 1911)

PARIS
LIBRAIRIE DES SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES
MARCEL RIVIÈRE & Cie
31, RUE JACOB ET 1, RUE SAINT-BENOIT

Les projets Briand et le Contrat

La grève des cheminots est venue à point pour obliger les esprits réfléchis à frotter leurs doctrines sur les faits et à examiner ensuite si elles avaient résisté à ce contact un peu rude. Pour mon compte, je ne fais nulle difficulté de convenir que la notion courante du droit de grève, que je partageais avec la plupart des socialistes, sort de l'aventure non pas endommagée, encore moins anéantie, mais transformée et, j'ose le croire, améliorée, Et, entendons-nous bien, c'est du droit de grève pour tous les salariés qu'il s'agit : que leur patron soit l'Etat ou la commune, une Compagnie ou un particulier ; que l'exploitation à laquelle ils sont attachés soit une entreprise privée ou bien un service public géré directement ou concédé.

En réalité, nous n'avons pas juridiquement le droit de grève, si ce n'est par prétérition. La loi de 1884 en effet ne crée pas le droit de grève, qui est un droit naturel, tout individu pouvant toujours refuser son travail, comme tout marchand refuse sa denrée à qui ne lui en offre pas un prix suffisant. Elle a permis la coalition, sans laquelle la grève n'est pas possible. Avant 1864, toute coalition était interdite, donc toute grève. En permettant la coalition, la loi faite par l'Empire libéral en a tracé les limites par les articles 414 et 415 transformés. Ces articles, autrefois, punissaient la coalition elle-même, car c'était la coalition qui était délictueuse ; ils frappent aujourd'hui de pénalités aggravées des délits que le code ne laissait d'ailleurs pas impunis : menaces, manœu-

vres frauduleuses, violences, mais qui sont plus durement frappés lorsqu'ils sont commis par coalition, c'est-à-dire au cours d'une grève ou d'un mouvement ouvrier qui la prépare ou la suit.

Avant la grave perturbation mentale dont nos gouvernants sont en ce moment victimes du fait de la grève des cheminots, il était question d'abroger ces articles 414 et 415. Déjà les tribunaux les avaient abrogés en fait, frappant bénignement les délits commis à l'occasion d'une grève et pour motifs s'y rattachant. Bien loin, par exemple, de considérer une accusation de coups et blessures comme plus grave si elle portait sur un gréviste, le juge infligeait à celui-ci une peine plus légère que s'il eût, comme simple particulier, cherché querelle à un passant. La jurisprudence tendait à considérer l'état de grève comme une atténuation du délit et à y trouver une excuse au délinquant, à raison de l'excitation mutuelle qui accompagne forcément cet état et atténue les responsabilités individuelles. Nous en sommes loin aujourd'hui, et les juges tendent la loi de 1864 jusqu'à sa plus extrême rigueur. Il faut convenir que la « chasse aux renards » érigée en système par certains syndicalistes a beaucoup fait pour transformer la jurisprudence.

Dans les projets qu'il vient de soumettre à la Chambre sur le règlement pacifique des conflits, la répression du sabotage et la sécurité des trains, le président du Conseil tente de seconder cette disposition nouvelle, que ses actes de répression et ses paroles d'alarme ont grandement contribué à fixer ; ayant cédé lui aussi au courant de panique bourgeoise, il semble apporter à la loi des armes nouvelles. En réalité, il n'en est rien. Tout au moins pour la loi relative au sabotage, comme on va voir. Que dit en effet cette loi ? Que les saboteurs ne pourront plus désormais s'échapper par les fissures de l'article 443 du Code pénal. Je ne fais pas l'injure à la classe ouvrière de la défendre en protestant contre un projet qui ne peut être une menace pour elle. Je ne puis croire en effet qu'elle se complaise à ouvrir les portes de l'avenir avec un rossignol de cambrioleur et à fonder l'édifice de justice sur des pierres de

vengeance ou de chantage. Le Syndicat national des ouvriers et employés de chemins de fer a réprouvé hautement le sabotage, et l'on saura sans doute un jour combien ce moyen prétendu révolutionnaire a nui à la grève en faisant reculer ceux qu'on prétendait servir ainsi et qui refusèrent le compagnonnage d'aussi compromettants auxiliaires.

Souhaitant que nul travailleur digne de ce nom n'avilisse son bon droit en le défendant par cette arme d'esclave peureux et vindicatif, je puis cependant constater que le deuxième projet Briand, s'il ne crée pas un délit nouveau et si même il n'en aggrave pas la répression, a ce très grand tort d'entretenir la panique. Mais, cela dit, retenons que, si le projet passe au Parlement et prend force de loi, cette loi nous servira singulièrement pour demander et en saine logique obtenir enfin l'abrogation des articles 414 et 415. Puisque la loi nouvelle sur le sabotage n'aggrave pas les pénalités lorsque ce délit est commis « dans le but d'empêcher ou d'entraver le fonctionnement d'un service public ou l'exploitation d'une industrie ou d'un commerce », puisque le châtiment est le même, qu'il s'agisse d'un gréviste qui sabote des outils afin que le « jaune » appelé à le remplacer ne puisse pas s'en servir, ou d'un « loupeur » qui gâche le bien du patron pour se venger d'une amende ou d'un renvoi, il va de soi que nul besoin n'est de garder dans le code les articles 414 et 415, les délits qu'ils frappent étant réprimés par d'autres articles du code pénal. En supprimant dans son projet toute différence de répression entre le délit ordinaire et celui qui est causé par la grève ou la coalition, le président du Conseil a porté un coup sensible aux répressions inscrites dans la loi de 1864. Est-ce volontaire? On voudrait le croire...

Dans ce cas, quelle contradiction entre les principes directeurs du projet sur le sabotage et ceux du projet retirant aux cheminots le droit de grève ! Ici, le lecteur peu informé va m'arrêter. — Où diantre avez-vous vu que M. Briand entendait interdire la grève aux cheminots ? Est-ce dans le projet sur le règlement pacifique des conflits ? ou dans celui qui réprime le

sabotage ? Peut-être bien dans celui qui prétend assurer la sécurité des trains ? Mais non, ce dernier ne fait qu'étendre à des catégories plus nombreuses de la voie ferrée les contraintes édictées par la loi de 1845 contre les mécaniciens et conducteurs garde-freins. Serait-ce par hasard dans le quatrième projet, dont vous ne nous avez pas parlé encore ? — Non, lecteur. Le quatrième projet porte sur la rétroactivité des retraites, qu'il accorde aux cheminots, justifiant ainsi leur réclamations et dans une large mesure les mouvements d'impatience auxquels ils ont d'autant moins su résister qu'ils étaient plus mécontents du présent et inquiets de l'avenir. Lecteur, mon ami, vous avez passé sur la bête sans la voir. Elle est tapie dans une des feuilles du chou qui s'arrondit sous l'étiquette bénigne du « règlement pacifique ».

Il y a deux choses en effet dans ce premier projet : une qui est excellente en ce qu'elle institue une procédure de conciliation et d'arbitrage, et une qui est détestable en ce qu'elle fait de la grève un délit pour des catégories de travailleurs dont le nombre s'étendrait rapidement si le principe d'interdiction de la grève dans les services publics était une fois admis. La première réalise un progrès, puisqu'elle transporte dans le domaine des conflits de classes l'arbitrage que nous faisons tous effort pour établir dans celui des conflits de nations. Quoi qu'en pensent de nombreux socialistes, nous ne pouvons approuver et recommander l'arbitrage qui diminue les risques de guerre et rejeter celui qui diminue les risques de grève; cela tout aussi bien dans l'intérêt des ouvriers que dans celui de l'industrie qui les fait vivre ; et aussi dans celui du public qui a bien son mot à dire dans des affaires où il subit des dommages et court des risques sans que sa volonté ou ses actes y soient pour rien. Tout ce qui diminue ce que, dans l'*Humanité* du 29 décembre, Jaurès appelle excellemment « la barbarie fondamentale de la grève » ; tout ce qui tend à civiliser, réglementer l'inévitable conflit des classes, jusqu'à ce que les classes elles-mêmes aient disparu dans la souveraineté du travail, doit, sinon être bien accueilli par les socia-

listes, — car il ne faut pas prendre chat en poche ni des vessies pour des lanternes, — du moins solliciter toute leur attention et toute leur bonne volonté.

La chose détestable, c'est la restauration du délit de grève. Sur ce point, les socialistes doivent être intraitables. Mais ils ne le seront valablement devant l'opinion, même devant celle de la classe ouvrière, si prévenue, intéressée et partiale soit-elle par sa situation et par les circonstances, que s'ils ont travaillé d'un cœur sincère à rendre la première réalisable, acceptable et désirable. S'ils repoussaient à la fois l'interdiction de grève aux cheminots et l'arbitrage, *même obligatoire,* ils donneraient l'impression qu'ils ne comptent que sur les moyens négatifs ou violents de la politique révolutionnaire. Rien ne serait plus propre d'autre part à fortifier le courant de réaction qui s'est formé au cours de ces dernières années, et à précipiter un combat violent où la classe ouvrière serait écrasée par la classe capitaliste, celle-ci ayant dans de telles bagarres l'adhésion et le concours de la classe moyenne, si nombreuse et si active dans notre pays qu'on ne peut rien sans elle.

N'eût-il que ce mérite, nous devrions l'en remercier : Le projet Briand nous met en demeure d'opter entre la politique révolutionnaire, négative et périlleuse, et la politique évolutionniste, positive mais non de tout repos, évidemment, entre lesquelles notre parti oscille depuis que l'unité a marié ceux qui aspirent à la révolution par la force tout en se résignant aux réformes pour faire du recrutement socialiste et ceux qui veulent faire la révolution à coups de réformes tout en se résignant à la force et à ses hasards si le cours des choses les y oblige. Le problème que se propose de résoudre le président du Conseil est posé par lui en ces termes : « Prévenir l'interruption des services publics nécessaires à la vie économique et politique de la nation, en évitant que les agents et ouvriers de ces services recourent à la grève pour l'amélioration de leurs conditions de travail. »

A ce problème, trois solutions sont proposées. La solution

socialiste révolutionnaire est simple, mais demande beaucoup de virtuosité pour être présentée et soutenue. Elle consiste à tout critiquer, à tout repousser et à proclamer l'état de guerre tout en réclamant pour les belligérants les bénéfices de l'état de paix et en déclarant scélérats les adversaires qui les leur refusent. Elle excelle à convaincre les prolétaires de la justice de leurs revendications ; c'est un faible mérite, car les prolétaires sont à présent suffisamment informés et pénétrés de leur bon droit. Le moindre grain de réalisation ferait bien mieux leur affaire.

Jusqu'ici les critiques du projet Briand ont été rares. Nos camarades syndicalistes révolutionnaires sont encore indifférents au moment où j'écris (1). Quant à nos camarades socialistes révolutionnaires, ils sont naturellement hostiles en tout, et rien ne leur semble acceptable dans ces projets. Pour Bracke (*Humanité* du 23 décembre), c'est « la livraison, pieds et poings liés, des producteurs aux possesseurs d'instruments de travail qui se font des rentes avec leur labeur ». Et pour Maurice Allard (numéro du 30), le projet Briand est « plus hypocrite et plus odieux que le projet Merlin-Trarieux, que Briand combattait jadis ». Bien entendu, ils motivent l'un et l'autre la sévérité de leur jugement, et la plupart de leurs critiques sont fondées. Lorsque Bracke proteste contre le rétablissement du délit de coalition, il a raison ; lorsqu'il constate que le syndicat comme personne contractante n'est pas plus reconnu par le projet Briand que par les compagnies elles-mêmes, il a encore raison, et il y a là matière à un amendement utile. Mais comment nos amis pourronts-ils présenter cet amendement, et tant d'autres ! si on commence par déclarer que le projet est à rejeter en bloc ?

Car, pour Allard, « l'arbitrage obligatoire est une de ces conceptions monstrueuses qui ne peuvent germer que dans des cervelles troubles et obscures. Il apparaît tout naturellement comme une des beautés du régime à l'époque de coups d'Etat

(1) A ce moment même, Jaurès n'avait pas encore publié, dans l'*Humanité*, la série d'articles annoncée le 7 janvier et commencée le 8.

que nous traversons ». Voilà les ouvriers de la Nouvelle-Zélande bien arrangés, ma foi. Notre ami ignore-t-il donc que c'est eux, par la pression qu'ils ont exercée sur les pouvoirs publics, qui ont demandé et obtenu cette juridiction, dont on nous dit bien de temps en temps qu'ils ne veulent plus, mais sans jamais nous apporter faits ni preuves à l'appui. Comme le parti du travail est tout puissant en Nouvelle-Zélande, ainsi que dans la plupart des Etats d'Australasie, lorsqu'il ne voudra plus de l'arbitrage obligatoire, c'en sera vite fait du système.

Allard apporte cependant une critique du principe de l'obligation qui montre un plus grand souci des catégories juridiques à maintenir que des réalités sociales à exprimer et à satisfaire. D'ailleurs, il détruit lui-même sa critique en constatant que les conflits du travail « ne prennent leur origine ni dans le droit civil ni dans le droit criminel ». Veut-il dire par là qu'on doit laisser les ouvriers libres de transporter ces conflits dans l'un ou l'autre domaine et de faire grève en recourant au besoin aux moyens que répriment les articles 414 et 415, ou d'aller devant les arbitres demandés et choisis par eux ? En tout cas, Allard, comme Bracke, laisse le problème en l'état, puisqu'il n'y apporte qu'une solution négative. Il y a cependant quelque chose à retenir de sa discussion : c'est que les rapports de travail ne ressortent ni du droit civil ni du droit criminel. C'est l'affirmation de la thèse révolutionnaire : l'ouvrier subit un état de fait et de force ; il s'en défend et fait effort pour s'en délivrer par tous les moyens à sa portée.

Pour M. Briand, quand il s'agira des cheminots — et ensuite de tous les travailleurs des services publics, voire des mines, des Compagnies maritimes, de la batellerie fluviale, que sais-je ! — ces rapports ressortiront à la fois du droit criminel pour la répression de la grève érigée en délit et du droit civil pour assurer aux cheminots les satisfactions auxquelles on aura reconnu qu'ils ont droit.

Evolutionniste et socialiste, je me permets de faire un pas de plus et de placer les rapports de travail au centre même du

droit civil, réservant au droit criminel la catégorie des dommages physiques et matériels causés avec l'intention de nuire. Et comme les rapports de travail sont par leur nature des rapports collectifs, ou le deviennent à mesure que se développe la division du travail dans l'industrie et dans la société même, je demande qu'on fasse au droit collectif, dans le droit civil, la même place que les rapports collectifs occupent dans l'ensemble des rapports économiques et même sociaux. Une telle manière de voir implique une révision de nos idées courantes sur la grève et le droit de grève.

Pour les théoriciens qui se fondent sur le droit civil, le droit de grève n'existe pas. Appuyés sur la jurisprudence de la Cour de cassation (1), ils la considèrent comme une rupture du contrat de travail. A ce titre, s'ils refusent de la considérer comme un délit, quelles que soient les circonstances dans lesquelles elle se produit, quels que soient les services auxquels soient attachés ceux qui la font, ces théoriciens n'admettent pour cette infraction au contrat, ou au quasi-contrat qu'établissent les usages professionnels, que des sanctions purement civiles : perte de l'emploi ou dommages-intérêts réclamés à l'individu ou au syndicat. C'est en particulier la thèse de M. Enée Bouloc, pour qui, en conséquence, le droit de grève n'existe pas, si par là on entend le droit de suspension collective du travail sans observation des délais de prévenance (2). Pour lui, la grève entreprise à l'anglaise, après observation des délais et non au cours de la durée d'un contrat ou d'un quasi-contrat, n'est pas une grève. Ne voyons pas là un jeu de juriste sur les termes : l'auteur du *Droit de grève et les grèves* a voulu répondre aux juristes qui, en dépit de l'arrêt de la Cour de cassation, considèrent la grève non

(1) Arrêt du 18 mars 1902 qui a confirmé le jugement du juge de paix de Montbéliard déboutant un ouvrier de sa demande en dommages-intérêts contre son patron qui l'avait renvoyé pour fait de grève et accordant à celui-ci une indemnité pour rupture d'un contrat en cours d'exécution.

(2) *Le Droit de Grève et les Grèves*. Une des plus grandes erreurs juridiques et sociales de ce temps. Principes et solutions. (Arthur Rousseau, éditeur.)

comme une rupture, mais comme une tentative de révision du contrat.

Il serait, à mon sens, beaucoup plus exact de la considérer comme une tentative de réalisation du contrat, ou, si l'on aime mieux, de transformation du quasi-contrat en un contrat déterminé et précisé, formel, en un mot. Partout où la grève a passé victorieusement, le contrat existe en réalité, non pas le contrat individuel seul, mais le contrat collectif, garantie du droit de chacun des contractants. Mais c'est là un sujet à traiter à part et sur lequel je me propose de revenir quelque jour. Je me borne pour l'instant à marquer que la classe ouvrière n'a rien à perdre à adopter la thèse métaphysico-réaliste de la Cour de cassation, pour peu que ses syndicats soient nombreux et bien organisés. La jurisprudence tient les ouvriers pour des contractants comme les autres. Soit, et tant mieux, après tout ! Ils seront ainsi moins tentés de se jeter sans préparation dans la grève et sans avoir mesuré les chances de gain et de perte. Cependant, si l'on est révolutionnaire, si surtout on attend la révolution de la grève générale dont les grèves partielles sont les manœuvres préliminaires et d'entraînement, il est évident qu'on doit être contre toutes les entraves légales opposées à la grève de surprise (comme d'ailleurs à toutes les limitations du droit naturel créées par les lois), puisque la grève doit servir à préparer la révolution.

Mais est-ce pour cela que les ouvriers font grève, même quand ils recourent à cette extrémité avec une fréquence et une légèreté qui vont jusqu'à soulever les protestations des syndicalistes révolutionnaires eux-mêmes (1) ? Non. De quelque manière que soit entreprise ou conduite une grève, c'est presque toujours pour obtenir quelque avantage, soit dans le taux du salaire, soit dans la durée quotidienne ou les autres conditions du travail, donc pour obtenir un meilleur contrat de travail, et parfois même pour être admis à la dignité de

(1) Lire dans le *Voyage révolutionnaire*, pp. 23-24 (Marcel Rivière, éditeur), les doléances de Griffuelhes, qui avoue que les grèves déclarées « pour un rien » « ne peuvent fortifier le mouvement ».

contractants dans leur personne individuelle et dans leur personne collective : le syndicat.

Va-t-on dire que cette reconnaissance aux ouvriers et à leurs syndicats de la qualité de contractants les fait entrer dans le cadre juridique de la société bourgeoise et suppose acquise leur adhésion aux principes mêmes sur lesquels elle repose ? S'il en était ainsi, notre réformisme ne serait plus socialiste ; il serait une accommodation de la classe ouvrière à un milieu économique et à un statut juridique supposés justes et éternels. Que le lecteur se rassure : il peut adhérer avec nous à la théorie du contrat sans passer plus que nous de l'autre côté de la barricade. Nous nous trouvons en face d'un fait : le salariat, qui en a engendré un autre : le contrat de salaire. Ce contrat a été longtemps une fiction pure. Le réaliser, c'est élever l'ouvrier, d'inférieur qu'il était, à l'état d'égal en face du patron. C'est, en même temps, préparer l'élimination de celui-ci, et précisément par le mécanisme contractuel.

Dès lors que tous les rapports de travail deviennent des rapports contractuels, en réalité et non plus par une fiction exprimée dans la lettre morte du code, il ne peut plus être question de délit, et par conséquent de sanctions pénales, pour aucun refus concerté de travail dans les services publics. Il ne s'agit pas ici en effet d'une obligation commune, d'une prestation comme le service militaire. Quand l'Etat, représentant du public, embauche des ouvriers et des employés, il se place comme eux sous la loi du contrat. Il donne à ses agents des degrés élevés, une fonction de direction et un traitement qui les assimilent aux directeurs et patrons des entreprises privées et il disparaît derrière ce *tchin* ; quitte à reparaître comme représentant du public et à en invoquer les intérêts, lorsque, par des abus d'autorité ou des règlements d'inégalité, le tchin ameute le personnel en rumeur de grève. Forcément donc, pour celui-ci, l'Etat-patron, c'est le groupe de hauts dignitaires qui dirigent le service auquel il est attaché. Et si on lui démontre que les améliorations au sort du personnel votées par les Chambres sont en raison du grade occupé dans la hié-

rarchie, comment pourra-t-il croire travailler pour le public et non pour l'avancement et la fortune de ses chefs (1) ! S'il y a des sacrifices à faire au public et à son intérêt, que messieurs les chefs donnent l'exemple : le personnel, alors, n'aura plus aucune raison de se refuser à les suivre.

Faire participer les travailleurs des services publics aux avantages et aux risques juridiques du contrat, c'est préparer pour l'Etat l'évolution que les contrats collectifs préparent au régime des exploitations privées. Les contrats collectifs conduisant à l'exercice de la commandite, de lá société ouvrière de travail qui destitue l'employeur de sa fonction technique de chef de travail et le laisse à sa fonction commerciale d'acheteur de travail et matières premières et de vendeur de produits. Pour cette fonction-ci, le développement des coopératives de consommation se charge de la réduire progressivement. Pour celle-là, l'Etat-patron peut tout aussi bien être progressivement écarté de la direction du travail que les exploitants de l'industrie privée, patrons et compagnies. Cet Etat-patron si incomplètement évolué, que la démocratie partout dominante a été jusqu'ici impuissante à transformer, il faut que le syndicalisme de ses agents lui rende le service de le contraindre : 1° à se transformer en service public réel et non plus à être le décalque administratif de notre régime des classes ; 2° à n'être vis-à-vis de l'individu qu'une personne civile, ayant les mêmes obligations que toute autre personne civile, qu'elle soit un individu ou une association.

Pour la transformation de l'Etat en service public réel, desservi par les associations techniques sous le contrôle des véritables représentants du public, est-ce là une impossibilité ? Ne voit-on pas que tout y conduit ? Le projet Briand lui-même prépare cet état, ou bien je ne sais ce que signifie ce passage

(1) Dans l'*Humanité* du 3 mars 1910, Poitevin, du Syndicat des cheminots, a dressé un tableau montrant que de 1901 à 1910 le traitement des sous-directeurs et des chefs de service avait augmenté de 23 à 26 pour cent, tandis que celui des commis des bureaux n'augmentait que de 9 à 20 pour cent et que le salaire des hommes d'équipe et des poseurs de la voie restait stationnaire à 1.050 francs (début) et à 1.400 francs (maximum).

de l'exposé des motifs : « La nomination de délégués élus du personnel de chaque service est-elle... destinée à combattre ou à affaiblir les organisations professionnelles qui se sont spontanément formées parmi les travailleurs de la voie ferrée ? On ne saurait le soutenir sans injustice. C'est parmi les chefs mêmes des groupements syndicaux que seront très vraisemblablement et très naturellement choisis les délégués élus ; tant il est vrai que la création d'une représentation élective des travailleurs pour la défense de leurs intérêts professionnels n'est pas autre chose que la forme définitive et parfaite de l'organisation syndicale, la réalisation d'un syndicalisme obligatoire ; le groupement professionnel arrive, en effet, à englober, par la volonté de la loi, le personnel tout entier d'un service. » N'est-ce pas la démocratie du travail installée dans l'Etat et contribuant à le transformer ?

— Jusqu'à ce qu'il ne soit plus qu'une personne civile comme les particuliers et leurs associations ? — Certes. Nous avons à nous guérir d'une superstition qui hante à la fois ceux qui subissent la puissance de l'Etat et ceux qui poussent l'esprit de révolte contre lui jusqu'à vouloir le supprimer. Trois révolutions nous ont rendus irrespectueux et frondeurs, mais dans les mots seulement. Dans la réalité, au faire et au prendre, nous sommes de très petits garçons devant tout ce qui touche à l'autorité. Faire grève contre le patron-Etat, ce n'est donc pas seulement débattre avec ce patron un contrat de salaire par les moyens extrêmes, ni même gêner le public dans ses habitudes ou le priver dans la situation de ses besoins ; c'est pis que cela : c'est se mettre en révolte contre l'autorité. Quand nous nous serons habitués à voir dans l'Etat une personne collective, dont nous sommes et non qui nous soit supérieure et extérieure, et dans le gouvernant un délégué muni de nos pouvoirs pour nous servir, notre sentiment sera profondément modifié sur la nature des rapports de l'Etat avec ses salariés. Et ce que je dis de l'Etat doit s'entendre aussi de la Commune. Entendons-le même bien pour la Commune ; cela nous aidera à le mieux comprendre pour l'Etat.

La Commune nous apparaît mieux en effet comme un ensemble de services publics que l'Etat, encore environné et défiguré par son appareil d'autorité.

Que l'Etat nous distribue de la sécurité par ses gendarmes et ses juges, ou la Commune de l'éclairage par ses gaziers ou ses électriciens, ce sont toujours des services que nous payons; et l'Etat et la Commune paient, eux, des salariés pour nous les assurer. Entre ces salariés et l'Etat ou la Commune, il y a contrat de travail, et non pacte féodal ou lien de servitude. Tout contrat se débat, se discute, se rompt ou se renouvelle, dans la pleine liberté des parties ; ou bien ce n'est plus un contrat. Il en est censé ainsi dans les entreprises privées entre l'employeur et ses salariés ; et il en est ainsi réellement lorsque ceux-ci, par le syndicat et la fédération, arrivent à pouvoir traiter d'égal à égal avec celui-là. Pourquoi l'Etat démocratique, fondé sur le contrat politique — le suffrage universel n'est en effet pas autre chose que l'instrument plus ou moins parfait de ce contrat — pourquoi cet Etat n'admettrait-il pas, en sa qualité d'employeur, son salarié à la pleine capacité du contractant ?

Parce que l'Etat ne peut accepter cette égalité. Il faudra qu'on la lui impose. Il a une personnalité civile plus étendue que celle des particuliers et des associations les plus favorisées, les plus reconnues d'utilité publique. Pour juger ses différends avec les citoyens, car il admet tout de même qu'on le juge, il a institué des tribunaux spéciaux : conseils de préfecture et conseil d'Etat. En sorte qu'il est jugé par ses propres fonctionnaires. Et dans nos conflits avec lui, notre cause dépend de leur seule probité. C'est une garantie très réelle, mais elle est précaire. Je le répète : l'Etat n'acceptera d'être ramené à l'égalité avec l'individu, le justiciable, le contribuable et le syndicat que contraint et forcé.

Le mouvement syndical dans les services publics aura pour fin de transformer ces mœurs, ces modes de penser et ces institutions. Quand l'Etat fera fonction de patron, il faudra qu'il s'accoutume à subir les inconvénients de la profession, à

trouver en face de lui les producteurs groupés pour la défense de leurs intérêts professionnels. Et s'il veut éviter la grève dans ses services, nos services, les services publics, qu'il les confie enfin aux associations professionnelles, sous son contrôle et au bénéfice du public. — On ne fait pas grève contre soi-même, comme eût dit Bridoison.

— Mais, objectera-t-on, d'ici à ce que les travailleurs des services publics aient acquis les qualités qui permettront à l'Etat de leur confier la gestion de ces services, ils peuvent encore être tentés de faire grève. Faudra-t-il donc se borner à employer contre eux les sanctions purement civiles de la rupture du contrat ? N'y. aura-t-il aucun moyen de contrainte pénale qui punisse l'arrêt concerté des services publics et par sa menace arrête les grévistes éventuels ? Bien plus, quand cette grève se produira, la puissance publique devra-t-elle renoncer à la briser par des moyens indirects : emploi des troupes à la place des grévistes ou mobilisation du personnel, et faillir à son mandat qui est d'assurer la continuité des services publics ?

Pour accepter ce point de vue, il faut ou bien avouer qu'on ne fera rien pour supprimer les justes griefs que peuvent avoir les salariés de nos services publics, ou bien être persuadé qu'ils ne rêvent que mouvements révolutionnaires amenant la subversion totale de l'Etat et de la Société. Que le président du Conseil soit dans ce dernier état d'esprit, nous ne le savons que trop. N'a-t-il pas déclaré, dès le premier jour de la grève, qu'il n'y avait pas là un mouvement professionnel et économique, mais une entreprise politique et révolutionnaire ? N'a-t-il pas en conséquence parlé d'un complot, dont on ne souffle plus mot, et fait arrêter les membres du comité de la grève, à qui on ne sait guère quel délit imputer ? N'a-t-il pas écarté de son nouveau ministère Millerand, qui soumettait les conflits dans les services publics à l'arbitrage et non à la loi pénale ?

Mais à qui fera-t-on croire qu'un personnel administré et payé selon la justice sera tenté de se mettre en grève. Et si, cédant à des entraînements extérieurs, il s'y mettait, l'opinion

publique ne tarderait pas à le ramener au travail tambour battant. Les cheminots, il y a deux mois, eussent bien mieux fait de ne pas déclarer la grève. Mais leurs griefs étaient si justes que le public n'a pu leur tenir rigueur et que, somme toute, ils ont eu sa sympathie. En serait-il de même dans le cas de grève injustifiée ? Ils apparaîtraient comme des perturbateurs, comme des ennemis du bien public et tout le monde approuverait qu'ils fussent écartés d'une fonction qu'ils n'ont pas remplie selon la loi des contrats.

Pour conclure, je crois que nos amis du Parlement feront sagement en coupant en deux le projet sur le règlement des conflits dans les chemins de fer, pour rejeter la seconde moitié, qui enlève aux travailleurs une conquête réalisée il y a quarante-six ans, et amender la première, qui les place sous le régime contractuel et peut devenir, dans les entreprises privées comme dans les services publics, l'instrument du droit collectif de l'avenir.

EUGÈNE FOURNIÈRE.

La Métaphysique et la Philosophie dans le Théâtre de Bernard Shaw (1)

Non seulement le Théâtre de Bernard Shaw présente une critique complète de la société capitaliste contemporaine, critique des principes sur lesquels elle repose, critique des soutiens qui la maintiennent, critique des préjugés et des conventions dont elle a besoin pour subsister ; non seulement ce théâtre, par cette critique négative, destructive, élève une société nouvelle qui se substitue à l'ancienne, mise en pièces, et qui gît en ruines ; non seulement, en un mot, le théâtre de Shaw est un Manuel complet de Sociologie, mais encore, il donne une philosophie de la vie, une métaphysique. Dans l'histoire du théâtre, c'est, croyons-nous, un des rares qui présente ainsi une métaphysique. Cela seul, indépendamment des merveilleuses qualités que nous avons trouvées au cours de ces leçons, classerait ce théâtre parmi celui des maîtres.

La métaphysique est l'épine dorsale de toutes les pièces du théâtre de Bernard Shaw. Dans toutes elle y est, même dans ses deux premières pièces, *Non Olet* et la *Profession de Madame Warren*, où beaucoup ne l'aperçoivent point. Cette métaphysique, Shaw l'a résumée, expliquée, dans l'*Homme et le Surhomme*, surtout dans le 3e acte, celui qui se joue à part sous le titre de *Don Juan aux Enfers*.

(1) Fragment de la 10e leçon d'un cours libre que M. Augustin Hamon fit à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris et à l'Université Nouvelle de Bruxelles durant l'année scolaire 1909-1910.

Dans la conception de Don Juan, celle de Shaw, la Force de Vie est à l'œuvre dans l'univers. C'est elle qui pousse les humains à penser, à agir comme ils pensent, comme ils agissent. Les hommes sont de purs instruments de cette Force de Vie.

« Cette Force de Vie, nous a écrit Shaw, n'est pas un vieux et sage monsieur, comme qui dirait M. Fallières, avec une barbe, une tête et des mains, et ayant un pouvoir illimité. Non, c'est quelque chose de si désespérément impuissant par elle-même, qu'elle a dû, par la pure force du vouloir, changer la matière inerte en amibe, et l'amibe, en quelque chose encore plus compliqué, et ce quelque chose là, en un nouveau quelque chose encore plus compliqué encore jusqu'à ce que, d'expériences en expériences, de fautes en fautes, de rapiéçages en rapiéçages, ce quelque chose soit devenu un homme avec des mains et un cerveau pour accomplir l'œuvre de la Force de Vie. Et elle produira quelque chose de plus compliqué encore que l'homme, à savoir le Surhomme, puis l'Ange, et après, le Surange, en enfin le Dieu omnipotent et omniscient. L'univers n'est rien autre que le Dieu se faisant lui-même, tout comme la vie de chaque individu n'est rien autre chose que chaque individu se faisant lui-même. Cette Force de Vie se demande ce qu'elle fait, et pourquoi elle le fait ; mais elle ne peut le découvrir sans un cerveau. Ainsi fait-elle mon cerveau et le vôtre, et le cerveau du chimiste, et le cerveau du biologiste. Et elle les emploie pour devenir consciente de soi. La Force de Vie essaie toujours de faire Dieu. Vous êtes une de ces tentatives, et moi j'en suis une autre. Nous sommes Dieu autant que, jusqu'à ce jour, la Force de Vie a pu le faire. En ayant des enfants, la femme, obéissant à cette Force de Vie, risque sa vie et souffre pour faire de nouvelles tentatives de Dieu, quoiqu'elle puisse l'éviter facilement. Littéralement, elle « conçoit du Saint-Esprit » et met au monde des enfants, non pour elle-même ou pour son mari, mais pour remplir le but en vue duquel la Force de Vie l'a formée. Et c'est là la vraie « Conception immaculée » en

laquelle je crois beaucoup plus profondément et plus fermement que le pape lui-même. J'enfante des pièces, tout comme la femme enfante des hommes, avec travail et douleur, et j'y ai travaillé aussi durement quand il n'y avait aucune chance de gain que je le fais maintenant où il y en a. Voilà ma religion. A son contact, l'univers entier s'éprend de la vie, de la vie courageuse. J'ai foi en la Vie et en la Force de Vie. Pour moi, l'homme est divin, parce que, actuellement, il est le dernier effort de la Force de Vie pour se réaliser elle-même comme Dieu. »

Dans son essence, toute cette métaphysique se ramène à cette idée : la Nature domine tout, l'emporte sur tout. Hommes et choses sont les jouets de la Nature. Dans la nature, tout est conditionné, rien n'est libre. Il n'y a rien à faire contre les choses, qu'à en tirer le meilleur parti possible, comme dit Don Juan. Il faut subir son Destin. La Nature est la grande dominatrice : rien ne sert de vouloir lutter contre. Préjugés et conventions sont mis en déroute par elle comme la fumée l'est par le vent. De la formidable foule des causes et des motifs d'action, nous ignorons la plupart, aussi, en réalité, ne savons-nous jamais exactement pourquoi nous faisons les choses. Alors, comme le dit Anne, le plus simple est d'aller droit à ce qu'on désire, et de s'en saisir. Le plus simple, c'est en somme d'en revenir à la nature, dont préjugés, conventions, lois, nous ont éloignés. C'est de donner un libre essor aux instincts, de se révolter contre toute contrainte.

Cette philosophie de la nature rapproche la métaphysique shawienne de la métaphysique de Jean-Jacques Rousseau et de Bernardin de Saint-Pierre. Mais elle ne s'identifie pas avec elles, car elle présente une énorme différence. Les philosophes de la nature à la Jean-Jacques Rousseau ou à la Bernardin de Saint-Pierre voulaient ramener l'humanité à ce qu'ils appelaient l'état de nature, à la sauvagerie primitive. Tous les romans utopiques de cette époque nous présentent l'homme à l'état sauvage, et à cause de cela, vivant dans le bonheur parce qu'il a repoussé tous les méfaits de la civilisation. La

conception de Shaw n'est pas celle-là. Il invite bien à repousser les méfaits de la civilisation, mais il ne considére pas l'œuvre de la civilisation comme tout entière malfaisante. Même, il considère qu'elle a été un moindre mal que l'état de sauvagerie ancestrale, puisque, durant les millénaires de civilisation, s'est lentement élaboré le cerveau actuel qui rend l'homme conscient du but où le mène la force de la vie, conscience qui lui permettra de choisir la ligne du plus grand avantage pour réaliser ce but. Dans la civilisation, ce qu'il trouve mauvais, ce sont les préjugés, les conventions, qui tendent à déformer la nature, à l'altérer. En somme, Shaw ne s'élève pas, dans son théâtre, contre *la* civilisation, mais contre *une* civilisation, parce que cette civilisation est basée sur des mensonges. Il veut lui substituer une autre civilisation où il n'y aurait ni préjugés, ni mensonges, ni contrainte, et où l'individu se développerait librement, conformément à sa nature.

Ce qui différencie encore la philosophie de la nature de Shaw de celle de Jean-Jacques Rousseau et de Bernardin de Saint-Pierre, c'est que dans la conception de ces derniers, le bonheur est la fin cherchée. Pour ces philosophes, le bonheur est la jouissance paisible d'une vie aussi proche que possible de l'état de nature, c'est-à-dire de l'état sauvage. L'enseignement qui ressort de la philosophie de Shaw n'est point la recherche du bonheur, c'est la recherche d'une vie plus haute, toujours plus haute, la recherche de quelque chose de mieux que ce qui est, et l'effort pour réaliser ce mieux, ou pour préparer la voie de cette réalisation. L'enseignement qui se dégage de la philosophie de Shaw est l'utilité, la nécessité, la grandeur de l'action, de l'effort. La philosophie shawienne enseigne à réagir, à s'améliorer par une plus haute conscience de soi, à ne pas accepter la moralité établie, à se créer une morale à soi qui aide au développement de la personnalité, dans le sens d'une individualité égoïste, se surpassant sans cesse, afin de former un type d'humanité supérieur. Pour la philosophie shawienne, le bonheur c'est d'être utilisé dans une intention qu'on reconnaît soi-même pour une intention

puissante, et d'être totalement usé dans un tel service, avant que la vie vous jette de côté. Le bonheur, c'est d'être une force de la nature et non un ramassis égoïste et fiévreux de désirs et de regrets, et de se plaindre que l'univers ne veuille pas se consacrer à vous rendre heureux. On voit combien ce bonheur, tout de lutte et d'effort, est loin du bonheur des philosophes de la nature comme Jean-Jacques.

La conception de la Force de Vie dominant tout, rattache la philosophie de Shaw à la philosophie de Schopenhauer, mais ne s'identifie pas avec elle. Chez Schopenhauer, l'intelligence découvre le secret de l'univers, c'est-à-dire la nature sacrifiant l'individu à l'espèce, et ne laissant à l'individu que douleurs et déceptions. Alors l'intelligence convertit la volonté d'être en la volonté de ne plus être. C'est la substitution de la volonté du Nirvana au vouloir vivre. Pour Schopenhauer, la nature a un but, et contre cette fin, l'intelligence se révolte. Schopenhauer prétend aller contre ce but, s'efforce de l'éluder. Tout différent en réalité est le système shawien. Shaw, comme Schopenhauer, voit un but à la nature, but que l'intelligence ne doit pas chercher à éluder — d'ailleurs, elle n'y parviendrait pas, — mais doit aider à réaliser. D'après Schopenhauer, l'intelligence se révolte contre les fins de la nature ; d'après Shaw, l'intelligence est la plus fidèle des servantes de la nature. Le but de la Force de Vie, c'est tendre sans cesse à une organisation plus élevée de la vie, à une conscience et à une compréhension de soi plus larges, plus profondes, plus intenses, plus claires. Et la conséquence de cette aspiration incessante de la Force de Vie, c'est que l'individu doit s'efforcer de réaliser cette organisation plus élevée, cette conscience et cette compréhension plus larges, et, s'il ne peut pas faire cette réalisation, il doit s'efforcer d'en préparer les voies. La conséquence du système shawien est donc : l'homme doit s'efforcer, doit lutter, doit agir. C'est une conclusion contraire à celle que Schopenhauer a tirée, puisque d'après lui, l'homme doit tendre au non-être, au Nirvana. La Force de Vie s'efforce de faire Dieu, depuis des millénaires et des millénaires. Elle en-

tasse tentatives sur tentatives, essais sur essais, et toujours, le suivant est plus perfectionné que le précédent. Toujours, le suivant présente une organisation plus élevée, une conscience et une compréhension de soi plus larges.

Donc, dans la conception shawienne, la vie va d'une façon continue vers un mieux-être — le progrès, en somme. Ce qui est est mieux que ce qui a été, ce qui sera est mieux que ce qui est. La conclusion de la philosophie shawienne est donc optimiste. La conclusion de Schopenhauer est pessimiste.

Bernard Shaw, de même que Schopenhauer, considère la femme comme la parfaite personnification du Vouloir Vivre. Mais là s'arrête la similitude. Pour Schopenhauer, le mal et la souffrance accompagnent la vie, aussi la femme est-elle la grande génitrice de maux et de souffrances. La femme est l'être nuisible dont l'homme doit tendre à se délivrer. Le système de Schopenhauer est misogyne. Au contraire celui de Bernard Shaw est philogyne, car la femme est l'être de raison, parce qu'elle est l'être d'instinct qui obéit à la Force de Vie. Si la femme est hypocrite et joue la sentimentalité, et s'enveloppe d'une atmosphère de mensonge, c'est par nécessité, pour accomplir sa fonction qui est de prendre l'homme, imprégné de préjugés et de conventions mensongères. Une fois débarrassé de ces préjugés, libéré de ces conventions, l'homme libérera la femme, et alors elle apparaîtra ce qu'elle est, un être d'instinct, donc de Raison. Cette conception de la femme est opposée à celle de Schopenhauer. On pourrait peut-être la rapprocher de la conception des Grecs qui symbolisaient la Sagesse, la Pensée en une femme, en Pallas Athéné.

Dans le Nietzschéisme comme dans le Shawisme, l'effort continuellement répété aboutit à la création du Surhomme, d'où il dérive dans les deux systèmes, une culture intensive de l'énergie vitale, une glorification de la révolte. Mais là s'arrêtent les similitudes, car alors que Nietzsche déduisait de là une éthique individualiste qui le conduisait à une politique aristocratique, Shaw en déduit une éthique individualiste et solidariste qui le conduit à une politique socialiste et anar-

chique ou acratique. L'individualisme très accentué de Shaw, puisque par le but de la création du Surhomme tout se résout en le développement de l'individu, aboutit à une doctrine altruiste, solidariste, parce qu'il sait l'action des êtres les uns sur les autres, l'interdépendance de tout ce qui est, la solidarité de tout ce qui est. La philosophie individualiste de Shaw aboutit au socialisme acratique, c'est-à-dire au socialisme sans autorité, tant sous forme de gouvernement que sous forme de juges, de chefs, de maris, de parents. L'individualisme Shawien se différencie donc de l'individualisme Nietzschéen, et la différence est profonde. Elle n'est pas seulement de degré, mais de nature. Le système Shawien aboutit en effet à l'émancipation sociale de tous les individus et à la disparition de l'exploitation de l'homme, le système Nietzschéen aboutit à l'émancipation de quelques individus et au maintien de l'exploitation de la masse au profit de ces quelques individus.

La philosophie de Shaw est rationaliste. Pour lui le cerveau de l'homme est appelé à se perfectionner sans cesse, puisque l'homme doit se muer en Surhomme, le Surhomme en Ange et l'Ange en Surange et enfin en Dieu. Et il appelle ainsi du terme de Dieu, l'Intelligence parvenue à l'absolue de la connaissance, le Dieu Omniscient. Alors l'intelligence aura atteint son but métaphysique qui est d'être le pur miroir de l'Univers. En somme, le but de la nature, en créant le Surhomme, est d'arriver peu à peu à créer l'omniscience. Pour Nietzsche, ce n'est pas là le but de la nature. En créant le Surhomme de Nietzsche, la nature a pour but la beauté, cette beauté qui, selon Shaw, est un préjugé romanesque sans réalité. On voit donc combien diffère la conception du Surhomme chez Nietzsche et chez Shaw. Il n'y a vraiment qu'une similitude de terminologie.

Par sa conception de l'évolution des êtres pour aboutir au Surhomme, à l'Ange, puis au Surange et enfin à Dieu, la philosophie de Shaw est évolutionniste. Elle se rattache à la philosophie de Lamarck, de Darwin et d'Herbert Spencer. La partie philosophique Shawienne relative à la critique de ce qui

est et à l'exposition de ce qu'il faut mettre à la place, classe cette philosophie parmi celle que les penseurs socialistes et anarchistes ont établie au cours du XIXe siècle. Toute la partie métaphysique de la philosophie Shawienne en fait une sorte de mysticisme assez étrange, un mysticisme qui, tout en préconisant la contemplation pour découvrir la volonté intérieure du monde, aboutit à l'action pour réaliser cette volonté intérieure.

*
* *

Arrivé au terme de notre analyse des pensées qui sont en le théâtre de Bernard Shaw, nous pouvons constater en connaissance de cause combien il est riche d'idées, quelle pléthore même il possède. Au point de vue sociologique, c'est presque un manuel de sociologie, tant il pénètre loin dans la profondeur du mécanisme social pour en exposer les ressorts. Au point de vue philosophique tout un système métaphysique s'y développe, épine dorsale sur laquelle s'insèrent toutes les idées qui sont pensées et agies par ses personnages. Au point de vue moral et pédagogique, c'est un véritable traité édifiant la morale et l'éducation sur une base de vérité, de liberté, de dignité, d'égalité.

Longuement dans notre cours nous nous sommes étendus sur les idées dans le théâtre Shawien, et pourtant, combien en est-il que nous n'avons ni citées, ni même signalées, tant elles surabondent. Dans le théâtre de Bernard Shaw, les personnages parlent de tout. Rien de ce qui est humain ne leur est étranger. Comme ils voient tout avec un œil spécial qui leur fait découvrir dans toutes choses leur vraie réalité, ils parlent de tout avec une sincérité effrayante. Elle est en effet effrayante, cette sincérité, car elle fait éclater aux yeux de tous l'abîme de néant qui est presque toujours derrière la grandiloquence des mots. Les personnages Shawiens ne sont point pipés par les mots. Et ceux qui le sont, ne le sont qu'en apparence, car, ou leurs actes sont en opposition avec les

préjugés et conventions ou préjugés et conventions sont adaptés à leurs actes.

Le théâtre de Bernard Shaw traite de tout, aussi, quelle moisson de pensées rares et surtout de truismes nous aurions pu faire, sur l'amitié, la charité, la guerre, l'accoutumance, l'art, la littérature, la certitude, la police, le syndicalisme, et bien d'autres choses encore. La richesse d'idées est telle, que ce n'est qu'après avoir souventes fois relu les pièces de Shaw que certaines conceptions des personnages apparaissent aux yeux des lecteurs. A la scène, la vie des personnages, soit dans leurs actes, soit dans leur conversation, cache naturellement de prime abord nombre des idées exprimées. On ne voit que les principales, les idées génératrices de l'action matérielle, et toutes les autres échappent. Mais aussi, lorsqu'on revoit la même pièce, parmi les pensées, maintes nouvelles apparaissent se détacher en lumière. Et alors, c'est une joie nouvelle pour le spectateur, une joie aussi grande que lorsque, pour la première fois, il assiste à une représentation de cette pièce. Et c'est là le charme profond de ce théâtre Shawien, qui fait que l'on s'y intéresse, que l'on éprouve du plaisir à chaque fois qu'on revoit une pièce, même l'eût-on déjà vue et revue. Chaque fois qu'on voit ou qu'on lit du Shaw, fût-ce la même pièce, on ne perd pas son temps, car chaque fois on apprend quelque chose, et chaque fois on s'amuse franchement, on rit d'un rire franc, juvénile, sauf les sots qui, eux, ne savent pas rire.

Augustin Hamon.

N. B. — Notre collaborateur commencera le mercredi 15 février, à deux heures et demie, amphithéâtre Quinet (Sorbonne), la troisième année de son cours, sur le Théâtre de Bernard Shaw. En douze leçons il analysera et commentera au point de vue de la technique dramatique, des caractères, des mœurs, des idées, de la philosophie *Cesar et Cléopâtre, L'Homme et le Surhomme.* A la même époque, M. Augustin Hamon fera au Collège Libre des Sciences sociales un cours de même na-

ture sur une autre pièce de Bernard Shaw : *La Seconde Ile de John Bull.* C'est aussi en mars 1911 que doit être représenté à l'Odéon *Le Héros et le Soldat,* l'amusante comédie de Bernard Shaw, et que doit paraître en librairie *Le Molière du* XXe *siècle. Bernard Shaw* par Augustin Hamon, publication des six leçons du cours libre que notre collaborateur fit en Sorbonne en février 1909.

Le Socialisme

(Suite et fin)

Pendant que s'élaboraient tous ces socialismes plus ou moins théoriques, le fait sur lequel avaient compté les matérialistes-fatalistes même les plus purs, à commencer par Marx pour donner le dernier choc à l'ancien régime, à savoir celui d'un accroissement continu de la puissance relative de classe reconnu au prolétariat, semblait tendre à se réaliser.

La prolétarisation de tous les corps de métiers lors de la première invasion du capitalisme moderne avait ramené à des intérêts économiquement homogènes la foule immense des travailleurs, tous également réduits désormais au salariat et privés de tout instrument ou moyen indispensable au travail. Dans le même temps l'agglomération dans les usines de masses ouvrières de plus en plus considérables avait facilité, par les accords et les ententes communes, leur rapide éveil à une conscience collective de classe. A cela vinrent s'ajouter peu après, d'une part, l'élévation de leur niveau intellectuel, grâce à l'instruction élémentaire obligatoire et à l'instruction professionnelle provoquées par la classe capitaliste elle-même, comme condition nécessaire à l'introduction de perfectionnements productifs-techniques toujours plus complexes et délicats, d'autre part l'accroissement de la puissance économique du salariat. Etant donné en effet le grand nombre de ses membres, l'augmentation même modeste des salaires individuels, du moins de certaines catégories d'entre eux, qui fut obtenue

par les premières associations de résistance nées spontanément de l'agglomération des ouvriers, eut pour résultat une élévation notable de puissance économique pour l'ensemble de la classe, si bien que personne n'ignore comment le prolétariat est à même de subventionner un état-major complet de ses propres employés, dont l'unique fonction est d'organiser et de diriger le mouvement au profit des revendications communes. Enfin de nos jours le merveilleux développement de tous les moyens de transmission de la pensée est venu favoriser, pour les ententes collectives et l'action concertée, les classes pauvres et nombreuses relativement plus que toutes les autres.

Causes multiples, et simultanées, qui jointes à l'affaiblissement du sentiment religieux prédisposant de toute antiquité à l'obéissance, avaient donc contribué à fomenter l'esprit de revendication dans les masses laborieuses, et à leur donner, en tant que classe sociale, un poids de plus en plus grand.

C'est pour cela qu'on put trouver ou que pourront peut-être trouver une réalisation pratique, plus ou moins partielle, les postulats de ces autres socialismes dont il nous reste encore à donner un très court aperçu, et que nous pouvons ranger dans les deux grandes catégories du socialisme « réformiste » et du socialisme « juridique ».

Beaucoup de réformes, en effet, préconisées par le socialisme « chrétien », évangélique et catholique, par le socialisme « de la chaire », par le socialisme « d'Etat », ont déjà reçu, et continuent à recevoir avec un rapide progrès la sanction législative, qui est le seul moyen d'imposer à tous les entrepreneurs, sans leur porter préjudice, certaines mesures qui au contraire, si elles étaient prises isolément, mettraient chacun d'eux dans des conditions trop désavantageuses vis-à-vis de ses concurrents. Ainsi les lois interdisant le travail de nuit ou limitant les heures de la journée de travail pour les femmes et les enfants, même pour les hommes adultes dans certaines industries et certains pays, l'obligation du repos férié, les mesures contre l'insalubrité de certaines industries, celles de prévention contre les accidents, les assurances contre les acci-

dents et les maladies professionnelles et contre toutes les maladies en général, les pensions pour la vieillesse, la réglementation de la discipline intérieure dans les fabriques et l'institution de prud'hommes tendant à résoudre pacifiquement les conflits et à garantir une plus grande équité aux rapports entre ouvriers et entrepreneurs, etc., etc. : telle est, peut-on dire, en ce moment, l'unique forme de « socialisme » en voie de réalisation pratique.

Mais une question se pose, de savoir si la poussée du prolétariat pourra se tenir longtemps dans les limites de ces réformes qui tout en lui étant dans l'ensemble d'une utilité indiscutable (quoique parfois soumises à des contre-coups économiques imprévus qui peuvent tourner à son désavantage) ne constituent toutefois que de bien modestes mesures en comparaison de cette « émancipation » complète qu'on avait fait briller devant lui à l'aurore du mouvement socialiste. Ou plutôt si sa puissance même, encore sensiblement accrue, ne l'entraînera pas à passer un jour du socialisme « réformiste » actuel au « juridique », qui vise directement à introduire par voie législative des modifications profondes dans la forme présente du droit même de propriété.

Le droit complexe de propriété peut être considéré, au double point de vue juridique et économique, suivant les remarques faites respectivement par Sumner Maine et Adolphe Wagner, comme un « faisceau » ou une « somme » de droits ou pouvoirs particuliers (*eine Summe einzelner Befugnisse*), distincts les uns des autres et susceptibles chacun d'une jouissance à part. Et de tous ces droits, ceux particulièrement attaqués par les divers socialismes « juridiques », — depuis le plus radical jusqu'au plus adouci — ont été toujours les droits d'hériter et de tester.

Ils se heurtent surtout au concept d'équité qui de nos jours s'est formé peu à peu et que résume la formule si chère, du reste, aux économistes libéraux orthodoxes « à chacun selon ses œuvres et ses mérites ». D'autant plus — ajoutent les socialistes « juridiques » — que par suite de la transformation en

capitaux rapportant un profit subie aujourd'hui par tous les biens de consommation ou produits en général dès le premier instant de leur accumulation, les droits d'hériter et de tester investissent l'héritier non plus de la libre disposition d'une quantité limitée de biens de consommation précédemment produits et non consommés par son propre père, mais plutôt d'un droit « de prélèvement indéfiniment continué », sans aucun apport personnel de services effectifs en retour, sur des biens de consommation sans cesse renouvelés, qui sont dus au travail d'autrui. En même temps, les droits d'hériter et de tester se présentent, aux yeux des socialistes « juridiques », comme l'obstacle plus grand à cette socialisation des capitaux qu'ils jugent indispensables à garantir au travailleur la libre et gratuite disposition des instruments et moyens nécessaires à son travail.

D'autre part, c'est un fait indéniable que les droits de tester et d'hériter constituent aujourd'hui le ressort le plus puissant, sinon l'unique, qui pousse au travail, à l'épargne, à l'accumulation indispensable et profitable de capitaux toujours nouveaux. Et c'est précisément une telle considération qui de tout temps a fait échouer, même théoriquement, toute proposition d'une abolition pure et simple de ces droits, comme celle, par exemple, de l'école de Saint-Simon.

Le socialisme « juridique » s'est toujours vu par suite obligé de défendre des transformations intermédiaires. Ainsi de Laveleye et Wagner se contentent de simples impôts de succession, proportionnels ou progressifs suivant l'extension du patrimoine, destinés à la nationalisation graduelle de la terre ou à la municipalisation graduelle des immeubles urbains. Stuart Mill, qui sous certains rapports peut être considéré lui aussi comme un socialiste « juridique », voulait respecter le droit qui dispose par voie de testament de tout le patrimoine, mais supprimer celui d'hériter au delà d'une certaine limite restreinte. Il visait ainsi à égaliser davantage les fortunes privées et à empêcher que les grands patrimoines héréditaires encouragent l'oisiveté et, pouvons-nous ajouter,

détournent d'une accumulation et capitalisation ultérieure des revenus respectifs, laquelle, en raison même de la grandeur du patrimoine hérité, devient le plus souvent tout à fait inutile et pour cela complètement négligée. Huet accordait à celui qui accumule un patrimoine le droit entier et absolu de tester, mais il refusait complètement à l'héritier le droit de disposer du patrimoine reçu par héritage, qui revenait de ce fait à l'Etat, sauf pour ce dernier à rétrocéder ensuite comme propriété privée ces patrimoines ainsi nationalisés, en les distribuant d'après certains principes d'équité. Wallace proposait pour sa nationalisation de la terre que les annuités à verser par l'Etat à chaque *landlord* pour le rachat respectif de la rente Ricardienne naturelle (quit-rent), dont il a d'ailleurs toujours joui indûment, suivant notre auteur, devaient encore être servies à tous ses héritiers déjà nés au moment de la promulgation de la loi, afin que personne ne se trouve frustré d'aucune espérance que l'Etat aurait jusque là légitimée ; mais elles devaient en revanche cesser immédiatement à la mort de ces héritiers.

Qu'on nous permette de rappeler encore ici la proposition d'un prélèvement « progressif dans le temps » de la part de l'Etat sur les successions. Ce serait un prélèvement, faible sur l'avoir patrimonial provenant du travail et de l'épargne personnels, mais qui irait ensuite augmentant rapidement sur les diverses quotités de patrimoine héréditairement acquises par le défunt, par le fait que sur chacune de ces quotités pèserait un taux de prélèvement d'autant plus élevé qu'elle aurait subi un nombre plus grand de transmissions héréditaires. Où les diverses quotités ne devraient être naturellement considérées qu'au seul point de vue quantitatif du montant de leur valeur, et non pas distinguées d'après la nature de leur emploi, susceptible de subir à chaque instant les transformations les plus diverses. Nous avons appelé ces prélèvements de succession « progressifs dans le temps », parce qu'ils progresseraient non plus en raison de l'extension ou grandeur du patrimoine, mais, en moyenne, d'après *le temps* respectivement

écoulé depuis l'époque où commença l'accumulation de chacune des diverses quotités patrimoniales.

Le but que l'on visait avec une telle modification du droit de propriété était justement celui de constituer un processus graduel et toujours actif de réduction en propriété collective pour les capitaux privés, aussi bien les anciens déjà accumulés dans le passé que les nouveaux constamment en voie de formation, et d'assurer même, suivant le degré de progression adopté, cette rapidité plus ou moins grande du processus de socialisation que les circonstances complexes du moment, politiques ou économiques, rendraient plus opportune. Et cela, tout en stimulant bien mieux que ne le fait le droit de tester intégral actuel, à l'épargne et à l'accumulation incessante de nouveaux capitaux, précisément par cette faculté laissée au testateur de disposer dans une bien plus grande mesure des biens amassés par son travail et son mérite propres, que de ceux qu'il a hérités. De manière que le droit de propriété ainsi modifié en serait venu à constituer ce qu'on nous permettra d'appeler « un brevet d'accumulation et de capitalisation », limité à cette durée rigoureusement nécessaire et suffisante pour le maximum d'utilité sociale (1).

Il ne manque pas, comme on voit — et nous n'avons mentionné ici que quelques-unes des plus caractéristiques — de transformations du droit de propriété qui pourraient être aptes à réaliser sur une vaste échelle cette nationalisation des capitaux privés, que le socialisme en général, plus ou moins explicitement ou implicitement, a toujours estimée indispensable à l'émancipation effective d'une grande partie au moins du prolétariat actuel. Plus qu'un socialisme en soi, le socialisme « juridique » se présente donc comme le système capable de fournir aux divers socialismes examinés plus haut

(1) Voir E. Rignano : *Un socialisme en harmonie avec la doctrine économique libérale*. Paris, Giard et Bière, 1904 ; édition italienne, Torino, Bocca, 1901 ; ch. II et ch. III ; et les deux opuscules de propagande du même auteur : *La question de l'héritage*. Paris, Soc. nouv. de libr. et d'édit., 1905 et : *Generationenfolge und Progression in der Erbschaftssteuer*, Zw. Aufl, Berlin, Wigand, 1909.

les moyens de réaliser pratiquement ceux de leurs éléments qui à l'épreuve des faits ont montré quelque vitalité. En fait, le crédit pour la coopération de production, agricole et industrielle, au moyen de « Banques du travail » appropriées, de même que la nationalisation ou municipalisation des entreprises chargées de services publics à caractère de monopole, ou le passage en domaine de l'Etat de terrains cultivables à rétrocéder en bail à des entrepreneurs privés ou à des coopératives rurales, de même que la transformation en propriété communale des immeubles urbains, ou bien encore l'amortissement des dettes publiques de l'Etat, des provinces et des communes de même que la substitution de finances *à revenus* au lieu des finances actuelles *à impôts* — ces deux derniers étant les plus grands desiderata de l'économie orthodoxe elle-même — aucune de ces réformes ne pourrait avoir de chance possible d'un véritable et propre développement, sur de larges et solides fondements, si l'on ne fournissait d'abord à l'Etat les moyens indispensables à cet effet.

Le socialisme « juridique » se présente cependant en antithèse parfaite avec le socialisme « collectiviste » par son aspect « libéral ». Car il n'investirait l'Etat d'aucune fonction « coercitive », mais seulement de celle de fournir, par des organes autonomes appropriés, à un nombre toujours plus grand de travailleurs, les moyens indispensables à leur travail, en les libérant ainsi de leur dépendance actuelle vis-à-vis des possesseurs privés du capital. De façon qu'en facilitant ainsi le plus possible l'association et coopération spontanées du travail, il n'aboutirait qu'à un développement encore plus grand du régime « libéral-contractualiste » d'aujourd'hui.

Le socialisme « juridique » se présente, enfin, évidemment, non pas comme un régime nouveau où conduit fatalement le développement inéluctable du processus économique actuel, mais comme une réforme radicale du droit de propriété, dont la réalisation ne peut dépendre que de l'action consciente de cette classe sociale qui, plus que toute autre, est appelée à en retirer un avantage économique.

Toute la question consiste donc à voir, comme nous le disions plus haut, si le prolétariat ne cesse d'accroître réellement sa puissance de classe, par rapport à celle de la classe adverse, et si en continuant de *peser* ainsi de plus en plus comme facteur social il pourra, dans l'avenir, comme aujourd'hui, se contenter de cette pression exercée sur ce qu'on appelle la « législation sociale », ou s'il ne tournera pas et ne fera pas plutôt converger ses efforts vers le socialisme « juridique » lui-même.

A la seconde question, on peut répondre que le matérialisme historique nous enseigne comment chaque classe sociale, une fois parvenue au pouvoir ou à une supériorité décisive et prépondérante sur les autres classes qui dominaient seules jusque-là, a toujours montré une tendance à modifier dans un sens qui la favorise le droit de propriété, comme le moyen le plus efficace et le plus prompt à satisfaire ses propres intérêts économiques. Aussi ne subsiste-t-il vraiment que la première question touchant la tendance du prolétariat à augmenter sans cesse sa propre puissance de classe par rapport à celle de la classe capitaliste.

Marx voyait dans l'homogénéité économique examinée plus haut de tous les travailleurs salariés qui ne possèdent aujourd'hui aucun instrument ou moyen de production, de même que dans leur continuel accroissement numérique, la grande force du prolétariat; tandis qu'il attribuait toute la faiblesse de la classe capitaliste à la diminution constante du nombre de ses membres bientôt réduits à quelques grands magnats, uniques détenteurs de la totalité du capital.

Or il ne se vérifie pas du tout en fait que les rangs de la classe capitaliste se soient éclaircis ou qu'ils aient une tendance de plus en plus marquée à le faire. Les statistiques nous démontrent plutôt que le nombre des capitalistes, en tant qu'individus jouissant d'un revenu quelconque de capital, ne fait que s'accroître, non seulement d'un manière absolue, mais plus que proportionnellement au chiffre de la population. La pyramide s'élargit à sa base, au lieu de se réduire.

Ce qui a contribué et contribue sensiblement à ce phénomène, c'est la nouvelle classe intermédiaire des petits, moyens et grands « employés », que le capitalisme même, par le développement donné aux grandes entreprises privées et à l'action des corps publics, a substituée en partie à celle des anciens artisans indépendants aujourd'hui presque disparue et en partie à l'autre classe des petits et moyens capitalistes-entrepreneurs, dont le nombre et l'importance ont réellement diminué, au moins d'une façon relative. Classe « bureaucratique » qui par son épargne a profité plus que toute autre du fractionnement ci-dessus mentionné de la propriété capitaliste que l'association économique a rendu compatible avec la concentration de plus en plus grande des entreprises, et qu'à son tour le développement considérable accordé aux prêts de l'Etat, des provinces et des communes par suite de l'action accrue de ces corps publics a tellement favorisé. De là est née cette nouvelle classe moyenne de travailleurs-rentiers, qui à la rétribution ou salaire de leur propre travail ajoutent le revenu de leur épargne. De cette classe et de ses intérêts — comme de celle des « professions libres » analogue à ce point de vue — le parti socialiste ne saurait dans son « programme-maximum » ne pas tenir compte, s'il ne veut trouver en elle un adversaire implacable, au lieu d'un précieux et puissant allié.

A l'extension de la classe capitaliste par sa base, s'ajoute encore l'accroissement notable, presque hypertrophique, de sa richesse globale, en particulier dans les couches supérieures. Il est impossible que le fait n'en ait augmenté et n'en augmente toujours la puissance de classe. Mais comme cause intrinsèque et profonde de grande faiblesse, dépassant peut-être à elle seule toutes les autres causes favorables réunies, on a signalé son « hétérogénéité économique », qui fait qu'au lieu de nous trouver en présence d'une classe unique, nous rencontrons une foule de sous-classes aux intérêts les plus divers et plus ou moins antagonistes (propriété foncière d'une part et de l'autre propriété « mobilière » ; industriels protec-

tionnistes dont les intérêts s'opposent à ceux des commerçants libre échangistes ; haute finance de spéculation en lutte avec l'industrie productrice ; capitalistes entrepreneurs et capitalistes rentiers ; industriels de telle catégorie contre ceux d'une autre ; rentiers puisant leurs revenus à des sources différentes ; petits contre moyens et moyens contre grands capitalistes, etc., etc.). On n'ignore pas que le prolétariat a bien su profiter de cet antagonisme intra-capitaliste pour pousser toujours plus avant ses conquêtes en s'aidant de l'une ou de l'autre de ces sous-classes.

Cependant le prolétariat aussi, qui à lui seul dépassait déjà en nombre toutes les autres classes sociales réunies, ne cessait de grandir encore, comme nous l'avons vu, en ce qui regarde sa puissance de classe. Les rapides progrès de la « législation sociale » qui ne cessent de se renouveler sous la pression du prolétariat organisé démontrent précisément que pour ce dernier l'accroissement de puissance continu est *un fait.*

Une cause nouvelle de faiblesse surgit toutefois pour le prolétariat, et c'est celle-là même que nous venons de voir de plus en plus menaçante pour la classe capitaliste, à savoir la perte de sa propre « homogénéité économique ». A côté, en effet, des salaires notablement accrus dans ces derniers temps pour certaines catégories de travailleurs, subsistent encore pour d'autres les mêmes salaires de famine d'autrefois ; et entre ces deux extrêmes, tous les degrés possibles ; de même que tous les degrés possibles dans la durée et les autres conditions du travail. Pareillement, à côté des ouvriers « skilled » de certaines grandes industries, à instruction professionnelle toujours plus élevée, subsistent ceux qui sont encore tout à fait « unskilled » d'autres catégories de production. De façon que jamais peut-être plus qu'aujourd'hui l'hétérogénéité technique et des conditions ambiantes des diverses industries s'est réfléchie dans les conditions économiques et intellectuelles des ouvriers respectifs. En même temps, grâce au fait que les salaires suivent aujourd'hui de plus près, sous la pression des

masses ouvrières, les conditions favorables de leurs industries, il arrive déjà quelquefois que sur le champ des antagonismes économiques les intérêts des ouvriers salariés et ceux de leurs capitalistes-entrepreneurs se présentent solidaires entre eux, au point d'entraîner dans les conflits économiques entre les diverses entreprises et les diverses industries les masses ouvrières respectives. Aux intérêts, en outre, des travailleurs ou employés de l'Etat et de tous les corps publics, pour qui les augmentations de salaires doivent être couvertes par des impôts, s'opposent ceux des travailleurs appartenant aux entreprises privées, lesquels en tout ou en partie, directement ou indirectement, devraient supporter ces impôts. Plus particulièrement encore, de la grande masse des ouvriers salariés se détache déjà souvent, sur certaines questions, la fraction constituée par les ouvriers coopérateurs. Tandis que vis-à-vis des travailleurs producteurs de marchandises de première nécessité augmentent chaque jour davantage les travailleurs producteurs de marchandises de luxe ou prêtant des services directs aux classes riches, lesquels verraient diminuée la demande de leur travail à la suite d'un affaiblissement trop rapide dans la puissance économique de ces dernières. Et les modestes économies, enfin, de certaines catégories d'ouvriers que la classe capitaliste a habilement encouragées par toutes les facilités qu'elle offrait à la petite épargne, forment déjà un trait d'union entre l'*élite* prolétarienne et la classe des petits capitalistes. Qu'on se rappelle à ce propos la satire mordante de Richter à l'adresse de la contre-révolution victorieuse, au lendemain même de l'expropriation et de la socialisation de tous les capitaux privés que le socialisme triomphant avait opérée, contre-révolution issue de la protestation des petits déposants aux caisses d'épargne.

Cette « hétérogénéité » a déjà pour effet que plutôt qu'à un parti socialiste unique, l'on ait souvent affaire à des partis prolétariens multiples. Même peut-on dire qu'elle se reflète d'une façon permanente dans la scission fondamentale entre syndicalistes révolutionnaires et socialistes réformistes. Les

premiers, constitués pour la plupart de ces masses ouvrières qui se sont avantagées moins que les autres de la « législation sociale », reprochent aux seconds que leur « programme minimum » ne représente pas le plus petit pas en avant vers le « programme maximum » de la socialisation des instruments et moyens de production, l'unique réforme essentielle, affirment-ils, qui soit capable de profiter dans le même temps et d'une manière sensible au prolétariat tout entier sans distinction. Mais ils s'attardent encore à la vieille doctrine usée de la catastrophe marxiste, qu'une tempête révolutionnaire puisse suffire un jour à installer le nouveau régime.

Il semble donc que s'il y a encore la possiblité de fondre tout le prolétariat dans un seul parti cela ne puisse arriver que grâce à un « programme moyen » qui servant de point de départ pour avancer vers le maximum reconstituerait, dans le desideratum commun à tout le prolétariat, l'ancienne « homogénéité » aujourd'hui menacée (1).

Si nous nous sommes arrêtés si longtemps sur ces considérations — pour lesquelles on trouvera un plus long développement dans notre ouvrage précédemment cité — c'est pour mieux faire ressortir que la question relative à l'avènement ou non du socialisme et à sa forme éventuelle, cette question si intéressante même au point de vue purement scientifique, doit être surtout envisagée par rapport à l'équilibre et à la résultante des diverses forces sociales, suivant leurs « poids » respectifs et leurs intérêts économiques, et non pas sous l'aspect fataliste de la tendance inéluctable suivie par le processus mécanique de l'évolution économique.

Cette conception « fataliste » ne résiste pas à l'examen impartial des faits. Nous avons déjà eu ailleurs l'occasion de faire remarquer la contradiction fondamentale où se débat le Matérialisme historique de Marx et de ses disciples, qui proclame d'une part que la lutte de classes est l'arbitre et le fac-

(1) V. Eug. Rignano, *Partito socialista unico o partiti proletari molteplici?* « Riforma sociale », Torino, ann. XII, n. 8; et du même auteur: *Per un programma medio,* « Critica sociale », Milano, ann. XIV, n. 10.

teur de l'histoire, tandis qu'en même temps il fait reposer toute l'évolution sociale sur le jeu aveugle des phénomènes purement économiques (1).

Un grand mérite, sans doute, du socialisme fataliste de Marx et de son école, a été celui d'avoir aidé si puissamment l'école historique à modifier radicalement la conception de l'économie classique sur l'immuabilité des lois et des rapports économiques, et d'avoir poussé à l'étude plus passionnée de la succession des divers « régimes sociaux » en remontant à l'antiquité la plus reculée, ou aux origines des nouvelles colonies modernes.

D'autre part, un grand mérite du socialisme « juridique » a été celui d'avoir contribué de même à modifier radicalement la conception métaphysique d'un « droit naturel » absolu et immuable, à laquelle Spencer lui-même dans « Justice » n'avait pas réussi à se soustraire. Qu'il nous suffise de rappeler ici, par exemple, les études de Sumner Maine et de de Laveleye, les plus suggestives peut-être de toutes pour présenter la grande variété des formes et par suite pour démontrer la grande variabilité dont est susceptible tout le droit général et celui de la propriété en particulier. Sans oublier les applications qui, depuis Stuart Mill jusqu'à Adolphe Wagner, ont été faites de l'utilitarisme de Bentham même au droit de propriété, que seule la plus grande utilité sociale de ce droit et de telle ou telle de ses formes particulières puisse constituer, suivant le moment et les circonstances, sa justification et la plus ou moins grande « équité ».

Mais, nous le répétons, ni le simple fatalisme économique, ni le simple évolutionnisme juridique (qui prétend prédire la tendance des transformations futures du droit d'après celles du passé), ne sauraient à eux seuls, et sans l'analyse détaillée de la société actuelle dans les diverses classes sociales, suffire à nous indiquer même vaguement l'avenir de cette société.

Quel que soit, du reste, cet avenir plus ou moins inconnu,

(1) V. Eug. RIGNANO, *Le Matérialisme historique*, « Scientia », ann. II, n. 7.

nous pouvons du moins — comme conclusion de tout ce qui vient d'être dit — constater ce fait qui est d'un bon augure. C'est que l'éveil d'une conscience collective dans la classe la plus misérable et la plus opprimée, dans toute cette si grande fraction de nos semblables jusqu'ici ravalée, constitue déjà pour lui-même un élargissement et un perfectionnement pour l'ensemble de la conscience sociale ; tandis que la puissance accrue de cette classe a déjà rendu moins inégales les diverses forces sociales en conflit. Il en est résulté une plus grande sensibilité sociale à l'égard de toutes les peines et de toutes les souffrances dont gémissent encore d'innombrables créatures humaines et la formation d'un nouvel idéal suprême d'une équité plus grande. De façon qu'il est permis désormais d'espérer que dans le choc de tous les futurs antagonismes, quelle qu'en puisse être la solution définitive, l'humanité n'aura plus à craindre de sombrer dans de plus profonds abîmes, mais qu'en toute confiance et sécurité elle pourra monter vers des cîmes plus hautes et de meilleures destinées.

Eugenio Rignano.

Nous avons reçu en même temps, de notre Directeur et de notre Rédacteur en Chef, les deux épitaphes suivantes. Il nous a semblé que toutes deux devaient être publiées.

Albert Tanger

Notre ami Albert Tanger est mort, le 23 décembre, de la cruelle maladie qui, depuis près d'un an, nous privait de sa collaboration.

Cette mort met en deuil le Parti socialiste tout entier.

Tanger avait été un des artisans les plus actifs et les plus utiles de l'unité ; il l'avait désirée si passionnément qu'une fois réalisée il ne sut lui refuser un dernier sacrifice ; il lui donna sa vie, intensifiée et condensée en quelques brèves années. La nature ne l'avait pas doué de robustesse : il semblait donc destiné à vivre doucement dans la carrière administrative ; un peu d'égoïsme familial y eût suffi. Et qui, plus que lui, n'y eût été engagé par les soins et les attentions d'une mère qui ne semblait vivre que pour ses deux enfants !...

Si bref qu'ait été son passage à la *Revue Socialiste*, nos lecteurs savent ce qu'il eût pu donner s'il s'était voué à l'observation et à l'analyse des mouvements sociaux au lieu de dépenser sa frêle existence dans les dures tâches de propagande et d'organisation du Parti. Que n'ai-je su le retenir, il y a quinze ans, à l'aurore de sa vie active, lorsqu'il est venu à moi, offrant à l'idéal que nous servons sa jeunesse, son intelligence et son bon vouloir ! Mais l'action le sollicitait, et précisément, après avoir été quinze années au plus fort de l'action, j'éprouvais alors l'invincible besoin de justifier à mes propres yeux ma croyance, non au socialisme, mais aux moyens de le réaliser le plus rapidement et le plus sûrement.

Qu'eût fait un jeune homme impatient d'agir, de se dépenser, de combattre auprès de l'inquiet que je fus pendant cette période ? Il ne m'aurait pas quitté de lui-même que je lui eusse rendu la volée. Puis il passa dans l'autre camp au moment où le Parti socialiste, à peine réuni dans son comité d'entente, se divisait de nouveau pour

et contre le ministère Waldeck-Millerand. C'était le camp de son âge et de son besoin d'action. Mais il fut de ceux qui étaient adversaires sans cesser d'être amis. Il devait être ensuite de ceux qui préparent la conciliation des adversaires et la rendent durable.

Dans l'accomplissement de cette tâche, que tant de divergences organiques rendent véritablement épuisante, Tanger usa rapidement le reste des forces que des campagnes de propagande, pour l'organisation à Paris et en province des « Jeunesses Socialistes », avaient déjà bien diminuées. Ecoutons notre ami Louis Dubreuilh, secrétaire de notre Commission administrative permanente, lui apporter ce témoignage d'un travailleur qui sait quel précieux collaborateur la mort vient de lui ravir :

« L'unité une fois scellée, le soin de Tanger fut de la rendre indestructible en la faisant habitable pour tous, sans abdication, sans diminution même pour aucun des contractants. Il voulut un parti toujours plus grand, toujours plus ouvert et compréhensif, et entraînant peu à peu dans son orbite toutes les forces vives du prolétariat. Il voulut un parti montrant à la classe ouvrière par son labeur intime et son souci du travail quotidien qu'il était non seulement le parti de son émancipation intégrale et définitive, mais aussi, dans le temps, au cours des jours qui passent, le seul parti qui pût la seconder dans ses efforts incessants vers plus de liberté et de mieux être.

« A cette tâche, il se voua à la Commission administrative permanente du Parti, où il avait été appelé presque dès la conclusion de l'unité, au Conseil d'administration de l'*Humanité* aussi, où il siégea dès que le journal fût devenu propriété des organisations ouvrières. Ici ou là, sa voix était une de celles que l'on écoutait avec le plus d'attention, et ses avis étaient de ceux dont ses contradicteurs du moment, eux-mêmes, tenaient le plus grand compte. »

Ainsi, ce n'est point assez que Tanger ait prodigué à notre cause une existence qu'il savait précaire, ce qui doublait le prix de son sacrifice ; sa vie et sa mort elle-même, par la leçon qu'elles contiennent, rendent au Parti socialiste un dernier et suprême service. Sa vie nous dit que les hommes qui agissent pour la transformation sociale, et veulent appeler au labeur nécessaire toutes les forces et toutes les intelligences, ne tardent pas à comprendre que ce n'est pas à passionner et à enfiévrer les masses qu'on les rend aptes à acquérir leur propre maîtrise et celle de leurs destins. Sa mort nous enseigne à être plus ménagers des trésors d'intelligence et de dévouement que des êtres d'élite, tels que Tanger, apportent à la cause commune.

Recevoir la leçon d'une telle vie et d'une telle mort, la méditer, en

faire notre profit et celui de notre cher et grand Parti, dont le deuil se confond aujourd'hui avec celui de la mère et du frère d'Albert Tanger, voilà l'hommage que sa modestie n'eût pu refuser, puisqu'il doit tourner au bien de la cause à laquelle il se voua tout entier. C'est pour moi une grande consolation d'espérer que nous serons unanimes, dans le socialisme français, à le lui rendre.

EUGÈNE FOURNIÈRE.

Deux Pertes

LÉON RÉMY — ALBERT TANGER

La *Revue Socialiste, Syndicaliste et Coopérative* a éprouvé, durant ces dernières semaines deux pertes douloureuses, celle de Léon Rémy, celle d'Albert Tanger. Léon Rémy, qui aimait à garder l'anonymat, avait souvent collaboré à la petite *Revue Sydicaliste;* il nous faisait des traductions, il résumait avec un art de choisir et une précision tout à fait remarquables les documents étrangers qu'il croyait indispensable de mettre sous les yeux de nos camarades ; et le contact permanent qu'il avait su garder avec la vie ouvrière, disons plus, avec la vie des ouvriers, donnait à ces modestes notes une valeur d'action incomparable. Rémy m'avait promis de continuer ce travail pour notre grande Revue; sa dernière œuvre a été la traduction des articles sur le Japon du camarade métallurgiste allemand Fritz Kummer, articles qui paraîtront dans notre collection : *Les Documents du Socialisme.*

Quant à Albert Tanger, prématurément enlevé lui aussi à 36 ans, c'est notre *Revue* également qui aura recueilli les derniers de ces articles politiques, si simples, si dépouillés de tout apparat litté-

raire, mais dont la finesse psychologique découvrait les ressorts les plus cachés des partis ou des tendances.

Tous deux, ils appartenaient à une génération socialiste antérieure à celle du rédacteur de ces quelques lignes. Tous deux, ils venaient des points les plus extrêmes de l'horizon socialiste : Rémy, communiste et libertaire convaincu, membre actif des petits groupes révolutionnaires de 1893 à 1900, longtemps surveillé et traqué par la police, toujours prêt, jusqu'au bout, à aider et soutenir avec un dévouement sans réserve les révolutionnaires de tous pays, russes, polonais, espagnols ; — Tanger, membre du Comité révolutionnaire central, anti-ministérialiste intransigeant, au temps de nos dures querelles, créateur et fondateur des Jeunes Gardes socialistes. Et cependant tous deux, nobles cœurs et esprits sincères, ils étaient venus à nous et ils furent aimés par nous, comme si nous avions été des camarades des premières luttes.

L'un et l'autre, ils avaient gardé leur sentimentalité révolutionnaire. L'un et l'autre, ils vibraient douloureusement aux injustices et aux cruautés de la société capitaliste. L'un et l'autre, ils étaient animés de l'espérance qu'un jour, un jour prochain, l'édifice d'iniquité et d'oppression serait bouleversé de fond en comble. Mais ils avaient compris également l'œuvre méthodique et patiente de la préparation que le prolétariat doit se donner, pour être capable de construire un jour la cité nouvelle; ils avaient jugé à sa valeur vraie, à sa valeur considérable, l'effort réformateur immédiat.

Rémy n'aimait pas à causer, à manifester des opinions ; il n'était ni liant, ni aimable. Systématiquement, il cachait ses qualités de cœur ou d'intelligence. Les visiteurs de l'*Humanité* ne se souviennent que de ses rudes boutades ; les terrassiers du boulevard Saint-Jacques, les pêcheurs de Saint-Briac, et les petits enfants des familles où il consentait à venir, eux, avaient appris à l'aimer. Ses amis ont connu à la fois sa perspicacité et son indulgence. Il connaissait les tares du mouvement révolutionnaire ; il se méfiait du réformisme parfois plus taré encore, et plus facilement corruptible. Mais de même que nous nous trouvions presque toujours d'accord sur les hommes, nous avions fini par l'être sur les choses : et c'était, après chaque article ultra-réformiste de notre journal, à son approbation surtout que je tenais. « Tu vas te faire attraper, me disait-il en souriant ! — Probable ! mais ne fallait-il pas le dire ? — Bien sûr qu'il fallait le dire. Tu as tout à fait raison ! Mais tu vas te faire attraper ! » Et j'ai su souvent avec quel cœur il nous défendait, nos idées et moi, près de ceux qui « m'attrapaient ».

Mêlé intimement à toutes nos luttes de parti, depuis l'unité,

Tanger, lui, a pu rendre justice, d'une manière plus éclatante, publique à notre effort réformiste. Son rapport au Congrès de Toulouse sur la valeur socialiste des réformes fera date, certainement, dans l'histoire des idées socialistes, en France. C'est de « l'intégralisme » sans doute encore, mais un intégralisme sans artifice, sans fausseté, l'intégralisme d'une intelligence souple et vivante, qui ne cherche pas à réaliser une unanimité de Congrès, mais à mettre en harmonie ses sentiments de révolte et sa perception nette des réalités sociales. Initié par sa fonction de secrétaire du Conseil général aux difficultés administratives, Tanger connaissait à merveille tous les obstacles que rencontre la moindre réforme. La brochure qu'il a publiée dans les *Cahiers du socialiste* témoignera de sa connaissance approfondie des choses municipales, et de son sens de l'action des Assemblées. Dans le petit groupe purement intellectuel qui rédige les *Cahiers*, et où je l'avais présenté, il avait acquis dès les premières séances une grande autorité. Et les « intellectuels » avaient été surpris de trouver chez ce militant qu'ils redoutaient comme « révolutionnaire » tant de science et tant de conscience.

La *Revue socialiste* devait l'adieu de ces quelques lignes émues aux deux bons collaborateurs, aux deux amis sincères du réformisme que la mort vient d'enlever à la cause commune.

Albert Thomas.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons la mort de notre camarade et collaborateur Tarbouriech, dont tous les militants connaissaient et admiraient la grande science et le grand dévouement.

Notre rédacteur en chef, Albert Thomas, ne pouvant le faire dans ce numéro-ci, lui consacrera un article dans le numéro de février.

Revue sociale du mois

MOUVEMENT POLITIQUE

Le Parti socialiste et la cherté des vivres. — Le Parti socialiste, décidément, joue de malheur ; beaucoup se félicitaient de le voir entrer dans la voie de l'action réaliste et chacun l'applaudissait d'entreprendre une campagne sur la question si actuelle, si aiguë du renchérissement de la vie. Par ma foi, il n'y était pas allé de main morte. Une somme, une première somme de 10.000 francs avait été consacrée à la propagande sur cette question. Des affiches ont été apposées sur tous les murs ; elles étaient claires, démonstratives. Des articles d'un spécialiste de la question, le citoyen Roldes, articles parus dans l'*Humanité,* avaient fourni à tous les militants une abondante moisson de documents et l'on pouvait justement se féliciter des buts pratiques et immédiats, inégaux dans leurs résultats et dans leur efficacité, mais tous intéressants, que se proposait le parti politique de la classe ouvrière. Rappelons-en quelques-uns : taxation des denrées alimentaires, interdiction d'exporter pendant un temps du bétail à l'étranger, application rigoureuse de la loi sur les accaparements, et particulièrement suspension des droits de douane sur les blés et les vins. Dans la même voie après avoir sagement préconisé le syndicat et la coopérative de consommation comme d'excellents préservatifs, le parti socialiste allait jusqu'à recommander le monopole des raffineries, de l'alcool, etc., etc.

Mais personne n'est maître de la destinée et malgré la bonne volonté de tout le monde, la question a été jusqu'ici rejetée au deuxième plan. La grève des cheminots, ensuite les grands débats parlementaires, enfin l'affaire Durand ont dérangé les projets dressés et peut-être a-t-on laissé passer le moment d'agir. N'incriminons personne, les circonstances en sont seules responsables. Est-il possible tout de même de tenter de faire revenir la question à l'ordre du jour. Nous le pensons, car il ne s'agit point là d'un

accident social. Si les mauvaises récoltes et le déficit de la production avaient tendu la situation cette année et fait craindre, pour cet hiver, des hausses qui jusqu'ici ne se sont que relativement produites, il n'en reste pas moins vrai que le phénomène est permanent et que son analyse met à nu, plus que tout autre, le désordre de la société instable dans laquelle nous vivons. Il appartiendra à la *Revue socialiste* de substanter la nouvelle campagne par des articles sur la question de la baisse de la valeur de l'or, l'augmentation de l'étalon de vie ouvrière et le placement trop considérable en capital argent des ressources capitalistes de la France.



L'affaire Durand. — On commence à dire l'affaire Durand comme on disait l'affaire Dreyfus. C'est tout juste si on n'y met pas un grand A et c'est bon signe. Oui, c'est bon signe, car si nous voulons voir se dénouer la crise de démoralisation française et de stérilité démocratique que nous traversons derrière M. Briand, nous en avons enfin peut-être le moyen.

Que Durand soit innocent, il n'y a pas de doute, chacun le sait. En dehors des socialistes, convaincus de la non culpabilité, pour ainsi dire par destination, le bon public, le grand peuple muet ou indifférent le sait ; toutes les classes, des boutiquiers aux fêtards, des bourgeois cossus aux nobles gueux le savent, les députés sans exception, les ministres, même les nouveaux, l'ont compris; M. Fallières n'a pu l'ignorer et les jurés aussi doivent sentir s'appesantir sur leurs consciences une de ces responsabilités qui ne doit guère les laisser en repos, en acceptant pour vrai qu'ils ne sont pas les derniers représentants en France, des bêtes sauvages de la pré-histoire.

Mais, dira-t-on, un innocent, menacé hier de l'échafaud, aujourd'hui gratifié de 7 ans de réclusion, est-ce nouveau ? N'y en a-t-il pas tous les jours ? Remue-t-on ciel et terre pour eux ? Pourquoi celui-la plutôt que tous les autres ? Durand ne l'a sans doute pas voulu, mais il n'est pas un innocent comme les autres. C'est comme cela et il n'y a rien à faire. Sinon jusqu'à la mort, du reste inapplicable et heureusement inappliquée, du moins à la prison, à la révocation, à la portion congrue des déplacements, des milliers de Durand, postiers, cheminots ont été frappés, condamnés par la justice depuis le proconsulat Clemenceau et le règne Briand. Pour eux, des appels à l'opinion publique ont été lancés, des grèves générales tentées, des manifestations terminées dans le sang, déci-

dées. Une politique de réaction est apparue comme prenant corps à tous les gens sensés et désintéressés. Les socialistes ont bien grossi leurs rangs de quelques milliers d'adhérents; progrès normal et régulier de leurs idées, mais ils n'ont su toucher la grande masse, ils se sont démenés et n'ont remué qu'en eux-mêmes. Les sentiments d'indignation et de révolte, au nom des grands principes immortels, ont fait : « trois petits tours et puis s'en sont en allés ». Durand est venu et tout change. C'est pour un homme que les Français, décidément, prennent parti, et c'est dans la cause d'un seul que joue celle de beaucoup d'autres, celle du pays et du prolétariat.

Car, c'est là l'enjeu de la bataille : et il nous faut le tenir. Derrière Dreyfus, on a joué la République, derrière Durand, c'est l'avenir de toute la classe ouvrière qui se joue pour un long temps. Durand n'est plus Durand, il est l'ouvrier Durand, le syndiqué Durand accusé de la mort d'un « renard », symbole du sabotage, de l'action directe, et de la révolution sanglante, condamné pour tel, envoyé à la mort comme tel, et il est innocent, comme sa classe est innocente, de tous les crimes qu'il a incarnés devant les douze jurés de la Seine-Inférieure. C'est d'une même mentalité que partent les articles venimeux de la presse « immonde » et les verdicts réactionnaires. Il n'y a au fond rien d'anormal, rien d'imprévu dans tout cela. Le milieu explique les hommes, quoiqu'il faille le rejeter après l'ex-carabin du précédent ministère, et c'est dans une atmosphère politique spéciale, de longue main préparée, que le cas Durand a pu se produire.

Nous avons l'occasion de faire passer un sérieux coup de vent de salubrité dans l'atmosphère viciée, il faut espérer que nous ne la laisserons pas s'échapper.

*
* *

Le Parti Radical et « son » gouvernement. — Nous n'avons pu ici rendre compte en temps voulu du Congrès radical de Rouen. Ce n'est pas sans une certaine surprise, mêlée d'un suprême espoir, que nous en avions suivi les débats en spectateur méfiant, mais attentif. Ce n'est pas sans plaisir que nous avions vu, à l'intérieur, des hommes et non des moindres, des jeunes, il est vrai, tenter de l'organiser et de le faire passer de l'état de poussière à l'état organique. Il nous apparaissait qu'une telle évolution devait nous conduire à la réforme électorale et à la représentation proportionnelle, même sans que la plupart des intéressés s'en doutent. Il est vrai que l'on y copiait, un peu de trop près, notre parti socialiste,

mais c'est peut-être bien parce qu'au fond nous sommes la seule organisation démocratique dans le pays. Qu'on y parle de conflits, de délégations pour les assoupir, de création de délégués permanents à la propagande, de discipline nécessaire et de candidature unique, de la nécessité de « s'autonomiser » à droite contre l'Alliance démocratique, à gauche contre les indépendants, il n'y avait là qu'à souligner la contradiction entre les actes et les déclarations de jadis, contre nous, hommes de secte, de dogmes et d'excommunications. Mais, en définitive, un parti d'essence démocratique, mélange bizarre d'intérêts populaires et de petits bourgeois, paraissait possible. J'étais de ces socialistes qui n'y voient qu'avantage et en attendant une classe ouvrière suffisamment mûre, organisée et gagnée à notre idéal pensaient que nous pourrions leur servir de propulseurs dans la voie des réformes ouvrières et démocratiques, préparatrices d'un monde nouveau. Le tout à la condition que le parti socialiste reste le plus possible lui-même et antiministrable.

Mais notre illusion fut courte et le sera jusqu'à nouvel ordre. Depuis le Congrès de Rouen, tenu en octobre, les radicaux, l'immense majorité, même de ceux régulièrement inscrits sur les contrôles du Parti, ont soutenu le gouvernement anti-républicain de M. Briand. Ils l'ont soutenu contre les cheminots, ils l'ont soutenu après le débarquement d'une partie de l'équipe et nous attendons encore les décisions que le fameux comité exécutif devait prendre contre les «renégats» à l'ordre du jour antibriandiste du congrès. Les députés antiministériels, eux et leurs amis, n'ont plus qu'une ressource s'ils veulent être pris au sérieux et non tournés au ridicule, c'est de sortir de leur propre parti. Nous ne leur demandons pas de se convertir au socialisme — nous nous efforcerons d'y gagner leurs troupes — mais s'ils veulent faire figure de démocrates, s'ils veulent qu'un socialiste, si modéré ou pondéré soit-il, puisse au moins les distinguer, qu'ils agissent. Car une pareille solidarité fera peser sur eux la véritable responsabilité de crise démocratique. Ils serviraient volontairement de paravent, d'avant-garde aux croupisseurs de marais et aux serviteurs de la politique conservatrice de l'ex-chevalier du travail. Nous ne voulons et nous ne pouvons être dupes, s'ils se laissent en servir.

E. Poisson.

LE MOUVEMENT SOCIALISTE EN ALLEMAGNE

La situation politique en Allemagne

Le Reichstag est rentré, le 22 novembre seulement. C'est depuis quelques années qu'on a pris l'habitude de faire durer les vacances parlementaires outre mesure. Ce qui n'est pas évidemment fait pour permettre au Parlement de s'acquitter de sa besogne de façon consciencieuse; mais les partis bourgeois, qui forment la majorité du Reichstag, s'en inquiètent de moins en moins. Leur tactique n'est plus faite que de la crainte de la socialdémocratie, qui leur fait avaler les exigences les plus folles du gouvernement. Cette crainte est, il est vrai, pleinement justifiée, les partis bourgeois ayant trahi les intérêts du peuple à un degré véritablement effrayant, et les colères populaires se faisant jour contre les traîtres à chaque occasion, surtout dans les récentes élections complémentaires au Reichstag. Ces élections ont valu à notre parti jusqu'à neuf sièges nouveaux, dont cinq depuis la clôture de la dernière session seulement (en été 1910). Il n'y a eu, en tout, que deux circonscriptions qui ont réélu des députés bourgeois, le Parti socialdémocrate y étant encore faible par suite des conditions sociales arriérées. C'est là un signe des temps qui fait trembler les maîtres de l'Allemagne eux-mêmes, bien qu'ils cherchent à le cacher autant qu'ils peuvent.

Il en vaut la peine de jeter un coup d'œil rétrospectif sur les événements des dernières années.

Le 13 mai 1906, le Reichstag fut dissous tout à fait inopinément. Il est clair que le gouvernement croyait alors se trouver dans une situation électorale relativement favorable, plus favorable, en tout cas, que celle qu'il pouvait envisager dans les années prochaines. C'est la seule explication possible de la dissolution soudaine du Reichstag. Le principal protagoniste du gouvernement fut alors le ministre des Colonies récemment nommé, M. Dernburg, un homme hier totalement inconnu, mais devenu tout à coup le *héros du jour* par sa maîtrise dans l'art du *bluff*. Il avait su dépeindre les solitudes désertes des colonies allemandes en Afrique comme un paradis ou, tout au moins, comme des régions susceptibles de devenir un paradis à peu de frais. La crédulité de la bourgeoisie allemande et, malheureusement, aussi d'une partie de la classe ouvrière était, à ce moment-là, telle que le conte de M. Dernburg sur la fameuse caisse de dattes trouva un accueil enthousiaste. Dans une de ses conférences de propagande, publiée dans nombre de journaux et reproduite dans des plaquettes, M. Dernburg racontait que

dans un certain endroit de l'Afrique du Sud-Ouest une caisse de dattes s'était brisée pendant la marche et avait été perdue avec son contenu. Or, quelques années après on aurait trouvé dans ce même endroit une petite forêt de dattiers !... De méchantes gens, qui se connaissaient un peu à la culture des dattiers, sont venues, il est vrai, tout de suite pour déclarer qu'il était absolument impossible que des noyaux fassent éclore des dattiers, que cette culture ne se faisait qu'au moyen des pousses. Mais on y fit peu d'attention. Le fait qu'un tel conte à dormir debout ait trouvé créance auprès d'une partie tout de même assez importante du peuple allemand, est en tout cas bien triste. Les partis bourgeois ne manquèrent pas non plus, naturellement, de faire usage d'autres moyens électoraux qui, depuis toujours, assurent la réélection de maint député bourgeois. Il arriva ainsi que le groupe parlementaire de notre Parti, qui, aux élections de 1903, avait conquis 81 sièges, n'en obtint, cette fois, que 43. Le Reichstag issu des élections de 1907 dans lesquelles la fameuse politique coloniale avait joué un grand rôle, a fourni au gouvernement une majorité de coalition baptisée le *bloc hottentot* en raison de l'enthousiasme montré pendant les élections par les divers éléments de cette majorité pour la politique coloniale. Le centre catholique était tombé en disgrâce et ne faisait plus partie de la coalition gouvernementale.

Mais l'ivresse fut bientôt suivie du *mal aux cheveux*, plus tôt qu'on ne s'y attendait. Poussé par les exigences éternelles du militarisme, du marinisme et de la politique coloniale, le gouvernement présenta au Reichstag la soi-disant réforme fiscale qui ne comportait pas moins cinq cents millions de marks d'impôts nouveaux et qui, au surplus, consistaient, en somme, à surcharger, à l'instar de la politique fiscale de Bismarck, les objets de première nécessité. Le 3 novembre 1908, la proposition de loi déjà approuvée par le Conseil fédéral fut soumise au Reichstag sous le titre euphémique de « Loi tendant à modifier le système financier ». Le gouvernement prétendait arriver par la « réforme » à arrêter la marche progressive de la dette publique, à équilibrer les dépenses et les recettes de l'Empire et les Etats confédérés. Pour l'amortissement de la dette publique (qui, inaugurée en 1877 par un emprunt de 16,3 millions de marks, a atteint, au 1er octobre 1909, la somme énorme de 4.553,5 millions de marks) le projet prévoyait une dépense annuelle de 55 millions, 27 1/2 millions de plus que jusque là. Mais, somme toute, le surcroît de recettes résultant de la réforme fiscale était naturellement destiné, comme toujours, à l'armée et à la marine. Pour des objets vraiment utiles, on ne destinait que des sommes ridicules.

La place me manque, malheureusement, pour entrer dans tous les détails de cette action législative. Je m'en réfère à l'ouvrage publié il y a quelques mois par le Comité directeur de notre Parti : « La Réforme fiscale de l'Empire de 1909 et les partis du Reichstag », édité par la librairie du *Vorwärts*, Berlin. On y trouvera tous les détails désirables avec de nombreux documents à l'appui.

La réforme, telle qu'elle est sortie de la troisième lecture du Reichstag et adoptée, quelques jours après, sans modifications par le Conseil fédéral, comportait un accroissement des recettes estimé à 420 millions de marks. Sur cette somme, les nouveaux impôts sur la bière devaient fournir 100 millions, ceux sur le tabac, 43 millions, ceux sur l'eau-de-vie, 80 millions, ceux sur le café et le thé, 37 millions, ceux sur les corps incandescents pour le gaz et l'électricité, 20 millions, ceux sur les allumettes, 25 millions. Le Reichstag avait repoussé l'impôt successoral proposé par le gouvernement, le seul élément raisonnable du projet de loi, ainsi que la réduction du tarif des cartes postales à l'intérieur d'une localité, de 5 à 3 pfennigs. Il a, par contre, maintenu l'impôt tout à fait incohérent sur les billets des chemins de fer, dont l'abrogation avait été proposée par le gouvernement. Ont voté contre la loi : les socialdémocrates, les partis radicaux et les libéraux-nationaux, pour : les conservateurs, le parti de l'Empire, le parti réformiste allemand (antisémite), l'Union économique (les agrariens), le *centre* et les Polonais.

L'attitude du centre fut la plus honteuse. En effet, les autres partis qui ont voté pour la réforme fiscale l'ont fait en conformité avec leur tactique habituelle. Mais le centre, lui, ne l'a fait que pour rentrer dans les bonnes grâces du gouvernement et favoriser ainsi ses propres visées réactionnaires. De plus, le centre, dont le vote a décidé du sort de la réforme, est composé pour une très grande partie de députés élus avec des voix ouvrières, dans des circonscriptions, il est vrai, dont la population est encore très arriérée.

A cette occasion, le *bloc hottentot* se scinda. Il fut remplacé par une nouvelle majorité gouvernementale de coalition, qui en raison de la place prépondérante qu'y occupent le centre et les conservateurs fut baptisée le *bloc noir et bleu* ou — en raison de l'énorme augmentation de l'impôt sur l'eau-de-vie — le *bloc de la petite goutte*.

Il faudrait une force d'imagination hors du commun, une vision poétique extraordinaire pour peindre en quelques mots brefs les conséquences néfastes du pillage approuvé par le bloc noir et bleu et dirigé contre les masses laborieuses de l'Allemagne déjà fortement accablées d'impôts, et pour donner aussi une idée de la colère débordante qui s'est emparée de la grande masse du peuple alle-

mand à la suite de cette politique du pillage. Ma modeste plume y renonce.

Mais ce n'est pas tout. Pour favoriser les agrariens, l'importation du bétail étranger fut prohibée, sous le prétexte que les épizooties seraient beaucoup plus répandues à l'étranger qu'en Allemagne, grâce à nos merveilleuses mesures de protection. Mais en fait c'est plutôt le contraire qui semble être le cas. Dans la seconde moitié de novembre, il est même arrivé qu'aux abattoirs de Berlin, pourtant incontestablement bien aménagés, éclata une fièvre aphteuse amenée par le bétail provenant d'étables des agrariens allemands. Plus suggestif encore est le fait suivant, rapporté par l'organe social démocrate de Mannheim, la *Volksstimme*, dans son numéro du 1er décembre. Des porcs provenant des porcheries ultra-féodales du prince de Löwenstein au château de Langenzell ont été reconnus malades aux abattoirs de Mannheim par le service sanitaire. Ce prince n'appartiendrait-il pas aussi à ces agrariens qui vont en déclarant le bétail étranger suspect de maladies contagieuses ?

La fermeture de la frontière à l'importation du bétail a eu pour conséquence d'augmenter le prix de la viande dans une mesure exorbitante, ce qui oblige les gens pauvres à renoncer à peu près complètement à la viande. Les bouchers eux-mêmes ont souvent beaucoup de peine à trouver du bétail à abattre. Tout cela, pour favoriser les intérêts des agrariens insatiables. Ces gens, en grande partie trop ignorants et trop paresseux pour élever l'agriculture au niveau des progrès techniques indispensables, en somme, pour tout établissement moderne, abusent sans aucun scrupule de leur pouvoir politique pour servir leurs intérêts. Et ils veillent jalousement à ce que nul ne s'avise de leur causer le moindre dommage, ainsi que le montre l'exemple que voici : Dans la seconde moitié de novembre, le gouvernement impérial s'est vu obligé en fin de compte, pour remédier à la hausse de plus en plus inquiétante des prix de viande, de permettre dans une certaine mesure l'importation du bétail vivant en Alsace-Lorraine, en Bade, en Wurtemberg et en Bavière. Ainsi les abattoirs de Stuttgart peuvent importer, jusqu'à nouvel ordre, 300 animaux, bovidés et porcs, par semaine. Or, des membres wurtembergeois de l'Union agrarienne des Agriculteurs ont organisé là-contre une protestation véhémente. M. de Pischek, ministre de l'Intérieur de Wurtemberg, leur a fait toutefois une réponse pointue dans le *Journal Officiel*.

Comme je l'ai dit au début, la colère du peuple se fit jour surtout à l'occasion des élections complémentaires au Reichstag. Les prochaines élections générales marqueront probablement une augmentation énorme du groupe socialdémocrate. Les partis bourgeois,

pleins d'angoisse, se cassent la tête pour trouver le moyen d'enrayer autant que possible les progrès à venir de notre Parti. Mais cela sera très difficile. Car dès maintenant, c'est un secret de polichinelle que la réforme fiscale a échoué, que les nouveaux impôts ne donnent point au Trésor le rendement important escompté par leurs auteurs.

Le Parti socialdémocrate avait décidé en 1909, en son Congrès de Leipzig, le boycottage de l'eau-de-vie. Cette décision, dont les agrariens avaient commencé par se moquer, a eu des effets tels que les maîtres dans l'art de fabriquer des impôts se voient frustrés pour une large part du fruit de leur travail. L'impôt jusqu'alors inconnu sur les allumettes a provoqué chez beaucoup un mécontentement plus particulièrement profond. Habitués jusque là à avoir de bonnes allumettes à bon marché (10 boîtes de 60 allumettes pour 10 pfennigs), nous en avons vu le prix triplé, du fait de l'impôt. A la veille de l'entrée en vigueur de la loi, chacun s'est donc mis en devoir d'acheter une réserve d'allumettes aussi grande que possible ; et puis, on a cherché des moyens pour remplacer les allumettes chères. Ainsi est surgie en Allemagne une industrie toute nouvelle des briquets pyrogènes en platine et en ferro-cérium. Ils sont à présent très répandus, ayant atteint une certaine perfection. Les autres impôts nouvellement créés ont aussi causé des graves mécomptes à leurs auteurs.

Force sera donc de chercher d'autres moyens pour vaincre les difficultés financières de l'Empire prusso-allemand. Cependant on ne veut pas en haut lieu de l'impôt d'Empire sur le revenu, réclamé par les social-démocrates, et qui chargerait assez fortement les classes riches ; mais d'autre part, il est dangereux de surcharger encore les classes non-possédantes. Que reste-t-il donc à faire ? Les partis bourgeois, qui tiennent beaucoup aux faveurs gouvernementales, se trouvent dans une situation aussi désagréable que le gouvernement lui-même, bien que ce dernier prend toujours une mine de matamore et se vante de ses baïonnettes.

Les considérations qui précèdent feront mieux apprécier les travaux du Reichstag au cours de la dernière session.

*
* *

Dès le début de la session, le Reichstag eut à discuter deux interpellations sur la hausse de la viande, l'une déposée par les social-démocrates, l'autre par les conservateurs. Le texte de ces interpellations est si caractéristique qu'il demande à être cité. L'interpellation socialdémocrate était brève et concise :

« Quelles sont les mesures que le Chancelier de l'Empire compte prendre pour enrayer la cherté des moyens de subsistance, qui menace gravement la santé publique ? »

Le texte des conservateurs :

« Au cours des derniers mois, dans beaucoup de villes un renchérissement considérable de la viande a eu lieu. M. le Chancelier de l'Empire serait-il disposé à exposer les graves dangers dont l'ouverture de la frontière à l'importation du bétail étranger menacerait l'élevage allemand en général, ainsi que le maintien des mesures de protection vétérinaire et d'une suffisante production de viande ?

« Quelles sont les mesures que le Chancelier de l'Empire croit possibles pour remédier à la hausse regrettable des prix de détail de la viande dans les villes, et voudrait-il apporter un aperçu comparatif des prix de détail de la viande dans les principaux pays de l'Europe ? »

Un véritable monument d'hypocrisie, que cette interpellation ! Tel le voleur poursuivi qui crie : « Au voleur ! » à plein gosier, les conservateurs cherchèrent à détourner l'attention des vrais coupables. Je me souviens, à ce propos, d'un appel lancé en 1893 ou 1894 par l'Union des Agriculteurs, l'organisation des grands agrariens, qui venait d'être fondée. On y lisait que les éleveurs allemands ne gagnaient presque rien au commerce du bétail, dont tout le profit allait aux intermédiaires et aux bouchers : si ces derniers, disait encore l'appel, continuaient à hausser les prix, les agriculteurs se mettraient en devoir de construire des abattoirs dans les villes et de prendre en leurs mains la vente de la viande aux consommateurs... Or, si ces affirmations étaient vraies les agriculteurs n'auraient pas manqué d'exécuter leur menace, ce qui eut été une bonne œuvre. Mais en fait, quinze ans se sont écoulés depuis, sans que l'Union des Agriculteurs, autant que je sache, eût ouvert une seule boucherie dans n'importe quelle ville, grande ou petite. Et pourtant les prix de la viande qui nous semblaient déjà très élevés en 1895 n'ont cessé d'augmenter depuis. A l'étranger, la viande est beaucoup meilleur marché. Je le sais par expérience personnelle, ayant fait, il y a quelques mois, un voyage en Belgique et en Angleterre.

Le renchérissement de la viande a aussi amené, par répercussion, la hausse d'objets de consommation similaires par lesquels maints Allemands cherchent à remplacer la viande chère. Ainsi, par exemple, par suite de la demande accrue, le poisson a renchéri, malgré une offre également accrue. De même, tous les autres produits de nature à remplacer la viande, y compris le blé déjà fortement chargé du fait de la protection douanière.

Dans cette situation l'interpellation socialdémocrate était très justifiée, surtout si l'on songe à l'augmentation constante du coût de la vie pour les ouvriers (du loyer, par exemple !).

L'orateur du Parti apporta, à l'appui de l'interpellation, une statistique abondante démontrant que la vie chère enlève aux maigres ressources ouvrières des sommes énormes dont une partie minime seulement va au Trésor public, la plus grande partie allant s'engouffrer dans les poches sans fond des agrariens. Il cita aussi le fait, du reste bien connu, que les marins allemands sont approvisionnés en grande partie de viande étrangère sans que leur santé en souffre. Bref, pas d'argument, pas de fait dans ce domaine qui ne parle contre les renchérisseurs de la vie, des gens dont le désir de voir élever les tarifs de douane sur le blé fut qualifié, il y a quelques années, par Guillaume II, d'*usure sur le blé*. (Il est vrai qu'il est arrivé plus d'une fois à Guillaume II de changer d'opinion de façon éclatante — je me permettrai d'y revenir plus loin.)

Quant à l'interpellation totalement inconsistante des conservateurs, on en attendait le développement avec une curiosité légitime. Mais ce parti a eu recours à un procédé aussi caractéristique que contraire à tous les usages parlementaires. En effet, au lieu de motiver l'interpellation, l'orateur conservateur profita de son tour de parole pour se lancer dans une polémique contre l'interpellation socialdémocrate, bien que la discussion de cette dernière n'eût dû commencer, d'après le règlement du Reichstag, qu'à la suite de la réponse du gouvernement et après une décision formelle du Reichstag de la mettre en discussion. De plus, le groupe sonservateur avait désigné pour « développer son interpellation » un orateur appartenant évidemment aux agrariens les plus éhontés. Ce dernier débuta, en effet, par une provocation frivole à l'intention de la majorité du peuple allemand en parlant du *bluff* de la viande chère. Ce qui voulait dire dans la pensée de l'orateur qu'il s'agissait d'un mouvement créé artificiellement par les moyens les plus mesquins et les plus abjects, d'un mouvement absolument injustifié. Du reste, le but évident de l'interpellation conservatrice n'était autre que d'obliger de nouveau le gouvernement à faire un vœu d'obéissance à la volonté des agrariens. L'orateur conservateur avait exécuté l'air sur lequel les représentants du gouvernement dansèrent sans broncher. Aussi les déclarations des deux représentants du gouvernement se réduisirent-elles à ceci : On ne fera rien, ou du moins, rien d'efficace pour atténuer la crise alimentaire de la masse laborieuse. L'importation insignifiante du bétail français dans l'Allemagne du Sud n'a, en effet, amené jusqu'ici aucune baisse sur les prix de la viande.

Au Reichstag la majorité est agrarienne ; dans le pays, au con-

traire, il y a une forte majorité anti-agrarienne. C'est ce qu'a montré de nouveau la plus récente élection complémentaire au Reichstag dans la circonscription de Labiau-Wehlau, district administratif de Königsberg, province de Prusse, qui jusque là était toujours représentée par un député conservateur. En 1907, le conservateur élu avait réuni 11.575 voix, le candidat socialdémocrate, 3.179, le radical, 1.710. Le 2 décembre 1910, lors de l'élection complémentaire, le conservateur n'a obtenu que 7.217 voix, les voix socialdémocrates ont monté à 3.708, les voix radicales, à 5.517. L'augmentation des voix socialdémocrates est, certes, beaucoup au-dessous de celle enregistrée dans nombre d'autres circonscriptions ; mais elle apparaît très importante si l'on considère qu'il s'agit d'une circonscription presque exclusivement rurale avec une industrie insignifiante, que la population y est relativement très peu dense et qu'enfin une très grande partie de la population habite souvent assez longtemps au dehors pour des raisons de métier (pêcheurs, etc.). Les travailleurs agricoles de là-bas, comme dans beaucoup d'autres régions, ne possèdent qu'un petit lopin de terre insuffisant pour les nourrir, mais qui les empêche d'émigrer. Ils sont donc forcés de travailler comme salariés chez les propriétaires nobles et paysans, qui, depuis toujours, les tiennent non seulement en dépendance économique, mais encore intellectuelle. Par conséquent, la propagande socialdémocrate y rencontre de grandes difficultés, et quelquefois même, le propagandiste y risque sa vie. Par contre, l'action de nos adversaires est favorisée avec zèle non seulement par les membres de la classe possédante, mais aussi par les autorités. Je n'ai pas à donner des détails à ce sujet, les lecteurs de la *Revue Socialiste* en ayant, sans doute, fait l'expérience personnelle dans telle ou telle région. A relever seulement que dans les petites sections de pareilles circonscriptions rurales on sait bien comment s'y prendre pour rendre illusoire le vote secret prescrit par la loi, de sorte que les travailleurs qui sont dans la dépendance économique des agrariens, les petits artisans, etc., sont contraints de voter pour le conservateur haï. Sans cela, les conservateurs auraient perdu encore beaucoup plus de voix et le gain des socialdémocrates aurait été beaucoup plus important. Cependant, la bourgeoisie, elle aussi, a commencé à se réveiller. C'est ce que montre l'augmentation considérable des voix radicales. Ce ne sont pas, en effet, des ouvriers qui sont venus grossir le nombre d'électeurs radicaux, car là-bas il est aussi dangereux pour un travailleur agricole de voter pour le radical que pour le socialdémocrate. — Aucun des candidats n'ayant réuni au premier tour la majorité absolue, il y a eu ballottage, événement extraordinaire dans cette région-là. Et c'est la socialdémocratie qui

a décidé du résultat final. Bien que le candidat radical se soit montré aussi hostile à la socialdémocratie que le conservateur, notre Parti a donné le mot d'ordre de voter pour le radical, conseil suivi par nos électeurs, malgré les efforts les plus éhontés des agrariens et de leurs alliés, fonctionnaires ou autres. Car il s'agissait avant tout de manifester contre les renchérisseurs de la vie. Le candidat radical fut élu par 9.825 voix contre 7.184 réunies par le conservateur. Le résultat de cette élection a fait une grosse sensation.

Ce sera le devoir du peuple de manifester sa volonté avec la même vigueur aux élections générales dont l'année prochaine verra, en tout cas, l'agitation préparatoire. De ce Reichstag il n'y a plus rien à attendre pour le peuple. Tout effort dans ce sens sera vain.

On l'a bien vu aussi, le 26 novembre, lors de la discussion de l'interpellation suivante dont l'initiative revient également à notre Parti :

« Quelles sont les mesures que le Chancelier de l'Empire compte prendre pour exécuter les promesses faites au Reichstag en novembre 1908 par le prince Bulow en sa qualité de Chancelier de l'Empire, en même temps qu'au nom de l'Empereur, promesses violées par les déclarations que l'Empereur a faites au cours de cette année à Königsberg et ailleurs au sujet de son rôle dans l'Etat ? »

On sait que Guillaume II est de ceux qui aiment à discourir. Une collection de ses discours qui n'embrasse que les 15 premières années de son règne, parue chez Reclam à Leipzig, contient déjà deux volumes. Les flots de l'éloquence impériale n'ont point décru, depuis. On sait aussi que Guillaume II n'aime guère à atténuer ses critiques, quel qu'en soit l'objet momentané : il dit toujours son opinion très carrément. Mais que celui qui est attaqué par l'orateur couronné ne s'avise pas de riposter, il pourrait lui en cuire, car l'Empereur jouit de la protection particulière de l'article 95 du code pénal allemand, qui punit le crime de lèse-majesté de deux mois de prison au minimum, et dans des cas moins graves, de deux mois à cinq ans d'arrêts de forteresse. Aux rigueurs de la loi viennent s'ajouter les artifices d'interprétation des parquets et des tribunaux prussiens. Le citoyen d'un pays républicain ne saurait se faire une idée de l'ingéniosité de cette magistrature à découvrir le crime de lèse-majesté pour le punir horriblement de longues années de prison. Je pourrais citer des exemples vraiment atroces. La peine relativement douce des arrêts de forteresse n'a été appliquée à un prévenu socialdémocrate, autant que je sache, qu'une seule fois. On comprend dès lors qu'un socialdémocrate qui est forcé de s'occuper d'un discours impérial y met toute la prudence voulue, car il sent derrière lui le procureur aux aguets. Aussi les militants de notre

Parti sont-ils à cet égard beaucoup plus prudents que les gens bien en cour, et c'est un secret de polichinelle que nulle part en Allemagne on ne commet tant de soi-disant crimes de lèse-majesté que dans les milieux strictement conservateurs.

Autant que Guillaume II attaquait, dans les passages sensationnels de ses discours, surtout la socialdémocratie, la chose était relativement peu dangereuse. Notre Parti, lui, en profitait le plus, les discours impériaux lui fournissant toujours un sujet de propagande très efficace, moins, il est vrai (pour les raisons exposées ci-dessus), pour sa propagande publique que pour la propagande d'homme à homme, qui est peut-être encore plus efficace. Bien que cet effet involontaire des discours impériaux n'eût pas laissé d'inquiéter les éléments les plus avisés de la classe dirigeante, on n'attachait pas trop d'importance aux manifestations impériales de cet ordre. Mais il en fut autrement lorsque Guillaume II commença à traiter dans ses discours et autres manifestations publiques les questions de la politique extérieure, et cela, parfois, d'une manière qui déroutait par des changements soudains d'attitude. Depuis longtemps déjà on parlait de la voie en *zig-zag* que la politique allemande suivait, sous l'impulsion de Guillaume II. Mais les inquiétudes devinrent graves à la suite de certains événements de ces dernières années.

Le 3 novembre 1896, Guillaume II avait félicité le président du Transvaal, Krüger, pour la victoire remportée par les Boërs sur l'aventurier anglais, Jameson, qui avait fait un *raid* dans leur pays. La dépêche impériale provoqua l'indignation des jingoes anglais et fit du tort à plus d'un Allemand vivant en Angleterre. D'autre part, les Boërs, eux, furent évidemment encouragés par cette preuve de sympathie non équivoque à commencer, trois ans plus tard, la guerre contre l'Angleterre. Mais sur ces entrefaites les dispositions de Guillaume II se modifièrent, et cela au point que, le 28 octobre 1908, le *Daily Telegraph* publia un rapport sur une conversation de Guillaume II avec le diplomate anglais, lord Tweedmouth, dans laquelle il affirmait ses sentiments amicaux envers la Grande-Bretagne en révélant, à titre de preuve, qu'il avait élaboré, lors du début de la guerre du Transvaal, un plan de campagne contre les Boërs et l'avait adressé au gouvernement anglais. Or, il faut se rappeler qu'au même moment où Guillaume II élaborait son plan de campagne, il donnait, par ses propos, à entendre que ses sympathies étaient, dans la guerre du Transvaal, plutôt du côté des Boërs que du côté des Anglais — et voici tout à coup cette révélation du *Daily Telegraph* dont le caractère authentique a dû être, en somme, reconnu ! Dans ces conditions, même les monarchistes allemands

les plus loyaux se sentirent mal à l'aise, d'autant plus qu'ils se rendaient compte que chaque jour pourrait apporter une surprise analogue, qui, le cas échéant, serait grosse de graves conflits politiques. Les féaux de Guillaume II voyaient avec consternation plus d'un Allemand procéder à une révision de ses convictions monarchistes. Il fallait agir. Le 10 et le 11 novembre 1908, le Reichstag discuta donc une interpellation des libéraux-nationaux sur la question du jour. Les orateurs de *tous* les partis sans exception protestèrent contre cette manifestation de Guillaume II, les uns avec véhémence, les autres avec tristesse — selon l'attitude de chacun envers le principe monarchique. L'Empereur lui-même autorisa le chancelier à promettre en son nom qu'il se cantonnerait, désormais, dans les limites de la Constitution, ce qui voulait dire, en somme, qu'il observerait le silence. Personne ne se doutait alors que deux ans plus tard il faudrait de nouveau interpeller à propos du même sujet. Guillaume II s'est tu pendant un an et demi ; depuis il parle de nouveau. Le 26 août, il prononça, à la fête de la province de Prusse orientale, à Königsberg, un discours dans lequel il déclarait qu'en ce lieu son ancêtre, appelé, par des historiens courtisans, « Grand Prince-Electeur », « se fit duc souverain de Prusse, de son propre droit ». Il ajoutait : « Et en ce même lieu, mon grand-père se mit lui-même, *également de son propre droit,* la couronne royale de Prusse sur la tête, en insistant de façon précise qu'elle lui était accordée *rien que par la grâce de Dieu, et non pas par des parlements, des réunions populaires et des décisions du peuple,* et qu'il se considérait comme un *instrument élu du Ciel* et qu'il remplissait, comme tel, ses devoirs de roi et de souverain... « Je me considère comme un instrument du Seigneur et suis mon chemin sans me préoccuper des conceptions et des opinions du jour... »

Guillaume II parla dans le même sens, trois jours après, à un dîner à Marienbourg.

Le 13 novembre, il visita le très riche couvent des Bénédictins, à Beuron, en Hohenzollern, pays d'origine de la dynastie. Là, il adressa au prieur une harangue qui provoqua un vif étonnement dans une grande partie du peuple allemand — au delà des milieux socialdémocrates — mais qui fut fort goûté par le centre catholique. A cette occasion, la feuille satirique de Munich, la *Jugend,* publia la plaisanterie suivante : Un noble dit à son épouse : « Eulalie, allons-nous envoyer notre petit à Potsdam au régiment des hussards ou plutôt à Beuron chez les bénédictins ? » Il y a eu dans la presse d'autres sarcasmes beaucoup plus méchants, sans parler d'innombrables bons mots faits entre quatre murs, en raison surtout de l'article 95 du code pénal mentionné plus haut. Mais l'épisode pré-

senté aussi une certaine gravité, Guillaume II ayant montré à cette occasion son dédain du parlementarisme, en général, et du Reichstag, en particulier.

Bref, les partis bourgeois avaient assez de raisons de protester contre des discours de cette nature, étant donnée surtout leur attitude plutôt vigoureuse d'il y a deux ans. Ils se turent cependant, et ce fut le groupe socialdémocrate qui prit l'initiative de l'interpellation déjà citée. Et quel changement de front de la part des partis bourgeois, en comparaison avec leur attitude en novembre 1908! Ledebour développa l'interpellation avec toute la netteté désirable dans le fond, tout en s'appliquant à observer une certaine réserve dans la forme. Mais on vit alors les mêmes partis bourgeois qui, il y a deux ans, s'étaient élevés contre l'Empereur s'en faire les défenseurs serviles. Ce fut le centre qui, à cette occasion, se prostitua de la façon la plus abjecte. Ses orateurs déclarèrent tout simplement que l'Empereur n'avait pu violer aucune promesse, n'en ayant fait, à proprement parler, aucune, il y a deux ans. Le centre se prête ainsi à toutes les humiliations, afin de rentrer en grâce auprès du gouvernement. Les libéraux-nationaux exprimèrent l'avis que les discours récents n'étaient point si mauvais que cela en comparaison avec les discours antérieurs, et qu'au fond, il ne valait pas la peine d'en parler. Enfin, le chancelier Bethmann-Hollweg se tira du mauvais cas par le sophisme que Guillaume II avait parlé dans ces occasions non pas en qualité d'Empereur, mais comme « roi de Prusse », et que, par conséquent, le Reichstag n'avait pas à s'en mêler ! On se défend comme on peut.

Le chancelier actuel a déjà fait, pendant sa courte carrière, un très grand nombre de bêtises. N'importe ! Autant qu'il jouit de la faveur impériale, elles ne lui font point de tort, et la majorité noire et bleue du Reichstag l'applaudit avec enthousiasme — en attendant de l'accabler dans quelques mois peut-être des injures les plus sanglantes.

Le *Berliner Tageblatt* a donné, dans son numéro du 26 novembre, ce commentaire très juste de la situation :

« Quelle cohue de courtisans dans ce Reichstag, quelle passion de baiser le bord du manteau de pourpre et de ne point se montrer, pour rien au monde, moins loyaliste que le voisin ou le parti voisin ! Sur le tableau de Makart : « Entrée de Charles-Quint », on voit une foule de femmes demi-nues se presser autour du cheval du souverain, le regard humide, les somptueux seins palpitant, — de même, les orateurs du bloc noir et bleu, tous ces « soutiens du trône » se pressaient en rangs serrés en priant et en mendiant : « Emmène-moi ! » S'ils s'étaient contenté de représenter le discours de

königsberg comme une chose irrelevante, on pourrait encore passer outre ; mais non ! Débordant de servilité, ils ont cherché à renier et à détruire tout ce qu'ont apporté les journées de novembre 1908.»

La comparaison est boîteuse, comme la plupart des comparaisons : nos « soutiens du trône » ne sont pas aussi jolis que les femmes nues sur le tableau de Hans Makart, exposé dans le hall artistique de Hambourg et répandu en Allemagne dans de nombreuses reproductions... Un grand nombre d'autres journaux se sont payé le malin plaisir de mettre en parallèle les passages les plus saillants des discours prononcés par les mêmes députés bourgeois en 1908 et en 1910, pour montrer ainsi avec quelle désinvolture ces messieurs ont retourné leur veste.

Le bloc noir et bleu est devenu le bloc des courtisans. On pourrait aussi l'appeler le bloc de la peur, car c'est la peur seule qui pousse ces partis bourgeois à se livrer corps et âme au gouvernement. Ils sont tout prêts à déférer à tout ce que le gouvernement voudra s'il les défend seulement contre la socialdémocratie. C'est la solidarité des gens qui n'ont pas la conscience nette. C'était également la peur, et pas autre chose, qui a dicté au hobereau conservateur, de Heydebrand, cette parole, qu'aux critiques actuelles dirigées par la socialdémocratie contre les discours de l'Empereur il n'y avait qu'une seule réponse à faire — une nouvelle loi d'exception contre le mouvement ouvrier. Le chancelier n'a pas osé, pour le moment, exprimer son opinion à ce sujet.

Avec ces événements coïncida la grâce des « Borusses de Bonn ». Quelques mots sur cette affaire : L'association d'étudiants « Borussia » à Bonn, a l'honneur, hautement appréciée des milieux patriotes, de compter parmi ses membres les princes de la maison de Hohenzollern et d'autres dynasties allemandes auxquels il arrive de fréquenter pendant un certain temps l'Université de Bonn. Les rejetons de la noblesse allemande — s'ils sont assez riches pour cela — et de l'aristocratie du coffre-fort tiennent donc à grand honneur d'être admis dans cette association. Mais le sort a voulu que, dans les dernières années, des membres de la « Bonessia » se soient rendus coupables d'excès d'une brutalité extravagante. Chaque fois que les « Borusses » organisent des excursions dans des trains spéciaux, l'administration des chemins de fer prend des mesures spéciales pour la sécurité du mouvement et du personnel du train ; ce qui n'a pas empêché des détériorations du matériel et des brutalités contre le personnel, qui commis par d'autres entraîneraient des peines sévères, mais qui ne valent aux « Borusses », comme autant de peccadilles mises au compte de leur exubérante jeunesse, que le paiement de dommages-intérêts; car il ne faut point qu'une

peine de prison fasse tort à la carrière de ces jeunes gens. Or, il arriva que deux membres de cette association aristocratique, au temps de leur volontariat militaire, pénétrèrent de force dans la demeure d'un autre volontaire pour la saccager et rouer de coups l'occupant. Mais ce dernier était déjà sous-officier, tandis que les agresseurs n'étaient encore que de simples soldats. Ils avaient donc, non seulement désobéi à l'ordre de leur supérieur militaire d'avoir à cesser leurs agissements scandaleux, mais ils avaient encore maltraité ce supérieur, un crime si grave selon la mentalité prusso-allemande qu'il est puni d'un long emprisonnement et même de travaux forcés — bien entendu, lorsqu'il s'agit du commun des hommes. Mais, en l'espèce, les coupables s'en tirèrent avec trois jours d'arrêts légers. Deux autres Borusses ayant pris part à la même équipée, mais qui n'étaient pas des militaires, furent condamnés à huit jours de prison, commués par le roi de Prusse en arrêts de forteresse. C'est qu'il fallait à tout prix épargner la carrière de ces jeunes gens — une préoccupation qui n'existe jamais lorsqu'il s'agit de la jeunesse non privilégiée. Ces « Borusses » de Bonn peuvent donc, malgré leur « condamnation » pour rire, devenir officiers, avocats généraux, juges, etc., qui s'indigneront de la brutalité du... prolétariat.

On comprend que les excès stupides des « Borusses » commencent à renouveler la langue allemande : au lieu de *vandalisme*, on parle de *borussisme*, ce qui veut dire exactement la même chose.

En graciant ces gens, Guillaume II a fortement heurté le sentiment de justice du peuple allemand. Un autre acte impérial du même ordre a été la décoration des policiers de Berlin pour leur action pendant les désordres survenus dans le quartier de Moabit. Le procès qui se déroule actuellement à la suite de ces événements a cependant démontré que la police de Berlin avait beaucoup plus besoin d'autre chose que de décorations. J'y reviendrai plus loin.



J'ai donné tous ces détails pour faire mieux comprendre la situation politique.

Depuis le commencement de décembre, on voit plus clair dans les intentions gouvernementales. On sait maintenant les moyens par lesquels le gouvernement entend endiguer le « flot rouge ». Il ne veut pas des lois d'exception, que les Heydebrand et consorts demandent brutalement, mais franchement. L'expérience bismarckienne de la « loi contre les socialistes » est bien peu engageante. Mais les divergences entre le chancelier et Heydebrand ne

portent que sur la forme. Au fond, ils veulent tous les deux la même chose, et il ne s'agit plus que de trouver le meilleur moyen d'y arriver. Bethmann-Hollweg voudrait introduire dans la législation existante des dispositions nouvelles assez élastiques pour frapper seulement le mouvement ouvrier sans pouvoir être tournées contre les classes dirigeantes. Des modifications dans ce sens devraient porter sur le code pénal et le code d'instruction criminelle; de plus, on ajouterait quelques articles à double entente au projet de loi sur le système des assurances de l'Empire. Le chancelier n'a point été diplomate en dévoilant ses intentions : nous savons maintenant où l'on entend nous mener. La danse va bientôt commencer. Les masses laborieuses ont de lourds comptes à régler, aux élections prochaines.

*
* *

Une preuve caractéristique de la dépendance dans laquelle les agrariens tiennent le gouvernement impérial, qui prend pourtant des allures si absolutistes, est le projet de loi déposé au Reichstag le 26 novembre et relatif à l'extension des voies navigables et à la perception des droits de navigation. Le cours des grands fleuves allemands est orienté de façon à permettre une amélioration considérable des moyens de transport, surtout pour le trafic des marchandises, si on les réunit seulement par un système des canaux accessibles aux bateaux et un moyen non seulement de décharger les chemins de fer d'Etat surchargés en grande partie, mais encore de diminuer les prix du transport des marchandises, ce qui constituerait un avantage très appréciable notamment pour l'Allemagne de l'Ouest. Le gouvernement prussien lui-même l'a reconnu depuis longtemps. Dès 1899, il avait présenté au Landtag prussien le projet d'un grand canal dit du centre qui devait réunir le Rhin et l'Elbe. Le projet fut repoussé par suite de l'opposition agrarienne, qui s'explique par deux raisons. D'abord, les agrariens craignaient que le nouveau canal pourrait servir aussi à l'importation du blé étranger, et ensuite, ils exigeaient comme prix de leur consentement à ce projet favori du gouvernement prussien, l'augmentation usuraire si longtemps poursuivie des droits de douane sur les objets de première nécessité. Pendant les luttes parlementaires pour et contre le canal du centre, Guillaume II avait beau prononcer le mot : « Il sera construit quand même ! » Malgré son grand pouvoir qu'il aime tant à affirmer hautement, le roi de Prusse n'est pas encore arrivé à réaliser le projet du canal, bien que les agrariens eussent déjà obtenu depuis longtemps l'augmentation exigée des droits de

douane. Les agrariens de Prusse ont été encore plus loin. Le Landtag prussien a voté une loi sur les droits de navigation à l'intérieur, qui est en contradiction avec la Constitution de l'Empire allemand. Cette dernière prescrit, en effet, la franchise du trafic sur les fleuves allemands et oblige les Etats confédérés à en maintenir la navigabilité au moyen de leurs ressources générales. Seul, le trafic sur les canaux artificiels payait des droits. Or, la Prusse impose maintenant le trafic sur les voies navigables naturelles. Les gouvernements saxons et badois se sont longtemps opposés à ce procédé anticonstitutionnel; mais à la fin, la Prusse a eu raison de leur résistance en obtenant leur adhésion au projet de loi relatif aux droits de navigation dans tout l'Empire. Le projet a simplement pour but d'éliminer la concurrence que la navigation, avec ses tarifs plus bas, fait aux chemins de fer et aussi de rendre impossible l'importation par voie fluviale des subsistances provenant de l'étranger. C'est que l'influence agrarienne sur le gouvernement prussien a encore grandi, depuis l'époque du premier projet sur le canal du centre. L'orateur socialdémocrate Franck a dit avec raison à la face des conservateurs écumant de rage que le projet était évidemment destiné à servir non pas les intérêts de la navigation, mais ceux du protectionnisme usuraire. Les socialdémocrates ne sont pas d'ailleurs les seuls adversaires du projet; la plus grande partie des radicaux et des libéraux-nationaux l'est également, et l'on trouve même dans les rangs de l'opposition des conservateurs saxons. La discussion du projet n'est pas encore terminée.

*
* *

Il y aurait encore beaucoup de choses à dire sur le projet de loi relatif aux chambres du travail, dont la deuxième lecture a eu lieu du 5 au 7 décembre, après de longues délibérations de la commission. Bien que les amendements socialdémocrates n'aient pas trouvé grâce auprès de la majorité antiouvrière du Reichstag, le projet, dans sa forme actuelle, apporte tout de même quelques améliorations. Mais il reste à attendre les résultats de la troisième délibération.

*
* *

La dernière semaine du Reichstag avant les vacances de Noël a été remplie par la première délibération sur le budget. La discussion a pris une tournure singulière et également très caractéristique pour toute la situation. Au cours des débats, qui ont été très vifs, on a très peu parlé du budget.

Les partis bourgeois sont dans une situation peu agréable. Le gouvernement demande une nouvelle augmentation de l'armée, mais où prendre l'argent ? Le bloc noir et bleu espère évidemment s'en dépêtrer par quelque expédient qui serait trouvé au cours des délibérations de la commission. A quoi bon alors parler du budget et fournir ainsi aux socialdémocrates détestés des armes nouvelles? Maint député tient évidemment moins à expédier les affaires de l'Empire qu'à lutter contre la socialdémocratie, qui menace gravement son siège. Ce serait croire que les groupes qui, actuellement, forment le bloc noir et bleu au sens strict du mot (centre, conservateurs, conservateurs libres et Union économique) s'étaient concertés pour infliger une défaite à la socialdémocratie dans une grande bataille à coup de discours. M. Bethmann-Hollweg lui-même — quelques mauvaises langues l'appellent déjà *Holzweg* (chemin de bois : « il se trouve sur le chemin de bois » est une expression irrespectueuse pour dire de quelqu'un qu'il se trompe de chemin, qu'il perd le nord) — s'est mis de la partie, qui consiste à lancer contre la socialdémocratie des injures de gros calibre. Cette tentative désespérée était évidemment destinée à ramener les Polonais, le parti populaire progressiste et les libéraux-nationaux au rôle des suiveurs du bloc noir et bleu, en leur inspirant une folle terreur de la socialdémocratie. Le chancelier de l'Empire n'a pas craint d'intervenir, à cet effet, dans le procès encore pendant des désordres de Moabit pour peser sur le parquet et les juges au détriment des prévenus, de représenter les événements de Moabit, qui ont abouti à ce procès, comme le commencement de la révolution socialdémocrate et de menacer, le cas échéant, les grévistes des lois d'exception. Mais les socialdémocrates ont soutenu le combat avec courage et vaillance. Le camarade David a prononcé un discours plus particulièrement brillant, qui, à des coups répétés, fit hurler les gens du bloc. En fin de compte, la troupe de nos adversaires s'est mise à s'entredéchirer, à la joie sincère des représentants de la classe ouvrière. C'est le cas de dire avec Sancho Pança : « Maint va chercher de la laine qui revient tondu. »

* * *

Je ne puis terminer mon exposé de la situation politique en Allemagne sans rappeler d'un mot le procès de Moabit en train d'être jugé.

Il s'agit d'une grève des chargeurs de charbon, événement de tous les jours dans une grande ville comme Berlin. Le patron avait enrôlé des *sarrasins* qui se permettaient à l'égard des grévistes des

grossièretés telles qu'elles surprenaient même à Berlin. Quant à la police, elle mettait à « protéger » les *sarrasins* une brutalité également inouïe même chez la police berlinoise. C'est ainsi qu'on a abouti aux grands désordres dont le procès, commencé le 9 novembre, ne sera peut-être pas encore terminé au moment où ces lignes parviendront jusqu'au lecteur. Cependant, les débats ont déjà clairement montré que la police berlinoise a commis — pour nous exprimer avec modération — beaucoup de fautes, et que même des fonctionnaires supérieurs se sont conduits d'une manière qui n'est rien moins que convenable. On dit que Bismarck aurait écrit, un jour, à Manteuffel que la police berlinoise était la plus grossière du monde. Il est bien probable que c'est exact, la police russe mise à part. Ce qui, naturellement, ne veut pas dire que chaque sergent de ville ou autre fonctionnaire de police à Berlin soit un grossier rustre; au contraire, on en trouve qui sont d'honnêtes gens, et beaucoup ne font ce métier que pour gagner leur vie. En tout cas, il y a tout lieu de désirer que la police berlinoise montre un peu plus de flair pour découvrir les criminels — maint crime grave, et même assassinat, reste impuni à Berlin — et moins de brutalité envers les gens inoffensifs. Nous reviendrons peut-être à ce sujet plus au long, après la fin du procès.

*
* *

Il semble cependant que ce procès fournira aussi à notre Parti des armes excellentes pour la propagande. C'est qu'il n'y a pas de remède contre le socialisme. Les classes dirigeantes peuvent manœuvrer tant qu'elles voudront, la socialdémocratie trouvera toujours le moyen d'en tirer avantage. Cette perspective consolante s'offre toujours aux yeux, de quelque côté qu'on regarde, et elle nous accompagnera jusque dans la prochaine lutte électorale. Espérons que cette brillante situation politique ne sera pas gâchée en partie par des querelles intestines de la socialdémocratie.

A. Quist.

L'École des Hautes Études sociales

Cette école vient de publier, à l'occasion de son dixième Anniversaire, célébré il y a un mois, un volume (1) où sont relatés, par quelques-uns de ses professeurs ou directeurs d'études, l'histoire de l'Ecole, les efforts dépensés, les buts visés et les résultats obtenus par tous ceux qui y ont travaillé. Essayons, en le lisant, d'apprendre ce qu'est l'enseignement de l'Ecole, ce que sont ses professeurs, ce qu'est son public. C'est sur le premier point que nous serons le plus amplement renseigné. L'Ecole des Hautes-Etudes s'est constituée pour étudier, d'une manière objective et scientifique, toutes les formes, tous les aspects de la vie sociale. Aussi voit-on le programme de ses cours s'accroître, se donner d'année en année une complexité plus grande afin de mieux s'adapter à son objet. Les trois sections du début, *école de morale, école sociale, école de journalisme,* prennent chaque année plus d'ampleur : la première devient d'abord école de morale et de pédagogie, puis de morale, pédagogie et philosophie; l'école de journalisme devient école de journalisme et de préparation à la vie publique. Dès 1903, une école d'art s'ajoute aux trois premières, et peut-être, m'a-t-il semblé, l'Ecole des Hautes Etudes sera-t-elle amenée un jour à avoir sa section des sciences religieuses. Les faits religieux y sont étudiés, depuis 1904, mais d'une manière extérieure et surtout dans l'action qu'ils exercent sur les autres groupes de faits sociaux ; ils peuvent ainsi, sans inconvénient, recevoir l'hospitalité de l'école de morale ou de l'école sociale, mais des conférences comme celles de MM. Reinach, Serruys, Moret, Lévy, en 1908-09, me paraissent constituer un genre d'études ayant sa vie à part, bien distinct des autres disciplines enseignées à l'Ecole.

Comme établissement d'enseignement supérieur, l'Ecole s'attribue un rôle précis : elle veut « combler les lacunes de l'enseignement officiel » (p. 62). Ainsi, la section de littérature « a cherché sans cesse à étudier les moments de l'histoire littéraire qui, dans les facultés des lettres, sont laissées un peu à l'écart » (p. 85). Une section d'*histoire et critique des faits sociaux* est consacrée à l'histoire des faits économiques qui « fait totalement défaut dans l'enseignement universitaire officiel » (p. 45), absence dont se scandalise à bon droit celui qui la signale.

(1) *L'École des Hautes Études sociales,* 1900-1910 (in-8° VI-190 p., Paris Alcan, 1910).

Bref, comme l'écrit le rapporteur de la section de philosophie, « toutes les questions encore à l'étude, toutes les recherches en voie d'élaboration, toutes les tentatives un peu en marge des programmes, tout ce qui, en un mot, bien que conservant le caractère scientifique ne peut être matière d'enseignement dogmatique ou figurer comme sujet d'examen, c'est tout cela qui nous appartient naturellement, qui doit trouver place chez nous » (pp. 40-41). C'est une Université d'avant-garde. Et si l'on consulte les programmes de ces dix années d'enseignement à l'Ecole, on voit, en effet, tant par la richesse de leurs matières que par la souplesse de leurs divisions en : cours, séries, semaines, discussions, qu'ils ont atteint leur but (1).

Le personnel enseignant est composé de spécialistes et surtout d'hommes connus pour leur fidélité aux méthodes objectives, au travail scientifiquement conduit. Bon nombre de leurs leçons ont été réunies par groupes dans des volumes où se retrouve, sous la diversité des apports communs, l'unité de l'esprit scientifique et de l'effort didactique. D'autres leçons se sont élargies, développées et on en a reconnu les éléments dans les œuvres que publiaient plus tard leurs auteurs. On peut supposer que la revue fondée cette année même par l'Ecole nous conservera plus nombreuses encore les principales conférences données dans la maison.

Sur le public qui vient recueillir cet enseignement, le livre de l'Ecole ne nous apporte que des renseignements quantitatifs, et pas suffisamment complets; nous savons par lui que, de 1901 à 1910, le nombre des étudiants a passé de 42 à 186 pour l'école de morale, de 62 à 215 pour l'école sociale, de 196 à 310 pour l'école d'art et de 49 à 222 pour celle de journalisme. Mais on ignore le total des élèves de l'école, le nombre de ceux qui sont inscrits à deux, trois ou quatre sections, etc. On aurait aimé connaître la composition du public, son origine; enfin, il n'aurait pas été sans intérêt de nous apprendre ce que deviennent les élèves de l'Ecole, comment ils utilisent les connaissances, voire le diplôme qu'ils y recueillent. Pour l'école de journalisme notamment, dont l'existence si discutée

(1) Nous remarquons, sur la série des programmes qui termine le livre, que certaines conférences reviennent avec le même titre pendant plusieurs années de suite (ex. : celles de MM. Allix, Godart pour 1902 et 1903, Aug. Bernard pour 1903 et 1904, Caron pour 1902, 1903 et 1904). Sont-ce des conférences réellement recommencées ou reportées d'une année à l'autre ? D'autres conférences sont indiquées comme faites par M. N (ex. : programme 1906-07), si elles ont été données, on aurait dû restituer le nom du professeur, et si elles ne l'ont pas été, indiquer ce fait.

et pourtant si justifiée, est une nouveauté (unique encore peut-être ?) en Europe, il serait curieux de savoir si elle est la pépinière où les journaux viennent recruter leurs rédacteurs. Mais je n'insiste pas sur cette lacune ni sur cette autre que constitue l'absence de tout renseignement sur la vie économique de l'Ecole; j'aurais voulu pouvoir citer des noms de conférenciers, des titres de cours ou de conférences, insister davantage sur chacune des branches d'enseignement de ce bel arbre de science qu'est l'Ecole des Hautes Etudes; je me borne à dire ici combien la somme d'efforts, d'intelligence, de ferveur dépensée depuis dix ans dans cette école mérite d'admiration et de gratitude, et je suppose que personne ne lui marchandera ses vœux de prospérité pour la nouvelle décade où elle vient d'entrer.

Roger Picard.

Revue des Livres

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Pierre Leguay, **M. Seignobos et l'Histoire** (*Mercure de France*, 1er novembre).

D'après M. Leguay, c'est M. Seignobos qui a fait justice de la vieille conception de l'histoire « genre littéraire », et qui a donné à la fois la théorie et le modèle (dans son *Histoire politique de l'Europe contemporaine*) de l'histoire scientifique. Une généralisation historique est une demi vérité : le matérialisme historique, par exemple, trouve en M. Seignobos un critique ardent ; mais nul plus que l'auteur de l'*Histoire politique de l'Europe contemporaine* n'a signalé la répercussion des phénomènes économiques sur la vie politique et morale des peuples.

M. Leguay, se souvenant de l'édition faite par M. Seignobos des *Pages choisies* de Michelet, aurait pu montrer aussi que la résurrection intégrale du passé, telle que l'historien romantique l'a tentée, se retrouve dans le caractère concret, pittoresque, vivant, de l'enseignement organisé par M. Seignobos. L'histoire scientifique ne se substitue à l'histoire littéraire et philosophique qu'en leur empruntant leurs qualités ; cela tient à ce que l'historien ne peut pas songer à mettre les généralisations et « l'évocation du passé » à l'épreuve d'un contrôle immédiat de l'expérience. On ne constate pas un fait historique ; on n'observe guère que du papier noirci : « Des faits que nous n'avons pas vus décrits dans des termes qui ne permettent pas de nous les représenter exactement, voilà les données de l'histoire. »

Le scepticisme que professe M. Seignobos à l'égard des théories est utile, puisqu'il se résout en un effort conscient vers une connaissance plus profonde du passé. Quant aux conclusions de son œuvre, elles mériteraient discussion.

M. Leguay cite quelques-unes des plus paradoxales ; nous nous bornons à rappeler l'idée que l'historien se fait de l'évolution de l'Europe au XIXe siècle : cette évolution dépend de trois événements, les révolutions de 1830 et de 1848, la guerre de 1870 ; or, en 1830 comme en 1848, c'est une infime minorité de la nation française qui

a renversé la royauté ; quant à la guerre de 1870, elle est l'œuvre de deux hommes, Napoléon et Bismarck. L'histoire ne révèle pas je ne sais quelle préordination mystérieuse et providentielle ; le mot de « loi historique » est vide de sens : « c'est de la métaphysique » ; Pascal avait raison d'attribuer aux « accidents » le pouvoir de changer la face du monde. — Est-ce à dire que tel parti politique soit fondé à croire qu'une troisième révolution parisienne soit possible (*Action Française*) ? -- Nullement ; car un nouvel accident, la largeur des grands boulevards, qui sont ouverts à la décharge des canons, rend impossible un coup de force à main armée.

M. Leguay a mis en lumière les différences qui séparent M. Seignobos de son maître Fustel de Coulanges. Fustel disait que l'histoire ne sert à rien. D'après M. Seignobos au contraire, l'histoire est utile, puisque, science minutieuse et difficile, elle guérit les jeunes gens de leur crédulité naturelle et de leurs préjugés ; elle les délivre de la peur du changement, puisqu'elle leur montre le perpétuel devenir des époques passées ; elle leur révèle l'inanité des formules dont vivent certains partis. Il faut accoutumer les jeunes gens aux spectacles des révolutions passées, afin qu'ils ne s'effraient pas outre mesure de celles qui se préparent sous leurs yeux. Un tel conseil révèle, en même temps que le caractère pratique de celui qui le donne, l'efficacité et la fécondité de l'histoire scientifique contemporaine.

BRODA et J. DEUTSCH, **Das moderne Proletariat**, Berlin, Riemer, 1910.

Ce livre est, comme l'indiquent les auteurs, une étude de psychologie sociale. Il s'agit d'examiner les caractères principaux du prolétariat moderne. La méthode à employer sera l'observation personnelle, aidée de la statistique et des jugements formulés par les personnes compétentes.

Tout homme obligé de vendre son travail pour vivre est un prolétaire ; le prolétariat est le producteur de la richesse dont profite le capital.

Le prolétariat, tel que nous le voyons aujourd'hui, est d'origine relativement récente. Dans la Rome ancienne, les plébéiens n'avaient aucune influence économique, mais jouissaient des droits du citoyen ; au moyen âge, dominait le système de l'industrie privée, à domicile, par conséquent libre. Aujourd'hui le mouvement prolétarien est un mouvement de masses, et se produit dans tous les pays à la fois. Prenons le cas d'une contrée neuve ; une classe ouvrière peut s'y développer lentement, comme au Japon, où les travailleurs des villes restent pendant un certain temps propriétaires fonciers; ou bien

brusquement, par immigration, comme dans le Far-West américain, l'Arabie septentrionale ou l'Australie du Nord. Quant au capital, il s'est développé progressivement, grâce au travail mécanique remplaçant le travail humain, à la main-d'œuvre des femmes et des enfants, moins coûteuse que celle des hommes. Les conséquences de cette évolution furent pour la classe ouvrière la dégénérescence, la misère, l'alcoolisme, la suppression de toute vie familiale. Ainsi, au début du mouvement prolétarien, nous remarquons partout la situation malheureuse des travailleurs. En 1840-1841, la moyenne de la vie humaine dans certaines cités industrielles de la France baisse de 36 à 25 ans.

Nous arrivons ensuite à une seconde période : celle des lois d'assistance. Les ouvriers commencent à combattre ; mais il n'est pas encore question de solidarité ouvrière ; les salariés de telle industrie privée se révoltent contre leur patron, les conflits de classe sont inconnus. Le soulèvement des tisseurs de Silésie en 1840 est en Allemagne le premier mouvement corporatif, et la solidarité des prolétaires apparaît d'une façon fort nette lors des révolutions de 1848. A Vienne, Friedrich Sander emploie pour la première fois le titre de compagnon (Gesell) ; c'est le moment où Pierre Dupont en France compose son « Chant des Travailleurs ». L'opposition des prolétaires aux capitalistes n'est plus seulement causée par une haine confuse, par des considérations subjectives et individuelles ; elle résulte de la conscience qu'une dissension profonde, ayant son origine dans l'ordre social lui-même, existe entre la classe possédante et la classe productrice. Les journées de juin 1848 en France montrent clairement que les intérêts de la bourgeoisie sont contraires à ceux du prolétariat ; les ouvriers dès lors attachent moins d'importance aux lois de secours et en arrivent à ne plus compter que sur eux-mêmes pour triompher. La grève est une nouvelle arme à leur disposition.

Les théoriciens du mouvement socialiste naissant sont parfois de simples utopistes, se bornant à souhaiter l'avenir comme Fourier, Owen, Saint-Simon, ou à regretter le passé, comme Sismondi. Avec Karl Marx et Engels apparaît la nécessité d'une organisation précise.

Les auteurs examinent alors l'organisation du mouvement socialiste.

La démocratie est d'abord un obstacle à la constitution d'un parti ouvrier autonome; dans les pays démocratiques comme la France, les travailleurs ont part au pouvoir, tandis que dans les pays absolus comme l'Allemagne, ils en sont exclus. C'est pourquoi les prolétaires sont arrivés beaucoup plus vite dans les empires et les monarchies à la conscience de leur solidarité.

Les partis ouvriers s'opposent à tous les partis bourgeois. Deux tendances sont à préciser : Lassalle veut concentrer toute la force des partis ouvriers sur la conquête du droit de suffrage, Marx réclame d'autres réformes économiques en même temps. Le principe fondamental des partis socialistes est la mise en commun des moyens de production; la lutte de classe est le moyen d'y parvenir.

Puis les auteurs passent en revue l'organisation des syndicats, des coopératives, des œuvres d'éducation.

Les éléments avancés ou radicaux des partis socialistes critiquent parfois une organisation aussi rigoureuse. Le radicalisme a eu souvent des conséquences favorables, mais il faut remarquer qu'il provient généralement d'une ardeur juvénile, trop dédaigneuse des circonstances. L'anarchisme unit ce radicalisme politique à un individualisme résolu. A l'autre extrémité du prolétariat, nous trouvons les ouvriers non-socialistes; unis à la bourgeoisie, satisfaits des minimes réformes qu'on leur accorde, ils sont d'avis de maintenir la propriété individuelle, fondement de l'ordre social.

Grâce à l'esprit de discipline, on a vu se développer chez le prolétaire socialiste l'orgueil de classe; il a conscience de son travail et de sa force. Le but à atteindre, c'est une société sans tyrannie de caste, car il ne s'agit point de remplacer la domination de la classe capitaliste et bourgeoise par celle de la classe ouvrière, il faut abolir les classes. Le travailleur socialiste a conscience également de la solidarité qui l'unit à tous les travailleurs ; il s'attache au présent, n'a pas l'esprit religieux du paysan; sa religion c'est l'altruisme, la solidarité, le désir d'apprendre, il croit à l'avenir et se montre toujours prêt à se sacrifier à ses idées. L'esprit de famille se développe en lui, il réclame une morale plus libre, mais non pas plus relâchée. Enfin, les questions nationales lui paraissent étouffer souvent les questions sociales, il est internationaliste, s'unit aux prolétaires de tous les pays contre les capitalistes de tous les pays.

PAUL LOUIS, **Le Syndicalisme contre l'Etat.** Paris, Alcan, 1910, in-12.

Libéralisme en 1820, démocratisme en 1848, socialisme en 1865, enfin syndicalisme actuel, tels sont, d'après l'auteur, les quatre grands courants d'opinion du siècle. Le dernier est le plus vaste. Socialisme en action quotidienne et continue, il menace le « modérantisme » allemand (Sozialdemokratie organisée) et anglais (trade unionisme). A travers toutes les contingences, il reste un, grâce à sa fidélité à la pensée profonde du socialisme, pensée qui échappe aux théoriciens et qui est « la tendance à détruire l'Etat ». Seul un socialisme engourdi s'imagine transformer l'Etat en un organe

de rénovation; le syndicalisme renverse ce réformisme: il jaillit du prolétariat concentré et enlèvre les doctrinaires qu'il met en contact avec la lutte de classes âpre et quotidienne. Les partis socialistes s'effondreront avec la société qu'ils critiquent, tandis que la poussée des fédérations ouvrières, tout en hâtant la dislocation du vieux monde, préforme déjà la société communiste de demain. Les conservateurs le sentent bien puisqu'ils se repentent d'avoir donné, en dressant « l'individu contre l'Etat », l'exemple de l'action autonome, de l'*action directe*.

L'auteur développe ces idées en étudiant tour à tour l'Etat moderne, le syndicalisme, leur conflit actuel.

L'auteur ne doute pas que les deux actions socialiste et syndicaliste parviennent bientôt à *dissoudre* l'Etat; sa foi dans le syndicalisme lui fait espérer de ce dernier *seul* l'organisation de la société future (répartition des instruments de travail, sans création de castes d'artisans privilégiés ni consécration de monopoles de grandes corporations).

Louis Bertrand, Von Elm, Ernest Lévy, **La Coopération et le Socialisme** (*Mouvement Socialiste*, août-septembre 1910).

Les deux questions principales que soulèvent à l'heure actuelle les rapports du socialisme et de la coopération sont les suivantes: est-il conforme aux idées socialistes de favoriser la coopération, et dans l'affirmative, la coopération doit-elle être neutre, ou bien, rattachée au Parti, participer à son action politique ? — L'utilité de la coopération est aujourd'hui généralement reconnue par les théoriciens socialistes, après une assez longue hostilité particulièrement accentuée en Allemagne. On objectait d'abord qu'elle était indifférente au principe de la lutte de classes; de plus, la coopération de consommation, diminuant le prix des denrées, contribuerait à réduire les salaires par une application de la « loi d'airain ». M. Louis Bertrand répond à cet argument en citant le cas de l'Angleterre où les coopératives sont nombreuses et les salaires plus élevés qu'ailleurs. D'ailleurs, depuis 1880, des coopératives ouvrières très actives se sont fondées en Belgique: tel le Vooruit de Gand; et le mouvement s'accentue de plus en plus, surtout en Angleterre et en Allemagne. Il est facile d'en voir les avantages. Accessibles à tous les prolétaires, ces associations leur permettent de vivre dans de meilleures conditions matérielles: elles diminuent d'autre part la puissance capitaliste et servent les intérêts de tous leurs membres, en leur évitant de contribuer, malgré eux, à l'entretien de cette puissance. A cet égard, elles sont des moyens d'action sociale, au même titre que les régies communales

et nationales ou l'organisation syndicale des salariés. Elles habituent les prolétaires à l'action commune et autonome, et, pourvu que leurs adhérents n'en voient pas seulement les avantages immédiats, elles constituent pour le travailleur d'excellents moyens d'éducation : des caisses d'assurance pour la maladie et la vieillesse peuvent les compléter. Est-ce à dire, comme le voudrait M. Lévy, qui constate la présence dans les coopératives de l'Union centrale allemande de 80 p. 100 de prolétaires, qu'il faille les rattacher étroitement au Parti ? Sans doute leur adhésion serait désirable, et M. Bertrand, dans le vœu présenté par les délégués belges au Congrès de Copenhague, voudrait qu'elles fussent représentées au Comité directeur du Parti. Mais il y a des difficultés ; M. von Elm les indique : en Allemagne la législation actuelle exige des coopératives une stricte neutralité politique ; il décrit l'essor des coopératives de l' « Union centrale », dont les tendances sont socialistes (en 1903 : 575.449 membres, 176 millions de marks d'affaires ; en 1909 : 1.058.142 membres, 382 millions) ; à Hambourg surtout la coopérative la « Production » s'est développée (en 1909 10 millions d'affaires) ; elle a constitué un fonds d'épargne qui a pu verser 222.288 marks pendant le lock-out des ouvriers du bâtiment. Les coopératives tendent de plus en plus à fabriquer elles-mêmes les produits qu'elles vendent à leurs membres (193 sociétés allemandes fabriquent leur pain) ; elles se réunissent pour l'achat en gros et grâce à leurs ressources elles utilisent les progrès techniques permettant de produire à bon marché.

On voit l'intérêt de ce mouvement au point de vue socialiste. Qu'en faut-il conclure ? Il est à désirer d'abord que les coopérateurs, au lieu de ne songer qu'à leur intérêt immédiat, s'inspirent des idées socialistes. Quant aux coopératives elles-mêmes elles semblent devoir être appuyées par les socialistes, mais non rattachées directement au Parti ; elles ne sauraient être que de mauvais instruments politiques, alors qu'elles sont des instruments, insuffisants sans doute, mais utiles, de la transformation économique ; c'est en ce sens qu'on en peut faire usage, si l'on ne croit pas que les idées socialistes puissent se réaliser par l'automatisme d'une « catastrophe » finale, mais par une action organisée de bonnes volontés.

R. Broda. **Le problème du travail à domicile** (*Les Documents du Progrès*, décembre 1910, pp. 431-437).

Après avoir dénoncé les inconvénients qui résultent pour l'ouvrier du travail à domicile (exploitation ou « sweating-system », absence de contrôle sanitaire, omnipotence patronale due à l'absence de l'action syndicale, etc...), M. Broda rappelle les discussions du Con-

grès de Bruxelles (septembre 1910). Certains socialistes demandaient la suppression radicale du travail à domicile. Mais quelques délégués ont attiré l'attention des congressistes sur le cas de l'Australie, où, dès 1895, l'état de Victoria fit élire des délégués patronaux et des délégués des ouvriers à domicile, proposa à ces délégués une jurisprudence du travail libre, imposa même certaines solutions : cette législation n'a pas seulement amélioré la situation des ouvriers (les lingères ont eu leur salaires triplés) ; elle a eu aussi pour effet de restreindre considérablement le travail à domicile et de mettre fin au sweating-system : on voit des patrons s'unir aux ouvriers pour réclamer de l'inspection du travail plus de vigilance et de rigueur contre les employeurs qui, tournant la loi, exploitent les ouvriers à domicile.

En Angleterre, M. Asquith a fait adopter, en septembre 1909, une législation analogue : les patrons qui ne s'y soumettent pas sont condamnés à une amende de 500 francs, et, s'ils récidivent, à la prison.

M. Broda conclut que les abus auxquels donne lieu, en France, le travail à domicile, peuvent être supprimés par la fixation d'un minimum de salaire.

WILHEM SCHRÖDER, **Handbuch der Socialdemokratischen Parteitage von 1863 bis 1909.**

Le livre de Wilhelm Schröder est une sorte de dictionnaire de la doctrine sociale-démocratique entre 1863 et 1909. Les théories du grand parti allemand y sont soigneusement classées dans l'ordre alphabétique de leurs objets. Le texte de chaque article est fait d'analyses ou d'extraits des discours prononcés dans les « Parteitage », c'est-à-dire dans les congrès nationaux du parti. L'ensemble forme un de ces « Handbüche » comme les Allemands excellent à en confectionner, sûrs et méthodiques, offrant une matière excellente à la méditation ou à la recherche historique.

WILHEM SCHRÖDER, article **Anarchisten**, dans le *Handbuch der Sozialdemokratischen Parteitage.*

L'opinion de la social-démocratie allemande semble bien opposée à tout compromis avec les anarchistes, pour des raisons de doctrine et de politique. Liebknecht, au Congrès de Wyden, en 1880, a montré qu'il y a *une opposition irréductible* entre le socialisme et l'anarchisme. Les anarchistes sont optimistes et prétendent qu'il y a une harmonie naturelle dans le domaine économique et

social ; il faut donc supprimer toutes les entraves, réduire au minimum le rôle de l'Etat : libéralisme *essentiellement bourgeois* que les anarchistes interprètent seulement dans un sens très individualiste. Le socialisme, au contraire, est une doctrine pessimiste, qui fait intervenir l'Etat pour redresser les difformités congénitales de l'organisme social. Il y a encore une autre raison d'incompatibilité, c'est que le socialisme prend une forme juridique : la révolution sociale sera un transfert de droits. La force est donc chose extérieure, accessoire, un prolongement du droit. Or, dans les doctrines anarchistes elle joue le principal rôle. Liebknecht insiste sur le danger qui résulte de ce malentendu : la force est indifférente entre la révolution et la réaction ; elle est même très souvent, le plus souvent, au service des partis réactionnaires. Si l'on ne considère que le succès, c'est commettre une lourde faute que de lui donner la place principale : c'est habituer « la masse » au mépris du droit. C'est *favoriser les menées de la société bourgeoise*, qui a intérêt à pratiquer la « politique du pire » pour épouvanter les indifférents et se donner, à peu de frais, le beau rôle. Aussi ne manque-t-elle jamais d'accentuer les désordres au moyen de ses « agents provocateurs ». « L'action directe » n'est donc pas une tactique socialiste.

Cette déclaration a été renouvelée par Bebel à Gotha en 1896, où elle a rencontré l'opposition de Grenz (Leipzig). Grenz, partisan d'une politique opportuniste, a montré dans les anarchistes d'excellents auxiliaires du socialisme.

Mais à Stuttgart (1898), Liebknecht a repris sa thèse en insistant sur l'effet désastreux produit dans l'opinion par l'assassinat de l'impératrice d'Autriche.

What to read on social and economic subjets, London, King, 61 p.

Nous nous bornons à mentionner la 5e édition de la bibliographie socialiste que compile la « Société fabienne ». Les articles de revues et de journaux en sont éliminés ; et, d'après la préface, les livres indiqués traitent, pour la plupart, « des problèmes anglais » d'ordre général. Au surplus, la bibliographie fabienne, mise au courant, conserve sa valeur précise.

PAUL LOUIS, **Le mouvement syndical danois** (*Le Musée social,* « Mémoires et Documents », n° 12, novembre 1910, pp. 405-427).

Le Danemark, jadis exclusivement agricole, possède depuis quarante ans une industrie, quelques « villes tentaculaires » (le *quart*

des habitants vivent à Copenhague), une organisation syndicale très complexe. La poussée syndicale y est plus ancienne que partout ailleurs (exception faite pour l'Angleterre) ; et tandis que le trade unionisme est antérieur au socialisme anglais, tandis que le syndicalisme allemand est postérieur au marxisme, tandis que, en France, syndicalisme et socialisme sont, pour le moins, séparés ; en Danemark, au contraire, le parti social-démocratique et la Confédération Générale du Travail se sont développés en même temps et n'ont jamais cessé de s'entr'aider. Le fait essentiel de leur histoire est le lock-out général de 1899 : les patrons le proclamèrent afin d'universaliser le chômage et de vider toutes les caisses corporatives. 50.000 ouvriers, sur 150.000, chômèrent pendant plusieurs mois. Les entrepreneurs ne parvinrent pas à briser la résistance ouvrière. Le traité de paix signé entre les deux Confédérations du « Travail » et des « entrepreneurs », stipula que désormais la grève ou le lock-out ne serait proclamé qu'aux trois quarts des voix, que la décision prise serait publiée sept jours avant d'être exécutée, que des tribunaux d'arbitrage seraient organisés; enfin les syndicats s'engageaient à empêcher le sabotage. Cette longue crise n'avait d'ailleurs donné lieu à aucun trouble. Mais on aurait tort d'interpréter cette modération du syndicalisme danois comme un conservatisme social. La Confédération, a-t-on dit, est réformiste ; il est vrai qu'elle organise des sociétés de secours mutuels, qu'elle possède une fortune de plusieurs millions, qu'elle réprouve la tactique des soulèvements brusques, qu'elle n'envisage pas l'idée de la grève générale. Mais elle admet dans son directoire deux socialistes ; elle envoie au comité du parti deux représentants ; elle élève l'ouvrier jusqu'au socialisme, puisqu'aucun ouvrier n'est admis au parti s'il n'est syndiqué. Son autonomie à l'égard du parti socialiste se concilie donc avec un parallélisme d'action et une communauté d'idéal que l'on ne retrouve ni dans les Gewerkschaften allemandes ni dans la C. G. T. française.

GEORGES WEILL, **Le mouvement socialiste en France (1893-1910)**, *Archiv für die Geschichte des Sozialismus und der Arbeiterbewegung*, 1re année, n° 1, Leipzig, Hirschfeld, 1910, in-8.

L'auteur nous propose une histoire objective du mouvement socialiste français. Il distingue d'une part l'évolution du parti socialiste, d'autre part l'évolution du syndicalisme.

Le parti socialiste n'existait pour ainsi dire plus après la Commune. Guesde, revenu d'exil en 1877, commença la campagne de réorganisation. En 1893, nous trouvons quatre groupements en présence : le Parti ouvrier français (Guesde) ; le Parti socialiste révo-

lutionnaire (Vaillant) ; le Parti ouvrier socialiste (Allemane) ; la Fédération des Travailleurs socialistes (Brousse).

Pendant la législature 1893-98, le Parti socialiste joua un rôle important : défense de l'instruction laïque, discours-programme de Millerand prononcé à Saint-Mandé (mai 1896). Cette période se caractérise par l'union assez étroite des différentes fractions.

L'entrée de Millerand dans le ministère Waldeck-Rousseau amena un conflit. Les socialistes se partagèrent en ministériels (Jaurès, Briand, Viviani) et antiministériels (Guesde, Vaillant). Le Congrès international de Paris, en 1900, adopta la motion Kautsky, repoussant en principe l'entrée d'un socialiste dans un ministère bourgeois, mais autorisant certaines exceptions. Personne ne fut satisfait ; deux grandes organisations socialistes se fondèrent, le Parti socialiste français (ministériels) et le Parti socialiste de France (antiministériels). Les deux fractions combattirent séparément aux élections de 1902. L'union se fit d'elle-même lorsque Combes arriva au pouvoir ; les députés du parti furent représentés à la délégation des gauches. Les socialistes s'opposèrent également en bloc au ministère Rouvier ; l'unification était proche. Elle fut sanctionnée au Congrès d'Amsterdam en 1904. Les deux problèmes qui ont dominé depuis l'histoire du Parti sont ceux de l'antimilitarisme et du syndicalisme. Les Congrès de Limoges 1906 et de Nancy 1907 semblèrent donner raison à Hervé malgré les efforts de Guesde. Le Parti se retrouva fortement uni contre le ministère Clemenceau, et les élections de 1910 se firent avec la plus grande discipline.

Le syndicalisme profita de la loi Waldeck-Rousseau de 1884. Pelloutier donna vers 1893 une organisation puissante aux syndicats et répandit l'idée de grève générale dans le prolétariat. En 1898, un soulèvement en masse fut tenté, mais échoua. Le terme de syndicalisme apparaît à ce moment : est syndicaliste celui qui ne compte que sur l'action révolutionnaire du prolétariat pour affranchir la société. En 1902, les divers groupements syndicaux fusionnèrent et formèrent la Confédération Générale du Travail. La C. G. T. eut ses théoriciens, Pouget, Georges Sorel, Lagardelle, son organe hebdomadaire, la *Voix du Peuple ;* elle voulut prouver sa force, et le 1er Mai 1906 fut célébré par tous les travailleurs de France.

Les adhérents des syndicats sont de plus en plus nombreux, mais le mouvement syndicaliste n'entrave pas le mouvement socialiste. L'histoire nous les montre se développant parallèlement.

TULLIO MASOTTI, **Les Conflits agraires en Italie** (*Le Mouvement Socialiste*, octobre 1910, p. 166 sqq).

Un conflit très violent vient d'éclater dans les Romagnes. On s'est

battu à coups de couteau à Volana et Mandriola. Le conflit est à la fois politique et économique.

D'une part, les socialistes, nouveaux arrivés dans le pays, ont essayé de prendre la « Chambre du Travail » au parti politique qui gouverne depuis longtemps la Romagne, pépinière de « Carbonari », au parti idéaliste et républicain des Mazziniens. Ferri et Costa ont répandu à travers les campagnes les doctrines socialistes de la lutte des classes et de la socialisation des moyens de production.

Or, il s'est précisément trouvé, d'autre part, que les ouvriers agricoles qui font la moisson (bracchianti), les métayers et les propriétaires du sol, sont, cet été, entrés en conflit, chacun réclamant le droit de faire servir au travail du battage ses machines à battre.

Les deux conflits se sont mélangés lorsque les manouvriers se sont déclarés socialistes et que, par réaction, les métayers se sont prétendus républicains ; quant aux propriétaires, membres de la Ligue « l'Agraria », ils ont pris parti pour leurs métayers.

Le résultat, c'est que les machines des manouvriers n'ont pas fonctionné, que la récolte a été perdue et que ce conflit, engagé pour des machines et continué pour des idées, n'est pas apaisé, les deux ou trois partis ayant à peu près gardé leurs positions respectives.

HUBERT LAGARDELLE. **Le Congrès de Copenhague** (*Le Mouvement Socialiste*, octobre 1910).

Lagardelle croit découvrir, dans les résolutions du Congrès de Copenhague, une preuve nouvelle à l'appui de sa thèse favorite : « Il n'y a que des socialismes nationaux ». On a voté à Copenhague sur deux questions, celle des coopératives et celle de la guerre, et la tendance générale semble être de laisser-agir les partis nationaux dans le sens de leurs intérêts propres ; les vagues formules des Congrès ne servent qu'à créer une « entente facile » par le « bienfaisant artifice de langage que sont les résolutions éclectiques ». D'ailleurs, Lagardelle tient beaucoup à cette entente fondée sur une équivoque (à ce qu'il prétend) et constate fièrement l'extension qu'elle a donnée au socialisme depuis l'Allemagne jusqu'au Japon ; il y voit l'image d'une communauté d'aspirations qui fait l'unité profonde d'un socialisme aux aspects multiples.

A propos des coopératives, devenues récemment très puissantes et aspirant à l'indépendance économique, Lagardelle reconnaît qu'elles n'ont pas, par elles-mêmes, un véritable caractère socialiste : elles sont surtout des points d'appui économiques, des instruments de centralisation « au même titre que les grands maga-

sins ». En cela, Guesde et Anseele ont raison: la coopérative est bien « une entreprise marchande dans un milieu marchand ». Leur tort, aux yeux de Lagardelle, est de vouloir en faire autre chose, de lui donner, en l'affiliant à un parti politique, « une valeur socialiste » qu'elle n'a point par elle-même ; « c'est leur fonctionnement *intérieur* qui donne aux institutions ouvrières leur caractère socialiste ». Lagardelle semble donc croire que l'organisation du socialisme ira des fragments au tout, des organes à l'organisme, des partis nationaux à l'internationale.

PIERRE LEROY-BEAULIEU, **Le mouvement économique et social aux Etats-Unis,** (*L'Economiste Français* (17 déc. 1910, pages 905-906).

En face du « démocratisme » de Bryan et du « progressisme » de Roosevelt, se constitue, aux Etats-Unis, un parti proprement socialiste, qui se recrute parmi les immigrés (notamment dans les « villes-champignons » du Nord, comme Milwaukee, et de l'Ouest, comme San-Francisco et surtout Los Angeles dont la population s'est élevée, en vingt années, de 50.000 à 319.000 hab.), et parmi les Américains mécontents de la corruption parlementaire et municipale (le parti au pouvoir fait jouer le trop célèbre « système rotatif », afin de mettre au pillage les finances publiques), contre laquelle les partis traditionnels ne mènent qu'une lutte verbale. Une municipalité socialiste assainit, de l'aveu même des journaux corrompus, l'administration de la grande ville de Milwaukee (près de 400.000 hab.) ; elle y fait même des expériences de socialisme municipal (quartiers entiers d'habitations à bon marché, tramways municipaux, etc...) ; les habitants lui ont témoigné leur reconnaissance en envoyant au Congrès, *pour la première fois aux Etats-Unis*, un représentant socialiste, l'immigré allemand Berger.

M. Leroy-Beaulieu réduit ces progrès des « utopies », des « rêves » collectivistes à un simple « avertissement pour les deux partis historiques d'avoir à épurer leur personnel. » Or l'échec de la nouvelle politique de Roosevelt suffit à démontrer que démocrates et républicains sont asservis aux puissances d'argent ; la Bourse et Tammany-Hall ont eu raison de la popularité de Teddy. Les électeurs de l'Ouest, qui ont suivi, jusqu'aujourd'hui, l'ex-président, n'imiteront-ils pas les « mécontents » de Milwaukee, en abandonnant, au profit du socialisme, le « progressisme » inconsistant et condamné de leur chef actuel ?

S. N.

Royaume de Belgique, Office du Travail, Monographies industrielles. — *Industries de la construction mécanique*, t. I, *Organisation des ateliers, Matières premières, Technologie générale.* — Bruxelles, Office de publicité et Société belge de librairie, 1910, in-8, 402 p.

Cette monographie nous fait connaître l'organisation technologique de l'industrie mécanique en Belgique et la plus grande portion du volume a surtout un intérêt technique. Toutefois, la première partie nous fournit des renseignements généraux, précis et intéressants, sur l'organisation économique de l'industrie (genres d'industrie, rapports des établissements, activité de l'industrie) ; et la seconde partie décrit avec beaucoup de précision l'organisation et le fonctionnement des ateliers de construction (direction, études et ateliers, services administratifs et commerciaux, recrutement et formation du personnel). Ce volume constitue une première contribution très utile pour la connaissance d'une des industries belges les plus prospères, et, plus généralement, pour l'intelligence des conditions économiques où se développe cette industrie. — *Hubert Bourgin.*

PAUL-M. ROSENBERG, **Die deutsche Korsettindustrie, Eine volkwirtschaftliche Studie** (*Münchener volkswirtschaftliche Studien*, hgg.. L. Brentano u. W. Lotz, 95, Stuttgart u. Berlin, Cotta'sche Buchhandlung, 1909, in-8, 131 p.

Après une introduction sur l'histoire du corset, M. Rosenberg expose l'histoire et le développement de l'industrie de la fabrication des corsets en Allemagne, plus précisément en Würtemberg, en Saxe, et dans les trois grandes villes de Cologne, Berlin et Mannheim (1). Puis il décrit la technique de l'industrie et définit les autres industries de la fabrication des matières accessoires utilisées par l'industrie du corset. Vient ensuite l'analyse des conditions du travail et de l'existence pour les ouvriers appartenant à cette industrie : cette partie, qui est la plus développée, comprend des statistiques, des monographies d'ouvriers et d'ouvrières, des budgets ouvriers. L'auteur décrit ensuite les conditions du marché pour l'industrie allemande : marché national, exportation et importation. Enfin il expose sommairement les tentatives de syndicat faites par les fabricants.

L'étude scientifique et les démonstrations manquent de rigueur ; mais l'ouvrage est rempli de renseignements précis qui contribuent

(1) En 1907, on comptait, dans le Würtemberg, trois établissements de 201 à 500 ouvriers; à Stuttgart, un établissement de 400 ouvriers. Il y a à Cologne de 900 à 1.000 ouvriers appartenant à l'industrie du corset.

à la connaissance de la constitution économique de l'industrie et des conditions du travail, en fabrique ou à domicile. L'enquête personnelle de l'auteur a été attentive et étendue. — *H. B.*

CONRAD GOLDSCHMIDT, **Bäckereigewerbe und Konsumvereine, Eine Untersuchung** (*Münchener Volkswirtschaftliche Studien,* 101), Stuttgart u. Berlin, Cotta'sche Buchhandlung, 1910, in-8, VIII-96 p.

L'auteur s'est proposé d'étudier impartialement la situation respective des boulangeries commerciales et des boulangeries coopératives. La matière de son étude est répartie ou dispersée en 29 paragraphes, non sans confusion; mais en elle-même elle présente des éléments précis et fort instructifs sur la lutte économique et ses conditions. M. Goldschmidt montre le progrès des grandes boulangeries qui peuvent appliquer les perfectionnements techniques dans l'intérêt de la fabrication, des ouvriers, des consommateurs eux-mêmes, et, d'autre part, des boulangeries coopératives, surtout des plus grandes (1), qui peuvent répondre aux besoins des vastes agglomérations urbaines, et surtout des agglomérations ouvrières, dans l'intérêt desquelles elles peuvent faire baisser le prix du pain. Contre ces institutions de la moderne économie, la petite boutique ne peut guère lutter; seule se maintient la boulangerie de produits fins et de spécialités, adaptée aux besoins et aux habitudes des consommateurs de quartier. — *H. B.*

FRITZ JENKE, **Die volkswirtschaftliche Bedeutung der künstlichen Indigo** (*Volkswirtschatliche Abhandlungen der Badischen Hochschulen,* X. B., 2. Ergäzungscheft), Karlsruhe, Braun, 1909, in-8, 108 p.

Monographie très précise et intéressante sur les modifications techniques de l'industrie de l'indigo, et sur la lutte économique entre les industries de technique différente, particulièrement au bénéfice des industries chimiques contemporaines. L'importance de l'industrie chimique en Allemagne et la puissance effective de son organisation technique sont mises en lumière. — *H. B.*

(1) En 1908, la coopérative de Breslau a vendu 19.409.095 kilogrammes de pain (p. 22). De 1890-91 à 1906-07, à la coopération de Leipzig-Plagwitz. la vente du pain est passée de 308.593 marks à 3.610.169 (p. 34). En 1907, 216 sociétés, occupant 1945 ouvriers et employés, ont vendu pour 47.310.134 marks de pain (pp. 34-35).

A. v. Witte, **Die bewerkschaftsbewegung in Russland** (*Volkswirtschaftliche Abhandlungen der Badischen. Hochschulen*. X. B., 3. Ergänzungsheft), Karlsruhe, Braun, 1909, in-8, 83 p.

Cette étude prend pour point de départ l'état des relations entre patrons et ouvriers en Russie vers 1895. Elle montre le développement de l'organisation ouvrière sous l'influence des socialistes et du *Bunde*, la constitution des premiers syndicats, la situation en 1905, et la contre-révolution. Puis, l'auteur expose la législation de 1905 à 1907 et l'attitude des syndicats à son égard, les résistances de la minorité à accepter la législation, et les raisons pour lesquelles la majorité l'emporta. Enfin, il décrit l'état présent : action dissolvante du gouvernement, résistance et représailles patronales, organisation et activité des syndicats. On voit comment la réaction politique, en favorisant le patronat, a brisé, ou vaincu, ou subordonné, ou gêné le développement des organisations ouvrières. — *H. B.*

Emil Göler, **Die wirtschaftliche Organisation der Pforzheimer Bijouterieindustrie** (*Heidelberger volkswirtschaftliche Abhandlungen* hgg. v. E. Gothein), Karlsruhe, Braun, 1909, in-8, xii-452 p.

La monographie de M. Göler sur la bijouterie de Pforzheim est extrêmement solide et d'une documentation étendue. L'histoire de cette industrie locale est poussée dans le détail, depuis les origines au xviiie siècle. L'organisation économique est décrite dans toutes ses parties, dans toutes les manifestations de l'activité industrielle (technique des différentes branches de l'industrie, marché, commerce et crédit, nombre et grandeur des établissements, travail en fabrique et travail à domicile, conditions du travail et des ouvriers, éducation technique, vie sociale). Les descriptions de l'auteur, les faits recueillis par lui, ses statistiques fournissent une contribution utile à l'étude des problèmes de morphologie économique, et en particulier des questions qui se rattachent à celle de la concentration industrielle, dont les modalités et les conditions sont illustrées par des exemples et des chiffres topiques. — *H. B.*

Eugène Morel. — **La Librairie publique.** — Paris, A. Colin, 1910, in-12, 322 p.

Nous employons aujourd'hui le mot librairie pour désigner l'endroit où l'on vend des livres. Il signifiait autrefois l'endroit où des livres sont réunis, ce qui s'exprime maintenant par le mot bibliothèque. Mais la manière dont nos bibliothèques sont administrées,

et l'habitude prise par le public de ne pas s'en servir, a peu à peu étriqué le sens de ce vocable savant. Il n'exprime plus ce simple fait, la présence d'un certain nombre d'ouvrages dans des salles disposées pour les recevoir : il suggère immédiatement l'idée du motif qui les a fait réunir. Une bibliothèque est devenue un local destiné à réunir des livres afin de les conserver. C'est pourquoi M. Eugène Morel a éprouvé le besoin de restituer son acception ancienne au vieux mot de librairie, pour nous parler, sous le nom de librairies publiques (*free public library*), de lieux où l'on réunit des livres afin de les faire lire. Il convenait, pour une idée nouvelle, de trouver un mot nouveau.

Certes, il est utile d'avoir des « bibliothèques » pour la conservation des livres, et pour leur consultation peu usante par les gens peu nombreux pour qui ce sont sujets d'études. Mais il est très utile aussi que les plus larges facilités soient offertes à tout le public pour son instruction générale, son utilité immédiate ou sa simple récréation. Ces deux ordres d'utilité sont nettement distincts, et une même collection de livres ne peut satisfaire ces deux besoins à la fois. Dans une bibliothèque de conservation le grand public sera un intrus mal à l'aise et destructeur. Dans une librairie publique, les livres s'usent et la masse des livres qu'on ne lit presque plus sont un poids mort.

En principe, la plupart de nos bibliothèques, en France, sont censées servir à la fois à ces deux fins. En fait, elles sont seulement des « bibliothèques ». Et cela est tellement vrai que bien des institutions récentes, comme les bibliothèques populaires ont essayé de rendre le service que les anciennes ne parvenaient pas à rendre. M. Eugène Morel montre leur insuffisance, et combien elles sont loin des véritables librairies publiques, telles qu'elles fonctionnent dans les pays de langue anglaise.

Les résultats obtenus dans ces pays sont, en effet, merveilleux. C'est vraiment tout le public qui en profite : à Leeds, par exemple, on est parvenu, l'année dernière, à une moyenne de trois prêts par habitant, sans parler des consultations sur place et de la lecture des journaux et des revues. Il n'est pas possible, même en tenant compte du fait que la moitié des livres prêtés environ sont de la « fiction », qu'une habitude si répandue de la lecture ne soit pas bienfaisante. Or la librairie centrale de Leeds, avec ses quatorze branches, est une œuvre municipale, qui a été fondée et développée sans le secours d'aucune donation.

M. Eugène Morel raconte l'histoire des librairies publiques et de leurs progrès. Il raconte surtout, avec grand détail, leur fonctionnement pratique, avec la salle des journaux et des revues pour attirer

le public, une salle de référence pour la consultation sur place, et surtout la salle de prêts : car l'objet de la librairie publique est surtout d'user les livres à force de les faire lire par l'habitant de la ville, aisément, chez soi. On ne prête que des livres propres, et chaque année il faut remplacer les livres usés, en même temps qu'acheter les ouvrages nouveaux.

Et M. Eugène Morel examine les conditions de succès pour l'institution de la librairie publique en France. Il montre l'importance qu'a eue en Angleterre le *penny-rate*, impôt spécial pour les bibliothèques, sur lequel les conseils des villes sont autorisés, par l'*act Ewart* (1850), à consulter les citoyens. Grâce à cet impôt la masse du public se sent bien chez elle, dans sa librairie, tandis que sans doute elle ne se sent guère plus à l'aise dans les bibliothèques d'Angleterre que dans celles de France.

Le livre de M. Eugène Morel, sans parler de la vigueur condensée de son style pittoresque, est un beau et bon livre. C'est même mieux : le commencement d'une campagne excellente pour rendre la masse plus « consciente ». — *La Chesnais.*

J.-H. Ricard. — **Au Pays Landais, exploitation des forêts résineuses** (J.-B. Baillière et fils, 1911).

M. Ricard écrit dans son avant-propos : « Le récit a cherché à éviter la sécheresse ordinaire des traités techniques, tout en respectant l'exactitude des faits observés et en s'efforçant de faire œuvre de caractère scientifique et de sociologie sincère. »

Autant que j'en puis juger, bien que ne connaissant pas le pays landais, M. Ricard me paraît avoir réalisé le programme qu'il s'était tracé. Son livre est d'une lecture attrayante : il fait revivre le passé et le présent — si différents l'un de l'autre — de ces vastes régions françaises. Il trace des portraits curieux du métayer, du berger et du gemmeur des Landes. On sent qu'il a vécu dans ce pays, qu'il s'en est assimilé le caractère général. Oui, au point de vue documentaire et pittoresque, il a écrit un livre intéressant.

Quant au mode d'action syndicale proposé par J.-H. Ricard, il est inacceptable pour des socialistes.

Qu'il s'agisse des métayers ou des ouvriers gemmeurs, M. Ricard recommande la création de syndicats mixtes « dont la tâche la plus noble, celle à laquelle ils devront se consacrer, sera le rétablissement rapide de l'union du capital et du travail si profitable à la paix sociale et à la prospérité des familles landaises ».

Il est tout naturel que le Directeur du Service de la Mutualité, de la Société des Agriculteurs de France et de l'Union Centrale

des syndicats agricoles voie dans cette union du capital et du travail, c'est-à-dire dans la continuation de l'exploitation — moins abusive sans doute que par le passé — des travailleurs par les propriétaires ou par les sociétés anonymes, l'objet par excellence de l'action des syndicats composés de patrons et d'ouvriers. Pour nous, cette action syndicale n'est pas à recommander, car elle est essentiellement conservatrice. Elle a pour conséquence, en effet, d'une part de confirmer, en ne les modifiant que très légèrement, les relations de dépendance qui existent actuellement entre ouvriers et patrons ; d'autre part, de rattacher l'ouvrier à son patron au lieu de l'unir aux autres travailleurs dans une commune aspiration de liberté économique. Pour ceux qui, comme nous, ne tiennent pas le régime patronal de l'industrie pour un bien — ou un mal — nécessaire, mais qui désirent au contraire sa suppression, les syndicats mixtes qui consolident la puissance du patron ne peuvent pas être des agents de progrès ouvrier ; ils ne sont qu'une adaptation du patronat aux idées nouvelles et comme un modernisme patronal.

Ce n'est pas dans cette courte notice que nous avons à faire le procès des syndicats mixtes. Mais il fallait pourtant indiquer que ces organismes bâtards qui ne transforment ni la mentalité du travailleur ni le mode de production, et de circulation des richesses ne favorisent en aucune manière l'évolution que nous désirons vers l'ordre socialiste. — *Etienne Buisson.*

Die Verhandlungen der Konferenz der internationalen Gewerkschafts organisationen Mährens. (Vienne, 1910, librairie du *Vorwärts*). Débats de la conférence des organisations professionnelles internationales de Moravie, les 3 et 4 avril 1910, à Brünn.

Il faut recommander à ceux qui s'intéressent au développement du socialisme en Autriche, la lecture de ces pages ; mais elle peut être instructive pour qui veut connaître la psychologie ouvrière en général et l'un des problèmes les plus graves qui se posent aux partis socialistes de tous les pays. En effet, si l'Allemagne a fourni au socialisme sa théorie économique, l'Angleterre et la Belgique sa pratique économique, la France sa tactique politique, on a pu dire que c'est la vocation historique du socialisme autrichien de résoudre le problème des nationalités. La brochure que nous annonçons n'a bien entendu pas pour but de traiter cette question systématiquement, et un certain nombre de notions préalables, qu'elle ne fournit pas, sont nécessaires pour la lire avec profit. Les unions de travailleurs d'un même métier, improprement appelées *Gewerkschaften,* se sont développées en Autriche en union intime

avec le parti socialdémocrate : leur premier congrès, qui eut lieu en 1893 (du 24 au 28 décembre) adopta un plan d'organisation dont les articles 2 et 3 étaient ainsi conçus : « Toutes les organisations professionnelles similaires, autonomes, s'unissent entre elles et forment des unions s'étendant à tout l'empire. Ces unions elles-mêmes entrent en rapports réciproques et sont coordonnées à une commission. La commission a pour tâche de délibérer sur tous les sujets communs... de s'occuper de l'agitation et de l'organisation communes, de préparer des actions communes ». Le second Congrès (25-29 décembre 1896) fortifia encore cette organisation centrale : mais on vit déjà des délégués tchèques accuser les délégués allemands de tendances tyranniques et germanisatrices, et la nomination d'un secrétaire tchèque donna lieu à de très vifs débats ; certains délégués tchèques se montrèrent opposés, non seulement aux Unions nationales, mais même aux Unions locales constituées sur base territoriale et non, comme ils l'auraient voulu, sur base nationale et linguistique ; ils fondèrent à Vienne et en Bohême des organisations professionnelles « nationales » ; ils fondèrent à Prague, malgré l'opposition de la commission de Vienne, une commission spécifiquement tchèque. Au Congrès extraordinaire du 9 décembre 1905, des tchèques réclamèrent l'autonomie nationale, la séparation des *Gewerkschaften* par nationalités, la sécession hors de l'organisation générale autrichienne : et bien qu'une majorité très considérable s'opposât à ces tentatives de désorganisation, l'agitation ne cessa pas ; elle fut menée du côté tchèque avec une violence inouïe, exclusive de tout sentiment de solidarité et de fraternité ouvrières : ni l'effort de la lutte électorale, ni les tentatives conciliatrices du Docteur Adler n'ont pu mettre fin à des polémiques violentes dont les débats relatés dans cette brochure nous apportent l'écho.

La lecture est vraiment réconfortante. Les ouvriers moraves ont montré qu'ils tenaient malgré tout à l'union et à la coopération de tous les prolétaires sans distinction de langues ni de provinces ; qu'on ne briserait pas cette unité en essayant, pour des raisons difficiles à démêler, de faire revivre les haines, les rancunes et les préjugés de races ; que rien ne les empêcherait d'adhérer à l'organisation professionnelle centrale et internationale. Ce ne sont pas cette fois des délégués allemands, ce sont des délégués slaves qui se sont refusés à écouter les paroles venues de Prague pour déchirer l'unité de leur classe. Ils ont montré une unanimité, une intelligence du mouvement ouvrier et une hauteur de vues qu'il faut souhaiter à leurs adversaires et aux ouvriers de tous les pays. Ils ont publié le compte rendu de leurs débats pour qu'on ne pût confondre leur amour de l'unité avec les tendances centralisatrices de la bureau-

cratie viennoise. 28.000 ouvriers moraves, sur 38.000 ouvriers groupés dans des unions professionnelles, ont proclamé par la voix de leurs représentants leur aversion pour la formule purement bourgeoise : « la Moravie aux moraves » (discours de Jura) pour « l'idéologie nationaliste », pour tout « socialisme spécifiquement tchèque » et leur attachement à la socialdémocratie internationale. — *E. Laskine.*

Abel Lahille. — **Mes Impressions sur l'Afrique occidentale française.** — Paris, Picard, s. d. [1910], in-18, x-339 p.

On trouve dans le livre de Lahille un certain nombre de faits à utiliser pour une campagne anticoloniale. Peu importe que le livre soit assez mal composé, assez mal écrit (le contraire vaudrait mieux, sans doute) ; ce qu'il faut, c'est qu'il repose sur des observations sérieuses et des documents authentiques : on y rencontre les unes et les autres, Lahille ayant parcouru le Soudan et utilisé les actions d'hygiène de la colonie. Il estime que le Soudan ne vaut rien, ni par le sol, ni par le sous-sol, ni par la population, et qu'au bluff du coton, du Karit, du caoutchouc, on peut opposer la terrible réalité du climat meurtrier, des maladies multiples, de l'hostilité irréductible des Maures, et l'hypothèse vraisemblable de l'extension au Soudan des caractères climatériques du Sahara. — *G. B.*

Georges Deherme. — **Croître ou disparaître** (in-12, 270 p., Paris, Perrin, 1910).

Dans ce livre, le problème de la dépopulation nationale est examiné « à la lumière directrice d'une grande doctrine organique », le positivisme. Les causes de la dépopulation peuvent se ramener à une seule : l'anarchie morale, le prolongement de la période critique où nous a fait entrer la métaphysique révolutionnaire. Cette anarchie est responsable de tous les autres maux dont souffre la société moderne : criminalité, épargnisme, alcoolisme, féminisme, fonctionnarisme, etc. M. D. vitupère énergiquement le régime démocratique, l'enseignement laïque, la franc-maçonnerie, coupables à divers degrés, de provoquer ou d'entretenir ces maux. Par ce ton polémique, ainsi que par une certaine négligence dans la documentation (1). et une absence presque complète de composition, le livre de M. D. ressemble à un long article de journal qui aurait 300 pages ; mais on

(1) Exemple p. 87 : « Je n'ai sous la main qu'une statistique déjà ancienne... » etc.

le lit sans ennui. Aux remèdes présentés de tous côtés contre la dépopulation et qui ne sont, selon l'auteur, que des expédients, il oppose la solution positiviste qui consiste dans la réorganisation spirituelle de la société. Seule elle enrayerait l'individualisme outrancier, l'arrivisme, la « capillarité sociale » qui nous pousse à vouloir devenir autres que ce que nous sommes et devons rester. De bonnes institutions, telles que le mariage positiviste « purifié par la coutume des chastes préliminaires, de l'engagement au veuvage éternel, et surtout par l'institution du mariage chaste (p. 247) », le juste salaire, etc... aideront à cette reconstitution spirituelle et rendront la société à sa vie normale. C'est l'orthodoxie positiviste, affirmée une fois de plus par M. D., avec sa grande bonne foi, et aussi avec sa grande foi tout simplement. — *Roger Picard.*

Pierre BAUDIN. — **Le Budget et le Déficit.** (1 vol. in-12, 248 p., Paris, Cornély, 1910).

Si l'augmentation des recettes budgétaires progresse avec celle de la richesse publique plus encore qu'avec celle des impôts, elle reste pourtant inférieure à l'augmentation des dépenses, que l'armée et l'instruction publique grèvent chaque année un peu plus. Le déficit qui en résulte est comblé et masqué en France par les opérations de Trésorerie et le mode de présentation du budget. C'est contre ces pratiques financières détestables que proteste M. Pierre Baudin. Il fait un tableau saisissant de la situation actuelle, montre les déficits accumulés, la dette flottante distendue jusqu'à la limite, les excédents budgétaires employés, non pas à l'amortissement du déficit, mais à des dépenses extra-budgétaires. Il n'était peut-être pas utile, après cela, de corser ce tableau du présent par la description d'un avenir plus sombre encore, (pp. 142 sqq.) mais on ne saurait en vouloir sérieusement à l'auteur de l'avoir fait, tant il met de force et de clarté à exposer ces difficiles matières. On a plaisir à le suivre, même dans les parties les plus compliquées de son sujet, celles, par exemple, où il explique le mécanisme des opérations du Trésor, où il dissèque le budget de 1910.

Il s'attaque à deux principes usés de notre méthode financière actuelle et qui n'ont plus de force que pour nuire, parce que tout en les maintenant, on y déroge sans cesse et arbitrairement, c'est de l'unité et de l'annalité du budget qu'il s'agit. Il faudrait renoncer à la première règle pour donner aux budgets industriels la personnalité et l'autonomie, à la seconde pour permettre l'exécution continue des programmes qui ne peuvent être réalisés dans le courant d'un seul exercice. Ce programme financier n'est assurément pas

neuf, mais il est singulièrement rajeuni, dans ce livre, par l'abondance et la précision des arguments ainsi que par la vigueur et la belle ordonnance de la discussion. Et nous souhaitons vivement que M. Pierre Baudin n'ait pas en vain donné « l'alerte ». — *Roger Picard.*

GEORGES PINÇON. — **L'Erreur double de la R. P.** (In-8, 16 pages. Paris, Rivière, 1910.)

MAURICE EQUER. — **Arithmétique et R. P.** (Edition de la *Grande Revue,* in-8, 32 pages, 1910.)

La R. P., selon M. Pinçon, a le double vice de ne pouvoir représenter les fortes minorités, et de laisser un déchet considérable d'électeurs non représentés. Supérieure au système majoritaire, qui ne représente pas du tout les minorités et qui laisse un déchet encore plus lourd, elle n'est cependant pas le système électoral parfait. Ce système, M. Pinçon l'exposera dans une brochure à laquelle il renvoie le lecteur.

M. Equer a compris qu' « une répartition ne peut se faire sous forme exactement proportionnelle qu'autant que les unités à répartir sont susceptibles d'être fractionnées; ce n'est pas le cas pour des sièges au Parlement ». On ne peut obtenir que des solutions approximatives. M. Equer expose, avec de nombreux exemples les systèmes proposés; il y ajoute le sien qui consiste à diminuer autant que possible l'écart entre la plus petite et la plus grande influence représentative. Mais il estime qu'on peut, pour l'instant, se contenter d'adopter le système d'Hondt, plus maniable et déjà mieux connu, sauf à l'abandonner pour un autre, plus parfait, quand l'éducation du corps électoral aura fait des progrès. — *Roger Picard.*

A l'École Socialiste

Voici une seconde année bien commencée. Le succès de l'Ecole Socialiste n'était pas fait de curiosité hâtive. Nous en avons aujourd'hui la démonstration vigoureuse et réconfortante.

Nos salles de cours sont pleines, souvent même on doit rester debout ou s'accroupir sur les marches. Un auditoire régulier et fidèle nous est à présent assuré par le nombre imposant de cartes annuelles distribuées ;

un auditoire intéressant et précieux vient s'y ajouter encore : c'est celui des membres du Parti, des syndiqués et des coopérateurs, qui, après avoir paru hésiter l'année dernière, s'est décidé cette année à venir chez nous. C'est une grande joie.

Quant aux conférences, nous n'avons pas aujourd'hui la place d'en dire tout ce que nous aurions voulu. Il nous faudrait dire tout l'intérêt que les assistants y ont pris (intérêt manifesté par les notes fébriles griffonnées sur les genoux), toute l'élégante simplicité de leur allure et tout le sérieux de leur documentation. Rappelons seulement pour mémoire que l'*Histoire des idées socialistes en France* a été développée par nos camarades Gustave Lanson, Albert Thomas, Hubert Bourgin, R. Hertz; l'*Histoire du capitalisme* par Pressensé, Louzon et Turpain ; la *Politique sociale et le Programme socialiste* par Lafont, Oustry, Uhry et Briquet ; l'*Organisation socialiste* par Dormoy.

Signalons surtout l'idée mise en avant par nos camarades Albert Thomas et Hubert Bourgin, à la suite de leur cours sur le *Mouvement babouviste* et sur la *Propagande socialiste en 1848*. C'est la création d'un groupe d'études historiques et sociologiques où les élèves de l'Ecole socialiste et le groupe des Etudiants socialistes révolutionnaires se livreraient à une besogne nécessaire et pressante de recherches et de dépouillements.

Nous aurons l'occasion de reparler de ce projet. En attendant la création de ce nouvel *atelier*, nous allons bientôt voir fonctionner les « conférences de travail » annoncées au début de l'année. Les élèves de l'Ecole socialiste vont être appelés à étudier au cours de ces conférences les textes principaux de Marx, sous la direction d'Alfred Bonnet, et la valeur socialiste des formes de l'industrie et de la vie économique, sous la direction de F. Simiand.

Dès aujourd'hui, l'Ecole demande des inscriptions spéciales pour la participation aux travaux de ces « séminaires ». J. T.

Conférences de l'École Socialiste

17 Janvier. — LÉVY-BRUHL : *La notion de propriété dans les sociétés inférieures.*

19 Janvier. — PRESSENSÉ : *L'Evolution du capitalisme moderne.*

24 et 31 Janvier. — LAFONT : *Le Contrat collectif.*

26 Janvier. — COMPÈRE-MOREL : *Le capitalisme dans l'agriculture en France.*

27 Janvier. — CAZAMIAN : *Le socialisme de Wells.*

Le Gérant : RODOLPHE SIMON.

L'Union Typographique, imp.coop. ouvr., Villeneuve-St-Georges (S.-et-O.)



La R. P. à la Chambre

I

La majorité, dans la commission de la réforme électorale, est proportionnaliste. On sait aussi qu'il existe, plus ou moins tiède, mais certaine, une majorité proportionnaliste à la Chambre. Que cette majorité ne soit pas considérable, cela n'a guère d'importance. Mais il se trouve que la minorité hostile à la R. P. est presque toute entière radicale, c'est-à-dire qu'elle forme le gros de la majorité gouvernementale. De là les difficultés. Aussi, dès que les proportionnalistes, au lendemain des élections de mai dernier, eurent constaté leur succès, n'eurent-ils plus d'autre souci que de se faire bien petits, bien humbles, au point même de ne pas poursuivre leur campagne de propagande.

Humble, mais tenace : la commission, tout en cherchant à se montrer aussi conciliante que possible, préparait lentement un projet qui paraissait devoir introduire en France toutes les dispositions de la loi belge, à peine modifiées, sauf, bien entendu, le vote plural.

Tout à coup, un amendement proposé par M. Painlevé, fut pris en considération. Du coup, la situation était retournée. Il s'agissait, en somme, de renoncer à faire une R. P. conciliante, et de demander, au contraire, aux radicaux, leur consentement à une réforme électorale dans laquelle l'esprit majoritaire ferait une concession légère à la tendance proportionnaliste.

Voici en quoi consistait l'amendement. Aux diverses listes d'une circonscription, une première distribution de sièges serait faite, jusqu'à concurrence du nombre de fois que leurs masses électorales respectives contiendraient le quotient électoral. Puis, le surplus des sièges serait attribué à la liste, s'il y en avait une, qui aurait la majorité absolue. S'il n'y en avait pas, les listes ayant la faculté de « s'apparenter » par une déclaration préalable, une seconde distribution serait faite, comme la première, aux masses électorales totales des groupements, et le surplus des sièges serait attribué au groupement de listes apparentées qui, par sa masse électorale totale, atteindrait la majorité absolue. Enfin, si la majorité absolue n'était obtenue par aucun groupement de listes, le système d'Hondt achèverait la répartition des sièges entre ces groupements.

J'ai montré que, dans l'Isère, qui a droit à 8 sièges, si l'on suppose cinq listes, socialistes, socialistes indépendants, radicaux modérés, progressistes, libéraux, les chiffres des élections de mai dernier auraient donné, avec ce système, les résultats suivants :

Avec l'apparentement de la « gauche », c'est-à-dire des socialistes indépendants et des radicaux modérés, et sans apparentement de la droite: socialistes, un siège; gauche, 7 sièges.

Avec l'apparentement de la « gauche » et de la droite : socialistes, un siège ; gauche, 6 sièges ; droite, un siège.

Sans apparentement de la gauche, et avec apparentement à droite : socialistes, 2 sièges ; gauche, 4 sièges ; droite, 2 sièges.

On peut, certes, contester que les listes se formeraient et s'apparenteraient de la manière que j'ai prévu. Mais ce qui ressort sans contestation possible de cet exemple, c'est que la prime offerte à l'apparentement serait énorme, et que, par suite, toutes les listes qui pourraient s'apparenter, le feraient, et qu'elles seraient composées en vue des apparentements.

Si l'on suppose que les apparentements se seraient fait uniformément comme je l'ai supposé pour l'Isère, et qu'ils auraient été déclarés partout, je trouve que les élections de mai

dernier auraient donné, pour la France entière, sans l'Algérie ni les colonies :

	Apparen-tement	Scrutin uninominal	R. P. globale
	—	—	—
Socialistes	55	73	75
Gauche	337	335	300
Droite	170	154	187

Les nombres de la seconde colonne indiquent la réduction des nombres résultant du scrutin uninominal de 1910 au total de 562, afin d'obtenir des chiffres comparables à ceux de la première colonne. Les nombres de la troisième colonne indiquent ce qu'aurait donné, pour 562 sièges, une R. P. exactement proportionnelle.

On voit que l'apparentement aurait conduit, dans ces conditions, à des résultats encore plus inexacts que le scrutin uninominal. Il aurait donné à la gauche un avantage indu aussi grand, même légèrement supérieur. Mais il aurait fortement diminué la représentation socialiste.

Ceux qui restent partisans de l'amendement Painlevé semblent être surtout des socialistes indépendants et radicaux-socialistes qui pensent que l'apparentement se ferait souvent entre eux et les socialistes, en sorte que le bénéfice de l'apparentement leur reviendrait. Mais ceci ne serait possible — peut-être — que dans un petit nombre de départements, et ne ferait que compenser légèrement l'erreur commise dans l'ensemble des autres à leur détriment. Car, en entrant dans un plus grand détail, on verrait que dans l'apparentement radical, les modérés seraient les plus avantagés.

Et ces arguments arithmétiques, si forts qu'ils soient, puisqu'on ne réaliserait pas même un progrès, à cet égard, sur le scrutin uninominal, sont loin d'être les plus graves que l'on puisse formuler contre l'amendement. Car la confusion politique serait entretenue par un tel mode électoral, et même aggravée. On verrait chaque parti s'apparenter tantôt avec son voisin de droite, tantôt avec son voisin de gauche. A la moindre

difficulté, un parti se décomposerait, et présenterait deux listes, puisque, avec l'apparentement, il ne perdrait ainsi aucune chance électorale, et souvent il en gagnerait : les alliés-ennemis se partageraient le butin, après la bataille. Les listes se multiplieraient, listes d'intérêt local, listes d'intérêts de toute sorte, qui s'apparenteraient entre elles, sans lien réel. Que deviendraient les partis ainsi décomposés ou renforcés d'auxiliaires qui poursuivraient chacun son but particulier plus ou moins exclusif ?

Une des objections que, avec une exagération voulue, on a souvent opposées à la représentation proportionnelle, est qu'elle serait « un saut dans l'inconnu ». Que dira-t-on d'un système qui prêterait à des combinaisons si variées ?

D'ailleurs, personne n'a défendu, au fond, ce mode de scrutin. M. Painlevé lui-même n'a pas prétendu qu'il était bon. Il a seulement tenu à montrer que le système d'Hondt n'est pas parfait, ce qui est incontestable. Mais ceci ne veut pas dire que le système d'Hondt n'est pas plus exact que le scrutin uninominal, et, par suite, que le système Painlevé.

Sur un seul point M. Painlevé estime que son système est préférable au système d'Hondt, et ceci lui paraît tellement important qu'aucune autre considération ne peut compter après celle-là. Se fondant sur l'expérience belge, il dit que la majorité des électeurs, par le système d'Hondt, peut n'obtenir qu'une minorité de représentants, tandis que son amendement, au prix d'une exactitude encore moindre, assure du moins la majorité parlementaire à la majorité des électeurs.

Or, ceci est doublement inexact. D'abord, c'est forcer les termes que de dire qu'en Belgique la majorité aurait dû revenir au cartel libéral-socialiste. En réalité, il est arrivé deux fois que les catholiques n'ont pas obtenu la majorité absolue en Belgique. Et, ces deux fois là, il leur aurait suffi de l'appoint des listes qui ont réuni très peu de voix — appoint ordinairement négligé, et qui comprend surtout les « indépendants », qui sont un parti catholique — pour avoir la majorité absolue, comme d'habitude. Même lorsque les catholiques ont

eu indûment la majorité à la Chambre, leurs adversaires n'auraient pas dû l'avoir d'avantage. Notez d'ailleurs que le vote plural, par le fait qu'il exagère les variations, d'une circonscription à l'autre, du rapport entre les suffrages émis et le nombre des sièges, fausse l'application du système. Il convient donc d'être très prudent dans l'étude de l'expérience belge.

Et d'autre part, il est inexact que l'amendement Painlevé assurerait à coup sûr la majorité de la représentation à la majorité des électeurs. Cela n'est même pas vrai si les partis qui, par leur apparentement, atteindraient la majorité absolue dans l'ensemble du pays, se groupent en effet dans tous les départements. Cela n'est vrai que si ces partis ont, par leur ensemble, une majorité assez considérable, et alors le système d'Hondt ou le système des plus forts restes assure aussi bien, et même mieux, le même résultat.

Et si les partis qui composent la majorité du corps électoral éprouvaient, à s'apparenter, des difficultés d'ordre politique, le système pourrait se retourner contre eux, soit que, ne parvenant pas à se grouper, la prime qu'il leur promet fût perdue pour eux, soit que, s'apparentant quand même, leur groupement provoquât des abstentions.

L'apparentement est maintenant abandonné par les proportionnalistes, et désormais, suivant une voie toute contraire, ils cherchent la solution du problème arithmétique de la R. P., non dans des concessions au principe majoritaire, mais dans une réalisation plus parfaite de l'exactitude proportionnelle, par l'extension des circonscriptions. L'utilité de l'incident soulevé par M. Painlevé aura été de faire sentir que, sur ce point, la R. P. se présente avec d'autant plus de force que son principe est plus nettement affirmé.

II

Cependant, il est à craindre que l'esprit de concession ainsi manifesté par les proportionnalistes de la Chambre ne reparaisse sur d'autres points, notamment pour le second problème

de la R. P., celui de la désignation des élus. C'est donc la question même des concessions qu'il convient d'examiner. On se représente souvent les proportionnalistes comme des gens à l'esprit trop abstrait, obsédés de théorie et d'absolu, prêts à se fâcher si l'on change une virgule à leurs formules. Pour ma part, je n'en ai jamais rencontré de pareils. Tout au contraire, j'ai toujours vu les proportionnalistes en quête des concessions qu'ils pourraient bien faire. C'est précisément ce que nous voyons aujourd'hui. Et ce qui les gêne, c'est que la R. P. est une personne peu accommodante, et qui se prête mal aux concessions.

Mais supposons que l'on ait trouvé la bonne concession, une formule acceptable, à laquelle les proportionnalistes consentiraient à regret, mais qu'ils seraient disposés à voter tout de même. Il faudrait pour cela qu'en échange de leur sacrifice, ils obtinssent quelque chose en échange : l'adhésion nombreuse des partisans d'une réforme électorale indéterminée.

Car une concession est l'objet d'une transaction. Donnant, donnant. Et pour parvenir à une pareille transaction, il faut causer. Or il n'y a pas eu la moindre conversation. La minorité de la commission attend, muette, prête à exercer sur le projet définitif une critique implacable, et libre de s'y livrer parce qu'elle n'a rien proposé, rien consenti.

L'effet d'une concession faite dans ces conditions est bien évident. La critique des adversaires sera facilitée, il ne leur sera pas difficile de combattre un texte par lui-même médiocre, et que ses rédacteurs eux-mêmes ne pourront défendre que faiblement.

Combien de proportionnalistes, aussi, qui le sont seulement par crainte de leurs électeurs, seront heureux de se trouver justifiés à repousser une réforme où ils pourront dire qu'ils ne reconnaissent pas la R. P. désirable.

Quel a été constamment le grand argument de nos adversaires ? Toujours, avec des exemples soigneusement choisis, ils ont dit que la R. P. n'est même pas proportionnelle. Et la majorité de la commission irait, dans le silence de la minorité,

s'appliquer à renforcer et à justifier ses arguments ? Ce serait une étrange tactique.

Je sais bien qu'il y a une sorte de conversation, non pas avec la minorité, mais avec le gouvernement. Seulement, la minorité n'est pas liée par ce que fera le gouvernement. Si la conversation avec le gouvernement aboutissait à un projet de R. P. passable, la minorité resterait parfaitement libre de le repousser, et ne s'en ferait pas faute. Elle y serait même encouragée par toutes les déclarations du président du Conseil en réponse aux questions de la commission. Hantée par l'idée qu'un projet de réforme électorale ne peut pas être voté sans l'assentiment gouvernemental, la commission oublie trop que c'est la Chambre qui doit statuer.

Le projet du gouvernement et toute son action ont pour effet de persuader à la commission de rédiger un projet que la Chambre ait la possibilité morale de rejeter. L'écueil, c'est le gouvernement. Les naufrageurs sont derrière lui.

Les proportionnalistes ont eu le tort, dès le début de cette législature, de ne pas se rendre compte que la question devait inévitablement, qu'on le voulût ou non, devenir ministérielle. Ils ont eu le tort, lorsque fut déposé le projet de M. Briand, de ne pas s'avouer à eux-mêmes, de ne pas proclamer, que ce projet était absurde. Leurs difficultés d'aujourd'hui proviennent de leurs faiblesses d'alors.

Cependant il faut reconnaître, avec M. Painlevé, qu'une réforme électorale, en effet, ne saurait être votée sans que le gouvernement intervienne, et il faut reconnaître aussi qu'elle peut difficilement passer contre une trop forte majorité des députés qui forment la majorité gouvernementale. Le Sénat, en ce cas, pourrait plus aisément s'estimer justifié à ne pas sanctionner la loi.

Cela est vrai, et il convient de le dire, car il faut surtout ne pas se leurrer. Et ce sont là de grosses difficultés.

Ce sont d'ailleurs les seules. Sans elles, le projet serait facile à rédiger, et l'on sait qu'il existe une majorité à la Chambre pour le voter.

De chacune de ces difficultés prise séparément, il serait encore assez facile de triompher. Car la majorité proportionnaliste, si elle était majorité de gouvernement, aurait tôt fait d'influencer l'opinion ministérielle. Et le gouvernement, s'il était favorable à la R. P. pourrait, même sans poser la question de confiance, rallier les voix d'un grand nombre de députés de sa majorité. Les deux difficultés à la fois, c'est trop.

Aussi, beaucoup de proportionnalistes, à la Chambre et ailleurs, pensent que l'on court à un échec, pour cette fois. Car ils sont toujours disposés à croire qu'ils vont être battus : on dirait qu'il existe un tempérament proportionnaliste, qui porte au découragement.

Eh bien, s'ils doivent être battus dans une première dicussion, il importe d'autant plus qu'ils défendent non seulement leur principe, mais les modalités mêmes d'une R. P. sérieuse. Il faut, en ce cas, ne faire aucune concession. Je pense, d'ailleurs, avoir suffisamment démontré que les concessions faites dans les conditions où elles sont aujourd'hui proposées rendraient l'échec prévu bien plus certain encore.

Mais est-il tellement certain ? Je n'en crois rien. Les deux grosses difficultés ne sont pas tellement insurmontables. D'abord le gouvernement peut être renversé. Ceci, pour mémoire. Et puis M. Briand a soigneusement évité de se compromettre. Il a fait des déclarations en faveur d'une réforme électorale qui irait dans la direction de la R. P. Par là, il est déjà engagé dans un sens qui n'est pas celui de sa majorité. On s'accorde à reconnaître qu'une réforme électorale est inévitable. Quelle autre serait donc possible ? M. Briand, prudent, a d'ailleurs indiqué qu'il laisserait voter la réforme, dans son détail, en intervenant le moins possible. Il reste donc libre de choisir, au dernier moment, l'attitude qu'il voudra. Il pourra user envers les radicaux d'une persuasion efficace, ou bien reprocher aux proportionnalistes soit leur intransigeance, soit l'insuffisante réalisation de leur propre principe. Il est évidemment encore incertain, et s'efforcera, selon sa manière, de le rester jusqu'au dernier moment.

Qui est-ce qui le décidera? Certes, tout système qui incite les partis aux compromis aurait ses préférences. Mais, dans une question ministérielle au premier chef, et douteuse, il pèsera surtout les forces en présence. Que les proportionnalistes soient forts, et ils auront l'appui gouvernemental, même avec M. Briand.

Deux conditions pour être forts : avoir un bon projet, et recommencer la campagne dans le pays.

Mais, bien entendu, le gouvernement, afin de ne pas paraître céder trop complètement, et surtout pour être agréable à sa majorité, proposera des modifications. Ce sera sans doute le moment de faire des concessions.

Et la seconde difficulté, l'opposition des radicaux ? Croit-on vraiment qu'elle soit irréductible ? Certes, il en est beaucoup de fanatiques. Car c'est parmi eux que se rencontre l'intransigeance tant reprochée aux proportionnalistes. Mais elle n'est pas le fait de tous. Beaucoup d'entre eux comprennent peu à peu que le parti radical est, au fond, celui qui a le plus besoin de la représentation proportionnelle pour s'organiser. Et beaucoup d'entre eux commencent aussi à se méfier du scrutin uninominal, peu fidèle aux députés sortants, surtout lorsqu'ils sont radicaux. Et l'on verra, au moment du vote, comme en novembre 1909, si les proportionnalistes exposent amplement leurs idées et leur projet, sans faiblesse, une majorité se former bien plus grande qu'on ne le pense. Ce qui manque surtout aux proportionnalistes, c'est la confiance en eux-mêmes et dans l'idée même de la R. P.

P.-G. La Chesnais.

Le régime des transports en Méditerranée et les grèves des inscrits maritimes

Les réalités d'un conflit

Il est devenu banal de noter que, de plus en plus, les grandes compagnies financières et industrielles s'affirment comme des groupes dont les intérêts particuliers sont en opposition avec ceux de la nation elle-même. Mais nulle part cette opposition n'éclate avec autant de force que dans le monopole des transports maritimes que détiennent les trois compagnies syndiquées, chargées d'assurer les relations entre les ports de la Provence et du Languedoc et notre Algérie. Et elle est si vive, et si funeste aux intérêts généraux, que pour la résoudre les Pouvoirs publics ont été conduits à l'inévitable : ils ont envisagé l'application du système de la régie à ce secteur considérable de notre domaine économique ; et les Délégations financières d'Algérie, exprimant le vœu unanime des populations algériennes, et soutenues par les Chambres de Commerce, sont allées plus loin encore : la constitution d'une marine marchande nationale ne serait pas pour les effrayer. Et quels sont les faits qui ont déterminé cette attitude ? Tout simplement les grèves fréquentes qui depuis dix ans se produisent dans le personnel des trois compagnies.

Et il est pour le moins piquant de dire pourquoi et comment le gouvernement général de l'Algérie, où nous ne sachions pas qu'il se soit jamais glissé d'infiltrations socialistes,

propose d'établir la continuité de services éminemment publics par des moyens différents de ceux que le conservatisme radical au pouvoir a conçus au lendemain de la grève des cheminots.

I

Le monopole des Compagnies. — Sa première conséquence

Prise entre ses déserts sahariens et la mer, l'Algérie ressemble à une île que sa position géographique, autant que le système d'assimilation douanière à la Métropole ont obligée à n'avoir d'autre marché d'approvisionnement et d'exportation que la France ; et, en France, d'autre port d'accès que Marseille. Sur un commerce général de 750 millions, 600 millions environ passent par Marseille. Diverses mesures législatives, les unes inspirées des intérêts mêmes de l'Algérie, les autres dictées par des intérêts différents à peine dissimulés, ont ramassé aux mains d'un syndicat de trois compagnies l'exploitation de ce formidable courant d'échanges.

La loi de 1889 conférant au seul pavillon français le monopole de l'intercourse entre l'Algérie et la France méridionale, écartait définitivement toute concurrence étrangère. Pour ce qui est des concurrents français du syndicat, les conventions postales de 1896, — validées par le Parlement sur un rapport de M. Charles Roux, aujourd'hui président du conseil d'administration de la Compagnie Générale Transatlantique, étaient de nature à décourager toutes leurs audaces.

Ces conventions résultent d'un marché de gré à gré entre l'Etat et le syndicat. L'article premier déclare : « Les Compagnies de navigation sus-désignées s'engagent à assurer le transport par paquebots à vapeur des dépêches, des colis postaux, du personnel et du matériel de l'Etat entre la France d'une part, l'Algérie, la Tunisie, la Tripolitaine d'autre part... » Moyennant quoi l'Etat verse aux Compagnies une subvention fixe de 1.600.000 francs et des primes à la vitesse pouvant

s'élever à une somme annuelle de 400.000 francs. Cent vingt-quatre articles sont consacrés à réglementer minutieusement le transport et le séjour à bord des hommes, des animaux et des marchandises de l'Etat. Quelles obligations ne pèsent pas sur ces pauvres Compagnies pour le chargement, le transport, le déchargement de méchantes paperasseries administratives, et de quels soins l'Etat n'entoure-t-il pas ses serviteurs en voyage ! Mais on en oublie, ou feint d'en oublier le point le plus important et le plus intéressant! Un seul article, l'article 88, livre, en effet, sans plus de précisions, et comme si de rien n'était, aux trois Compagnies le sort même de notre commerce méditerranéen : « Les concessionnaires, y est-il dit, peuvent exercer pour leur compte l'industrie du transport des passagers et des marchandises. Les produits de ces transports leur appartiennent. »

Qu'ont fait les Compagnies ? Comme elles s'étaient entendues pour partager les subventions de l'Etat, elles se sont concertées, et de cet article 88, qui leur ouvrait des perspectives indéfinies, elles ont tour à tour usé comme d'une arme ou d'un instrument à bénéfices variables. Une Compagnie tente-t-elle de s'établir en concurrence sur les lignes franco-africaines ? Le syndicat — appuyé sur ses subventions et sur une situation acquise — abaisse tout d'un coup ses tarifs et rend toute concurrence impossible. En France, les Compagnies de chemins de fer jouissent, il est vrai, d'un monopole, mais il est tempéré par les autres moyens de transports terrestres et par la commodité des transports fluviaux : le monopole des Compagnies de navigation en Méditerranée occidentale est absolu.

***

Pour toutes ces raisons, ou du moins pour cette unique raison, les grèves des équipages des Compagnies méditerranéennes constituent de redoutables calamités pour l'Algérie. Coupée de toutes ses relations avec l'extérieur, elle se trouve brusquement réduite à ses seules ressources agricoles. Quel-

ques chiffres suffiront pour mesurer le préjudice causé à l'Algérie par ces interruptions chroniques de son commerce extérieur (1).

La grève de 1904, par exemple, dura du 25 août au 8 octobre. Elle s'étendit évidemment aux équipages des trois Compagnies, lesquelles ne forment en réalité qu'une seule et même Compagnie, un syndicat, dont les procédés à l'égard du personnel sont uniformes. Par comparaison avec la période correspondante de l'année 1903, on note qu'elle a entraîné une diminution à l'entrée, dans les ports algériens, de 152 navires, représentant 97.565 tonnes, et à la sortie, de 152 navires, représentant 97.545 tonnes; et sur les marchandises importées, une diminution de 34.749 tonnes, et de 54.246 tonnes sur les marchandises exportées. Les répercussions sur les finances publiques sont immédiates: en septembre 1903, les recettes de l'octroi de mer atteignaient 792.259 francs; pour le même mois, elles tombent, en 1904, à 455.690 francs. A l'importation, le stock de matériaux de construction étant épuisé, de nombreux chantiers, notamment à Philippeville et à Mostaganem, ont dû fermer leurs portes; le ciment a fait défaut; le commerce des nouveautés et de la lingerie a manqué en partie sa saison d'hiver, par défaut de modèles et d'échantillons; il y a eu pénurie de tissus, de coton, de papier, de sucre, de beurre, fromage et salaisons. Un renchérissement extraordinaire de la vie en a été la conséquence. Au moment de la récolte du vin, la futaille a fait défaut. On a vu pratiquer des locations de fût à 5 francs par mois, trois fois le taux habituel. A l'exportation, les effets ont été plus graves encore. Septembre est la période la plus active de l'année: les vins, les céréales et les moutons se pressent sur les quais. Or, la réduction a été, pour cette malheureuse année 1904, de 40 p. 100 sur l'année précédente : de 32 millions en septembre 1903, on tombe à 23 millions pour le mois correspondant de

(1) *Exposé des travaux de la Chambre de Commerce d'Alger* (1904-1905) (p. 359-372).

1904. Et il faudrait encore parler du préjudice moral subi par un pays qui, pour continuer à se développer, doit surtout compter sur les capitaux de la Métropole, et qui s'en trouvera privé si une stabilité absolue du régime des transports maritimes n'assure pas une stabilité correspondante dans sa vie économique.

Le remède? Il faudrait rompre le syndicat des Compagnies, hasarde un jour le gouvernement général de l'Algérie, créer un régime de concurrence entre les diverses Compagnies françaises; et il se flatte que, sous ce nouveau régime, la rivalité des Compagnies entraînera la dispersion et la division dans le personnel lui-même, et que les grèves perdront ainsi leur tendance à se généraliser. Mais c'est espérer l'impossible; les Compagnies n'ont pas intérêt à se battre, mais à s'entendre ; et c'est d'ailleurs ce qu'elles ont fait en 1896, après s'être disputé vainement durant plusieurs mois. De la concurrence entre les Compagnies, seuls les exportateurs et importateurs métropolitains et algériens seraient susceptibles de tirer profit. Le syndicat des Compagnies et le monopole de fait dont il est la conséquence rétablissent fort heureusement les choses en faveur des Compagnies. Et c'est un bloc qu'on ne rompra pas par des demi-mesures; le gouvernement général de l'Algérie ne tardera pas à s'en apercevoir.

Or, ce monopole, non seulement il est cause de la singulière gravité des grèves de Marseille, mais encore c'est de lui que sortent ces grèves elles-mêmes. Et c'est ce qui le condamne irrémédiablement.

II

Le monopole, le personnel et les conditions du travail. Les prétendus privilèges des inscrits maritimes

A vrai dire, ce point de vue est presque entièrement nouveau. Les inscrits maritimes eux-mêmes, lorsqu'ils se mettent en grève, s'il est vrai qu'ils exposent en détail leurs diverses revendications professionnelles: augmentation des salaires,

réglementation du travail, cependant l'exaspération du moment les empêche d'en découvrir aux yeux de l'opinion publique la véritable cause.

Deux choses ont varié en ces dix dernières années dans les transports maritimes entre l'Algérie et la Métropole : les échanges commerciaux et la somme de travail des équipages des navires; celle-ci a augmenté dans les mêmes proportions que ceux-là ; une seule chose est restée immuable et, sur certains points, a diminué — car les Compagnies n'ayant à redouter aucune concurrence, n'avaient pas à ménager leur clientèle commerciale, — c'est le matériel des transports. Entre l'accumulation grandissante du trafic et la dureté sordide des Compagnies, le personnel a été écrasé par la besogne.

De quels navires disposent donc les Compagnies pour assurer un commerce qui de 425 millions de francs en 1894 est passé à 532 millions en 1902, pour atteindre l'an dernier près de 600 millions ? Entre Marseille et Bougie, où le flot des échanges a presque triplé en quinze ans, le *Lou Cettori*, construit voilà quarante-cinq ans, promenait hier encore sa gémissante charpente de fer ébranlée ; les chargeurs de Philippeville, en 1903, avaient réussi à en débarrasser leur port, en se refusant à lui confier leurs marchandises. C'est cinquante à soixante heures qu'il faut à de tels navires pour effectuer aujourd'hui une traversée qu'en meilleur état ils accomplissaient autrefois en trente six heures et qui n'exigerait que vingt-quatre heures pour des navires modernes. Sur les lignes de Marseille-Bône, Marseille-Philippeville, les bateaux sont plus récents, c'est-à-dire que leur construction remonte aux environs de 1872 et 1875 ; les retards de douze et quinze heures ne s'y comptent plus ; on a fini par les accepter comme un régime normal. Les moins anciens, ceux qui parcourent les lignes de Marseille à Oran et de Marseille à Alger datent d'une vingtaine d'années ; et le récent *Charles-Roux* qui ne peut marcher, au gré de ses constructeurs et parrains, ni à la convenance de qui que ce soit, n'a réussi qu'à les faire regretter. Chaque retard, sur cette mer difficile, aux vagues courtes et

drues, et qui fatigue navires et équipages beaucoup plus que la houle large et régulière de l'Océan, ajoute à l'accablement d'un personnel déjà surmené par un surcroît de manœuvres.

Autrefois, en effet, le personnel jouissait de quelques heures de repos durant les escales. Mais depuis que le trafic a augmenté, la manipulation des marchandises ne lui laisse plus de répit. Arrivé au petit jour dans un port, il faut se hâter de vider les cales et puis travailler ferme à les emplir de la marchandise sans cesse accrue qui sur les quais attend au soleil et à la pluie les centaines de bras des débardeurs. Car voici une cause nouvelle de surmenage.

Le chargement et le déchargement des navires se fait toujours selon d'antiques procédés ; les progrès de la mécanique n'y ont point encore fait sentir leurs effets; ni les treuils ni les grues ne se sont multipliés pour aider l'effort de l'homme de manœuvre dans son labeur accru ; et le poids du travail supplémentaire qui résulte du développement de la production algérienne pèse plus lourdement sur les bras déjà fatigués du même personnel.

Les machines et les chaudières sont détériorées par un long usage; une mer un peu grosse les dérange avec la plus grande facilité ; et voilà un, deux, et trois navires immobilisés tout à coup, pour vingt-quatre heures au moins. On est obligé pour les remplacer d'emprunter à une ligne voisine. Que de fois le courrier de Bône ou de Philippeville entre à Marseille après plusieurs jours de rudes manœuvres ; l'équipage est las ; la plupart sont impatients de se reposer dans leur famille ; mais leur joie est de courte durée ; sitôt touché terre ils apprennent que le navire qui devait assurer le service du jour sur le parcours d'Alger a une avarie de machine; il est huit heures du matin, à midi, il leur faudra prendre le chemin que l'invalide leur abandonne inopinément.

Les résultats d'un tel surmenage ne se sont pas fait attendre ; rien n'est moins sûr que la traversée de notre lac méditerranéen sur des navires manœuvrés par des équipages que l'on exténue ; les catastrophes y sont fréquentes. Un officier

appartenant à l'un des contre-torpilleurs que le Ministère de la Marine avait envoyés en février 1910 sur la côte de Minorque au point où venait de sombrer le *Général-Chanzy*, n'a pu contenir son indignation ; et sous un anonymat des plus transparents, il n'a pas craint d'écrire la vérité (1) :

« Le *Général-Chanzy* s'est perdu... il s'est jeté, non sur un danger inconnu, mais sur une île qui couvre en longitude une zone de 50 kilomètres, Minorque. En peu d'années la Compagnie Générale transatlantique a perdu trois de ses plus beaux courriers sur la côte de Minorque. La *Ville-de-Rome* est venue se jeter sur la côte Est, au cap Negro ; l'*Isaac-Pereire* a péri sur les récifs de la Cala Mesquita, à peu de distance au Nord. Le *Général-Chanzy* clôt, espérons-le la liste...

« ... Les responsabilités des Compagnies sont indéniables. Nos Compagnies suivent de mauvaises traditions ; qu'elles y renoncent. Leurs actionnaires et elle-mêmes, en fin de compte, n'auront qu'à s'en féliciter. Comme la grande majorité de nos sociétés industrielles, elles se composent d'une aristocratie nombreuse de hauts fonctionnaires, à gros appointements, puis de la famille pauvre, qui comprend les équipages, les officiers et les capitaines, sans compter l'innombrable personnel des bureaux.

« Officiers et capitaines maigrement payés, sont par surcroît accablés de besognes, la plupart sans rapport avec leur métier. Qui n'a vu ces malheureux, déjà surmenés par une navigation presque continue, être encore accablés, absorbés par les soins du service postal, de l'embarquement et de l'arimage des marchandises, par les formalités de tout ordre à remplir avant le départ, et parfois en cours de route? Ces hommes là ne devraient avoir qu'à remplir les obligations de leur profession. Ils sont employés à tout et vraiment surmenés. »

Et plus loin :

« ... Nous nous bornons à [ces quelques critiques]... Notre tâche était simplement d'indiquer ce qui reste à faire, sans hésitation ni délai, pour prévenir une nouvelle catastrophe. »

(1) *Revue de Paris*, 15 mars 1910.

*
* *

Est-ce qu'au moins, à d'autres points de vue, la situation des équipages s'est améliorée, dans le même temps que les conditions du travail se faisaient plus difficiles ? Les économistes libéraux associés aux armateurs dans les mêmes sentiments, sont bien près d'en être persuadés à force de parler des privilèges des inscrits maritimes.

Et d'abord, est-ce que les inscrits ne sont pas protégés contre l'aveugle brutalité des lois économiques ? N'échappent-ils pas à la loi de l'offre et de la demande ? Les armateurs ne sont-ils pas, en effet, contraints de composer leurs équipages pour les quatre cinquièmes d'inscrits maritimes? — Cette mesure ne protège les inscrits que contre la concurrence étrangère et non contre celle des autres inscrits, qui, en réalité, subsiste et s'exerce. Et de fait, les salaires sont dérisoires ; de l'homme d'équipage jusqu'au capitaine du navire, en passant par le personnel des machines, on relève surtout des salaires mensuels variant autour de 70 francs et ne s'élevant que rarement, et dans ce cas, faiblement au-dessus de 200 francs. Et la plupart de ces hommes sont chargés de famille.

Ils jouissent encore, poursuivent les écrivains conservateurs, d'une retraite après 300 mois de navigation. — Il leur faut, en réalité, verser 3 p. 100 de leurs misérables salaires, à la caisse des retraites de la Marine, dans l'espoir de toucher un jour une retraite annuelle qui flottera aux environs de 180 francs. D'ailleurs, cette caisse des retraites de la Marine qui cesse d'apparaître comme une singularité et un privilège depuis l'institution des retraites ouvrières, n'a jamais été qu'une grande duperie pour les inscrits maritimes. Le *Journal des Economistes* (1) lui-même, que nous retrouvons dix ans plus tard du côté des armateurs, en exposait les défaut dans un article paru en 1900 : « Non seulement elle est constamment en déficit, mais encore elle ne donne qu'une pension extrême-

(1) *Journal des Économistes*, tome XLI, p. 213.

ment minime, elle manque totalement de cette flexibilité qui fait l'avantage et la caractéristique des assurances privées, notamment des assurances américaines, et elle est forcée d'être féroce dans les dispositions qui ne donnent aucun droit à une pension tant que l'on n'a pas accompli le nombre fatal de mois de navigation. En deux ou trois chiffres, nous pouvons justifier quelques-unes de ces critiques : c'est ainsi que par exemple, pour le budget de 1898, alors qu'il faut répartir 16.375.000 francs entre 75.000 personnes environ, les retenues sur les salaires ne fournissent que 1.900.000 francs ; et bien que par suite de privilèges divers la caisse ait pu se former un capital de rentes qui lui rapporte plus de 3.600.000 francs d'intérêts, pourtant l'Etat est encore obligé de parfaire une énorme différence de plus de onze millions au moyen d'une subvention. » Enfin, selon une autorité irrécusable (1), le budget des recettes de la caisse des invalides est insignifiant « en *raison des emprises du Trésor* ». En 1885, enfin, coup suprême, les pensions proprement militaires des inscrits ont été transférées au ministère des Finances ; la caisse des retraites de la Marine s'est trouvée réduite aux seuls versements des inscrits appartenant à la navigation commerciale et à la pêche.

Faut-il enfin parler d'autres privilèges purement illusoires ? Les inscrits maritimes ont, dit-on, le monopole de la pêche côtière, et ils peuvent avoir des concessions gratuites de parties de plages et autres parcelles du domaine maritime pour y installer des pêcheries. — Oui, mais ce privilège intéresse les pêcheurs et non les navigateurs de la marine de commerce ; et ce sont ces derniers qui sont aux mains des Compagnies. On dit encore : les inscrits sont admis gratuitement dans les hôpitaux militaires, ils sont assurés par la loi du 21 avril 1898 contre les risques et accidents professionnels; les armateurs eux-mêmes y versent 3 1/2 p. 100 calculés sur le chiffre des

(1) J. Delarbre, Conseiller d'Etat honoraire, Trésorier général des Invalides de la Marine. V. l'extrait remanié et augmenté de l'article qu'il avait donné dans le *Dictionnaire d'Administration*, de Maurice Bloch, sur la *Caisse des Invalides de la Marine,* Paris, 1890,

salaires. De quoi se plaignent les inscrits ? — En réalité, la loi du 21 avril 1898 coûte aux inscrits plus qu'elle ne leur rapporte ; elle est souverainement injuste et dans ses principes et dans ses effets ; il suffit de citer pour la juger, et sans entrer dans les détails, l'aveu de M. de Lanessan, alors ministre de la Marine, en réponse aux divers députés qui le pressaient de la remettre à l'étude : « Elle n'a pas atteint le but qu'elle se proposait, disait-il ; je prends donc l'engagement d'en étudier la revision (1). » A peine est-il besoin de dire que le Ministère de la Marine n'a pas encore fait connaître le résultat de cette étude.

Mais enfin, avantages d'hospitalisation, avantages pour les accidentés, les retraités, etc., tout cet appareil de protection n'est qu'à l'usage des seuls « invalides » ; et il reste la masse des inscrits, valides ceux-là, et sans le concours de qui notre marine marchande n'existerait plus.

Or, en retour de ces prétendus privilèges, l'inscrit maritime est astreint à un régime tout militaire ; et dont le décret-loi de 1852 a renforcé la rigueur : « Est considéré comme déserteur le marin qui quitte le bord après avoir signé le rôle d'équipage » ; et le tribunal maritime est seul compétent pour en juger. C'est ainsi qu'en septembre 1909, des inscrits marseillais ont été condamnés pour désertion, alors qu'ils voulaient, en se mettant en grève, faire respecter la loi du 27 avril 1907, sur la réglementation du travail à bord et la sécurité de la navigation.

Fourbu, brisé par un travail écrasant, payé d'un salaire dérisoire, et enfermé dans un régime militaire qui le met à la merci de l'armateur, l'inscrit maritime, exaspéré par l'indifférence que les Compagnies opposent invariablement à ses revendications recourt enfin à la grève comme au moyen suprême et infaillible de vaincre. C'est son arme unique ; c'est une arme formidable, mais décevante encore, pour lui. Car, destinée à frapper les Compagnies et à les émouvoir, elle les atteint à peine ; et c'est le troisième point de vue qu'il importe de développer.

(1) *Journal Officiel*, 9 mars 1900, p. 800.

III

Les grèves n'atteignent pas les Compagnies

Car, en vertu de leur monopole, et plus particulièrement de cet article 88 des conventions, dont nous avons vu qu'il leur livre d'une façon absolue l'exploitation du transport des marchandises et des voyageurs, les Compagnies se paient des dommages passagers de la grève sur l'exportateur et l'importateur métropolitains et algériens. Les Chambres de Commerce et les syndicats commerciaux et agricoles d'Algérie s'en plaignent à chaque page de leurs bulletins périodiques. Le *Bulletin du Syndicat commercial et industriel algérien* (1904), nous en offre l'exemple que voici :

« Vous n'avez pas oublié les faits de 1900. Vers la fin de cette année, les Compagnies annoncèrent qu'elles augmenteraient les frêts de 10 p. 100. Le syndicat commercial s'en émut ; il protesta énergiquement auprès de M. le ministre du Commerce, signalant que cette augmentation était la troisième depuis le mois de janvier, et montrant la situation fâcheuse dans laquelle allaient se trouver le commerce, l'alimentation et l'agriculture.

« *A la suite des grèves de Marseille*, les Compagnies avaient déjà majoré les frais d'embarquement et de débarquement. En février, en septembre et en octobre, de nouvelles augmentations nous avaient été imposées. Elles atteignaient ensemble des chiffres fantastiques.

« C'est ainsi qu'entre les prix pratiqués avant le 1er février 1900 et ceux de décembre de la même année, il y avait une augmentation de 113 p. 100 pour les charrues, 111 p. 100 pour les comestibles, 81 p. 100 pour les articles de Paris, 64 p. 100 pour les meubles, 63 p. 100 pour les conserves alimentaires, les salaisons et les papiers, 48 p. 100 pour les vins en fûts, 47 p. 100 pour les oranges, 47 p. 100 pour le chocolat. »

Déjà, en 1898, la Chambre de Commerce pousse un cri d'alarme (1):

« Les exportations de primeurs sont en décroissance, certaines tendent à disparaître. Elles ne sont plus rémunératrices... *Les prix de transports sont trop élevés*. S'il devient possible d'amener ces comestibles à Paris à meilleur compte, la production des primeurs se développera, sinon on ne peut fonder de grandes espérances sur ce genre d'exportation... »

Elle fait demander aux Compagnies par l'intermédiaire du ministre du Commerce, leurs tarifs de frets. Un tableau est alors fourni par les Compagnies, mais elles ont soin de n'y pas dire la vérité; la Chambre de commerce le constate dans un long rapport dont il est utile ici à plus d'un titre de faire connaître la substance.

C'est ainsi que pour l'exportation de France en Algérie le tableau indique le prix du fret, mais ne mentionne pas les frais d'embarquement ni de débarquement, cependant perçus par les Compagnies. Or, ces frais ont varié: « En ce moment. les Compagnies ajoutent 2 francs par tonne au débarquement. » A l'exportation d'Algérie en France, les laines, l'alfa, le crin végétal, le liège, les oranges, les pommes de terre — tous produits essentiels du sol algérien — supportent des frais de débarquement de 0 fr. 20 par quintal. « Pour la clarté et l'exactitude du tableau, il serait utile qu'une même règle présidât à l'établissement de chaque prix, ou que le tableau indiquât les différences de traitement auxquelles sont soumises les différentes marchandises. » Et plus loin, on lit encore : « En ce qui concerne les légumes, les fruits et les raisins frais, le tableau renferme encore une inexactitude, il spécifie que ces produits sont actuellement au fret de 4 francs par quintal, tandis qu'il était de 4 fr. 50 pendant les périodes précédentes. Or, le prix perçu actuellement est de 4 fr. 50 par quintal, et depuis longtemps il est au même taux. On ne l'a vu descendre à des prix inférieurs que lorsque des services concurrents ont tenté de s'élever. Du reste, ce prix de 4 fr. 50 est trop élevé. » Enfin, le tableau est incomplet, il ne contient pas les prix de transport applicables aux animaux.

(1) *Exposé des Tr.*, 1898-1899.

et il est sans doute nécessaire de rappeler que l'exportation des moutons algériens s'élève, bon an mal an, aux environs d'un million de têtes. « Pour nous résumer, conclut la Chambre de commerce d'Alger, le tableau est incomplet et inexact. »

Si nous avons reproduit ces griefs, ce n'est pas que nous ayons eu l'intention de révéler la moralité des Compagnies concessionnaires, mais surtout, nous voulions montrer qu'à l'abri des lois qui les protègent contre la concurrence étrangère, et même contre la concurrence de Compagnies françaises, et des lois qui mettent à leur discrétion aussi bien les inscrits maritimes que les importateurs et exportateurs métropolitains et algériens, les Compagnies sont toujours assurées de récupérer l'argent que les événements, quels qu'ils soient, et les grèves en particulier, sont susceptibles de leur faire perdre momentanément.

IV

Le gouvernement sur la voie de la régie. — L'Algérie pour la régie, solution unique

Il est naturel que les Compagnies aient tâché, en cherchant à discréditer les grévistes, d'exciter contre eux les populations des deux rives françaises de la Méditerranée. Elles ont évidemment réussi dans leur tentative, auprès des commerçants marseillais, qu'un instinct obscur, autant qu'une étroite subordination aux banques, inclinent vers les partis de conservation sociale. Mais les populations algériennes ont été facilement, et dès les premières grèves, conduites à dissocier les divers éléments des conflits de la marine marchande méditerranéenne ; la distance qui les sépare de Marseille, centre de l'action gréviste, les y aidait sans doute beaucoup, mais surtout les effets désastreux des grèves, plus funestes à l'Algérie, qu'elles isolent et affament, qu'à Marseille et à la Provence, les obligeaient à rechercher et à proclamer les responsabilités.

La grève de 1904 fut en ce sens vraiment décisive. Résumant, en un rapport à M. Combes, président du conseil, les réclamations des Algériens, M. Jonnart, gouverneur général de l'Algérie, mit directement en cause les Compagnies et les menaça de la régie. Le document vaut d'être cité:

« En résumé, écrivait-il, avec les textes actuels, il n'y a place, *en cas de grève,* MÊME DU FAIT *de la Compagnie, ni pour la réquisition, ni pour la mise en régie.*

« Il est permis de penser que cette lacune est regrettable et qu'elle devra être comblée au prochain renouvellement [des conventions].

« *Sans qu'on puisse lui reprocher de soulever de redoutables questions de principe,* il semble que l'Etat soit en droit de dire aux concessionnaires : les services que je vous confie ont trop d'importance pour qu'il me soit permis d'attendre la fin normale des conflits économiques qui pourraient les arrêter. *Vous vous obligerez* en conséquence à soumettre dans les 48 heures d'un différent collectif ayant empêché le départ d'un paquebot affecté au service postal franco-algérien, la question qui vous divise d'avec votre personnel, soit devant le conseil d'arbitrage indiqué par la loi du 27 décembre 1892, soit devant un ou des arbitres spéciaux qui devront rendre leur sentence dans un délai fixé. »

Mais voici plus encore :

« Au cas où le différend serait entre vos états-majors et vos équipages, vous vous porteriez fort qu'une des deux parties le soumettra à l'arbitrage dans les mêmes délais.

« *Si le concessionnaire refusait l'arbitrage ou l'ayant accepté ne se soumettait pas à la sentence, il serait mis immédiatement en régie...*

« ... L'interruption des services serait ainsi réduite au minimum. Mais ces dispositions, qu'après avis des assemblées représentatives de la colonie, j'ai l'intention de proposer à M. le ministre du Commerce, n'entreraient en vigueur qu'avec le nouveau contrat, soit en 1907.

« Ne pourrait-on en obtenir le bénéfice d'ici là? Peut-être

M. le ministre du Commerce croira-t-il possible d'entamer à ce sujet des négociations avec les Compagnies conessionnaires. Hors cette procédure, je ne vois pas le moyen d'aboutir. Sans doute, vous penserez, en effet, comme moi, *qu'au moins dans notre conception actuelle du droit de propriété,* il n'est pas possible de demander au Parlement de modifier la convention par voie unilatérale. »

Ces paroles du gouverneur général dont la vivacité reflète les intérêts alarmés de la population algérienne avec un accent de sincérité dont les documents officiels sont d'ordinaire prudemment dépourvus, révèlent le caractère irréductible des intérêts en opposition. D'une part les Compagnies, de l'autre les producteurs, commerçants et consommateurs s'inspirent de considérations et surtout de nécessités radicalement contraires. Les Compagnies n'ont qu'un but : celui d'user, jusqu'aux pires extrémités s'il le faut, de toutes les ressources que met à portée de leurs mains le scandaleux monopole qu'on leur a attribué ; et rien ne peut entraver l'exercice de ce que nous appellerons leur industrie. Les commerçants, eux, sont soumis aux variations des cours des marchés métropolitains, et aux modifications qu'y détermine l'envahissement des produits similaires, italiens, espagnols ou portugais dont un régime injustement libéral facilite l'entrée en France au profit de la haute finance. Tandis que les uns sont continuellement tentés d'accroître les tarifs des frets, à ce point que le gouverneur général lui-même, dont l'opinion est précieuse, déclare « que ces frets sont certainement très supérieurs à ceux de l'ensemble du marché maritime » ; les autres, producteurs d'huiles, de vins, et éleveurs, n'ont qu'une préoccupation, continuer à atteindre les marchés métropolitains à des conditions qui leur permettent de retrouver une honnête et suffisante récompense de leur travail. Bref, le Syndicat des Compagnies au lieu d'être l'instrument de l'activité et de l'expansion commerciale algéro-métropolitaine, n'en est que l'exploiteur impitoyable et obstiné.

C'est ce qui n'a pas échappé aux Assemblées algériennes.

Aussi à la session des Délégations financières de 1903 — plus d'un an avant la grande grève de 1904 — MM. Bastide et Maréchal, délégués de Sidi Bel-Abbès et d'Oran, proposèrent un vœu qui demandait à l'Etat d'assurer « en tout temps et sans à-coup les communications postales aussi bien pour les marchandises que pour les voyageurs ». A la même session, M. Jacquiet, délégué financier de La Calle, s'appuyant sur le prochain rachat par l'Algérie de son réseau ferré, émettait le vœu :

« Que le gouvernement général étudie les moyens d'acheter ou de faire construire, soit pour le compte du budget algérien, soit pour le compte des Compagnies exploitant les chemins de fer, un certain nombre de steamers qui relient les railways de l'Algérie à ceux de la France. »

Ce vœu fut adopté à l'unanimité par les délégations financières, et la Chambre de Commerce d'Alger y adhéra.

La question est aujourd'hui posée. Qu'on y oppose des objections : elles ne sauraient avoir, elles n'auront qu'une fortune passagère. En découvrant à la lumière de crises répétées les réalités qui entrent en jeu dans le régime actuel des transports méditerranéens, les Assemblées algériennes et, sous leur impulsion, le gouvernement général de l'Algérie, quoique avec moins de netteté peut-être, ont été forcément amenées à la conception d'une marine marchande d'Etat. Et ce qui fait l'importance d'un tel événement, c'est que les hommes qui ont préconisé et défendent cette conception sont tous éloignés des grands courants du socialisme contemporain ; ce sont des agriculteurs, des commerçants ou de simples consommateurs, mûs par la suggestion directe des faits. Cette conception est fille de la nécessité. Quoi qu'on fasse il y faudra tôt ou tard venir.

On a bien, en 1909, tenté de donner satisfaction à l'opinion algérienne en faisant voter par un Parlement en majorité prévenu ou mal informé, une loi établissant l'arbitrage pour les Compagnies et les équipages, en temps de grève, et autorisant au cas où le conflit se prolongerait au delà de quinze jours, la suspension provisoire du monopole du pavillon. Mais nul ne

s'est mépris sur l'efficacité réelle de cette loi ; déjà proposée en 1904, elle avait soulevé les critiques de tous les intéressés. On se demande où est la nouveauté d'une loi qui pour remédier aux interruptions des services maritimes, commence par admettre ces interruptions et admet leur prolongation durant deux semaines. Quant à s'imaginer que des Compagnies étrangères viendront durant la suspension provisoire du monopole du pavillon français, assurer les relations franco-algériennes, c'est se flatter d'une trop grossière illusion, pour qu'il soit nécessaire de la dénoncer autrement.

Les Assemblées algériennes ont vu juste. Puisque les Compagnies de navigation sont « moralement » incapables de gérer les transports franco-aglériens, avec le sentiment et des droits des inscrits et des intérêts du commerce, elles ont demandé que ces transports entrassent dans le domaine administratif de l'Etat. Elles sentent bien que lorsqu'elles seront maîtresses de leur marine marchande, lorsqu'elle sera à tous et non plus seulement à quelques-uns, les causes qui sont à l'origine des conflits actuels s'évanouiront. Aujourd'hui les Compagnies non seulement sont directement coupables des grèves, mais encore elles n'ont qu'un intérêt insignifiant à les prévenir ou à les arrêter : un monopole souverain et absolu leur permet toujours de frapper le commerce franco-algérien de surtaxes compensatrices.

Faut-il, comme on le propose, conclure un nouveau contrat, mais qui briserait le monopole ? On sait ce qu'il faut entendre par là. Dans l'élaboration de ce contrat, dans sa rédaction, comme dans son application, les intérêts particuliers des Compagnies ne manqueraient pas de s'employer à altérer le sens des intentions législatives les plus fermes et les plus louables. Au Parlement et au Pouvoir, les Compagnies comptent de puissants et fidèles alliés, et au besoin savent en acquérir de nouveaux. Sans citer des noms on sait que la présidence du Conseil d'administration d'une Compagnie de navigation a déjà tenté plus d'un rapporteur parlementaire et plus d'un ministre. Rien de tout cela n'échappe aux Algériens. Ils n'ont

pas encore oublié les comédies qui se sont jouées entre 1893 et 1895 autour des conventions postales méditerranéennes, ni les changements successifs d'opinion de M. J. Charles Roux, rapporteur à la Chambre de ces conventions, et qui, d'abord partisan du régime de la concurrence, se prononça finalement pour celui du monopole, et, ayant quitté le Palais-Bourbon, vint choir dans le fauteuil présidentiel du Conseil d'administration de la Compagnie Générale Transatlantique. Ils ne peuvent s'empêcher d'observer que ces fameuses conventions qui devaient expirer en 1907, sont depuis cette époque prorogées d'année en année, grâce à de savantes manœuvres, et qu'on promet encore, mais avec une faible assurance que, le 17 mars 1911, elles auront vécu. Enfin, ils savent qu'il ne sert de rien de vouloir imposer certains principes à des Compagnies qui n'ont pas intérêt à les respecter. Ni les demi-mesures, ni un renouvellement des conventions parées de nouveaux principes, ne changeront la mentalité des Compagnies et les nécessités qui les pressent, ni ne donneront satisfaction aux revendications des inscrits maritimes et aux intérêts du commerce, ni, par conséquent, n'établiront la continuité des services de transports méditerranéens. Le gouvernement général de l'Algérie et les Assemblées algériennes l'ont vu, et l'ont dit. Qu'attendent-ils pour agir ?

Robert Rousseau.

La Grève et le Contrat

Pour préciser la terminologie.

1° La grève ne rompt pas le contrat de travail.

Un contrat ne peut pas être rompu par la volonté d'un seul des cocontractants; on rompt des relations, des pourparlers, on ne rompt pas un contrat.

La terminologie a été faussée ici par l'article 1780 qui dit que « le louage de services, fait sans détermination de durée, peut toujours cesser par la volonté d'une des parties contractantes »; or il ne s'agit pas ici de rupture de contrat, puisque le contrat est à durée indéterminée, mais de rupture de relations ; et sans doute la loi de 1890 prévoit que cette rupture peut donner lieu à des dommages-intérêts, mais celà s'explique très simplement parce que l'exécution même du contrat a pu créer de nouveaux rapports de confiance légitime, de nouveaux contrats (définition du contrat : le rapport de confiance légitime que crée l'activité) (1); en d'autres termes, la loi de 1890 complétant l'article 1780 ne pose pas une question de rupture mais une question de formation de contrat.

2° La grève suspend l'exécution du contrat.

Si un seul contractant ne peut pas rompre un contrat, un seul contractant peut le suspendre, c'est-à-dire ne pas l'exécuter. Mais ce n'est pas répondre plus favorablement par rapport aux ouvriers que de dire que la grève ne rompt pas, mais suspend ; car la suspension injuste d'un contrat constitue sa

(1) Cf. « La confiance légitime » *(Revue trimestrielle de Droit civil,* décembre 1910).

violation; en principe, on doit exécuter son contrat ; une partie n'est dispensée d'exécuter que, soit s'il y a force majeure, soit si l'autre partie elle-même n'exécute pas (1) ; dans les autres cas il y a suspension injuste, en d'autres termes violation du contrat.

La grève est donc une violation des droits acquis (*Capital et Travail,* 1909, p. 19) lorsqu'elle n'est pas, soit la conséquence, soit la cause d'une force majeure, soit une grève défensive, une grève qui répond à une inexécution patronale.

Mais la grève crée une situation nouvelle.

1° Pour appliquer l'article 1780, deuxième alinéa, il faut tenir compte des usages; or, les usages de la grève ne respectent pas le délai-congé qui doit précéder la rupture individuelle des relations.

2° La grève est un cas de force majeure pour ceux qui la subissent ; et celà est d'autant plus vrai que la grève est davantage organisée ; si on admet avec Millerand la grève à la suite d'un vote secret, elle sera subie par tous les ouvriers, lesquels n'auront qu'à respecter la décision anonyme de la collectivité.

3° La grève affirme le caractère collectif du contrat de travail ; violé collectivement, il sera remplacé par une charte collective.

4° Dorénavant ce ne sont plus des ouvriers qui s'engagent, qui se mettent en gage préventif, c'est du travail qui est offert. Ce travail apparaît comme faisant naître une créance sur le patrimoine patronal. Par là le patrimoine patronal s'élargit, il devient un patrimoine commun à tous ceux qui, par leur capital ou leur travail, participent à la production (définition du patrimoine : un ensemble de biens qui sont l'objet ou le gage des mêmes rapports de confiance) ; en d'autres termes, le travail devient une valeur, valeur susceptible de changer comme toutes les valeurs ; de même qu'une décision d'action-

(1) Les contrats étant de bonne foi, la question de savoir si le patron n'exécute pas en toute équité — étant donné, par exemple, la situation économique — est résolue selon les usages, les pratiques.

naires modifie le dividende, de même un contrat collectif modifie le taux du travail.

Voilà où on en serait avec le contrat syndical; mais en fait le contrat collectif n'est pas encore un vrai contrat collectif, car il n'a pas supprimé les engagements individuels, les contrats qui lient l'ouvrier, non envers la collectivité de production, composée du syndicat patronal et du syndicat ouvrier, mais envers le patron. Seulement, en fait, la grève et le contrat collectif mettent obstacle à la responsabilité civile de l'ouvrier, puisque d'une part leur jeu le lie et que d'autre part la collectivité ouvrière n'a pas à posséder en tant qu'elle contracte avec le capital, à transformer sa caisse de grève en une assurance patronale contre la grève et qu'elle peut toujours, avec ou sans personnalité civile complète, organiser son patrimoine de façon qu'il n'appartienne pas, soit au syndicat qui passe le contrat, soit au syndicat qui le viole, de façon que ce patrimoine ne soit pas pour le patron l'objet ou le gage de rapports de confiance ; ainsi le syndicat acquiert une personnalité (définition de la personnalité juridique : la confiance légitime) autonome et la garantie qu'il offre résulte de la confiance qu'il inspire, non des sanctions civiles qui le menacent ; les rapports entre capital et travail deviennent de purs rapports de crédit (1).

Emmanuel Lévy.

(1) J'ai voulu résumer ici ce que j'ai dit à ce sujet : 1° dans « L'affirmation du droit collectif » (1896) ; 2° Dans « Capital et travail » (1909) ; 3° dans « Le lien juridique » (*Revue de Métaphysique et de Morale*, novembre 1910) ; 4° dans « La confiance légitime » (1910). Cf. *Revue socialiste,* mars 1910. Cf. aussi *Questions pratiques de législation ouvrière* (janvier 1911).

Le minimum légal de salaire

Le minimum légal de salaire n'est pas une revendication syndicaliste. Aussi bien est-il question de l'introduire en France pour une catégorie de travailleuses qui semblent impuissantes à améliorer leur sort par l'organisation syndicale : nous voulons parler des ouvrières à domicile dont la misérable situation est aujourd'hui connue du grand public.

L'Australie a devancé l'Europe pour l'établissement d'un minimum légal de salaire, applicable au travail à domicile, et l'Angleterre a devancé les autres nations d'Europe. La loi anglaise a été promulguée en janvier 1910. Elle s'applique à certaines industries, s'exerçant aussi en atelier. Des comités de salaire, composés par moitié d'ouvriers et de patrons et d'un président choisi en dehors de l'une et de l'autre de ces catégories sociales, ont été institués. Il ont pour mission de fixer des prix de séries par industries et par régions, au-dessous desquels il est interdit de rétribuer le travail.

La loi vise actuellement quatre industries :

1° Confection de vêtements tout faits et sur mesure en gros ;

2° Fabrication de boîtes en papier, carton, rognures ou matières similaires ;

3° Finissage de la dentelle et du filet à la mécanique, raccommodage des rideaux de dentelle.

4° Fabrication des chaînes martelées et rivées à la main ou au marteau à pédale.

La plupart de ces travaux sont exécutés à domicile par des femmes. D'autres sont exécutés par des hommes et des femmes, travaillant soit à domicile, soit en atelier. C'est le cas pour

l'industrie des chaînes, cantonnée dans la région de Birmingham. Le comité de salaire pour la fabrication de ces chaînes est le seul qui ait encore promulgué des tarifs. Grâce à eux, des salaires de 4 à 5 shillings par semaine ont été portés à 11 shillings. Une autre conséquence, inattendue, peut-être, vient de résulter de la nouvelle loi : celle-ci accorde aux industriels un délai de six mois, à partir de la promulgation des tarifs, pendant lequel ils peuvent faire travailler aux anciens prix. Or certains fabricants ont voulu user de ces délais pour faire fabriquer un stock considérable de chaînes au plus bas prix. Les ouvrières devant cette manœuvre qui menaçait de les priver de leur travail au moment de l'application des tarifs, se sont mises en grève. Elles se sont syndiquées et ont soutenu une lutte qui dure encore. La « Women's Trade Union League » et certaines organisations masculines sont venues à leur secours. Ainsi la loi a indirectement poussé les ouvrières à s'organiser. Elles se syndiqueront pour obtenir le respect des tarifs, plus tard sans doute leur élévation.

En France, le minimum légal de salaire a fait l'objet des études de la Commission permanente du Conseil supérieur du Travail de janvier à juillet 1910, et de la session du Conseil supérieur qui vient de se clore le samedi 26 novembre.

Un avant-projet de loi a été élaboré pour être soumis au Ministre. Avant de l'analyser succinctement, disons un mot de ceux qui lui servirent de base.

La direction du Ministère du Travail présenta d'abord à la Commission permanente un avant-projet dont l'article principal instituait en comités de salaires les Conseils du Travail créés en vertu de la loi du 17 juillet 1908. Ces comités de salaires auraient établi par régions des tarifs applicables aux ouvrières occupées à domicile dans les industries du vêtement. Les employeurs auraient dû appliquer ces tarifs. Ce projet était donc directement inspiré de la loi anglaise.

La Commission permanente, après l'avoir examiné, abandonna cependant comme impraticable l'établissement de ces tarifs. On fit remarquer que l'Angleterre avait prudemment

écarté les industries qui, comme la lingerie ou la fleur, dépendent de la mode et dont les modèles varient à l'infini. On décida que les prix de ces articles ne pourraient être établis *à priori* ; qu'ils ne pourraient être fixés qu'*a posteriori* par l'employeur après qu'il aurait fait exécuter l'article dans son atelier. Ce qu'il fallait, c'est que l'article confectionné pût donner à l'heure un salaire suffisant. Quel devait être ce salaire ? Il fut parlé de celui de la journalière de la région. Mais si les prix de façon des articles confectionnés ne permettaient pas à une ouvrière d'habileté moyenne de gagner autant que la journalière de sa région, qui aurait qualité pour juger du différend ? Le tribunal des prud'hommes, répondit-on.

La Commission chargea M. Honoré, directeur du Louvre, d'établir un nouveau projet sur ces nouvelles bases et le discuta article par article, jusqu'au mois de juillet. Au cours de ses travaux, elle consulta de nombreuses personnalités : patrones, ouvrières, entrepreneuses, philanthropes vinrent devant elles exposer leurs idées et le résultat de leurs expériences. Les comités de salaires trouvèrent peu de défenseurs. Cependant, Mme Duchêne, fondatrice de l'Entr'aide, tenta de démontrer que des séries de prix pourraient être établis même pour la lingerie. Elle arguait qu'une chemise, un drap, une chemisette, se composant d'ourlets, de coutures, de coulissés, de jours, pouvaient être décomposés en éléments simples dont chacun pouvait être tarifé.

De ces dépositions, de ces discussions résulta un second projet que M. Honoré, rapporteur, présenta au Conseil supérieur du Travail.

Nous allons, pour simplifier notre exposé, donner conjointement les principales dispositions du projet Honoré et de celui qu'adopta le Conseil.

PROJET HONORÉ	PROJET DU CONSEIL SUPÉRIEUR
Les femmes travaillant à domicile pour la confection de la lingerie, de la broderie à la	Les femmes travaillant à domicile pour la confection de la lingerie, de la broderie à

main, des vêtements, chapeaux, chaussures, fleurs artificielles et tous autres travaux rentrant dans l'industrie du vêtement, ne peuvent recevoir une rémunération inférieure au salaire ordinaire des ouvrières non spécialistes de la région.

la main, des vêtements, chapeaux, chaussures, fleurs artificielles et tous autres travaux salariés rentrant dans l'industrie du vêtement, ne peuvent recevoir une rémunération inférieure au salaire ordinaire, dans la région, des ouvrières occupées à des travaux analogues, mais non qualifiées, et payées à la journée.

Le tarif doit permettre à une ouvrière d'habileté moyenne de gagner en dix heures le salaire déterminé, comme il est dit ci-dessus.

Les conseils de prud'hommes constatent le taux du salaire journalier visé ci-dessus. Ils publient le résultat de leurs constatations.

Pour faciliter l'appréciation des conseils de prud'hommes, prévue à l'article 3, les conseils du Travail pourront dresser le tableau des tarifs dans les professions et les régions qu'ils représentent pour les tâches les plus usuelles.

C'est, on le voit, la même conception, précisée et développée dans le texte du Conseil supérieur, qui reprend en même temps et en partie l'idée d'un tableau régional de tarifs dressé par les conseils du Travail, sans que cependant l'établissement de ce tableau soit obligatoire. Mais ce qui frappe surtout dans ce

premier article, c'est l'ambiguïté de la définition du salaire de base. Le premier texte de M. Honoré ajoutait après les mots : « ouvrière non spécialisée », ceux-ci : « *ou journalières dans la région* ». Ce mot de journalière éclairait les premiers et indiquait une idée juste : celle qu'une femme travaillant dans la couture, la mode ou la lingerie ne devrait pas gagner moins qu'une laveuse ou une femme de ménage. Mais le mot de journalière a été retiré et l'on se demande ce que peut être une ouvrière non spécialisée si elle n'est pas justement une journalière. Le texte définitivement adopté par le Conseil supérieur, quoique plus riche en mots, n'est pas fait pour dissiper notre embarras. Relisons-le : « Les ouvrières travaillant à domicile, etc..., ne peuvent recevoir une rémunération inférieure au salaire ordinaire, dans la région, des ouvrières occupées à des travaux analogues, mais non qualifiées et payées à la journée. » Ouvrière non qualifiée signifie ouvrière sans métier. Ce terme ne saurait donc viser une couturière allant en journée, puisque celle-ci, quoique occupée à des travaux analogues à ceux de l'ouvrière à domicile et payée à la journée, est essentiellement une ouvrière qualifiée. Viserait-il la laveuse, communément appelée femme de journée ? Pas davantage, semble-t-il, car si la journalière est une ouvrière non qualifiée payée à la journée, elle n'est pas occupée à des travaux analogues à ceux de la fleuriste ou de la confectionneuse ? Enfin, le texte aurait-il en vue une ouvrière travaillant, en atelier, à la lingerie ou à la couture ? Mais cette ouvrière est une ouvrière qualifiée. Serait-ce l'ouvrière d'usine dont il s'agit, laquelle est une ouvrière non qualifiée payée à la journée ? Mais, peut-on dire que l'ouvrière fileuse de l'Ardèche et du Gard, que la metteuse en boîte des biscuits Guillouts ou des bébés jumeaux soit occupée à des travaux analogues à ceux de la fleuriste ou de la couturière ?

On se perd en conjectures sur le sens de la définition adoptée par le Conseil supérieur du Travail.

C'est donc sur une définition qui, de la meilleure foi du monde, ressemble à une énigme, que repose ce projet du mi-

nimum légal de salaire, attendu avec tant d'impatience par les amis de l'ouvrière !

Il est possible que notre embarras prouve seulement notre inaptitude à déchiffrer les énigmes. Nous répondrons, pour nous défendre, que le premier mérite d'une définition est d'être claire, que la loi sera faite pour des employeurs, pour des ouvrières, pour des prud'hommes dont l'esprit sera peut-être aussi simple que celui du commun des hommes et des femmes ; qu'il serait désirable qu'elle fût énoncée en termes clairs, capables d'être compris des pauvres en subtilité d'esprit.

On aperçoit cependant qu'à tout prix, fût-ce au prix de la clarté, on a voulu écarter un mot du texte du projet de loi : ce mot est celui de journalière, dont M. Honoré s'était d'abord servi. Pour quelles raisons? Le terme était facile à comprendre et pouvait faire espérer une amélioration réelle du sort de l'ouvrière. Une journalière gagne, en effet, environ 0 fr. 20 l'heure à la campagne et 0 fr. 40 à Paris. En prenant ce salaire pour salaire de base, on arrivait ainsi à un minimum très acceptable. *Trop acceptable ?* Oui, trop acceptable.

Il faut se souvenir que M. Lefébure fils, appelé devant la Commission Permanente, émit le vœu qu'une ouvrière en dentelles ne gagnât pas moins de 0 fr. 60 par jour ; il faut se souvenir que Mlle Rochebillard, fondatrice des syndicats catholiques de Lyon, vint demander que ce minimum de salaire n'excédât pas 1 fr. 50 par jour ; il faut se souvenir que les ouvrières des syndicats catholiques de la rue Vercingétorix, réunies l'avant-veille de la session du Conseil supérieur sous la présidence de M. Lerolle, exprimèrent le désir que le minimum légal de salaire ne fût pas trop élevé, n'atteignît pas, à Paris, trois ou quatre francs par jour, pour s'expliquer les ambiguïtés du texte du Conseil supérieur. Mais pourquoi ces ouvrières exprimaient-elles un désir si manifestement contraire à leurs intérêts ; pourquoi Mlle Rochebillard, en avouant que 1 fr. 50 par jour représentait un morceau de pain, estimait-elle qu'un morceau de pain suffisait à la vie de l'ouvrière

à domicile ? Par la crainte que, le travail à domicile arrivant à être payé convenablement, le travail en atelier ne devînt la règle et que la famille ne fût atteinte par l'exode de la femme à l'atelier. On dirait, en vérité, que la famille n'est pas atteinte par le travail au rabais; que le spectacle d'une ouvrière misérable, dans la mansarde où elle élève un ou deux enfants, n'est pas plus attristant que celui de l'ouvrière gagnant au dehors une journée suffisante pour leur assurer le pain nécessaire. Nous sommes loin d'être des adversaires de la famille, et nous ne sommes pas, pour la défendre, à court d'arguments, au point de penser que l'insuffisance du salaire de la femme soit le principal support de cette cellule sociale. Bien misérable support, en vérité ! Si, ce qui n'est pas prouvé, l'augmentation du prix de revient du travail à domicile amenait l'accroissement du travail en atelier, d'autres combinaisons surgiraient pour que la mère de famille ne passât point toute la journée à l'atelier. Ce serait alors le cas d'examiner le système du demi-temps (1) qui permettrait à la femme mariée de consacrer au travail payé quelques heures par jour seulement. Certes, des moyens de remédier au mal se présenteraient à l'esprit du législateur. Mais nous ne saurions admettre que, sous le prétexte d'un danger imaginaire, le souci d'assurer à la femme mariée un salaire d'appoint primât celui d'assurer à la femme seule, à la fille-mère, un salaire suffisant. Et, encore une fois, défendre la famille au prix de la continuité de la misère féminine, est un argument plutôt fait pour combattre en tous les esprits sains une telle notion de la famille.

On le voit, c'est une question morale, c'est une question sociale qui divise ceux qui veulent que le travail soit rétribué à sa valeur, exécuté en chambre ou en atelier, et ceux qui font intervenir d'autres considérations pour redouter un relèvement sérieux des salaires féminins. C'est l'écho de ces controverses qui est venu, sans aucun doute, troubler l'esprit des

(1) A « l'Entr'Aide », association de production pour la couture et la lingerie, deux ouvrières mariées viennent travailler l'après-midi seulement.

membres du Conseil supérieur, au point de leur faire émettre un texte dont l'obscurité seule est évidente.

Cela dit, il peut être intéressant de noter les autres dispositions du projet de loi : l'obligation de l'affichage des prix dans les locaux où s'effectue la remise et la réception du travail, et sur un carnet soumis à l'ouvrière; la compétence des prud'hommes pour juger de toutes contestations nées au sujet de la loi; le principe d'une sanction pénale subie par l'employeur qui aurait contrevenu à la loi, etc...; toutes dispositions prévues déjà dans le projet Honoré et que le Conseil a élargies.

Notons surtout le paragraphe de l'article 6 qui dit que « les associations autorisées à cet effet, par décret, pourront exercer toutes les actions civiles résultant de la présente loi, sans avoir à justifier d'un préjudice ». Cette disposition fait tomber la plus grave objection faite au projet de M. Honoré : celui de la timidité de l'ouvrière qui l'empêcherait de traduire son employeur devant le conseil des prud'hommes de peur d'être mise à pied. Si une association peut agir au lieu et place de l'ouvrière, cette objection tombe, et du même coup la loi incite les ouvrières et leurs amis à s'organiser.

Le projet du Conseil Supérieur du Travail serait donc excellent s'il ne pêchait gravement au point que nous avons indiqué.

Nous pensons que ce défaut essentiel n'échappera ni au ministre du Travail, ni aux députés qui auront à élaborer, puis à voter la loi. Et nous espérons qu'une définition claire du salaire de base, permettant de relever d'une façon suffisante le salaire des ouvrières à domicile, sera substitué à la définition ambiguë du projet que nous venons d'analyser.

L.-M. Compain.

L'impôt sur les briquets

Nos lecteurs ont appris avec quelle foudroyante rapidité fut élaboré, présenté et adopté l'impôt vexatoire et imbécile sur les briquets qu'ont voté, à la presque unanimité, les prétendus adversaires habituels de l'inquisition fiscale et des vexations administratives.

Pour qui a deviné l'obscure manœuvre dont le ministre des Finances (M. Klotz), le président de la commission du budget (M. Berteaux), et le rapporteur général (M. Charles Dumont) — trois radicaux de grand teint, s. v. p. — ont été, à la fois, les victimes innocentes et les associés complaisants, l'explication de cet impôt nouveau-né est facile.

*
* *

Une loi votée, au lendemain de la guerre, par l'assemblée nationale (le 4 septembre 1871), établit, pour la première fois, un impôt sur les allumettes chimiques en bois, en cire, en amadou, en papier, en tissu et en toute autre matière que les allumettes en bois. Cet impôt, fixé d'abord à *trois centimes* par *cent allumettes,* fut élevé à *quatre centimes* par la loi du 22 janvier 1872.

Comme, à ce moment, la fabrication des allumettes était libre, et comme cette invention, relativement toute récente, pouvait se transformer par de nouvelles découvertes scienti-

fiques, l'article 3 de la loi du 4 septembre 1871 disposa que : « seraient considérées comme allumettes chimiques, passibles de l'impôt, tous les objets quelconques amorcés ou préparés de manière à pouvoir s'enflammer ou produire du feu, par frottement, ou par tout moyen autre que le contact direct avec une matière en combustion ».

Or, à l'époque où fut promulguée cette loi, le briquet légendaire existait. Si le législateur avait entendu l'imposer, il l'eût dit expressément. Mais nul ne songea à soumettre à l'impôt les briquets qui eussent, d'ailleurs, été soumis aux droits insignifiants de *trois ou de quatre centimes le cent,* si, par voie d'extension juridique, ces objets eussent dû être assujettis à l'impôt.

Mais, précisément, l'impôt de trois centimes au cent excluait, implicitement et formellement, toute pensée de frapper d'un impôt non seulement les briquets, mais tous les objets mécaniques ou les jouets scientifiques capables de produire du feu ou de s'enflammer. Car la loi du 4 septembre 1871 disposait, dans son article 4, que les allumettes chimiques, alors existantes, dont la composition était connue, seraient vendues par quantité de 50, 100 et 500 et que ces allumettes ne pourraient circuler et être mises en vente qu'en boîtes ou paquets fermés, revêtus de la vignette timbrée constatant la perception du droit.

Le législateur avait donc bien entendu imposer les allumettes chimiques alors existantes, vendues par boîtes de 50, 100 et 500, dont la composition était connue, et celles dont la forme et la composition ultérieures eussent pu constituer soit un progrès scientifique, soit une économie dans le prix de revient de la fabrication. Et il adaptait le prix de l'impôt à la nature et à la quantité des objets imposés.

Puis, le 2 août 1872, intervint pour la première fois, une loi créant, au profit de l'Etat, le monopole de l'achat, de la fabrication, et de la vente des allumettes chimiques. Ce *monopole entraîna la disparition de tout impôt* sur les allumettes chimiques institué par la loi du 4 septembre 1871.

L'Etat commença par concéder son monopole à une compagnie fermière, moyennant une redevance progressive ; et il fixa lui-même, par la dite loi, le prix de vente au public des allumettes en bois et en cire ; puis, par la loi du 14 mars 1873, il fixa le prix des allumettes amorphes.

Par la loi du 14 mars 1873, il *prohiba l'importation des allumettes chimiques* en France (sauf pour les consommateurs directs et personnel, avec limite de 5 kilos par an, pour lesquels, en dehors du droit de douane alors existant, il maintint l'impôt établi par les lois précédentes). Mais *toutes les dispositions contraires* furent *abrogées* par l'article final (art. 6) de la loi du 14 mars 1873. Par conséquent, *l'impôt sur les allumettes chimiques* et leurs succédanées *avait définitivement disparu.*

Enfin, par la loi du 30 décembre 1889, le monopole des allumettes chimiques fut exploité directement par l'Etat. Mais la fabrication et la vente directes, par l'Etat, des allumettes chimiques, n'apportèrent aucune dérogation au régime alors subsistant ; la loi ne ressuscita, elle n'évoqua même aucune des anciennes dispositions légales ; elle se borna à rappeler que les allumettes chimiques, conformément à l'article 4 de la loi du 4 septembre 1871, ne pourraient circuler qu'en boîtes ou paquets de pareilles quantités et être mises en vente que sous la vignette timbrée des manufactures de l'Etat.

Tel fut, historiquement, tel est encore, en France, le régime des allumettes chimiques.



Ce fut donc, pour la Direction des manufactures de l'Etat, un procédé scandaleux, un abus de pouvoir incroyable que celui qui consista à interdire l'importation, ou la fabrication en France, des nouveaux briquets à essence et à ferro-cérium.

La régie du monopole n'avait, en effet, à se mettre sous la dent, d'autre texte que l'article 3 — *abrogé* — de la loi du 4 septembre 1871 soumettant à un impôt — *aboli* — les ob-

jets *considérés* comme allumettes chimiques. Or, jamais aucun être raisonnable n'avait eu, avant comme après cette loi, la pensée de *considérer* les briquets comme des allumettes chimiques ! Jamais les briquets n'avaient été soumis à aucun impôt — non par tolérance comme a tenté mensongèrement de l'insinuer la Sainte-Bureaucratie fiscale, mais parce qu'aucune loi n'avait jamais autorisé pareil impôt. Parce que l'article premier de la loi du 2 août 1872, créatrice du monopole des allumettes chimiques, avait limité son étendue au domaine pur et simple des allumettes chimiques, et parce que l'article 3 de la même loi, ordonnent l'expropriation des fabriques d'allumettes chimiques, alors existantes, dans les formes et conditions de la loi spéciale du 3 mai 1841, s'appliqua exclusivement aux seuls industriels fabriquant les allumettes chimiques, et non aux fabricants de briquets. Enfin, parce que, pendant une expérience qui a duré près de quarante années, l'Etat n'ayant jamais songé à se réserver, en droit, ni à exercer, en fait, l'industrie des briquets, confirmait l'opinion universellement admise, conforme au bon sens, hors de toute discussion possible : que jamais, à aucun moment, l'Etat n'avait eu le monopole des briquets !

*
* *

Mais que faire devant un douanier qui, sur les instructions formelles de ses chefs hiérarchiques, au lieu de réclamer les droits que doivent payer les objets en métal à leur entrée en France, confisque ces objets comme « *allumettes chimiques* » dont l'importation est prohibée ? Ou, si l'objet est fabriqué en France par un industriel, que faire devant un agent des contributions indirectes qui confisque pareillement ces objets, comme étant du domaine du monopole de l'Etat, et dresse, en outre, contravention.

Longtemps, importateurs et fabricants n'osèrent pas résister aux prétentions insoutenables de la régie fiscale des Manufactures de l'Etat. L'importation ou la fabrication et la

vente des nouveaux briquets avaient lieu clandestinement, leurs auteurs étant atterrés par l'idée d'entrer en lutte avec la puissance formidable de l'Etat, en l'espèce, puissance de papier derrière une barrière de carton.

Cependant, il se trouva un industriel assez audacieux pour protester contre la contravention prohibitive dont il était arbitrairement l'objet ; et il résista judiciairement, ouvertement, courageusement.

Malgré le caractère fantaisiste de la plaidoirie de l'avocat qu'il avait choisi, les juges, cette fois, mirent leurs lunettes. Ils découvrirent aisément que l'inculpé ne paraissait pas, autant que le soutenait la régie, si réfractaire à la loi et au prétendu monopole qu'une bureaucratie bêtement jalouse s'arrogeait effrontément au nom de l'Etat. Mais, sachant que l'Etat, ne regardant pas à la dépense — c'est nous qui payons ! — irait en cassation, le tribunal, pour rendre un jugement solidement étayé, nomma, préalablement, des experts avec mission de rechercher et de dire si le nouveau briquet était ou non une allumette chimique.

Or, on connaît la sévérité inflexible de la doctrine de la Cour de Cassation en matière fiscale : « l'impôt est de droit étroit » (1).

Les rieurs n'étaient pas, auparavant, et ils furent encore moins, lors de ce jugement interlocutoire, du côté de l'Etat. La bureaucratie fiscale se sentit perdue ! Elle allait sombrer sous le ridicule et l'odieux.

C'est alors que, pour sauver la face, au lendemain de cette escarmouche judiciaire où elle avait reçu un sérieux coup de bouton, elle circonvint son ministre. (Et tous les ministres temporaires et responsables, bien qu'incompétents, passés, présents et à venir, se sont laissés, se laissent et se laisseront circonvenir par leurs bureaux irresponsables et permanents, mais d'une compétence férocement dirigée sans cesse contre

(1) En matière fiscale, la doctrine du Conseil d'Etat — qui connait des contributions *directes* — est à l'opposé de celle de la Cour de cassation, seule compétente pour juger le droit relatif aux contributions *indirectes*.

l'intérêt public.) Et M. Klotz, qui ne pouvait, et cela s'explique, disposer du temps nécessaire pour étudier une question, d'apparence complexe, dont on lui avait représenté la solution comme pouvant compromettre les finances publiques, se laissa faire comme s'étaient laissés faire, pour d'autres questions, ses prédécesseurs Cochery et Caillaux, et comme, après lui, se laisseront faire ses successeurs.

Et M. André Lefèvre marcha aussi. Et M. Charles Dumont, le rapporteur, aussi. Et, aussi, M. Berteaux, dont la bonne foi a été, si fréquemment, surprise par les intrigues sournoisement forgées par les états-majors de la guerre et des finances, où les mêmes procédés sont en honneur.

Ce fut la victoire sur toute la ligne !

Pour ne pas renverser le gouvernement, Chambre et Sénat votèrent d'enthousiasme l'impôt intérieur et le droit de douane.

... Et la bureaucratie fiscale, d'abord angoissée, mais poussant enfin un soupir de satisfaction, publia, le lendemain, une note laconique et banale, apprenant à tous que, *dans un esprit de bienveillance,* toutes les contraventions antérieures en matière de briquets étaient levées.

Ce qui voulait dire que la Régie se désistait honteusement — comme un renard qu'une poule aurait pris — du procès qu'elle avait intenté à notre industriel et dont elle fût sortie honteusement battue.

L'Etat paiera les frais du procès et de l'expertise commencée : mais ce sera encore nous qui paierons !

Quant à l'Administration, cette puissance formidable, la seule organisée, imprégnée jusqu'aux moëlles du virus persécuteur et tyrannique, dont les liens traditionnels traversent, sans jamais se briser ni même se relâcher, tous les régimes politiques et constitutionnels ; qui tient dans ses mains, à la fois, notre liberté, nos biens, notre existence individuelle et collective, nos intérêts nationaux et internationaux ; qui met dans sa poche gouvernements et parlements ; qui crée artificiellement la loi quand elle lui manque et qui l'ignore ou s'asseoit dessus quand elle la gêne ou lui déplaît ; l'Adminis-

tration continuera longtemps à demeurer le seul, l'unique Pouvoir, l'unique Parlement, l'unique Gouvernement des Nations modernes, dites civilisées, qui croient avoir des constitutions et se mouvoir au moyen d'un Parlement ou d'un Gouvernement, alors qu'elles tournoient dans le vide.

Scrutin uninominal, scrutin de liste ou représentation proportionnelle ; Parlement à deux Chambres ou à Chambre unique : quelles que soient les modalités adoptées, l'Administration exerce partout sa lourde influence, usant et brisant toutes les volontés, déformant et mutilant toute la somme de justice, de bienfaisance et de bonté que les électeurs et les élus, les gouvernés et les gouvernants pourront s'ingénier à introduire dans nos institutions et dans nos lois.

L'Administration est le Pouvoir des Pouvoirs, parce qu'elle est l'Absolu ! parce qu'elle est l'Arbitraire ! parce qu'elle est l'Autorité ! parce que les lois n'existent que par leur exécution et qu'elle est l'Exécutif ! parce qu'elle est permanente, parce qu'elle est immanente ! parce qu'elle est perpétuelle ! parce qu'elle est éternelle ! parce que c'est Dieu !

Victor Dalle.

Revue sociale du mois

MOUVEMENT POLITIQUE

Le Conseil national du Parti socialiste

Le 22 janvier dernier s'est tenu, à Paris, dans l'illustre salle du Salon des Familles (banquet Millerand, des vingt mille et de l'unité) la réunion ordinaire du Conseil national du Parti socialiste.

Ce conseil national est devenu peu à peu un des organismes les plus intéressants, créé par l'unité du Parti socialiste. Il a su conserver son importance contre toutes les tentatives de diminution morale ou matérielle qu'on a essayées contre lui. Sans doute ne se réunit-il plus que trois fois par an au lieu de quatre ou cinq comme il en avait été décidé sur le papier au début. Mais il a peu à peu acquis le véritable caractère que ses partisans voulaient lui donner. Entre les Congrès, il est l'organe de décision pour « circonstances exceptionnelles », d'exécution de toutes les résolutions importantes, et c'est un conseil composé des délégués des fédérations. Ceux-ci sont flanqués naturellement de délégués du groupe parlementaire et des membres de l'organisme central, de la C. A. P., mais ils y restent seulement une minorité. Or, résultat de l'un des bienfaits de l'augmentation parlementaire, les délégués des fédérations, d'où qu'ils viennent, ont leur voyage payé. Il en résulte que c'est à une majorité *authentique*, de délégués fédéraux, qu'appartient à la fois la direction et la responsabilité de l'action socialiste entre deux Congrès annuels.

Le dernier conseil avait un rôle d'autant plus considérable à jouer qu'il lui appartenait de fixer l'ordre du jour du prochain Congrès qui se tiendra à Pâques dans la ville de Saint-Quentin. Rien de plus démocratique, que sa manière de procéder en la matière ; une fédération départementale quelconque a le droit de proposer l'examen de n'importe quelle question et si elle s'y prend en

temps, toutes les autres peuvent être mandatées pour lui donner satisfaction. Le Conseil national se contente de fixer un ordre dans les questions proposées et d'en limiter le nombre. Excellente mesure qui donne de l'ordre aux discussions, permet d'examiner à fond les questions les plus immédiates et les plus importantes et limite le débat d'examen aux points qui seront réellement tranchés. Pour cette année, voici ce qui a été adopté sans grande discussion : 1° le programme municipal ; 2° les relations du Parti et de l'*Humanité*, devenue sa propriété ; 3° la question agraire ; 4° la revision des statuts.

Le reste, Jeunesses socialistes, amendement Keir-Hardie-Vaillant contre la guerre ne viendra certainement point et sera renvoyé à plus tard. C'est uniquement une amorce pour les années suivantes. Cependant, de nombreux camarades ont insisté pour ajouter à l'ordre du jour la question de la franc-maçonnerie et des rapports des socialistes avec cette organisation. Elle y aurait sans doute figuré, sans la promesse solennelle, sur la proposition de Jaurès, qu'elle viendra en place utile au Congrès suivant.

La deuxième besogne accomplie par le Conseil national fut le vote du budget du. Parti. C'est le seul à qui il est permis de donner l'approbation finale, qu'on soit élu ou qu'on ne le soit pas. Sans atteindre la hauteur du budget de l'Etat, de l'Etat bourgeois, il n'en est pas moins imposant. Il est encore loin de celui de la Social-Démocratie allemande, mais il est déjà respectable. Les dépenses ordinaires et les recettes ordinaires se montent à 80.000 francs, les dépenses extraordinaires et les recettes extraordinaires à 88.800 francs. Au total, une balance de 168.800 francs. Préparé par les soins de la C. A. P., et du citoyen Gérard, trésorier-adjoint du Parti, il a été adopté à peu près sans modifications. Hélas, l'équilibre, quoique respecté, nous semble manquer de solidité. Les recettes extraordinaires proviennent exclusivement du versement des élus parlementaires et sont donc sujettes aux fluctuations électorales, aux victoires électorales. C'est un danger : matériellement, car si le Parti socialiste doit nécessairement triompher, sa montée est sujette à des hausses et à des baisses ; moralement, car on peut se demander si, dans une crise, les préoccupations de résultats à conserver n'influeraient pas péniblement les décisions générales. L'argent nécessaire pour le voyage et les frais de séjour des délégués permanents dans la propagande, et le voyage des délégués au Conseil national ne font-ils point partie des dépenses extraordinaires ? Quel trouble dans la vie du Parti si comme en Allemagne il y a trois ans, nous perdions un tiers ou la moitié de nos représentants législatifs

Parmi les sommes attribuées à un objet nouveau, nous devons signaler les 3.000 francs du bureau de la presse, dont la direction sera confiée à tour de rôle pendant deux mois à l'un des délégués permanents à la propagande. C'est là le résultat de la conférence des journaux placés sous le contrôle politique du Parti et qui s'était tenue la veille du Conseil national. Elle s'était en effet clôturée par le vote de résolution suivante présentée par le citoyen Dubreuilh, secrétaire du Parti :

« Il est créé un bureau de la presse socialiste. Ce bureau aura pour fonction d'envoyer gratuitement chaque semaine une correspondance à tous les organes hebdomadaires, bi-mensuels et mensuels du Parti.

« Ce bureau fournira, aussitôt que possible, un article de fond, un compte rendu des débats parlementaires, des échos, un résumé des faits sociaux de la semaine, nationaux et internationaux et, à l'occasion, une étude sur une question de doctrine ou de propagande générale.

« A la rédaction de cette correspondance, seront commis les délégués permanents à la propagande qui y pourvoieront à tour de rôle, sous le contrôle de la C. A. P.

« Les frais d'envoi de la correspondance et de manutention seront à la charge de l'organisme central et imputés en conséquence sur le budget de l'année.

« La question de la publicité est renvoyée pour plus ample examen à la C. A. P., sous réserve de cette indication que la gestion de l'organe de publicité sera, autant que possible, confiée à un camarade du Parti. La C. A. P. aura pouvoir de traiter au nom des hebdomadaires.

« Une nouvelle Conférence de la Presse, qui aura lieu à la veille du Congrès de Pâques, sera saisie du rapport de la C. A. P. sur cette question, ainsi que sur le fonctionnement de l'organe d'information.

« La question de l'agence d'informations pour les quotidiens créés ou à créer est mise à l'étude et les quatre organes déjà existants, *Humanité, Droit du Peuple, Populaire du Centre et Midi Socialiste,* sont invités à s'entendre pour établir à cet égard un projet à soumettre à une prochaine conférence de la Presse et aux organismes centraux du Parti.

Est-ce tout ce qu'il est permis de faire en ce sens ? Nous ne le croyons pas. En donnant du temps aux délégués à la propagande, en leur permettant de mettre un certain terme à leur vie par trop nomade, la décision est excellente et les bénéficiaires, malgré la

tâche nouvelle, ne s'en plaignent point. Cependant, il faut espérer que l'agence aura un développement postérieur. Dans l'esprit de beaucoup, elle est l'embryon de toute une œuvre de documentation d'enquêtes et de statistique que le Parti se doit à lui-même d'entreprendre et les journaux du Parti seraient tout naturellement les organes de divulgation et de vulgarisation qui en profiteraient les premiers. Si l'agence développe en particulier la quatrième partie de son ouvrage, l'étude des questions de doctrine et de propagande, elle y parviendra. En donnant la possibilité à certains de ces fonctionnaires de mener à bien le rafraîchissement de leur bagage socialiste et d'en faire profiter les militants, elle pourra rendre de grands services et c'est peut-être une des meilleures résolutions du Conseil national.

En revanche, il nous apparaît que le *statu quo* dans la création de délégations régionales, c'est-à-dire le rejet pur et simple de la proposition, est une erreur contre laquelle il faudra revenir un jour ou l'autre. Décongestionner le centre, pour employer un mot à la mode, lui laisser jouer son véritable rôle d'inspection et de contrôle, en matière de propagande, voici ce qui aurait été désirable. Mais cela ne peut se faire qu'en instituant, en des formes variées, assouplies aux circonstances, aux hommes et aux milieux, des délégués à la propagande de leur région, encouragés par l'argent du Parti, soutenus dans leurs propres sacrifices personnels. Aucune bonne raison ne peut être donnée contre cette institution et celles qu'on invoque, en général, ne sont pas les véritables. En réalité, c'est la division du Parti en tendances, le lourd et pernicieux poids du passé qui empêche cette institution de se réaliser. Chacun craint que le délégué régional n'accapare une influence trop grande sur les fédérations qu'il visite et n'arrive dans les Congrès, avec un certain nombre de mandats en faveur de telle ou telle motion, marquée au mauvais coin de la tendance. Comme si cette situation n'existait pas aujourd'hui ! Quelle triste constatation, pour un Parti unifié que d'être obligé de rapetisser ses décisions, non pas à l'intérêt général, mais aux intérêts de chapelle ! Quelles lourdes responsabilités ont ceux qui, dans le parti, maintiennent et entretiennent cet état d'esprit et obligent à se défendre contre eux, en faisant naturellement comme eux. Espérons que nous n'attendrons tout de même point la fin des tendances pour perfectionner notre propagande par la création des délégations régionales. Contre un pareil état de choses, ne récriminons point trop et attendons l'effet du temps. L'état d'esprit plus cordial du dernier C. N. n'est-il point d'excellent augure ! Nous verrons au Congrès de Saint-Quentin si ce n'était qu'un accident.

La R. P. en danger

Une grosse désillusion est peut-être sur le point de se produire si on n'y met bon ordre. La représentation proportionnelle est menacée des périls les plus grands. Depuis que la nouvelle Chambre est réunie, depuis que la dernière consultation électorale a donné, au moins sur le papier, une majorité de proportionnalistes, tous les partisans de la réforme étaient pleins d'espoir. Ils croyaient que c'en était définitivement fini de l'arrondissement et de ses tares. Qu'ils prennent garde, s'ils ne veulent rapidement déchanter.

La Commission parlementaire de la réforme électorale, dans un louable but de conciliation, a pris comme base de discussion le projet gouvernemental qui n'était qu'une caricature de réforme électorale, sous le nom de représentation des minorités, et le contraire de la juste représentation de tous les partis, par l'attribution de primes fantastiques aux listes, même pas majoritaires, mais les plus favorisées. Jusqu'ici, rien de mal, si cela permettait d'aboutir. M. Briand, en effet, avait, à un questionnaire posé par la Commission, répondu de telle façon qu'une entente paraissait possible. Le tout était de ne pas abandonner les principes de la réforme quitte à céder sur toutes les modalités possibles. Engagée dans cette voie, la Commission avait décidé que le quotient électoral serait trouvé par le système des plus fortes moyennes et d'après le nombre, par conséquent, des votants ; elle avait, après décision, écarté l'idée d'un deuxième tour pour l'utilisation des restes. Tout semblait devoir aller sur des roulettes, quand, subitement, on a appris la prise en considération de l'amendement d'un proportionnaliste, M. Painlevé, socialiste indépendant ; cet amendement avait pour but d'établir l'apparentement.

Il consiste dans la possibilité, pour les listes en présence dans un même collège électoral, de déclarer, avant le seul tour de scrutin, à quelle liste devra être ajouté le surplus de voix obtenues au quotient et restées inutilisées, cela pour l'attribution des sièges restés vacants et de façon à grouper suffisamment de voix pour atteindre le chiffre fatidique.

Les conséquences de l'apparentement sont multiples. Ce sont les alliances conclues, avant la bataille, entre les partis, les complaisances et les défaillances qu'il s'en suit pour, ensemble, conquérir un siège. C'était rétablir tous les inconvénients de l'arrondissement. Quel est, en effet, le fond de l'idée qui réunit tous les proportionnalistes ? Assainir les mœurs électorales en permettant à chaque parti de combattre avec son drapeau, sans s'inquiéter des

autres. C'était la possibilité de mettre fin à ce deuxième tour, cause de tant de turpitudes et de lâchetés. En définitive, en fortifiant les partis, on pouvait croire que la France aurait une politique cohérente, un Parlement qui sème dans le pays autre chose que le désenchantement et le découragement. Avec l'apparentement, ne touchât-il qu'à l'attribution des restes, son importance pour les résultats mathématiques fût-elle nulle, tous les efforts moralisateurs de la R. P. disparaissent, et si l'on prétend que c'est la seule condition qui la rende acceptable au gouvernement, aurait-il encore fallu attendre qu'il l'impose, encore est-il qu'on ne peut aller, sous prétexte d'opportunisme, jusqu'à l'abdication de la raison d'être.

Le Parti socialiste, toujours vigilant, l'a compris. Dans une réunion tenue par la C. A. P. et le groupe parlementaire, sur la demande du Conseil national, il a été décidé que tout serait fait pour que la Commission, où nos amis jouent un rôle décisif, revienne sur sa décision. Le ferait-elle, que, pour demain, devant la Chambre, l'apparentement auquel, depuis, on a joint le panachage des listes et le vote cumulatif, reviendrait. Quoiqu'on fasse, la réforme électorale est donc menacée.

Que peut-on y faire ? dira-t-on. Beaucoup, répondons-nous. Si le Parti socialiste engage de nouveau une vigoureuse campagne dans toutes les régions, si les groupes proportionnalistes suivent le même sillage, il est encore temps de faire avorter une manœuvre qui déséquilibrerait la seule réforme qui peut redorer le blason du parlementarisme. C'est l'opinion publique qui, seule, peut dénouer la crise. Faisons appel à elle, et le vent qui soufflera en faveur de la R. P. pénètrera jusque dans les couloirs les plus reculés du Palais-Bourbon pour en chasser un air malsain, corrupteur et affadissant.

E. Poisson.

A propos d'une brochure récente

M. Mater vient de faire paraître, remanié, étendu, en brochure, un article contre le Parti Socialiste qu'il avait donné en décembre à la *Grande Revue*. Etant de ceux qui n'ont jamais pu se résigner à croire que servir son parti consistait à murmurer dévotement « amen » en face de ses tactiques, quelles qu'elles fussent, bonnes ou mauvaises, m'étant même fait récuser par certains de nos camarades à cause de cette franchise, je ne suis pas, je ne puis pas être suspect de partialité en venant protester de toute mon énergie contre l'aspect odieux que ces pages s'efforcent de donner au Parti, contre l'esprit de dénigrement voulu, abominable vraiment,

qui l'anime d'un bout à l'autre. Un jour viendra, j'en suis sûr, où M. Mater reconnaîtra qu'en espérant peut-être un peu vite — car le Parti saura toujours tirer son épingle — faire rejeter le Parti Socialiste de la République, il desservait étrangement la République, ne servait guère les « idées sociales », dont il s'affirme soucieux, et, contrairement à ses intentions, faisait, d'une manière d'autant plus dangereuse qu'il ne s'en apercevait pas lui-même, le jeu des réactionnaires. Je sais bien que ce mot de réactionnaire a suscité d'innombrables abus, mais il y a tout de même, bel et bien, des réactionnaires et cela est si vrai que M. Mater, — toujours sans s'en douter —, s'enrôle tout à coup sur leur aile gauche. Etrange disgrâce pour un écrivain aussi distingué que l'auteur du *Socialisme Municipal*, — sur laquelle devrait, au surplus, méditer le Parti, qui n'est pas sans en apparaître, par ailleurs, responsable. M. Mater, en effet, n'est pas le seul, parmi les meilleurs, qu'il poussa dehors sottement, contre son intérêt, car il y a une limite aux générosités les mieux intentionnées, une limite au-delà de laquelle, pour beaucoup, et non des moindres, et qui ont peut-être raison, la générosité devient de la bêtise. On se crée, de la sorte, d'innombrables adversaires et ceux qui ont cette faute sur la conscience peuvent distinguer nettement à quel point ils ont servi les intérêts conservateurs.

Heureusement pour nous et pour lui-même, dont la personnalité, collaboratrice de la Revue, sympathique, est tout à fait étrangère, bien entendu, au débat, M. Mater — jusqu'à nouvel ordre — ne fournit pas encore assez de gages à ses nouveaux amis. Ils ne le trouveront pas, non plus, assez sérieux. Peut-être, en effet, sa fantaisie n'est-elle ni assez légère, ni assez profonde pour porter loin. J'imagine même que les vieux politiciens les plus sceptiques, parce qu'ils savent ce que la politique comporte de surprises tout à fait imprévues, notamment aux heures les plus grises, ne feuilleteront pas ces pages à la conclusion trop rapide sans un sourire, car il ne faut ni vouloir détruire, ni vouloir concilier trop tôt. L'opinion publique actuelle paraît si paresseuse, si lasse, on lui administre avec une telle maîtrise, sans le paraître, le chlorofrome, et elle l'aspire si bien, à la manière des malades, que cette brochure en réjouira une partie. C'est l'atmosphère déprimante dont nous sommes entourés qui vaut à celle-ci une force d'actualité, un certain relief. — Ajoutons-y la consécration officielle, car la *Démocratie Sociale* l'estampille. — Hélas! j'en connais qui avaient rêvé à ce journal, l'année précédente, un meilleur avenir, plus glorieux, de meilleur aloi. Devons-nous même à ce sujet, voir là une indication de la politique minis-

térielle? Comme M. de la Guéronnière, sous Napoléon III, auquel M. Briand semble de plus en plus prendre plaisir à vouloir ressembler, M. Mater serait destiné à faire saisir une partie de la pensée gouvernementale — de cette pensée difficilement saisissable par ailleurs... Quoi qu'il en soit, je déplore pareille publication, je regrette que cette mentalité puisse exister, surtout au gouvernement, car elle est destinée à compromettre toute pensée, toute action réformiste et par la cassure qu'elle accentue à gauche, l'indécision calculée qu'elle prolonge, à discréditer à la longue l'idée républicaine. Dans l'intérêt même de la conciliation qu'il dit vouloir, M. Mater — à mon sens, tout au moins, — s'y prend mal; il diminue, par avance, sa victoire possible; il prépare pour le lendemain de celle-ci de terribles réveils. Il simplifie trop — et trop vite. La vie n'est pas si simple, surtout aujourd'hui; elle ne l'a même d'ailleurs jamais été. Pour tout dire, — et qu'il ne voie dans mes critiques qu'un accent tout critique, indifférent, inquiet ou irrité — si je vais jusque là — à cause des conséquences prévues, sa conception me semble plus littéraire que politique. Or, si j'aime profondément la littérature, j'aime aussi profondément, je sers, avec toute ma prudence fervente, la nécessité politique et, par cela même, je crois que les deux ne doivent à aucun prix être confondues.

Que M. Mater ait été élevé dans un établissement ecclésiastique, — et je n'en parle qu'à la suite de sa confidence, qui m'y autorise, — je ne me permettrai d'en tirer aucun argument, d'autant qu'il y fut mis avant l'âge du libre-arbitre et que M. Waldeck-Rousseau, qui tint tête au clergé, en sortit. De plus, cela ne me regarde pas. Je puis me permettre du moins, de craindre que M. Mater, quant à lui, ne se soit pas émancipé suffisamment de cette tutelle ou, du moins, n'y retourne. Car il y a bien des manières d'attaquer le clergé et le clergé les accepte toutes, — sauf deux, qui ne seront jamais celles de mon honorable adversaire, l'une qui consiste à le combattre totalement, à vouloir le détruire, l'autre qui tend à extraire de lui ce qu'il garde encore de bien, la source initiale qu'il étouffe, mais comme c'est afin de le mieux perdre, les deux, en réalité, se confondent. Ceux qui ont suivi cette route ont été, dès leurs premiers efforts, marqués par l'Eglise. Ils ont beaucoup de chance pour ne jamais « arriver », qu'ils soient Quinet ou Lamennais, ou même Buchez. Mais, comme disait un peintre illustre, à l'existence toute de dignité, Degas, qui ne partage d'ailleurs point nos idées politiques, à un confrère plus jeune, fort désireux de parvenir : « De mon temps, Monsieur, on n'arrivait pas ». Le malheur, en politique, est qu'il faille arriver.

souvent par les routes les plus déplorables, sinon pour soi, du moins pour ses idées. Il vaudrait mieux, en tous cas, ne pas voiler celles-ci au point de les perdre et, peu à peu même, de les oublier, puis de les combattre. S'il était même nécessaire de faire pencher la médiation à laquelle tout aboutit du côté opposé à celui que l'on voulait, il serait préférable de ne jamais arriver. — Le rôle de Caliban, tel que l'a dessiné Renan, — je conseille à quelques-uns la lecture suggestive de cette esquisse d'ailleurs insuffisante, l'auteur le reconnaissait lui-même, au point de vue de la réalité, — dégrade toujours, en dépit de la virtuosité la plus extrême.

Peu de faits pourraient autant plaire à la Sainte Eglise que l'excommunication du Parti Socialiste *par les Républicains,* car s'arranger de manière à ce que vos adversaires exécutent eux-mêmes leurs meilleures troupes, les plus actives et les plus entraînées, constitue un coup de maître. Elle s'y emploie, au surplus, de son mieux, soit en conseillant de voter pour les candidats du Parti quand celui-ci paraît s'oublier en face de l'exagération anti-religieuse maladroite de son concurrent radical, soit en y faisant entrer certains de ses servants qui minent le Parti sous couleur de le servir, par de la surenchère ou en rééditant des attaques imbéciles contre la Franc-Maçonnerie. Elle voudrait manifestement perdre le Parti, — qui conspire déjà contre lui-même avec un si bel entrain, — en y accentuant les divisions, de façon à ce que la classe ouvrière, déçue, aille, dans ses éléments réformistes aux syndicats jaunes et aux partis de confusion, dans ses éléments révolutionnaires à une C. G. T. sans contrepoids où elle entretient aussi ses hommes qui exagéreront encore le révolutionnarisme afin que la C. G. T. lasse tout le monde et que le pouvoir intervienne pour la réduire progressivement à un centre corporatif subordonné. Le rêve du clergé tend effectivement vers une restauration corporative. En dehors même des nombreux articles de la *Croix,* à ce sujet, ou de l'*Action Française,* où ils sont depuis quelque temps signés Jehan, il n'y a qu'à parcourir les nombreux volumes édités à Reims par l'*Action Populaire,* — un centre bien curieux, bien agissant, et qui devrait nous inciter à faire mieux que lui, — pour s'en rendre compte. Le plan visible est même de tout exagérer et envenimer, de jeter tous les partis de gauche les uns contre les autres à un point tel que, par mesure de salubrité publique, un pouvoir fort s'impose et qu'au-dessus des gauches décimées, il soit contraint, pour durer, de gouverner avec la droite et le centre seulement, — des gauches nouvelles, toutes de médiocrité, tour à tour bruyantes et silencieuses, maintenant seules l'opposition nécessaire.

Voltigeur aimable et gracieux de l'avant-garde réactionnaire, mousquetaire laïquement épiscopal, pourrait-on dire, de celle-ci, M. Mater favorise de semblables tendances, inconsciemment d'ailleurs avec les meilleures intentions du monde, cela va sans dire. Afin de s'en persuader, il suffit de respirer l'indifférence allègre de tout son article; il n'y a qu'à constater jusqu'à quel point, devant ses aînés, il possède peu le scrupule du respect, comme, à côté de la critique, il ne donne même pas la sensation qu'il souffre d'y être contraint. Au surplus, sur ce dernier point, j'ai certainement tort car nous nous américanisons à grands pas et, demain, de pareilles délicatesses se prouveront insensées. Il en sera de même, vraisemblablement, de la moralité politique dont il y a bien quelques hommes, pourtant, qui ne sauront jamais se guérir. Ceux-là, qui ont expérimenté la portée des faits et même s'en réclament par-dessus les théories, savent que la connaissance ainsi que l'interprétation de ces faits ne sont possibles et ne valent que dans la mesure où cette moralité politique domine les circonstances, les utilise, les façonne, d'autant mieux qu'elle extrait sa moralité et sa réalisation de ceux-ci, d'autant plus qu'elle s'en réfère constamment à eux. Si l'on s'en remet aux faits seuls, afin de les enregistrer sans plus, au hasard de leurs flottements, de leur va-et-vient, on ne saurait rien créer de durable, ni même quelque chose qui puisse mener utilement vers la prochaine transformation nécessaire. Le mot de Kant revient ici à la mémoire : « Les idées sans la réalité ne sont rien. La réalite sans les idées est aveugle ». Le Parti Socialiste serait d'autant plus armé qu'il se pénétrerait de cette pensée si simple et si juste.

Certes, — nous le répétons, et nous le répéterons, malheureusement, sans doute, encore plus d'une fois, — il y a de nombreuses critiques à formuler vis-à-vis du Parti, dans son intérêt et aussi dans celui de la France, — car M. Mater, malgré son grand amour pour elle, ne paraît même pas se douter qu'on imagine peu la terre de la Révolution sans un Parti Socialiste international, — mais c'est discréditer d'avance toutes les critiques, c'est leur retirer toute possibilité d'aboutir et vouloir placer ceux qui les formulent dans une situation insoutenable que de les comprendre ainsi, que de les détourner de la sorte de leur sens et de leur but. Qu'il y ait chez nous des individualités discutables, ce n'est tout de même pas une raison suffisante pour oublier qu'il en existe dans tous les partis et n'excommunier que les nôtres; ce n'est pas une raison non plus pour négliger les services que nous rendons constamment et les désintéressements nombreux qui sont notre hon-

neur. M. Mater oublie aussi un peu trop la foule des militants qui luttent, cette classe ouvrière pour laquelle le Parti existe et existera de plus en plus, dont il s'efforcera de plus en plus également, avec une attention scrupuleuse, de comprendre et de faire pénétrer la pensée pleine d'une possibilité rénovatrice, dans les rouages du vieux monde, toutes choses qu'on ne détruit pas par une ironie, ni ne raye d'un trait de plume. C'est une matière vivante, agissante, essentielle, qui a droit de se faire entendre et si elle n'y parvient encore que d'une façon encore insuffisamment calme, la faute en incombe, pour beaucoup, à des résistances inadmissibles, venues de l'égoïsme le plus mesquin, — le plus mal entendu aussi. Comment M. Mater ne sent-il pas qu'il y a dans l'amertume révolutionnaire je ne sais quoi de précieux, un sel vivifiant, stimulant, dont aucun gouvernement digne de gouverner se refuserait d'apprécier les avantages? On dirait, d'ailleurs, que le pouvoir actuel ne veut rien connaître de ce qui vient du socialisme ni de la tendance véritable des forces nouvelles qui se préparent. Je ne disconviens pas que le syndicalisme ne domine l'heure présente, mais ne voir que lui équivaut presque en l'exagérant à anticiper sur sa course; c'est encore l'abandonner à ceux qui veulent s'en servir pour miner la forme républicaine et dresser les organitions ouvrières contre l'Etat. Le Socialisme gardera le monde syndical à la République et le garde déjà, en dépit de diverses protestations, ce que ni le radicalisme ni le progressisme, ni le républicanisme tout court ne sauraient faire ; il est, quoiqu'on le combatte, le meilleur soutien du régime et justement par l'horizon qu'il lui ouvre, parce que seul il peut le réaliser. « Qui n'est pas socialiste, disaient les radicaux de 1885, n'est pas républicain. » Le pouvoir actuel semble laisser tirer les conclusions des mouvements contemporains par les partis de droite et du centre, ainsi que par ceux de gauche qui s'y rallient, puis il les enregistre, sans presque de discussions, avec une complaisance étrange.

Loin de moi la pensée de reprocher à M. Mater de n'être d'aucun parti. Je sais tout ce que l'on use de soi-même dans son parti, tout ce qu'on souffre. Je me demande simplement s'il n'existe pas dans ces contraintes, si déplorables et irritantes soient-elles et, bien entendu, jusqu'à la limite où elles détruisent, quelque chose de nécessaire, une dureté créatrice, au moins à notre époque, en ce moment. Les partis forcent à l'entraînement constant, empêchent de s'abandonner. Ils nécessitent que l'on soit renseigné au plus près, avec exactitude. Enfin, par suite même des luttes qui les travaillent ainsi que de la nécessité dans laquelle ils se trouvent de formuler leur pensée, ils renseigent ainsi et mieux que des indi-

vidus isolés, fatalement, le gouvernement sur les tendances, les penchants politiques du pays,de même que les syndicats renseignent les grands industriels sur les besoins de leurs ouvriers. S'ils se maintiennent dans la légalité et la loyauté, s'ils s'agrandissent en s'étendant, se régularisent, et à la condition de ne pas devenir des Etats tyranniques dans l'Etat, il me paraît y avoir de plus en eux une garantie républicaine. M. Mater me répliquera qu'il n'est qu'opportuniste. Parbleu, je le sais bien, mais je lui dirai à mon tour que même pour être opportuniste il faut être renseigné et, encore une fois, que les partis renseignent mieux, en tout cas plus simplement, plus rapidement que les individus isolés. Enfin on ne peut être opportuniste sans plus, au moins par décence; on ne peut s'empêcher de préférer certaines idées et de faire servir cet opportunisme même à leur triomphe. Peut-être y a-t-il encore là excès d'idéalisme ; peut-être l'opportunisme supérieur, de mode aujourd'hui, consiste-t-il simplement à s'adapter tour à tour à toutes les idées, suivant la faveur qu'elles rencontrent, et à n'en adopter, n'en préférer aucune... En ce cas, que l'auteur de « l'Eglise révolutionnaire » n'aille pas plus loin.



Le Parti socialiste, contre lequel M. Mater exerce une ironie si méchante, est l'idéal (il le sera de plus en plus), l'expression de milliers d'êtres dont la vie est misérable, pénible, digne de tout intérêt et pour lesquels ,serait-elle encore plus spirituelle, l'ironie du meilleur journaliste ne présentera rien de particulièrement substantiel. Cette ironie, à côté de l'effort, placée en face de la noblesse de tant d'êtres malheureux pour lesquels les douleurs ou les subtilités morales d'un certain ordre seraient du luxe — que M. Mater songe à cela — apparaît bien facile, gênante, déplacée. Il est aussi mauvais de vouloir imposer sa foi que son scepticisme. Je les respecte cependant, où que je les rencontre, mais je remarque à quel point la foi de beaucoup de camarades, toute grossière, toute fruste et excessive même soit-elle, vaut mieux que l'ironie. Rien de plus facile que l'ironie, rien qui n'ait fait autant de mal à ce pays. Elle ne peut suffire; elle ne suffira pas demain à M. Mater lui-même. L'ironie ne vaut qu'à certaines heures. Elle me semble impuissante. en tous cas, contre un parti où une foi pure et discutée s'allie. d'autre part, souvent, à la dignité la plus parfaite, comme chez nos derniers disparus de cette année, Tanger et Tarbouriech. Enfin l'iro-

nie gagne, dans la méchanceté même, à dissimuler de la bonté, une flamme chaude, une étincelle pétillante. Celle-ci est sèche — et la vraie sécheresse elle aussi ne vaut que venue des êtres qui ont trop de cœur. Comparez la sécheresse de Stendhal — bouillonnante et belle, irréelle, expression d'une discipline, conquête sur trop de sensibilité, à la sécheresse de notre contemporain Hervieu, lamentable, triste, ennuyeuse, faite de pauvreté, de stérilité, de débilité prétentieuse.

Cette brochure demeure néanmoins fort intéressante parce qu'elle révèle un état d'esprit qui se répand, que la paresse morale et intellectuelle de toute une partie du pays accueille avec une satisfaction visible, à laquelle aide aussi, bien incontestablement, l'indécision gouvernementale. Je ne me lasserai jamais de redire qu'il est bon qu'en France les initiatives hardies trouvent un point d'appui dans le pouvoir. Il faut que celui-ci prouve, presque imperceptiblement, — les gauches savent toujours comprendre cela, — qu'il est réellement avec ses vraies troupes d'avant-garde, qu'il possède cette fibre démocratique, attentive à l'âme populaire, qui, loin d'empêcher l'aristocratie intellectuelle, la grandeur intellectuelle, les complète au contraire souvent et le défend de leurs excès. A se laisser trop ballotter par les événements, à permettre à toutes les convoitises réactionnaires de se faire jour, sur tous les terrains, dans tous les partis, on aboutit à l'équivoque des élections, à l'ombre bizarre, inquiétante, d'où surgit la grève des cheminots, — à l'incertitude dangereuse de notre politique internationale. Le réveil qui suivra cette somnolence énervante risque d'être pénible; il favorise l'accès progressif au pouvoir d'un ministère tout à fait conservateur, réalisant, quant à lui, l'ébauche encore indécise, préparée à la faveur de cette indécision même, de son prédécesseur. — M. Briand, encore qu'il paraisse singulièrement mal entouré et conseillé, est trop habile, trop avisé, pour ne pas savoir que ceux qui l'auront utilisé le desserviraient sans pitié le jour où le masque pourra être jeté d'autant plus facilement qu'ils l'auront plus compromis. Il aura ainsi laissé saboter par eux sa carrière — comme ils ont saboté celle de M. Clemenceau. — Beaucoup ne murmurent-ils pas, dès maintenant, vers nous : « Briand, mais c'est l'avènement au pouvoir de la démocratie pure, et vous voyez ce qu'elle donne. Avant l'Affaire, — si pleine de conséquences — c'étaient de vieilles familles républicaines qui arrivaient au pouvoir ; et ces hommes, bien que bourgeois, avaient une générosité et une audace, une douceur, dont le président du conseil actuel ne semble pas prêt de comprendre la grandeur. Il fait ce qu'il peut, certes, il est merveilleux d'adresse, mais son orgueil, son désir de rester, ses

lacunes le perdent. Il ne possède pas une éducation suffisamment complète, assez longuement filtrée... »

Un gouvernemement, et surtout un gouvernement républicain, n'a de force que s'il s'appuie sur toutes les gauches, sur ce qui est la partie la plus active, la moins heureuse de la nation ; plus il a la confiance des masses, plus il peut s'appuyer sur elles, plus il est fort pour réaliser les réformes nécessaires, plus il peut faire plier certaines résistances périmées et invisibles des possédants. Toute l'histoire de notre pays prouve qu'il a été gouverné ainsi. Même quand la royauté marchait encore avec les féodaux, afin de les contenir, elle se ménageait l'appui du peuple des villes et des campagnes.

La carte politique s'est même peu à peu tellement brouillée qu'elle légitimerait bien des méfiances. Il semblerait presque que l'on s'efforce de parquer les citoyens dans des cadres sévères qui ne leur permettent plus de communiquer entre eux, afin que règne longuement et impérieusement sur le tout une sorte de féodalité capitaliste et cléricale, toutes religions réconciliées. Quant au pouvoir, dilué, lointain, il interviendrait toujours comme expression de cette féodalité dépourvue de grandeur, médiocre et inintelligente, contre la majorité nationale, qui, au bout dun certain temps de ce rôle, cesserait peut-être alors de demeurer un réservoir de vie et de dévouement. La société française ne peut en aboutir là et je me refuse à supposer que le gouvernement, quelles que soient les fautes commises, se laisse conduire vers un tel horizon. Que le pouvoir, toutefois, dissipe enfin le cauchemar d'incertitude qui détruit un grand peuple. Il le doit au pays. Il se le doit à lui-même. Il accentuera terriblement ses responsabilités en ne le faisant pas. Qu'il ne paraisse pas non plus faire siennes les conclusions agressives de M. Mater — ou celles de M. Mascuraud, car M. Mascuraud, à un récent banquet départemental, je ne sais plus où, fulminait exactement, avec bien moins d'esprit, toutefois, comme M. Mater contre le Parti socialiste. Il demandait aussi qu'il fut répudié par la République, par celle de M. Mascuraud tout au moins. Et M. Mater n'apprendra pas, j'imagine, sans regret, sans la sensation d'un châtiment, que M. Mascuraud et lui pensent de même.

Ceci devrait montrer à notre Parti à quel point il fait fausse route en donnant dans les exagérations qui sembleraient fournir des armes à la longue, à ceux qui veulent que l'Etat, que la République le repousse. Il est à même de constater combien ses exagérations, ses excommunications, son esprit trop souvent intolérant, dont la méfiance s'exerce toujours contre les meilleurs, sert la réaction, profite à tous ceux qui veulent immobiliser la société. S'il avait plus

de sens politique, s'il prêtait une oreille plus sérieuse à ceux qui s'y dévouent et ne demanderaient qu'à s'y dévouer encore davantage, il serait si puissant, si renseigné, tellement armé par la science et inattaquable dans son honneur politique, qu'il s'imposerait à tous, au gouvernement même, tout en demeurant dans l'opposition. Ce serait lui qui vivifierait les lois, qui proposerait même celles qui concernent ceux qu'il a pour première mission d'organiser.

Ce jour là, je me féliciterai que le langage de M. Mater change, fut-ce par opportunisme supérieur. Rien ne prouverait mieux que nous sommes les plus forts.

André Lebey.

MOUVEMENT COOPÉRATIF

Les Coopératives de consommation en France

Il est d'un usage courant, parmi les coopérateurs, et même parmi les propagandistes de la coopération distributive, de dire que la première coopérative de consommation est celle des Equitables Pionniers de Rochdale (1844). Mais, au Congrès de l'Alliance coopérative internationale (septembre 1910), les coopérateurs écossais ont réclamé pour l'Ecosse l'honneur d'avoir créé la première coopérative de consommation, à Fenwich, en 1769. Et lorsqu'en France il nous arrive de parler des origines de la coopération distributive, les coopérateurs lyonnais ne manquent pas d'opposer aux Equitables Pionniers de Rochdale leurs célèbres Travailleurs Unis et leurs Castors, qui, créés en 1849 et 1850, disparurent en 1851 dans la grande tourmente politique et sociale de l'époque.

* * *

On peut dire qu'en France il y a eu plusieurs grandes poussées en faveur des coopératives de consommation. D'abord, le mouvement, plutôt lyonnais, de 1848, puis la période de 1862 à 1870 correspondant à l'Empire libéral (d'où il est resté encore quelques coopératives, telles que : l'*Economie*, d'Hargicourt (Aisne), en 1862; l'*Epicerie du Mont-Sauvage*, l'*Alimentaire des Tapis*, l'*Alimentaire du Clos-Bissardon*, la *Prévoyante*, de Lyon, en 1864 ; la *Re-*

vendication, de Puteaux; la *Société du XVIIIe arrondissement*, de Paris ; la *Coopérative des Glaces*, de Saint-Gobain (Aisne), en 1866; la *Coopérative des Forgerons*, de Commentry (Allier), en 1867 ; la *Coopérative des Mineurs*, de Bézenet (Allier), en 1869, etc., etc.; puis celles de 1878 à 1882 et de 1886 à 1894.

D'ailleurs, de l'enquête faite par le Comité central de l'Union Coopérative des Sociétés françaises de consommation, le 25 mars 1894, il résulte (V. art. de Ch. Gide dans la *Revue d'Economie politique* de septembre-octobre 1894) que, parmi les coopératives connues à cette époque, la première avait été fondée en 1855 — la *Ruche stéphanoise*, de Saint-Etienne. Et, les années suivantes, il avait été fondé respectivement, en 1864, trois sociétés; 1865, cinq; 1866, neuf ; 1867, douze ; 1868, quatre ; 1869, trois ; 1870, deux ; 1871, une ; 1872, sept ; 1873, dix ; 1874, six ; 1875, cinq ; 1876, cinq ; 1877, une ; 1878, trois ; 1879, dix ; 1880, vingt-deux ; 1881, vingt-et-un ; 1882, 8 ; 1883, douze ; 1884, seize ; 1885, quinze ; 1886, dix-neuf ; 1887, dix-neuf ; 1888, trente-cinq ; 1889, quinze ; 1890, vingt-sept ; 1891, trente-quatre ; 1892, dix-huit ; 1893, trente-et-un. Il y avait, en 1893, 1.005 coopératives de consommation.

D'après les statistiques les plus récentes, c'est-à-dire d'après celles résultant du rapprochement des chiffres obtenus par le ministère du Travail et le Comité central de l'Union Coopérative, il résulte qu'il y avait en France, en janvier 1910, 2.716 coopératives de consommation groupant 724.049 familles, auxquelles elles avaient réparti 236.591.685 francs de marchandises.

Le nombre des sociétés est passé respectivement de 938 en 1892, à 988 en 1893, à 1.109 en 1894, à 1.221 en 1895, à 1.254 en 1896, à 1.351 en 1897, à 1.465 en 1898, à 1.456 en 1899, à 1.490 en 1900, à 1.597 en 1901, à 1.861 en 1902, à 1.940 en 1903, à 1.909 en 1904, à 1.989 en 1905, à 2.148 en 1906, à 2.344 en 1907, à 2.491 en 1908, à 2.655 en 1909.



Si l'on s'en tient au nombre seulement des sociétés, la France occupe une place honorable parmi les nations européennes. Tandis qu'elle compte 2.716 coopératives de consommation, l'Allemagne n'en a que 2.111; l'Italie, 1.978; la Grande-Bretagne, 1.443; le Danemark, 1.224; l'Autriche, 1.132; la Hongrie, 1.050; la Belgique, 721; la Suède, 530; la Finlande, 495; la Suisse, 450; la Hollande, 382; la Norvège, 350; l'Espagne, 182; la Serbie, 100. Elle n'est dépassée que par la Russie (Sibérie comprise), qui compte environ 3.500 sociétés de consommation. Mais, tandis que, à l'étranger, notam-

ment en Angleterre, en Allemagne et en Suisse, les coopératives créent des succursales en faisant des « amalgamations », en France elles ont plutôt une tendance à se multiplier par scissiparité.

Et souvent les coopératives nouvelles sont le résultat de scissions survenues parmi celles d'une même localité. On se divise, dans bien des cas, pour des raisons politiques, religieuses, philosophiques, quelquefois pour le plaisir de se diviser, de s'opposer ; d'autres fois pour avoir la joie de former un nouveau bureau dont on espère devenir président, secrétaire, administrateur. Dans les Charentes, terre d'élection des boulangeries coopératives, il arrive très souvent que l'on crée des sociétés nouvelles parce que, dans les sociétés existantes, non seulement on ne veut pas employer des appareils de panification perfectionnés, mais encore parce qu'on ne veut pas augmenter le personnel producteur. Dans ce cas, lorsque les sociétés sont arrivées à 150 familles environ, on ferme les portes aux nouveaux consommateurs jusqu'au décès de membres anciens (qui sont remplacés dans la vieille société par les postulants, dans l'ordre de leur inscription). Comme dans ces conditions, les vides ne se produisent pas aussi vite que les postulants le voudraient, ceux-ci sont obligés de créer une boulangerie nouvelle, qui s'ajoute au nombre déjà respectable des sociétés existantes. Cela exige des dépenses considérables de constitution, de grandes pertes (inutiles) de temps passé à l'administration, au contrôle, à la gestion, et une augmentation importante de frais généraux. Ces lamentables méthodes portent leurs regrettables fruits. La France a le triste privilège d'être, comme la Russie, un pays de grande natalité et de grande mortalité coopératives. On comptait, en 1907, 163 naissances; en 1908, 174; en 1909, 221 contre 62 décès en 1907; 63 en 1908 et 164 en 1909.

La France est, par conséquent, en mauvaise santé au point de vue coopératif.

* * *

Si l'on se place au point de vue du nombre des sociétés, on constate qu'il y en a le plus grand nombre dans les départements du Nord (272), de la Charente-Inférieure (180), des Deux-Sèvres (103), du Pas-de-Calais et de Saône-et-Loire (102), de la Gironde et des Vosges (100), des Ardennes et du Rhône (87), de l'Isère (77). Il n'y en a pas du tout dans la Corse. Il n'y en qu'une dans le Lot, la Lozère ; deux seulement dans le Cantal, les Côtes-du-Nord, la Haute-Garonne ; trois seulement dans les Basses-Alpes, la Creuse, les Hautes-Pyrénées, les Pyrénées-Orientales ; quatre seulement dans

la Corrèze, le Tarn-et-Garonne ; cinq seulement dans l'Ille-et-Vilaine.

Voici les départements où la progression a été la plus grande de 1893 à 1910 : Deux-Sèvres (de 13 à 103), Pas-de-Calais (de 13 à 102), Vosges (de 13 à 100), Gironde (de 17 à 100), Nord (de 48 à 272), Haute-Savoie (de 3 à 49), Vaucluse (de 1 à 30), Gard (de 7 à 48), Hérault (de 2 à 26).

Dans la même période, il n'y a eu diminution du nombre des sociétés que dans les Bouches-du-Rhône (de 30 à 28).

La coopérative distributive est inexistante en Corse. Elle est stationnaire dans l'Ariège (de 1 à 2), le Cantal (de 1 à 2), la Creuse (de 3 à 3), la Haute-Garonne (de 2 à 2), les Hautes-Pyrénées et les Pyrénées-Orientales (de 1 à 3), la Seine (de 99 à 104), et le Tarn-et-Garonne (de 0 à 4).

La progression correspond, dans la plupart des cas, à une propagande intense en faveur des idées coopératistes, notamment en ce qui concerne le Gard, l'Hérault et le Vaucluse qui ont été très influencés par « l'Ecole de Nimes »; à l'existence d'un entrepôt coopératif régional (Gironde); à un fort sentiment de prévoyance et d'économie chez les habitants (Haute-Savoie); à l'industrialisation de plus en plus grande de certaines contrées : Deux-Sèvres et Charentes (par les beurreries coopératives), Pas-de-Calais, Nord, Vosges.

Dans les départements où la coopération n'existe pas ou végète, on peut expliquer cet état par de profondes divisions politiques ou religieuses, aggravées souvent par le manque d'esprit de prévoyance (Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Corse, Tarn-et-Garonne) ; par une faible culture intellectuelle et par une situation industrielle très rudimentaire (Ariège, Cantal, Creuse, Lot, Lozère, Orne). Dans la Seine, malgré un état intellectuel plutôt élevé des individus et un fort développement de l'industrie, on peut expliquer le recul du mouvement coopératif par le fait que les coopérateurs, ne se connaissant pas bien, ont choisi souvent les administrateurs de sociétés non parmi les plus habiles administrateurs, mais trop souvent, hélas, parmi des hâbleurs. Cela a conduit maintes coopératives à leur perte. Un plus grand nombre de celles-ci même seraient mortes si la création de la Fédération des coopératives de la région parisienne (1903), à laquelle succéda le Magasin de gros des Coopératives de France (1906), n'avait mis un terme aux méfaits de nombreux écumeurs de coopératives. Il faut ajouter à la mauvaise gestion intérieure le fait que la plupart des coopérateurs français, au lieu d'instituer la responsabilité des gérants et des employés, s'attachent, semble-t-il, à les rendre irresponsables

des résultats de leur gestion. Les employés touchent les mêmes salaires que les coopératives soient prospères ou non ; ils n'ont aucun intérêt immédiat à prendre en mains l'intérêt des coopératives ; ils ne veulent pas passer des contrats collectifs avec les sociétés et ont souvent témoigné de leur « zèle coopératif » en exigeant plus de coopératives payant le tarif syndical qu'ils n'auraient osé exiger de leurs patrons — sans donner aux sociétés plus de dévouement qu'à ceux-ci.

Dans ces conditions, les résultats des coopératives ne sont souvent pas aussi satisfaisants qu'il conviendrait et, dans bien des cas, le sociétaires ne vont pas s'approvisionner avec entrain dans leurs sociétés, ce qui a déterminé souvent la mort de celles-ci.

*
* *

Si l'on s'en tient au nombre des coopérateurs, on constate alors que la France perd du terrain. Elle était la deuxième nation européenne quant au nombre des sociétés, elle n'occupe plus en l'occurrence que le troisième rang. L'Angleterre vient en tête avec 2.469.000 familles ; puis l'Allemagne avec 1.224.000. Ensuite vient la France avec 742.049 familles précédant encore l'Autriche (482.000), la Russie et la Sibérie (280.000) ; l'Italie (260.000) ; la Suisse (230.000); le Danemark (180.000); la Belgique (175.000); la Hongrie (150.000); la Finlande (100.000); la Suède (85.000); la Norwège (55.000); l'Espagne (29.000); la Serbie (7.000).

Au point de vue du nombre des coopérateurs par société, la France passe au cinquième rang avec 273 sociétaires par coopérative. Elle est précédée par l'Angleterre (1.711), l'Allemagne (579), la Suisse (511), l'Autriche (425), et suivie par la Belgique (242), la Finlande (202), la Suède (160), l'Espagne (159), la Norvège (157), le Danemark (147), la Hongrie (142), l'Italie (131), la Russie (80), la Serbie (70).

Les départements français les plus riches en coopérateurs sont : le Nord (171.164), la Seine (74.328), la Charente-Inférieure (28.462), le Rhône (25.054), la Loire (23.528), le Pas-de-Calais (22.132), les Deux-Sèvres (21.145), les Vosges (17.038), l'Aisne (16.074), la Gironde (13.885), la Seine-Inférieure (13.171), le Doubs (11.690), la Haute-Vienne (11.567).

Les moins riches sont : la Corse (0), l'Orne (97), la Lozère (108), la Haute-Garonne (115), l'Ariège (184), le Lot (225), les Alpes-Maritimes (236), les Pyrénées-Orientales (241), les Côtes-du-Nord (283), le Cantal (393, la Creuse et les Hautes-Pyrénées (580), les

Basses-Alpes (607), les Landes (700), le Tarn-et-Garonne (776), les Hautes-Alpes (807).

De la carte en couleurs qui a été envoyée par M. Tutin, secrétaire du Comité central de l'Union coopérative, à l'Exposition de Bruxelles (1910), il résulte qu'il y a en France plusieurs centres importants de vie coopérative : celui du Nord (avec les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme), comprenant 205.211 familles ; celui de Paris (avec les départements de la Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise), comprenant 89.963 familles ; celui de l'Est (avec les départements des Ardennes, de Meurthe-et-Moselle, des Vosges et du Territoire de Belfort), comprenant 45.736 familles ; celui de Lyon (avec les départements du Rhône, de la Loire et de la Haute-Loire), comprenant 49.587 familles ; celui de l'Ouest (avec les départements de Loire-Inférieure, de Vendée, des Deux-Sèvres, de la Charente et de la Charente-Inférieure), comprenant 78.001 familles.

Ces 18 départements groupent à eux seuls 468.508 familles, c'est-à-dire tout près des deux tiers des coopérateurs français. Il ne reste plus que 273.541 familles pour les 68 autres départements (et les colonies françaises qui ne comptent d'ailleurs que 11 sociétés et 2.355 familles).

Ainsi que M. Gide l'a fait remarquer dans l'*Almanach de la Coopération française et suisse pour 1910*, la Bretagne, la Normandie, le Midi, le Sud-Est français sont à peu près des déserts coopératifs. Si l'on trace, en effet, une ligne allant de Bordeaux à Grenoble, on constate que les 26 départements au-dessous de cette ligne, représentant plus d'un quart de la France, ne comptent que 43.653 familles de coopérateurs, soit seulement la dix-septième partie du total des coopérateurs français. Et encore sur ces 43.653 familles, faut-il en compter 7.043 recrutées dans le Gard et 4.243 dans les Bouches-du-Rhône.

***

L'indice le plus symptomatique de l'intensité du mouvement coopératif est le chiffre d'affaires par an et par sociétaire. A ce titre, la France n'arrive plus qu'au douzième rang, avec 318 francs de ventes par an et par sociétaire. Elle est précédée par l'Angleterre (712 francs), la Suède (517), la Norvège (509), la Finlande (450), la Hollande (441), la Suisse (437), la Russie (428), le Danemark (422), l'Italie (346), l'Allemagne (334), l'Autriche (321). Elle devance encore la Belgique (314 francs), la Hongrie (306), l'Espagne (241), la Serbie (142).

Il y a souvent, dans les divers départements français, une grande disproportion entre le nombre des sociétés, le nombre des sociétaires et celui des affaires par société. Ainsi le département de la Charente-Inférieure, qui est le deuxième au point de vue du nombre des sociétés et des sociétaires, passe au onzième rang au point de vue du chiffre d'affaires (avec 5.372.150 francs), et celui du Doubs, qui est au vingtième rang par rapport au nombre des sociétés et au quinzième par rapport au nombre des sociétaires, passe au cinquième par rapport au chiffre des affaires.

Les départements les plus importants, au point de vue de l'intensité moyenne des achats individuels, sont: le Doubs (667 francs), la Haute-Saône (606), la Haute-Marne (531), le Pas-de-Calais (519), les Vosges (513), le territoire de Belfort (475), l'Aisne (474), la Meurthe-et-Moselle (460), les Ardennes (448), la Meuse (447).

Dans la plupart des départements français (et même des nations), cette intensité de vie coopérative est déterminée par les conditions spécialement favorables au développement de la vie industrielle dans la région ou la nation.

Les départements les plus faibles, au point de vue de l'intensité moyenne des achats individuels, sont: la Corse (0 franc), les Alpes-Maritimes (18 francs), les Hautes-Pyrénées (23), l'Orne (51), le Calvados (56), le Gers (72), le Tarn-et-Garonne (78), les Pyrénées-Orientales (104), l'Ille-et-Vilaine (107), les Basses-Alpes (118), l'Aveyron (127).

On s'est demandé souvent si la vente au public — en faveur de laquelle de nombreux coopérateurs ont demandé la patente — a beaucoup augmenté le chiffre d'affaires des sociétés. Il ne semble pas que cette mesure ait augmenté de plus de 5 à 10 p. 100 ce chiffre d'affaires. Par conséquent, les partisans de la vente au public, qui a déterminé le payement de la patente *même par les coopératives ne vendant pas au public,* ont fait un mauvais calcul.

* * *

En ce qui concerne les achats en commun, qui sont le meilleur criterium de l'intensité de la vie sociale des coopératives, la France arrive (ou tombe) au douzième rang. Si l'on estime, en effet, à 20 millions de francs par an, l'importance des achats en commun des sociétés françaises au Magasin de Gros des coopératives de France, à la Coopérative de Gros des sociétés françaises de consommation et aux diverses Fédérations autonomes (Bretagne, Loir-et-Cher, P.-L.-M., Saône-et-Loire, Est, Vosges, Midi), on

voit que la moyenne des achats en commun par coopérateur est de 27 francs.

La France est donc précédée, à ce point de vue, par l'Ecosse (487 francs), le Danemark (387), l'Angleterre (310), la Hongrie (152), la Finlande (145), la Norvège (135), la Suisse (92), la Suède (77), l'Allemagne (75), l'Autriche et la Hollande (70). Elle dépasse la Belgique (23 francs) et la Russie (8).

Mais, à cet égard, il ne faut pas être trop pessimiste. Car si l'on considère le rapport du Magasin de Gros des coopératives de France sur son dernier exercice, il résulte que la France coopérative tend à rattraper le temps perdu par son zèle à acheter en commun. Tandis que les vieilles nations coopératistes continuent tranquillement leur développement coopératif, le Magasin de Gros des coopératives de France, avec ses 7 millions et demi d'affaires, a un pourcentage d'augmentation sur 1908 de 38,5 p. 100. Il n'est devancé que par la Russie (92 p. 100) et dépasse même, comme intensité de développement, l'Angleterre (3 p. 100), l'Ecosse (— 1 p. 100), l'Allemagne (13,9 p. 100), la Suisse (25,5 p. 100), l'Autriche (21,5 p. 100). C'est donc encourageant pour l'avenir des achats en commun en France.

Il y a quelque temps de cela, après les Congrès (coopératif et socialiste) de Paris (1910), j'écrivais dans le *Vestnik Kooperazii*, de Saint-Pétersbourg, un article dans lequel j'annonçais comme prochaine l'Unité coopérative en France. Des maladroits ne l'avaient pas encore compromise (momentanément) comme ils l'ont fait depuis. Et j'envisageais comme possible l'Unité pour 1911 — alors que je ne la crois plus possible que pour 1913... Et, dans l'hypothèse de l'Unité réalisée en 1911, je prédisais, *sans crainte de me tromper*, le chiffre de 20 millions d'achats en commun, *unifiés*, pour 1911, et 50 millions pour 1912... Nous n'irons pas de si tôt si loin. Il faudra piétiner encore quelques années. Mais le moment viendra *forcément* où les coopérateurs français comprendront la vanité de leurs divisions et où ils s'uniront pour le bien commun. Ce jour là marquera une étape féconde pour la coopération française qui, débarrassée de ses adversaires intérieurs, gagnera rapidement la place à laquelle elle peut prétendre par l'importance de ses sociétés, le nombre de ses sociétaires et la grandeur économique et morale qu'elle occupe déjà, malgré ses regrettables divisions intérieures, dans le mouvement coopératif international.

A. Daudé-Bancel.

Faut-il faire l'unité coopérative ?

Dans le premier volume des « *Documents du Socialisme* », édité par la *Revue Socialiste,* Fournière conclut affirmativement à cette question. Les coopérateurs voudront peut-être qu'on discute ses raisons. L'heure est d'ailleurs aux discussions sur ce sujet important duquel dépend l'avenir du mouvement coopératif en France. On me pardonnera donc d'y insister, après Fournière, et en me servant d'ailleurs de son consciencieux travail.

Deux fédérations existent, en France, des 2.000 sociétés coopératives de consommation. Deux écoles adversaires, s'appuyant sur deux doctrines au moins apparentes, pratiquant deux méthodes : la plus ancienne, l'*Union Coopérative,* fondée aux environs de 1885 dans la région nîmoise, d'où son nom d'école de Nîmes, et qui groupe environ 400 sociétés ; l'autre, née en 1895, la *Bourse des Coopératives socialistes,* la B. C. S., d'un principe appliqué à Saint-Claude, ce qui justifie l'épithète qu'on lui donne d'école de Saint-Claude, et qui réunit dans son sein environ 365 sociétés ou cercles d'études coopératives.

Qu'ont-elles de commun, ces deux sœurs ennemies? Beaucoup de choses. D'abord, que toutes deux prétendent se réclamer du fameux programme de Rochdale, qui a fait la puissance de la coopération anglaise, et que tous les coopérateurs considèrent comme l'évangile coopératif. Les militants de l'Union, M. Ch. Gide en tête, veulent en faire le moyen de socialiser la production et l'échange, par le groupement des consommateurs. La B. C. S., par sa dénomination même de *socialiste,* mais encore et surtout par sa pratique constante des choses économiques, par l'interprétation de ses congrès, veut également faire de la coopération un des organes de la transformation sociale qu'elle prétend diriger vers le communisme.

Et maintenant, qu'est-ce qui les sépare ? En s'en tenant aux mots, aux formules sonores, aux anathèmes lancés par la B. C. S. contre l'infâme coopérative neutre ou jaune, il semble qu'on se trouve en présence de deux irréductibles antagonismes et que rien ne doive permettre jamais l'espoir d'un rapprochement. Car si l'Union consent à faire de la coopération un instrument de transformation à la portée de tous les consommateurs, la B. C. S. prétend que cet instrument sera une arme de lutte entre les mains de la classe ouvrière seule, destiné exclusivement à appuyer la revendication de classe du prolétariat contre la bourgeoisie et le capitalisme. Si la première laisse les bonis réalisés sur la répar-

tition des denrées de consommation à la disposition de chaque individu, soutient qu'on ne doit pas introduire la politique dans la coopération, et favorise ainsi la liberté individuelle des consommateurs, la seconde affecte obligatoirement les mêmes bonis à la création d'œuvres sociales utiles à l'action des ouvriers organisés sur le terrain de leur classe, et ses statuts, sa constitution, lui font un devoir de destiner une part de ses bonis à la propagande spécifique de la classe ouvrière, à la propagande socialiste.

Inde iræ.

Voilà la théorie. Voyons aussi les faits.

Pour les bonis, la plupart des sociétés des deux unions les emploient, pour une part d'ailleurs variable suivant les espèces et les circonstances, à la création d'œuvres sociales, l'autre part, souvent la plus forte, étant laissée à la disposition des individus. Sur la question de la politique, les congrès de la B. C. S., et particulièrement celui de Monthermé en 1909, ont interprété dans son sens le plus large la disposition statutaire qui obligeait les sociétés à y consacrer une partie des bénéfices, et en fait, sauf dans la région du Nord, les coopérateurs se refusent à toute propagande électorale.

Dans la pratique donc, la différence n'existe pas, ou si peu. La coopérative de consommation, quoi qu'en disent de nombreux socialistes, a une valeur socialisante qui lui est propre. Bernstein proclame qu'elle « gagne en principe à mesure qu'elle s'accroît ». Il faut donc l'accroître le plus possible, jusqu'à englober la multitude des consommateurs, quel que soit par ailleurs leur idéal politique.

Il s'agit alors de voir laquelle des deux méthodes, coopération ouverte ou neutre, préconisée par l'Union, ou coopération fermée ou socialiste, pratiquée par la B. C. S., peut donner les résultats les plus favorables à une transformation rapide et complète du système économique condamné également par chacune d'elles.

Longtemps, il faut bien le dire, la coopération française hésita. La doctrine de la coopération dite socialiste fut même particulièrement flottante jusqu'en ces dernières années. Elle ne prit une orientation nette et une forme concrète qu'après les derniers congrès. Celui de Monthermé, il y a deux ans, fut à ce point de vue presque définitif.

Le premier, parmi les socialistes, Héliès, en 1902, de retour d'Angleterre, où il avait étudié sur place le mouvement coopératif, en parla en termes plus précis. Pourtant, on mit encore plusieurs années à avoir une doctrine un peu plus ferme et un peu plus nette. Mais en Angleterre, terre d'élection de la coopération rochda-

lienne, qui, ici comme souvent ailleurs, fut l'éducatrice, la bonne institutrice, c'est précisément la coopération neutre et sa méthode qui tendent à donner le plus de valeur à la forme socialisante de la coopérative : la consommation organisée conquérant le domaine occupé par le commerce privé, puis par l'industrie capitaliste, puis encore aussi par la coopérative de production même. Résultat: 300 millions de production coopérative annuelle, ou de production « contrôlée » par la coopérative de consommation et ses Wohlesales.

Mais si les faits infirment de telle façon la pratique de la coopération fermée ou socialiste, c'est donc que coopération et socialisme s'opposent. Nullement. Mais faut-il croire, comme le font les coopérateurs socialistes, que la coopération doive s'inspirer de la lutte des classes ? Ne doit-elle pas être plutôt une union des consommateurs, en tant que tels ? Fournière, s'appuyant sur l'autorité du Dr Hans Muller, secrétaire de l'Union Coopérative suisse, lui aussi socialiste, qui déclare que la coopération de consommation ne trouve pas sa place dans la théorie marxiste de la lutte des classes, conclut « que deux notions sont suggérées à l'esprit par cette vue si remarquablement exacte ».

1° Une notion de mouvement général du progrès des institutions d'avenir dans le présent, et 2° une notion de la division des fonctions de l'activité individuelle.

Il y a d'ailleurs, remarque Fournière, dans la coopération dite socialiste elle-même, différentes manières d'envisager la lutte des classes. Les avis sont partagés entre ses partisans sur le point de savoir si la coopérative doit s'ouvrir aux non-socialistes, aux non-syndiqués, tout en poursuivant cependant la politique de lutte ouvrière contre le patronat et en faisant servir la coopérative à cette lutte ; si elle doit plus spécialement s'attacher à la propagande politique du Parti socialiste ou à la propagande apolitique du syndicalisme de la C. G. T. ? Il y a des coopératives socialistes, il y a aussi des coopératives syndicalistes. Ne serait-il donc pas plus simple de supprimer toute cause de discorde en supprimant la politique elle-même, en un mot en étant tout à fait neutre ?

Et puis, il y a encore un élément de gêne dans la coopération dite socialiste. Que doit-elle faire de ses bonis ? Doivent-ils être tout entiers appliqués à la communauté, et la part de l'individu peut-elle être entièrement supprimée ou même seulement réduite à un minimum infime ? Non, l'expérience montre qu'il faut compter avec l'égoïsme de l'individu, avec son désir inné de garder pour lui, pour s'en servir immédiatement à satisfaire ses besoins, la plus grosse part de sa ristourne, qu'il faut « composer avec cet

irrésistible individualisme ». En fait, la ristourne est pratiquée dans toutes les coopératives qui veulent vivre ; elle y constitue le moyen de provoquer les adhésions et le plus souvent de les garder. C'est un appât à l'intérêt individuel qu'on ne peut supprimer tout à fait. Donc ici encore, le principe de l'école socialiste fléchit et nulle différence essentielle sensible n'existe entre elle et sa rivale.

Serait-ce donc que dans les coopératives dites socialistes, on est plus enclin à faire son devoir de classe, à soutenir l'effort économique des ouvriers désireux de conquérir plus de bien-être, des salaires plus hauts, des conditions de vie plus douces ? Sans doute peut-être, mais aussi ce devoir accepté joyeusement des coopérateurs militants est limité par les contingences de la vie, par les nécessités de la concurrence mercantile et par le souci de faire progresser la coopération, de lui faire dépasser rapidement le stade actuel du mouvement social, de lui donner des fins d'organisation supérieure, et d'y incorporer en définitive le plus qu'il sera possible de socialisme vrai.

Et la B. C. S. et les sociétés qui la composent ne sont-elles pas, comme les autres, obligées de résister aux exigences des syndicats de lutte de classe, témoin le conflit récent entre les sociétés parisiennes et les syndicats de l'épicerie et des boulangers de la Seine?

D'autre part, n'y a-t-il pas aussi conflit latent, parfois même aigu, entre les sociétés de consommation et les coopératives de production ? Celles-ci, groupement de producteurs, de vendeurs, ne s'efforcent-elles pas, au sein de la B. C. S. même, comme au sein de l'Union, de profiter plus que de raison des consommateurs dont les intérêts sont opposés aux leurs? Et les congrès de la B. C. S, ne voient-ils pas de graves récriminations éclater dans son sein et surgir les plus grosses difficultés entre les producteurs, fussent-ils socialistes ou syndicalistes, et les consommateurs, eux-mêmes favorables par ailleurs aux revendications des travailleurs ? C'est donc qu'il ne suffit pas de proclamer socialiste une méthode pour qu'elle prenne d'emblée une valeur telle, et la solution n'est pas dans les mots. Elle est dans la méthode, et en l'espèce, elle réside dans la production fédérale, pratiquée aussi bien par l'Union Coopérative que par le Magasin de Gros socialiste, sur le mode des Wohlesales d'Angleterre, coopératives neutres elles aussi.

Que reste-t-il donc des prétentions doctrinales particulières de la coopération dite socialiste par un véritable abus des mots, en quoi y a-t-il supériorité de sa part sur la coopération neutre ou ouverte ? Rien, ou si peu.

Mais, dira-t-on, il y a l'idéal.

Oui, il est bien vrai qu'en un sens, l'esprit d'idéalisme qui anime

les coopérateurs de l'école de Saint-Claude est grandement profitable à la prospérité commerciale de leurs sociétés, et il convient de leur laisser le bénéfice moral de cette haute valeur éducative dont ils se préoccupent à juste titre. Mais qu'est-ce à dire ? Et cela ne signifie-t-il pas simplement que partout où un esprit de désintéressement inspire les actions des hommes, la richesse de leurs organisations collectives est parallèle à l'élévation de cet idéal même ?

Mais l'idéal coopératif est aussi un idéal. Et il peut, tout autant que le socialisme, auquel il ressemble comme un frère, dicter aux hommes de vastes pensées et animer leurs cœurs d'un altruisme généreux qui se traduira dans les actes par la solidarité la plus haute et la plus humaine.

Dans la coopération, contentons-nous donc de l'idéal coopératif et n'y mêlons pas de préoccupations étrangères à son principe. Mais cela, c'est précisément le programme de Rochdale, et c'est aussi le programme de l'Union Coopérative, comme de toute l'Internationale coopérative. C'est celui qu'a tracé hier le Congrès de l'Alliance internationale coopérative à Hambourg, c'est aussi le programme de l'Internationale socialiste elle-même. Faut-il donc en coopération être plus socialiste que la Sociale?

Faisons donc la paix, et puisque, aussi bien, les événements nous y poussent inévitablement, puisque l'un des adversaires présente à l'autre le rameau d'olivier, ne boudons pas plus longtemps et scellons indestructiblement le nouveau pacte d'unité.

« Nul socialiste, dit Fournière en terminant, ne peut s'y opposer sans donner un démenti à sa propre conduite. N'avons-nous pas fait, en effet, l'unité politique, il y a cinq ans, entre marxistes, possibilistes des deux écoles, blanquistes et indépendants révolutionnaires et réformistes ? N'avons-nous pas approuvé la Confédération Générale de refuser toute étiquette politique ? Réformistes, en avons-nous retiré nos syndicats parce que les anarchistes ont l'hégémonie confédérale sous l'étiquette syndicaliste révolutionnaire ? N'avons-nous pas, au contraire, engagé tous les travailleurs à se syndiquer ? Cette loi de la division du travail, observée dans l'organisation politique et dans l'organisation corporative, pourquoi continuerions-nous de la méconnaître dans l'organisation coopérative ? »

S'il est permis, après un homme de l'autorité du directeur de la *Revue Socialiste*, à un obscur militant du socialisme et de la coopération d'ajouter quelque chose à tant de preuves accumulées, je dirai que l'expérience de plusieurs années m'a permis de contrôler tout ce qu'affirme le théoricien. Et c'est comme coopé-

rateur militant, parti de la conception de l'école Saint-Claude, que je conclus comme il conclut lui-même au moyen de la dialectique. Socialiste et syndicaliste, la pratique de la vie coopérative m'a rendu partisan de l'unité, parce que la coopération sans épithète, mais vraiment digne de ce nom, a une valeur de socialisation indéniable et qu'il importe, plus que de dogmatiser, de travailler à réaliser son idéal, avec de bons outils, quels qu'ils soient. La copération est un de ces outils, à condition qu'elle soit ouverte à tous.

Faisons donc, comme dit Fournière, « de la coopération ouverte, ouvrons-nous à elle, ouvrons-la à tous, nous ferons ainsi du socialisme, non plus en paroles et en promesses, mais en action et en réalisation. »

Jean Gaumont.

LE MOUVEMENT ITALIEN

Le mouvement socialiste en Italie

Dans les notes rapides que nous nous sommes engagé de donner à la *Revue Socialiste* sur le mouvement socialiste en Italie, nous nous proposons de reproduire avec la plus grande objectivité possible, comme au cinématographe, les épisodes les plus saillants, les faits les plus typiques, les figures les plus caractéristiques de la vie de notre parti, qui, malgré la crise intime qui le travaille et les erreurs qu'il a commises et qu'il commet, représente encore une des formes les plus conscientes, les plus disciplinées et les plus craintes de l'actualité politique.

Cette première notice sera consacrée au dernier Congrès national, tenu à Milan au mois d'octobre dernier, et qui a suscité une infinité de discussions et de critiques. Maintenant que la tempête passionnée qu'il a soulevée s'est apaisée et que le temps a contribué à faire apparaître les choses sous leur véritable aspect et à les laisser voir avec des yeux plus sereins, nous voulons nous occuper non pas tant des ordres du jour dans lesquels s'est condensée et manifestée la volonté de l'assemblée que des résultats que le Congrès a obtenus et des répercussions qu'il a eues sur la vie des partis dans le Parlement italien et dans le pays.

Le Congrès tenu à Milan, du 21 au 25 octobre 1910, était le onzième. A notre avis, trois seulement, parmi les Congrès italiens, signalent un mouvement important, un véritable tournant dans l'histoire du mouvement italien : le Congrès de Gênes de 1892, où le parti socialiste s'est séparé des anarchistes révolutionnaires et, adhérant aux principes fondamentaux du *Manifeste des Communistes,* a fixé la *grande charte,* la table de sa constitution ; le Congrès d'Imola de 1902, où le parti, après l'apaisement de la réaction qui avait en vain tenté d'arrêter son mouvement ascensionnel et l'acquisition, par le parti, de la liberté de propagande et d'organisation, se scinda en deux fractions opposées : révolutionnaires et réformistes ; le Congrès de Florence de 1908, qui scella la séparation des syndicalistes et clôtura cette période, remplie de discussions, par la victoire des réformistes et la conquête par ceux-ci de la direction du parti et de l'ardent quotidien *Avanti !*

L'ordre du jour soumis au Congrès de Milan était vraiment énorme. Dix-huit questions d'importance considérable et d'actualité devaient être discutées par l'assemblée; parmi les plus intéressantes, notons la question du suffrage universel, celle de la représentation proportionnelle, de l'indemnité aux députés, celle des rapports du socialisme avec le mouvement coopératif, de la réforme des impôts, des dépenses militaires et de l'antimilitarisme, celle des rapports du groupe parlementaire avec les partis gouvernementaux, de la participation au pouvoir, celle de la législation sociale, de l'action anticléricale, de l'antialcoolisme, du duel, etc. Malgré la division du Congrès en sections propres à faciliter et hâter les travaux, une seule de ces questions absorba presque en entier l'activité des congressistes. On perdit une journée à discuter si l'on devait repousser ou non l'ordre du jour, et c'est sur cette question digne de Byzance que s'engagea la première escarmouche entre révolutionnaires et réformistes, avec la pleine victoire de ces derniers. La discussion sur le rapport Turati, concernant les règles générales du Parti, donna lieu à une joute oratoire qui dura trois jours entiers. Le dernier jour, après le départ de nombreux délégués, on émit seulement des votes platoniques sur le suffrage universel et la législation sociale ; et, après une discussion peu sereine sur le but de la maçonnerie, on proposa de faire un *referendum* sur cette question.

L'ordre du jour Turati, où se reflétait la doctrine de la grande majorité des congressistes, comprend trois parties fort distinctes. Dans la première, après avoir affirmé que la révolution socialiste ne serait qu'un fantôme sans contenu si elle n'était précédée

et préparée par des réformes et des conquêtes qui habituent le prolétariat à la gestion de la chose publique, et après avoir constaté la nécessité de subordonner les intérêts de classe aux intérêts généraux des travailleurs, il recommanda surtout le suffrage universel, un arrêt immédiat dans l'accroissement des dépenses militaires, le développement de l'instruction et de la culture populaire et les assurances sociales. Dans la seconde partie de l'ordre du jour voté, on relève le souci de coordonner harmonieusement les travaux complexes de tous les organes actifs du Parti, à la direction centrale duquel on remet le soin d'intensifier l'œuvre d'organisation et de propagande, en rappelant aux sections « le rôle de réaction et de kroumirage » (1) des républicains de Romagne sur le terrain économique n'a pas été désavoué par la direction, ni par la presse, ni par une seule des sections du Parti républicain, et la nécessité de prendre une attitude en conséquence. Enfin, dans la dernière partie, après avoir établi que la lutte pour la liberté a perdu de son urgence et par suite les alliances électorales de leur opportunité, on invite les sections à considérer les dangers que fait courir le maintien de la politique du *bloc*, d'autant plus que dans le parti et dans les organisations s'insinuent des influences de groupes entièrement étrangers à l'esprit de la lutte de classe.

Bien qu'il soit absurde de vouloir que les décisions d'une assemblée, qui représente la moyenne des tendances les plus opposées d'idées et de passions, ne s'opposent pas aux principes rigides de la pure logique, nous croyons toutefois que jamais contraste plus criant entre prémisses et conclusion n'a été consacré que par cet ordre du jour, dans la première partie duquel on affirme la nécessité du suffrage universel, de l'arrêt des dépenses militaires, de la diffusion de la culture et des assurances sociales, pour refuser ensuite l'aide que, dans ce champ d'action, les républicains et les radicaux peuvent prêter, puisqu'ils ont toujours inscrit les mêmes réformes dans leurs programmes et les ont toujours arborées comme des drapeaux de combat. Mais le point où toute limite est franchie, c'est lorsqu'on attaque les républicains. Pour avoir les votes des Romagnols, fort nombreux au Congrès, Turati a laissé mettre dans son ordre du jour le passage que nous avons rapporté, qui dénonce le « rôle de réaction et de kroumirage » des républicains romagnols ; c'est ce qui a déchaîné dans le pays une tempête de protestations. Dans beaucoup de villes, les républicains, qui, avec les socialistes et les radicaux, étaient maîtres des services municipaux, se

(1) Politique des jaunes en Italie *(N. du T.)*.

sont divisés ; ailleurs, par représailles, ils ont voté des ordres du jour contre leurs alliés socialistes ; à Florence, l'ordre du jour de Milan a déterminé la démission du député républicain Calamandrei et assuré la victoire d'un conservateur.

Comment expliquer ce brusque revirement d'opinion de la part de Turati et des réformistes, qui ont toujours combattu en faveur des alliances électorales et du *bloc* populaire ? C'est que les réformistes, à qui les révolutionnaires ne cessent pas de reprocher d'endormir les travailleurs avec leur tactique nécessairement faite d'accords et de compromis, dans la crainte d'être abandonnés par les masses, ont voulu reprendre le contact avec celles-ci, en revenant aux anciennes méthodes d'intransigeance naguère combattues. Mais cette tactique, loin de servir les intérêts des travailleurs, compromet toutes leurs conquêtes, parce qu'elle ouvre la voie indirectement aux succès des cléricaux et modérés. Il suffit de se rappeler que notre pays, quelques pas de géants qu'il ait faits dans ces dernières années dans le domaine industriel et commercial, se trouve encore à l'arrière-garde en ce qui concerne l'instruction, l'hygiène, la législation sociale, etc.; il suffit de considérer la puissance du parti clérical, qui domine en grande partie et sans opposition sur nos campagnes ; il suffit de songer à l'état arriéré de notre législation concernant les rapports entre l'Eglise et l'Etat, pour voir que la route est encore longue que les partis démocratiques doivent parcourir ensemble avant de marcher, séparés les uns des autres, à la réalisation de leurs programmes particuliers, et le parti socialiste eût certes mieux pourvu à son avenir propre si, loin de s'isoler dans la tour d'ivoire de ses principes, sans renoncer à ses revendications propres, il eût continué à servir d'entraîneur et d'excitateur dans les batailles communes livrées par la démocratie.

Mais, pour l'instant, le vent qui souffle n'est pas favorable au triomphe de cette tendance. Comme le lecteur l'aura vu, dans l'ordre du jour Turati, il y a aussi une pointe contre la maçonnerie. Dès 1905, sous les auspices d'E. Ferri, qui, depuis, a fait amende publique, on ouvrait un *referendum* sur l'incompatibilité entre maçonnerie et socialisme. La majorité de ceux qui répondirent (9.000 sur 37.000) se prononça pour *l'indignité* des socialistes francs-maçons, dont beaucoup sortirent alors du parti, après avoir fait des déclarations fort nobles. Puis, sous la pression du péril clérical, beaucoup de socialistes entrèrent dans la maçonnerie, malgré les résultats du *referendum* de 1905. Les ordres du jour sur lesquels le Congrès de Milan décida de faire un *referendum* étaient au nombre de trois : celui de Merloni, proposant au parti de se

désintéresser de la question ; celui de Reina, invitant les organisateurs à ne pas entrer dans la maçonnerie, en raison des suspicions qu'ils pourraient faire naître contre eux-mêmes dans la masse du prolétariat; celui de Mondolfo, qui, après avoir déclaré ignorer les bases et l'essence de la maçonnerie, affirmait l'incompatibilité de celle-ci avec les principes et les finalités du parti socialiste et imposait aux socialistes l'obligation de sortir de la maçonnerie ou de déclarer publiquement leur adhésion à la maçonnerie. Hors d'Italie, cette lutte du parti socialiste contre la maçonnerie ne pourra qu'étonner, mais si elle ne peut se justifier, elle s'explique, si l'on songe d'un côté aux fautes commises par la maçonnerie, trop lente à se transformer dans son essence comme dans ses formes extérieures, et trop indulgente, au moins dans le passé, pour quelques-uns de ses adhérents les plus représentatifs et qui ont mérité la mésestime publique; de l'autre, aux préventions, alimentées par le clergé, qui se sont développées contre elle dans l'âme du peuple. Mais maintenant que, grâce à l'infiltration d'éléments nouveaux et modernes, sous la direction autorisée d'Ettore Ferrari, admirable tempérament d'artiste et de militant, la maçonnerie a pris une attitude décidément démocratique, consacrée par la Constituante nationale de 1906, l'attaque du parti socialiste a été jugée et stigmatisée très sévèrement. Le parti socialiste, sur les épaules duquel pèse un lourd fardeau de travaux, a bien autre chose à faire que de perdre son temps à des questions qui sont pour le moins d'ordre académique, sinon inquisitorial. Le *referendum* proposé par le Congrès a d'ailleurs eu un résultat négatif, parce qu'au moins les deux cinquièmes des sections inscrites régulièrement, malgré les invitations réitérées de la direction, n'ont pas pris part au vote, qui, selon les statuts, pour être valide, devait obtenir la moitié plus un du nombre des adhérents.

Nous ne nous arrêterons pas de le dire : si le parti socialiste veut accomplir sa route, il doit savoir, par une tactique habile, entourer le mouvement ouvrier d'un vaste cercle de sympathie et de bonne volonté, en faisant vibrer dans son action les cordes les plus sonores d'humanité, d'amour et de foi.

Au Congrès de Milan, la conduite du groupe parlementaire socialiste a été également discutée avec ampleur. Contre les révolutionnaires, qui ont critiqué l'attitude favorable prise par le groupe à l'égard du ministère actuel, dont font partie quatre des personnalités les plus marquantes du parti radical (Sacchi, Credaro, Pavia, Vicini), Bissolati, Cabrini, Turati et Chiesa ont pris la parole en mettant spécialement en relief le fait qu'ils s'étaient engagés à voter pour le ministère parce que le ministère, de son côté, s'était

engagé à présenter avant la fin de l'année un projet de loi pour l'élargissement du scrutin. Cet engagement du gouvernement, qu'on considéra comme une première victoire du parti socialiste, qui avait fait dans le pays de l'agitation pour la conquête du suffrage universel, contribua à faire approuver la déclaration du groupe parlementaire à une grande majorité et à l'encourager à persévérer dans sa route. Toutefois, à la fin de l'année 1910, le ministère, après de nombreuses tentatives, a mis à jour le fameux projet électoral, qui, en voulant concilier les inconciliables et contenter les conservateurs et les socialistes, finit par mécontenter les uns et les autres. Les propositions essentielles contenues dans le projet, sont au nombre de trois : 1° élargir le scrutin : actuellement les citoyens majeurs sont au nombre d'environ 9 millions ; environ 56 p. 100 sont illettrés, restent électeurs 34 p. 100 ; il y a donc 22 p. 100 de citoyens, correspondant au chiffre de 2 millions, qui, utilisant les nouvelles dispositions, pourront devenir électeurs ; 2° vote obligatoire ; 3° revision et extension des incompatibilités parlementaires.

Ce projet de loi, qui aurait été excellent, s'il avait été complété par des dispositions tendant à faciliter les examens électoraux, à faire inscrire les électeurs d'office sur les listes et à établir le droit d'opter entre la députation et les autres charges publiques, a déchaîné au Parlement et dans le pays une tempête de critique et d'opposition ; les députés socialistes, déçus, ont attaqué le ministère, assailli aussi par les conservateurs; le ministère a été par miracle sauvé au dernier moment grâce à une intervention de Giolitti, qui est toujours le *deus ex machina* de la situation parlementaire actuelle. Mais si le vote de confiance obtenu par l'habileté consommée de Giolitti a évité au gouvernement un échec en décembre, il n'en constituera peut-être pas moins un écueil contre lequel se heurtera prochainement, à la réouverture de la session, la fragile nacelle ministérielle battue par les flots inapaisés de Montecitorio.

23 janvier 1911. A. GROPPALI.

(*Traduit par* GEORGES BOURGIN).

Bibliographie italienne

A. — LIVRES ET BROCHURES.

E. CICCOTTI. *Le Déclin de l'esclavage antique.* Trad. par G. Platon (Systèmes et faits sociaux). Paris, Rivière et Cie, 1910, in-8, XIX-451 p. — L'ouvrage de Ciccotti, qui date déjà de quelques années, et qui

vient d'être traduit, avec trop d'incorrections, par M. Platon, est une intéressante application du marxisme à l'histoire de l'esclavage. Il montre, en effet, que la décadence de l'esclavage n'est pas le produit de la moralisation par le stoïcisme ou le christianisme de la société antique, mais l'effet du capitalisme lui-même, qui a cherché à réaliser les meilleures conditions possibles pour la production; le servage, amené par les invasions barbares, se substituant au travail salarié, n'a été qu'une régression, et les historiens ont tort de le considérer comme un progrès sur l'esclavage, qui n'existait plus que sporadiquement dans la société antique.

ARTURO LABRIOLA. *Il capitalismo. Lineamenti storici.* Turin, Bocca, 1910, in-8, 393 p. — Deux parties divisent le livre de Labriola, sorti d'un cours à l'Université de Naples : la première expose l'évolution du capitalisme, d'après des ouvrages généraux, comme ceux de Sombart et de Cunningham, et des ouvrages de détails qui sont assez bien choisis, depuis l'organisation de la production agricole dans le prémoyen âge jusqu'à celle des marchés intérieurs et de la politique mercantiliste; la deuxième résume les principaux caractères de la grande industrie et du capitalisme moderne, pour qui, selon Labriola, le but essentiel est beaucoup moins de bien produire que de s'assurer l'hégémonie des marchés commerciaux.

ROBERTO MICHELS. *Storia del marxismo in Italia Compendio critico con annessa bibliografia.* Rome, Libreria ed. « Luigi Mongini », 1910, in-8, 159-LV p. — Michels, professeur à Turin, avait publié, en 1906, dans l'*Archiv für Sozialwissenschaft und Sozialpolitik*, le travail qui vient d'être traduit par Fenoglio. On y trouvera une étude précise de la pensée marxiste interprétée par les Italiens, depuis 1879 principalement, où Cafiero, l'ami de Bakounine, publiait le *Compendio* du *Capital*. Elle repose sur la connaissance précise des œuvres, — beaucoup moins sur celle des milieux politiques et des groupements économiques, et par suite, ne fournit de renseignements que sur un côté du sujet; mais ce rôle est au moins parfaitement compris, et ces renseignements sont minutieusement contrôlés.

F. TURATI. *L'azione politica del partito socialista, i criterii generali* (Bibl. de la *Critica Sociale*). Milan, 1910, in-16, 33 p. — Dans son rapport au Congrès de Milan, Turati a exposé las questions qui se posent immédiatement à l'attention du Parti socialiste italien. Sa critique des projets de Luzzati en matière électorale fait prévoir la division toute récente de ce parti, qui a rompu avec la politique du bloc. Il insiste sur la nécessité d'éduquer « socialistement » les masses prolétariennes, signale la disproportion énorme qui existe entre le nombre de votants socialistes (300.000) et celui des inscrits

(400.000) et montre qu'un des problèmes essentiels à résoudre par le socialisme est celui de la presse.

A. Lanzillo. *Le mouvement ouvrier en Italie.* Trad. par S. Piroddi (Bibl. du *Mouvement prolétarien,* xii). Paris, Rivière, 1910, in-18, 61 p. — Le sorelliste Lanzillo a écrit une curieuse et virulente brochure *contre* la politique socialiste italienne, bien plutôt que *sur* le syndicalisme italien. Indépendamment des faits qu'on trouve dans cette brochure, qui embrasse la période 1898-1900, on y utilisera l'exposé très suggestif du point de vue syndicaliste comme une contribution à l'histoire des idées sociales italiennes.

L. Panunzio. *La persistenza del diritto. Critiche e polemiche socialiste. Pescara,* Casa edit. Abruzzese, 1910, in-8, xxii-285 p. ; B. Donati. *Il socialismo giuridico e la riforma del diritto.* Turin, Bocca, 1910, in-8, 143 p.; G. Cosentini. *Il socialismo giuridico con una ricca bibliografia sull' argumento.* Catania, Giannotta, 1910, in-8, 130 p. — Trois volumes nouveaux de cette verbeuse littérature de socialisme juridique, qui compte déjà tant ! Ce sont des exposés individuels d'idées sociales, généreuses, démocratiques, diffuses, se rattachant, au point de vue doctrinal, aux principes de Lassalle ou de Menger, et qui constituent un des éléments, point négligeable par son action et son étendue, du socialisme italien contemporain. Les bibliographies des deux derniers ouvrages rendront des services.

Arturo Salucci. *Il repuscolo del socialismo.* Gênes, Chiesa, 1910, in-18, 363 p. — Pages « d'autocritique », dit l'auteur. Et c'est, en effet, un livre subjectif, écrit par un pragmatiste et un réformiste sur des questions diverses de politique sociale, groupant des études de dates diverses. Il critique avec verve certaines thèses du marxisme et du syndicalisme moderne, fait une satire amère, inattendue chez un auteur italien, de Georges Sorel, pose d'une façon originale le problème des rapports du socialisme et de l'armée, et, après un perpétuel assaut contre la plupart des articles des programmes socialistes conclut en faveur de « l'invincible utopie », réunissant sous la bannière socialiste Mazzini, qui comprit si mal le socialisme, et Andrea Costa, le propagateur de l'Internationale en Italie. Livre amusant, discursif, sans valeur scientifique.

L. Carozzi. *L'assicurazione obbligatoria per la malattia, la cronicità e la vecchiaia.* Milan, 1910, in-18, 16 p. — Dans la Bibliothèque de propagande de la *Critica Sociale,* le professeur Carozzi a publié un exposé précis des lois d'assurance allemande, où il conclut en faveur de l'application à l'Italie du régime de l'obligation.

G. CASALINI. *Le pensioni di vecchiaia et di invalidità. Le 3 soluzioni: le pensioni gratuite, l'assicurazione obbligatoria, la previdenza sussidiata.* Milan, 1910, in-18, 91 p. — Etude objective dans la même bibliothèque, qui pourra rendre des services non seulement aux militants italiens, encore très peu au courant des questions d'assistance sociale, mais encore aux militants étrangers, qui y trouveront l'analyse précise des principales législations étrangères.

I. BONOMI. *Per la riforma dei tributi.* Milan, 1909, in-18, 28 p. — Le député Bonomi montre la nécessité pour l'économie socialiste de développer la prospérité financière de la nation et conclut que c'est dans l'établissement d'un impôt analytique sur le revenu avec un complément synthétique que la démocratie italienne pourra trouver le supplément de ressources nécessaires aux réformes sociales. — Sur un point d'application de l'impôt sur le revenu, à consulter DE JOHANNIS, *In difesa della onesta dello stato. Lettera aperta a S. E. L. Luzzati.* Florence, typ. Galileiana, 1910, in-8, 15 p.

ANNA KULISCIOFF. *Proletariato femminile e partito socialista.* Milan, 1910, in-18, 21 p. — L'active Anna Kuliscioff a exposé au Congrès de Milan, de l'automne 1910, la question féministe : c'est la première fois que cette question faisait officiellement son apparition à un congrès socialiste italien. L'exposé d'Anna Kuliscioff est très clair, il contient d'intéressantes précisions numériques sur le nombre de femmes employées et leurs salaires : on regrette qu'elle ne donne rien, à ce dernier point de vue, pour les provinces du Sud.

G. SALVÉMINI. *Suffragio universale, questione meridionale e riformismo.* Milan, 1909, in-18, 54 p. — G. Salvémini a repris en brochure son discours au Congrès de Florence de 1908 : ce discours est un exposé très vif et très net de la lamentable situation de *Mezzogiorno*, où la politique giolittienne a développé des procédés d'oppression et de corruption dont les résultats sont patents ; le seul remède, c'est le suffrage universel, dont il montre tous les avantages.

C. CASALINI. *La politica scolastica nel comune moderno.* Milan, 1909, in-18, 30 p.; M. CASALINI. *La mutualità scolastica.* Milan, 1910, in-18, 15 p. — Ces deux brochures, publiées, comme les précédentes, par la *Critica sociale*, montrent l'intérêt de plus en plus vif que le socialisme italien prend au problème de l'instruction publique. La première expose la nécessité d'organiser l'assistance scolaire qui seule diminuera l'analphabétisme (à Turin, on compte encore 8 p. 100 d'illettrés !) et l'enseignement technique et professionnel,

qui n'existe pas. Dans la seconde, on trouvera quelques renseignements sur la mutualité scolaire, introduite en Italie en 1903.

N. Mastropaolo. *La scuola rurale e il suo migliore ordinamento.* Milan, 1910, in-18, 59 p. — Mastropaolo explique qu'une des difficultés de l'organisation scolaire en Italie, c'est le mode de peuplement: l'éparpillement des petits centres gêne la fréquentation. De là, les efforts privés, touchants, mais insuffisants, mais dangereux, pour donner aux enfants l'instruction nécessaire. Il faut organiser des maîtrises ambulantes, comme il se fait déjà dans l'Agro romano, et assouplir le plus possible les programmes scolaires aux besoins locaux.

I Socialisti al Comune. Programma della sezione milanes e del partito socialista italiano per le elezioni amministrative del 1910 con proemio di F. Turati. Milan, Cooperativa tipografia operaia, 1910, in-18. — Turati distingue parfaitement la cité démocratique de la cité socialiste, mais il montre que les socialistes peuvent coopérer à l'amélioration de la première, préparant ainsi l'avènement de la seconde. Le programme municipal du groupe milanais est très complet, mais son identité avec les programmes similaires est telle qu'il n'y a pas lieu d'y insister davantage.

P. Roux. *La question agraire en Italie. Le Latifondium romain.* Paris, Alcan, 1910, in-16, 268 p. — M. Roux a étudié sur place la question de la grande propriété dans l'Agro romano et dans le Viterbois. Il montre les différences essentielles dans le peuplement et dans l'économie agraire de ces deux régions, habitées par de lamentables populations de bergers et d'usagers, expose les remèdes proposés et institués, tels que la suppression des usages avec indemnité aux usagers et l'organisation de domaines collectifs. Mais M. Roux est hostile à l'intervention de l'Etat, et il pense que c'est de l'initiative privée que sortira la « bonification » de ces vastes terroirs, aujourd'hui à demi improductifs et, par la malaria, dangereux pour l'hygiène nationale.

B. — Revue des Revues.

La *Critica Sociale* continue d'insérer le texte des brochures qu'elle publie dans sa Bibliothèque. En dehors de ces textes, à signaler les articles de I. Bonomi, *Cio che rivela la nuova inchiesta* (16 sept., 1er et 16 oct. 1910, à propos de l'enquête sur le *Mezzogiorno ;* G. Baglioni, *Per la riforma ferroviaria* (16 sept., 1er oct., 16 oct., 1er et 16 nov.), exposant les critiques socialistes contre l'organisation

des chemins de fer dans la péninsule; Govi et Turati, *Per la riforma elettorale* (1er nov.) ; Colucci, *Le tendenze monopolistiche dell' unionismo* (16 nov.) à rapprocher du livre récent de G. Prato, *Il protezionismo operato* (Turin, 1910, in-8). — Le numéro du 16 décembre 1910 rappelle que la *Critica Sociale* entre dans sa vingtième année d'existence et expose qu'il y aurait sans doute lieu de modifier le type primitif de la publication, demi-journal, demi-revue : elle ouvre sur ce point un *referendum* auprès de ses lecteurs et amis.

La *Riforma Sociale* fournit des renseignements copieux et sérieux sur l'économie italienne et mondiale. Un article technique d'A. Geisser sur la réforme du régime fiscal des sociétés par actions mérite d'être médité par ceux qu'intéresse la question de l'impôt sur le revenu (sept.-oct. 1910); le même numéro public une étude de Cabiati sur l'industrie italienne de la soie (200.000 ouvriers ; 75 millions de salaires annuels), et une contribution de Fenoglio concernant les taxes de plus-value sur les terrains bâtis dans les villes allemandes. Le supplément est formé par un travail statistique d'A. Necco, *La curva dei prezzi delle merci in Italia negli anni 1881-1909*, qui fournit des matériaux importants, en particulier pour l'étude des prix de cinquante-cinq marchandises (vingt-trois à l'importation, vingt-sept à l'exportation), Dans le numéro de novembre-décembre, A. Schiavi, résumant les travaux de la Conférence contre le chômage, de septembre 1910, expose sommairement les procédés employés par divers pays pour lutter contre le chômage (*La lotta contre la disoccupazione*).

Georges Bourgin.

Revue des Livres

LA SOCIOCRATIE (1)

Dans la revue qu'il dirige, louer Fournière ne serait point convenable, et lui, tout le premier, m'en tiendrait rigueur.

J'inviterai donc nos amis, simplement, à lire la *Sociocratie;* et pour les guider, je vais marquer ici, avec autant d'exactitude que je pourrai, les principales thèses qu'ils y verront développées.

Je dis les principales et non pas toutes. Fournière n'est pas un écrivain classique. Lorsqu'il défend une proposition, il ne se borne pas aux arguments indispensables; si, au cours de sa démonstration, il rencontre une idée ingénieuse et que celle-ci lui en suggère une seconde, il les produit l'une et l'autre avec complaisance. La flèche ainsi est détournée de la cible; mais gardez-vous de croire qu'elle se perde dans le vide : elle frappe et blesse, ailleurs. J'ai quelquefois dit à Fournière qu'il avait la digression précieuse; même dans la *Sociocratie*, le plus sobre et le mieux ordonné de ses ouvrages, on se heurte ici et là à un paragraphe, à une parenthèse, à une note que le sujet ne réclamait point; mais le lecteur, un moment distrait, en remercie finalement l'auteur, car son esprit toujours en est excité et nourri.

Peut-être quelques-uns seront-ils déconcertés dès l'abord par une certaine généralité du style. Dans le désir de faire court, Fournière a parfois négligé de noter en détail les faits qui soutiendraient sa thèse; procédant par allusion plutôt que par analyse, il les a exprimés d'ensemble en des formules abstraites ou des métaphores. Mais qu'on ne s'en tienne pas à cette impression première. Si l'on veut prendre la peine, à propos de chaque idée, de rassembler la richesse qu'elle évoque et, à travers les développements de luxe, de suivre la ligne de l'argumentation, on trouvera dans ce livre une doctrine

(1) Un volume d'Eugène Fournière. (Paris, Giard et Brière, 1910.)

vaste, cohérente, originale et féconde, et, sur plusieurs de nos dogmes traditionnels, de rudes et salutaires vérités.

*
* *

Fournière se défend d'être un rêveur qui construit une cité dans les nuées; il observe des réalités en mouvement, il en prolonge par la pensée les directions et en détermine le point de convergence.

Usant de cette méthode positive, il conclut que les choses, dans leur évolution, ne vont ni vers la République sociale prêchée par les marxistes, ni vers la République démocratique ébauchée par la Révolution de 89, mais vers un système d'associations fédérées que, d'un nom inventé par Comte, il appelle la sociocratie.

I

En effet, dit-il, le socialisme orthodoxe des marxistes n'aperçoit qu'un aspect de la réalité mouvante.

I. — Ils croient, les marxistes, que les hommes en société ne sont que des ventres en quête du pain ; mais comment par là expliquer les Croisades ? Si, en tout cas, la recherche de la subsistance a épuisé tous les efforts autrefois, n'est-il pas évident que l'art, la science désintéressée les occupent de plus en plus aujourd'hui ?

II. — Attentifs seulement aux phénomènes économiques, les marxistes ne constatent dans l'histoire qu'un combat incessant, sur tous les terrains, entre la classe qui possède sans travailler et la classe qui travaille sans posséder. Philosophie simpliste ! Car, d'abord, il y a plus de deux classes : dans quelle classe, en effet, rangerait-on les petits propriétaires qui cultivent leurs coins eux-mêmes ? — Et puis, ces prétendues classes ne s'opposent pas en tout : que de rentiers, conservateurs en politique, sont en morale des révolutionnaires ! que d'employés cléricaux ! — En vérité, elles se mêlent et s'enchevêtrent : les mêmes ouvriers qui, dans le syndicat, font la guerre au patron, fraternisent avec lui au comité, à la confrérie ou à la loge; le Parti socialiste, qui combat le privilège du capital, n'est pas ouvert à la classe ouvrière seule : il compte des capitalistes. — Enfin, dans la foi religieuse, dans le sentiment patriotique, les classes ennemies s'accordent et n'en font qu'une.

III. — Pour un marxiste, les salariés, dans la société d'aujourd'hui, sont des choses : ils font partie du matériel de production ; quelle vue courte ! Il saute aux yeux, au contraire, que, par l'action croissante du syndicat et de la loi, le salarié se rapproche par degrés de l'employeur ; qu'il est, comme lui, marchand, non marchandise, tout

petit marchand certes, marchand tout de même ; que leurs relations, sans être encore d'égal à égal, ne sont plus d'esclave à maître; de moins en moins il obéit, de plus en plus il contracte.

IV. — Les marxistes attribuent à l'Etat un pouvoir magique. « Achevons-en la conquête, s'écrient-ils ; qui le tient tient tout, et par lui peut tout. » — Illusion ! Déjà l'Etat remplit bien mal ses tâches anciennes de défense, ses charges récentes d'instruction et d'hygiène; quel sabotage, lorsqu'il lui faudra régler toute l'activité industrielle, agronomique, commerciale d'un grand pays ! En effet, qui sera l'Etat ? — Le prolétariat organisé, nous répond-on. — Mais le prolétariat organisé, qui est-ce ? et qu'est-ce ? Les comités électoraux du parti ? Ils propagent la doctrine et ils désignent les candidats, mais préparent-ils leurs membres à organiser une administration économique qui devra faire vivre et travailler quarante millions d'individus ? Saura-t-il, ce dictateur collectif, saura-t-il nous faire produire ce que nous devrons consommer ?

V. — Enfin, ne remarquant dans l'homme qu'un producteur, le marxiste ne fait pas de différence entre les individus; il les confond, il les noie tous dans la communauté de la classe productrice; quoi de plus opposé au mouvement de notre civilisation qui tend à distinguer les valeurs individuelles ?

Ainsi donc, selon Fournière, le socialisme classique est condamné par les faits. De même, et pour les mêmes raisons, le syndicalisme révolutionnaire. Nourri, plus encore que le socialisme, des formules de Marx, du matérialisme économique et de la lutte des classes, il ne voit dans la société que deux pièces : l'atelier et le réfectoire. Tyrannique et désordonné, muni pour tout bagage de cette métaphysique rudimentaire : « la révolte comme principe, la grève générale comme moyen, le paradis comme but », s'il pouvait, par surprise, un jour, accaparer les organes de production, il serait vite incapable d'en assurer le fonctionnement ; et en effet, où s'y serait-il exercé ? Ce n'est pas plus dans les syndicats pénétrés d'anarchisme que dans les comités du parti socialiste qu'on fait l'apprentissage du gouvernement de demain. Il faudra donc que l'aptitude à l'organisation leur vienne par miracle... Et si le prodige ne s'accomplit pas ? Six mois de ce gâchis, et le peuple affamé rappellerait la bourgeoisie au gouvernement de l'Etat et du Capital.

II

De même que le socialisme traditionnel enferme l'homme dans la catégorie économique et ne considère en lui que le producteur, ainsi la démocratie pure, tournant ses yeux uniquement sur l'aspect

politique, isole dans l'homme le citoyen. Et cette seconde conception, aussi mutilée que la première, doit être écartée avec le même dédain, si on regarde les faits dans leur totalité.

I. — D'abord, sous la forme où nous la voyons actuellement, la démocratie n'est qu'une apparence. Une vraie démocratie suppose des citoyens libres et égaux; or, la société d'aujourd'hui comprend des pauvres et des riches, les riches opprimant les pauvres. En maintenant la propriété individuelle, la Révolution de 1789 a prolongé le privilège. Il faut dire à son honneur qu'elle ne prétendait pas le prolonger indéfiniment. Elle croyait qu'avec du labeur et de la conduite, les citoyens passifs, débarrassés des entraves corporatives, se hausseraient tous à la possession de l'outil de travail conférant les capacités civiques; alors une égalité approximative se serait réalisée dans l'aisance. Il en eût été ainsi effectivement, si l'outil était resté le champ, la boutique, le métier à tisser; mais un fait économique a annulé le droit politique. La grande industrie a surgi; elle a dépossédé l'artisan, le petit commerçant, le petit cultivateur, et, en face du capital, elle l'a réduit à la condition éternelle de subordonné. Certes, il a gardé son titre de souveraineté; mais qu'est-ce à vrai dire qu'un souverain qui meurt de faim ?

II. — Ainsi constituée, cette fausse démocratie n'est pas viable. Ce gouvernement du peuple par lui-même est un gouvernement par la minorité des riches ou la majorité des pauvres. Ou les pauvres, en effet, acceptent qu'il y ait des riches et que ces riches les écrasent, et c'est la ploutocratie ; ou bien que, las d'être pauvres, ils traient et tondent les riches pour se nourrir de leur substance et se vêtir de leurs dépouilles, et c'est l'ochlocratie.

III. — En troisième lieu, le mécanisme de la démocratie n'est point adapté à l'objet qu'il poursuit. De jour en jour nous confions à l'Etat des fonctions nouvelles, par exemple, la gérance de tous les services publics. Cependant ses organes demeurent les mêmes : ce sont des organes de défense contre l'invasion étrangère ou la perturbation intérieure. Employés tout d'un coup à un autre ouvrage, il est fatal qu'ils s'en acquittent avec maladresse.

IV. — Enfin, comment s'exprime la volonté de la nation ? Par le suffrage universel et l'action parlementaire.

Le suffrage universel, parlons-en ! D'abord il n'est pas même universel : les femmes en sont exclues ; morcelé en circonscriptions étroites, il ne voit clairement que des intérêts de clocher et il ne donne représentation qu'à la majorité. Ces défauts, dira-t-on, sont accidentels ; une législation plus juste les abolira. Il est vrai ; mais même corrigé, le suffrage universel prête à tous, également, compétence sur tout, autorité sur tout : c'est là sa tare indélébile. Devant

l'urne, le tâcheron et l'académicien sont indiscernables ; l'Hindou obtus vaut le citadin éveillé. Et ils prononcent, d'une voix équivalente, sur la marine, sur l'armée, sur la finance, sur tout ce qu'ils ignorent. Du reste, ils ne prononcent pas, ils ne choisissent pas, ils cèdent leurs voix aux phraseurs, aux habiles, aux intrigants. Un siège de député, chacun sait qu'on l'achète comme au marché. Autant vaudrait le tirer au sort.

Les élus dans les Chambres, se groupent en partis ; est-ce bien partis qu'il faut dire ? n'est-ce pas plutôt syndicats ou factions de convoitise ? Ils montent à l'assaut de l'Etat, forteresse à enlever. Vainqueurs, ils s'y installent, en délogent les adversaires et, abondamment, s'en partagent le butin. Ne parlez pas de l'autorité nécessaire : elle oscille pour eux du césarisme à l'anarchie. Tant qu'ils sont dans l'opposition, ils ne connaissent pas de limites à la liberté ; ils n'en connaissent point à l'autocratie quand ils sont au pouvoir. Ce qu'on nomme démocratie, ce n'est pas le peuple souverain, c'est le parti souverain. Souverain irresponsable, car la sanction unique serait de ne pas être réélu. Et pour l'être, il n'est point de flatteries à quoi ne s'abaisse leur démagogie.

En ira-t-il mieux, lorsque le peuple sera plus instruit, mieux exercé à la pratique républicaine ? Plus nous allons, plus décroît l'esprit civique. Les partis gouvernent la nation, mais rien ne gouverne, ne contrôle, ne critique les partis, pas même la presse, vendue à la finance ou aux sectes, instrument de combat, non d'éducation. Regardez la masse : hébêtée, ahurie, découragée, ou bien poussée aux passions extrêmes.

Voilà en miniature la réalité : elle n'est pas enivrante. Elle n'est pas décourageante non plus. Ce désarroi même est un signe de protestation ; donc il y a espoir. Et il y a ressource : la démocratie ne s'arrête que faute de discerner le bon chemin. Qu'on le lui ouvre, et elle reprendra sa marche en avant.

Or, le bon chemin, selon Fournière, ce n'est point de persévérer dans l'erreur démocratique ni dans l'erreur marxiste ; c'est de retourner à l'esprit d'individualisme contractant qui a inspiré Proudhon et Fourier, à la ligne du socialisme français dont le marxisme est une déviation ; le bon chemin, ce n'est ni la démocratie politique, ni la démocratie socialiste, c'est la sociocratie.

*
* *

En sporades, sur tous les points du globe, nous voyons surgir, croître et se fédérer des associations de toute nature, subvenant à tous les besoins économiques, intellectuels ou moraux du temps pré-

sent : syndicats, coopératives, académies scientifiques, sociétés de musique ou de pêche à la ligne. Ces associations n'ont rien de commun avec les corporations d'ancien régime, fermées, privilégiées, hiérarchisées, attachant l'individu tout entier à l'observance d'usages immobiles. Au contraire, fondées sur un statut perpétuellement revisable, ouvertes à qui veut y entrer et en sortir, limitées à un objet unique et n'engageant ses membres que pour la poursuite de cet objet, ce sont autant de républiques parfaites, libres et égalitaires.

Quelques-unes, déjà, sont des institutions publiques ; d'autres, comme les Chambres de commerce et le Conseil du travail, participent de façon consultative et officieuse à l'exercice de l'administration : d'un côté, elles démembrent l'Etat successivement de ses attributs ; d'autre part, elles agissent peu à peu, en fait, au nom des individus restés en dehors du groupe ; elles créent ainsi un droit et un ordre nouveau. Car chaque association, chaque fédération assume et dirige toutes les fonctions qui ressortissent à sa catégorie : les syndicats se chargent de la production des richesses, les coopératives de la distribution des produits, les sociétés hippiques de la conduite des courses ; et l'ensemble de ces associations, chacune réglant ses affaires particulières et toutes se concertant pour leurs intérêts généraux, forme un gouvernement des associations par elles-mêmes, et c'est cela que Fournière appelle la sociocratie.

Tout individu possède une voix dans le syndicat de sa profession ; mais il en possède une autre dans la société antialcoolique, par exemple, s'il en est membre ; et il possède autant de voix qu'il y a de catégories d'association où il est inscrit. La catégorie politique, si importante aujourd'hui, perd sa raison d'être dans ce système, ses attributions étant réparties entre les milices associées, unions de marins, ligue des abonnés du téléphone, que sais-je encore ? L'ère des partis est close. Enfin, toutes ces catégories ou fédérations se coordonnent et se contiennent dans une confédération générale des associations, organe central de la sociocratie.

Fournière, qui de notre Parlement conserve quelque chose, préfère deux Chambres à une Chambre unique : l'une ferait les lois, l'autre contrôlerait le gouvernement et les dépenses. — La fonction judiciaire ne peut être confiée à l'arbitraire changeant, passionné, ignorant, tyrannique, d'une foule qui condamne Jésus et acquitte Barabas ; à la constitution du jury criminel seront appelées quelques associations seulement, par exemple celles des catégories morale, médicale, scientifique ; pour les affaires civiles, les catégories intéressées fourniront des experts ; à côté des experts et des jurés, les juges permanents, de qui nous attendons science et indépendance,

seront désignés par la catégorie juridique, seule compétente ; et afin de les soustraire à l'esprit de caste, ils seront nommés en définitive par la représentation nationale. — Pour assurer le service de l'enseignement, les pères de famille, groupés selon leurs préférences pédagogiques, passeront des accords avec les associations universitaires, libres, même confessionnelles, qui, toutes, recevront une part sur les fonds du budget. — L'Etat qui aura progressivement, dans la période préparatoire, concentré en ses mains tous les services publics, en concédera ou affermera l'exploitation aux syndicats professionnels, et ceux-ci, prenant le travail à l'entreprise, réclameront dans des contrats successifs une participation croissante à la direction et au profit des entreprises; le lot du capital sera graduellement réduit. Alors l'Etat, ayant terminé son œuvre d'éducation, disparaîtra, comme on enlève l'échafaudage une fois l'édifice achevé. Le prolétariat, cessant d'être en tutelle, accomplira ses destins lui-même. Et ce sera, par la sociocratie, le socialisme réalisé.

* * *

Nous avons résumé le livre de Fournière avec le souci d'une stricte impartialité, citant les phrases textuellement toutes les fois que nous le pouvions, et lorsque, dans un intérêt de clarté, nous en avons modifié le mouvement ou les termes, nous nous sommes ingéniés à en conserver l'esprit et le ton.

Il nous faudrait marquer, en cet endroit, d'un point de vue socialiste, la nouveauté, le courage, l'utilité de cette conception; mais nous nous sommes engagé, dès le début, à ne pas dire un mot d'éloge. Tout au plus nous permettrons-nous, en terminant, de soumettre à Fournière, en toute amitié, non point des objections ou des réserves, mais quelques interrogations.

I. — Un individu, d'après son système, peut adhérer à autant d'associations qu'il veut. J'entends bien que s'il n'exerce qu'un métier, il n'entrera que dans un syndicat de la catégorie économique; mais il peut en exercer plusieurs et entrer de ce fait dans plusieurs syndicats. Il peut s'inscrire en même temps à un très grand nombre de sociétés de la catégorie intellectuelle, morale, sportive ou artistique; il peut en créer rien que pour y pénétrer. Or, à chaque carte qu'il prend, c'est une voix de plus qu'il acquiert, et il lui est permis d'en acquérir ainsi une infinité. Il y aura donc, dans la cité sociocratique, des citoyens privilégiés qui compteront, à eux seuls, pour dix, pour cent, pour mille. Fournière ne voit-il point là un danger ? Ne craint-il pas que sa sociocratie ne devienne peu à peu l'oligarchie de « ceux qui font partie de tout », et comme ce seront vraisemblable-

ment les riches, une ploutocratie ? Voilà ma première question.

II. — Est-on certain, en second lieu, que toutes les tares reconnues par Fournière, avec tant de clairvoyance, sur le suffrage universel des régimes démocratiques, disparaîtront nécessairement du même suffrage universel, sous le régime des associations ? L'enchantement de la sociocratie opérera-t-il un pareil miracle ? Nous sommes navré de paraître si désabusé. Mais, en période sociocratique, mon cher Fournière, votre académicien n'aura encore qu'une voix dans l' «Amicale des chasseurs d'alouettes », tout comme son valet de chambre ou le petit tâcheron; pour se faire élire président de section, secrétaire de fédération, il faudra recourir aux mêmes intrigues, aux mêmes capitulations de conscience, à la même démagogie que pour obtenir aujourd'hui un mandat de conseiller municipal ou de député; les opposants tendront à l'anarchie, les gouvernants à la tyrannie; et il en sera ainsi, croyons-nous, tant qu'il y aura des hommes qui se feront représenter par d'autres. Votre tort, Fournière, c'est d'imputer à une forme gouvernementale des vices qui tiennent à la nature humaine, identique, hélas ! sous tous les gouvernements.

III. — Ce qu'on doit concéder à Fournière, c'est que dans les associations particulières de catégorie, les individus, votant sur des objets précis qu'ils ont pratiqués par métier ou par affection, montreront, en effet, moins d'ignorance que la masse amorphe d'aujourd'hui sur les questions encyclopédiques posées par les élections législatives. Mais attendons ! Dans l'organisme central, à la Confédération Générale où seront représentées toutes les associations et où se décideront les destinées générales de la sociocratie, les délégués du sport auront à donner leur avis sur les finances, et ceux de l'instruction publique sur l'aviation. S'y connaîtront-ils mieux que nos parlementaires ? Je vois bien quelque compétence à la base, mais au sommet ?

IV. — Fournière conserve deux chambres, la seconde contrôlant la première. C'est bien. Mais comme elles sont de même origine et de même formation, comme elles se composent l'une et l'autre des élus de toutes les associations réunies, n'est-ce point l'incompétence contrôlée par l'incompétence ? Et cela constitue-t-il un progrès ?

Je m'étais promis de ne point prendre parti sur le fond ; que Fournière m'autorise, exceptionnellement, à me parjurer dans cet alinéa final. Il est bon, à mon sentiment, qu'une loi passe par une double épreuve. Qu'elle soit élaborée d'abord, en détail, par l'association ou les associations de catégorie directement intéressées ; que les règlements de pêche, par exemple, soient soumis en premier lieu, aux syndicats d'agriculteurs, aux académies de zoologistes, aux sociétés de pêcheurs et de protection du poisson. Mais il se peut qu'une loi.

ainsi acceptée par les clans intéressés, porte préjudice à l'ensemble des citoyens ; il faut donc qu'elle soit ratifiée ensuite par une deuxième Chambre, plus vaste, qui ne soit pas l'émanation des groupes, selon le système de Fournière, c'est-à-dire, en vérité, des gens habiles et riches faufilés dans toutes les organisations ; qui soit au contraire élue par tous les citoyens, hommes et femmes, chacun comptant pour un, suivant la règle des républiques égalitaires.

Ce que je propose en résumé, c'est une double représentation : une représentation des catégories et une représentation des individus. Et s'il fallait baptiser ce régime d'un nom barbare, je l'appellerais sociodémocratie ?

Je suppose la sociocratie battue : Fournière se rallierait-il à la sociodémocratie ? HENRI GUERNUT.

Georges MÉNY. — **Le Travail à domicile,** *ses misères, les remèdes* (1 vol. in-8°, 460 pp., Paris, Rivière, 1910).

Il semble que la question du travail à domicile, qui constitue l'une des formes les plus poignantes de la question sociale, soit entrée depuis quelque temps dans une phase nouvelle. Suivant l'exemple de l'Australie, les Etats européens commencent à entreprendre la lutte, déjà tentée par l'initiative privée, contre le sweating-system. L'année 1909 a vu le Parlement anglais et la Commission de législation industrielle du Reichstag voter respectivement une réglementation du travail à domicile. Récemment, un Congrès international se réunissait pour la première fois à Bruxelles, afin d'étudier la possibilité d'une action commune des nations pour délivrer leur prolétariat des abus de ce régime de travail. Le livre de M. Mény, antérieur de quelques mois à cette dernière manifestation, apporte sur le problème qu'il étudie une documentation complète et méthodiquement présentée (1). Après avoir montré, par des faits — hélas — innombrables, les « misères » du travail à domicile, il se demande si l'on doit s'attacher à en obtenir la suppression, ou simplement la transformation, et il opte pour ce dernier parti. La conservation du travail à domicile offre à ses yeux, d'indéniables avantages en ce qui concerne la cohésion familiale et la moralité domestique ; le motif est sérieux, mais il en est, semble-t-il, un autre plus puissant : l'impossibilité de supprimer le travail à domicile.

(1) Sa bibliographie, encore que très copieuse, se borne presque uniquement aux travaux français, et là même, en laisse échapper quelques-uns, par exemple celui de Em. DORCHIES. V. aussi les nombreux écrits allemands sur la question : JESSER, BITMANN, ARNDT, WILBRANDT, etc.

Dans le domaine du possible, c'est-à-dire de la transformation, qu'a-t-on essayé ? De tout un peu : assistance privée, syndicalisme, coopération et, depuis quelque temps intervention de l'Etat. Ce dernier moyen est reconnu aujourd'hui comme le plus efficace par tous ceux que préoccupe le problème du sweating-system. Un minimum légal de salaire aux pièces, un contrôle sérieux établi chez les patrons, des conseils mixtes de salaire et réglementation, voilà ce qu'une loi peut imposer et ce qui donnera à l'action privée, coopérative et syndicale, toute son efficacité. Des projets de loi, en ce sens, ont été récemment présentés, en France, par M. Coutant et par M. de Mun; c'est à ce dernier que M. Mény donne son adhésion, dans les conclusions de son ouvrage dont l'élévation morale est aussi haute que la valeur scientifique. — *Roger Picard.*

JEAN DE VELNA. — **Politique ouvrière du Mouvement coopératif.** (In-8, 127 pages. Paris, J. Rousset, 1910.)

Les ouvriers ne jouissent, dans la société actuelle, que d'une situation inférieure à celle des autres classes; tout concourt à faire d'eux des personnalités diminuées, qu'il s'agisse de bien-être, de sécurité ou de liberté. En quoi le régime coopératif modifierait-il cette situation, envisagée sous ce triple aspect ? Telle est la question que se pose l'auteur. Avant de l'examiner, il donne « une vue stéréoscopique » de la coopération, c'est-à-dire qu'il l'étudie en la comparant successivement aux systèmes individualiste et socialiste, en indiquant les points de contact et de ressemblance qu'elle présente avec chacun d'eux.

Il y a là trois chapitres qui forment comme une longue introduction où le véritable sujet du livre n'est pas abordé, mais où les idées ingénieuses et originales abondent. Supposant ensuite le régime coopératif parvenu à son plein développement, M. de Velna démontre que, réglant mieux la production, il diminuerait la journée de travail, d'où liberté plus grande pour l'ouvrier ; qu'il rendrait impossibles les crises, la surporduction ou la sous-consommation, ce qui augmenterait la sécurité; enfin que la coopération généralisée, diminuant la puissance de l'argent, tend à l'égalisation des conditions et élève le salaire au taux le plus haut possible. Il semblerait, après cela, que l'auteur va conclure à l'identité presque absolue entre le coopératisme et le socialisme ; mais point : il se plaît, au contraire, et peut-être avec quelque subtilité, à terminer son livre en opposant vivement les deux systèmes et en rétablissant la filiation entre l'individualisme classique et le coopératisme. En passant, M. de Velna a dit cependant d'excellentes choses sur les rapports des

sociétés de consommation avec les syndicats et sur la nécessité d'une action combinée de ces deux institutions pour une même fin sociale. Et tout le livre, qui est d'un philosophe autant que d'un économiste, est écrit dans la meilleure langue, aves un bonheur d'images et d'expressions, qui serait rare en pareille matière, si le coopératisme français n'avait eu M. Gide comme théoricien et promoteur. — *Roger Picard.*

PAUL GEMAHLING. — **Travailleurs au rabais.** *La lutte syndicale contre les sous-concurrences ouvrières.* (In-8, 432 pages. Paris, Blond et Cie, 1910.)

La concurrence, sur le marché des produits, tend à fixer les prix à un taux assez bas, mais limité; au contraire, quand elle agit sur marché des services, elle semble ne rencontrer aucune limite à l'abaissement des salaires.

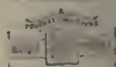
C'est que les produits ne se font concurrence que par leur nombre, tandis que les ouvriers qui offrent du travail rivalisent surtout par la diversité de leurs besoins, de leurs exigences. Le même travail peut être fait souvent par un adulte ou par un enfant, par un Européen ou par un homme de couleur, par un amateur ou par un professionnel, en atelier ou en chambre. Ces inégalités déterminent le phénomène des sous-concurrences. L'étude des formes diverses des sous-concurrences prouve que le salaire ne se détermine pas seulement par la productivité du travail, par le fonds assigné à la rémunération de la main-d'œuvre, par le prix des produits, etc., mais qu'il est très fortement influencé par l'inégalité des besoins et les exigences des travailleurs. M. Gemaehling, dans une suite de chapitres monographiques, étudie l'action qu'exercent sur les salaires et les conditions de vie des ouvriers des diverses professions de la main-d'œuvre enfantine, l'emploi de la main-d'œuvre féminine, des travailleurs étrangers résidant ou non, le travail des prisons et ouvroirs, enfin le travail à domicile. Il conclut que la classe ouvrière n'est pas, comme le croyait Marx, un bloc compact formé automatiquement sous la pression capitaliste, mais qu'elle est le théâtre d'une sorte de lutte intestine. La solidarité ouvrière ne lui paraît donc pas pouvoir s'établir sous la seule influence de l'évolution matérielle : un idéal moral est nécessaire pour la susciter. C'est aux syndicats que revient la tâche de le définir et de le propager; ils doivent rendre plus nettes et plus vives les solidarités réelles. Pour lutter contre les sous-concurrences, ils ont déjà fait et doivent continuer à faire effort; les moyens les plus efficaces sont d'enrayer la surpopulation, de s'opposer aux défaillances indivi-

duelles des ouvriers dans la conclusion du contrat de travail et surtout de faire des contrats collectifs. Le contrat collectif est, pour M. Gemahling, l'instrument spécialement destiné à modérer la concurrence entre les ouvriers aussi bien qu'entre patrons; il peut, dépassant les limites du syndicat, devenir la véritable charte d'une profession quelconque.

L'étude de M. Gemahling, qui aurait peut-être gagné à être plus condensée et qui aurait pu l'être facilement, étant donné que les faits signalés commencent à être très connus, est d'une documentation très solide; une bonne bibliographie, à laquelle il faut reprocher pourtant de répéter plusieurs fois l'indication d'un même ouvrage, atteste le caractère sérieux des recherches auxquelles l'auteur s'est livré. Enfin, un index alphabétique rend cet ouvrage très facile à utiliser. Les conclusions, pour discrètes qu'elles soient, ne sont peut-être pas pleinement justifiées. Il ne nous semble pas que les sous-concurrences ouvrières attestent un désagrégation de la classe ouvrière. Suscitées par la classe des employeurs, elles provoquent assurément quelques désorganisations partielles dans la classe ouvrière en voie de formation, mais la lutte que les syndicats soutiennent contre elles, par les moyens très variés qu'a décrits M. Gemahling, démontrent bien que la classe ouvrière possède une certaine cohésion et qu'elle s'efforce de la maintenir. — *Roger Picard.*

Le Gérant : Rodolphe Simon.

L'Union Typographique, imp.coop. ouvr., Villeneuve-St-Georges (S.-et-O.)



Léon Tolstoï

Conférence faite à Toulouse, le 10 Février 1911

PAR

JEAN JAURÈS

Mesdames, Messieurs,

Mon embarras serait cruel si je devais dans l'espace de temps dont je dispose faire tenir, ou essayer de faire tenir tout le sens de l'œuvre et de la pensée du grand Tolstoï, toutes les complications de sa vie. L'œuvre est vaste, et surtout la personnalité de Tolstoï est à la fois très haute et très complexe. Cet homme qui a agi sur l'esprit et la vie de tous les peuples est resté jusqu'au bout un slave, particulièrement et profondément russe, et sa pensée ne peut pas trouver place dans les cadres de la pensée occidentale. Cet homme qui a remué toutes les passions les plus nobles des hommes, aucune croyance, aucun parti, aucune classe ne peut le revendiquer tout entier ; et lui, qui a prêché comme dogme fondamental, l'amour universel, la profonde communion des âmes, il a passé toute sa vie dans un isolement superbe et farouche. C'est un chrétien révolutionnaire, un révolutionnaire en lutte contre tous les partis organisés de révolution, un chrétien en révolte contre les miracles et contre l'Eglise. Il est, en un certain sens, un novateur prodigieux auprès duquel le socialiste

révolutionnaire même semble parfois frappé de timidité et de routine. Et en même temps, il est, par plusieurs traits de sa pensée et de son âme, un homme du passé; et il fait songer invinciblement à quelques-unes de ces sectes mystiques des premiers siècles de l'époque chrétienne, à ces montanistes, par exemple, qui, prétendant annoncer le retour tout prochain du Christ ressuscité, rompaient tous les liens de la vie commune. Ce n'est donc pas l'analyse subtile de cette âme complexe que je veux tenter ; je me bornerai aujourd'hui à mettre en lumière ce qui en fut le trait essentiel, la force d'aspiration morale et religieuse, l'appétit, non pas du mieux mais du parfait, qui a soulevé et tourmenté cette âme. C'est par là, d'ailleurs, si je ne me trompe, que Tolstoï a remué la race humaine. Elle a senti qu'il y avait en lui plus et mieux qu'un homme de lettres, plus et mieux qu'un artiste, autre chose qu'un manieur de fictions ou même qu'un puissant et magnifique créateur d'âmes, mais un homme passionné, tourmenté, comme tous ceux qui approfondissent la vie et qui ne glissent pas stupidement à sa surface, par le problème de la destinée humaine. Et c'est parce que les hommes ont senti que dans les derniers jours du grand apôtre mystique se trahissait un drame intérieur profond qu'ils ont été émus par la tragédie de ses dernières heures. Que s'est-il passé au juste en ces derniers jours ? Pourquoi, comment Tolstoï — séparé de la mort par peu d'années, — comment Tolstoï s'est-il évadé de la maison où il avait si longtemps vécu ?

Où voulait-il aller, que voulait-il faire ? Il semble qu'il y a là un secret difficile à démêler tout entier, et peut-être certaines convenances, ces convenances même que Tolstoï, épris de vérité absolue, détestait, contribueront-elles à envelopper sa fin d'une sorte de mystère. A-t-il voulu, avant de s'en aller, lui qui, depuis 30 ans, prêchait aux hommes le complet détachement et la pauvreté absolue, a-t-il voulu rompre avec tout ce qui restait en sa vie, des attaches, des habitudes d'autrefois et mettre en quelque sorte le désert des biens de la terre renoncés par lui entre lui et le Dieu inconnu vers lequel il mar-

chait, c'est possible, quoique Tolstoï ait toujours dit que par sa doctrine, par sa prédication, il ne s'engageait pas à rejeter d'emblée toutes les choses qui l'entouraient, mais à vivre dans sa condition même, en un esprit de détachement et de pauvreté. Peut-être aussi a-t-il eu à lutter, en ces derniers jours, dans son entourage, contre des résistances croissantes. Un Français, M. Boullanger, qui semble avoir été le témoin assez proche des dernières années et des derniers jours, raconte que Tolstoï commençait, en vue des dispositions qu'il voulait prendre pour attribuer son bien après sa mort, à s'énerver des quotidiennes difficultés domestiques où il se heurtait. Depuis quelques jours, il prolongeait ses promenades à cheval comme pour retrouver le calme dans la solitude. Quoi qu'il en soit, quelle qu'ait été la cause immédiate et précise de la rupture, cette rupture, ce départ, est bien la conséquence directe ou indirecte de l'idéal de renoncement et d'austérité qu'il avait prêché. Et c'est chose tragique, c'est chose poignante que ce grand vieillard s'exilant à la nuit de la maison où il avait pensé, où il avait aimé. Il en est sorti, il s'est évadé de Iasnaïa-Poliana comme un prisonnier s'évaderait de sa prison. Entendant l'un des siens fouiller, pendant que lui-même était couché, dans son cabinet de travail, peut-être pour y surprendre un testament dont on s'inquiétait, il eut une révolte ; il se décida à partir, il fit signe à son médecin, et, seul avec lui, dans la nuit, à travers le jardin familier, il se dirigea vers les écuries pour atteler, et s'en aller, dans la nuit, à la gare prochaine. Il buta du pied contre une souche du jardin, tomba et fut obligé de rentrer à tâtons dans sa maison pour y chercher une lanterne sourde et pour s'évader encore une fois, lui, le grand esprit libre, avec les précautions qu'aurait prises un prisonnier qui s'évaderait de sa geôle. Eh bien ! c'est le spectacle, c'est le sentiment du drame moral, du drame de pensée, du drame de mysticité, c'est le sentiment de la contradiction tragique entre l'idée qui exaltait cet homme et les conditions du milieu où il vivait qui a attiré l'attention et l'émotion des hommes. Mais cette crise des derniers jours

n'est pas une surprise, elle n'est que la pointe, elle n'est que l'extrémité de la profonde crise morale et religieuse, qui, il y a une trentaine d'années, aux approches de l'an 1880, a bouleversé et renouvelé l'âme et la vie de Tolstoï. Comment s'est produite cette crise qui est, en quelque sorte, le centre même de sa vie ? Car tout ce qui précède semble la préparer et tout ce qui suit en est en quelque sorte la conclusion.

La crise de mysticité

Tolstoï avait alors une cinquantaine d'années; il avait vécu, en apparence au moins, de la vie commune, grand seigneur appartenant à l'aristocratie russe, élevé dans une de ses maisons puissantes et riches, il s'était livré, en quelque mesure au moins, au désordre ou à la vie facile de la jeunesse noble de Saint-Pétersbourg. Dégoûté de cette vie facile et factice, il s'était engagé pour aller au Caucase parmi des hommes simples, dans une nature à la fois sublime et familière, parmi des hommes que les raffinements de la civilisation, de la fausse civilisation selon lui, n'avaient pas atteints encore. Puis il avait assisté, participé, brave entre les braves, aux drames de Sébastopol. Rentré à Moscou, il s'était marié et il avait vécu pendant quinze ans de la vie de famille la plus calme et la plus heureuse. Il avait dans cette période produit quelques-uns de ses chefs-d'œuvre les plus éclatants, ses récits sur le Caucase, ses récits sur le siège de Sébastopol, son grand roman national, *la Guerre et la Paix ;* la richesse affluait dans sa maison, il vivait dans l'abondance des biens, des enfants et de la gloire. Sa renommée était universelle, sa santé était inaltérée. Quelques-uns ont dit que peut-être la brusque crise de mysticité dont il fut frappé était un effet d'une de ces secrètes défaillances organiques, inaperçues, qui atteignent l'homme au milieu de la vie, au moment où la vie commence à incliner vers son penchant. Tolstoï affirme qu'il n'en est rien; il déclare que jamais il n'avait été plus robuste et qu'il était capable, à ce moment, de travailler à son bureau, d'écrire, de

composer huit heures de suite sans ressentir la moindre fatigue. Il a voulu ainsi que ne fût pas diminué le sens de la crise morale qui s'est produite alors en lui. Et que s'est-il donc dit soudain ?

Il s'est dit : je suis heureux, j'ai toutes les joies du monde à un degré où peu d'hommes les possèdent et pourtant il me semble que jusqu'ici j'ai vécu dans un songe mauvais, dans une vie d'égoïsme, dans une vie factice, sans songer au vrai sens de la vie et sans conformer ma conduite à un idéal supérieur. J'ai pu, jusqu'ici, ne pas penser à ces choses, parce que la vie bouillonnait en moi, parce qu'elle me versait son ivresse ; mais maintenant, n'étant ni malade, ni fatigué, ni pauvre, je me sens cependant subitement dégrisé et je me demande : qu'est-ce que la vie ? Elle sera dévorée par la mort; et mon lot, à moi, un des plus brillants, un des plus heureux parmi les hommes, c'est un lot misérable. Qu'est-ce que les joies qui vont périr, qu'est-ce que les richesses qui vont être englouties dans le tombeau? Je veux une solution du problème de la vie. Et, que me disent les savants, que me disent les philosophes ? Ils m'apprennent les rapports des choses entre elles, mais ils ne m'apprennent pas la seule chose qui m'importe, le rapport de mon âme, de mon moi, de ma vie intérieure et profonde avec l'univers infini et mystérieux. C'est là pourtant ce que je veux savoir. Ma vie n'a de sens, n'a de prix que si elle est rattachée à quelque chose de supérieur et d'éternel. Eh bien ! les philosophes me disent : l'infini travaille, le monde collabore, il prépare peut-être quelque chose de grand et de divin, et moi, s'écrie Tolstoï, je réponds que cette réponse est vaine, que l'univers illimité n'est, à mes yeux, plus qu'il n'est pour les savants eux-mêmes, qu'une agglomération colossale et discordante de mondes et d'atomes qui se rejoignent et qui se dissipent.

Que si l'on disait à Tolstoï : du moins, confondez votre âme avec l'humanité qui va vers un idéal nouveau, il répondait : pour savoir ce que sera cette humanité, pour essayer de l'entrevoir, il faudrait que je la connaisse tout entière, et

elle m'échappe dans ses origines comme dans sa destinée et puis, s'écrie-t-il, de l'accent impérieux de l'aristocratie slave, il me faut une solution nette, une solution décisive, une solution pour moi, et il parlait, et il criait avec cette sorte d'égoïsme sublime du mystique. Les mystiques ont la passion de la vie, la frénésie de la vie, la frénésie de leur propre vie. On croit qu'ils sont prêts à la perdre, à la donner. Oui, pourvu que ce soit pour quelque chose qui leur apparaisse comme la plus haute partie d'eux-mêmes, ils sont prêts à s'abîmer pourvu que ce soit dans un gouffre de perfection. Et le quiétisme, extrême en tout, est prêt à accepter d'être damné pourvu que ce soit par un Dieu bon. Eh bien, cet égoïsme du mystique qui veut que son moi rayonne, se sauve, soit en harmonie avec l'univers, soit assuré que ses pensées, ses œuvres, ses actes survivront en quelque chose d'éternel, bouleversait Tolstoï. Et ne trouvant pas la réponse immédiate il était sur le point de chercher un refuge dans la mort, par le suicide et il était obligé, pour écarter cette tentation, pour n'en pas finir avec la vie, avant d'être bien sûr qu'il ne pouvait pas trouver le mot de l'énigme, il était obligé d'écarter les fusils pour ne pas se loger une balle dans la tête et d'écarter les cordes de la chambre où il couchait pour n'être pas exposé à se pendre.

La résignation nécessaire

C'est là la crise dans laquelle pendant deux ou trois ans il s'est débattu et il en est sorti par cette remarque : moi, je ne peux pas vivre parce que la vie me paraît trop dure, n'en connaissant pas le sens, et pourtant il y a autour de moi, au-delà des cercles de privilégiés où mon âme a vécu jusqu'ici, des millions et des millions d'hommes. Il y a eu depuis des siècles, des milliards et des milliards d'hommes qui dans le travail trop dur, dans la pauvreté, dans le dénument, dans la maladie, ont su, tout de même, trouver le secret de porter, sans fléchir et sans désespérer, le fardeau de la vie ; et se pen-

chant vers ces multitudes, Tolstoï disait : ils ont vécu, et ils ont pu vivre parce qu'ils étaient résignés, parce qu'ils étaient pieux, parce qu'une grande tradition portait en eux la force chrétienne, et moi je ne veux pas adopter tous leurs préjugés, je ne veux pas m'associer à toutes leurs superstitions, je ne crois pas, et je croirai pas à leurs miracles, je ne crois et je ne croirai aux légendes qui sont l'enveloppe du christianisme. Que l'on ne me parle pas d'une naissance miraculeuse du Christ ou d'une résurrection impossible ; que le prêtre ne vienne pas me dire, quand il m'offre l'hostie, qu'il m'offre le corps et le sang du Sauveur ; ce sont des symboles enfantins, ce sont des légendes puériles, mais de ces symboles, de ces légendes, je veux dégager, je veux recueillir l'esprit de foi, de résignation, d'union, d'amour. d'union des hommes entre eux en Dieu et par Dieu qui est l'essence et le fond même du christianisme ; et, sans me demander quels sont les nuages de caprice, de folie ou de légende que reflète le grand fleuve de la tradition chrétienne, je me plongerai, je me baignerai dans ce fleuve, pour y retrouver la pureté, la force et la vie ; et c'est alors qu'il a proclamé qu'il prenait comme règle de sa vie l'évangile, non pas l'évangile des orthodoxes, non pas l'évangile des prêtres, mais l'évangile instinctif et éternel des pauvres, et pour y croire comme eux, il s'est dit : il faut que je devienne comme eux, il faut que j'interprète l'évangile dans sa rigueur morale. Jusqu'ici, par lâcheté ou par égoïsme les hommes ont composé avec l'évangile. L'évangile leur dit soyez pauvres, et ils s'imaginent qu'ils peuvent rester chrétiens en restant riches. L'évangile leur dit : Dieu veille sur les hommes et sur les passereaux. L'évangile prononce des paroles d'amour et de paix. Il y a des millions et des millions d'hommes qui s'imaginent être chrétiens, en dépouillant, en faisant souffrir leurs frères, et en proclamant de classe à classe ou de nation à nation l'égorgement des hommes. Eh bien ! moi... (*Applaudissements frénétiques qui couvrent la voix de l'orateur.*)

... Eh bien moi, dit Tolstoï, je veux demander aux hommes,

par-dessus les lois, par-dessus les sacerdoces d'être des hommes de l'évangile et je ne leur dis pas : soumettez-vous, je ne leur dis pas non plus : révoltez-vous par la force, je veux qu'ils obtiennent et qu'ils imposent la paix par des moyens de paix ; et je ne veux pas que les humbles écrasés versent le sang des puissants ; je veux qu'ils se bornent à la révolte passive, qu'ils se bornent à refuser l'obéissance aux pouvoirs injustes, et le jour où sans violences, sans copier la sauvagerie des puissants, sans révolution tragique à la mode occidentale, les millions de pauvres refuseront leur cœur et leurs bras à l'œuvre d'injustice, de guerre et de meurtre, ce jour-là les vieilles autorités de mensonge et d'oppression se dissoudront d'elles-mêmes ; voilà à quelle doctrine, voilà à quel anarchisme à la fois révolté et résigné, voilà à quel christianisme à la fois traditionnel et révolutionnaire Tolstoï a abouti. Mais, messieurs, ce ne serait pas le comprendre que d'imaginer que cette crise a été une sorte d'improvisation, et si vous voulez, à la lueur du drame de conscience, du drame moral et religieux qui s'est accompli dans l'âme de Tolstoï vers 1880, si vous voulez à la lueur de ce drame relire les œuvres antérieures, les œuvres de son époque mondaine, si vous me passez ce mot, vous verrez que tout déjà, dans l'œuvre de ce noble et étrange esprit, tout déjà tendait vers ce but, tout annonçait cette crise. Dans l'œuvre antérieure vous trouverez d'abord cette passion, cette sorte de frénésie de la vie qui est la caractéristique de la mysticité.

Sa passion de la vie

Lorsque Tolstoï, âgé de vingt ans à peine, part pour le Caucase il note la surabondance de la vie intérieure qui est en lui et il dit : ce que je sentais en moi était un amour profond et chaud pour moi-même, pour tout ce qu'il y avait en moi de bon et de beau susceptible de développement. Et, en même temps que Tolstoï avait cette passion de la vie, il prenait au sérieux, il prenait au tragique, enfant déjà ou ado-

lescent, tous les systèmes qui tendaient à lui expliquer le sens de la vie. Ah ! ce n'était pas comme pour nos apprentis bacheliers (*sourires*), pour nos candidats philosophes une formule passant à la surface de l'esprit. Lorsque Tolstoï lisait des œuvres des stoïciens ou des résumés de la philosophie stoïcienne il se disait : il faut que j'apprenne, moi aussi, à être stoïque ; et pendant des semaines et des mois, tant qu'il vivait sous le rayon de cette pensée, il se soumettait à des privations, à des épreuves et à des flagellations volontaires : puis il lut dans les philosophes anglais ou allemands que le monde n'était sans doute qu'une fantasmagorie, que ce que nous croyons voir et entendre n'est qu'une vaste hallucination, une projection de nous-mêmes ; qu'en réalité le monde n'est qu'une illusion produite par le moi, qui se répand, qui se manifeste au dehors et, lui, fut un moment si obsédé de cette pensée qu'avec une sorte de naïveté d'enfant, mêlée à la gravité philosophique, tout à coup il se retournait brusquement dans l'espoir que son moi n'aurait pas eu le temps de projeter d'autres images et qu'il surprendrait à l'état de nudité le néant universel.

Je vous cite ce trait qui peut vous paraître enfantin parce qu'il est la marque de la passion étrange, de la passion singulière, que cette âme toute jeune mettait dans l'étude du problème de la vie. Puis c'est de bonne heure l'amour passionné, intransigeant du vrai, quand il raconte Sébastopol, quand il montre le mélange de grandeur et de faiblesse dans toutes les âmes, il dit : Dans mon œuvre, il n'y a pas de héros ; tous sont bons et tous sont mauvais ; je n'ai et n'aurai qu'un héros, c'est le vrai. Et en même temps, c'était, s'éveillant dans son âme la passion de la simplicité, la haine de la vie de salon, des complications factices de l'existence et c'est cette simplicité primitive, c'est cette beauté grandiose et simple de la nature qu'il va respirer au Caucase. Ah ! dans son livre sur le Caucase, il y a une page saisissante et admirable où vous pourrez surprendre l'identité de ce que j'appelle la passion de la vie et de l'esprit de sacrifice.

Un jour Tolstoï chassant seul, égaré dans une chaude journée d'été, dans une forêt qu'il ne connaissait pas, un jour il s'arrête au pied d'un arbre ; il est enveloppé par des myriades et par des myriades de moucherons qui s'acharnent sur lui, le piquent, l'exaspèrent jusqu'à la folie. Il allait crier de colère quand il se dit soudain : les hommes d'ici supportent ces choses et vivent avec ces choses, pourquoi ne le supporterai-je point ? Et les piqûres lui devinrent tout à coup moins incommodantes et moins cuisantes. Alors il pensa à toute cette fécondité, à tout ce pullulement de la vie dans la forêt ; il se dit : que chacun des millions de moucherons disait : moi, comme lui-même, Tolstoï, disait : moi, et que leur murmure, leur sifflement, c'était peut-être les clairons de bataille de toute cette armée d'êtres minuscules, sonnant l'attaque de la proie colossale, égarée dans la forêt ; et il sentit qu'il n'était, lui, qu'un atome vivant dans l'innombrable armée des atomes, qu'un moi minuscule, éphémère et misérable perdu dans des millions d'autres consciences éphémères, misérables et bornées comme la sienne. Il n'y avait, soudain, qu'un moyen d'échapper à ce néant de l'univers : c'était de se ressaisir, de se relever et il pensa : la vie n'a de sens que si je m'apprête à me sacrifier pour les autres. Par l'égoïsme étroit, l'individu humain est perdu dans la myriade des autres égoïsmes. Au contraire, s'il apprend à se sacrifier il devient supérieur à tous, il les enveloppe tous, il les domine tous et il se rattache au-dessus de tous à quelque chose d'impérissable et d'éternel. Et c'est ainsi que dans la forêt primitive du Caucase, vers l'âge de vingt-cinq ans, Tolstoï était déjà travaillé par les ferments de la grande crise mystique qui éclatera vingt-cinq ans après. (*Applaudissements.*)

Du reste, vous remarquerez la place que la forêt tient dans l'œuvre de Tolstoï et pourquoi ce n'est pas seulement dans son livre sur le Caucase, mais dans son livre sur *Ma Confession* qu'il parle des inspirations trouvées sous bois, et pourquoi ? Parce que la forêt a une admirable puissance symbolique, parce qu'il y a en elle tout à la fois le pullulement de

la vie et le mystère. Eh bien ! Tolstoï, dès cette époque, est soulevé par cette grande aspiration religieuse et voilà pourquoi il aime à décrire les grands spectacles de la Guerre ; parce que la guerre mettait pour ainsi dire tout homme à toute minute en pleine force de la vie, sur le seuil même et à la limite du mystère ; et vous verrez dans ses études sur Sébastopol, dans son livre sur *La Guerre et la Paix* comment, à toute minute, des émotions de la guerre il fait surgir les grands élans de mysticité et d'espérance religieuse.

Le sel dans l'océan

Messieurs, jusque dans le caractère littéraire de Tolstoï, vous retrouverez cette inspiration morale, dominante. Il ne s'intéresse aux choses que pour s'intéresser aux âmes. Vous ne pourrez le comparer ni à Balzac, ni à Georges Sand, ni à Flaubert, ni à Zola. Balzac si idéaliste qu'il fût, si spiritualiste qu'il fût à sa manière, s'intéresse aux choses pour elles-mêmes ; et en même temps qu'il décrivait les vieilles maisons, comme si elles étaient des êtres autonomes, il s'intéresse à elles, pour elles-mêmes, et non pas seulement à raison du drame humain qui allait s'y accomplir. Dans Georges Sand il y a de magnifiques effusions lyriques dans lesquelles l'âme se confond avec la nature et oublie, pour ainsi dire, le problème de sa destinée. Dans Flaubert, il y a un souci de la forme, un souci artistique dominant et une sorte d'âpreté méprisante et triste pour la pauvre et médiocre race humaine. Dans Zola, les spectacles sont parfois évoqués ; mais dans un rapport superficiel avec l'âme. Rappelez-vous *Une page d'amour* et comment la jeune femme par intervalles jette un regard du haut de la colline sur le grand Paris aux toits moutonnants. C'est une vision qui entre dans l'âme mais qui ne s'y incorpore pas. Et lorsqu'il montre le flot de la vie trouble qui passe sur les boulevards de Paris, comme un fleuve sourdement chargé de passions charnelles, les âmes sont charriées par ce fleuve trouble, elles ne s'en dégagent pas. Au contraire, Tolstoï

je vous le répète, ne s'intéresse aux choses qu'à proportion qu'elles sont mêlées à la vie des âmes et de chaque âme. Il n'y a presque pas de pittoresque dans son œuvre, et dans *La Guerre et la Paix* il a pu mener les armées à travers l'Europe, il a pu conduire ses héros jusqu'au pied de la colline, où, dans la nuit de décembre, s'allumaient au camp de Napoléon les feux d'Austerlitz. Il ne s'attarde jamais à décrire et il n'évoque la nature extérieure que quand il veut atteindre les âmes. C'est ainsi que le jeune homme, sur le pont jeté à travers le Danube sous la menace des obus entrevoit, tout à coup, la douceur de l'horizon et met en contraste dans son âme la sérénité de la vie lumineuse et le sombre mystère de la mort qui plane. C'est ainsi que le prince André, tombé sur le plateau de Praizen, au moment même où il formait des rêves d'ambition et de gloire, défaille une minute, puis, couché sur le dos, se ranime et entrevoit au-dessus de lui, pour la première fois, le ciel bleu, le ciel profond, le ciel éternel, le ciel plein de mystère et de lumière et qu'il s'étonne de n'avoir jamais, jusque là, dans sa vie, soupçonné la profondeur du mystère et l'azur de ce ciel bleu où flottent là-haut de molles nuées. Eh bien ! toujours, c'est aux âmes que Tolstoï s'intéresse et jamais, même quand il peint la frivolité, la médiocrité de la vie factice des salons, jamais il ne rabaisse l'âme humaine. Dans le siège de Sébastopol, il montre les soldats, les officiers s'oubliant parfois à jouer, à boire, et à se quereller en jouant. Et il dit : que voulez-vous, il est impossible que l'étincelle sacrée luise toujours dans les âmes, mais elle est toujours prête à se ranimer et à illuminer de sa clarté les actions humaines. Et lorsque dans la vie factice des salons les enfants apparaissent avec leur naïveté, avec leur charme, avec leur vie débordante, c'est comme une fraîcheur de source qui jaillit et que l'âme de Tolstoï respire avec délices. Ainsi, il y a dans toute son œuvre, avec le respect pour les âmes humaines jusque dans la chute, avec les brusques échappées vers le mystère que suscitent dans les âmes la douleur et la mort, il y a une perpétuelle sève d'esprit religieux qui circule, et toute son œuvre

minutieuse et si vaste cependant, m'apparaît comme une forêt qui par toutes ses brindilles vertes ou séchées, par toutes ses feuilles fraîches ou flétries, par tous ses nids comblés ou ravagés baigne dans la douceur de l'azur et dans le mystère des nuits étoilées. (*Applaudissements.*)

Voilà ce qui fait que dans toute l'œuvre de Tolstoï s'annonce ou se prépare la grande crise de mysticité dont je vous parlais tout à l'heure ; et cette crise de mysticité n'a pas créé des éléments nouveaux, elle a seulement fait apparaître, elle a dégagé des éléments mystiques qui étaient jusque là dilués dans le grand flot de la vie, et des impressions naturelles. Le mysticisme fanatique qui a lui sur l'âme de Tolstoï vers 1880, est comme un soleil terrible qui aurait séché l'océan et qui n'aurait laissé subsister que le sel de la mer. Mais le sel était déjà dans l'océan, et tous les éléments rudes et âcres de cette pensée forte et amère étaient déjà dans l'œuvre du maître.

Son christianisme

Et maintenant, au lendemain de cette crise, à quelle solution a-t-il abouti, où nous laisse-t-il, où nous conduit-il ? Oh ! si l'on soumet l'œuvre de Tolstoï, sa philosophie religieuse et sociale depuis 1880, a une analyse intellectuelle, sévère, je ne crois pas qu'elle puisse subsister sous sa forme présente. Les contradictions y abondent, et d'abord c'est une chose douloureuse, terrible, de voir que, pour avoir voulu affirmer, au-dessus des exigences de la vie quotidienne, un idéal absolu et abstrait, Tolstoï qui voulait nous conduire à la paix s'est débattu lui-même dans la plus douloureuse angoisse et la plus rude contradiction. Et puis, qu'est son christianisme et comment peut-il tenir ? D'une part il a voulu se plonger dans la tradition, mais dans cette tradition, il fait un choix, et le christianisme au nom duquel il demande à toutes les volontés de se discipliner, c'est un christianisme arbitraire, façonné par Tolstoï tout seul. Il est sévère pour les origines du christianisme ; il ne veut pas qu'on parle de l'Ancien Testa-

ment et il oublie que c'est de l'Ancien Testament que le nouveau est sorti, comme la fleur sort de la tige. Il écarte l'annonce messianique du royaume de Dieu et ne laisse subsister qu'un christianisme étranger au temps et à l'espace. Oui, mais si le christianisme se résume ainsi dans l'amour des âmes pour les hommes et pour Dieu, si le christianisme n'est que cela, si les Evangiles, comme le dit Tolstoï, sont souvent un recueil de récits ineptes et pernicieux, d'où vient l'autorité quasi surhumaine avec laquelle Tolstoï nous commande et nous inspire ? Et si le christianisme n'est que cela, en quoi se distingue-t-il des autres grandes religions humaines, du brahmanisme, du bouddhisme, du mahométanisme, et Tosltoï est conduit, en effet, à reconnaître à toutes ces religions les mêmes vertus religieuses. Comment, cependant, distinguer entre elles ? Comment donner la force et l'autorité à leurs déclarations diverses ? Il faut bien que la raison intervienne, et c'est ainsi qu'à la révélation traditionnelle, succédera nécessairement l'effort incertain, incomplet, mais nécessaire de cette raison que Tolstoï a semblé honnir et humilier.

Et puis, quelle contradiction dans cet amour pour le peuple ! Il se penche vers lui, il l'aime, il veut l'aider, il veut le soulager ; il l'imite dans sa piété, dans sa résignation. Pourquoi ? Parce que ce peuple lui apparaît comme résigné et doux ; et cependant, Tolstoï sait bien que sur ce peuple, depuis des siècles et des siècles pèsent des fardeaux d'injustice , il sait bien que ce peuple ne pourra les soulever que s'il se redresse, et alors il semble que nous sommes acculés à cette contradiction terrible que Tolstoï aimant le peuple et le plaignant et l'admirant, cesserait d'être avec lui si le peuple cessait d'être résigné ou s'il n'adoptait pas les moyens inertes et pacifiques que Tolstoï veut lui imposer.

Son idéal

Et puis, quel est l'idéal qu'il propose aux hommes ? En somme, un idéal archaïque. Tolstoï a vécu en rapport avec la

pensée de l'Occident ; il connaît nos écrivains, il connaît la science d'aujourd'hui ; de tous les écrivains de l'Europe, celui qu'il aime le plus, qu'il admire le plus, parce qu'il conseille la simplicité, parce qu'il se défie des complications factices de la civilisation présente, c'est Rousseau. Mais enfin, Tolstoï, s'il connaît l'Occident, s'en méfie, le condamne ; il ne veut pas de la démocratie. La démocratie lui apparaît simplement comme la démocratisation de la corruption ancienne limitée autrefois à des oligarchies. Tolstoï n'a pour la science, pour ses inventions, pour ses mécanismes, qu'une admiration plus que médiocre, et il enveloppe du même dédain, de la même condamnation, dans une même phrase qui nous paraît bizarre, les cuirassés, le télégraphe, les bombes, les chemins de fer électriques, et, dit-il, les autres inventions aussi sottes que pernicieuses.

Et je sais bien qu'il faut réagir contre toutes les superstitions, même contre la superstition de la science ; je sais bien qu'il est bon de rappeler aux hommes que, trop souvent, les inventions, même les plus admirables, de la science, ont été déformées par l'esprit de lucre, ont été le prétexte d'oppressions, d'exploitations, et qu'elles ne font qu'ajouter au lot de misères et d'injustices (*Vifs applaudissements*) ; je sais cela, et il faut remercier ceux qui, à travers nos citées peuplées de tant de fièvres mauvaises, de tant d'infortunes imméritées et de misères injustes, je sais qu'il faut remercier ceux qui font passer comme le grand souffle salubre des forêts primitives, le grand souffle pur de la simplicité évangélique qui passe sur les lacs riants de la Galilée. Je sais cela, mais je sais aussi que si nous voulons progresser, si nous voulons monter, il ne faut maudire ni la démocratie, ni la science ; il faut les hausser, les réformer, les élargir ; il faut que la démocratie politique devienne la démocratie sociale. (*Applaudissements.*)

Tolstoï est resté un oriental, et il déplore que la révolution russe se soit engagée dans la voie de la révolution occidentale. Il a peur de la croissance industrielle, puis de la démocratie, et il ne voudrait qu'une production agricole à base commu-

niste. Mais il est impossible d'arrêter la révolution du monde : les industries montent, et dans l'Orient même, en Russie même, où c'est le prolétariat industriel qui a réveillé d'un trop long sommeil la masse paysanne, en Perse même, dans l'Inde, au Japon, en Chine, dans tout l'Orient, jusque-là endormi, c'est la fièvre de l'activité européenne avec ses tares, avec ses méfaits, avec ses cruautés, mais avec ses grandeurs, qui se répand sur le monde ; de plus en plus, ces peuples s'éveillent et se libèrent ; et ainsi, ce n'est pas en renonçant à la production industrielle, c'est en organisant toute la production sur les bases d'une justice nouvelle que nous assurerons l'équilibre dans le progrès grandissant.

La révolution est là

Mais, quoi qu'il en soit de ces critiques par lesquelles je marque, en passant, mes réserves, nous tous qui luttons, ou plutôt, si vous me permettez cette vaste parole, nous tous qui vivons, nous devons une singulière gratitude à l'homme qui nous a rappelé à tous, quelle que soit notre fonction, quelle que soit notre condition, le sens moral et la portée de la vie. Tous, nous sommes exposés dans la vie étroite et obscure que nous menons, à oublier le sens profond et le mystère de l'existence. Que de fois j'ai remarqué, dans ce grand Paris, qu'il était presque impossible d'apercevoir les étoiles ou si, à travers l'exiguïté des rues trop étroites, à la rencontre des toits surplombants, on peut les apercevoir, l'éblouissement brutal des lumières d'en bas voilent la clarté supérieure. Eh bien ! dans presque toutes les conditions, dans tous les métiers, dans toutes les classes, le patron est absorbé par la conduite de l'entreprise, ou bien par le gain ou par les responsabilités de la direction ; les ouvriers sont plongés dans les abîmes obscurs des misères et n'émergent du front et de la bouche que pour pousser un cri d'appel et de protestation ; nous, politiciens, perdus dans les batailles et noyés dans l'intrigue de tous les jours, tous nous sommes exposés à oublier

qu'avant tout nous sommes des hommes, c'est-à-dire des consciences à la fois autonomes et éphémères, perdues dans un univers immense plein de mystères ; et nous sommes exposés à oublier la portée de la vie et à négliger d'en chercher le sens ; nous sommes exposés à méconnaître les vrais biens, le calme du cœur, la sérénité de l'esprit. Tolstoï nous aide à lever les yeux vers le ciel plein d'astres, à retrouver le sens de la simplicité, de la fraternité, de la vie profonde et mystérieuse. Et en même temps ils nous avertit. Il avertit les conservateurs, lui qui n'est pas le révolutionnaire banal, violent et destructeur que vous pouvez dénoncer parfois; lui qui est l'homme de la paix, de l'amour, du christianisme renouvelé, il avertit les conservateurs que le système de la société d'aujourd'hui ne peut plus tenir, qu'elle est condamnée non seulement par les revendications irritées de ceux qui souffrent, mais par la protestation intérieure des consciences les plus nobles qui se sentent opprimées par ce que la société contient d'indignité, de détresse et de misères.

Et puisque, avec Tolstoï, il est permis de rappeler un texte des psaumes, je dirai à tous : prenez garde, méditez, travaillez, pensez ; préparez des institutions fraternelles pour que l'inévitable révolution sociale soit pacifique ; mais, de même que le psalmiste disait de Dieu : Vous pouvez aller dans les hauteurs du ciel, vous le trouverez ; dans les profondeurs de la terre, vous le trouverez ; ni en Orient, ni en Occident, vous n'échapperez à son regard ; — moi je dis à tous : La révolution est là, elle est partout ; elle est dans l'organisation de ceux qui souffrent, dans la haute protestation de ceux qui pensent.

Les souffles qui viennent de l'Orient et de l'Occident, des colères du prolétariat d'Occident, de la mysticité orientale de Tolstoï, tous ces souffles se mêlent en un tourbillon de tempête, autour de la vieille société pourrie et rongée comme le tronc creux d'un vieux chêne malade. Préparez donc une société nouvelle et plus juste. (*Applaudissements prolongés.*)

Jean Jaurès.

Le Capitalisme moderne en Russie [1]

CHAPITRE PREMIER

La Russie sur le marché international

I. — *Commerce extérieur de la Russie.*
II. — *Rôle de la Russie dans le processus de la concurrence internationale. Le Capitalisme russe et ses particularités. Importance du capital étranger.*

I. — Quelqu'un a dit qu'un centimètre de statistique valait parfois plus que tout un kilomètre de démonstrations abstraites. Et ces paroles sont très justes lorsqu'il s'agit de se rendre compte de la force économique de n'importe quel pays ; en ce dernier cas, le chiffre de quintaux de blé exporté, le nombre de kilomètres de rails, le poids d'acier produit en un an nous racontent, en leur langue sèche mais précise, tout un poème sur le travail, l'énergie humaine de telle ou telle nation.

Cela dit, j'espère ne point mécontenter mes lecteurs en commençant mon exposition par des chiffres de statistique. Considérons, tout d'abord, le développement du commerce extérieur russe au cours du XIX[e] siècle : dans le premier quart de siècle (1800-1824), la somme totale réalisée par l'exportation

(1) Le présent article, traduit du manuscrit russe par la citoyenne Aimée Savadsky, est un extrait de l'ouvrage sur la Russie moderne, préparé par l'auteur pour un éditeur parisien.

et l'importation russes atteignit une moyenne annuelle de 112,3 millions de roubles, de 1825 à 1849 une de 212,1 millions, de 1849 à 1874 une de 525,2 millions, et enfin de 1874 à 1899 une de 1.091,9 millions.

En d'autres mots, le virement commercial de la Russie sur le marché universel augmenta en 100 ans de 972 p. 100, c'est-à-dire de dix fois. Et ainsi devint dix fois moindre l'isolement de la Russie vis-à-vis des autres puissances, devinrent dix fois plus complètes et solides les attaches liant la Russie aux autres nations. Au commencement du XIX[e] siècle, la Russie occupait le sixième rang parmi les participants au marché mondial. La Grande-Bretagne, dont le virement commercial égalait les 20 p. 100 du virement universel, tenait la tête, l'Allemagne venait en second (11 p. 100), les Etats-Unis ensuite (10 p. 100) ; la France occupait le quatrième rang (8 p. 100), la Hollande le cinquième (7 p. 100), la Russie le sixième (6 p. 100) ; l'Autriche-Hongrie (5 p. 100) et la Belgique (5 p. 100) suivaient.

Au commencement du XX[e] siècle, le rôle et l'importance de la Russie dans l'échange universel continuèrent à s'accroître. Pendant les cinq premières années du XX[e] siècle, son virement commercial augmenta d'un tiers. En 1905, il atteignit le chiffre de 1.702,4 millions de roubles, en 1906 celui de 1894,7 millions (augmentation de 200 millions de roubles en une seule année).

Le rapide accroissement du commerce extérieur de la Russie se vérifie encore par d'autres données : ainsi, par exemple, au milieu du siècle passé, la Russie ne possédait que 6.000 bateaux de commerce représentant 1.100.000 tonnes et, à la fin du siècle, elle se vit maîtresse de plus de 11.000 bateaux (9.100.000 tonnes). Remarquons que l'exportation par voie maritime n'englobe point toute l'exportation russe. Une importante partie de cette dernière s'accomplit par les frontières continentales. Cette exportation là s'est développée surtout vers le milieu du XIX[e] siècle, au moment de l'extension des chemins de fer en Russie et à l'étranger.

De 1802 à 1804, l'exportation par mer forme les 88 p. 100 et l'exportation par terre les 12 p. 100 de l'exportation totale Vers le milieu du XIXe siècle le pour cent de l'exportation par terre atteint le chiffre de 17 et vers la fin du siècle, celui de 27. Au commencement du XIXe siècle, l'importation par voie maritime forme les 78 p. 100 de l'importation totale tandis que celle par voie de terre n'en constitue que les 22 p. 100 ; vers le milieu du siècle, l'importation par terre atteint 46 p. 100 et vers la fin du siècle 36 p. 100.

Par conséquent, la masse principale des produits importés et exportés par la Russie passe par voie de terre : à la fin du XIXe siècle, s'effectuent ainsi les 86 p. 100 de tout le mouvement général (18 p. 100 franchissent la frontière asiatique ; 4 p. 100 la frontière finlandaise). Une énorme quantité de blé, de bois, de charbon, d'huile de pétrole, de fer, d'étoffes, se transmet chaque année, chaque mois, chaque jour de la Russie en Europe ; de fabuleuses sommes d'or affluent et refluent de la mer humaine d'Europe à celle de Russie. Le capital européen émigre de l'Angleterre, de la Belgique, de la France, de l'Allemagne pour venir dans la grande plaine orientale. Dans les seules années 1885-1900, furent introduites dans l'industrie russe plus de 500 millions de roubles d'argent étranger ; si on déterminait le courant général d'argent jeté en Russie par l'Europe, et en Europe par la Russie, la tête tournerait à la pensée d'un tel courant d'or.

Prenez un journal français quelconque, jetez un coup d'œil à la rubrique consacrée à la Bourse. Vous y trouverez un grand nombre de mots russes : « Briansk », « Krivoï-Rog », « Donetz », « Doubovaïa Balka », « Makeevka », « Ekaterinowka », « Toula », « Marioupol », et d'autres. Ces mots désignent diverses villes, différents villages et bourgs russes qui étaient, il y a encore peu de temps, des coins déserts et calmes et qui sont, aujourd'hui, des centres industriels reliés à Paris, à Londres, à Bruxelles. La mine creusée par l'ouvrier russe en quelque endroit des steppes méridionales, se transforme en or à la Bourse de Paris. Une dizaine d'œufs pondus dans quelque

village perdu de la Russie et ramassés par une humble paysanne, voyagent à travers tout le continent européen pour aboutir au rayon d'assortiment de la « Bourse aux œufs » de Londres et de là entre les mains du consommateur.

La force du capital, la force de l'or, ont entraîné la Russie dans le tourbillon fou de la production universelle et de l'échange international, la liant ainsi aux vieilles contrées d'Europe dont Emile Verhaeren a dit en ses vers sonores :

L'Europe est une forge où se frappe l'idée.
Races des vieux pays, forces désaccordées,
Vous nouez vos destins épars, depuis le temps
Que l'or met sous vos fronts le même espoir battant.
Hâvres et quais gluants de poix et de résines ;
Entrepôts noirs, chantiers grinçants, rouges usines,
Votre travail géant serre en tous sens ses nœuds
Depuis que l'or sur terre aveugle l'or des cieux.
C'est l'or de vie ou l'or de mort, c'est l'or lyrique
Qui contourne l'Asie et pénètre l'Afrique ;
C'est l'or par delà l'Océan, l'or migrateur
Rué des pôles blancs vers les roux équateurs,
L'or qui brille sur les gloires ou les désastres,
L'or qui tourne autour des siècles comme des astres ;
L'or unanime et clair qui guide obstinément
De mer en mer, de continent en continent,
Où que leur mat se dresse, où que leur rail s'étire,
Partout ! l'essor dompté des trains et des navires.

*
* *

II. — Nous avons vu combien a été important le rôle de la Russie dans l'échange international au point de vue quantitatif. Considérons ce rôle au point de vue qualitatif. Qu'est-ce qu'il donne au monde à présent, et qu'est-ce qu'il pourra donner dans l'avenir lorsque ses forces productrices seront pleinement développées.

Divers pays contribuent différemment à l'activité économique de l'humanité, y remplissant diverses fonctions. Quelques-uns comme, par exemple, l'Angleterre et l'Allemagne,

travaillent surtout dans la sphère de l'industrie, procurant à leurs voisins des métaux, des machines, des bateaux. D'autres, comme la Hollande et la France jouent le rôle de sacs d'or, sont des pays d'épargne, de Bourse, sont des banquiers internationaux. D'autres enfin, comme les Etats-Unis et l'Argentine fournissent du blé à maints pays et sont les « greniers du monde ». A cette catégorie appartient la Russie. L'exportation de la Russie dépasse son importation. Dans le dernier quart du XIX[e] siècle, pour 496 millions de roubles d'importation, la Russie avait 596 millions d'exportation (annuellement). Et le principal chapitre de l'exportation russe consiste, aujourd'hui, en « provisions alimentaires » en blé. Au commencement du XIX[e] siècle, les « provisions alimentaires » ne constituaient que les 19,4 p. 100 du total de l'exportation russe. Entre 1896-1898, ces 19,4 p. 100 se transformèrent en 58,2 p. 100 et ces derniers firent place en 1903 à 62,4 p. 100. Si on prend des chiffres absolus, on verra qu'en 1899 a été exporté de Russie pour 326 millions de roubles de blé, et en 1903 pour 613 millions. Le blé russe est donc un des élément les plus importants de l'alimentation de l'Europe et certains pays, il n'y a pas encore longtemps, ne consommaient presque que du blé russe.

De là est claire l'importance du développement économique de la Russie et de l'avenir de l'agriculture de celle-ci pour la vie internationale.

L'exportation du blé s'est surtout développée vers 1861, après l'abolition du servage : l'exportation seule du froment devint, après 1861, quatre fois plus importante. Entre 1851-60, celle-ci atteignait 3.700.000 hectolitres. Entre 1861-1870, ce chiffre se hausse à 13.300.000. La Russie remplaça l'Allemagne et la France dans le marché au blé et se prépara à monopoliser la fonction de pourvoir l'Europe en blé. Mais en ce moment entra en scène l'Amérique ; le froment américain résista à la concurrence du blé russe, et entra en lutte avec celui-ci (1871). Cette lutte fit baisser le prix du blé et provoqua une crise agraire, cette fameuse crise agraire qui pendant plus d'un quart de siècle meurtrit l'économie rurale de l'Europe. Pour

la Russie cette crise eut encore des conséquence plus pénibles ; elle provoqua un arrêt dans l'industrie agricole et une dégradation dans la technique. A cause de cela, dans la campagne russe se sont conservées les plus basses formes de l'exploitation du travail, et s'est produite une séparation entre l'industrie et l'agriculture, entre la ville et la campagne, entre la « Russie de fer » et la « Russie de paille ». Et cette fatale séparation s'est reflétée sur le développement social et politique du pays. Voici un exemple du lien universel existant entre divers phénomènes, éloignés les uns des autres, de la vie humaine !

La Russie est, nous l'avons dit plus haut, un « des greniers du monde ». Mais il serait inexact de se la représenter comme un pays exclusivement agricole. Le XIXe siècle et surtout sa seconde moitié a été pour la Russie, comme pour les autres pays, un siècle industriel. Les données du commerce extérieur en certifient. L'importation russe était constituée au commencement du XIXe siècle surtout, par des vivres (39 p. 100) et par des produits ouvrés (35,2 p. 100 de la somme totale de l'importation). Quant aux produits bruts, et demi-ouvrés, il constituaient le quart de l'importation (24 p. 100). Au milieu du siècle, ces derniers constituaient déjà les 44,3 p. 100 et à la fin du siècle plus de la moitié de tous les matériaux reçus par la Russie de l'étranger. Au contraire, l'importation en Russie des vivres et des produits fabriqués, tomba sensiblement à la fin du XIXe siècle. Les premiers constituèrent alors les 17,3 p. 100 du total de l'importation et les seconds les 29,4 p. 100. L'importation progressive des produits bruts et demi-ouvrés démontre l'éclosion en Russie d'une industrie propre se servant de ces matériaux pour en faire des œuvres fabriquées.

Le fait de « l'industrialisation » croissante de notre pays est certifié par des données sur le nombre des fabriques et usines. Il est surtout très intéressant et caractéristique de remarquer les groupements des entreprises industrielles, d'après les dates de fondation de celles-ci. « La liste des fabriques et usines » publiée par le ministre des Finances russes en 1900 nous rend

facile ce travail. Nous pouvons y constater que l'application du capital dans l'industrie russe progresse de plus en plus. Ainsi, par exemple, des 14.500 fabriques et usines dont on a connaissance, une énorme quantité ont été fondées dans le dernier quart du XIX[e] siècle. Avant 1861, furent fondées 2.177 entreprises ; entre 1861-1870, 1.285 ; entre 1871-1880, 2.100 ; entre 1881-1890, 3.036 ; entre 1891-1900, 5.788. Donc en quelques dizaines d'années du XIX[e] siècle apparurent les 40 p. 100 des fabriques et usines portées sur la liste citée. Malgré sa grande jeunesse ou plutôt grâce à elle, le capitalisme industriel russe fait preuve d'une énorme énergie et de la faculté de s'accroître.

Pour illustrer le développement de l'industrie russe, je vais citer encore un exemple pris dans la sphère de l'industrie métallurgique qui, — comme on le sait, — est la colonne vertébrale de l'économie moderne. En 1893 furent fondus dans les usines russes 68.800.000 pouds de fonte ; en 1902, 155.000.000. La production du fer et de l'acier donna, en 1893, 57.000.000 de pouds, et en 1902, 116.300.000. Occupant en 1893 le sixième rang pour la production mondiale de la fonte, au commencement du XX[e] siècle, la Russie a déjà conquis le quatrième rang, devançant ainsi l'Autriche-Hongrie et la France, et dépassé même la Belgique dans la production du fer et de l'acier.

Tandis que la production de la fonte augmenta entre 1890-1910, de 58 p. 100 en France ; de 13 p. 100 en Grande-Bretagne ; de 76 p. 100 dans les Etats-Unis ; de 61 p. 100 en Allemagne, en Russie elle augmenta de 220 p. 100. Tandis que la production du fer et de l'acier augmenta, en cette même époque, de 42 p. 100 en France ; de 50 p. 100 dans les Etats-Unis ; de 91 p. 100 en Allemagne ; en Russie, elle augmenta de 196 p. 100. *Donc, la production de la Russie en cette sphère industrielle a dépassé sensiblement la production mondiale de même nature et de beaucoup celle de chaque pays capitaliste* séparément (1).

(1) Voir l'article de Mr. A. Finn-Yenotaevski, « Le capitalisme industriel en Russie pendant la dernière dizaine d'années du XIX[e] siècle. »

Telle est l'affirmation d'un économiste russe. N'oubliez pas, lecteurs, que les conditions politiques et sociales au milieu desquelles a dû se développer le capitalisme russe ont été loin d'être favorables à ce dernier. Si les formes juridiques et politiques de la vie du peuple russe pouvaient changer et donner une entière liberté aux forces productrices du pays, on pourrait compter sur un développement encore plus rapide du capitalisme russe. Avec son abondance de richesses naturelles, la Russie deviendrait un dangereux concurrent même pour les pays les plus avancés. Et dans cette lutte de géants, — qui prend sur le marché universel un caractère de plus en plus aigu, la Russie jouerait un rôle fort important. Le vieux capitalisme de l'Europe occidentale devrait résister à deux formidables poussées, à celle de l'Amérique et de la Russie. De grandioses conflits politiques et économiques illustreront dans un avenir très proche l'histoire internationale.

Le développement du capitalisme en Russie devait amener et a amené des conséquences semblables à celles provoquées en Europe occidentale. L'accumulation du capital, la concentration de la production, le développement du prolétariat, la décadence de la commune patriarcale de la campagne, la croissance des antagonismes sociaux, tous ces phénomènes peuvent être observés en Russie. Mais nous en parlerons plus loin. En attendant, laissant de côté les phénomènes du capitalisme russe se rapprochant de l'histoire capitaliste de l'Europe, nous nous arrêterons à quelques-unes de ses particularités. Ce qui frappe en premier les yeux, c'est l'atmosphère politique dans laquelle s'est développé le capitalisme russe. L'autocratie russe a compris depuis longtemps quels avantages on peut tirer du développement de l'industrie. Déjà, à l'époque de Pierre-le-Grand, l'autocratie commença à protéger l'industrie. Beaucoup de branches de l'industrie russe naquirent sous l'influence immédiate des besoins de l'Etat, et maintes ne travaillent que pour satisfaire les commande de l'Etat. A cause de cela il existe un lien étroit entre le pouvoir public et le capitalisme. Mais ce lien n'est pas analogue à celui des

Etats de l'Europe occidentale où la bourgeoisie capitaliste détient entre ses mains le pouvoir public et le mécanisme d'Etat ; en Russie, au contraire, le capital se trouve sous la dépendance du pouvoir public centralisé par la noblesse.

La seconde particularité du capitalisme russe, c'est le rôle joué dans son développement par le capital étranger. Nous avons déjà noté plus haut l'importance de ce rôle. Quelques branches de l'industrie russe — celles de l'industrie minière et de la métallurgie — vivent presque exclusivement grâce à des capitaux étrangers. Cette participation de l'argent européen à la vie économique de la Russie a eu une conséquence double. D'abord cette circonstance lia étroitement la destinée du capitalisme russe à celle du capitalisme européen. Chaque événement passé en Russie présente pour le monde capitaliste de France, d'Angleterre et de Belgique, non seulement un intérêt théorique, mais aussi un intérêt matériel, car d'énormes quantités d'or sont mises par ces pays dans les entreprises industrielles de la Russie. Encore plus fortes sont les sommes qui passent de l'étranger en Russie sous forme d'emprunts d'Etat. Ces emprunts conclus à l'étranger et non à l'intérieur du pays ont rapporté et rapportent aujourd'hui un bénéfice permanent non à la bourgeoisie russe mais aux capitalistes étrangers. En résumé, nous voyons en Russie le développement du capital étranger au détriment du capital national. Ce phénomène a comme conséquence la faiblesse de la bourgeoisie du pays au point de vue politique. L'autocratie, avec l'aide du capital européen, réussit non seulement à s'émanciper de sa dépendance de la bourgeoisie russe, mais encore ne permit point à celle-ci d'acquérir de l'influence dans les affaires politiques, comme l'a acquise la bourgeoisie de l'Europe occidentale.

Délivrée de l'ennui qu'aurait présenté pour elle l'existence d'une forte opposition capitaliste à l'intérieur du pays, l'autocratie a profité tout de même des avantages techniques du capitalisme russe pour renforcer son pouvoir. Avec l'aide de la technique moderne, elle fortifia le mécanisme d'état sans

changer le caractère despotique de son autorité et commença vraiment à rappeler les silhouettes étranges de Tamerlan et d'Attila armés du téléphone et du télégraphe sans fil.

Cette fusion originale des formes politiques du despotisme asiatique et des procédés matériels de la civilisation capitaliste est le fruit du développement intérieur de la Russie et des rapports de celle-ci avec les autres pays capitalistes.

CHAPITRE II

La population russe au point de vue économique et social

I. — *Processus de la différenciation.*
II. — *Professions et métiers.*
III. — *Diverses classes de la société et distribution du revenu national.*

I. — Le développement du capitalisme s'est accompagné, en Russie — comme en d'autres pays, — du processus de la différenciation. Le processus s'est produit suivant plusieurs lignes. Tout le territoire de la Russie prit comme un aspect autre. Disparut l'ancienne uniformité du pays, disparut l'état primitif des formes économiques, se produisit une division territoriale du travail entre les diverses parties du pays. Cette division est certainement liée à la distribution des richesses naturelles de la Russie. D'énormes couches de charbon de terre se trouvant dans le Midi de la Russie, entre le Dniéper et le Don, ont été le fondement de l'industrie carbonifère. Tout un rayon minier naquit aussi dans la Dombrova polonaise. La métallurgie atteignit un grand développement. Même deux autres centres métallurgiques plus anciens : la région de Moscou et la région des monts Ourals (région où la métallurgie naquit il y a déjà deux siècles), furent dépassés par le rayon du Donetz et de la Dombrova. Les puits d'huile de pétrole du bord de la mer Caspienne, des vallées de Terek et du Koubane

donnèrent la vie à l'industrie pétrolifère qui nécessite à présent une énorme quantité d'ouvriers. Les provinces de Moscou, de Vladimir, de Kostroma, de Jaroslavl sont depuis longtemps les centres de l'industrie textile, qui s'est trouvée encore un autre asile dans le rayon de Lodz du Royaume polonais. Les provinces de Varsovie, du Sud-Ouest, surtout les régions de Kiev et de Podolsk, quelques endroits de la Russie Centrale, comme les régions de Moscou et de Toula, sont devenus le « royaume sucré », car ils sont sillonnés de plantations de betteraves et de raffineries. A part ces rayons possédant nettement leur industrie spéciale, vous rencontrez en Russie des centres industriels où la production est des plus puissantes et des plus variées, comme, par exemple, le rayon de Saint-Pétersbourg et de ses environs. Là, à côté d'énormes usines métallurgiques, se dressent les usines textiles, les entreprises des constructeurs de bateaux, etc., etc... Ces rayons et centres industriels sont les principales citadelles à l'aide desquelles le capital conquiert et domine la grande plaine orientale et ses millions d'habitants. De plus, le capital a recouvert toute la plaine d'innombrables petites forteresses. A travers toute la Russie, de la frontière prussienne jusqu'à la Chine, et de la mer Noire à la mer Blanche, naissent sans cesse des cellules industrielles par lesquelles l'énergie du capital pénètre dans toutes les pores de la vie populaire.

La différenciation économique du territoire et la naissance des centres industriels ont eu une énorme influence sur la population du pays, car elles ont provoqué un mouvement des masses. Les fabriques et les usines attirent les hommes et les chemins de fer, favorisent le déplacement de ceux-ci. La chute de l'économie rurale, l'appauvrissement du village poussent les fils et filles de paysans hors de la maison paternelle pour écouter le sifflet attirant des usines. La population russe, jadis inerte et peu mobile, étonne aujourd'hui les investigateurs par sa mobilité. Si on considère, par exemple, trois provinces industrielles de la Russie, de Saint-Pétersbourg, de Moscou et d'Ekaterinoslav, et si on calcule quelle quantité d'ouvriers est

constituée dans chacune d'elles par des indigènes du pays, on obtient un tableau extrêmement intéressant. Dans la province de Saint-Pétersbourg, 24,7 p. 100, c'est-à-dire moins du quart de la population ouvrière, est composée par des habitants de l'endroit, les autres trois quarts sont venus d'autres régions, et même des plus reculées. Dans les provinces de Moscou et d'Ekaterinoslav, les ouvriers indigènes constituent moins de la moitié du total de tous les ouvriers (46,9 p. 100 et 45,3 p.100). Résumant ces données, un investigateur affirme que la « mobilité de la population ouvrière de la Russie ne se trouve point d'analogue dans aucun état de l'Europe occidentale et ne peut être comparée qu'à la mobilité de la population ouvrière des Etats-Unis » (1).

L'importance sociale de cette migration intérieure est énorme, cette migration s'accompagnant du bris de la structure séculaire de la vie, du bris de toutes les habitudes des traditions, des coutumes, de la mentalité de ces masses migrantes.

II. — En 1897 fut réalisé, en Russie, le recensement général de la population de l'Empire. Ce fut le premier recensement statistique complet. Jusque là n'avaient été faits que des recensements spéciaux, dans un but fiscal. Malheureusement, cette première tentative échoua au point de vue statistique théorique. Cet échec s'explique en partie par le caractère trop bureaucratique de l'organisation de cette affaire, si importante et compliquée : « Le non vouloir du gouvernement à accepter le concours de la société pour la réalisation du recensement et, sans doute aussi, sa crainte de la critique sociale, furent si forts — dit un investigateur de cette question, — que toute la marche du recensement, que tous les procédés employés furent tenus en secret de la presse et des spécialistes. Ce mépris des savants russes alla si loin que la société *russe* ne connut le projet du recensement de 1897 que par le compte rendu d'une Conférence *internationale* de Statistique qui eut lieu à Berne en 1895. Le refus d'accepter le concours de la société fit aug-

(1) B. Kadomtzeff, *Professionaly i sozialny sostav nasseleniya Rossiiji* (Saint-Pétersbourg, 1909, p. 67).

menter, tout d'abord, les frais occasionnés par le recensement. La somme de 10 millions de francs destinée à la réalisation du recensement ne se trouva point être suffisante. Puis ce refus retarda considérablement le travail : la publication des données principales du recensement ne fut faite que huit ans après. De plus, le caractère bureaucratique de la menée de ce travail empêcha d'utiliser l'expérience de la théorie et de la pratique de statistique de l'Europe. Ainsi, par exemple, la question principale du recensement — la classification des professions et métiers — fut loin d'être posée selon les exigences de la science économique et statistique. Le gouvernement ne prit aucune mesure pour expliquer au peuple le but du recensement. Et le peuple, illettré, habitué à regarder avec méfiance toute entreprise gouvernementale, fut très hostile au recensement. Il est vrai que les paysans russes ne croyaient plus, en 1897, qu'un recensement fût « le sceau de l'Antechrist », comme l'avaient cru leurs aïeux, du temps de Pierre le Grand, en fuyant devant les « compteurs » du gouvernement, mais tout de même ils rencontrèrent ce projet de les « compter » avec peu de bienveillance. Encore longtemps avant le commencement du recensement dans la population circulèrent des bruits aussi étranges que sombres sur le but du recensement. Dans les provinces du Nord de la Russie d'Europe, on fut persuadé que ce recensement devait déterminer le nombre de personnes dépourvues de terre, le nombre d'hommes bons pour le recrutement. Dans d'autres endroits, le bruit courut que le recensement avait pour but de savoir combien il fallait fonder de « kabaks » (débits d'eau-de-vie). Le recensement lié à l'idée de « vodka » !... De plus, les paysans craignaient, et d'ailleurs leurs citadins aussi que le recensement serait le signal d'une augmentation d'impôts. « Dans la province de Jaroslavl, le bruit se répandit parmi les femmes que toute couturière, toute femme s'occupant, seule, de lingerie, de broderie ou de tout autre ouvrage de même nature devrait payer une certaine somme au fisc. Alors, toute femme se livrant à quelque travail de ce genre, à la question : quel

métier exercez-vous ? répondit : aucun !... Dans les villes du Nord, la population citadine fut également hostile au recensement. Les gros marchands et les riches bourgeois de là-bas, aux questions des « compteurs », ne firent que répondre narquoisement : « Rien de bon ne sortira de cela ! » Et lorsque les mêmes « compteurs » les prièrent de lire l'avis porté sur la liste en question, ils déclarèrent : « Cela nous importe peu ! Nous avons nos affaires... »

Dans de telles conditions, il était difficile de s'attendre à des résultats d'une grande précision. Et vraiment les chiffres obtenus n'exprimèrent point le réel état économique du pays, ne donnèrent pas l'exacte composition de la population. Mais ces réticences faites, et les résultats du recensement vérifiés par d'autres données, nous pouvons consulter ces résultats pour nous faire une image de la Russie au XIXe siècle. Le recensement de 1897 compta en Russie 125 millions et demi d'habitants (en chiffres ronds). Aujourd'hui, si l'on prend en considération l'augmentation normale de la population, ce chiffre doit être de 150 millions. Ces 150 millions de têtes humaines, ces 300 millions de mains présentent une énorme quantité d'énergie *potentielle* économique, mais leur énergie *réelle* n'est pas semblable à cette énergie potentielle; pas toutes ces têtes, pas toutes ces mains travaillent, et celles qui travaillent ne le font ni avec la même intensité, ni dans les mêmes sphères.

Quelle partie de la population russe travaille le plus ?... ou — comme s'expriment les économistes — combien d'habitants russes appartiennent à la catégorie des « indépendants », c'est-à-dire au groupe des actifs exerçant une profession ? Et combien, au contraire, appartiennent à la catégorie des « dépendants » des passifs ?...

Les totaux officiels du recensement de 1897 donnent les réponses suivantes, se rapportant à tout l'empire :

EN 1897 ÉTAIT	NOMBRE DE PERSONNES			LE TANT P. 100		
	hommes	femmes	des deux sexes	hommes	femmes	des deux sexes
I. « Indépendants » exerçant une profession............	26.940.528	6.260.967	33.201.495	43,1	9,9	26,4
II. « Dépendants » (membres de famille)	35.536.820	56.201.706	92.438.526	56,9	90,1	73,6
TOTAL	62.477.348	63.162.673	125.640.021	100	100	100

Ce qui frappe d'abord les yeux dans ce tableau, c'est le tant pour cent insignifiant des « indépendants ». Ces derniers ne constituent que le quart de la population, c'est-à-dire que de quatre habitants de la Russie, un seul exerce un métier, un seul doit nourrir de son capital ou de son travail quatre personne, y compris lui-même. Ce tant pour cent (26,4) paraît encore plus faible lorsqu'on le compare à des données correspondantes des autres pays (1). En Grande-Bretagne, par exemple, et le pays de Wells, d'après le recensement de 1891, on compte 44,5 p. 100 d'indépendants, en Allemagne (d'après le recensement de 1895) 44,2 p. 100, en France (d'après celui de 1891 42,5 p. 100. A la place des 4 « bouches » qui reviennent en Russie à chaque paire de mains, en Angleterre et en Allemagne chaque « indépendant » doit nourrir 2,3 hommes et en France 2 hommes. En d'autres mots, dans l'activité économique de la Russie prend part une quantité de personnes sensiblement plus faible à celles qui participent à l'activité économique des autres pays. Par conséquent, quoique les forces du capital aient pénétré assez profondément à la fin du

(1) Quelques investigateurs considèrent les chiffres de 26,4 comme inférieurs à la réalité, en expliquant qu'au moment du recensement seuls les chefs de famille furent portés sur la liste des « indépendants ». Mais, même en comptant les membres actifs de chaque famille, ce tant pour cent serait quand même inférieur à ceux des autres pays d'Europe.

XIX[e] siècle en Russie, quoique elles aient détruit l'ancien caractère patriarcal de la vie du pays, mis en mouvement son innombrable population, elles n'ont pas eu le temps d'exploiter toute l'énergie productrice du peuple. Surtout et naturellement a été très peu utilisé le travail de la femme tandis que les hommes se partagent presque également en passifs et actifs (56,9 p. 100 et 43,1 p. 100) pour chaque « indépendante » reviennent 9 « dépendantes ». Cependant dans les gouvernements industriels cette dernière porportion se rapproche de l'intensification du travail. Ainsi, par exemple, dans le gouvernement de Moscou revenaient en 1897 pour 100 actifs, 40 actives.

Voici un classement plus détaillé de la population suivant les métiers (d'après le recensement de 1897).

PROFESSIONS ET MÉTIERS	HOMMES	FEMMES	EN TOUT	0/0
Service militaire	1.165.290	76.520	1.241.810	0,99
Service d'Etat et service public	523.325	426.036	949.361	0,75
Service privé et personnel	2.497.649	3.291.328	5.788.977	4,61
Pensionnaires et rentiers	1.026.888	1.280.781	2.307.669	1,84
Economie rurale	45.902.201	47.799.363	93.701.564	74,57
Mines	321.963	232.784	554.747	0,44
Industrie et artisans	6.302.693	5.428.122	11 730.815	9,34
Transport	1.108.657	842.353	1.951.010	1,55
Commerce	2.316.219	2.679.168	4.995.387	3,99
Autres professions	347.721	460.366	808.087	0,64
TOTAL	62.477.348	63.162.673	125.640.021	100

Comme vous le voyez, ce sont les agriculteurs qui composent la plus grande partie de la population de la Russie. Néanmoins, c'est l'industrie capitaliste qui détermine le caractère et le ton de la vie de notre pays ; l'antithèse entre la ville et le village, entre le bruyant centre industriel et les champs paisibles s'est résolue en Russie par la victoire de la ville sur le village. A ce dernier, malgré sa supériorité quantitative, échut le rôle de subordonné dans la vie sociale du pays.

Le tant pour cent de la population agricole n'est certainement pas le même dans les diverses parties de l'empire russe. En Sibérie et en Asie centrale, il est moindre car les habitants de ces contrées s'occupent surtout de l'élevage des bestiaux et de chasse. En Pologne et dans plusieurs gouvernements de la Russie d'Europe, il s'abaisse également à cause du développement industriel et de la transformation du paysan en ouvrier qui s'y est produite. Dans dix gouvernements de la Pologne, les agriculteurs forment un peu plus de la moitié de tous les habitants (55,2 p. 100). En Russie d'Europe, cette proportion est bien autre. Dans le gouvernement de Saint-Pétersbourg seulement, les 21,6 p. 100 de la population masculine s'occupent d'agriculture. Il en est de même dans le gouvernement de Moscou. Mais en revanche, sur 50 gouvernements de la Russie d'Europe, 14 voient les 4/5 de leurs habitants se consacrer à l'économie rurale. En ces régions, plus des 80 p. 100 de la population sont constitués par des agriculteurs (1).

Je ne veux point fatiguer le lecteur par une analyse plus complète du recensement de 1897. Je m'arrêterai seulement à une seule question : quel est le nombre de personnes travaillant en Russie pour la satisfaction des besoins intellectuels de la population ? Si l'on considère comme appartenant à ce groupe les représentants de l'instruction publique, de la typographie, des arts, etc., l'on constatera l'insignifiance quantitative de ce groupe en comparaison des données analogues des pays avancés de l'Europe.

Voici une comparaison établie par un de nos investigateurs, M. P. Massloff entre ce groupe de la Russie et celui de l'Allemagne.

(1) Ce sont les gouvernements de Poltava, Smolensk, Koursk, Olonetz, Tambov, Simbirsk, Oufa, Voronèje, Pensa, Samara, Pskov, Kazan, Viatka, Vologda.

PERSONNES S'OCCUPANT DE :	NOMBRE DE CES PERSONNES	
	Russie (1897)	Allemagne (1895)
Typographie	33.200	75.500
Reliure	26.000	61.000
Théâtre, musique et autres arts	38.000	74.000
Instruction publique	168.000	232.000
TOTAL	265.200	442.500

Comme la population de l'Allemagne était, en 1895, deux fois moindre que celle de la Russie, par conséquent, pour soutenir cette comparaison, la Russie aurait dû avoir non 265.200 de tels travailleurs, mais plus d'un million (1).

III. — Quel est le niveau moyen du bien-être de la population de l'empire russe ? Il n'est pas facile de répondre à cette question, car jusqu'aujourd'hui n'a pas été faite en Russie l'évaluation statistique de notre revenu national. L'Etat russe vit surtout grâce aux impôts indirects, l'impôt direct étant peu développé en notre pays. A cause de cela n'a pu s'effectuer l'évaluation régulière du revenu national. Cependant, si l'on ne peut déterminer le bien-être des habitants de la Russie, on peut affirmer qu'il est plutôt faible. Quelques investigateurs prétendent qu'à la fin du XIX[e] siècle ne revenaient en moyenne à chaque habitant de la Russie que 50 à 60 roubles de revenu annuel (130 à 150 francs). Ce chiffre accablant paraît encore plus misérable lorsqu'on le compare aux chiffres de revenu de l'Américain, de l'Anglais, du Français. Même en un pays aussi en retard que la Roumanie, ce chiffre est supérieur. Il en est de même pour tout ce qui touche au développement économique général de la Russie. Sous le rapport de l'accumulation de la richesse nationale, notre pays se trouve bien loin derrière les autres, mais les *tendances* de son développement sont ana-

(1) Cela constitue seulement les 0,2 p. 100 de la population.

logues à celles des autres Etats capitalistes. La *concentration* du capital, la *différenciation* des divers groupes et classés d'après le revenu s'observent en Russie.

Il n'y a pas longtemps, le ministre des Finances russes a tenté d'établir un tableau de la distribution du revenu entre les divers groupes de la population. Mais y figurèrent seulement les revenus annuels d'à partir de 1.000 roubles, c'est-à-dire de 2.600 francs. Les revenus inférieurs à cette somme, et d'ailleurs les plus nombreux, furent négligés. Voici, d'après les chiffres pris dans un article publié, en 1907, par le journal *Tovarichtch* (n[os] 318 et 319), quelques renseignements sur ce tableau : parmi les propriétaires fonciers ruraux, le ministère des Finances compta 59.681 personnes ayant plus de mille roubles de revenu annuel ; 40 p. 100 de ces personnes appartenaient à la première catégorie, c'est-à-dire qu'elles possédaient entre 1.000 et 2.000 roubles de revenu. L'ensemble des revenus des propriétaires de cette première catégorie ne constituait que les 9,40 p. 100 de toute la totalité des revenus de ces 59.681 personnes. Au contraire, l'ensemble des revenus des propriétaires de la haute catégorie (ayant 20 à 50 milles de roubles de revenu chacun) constituait les 17,3 p. 100 de toute la totalité des revenus. Et pourtant, les propriétaires de cette dernière catégorie ne formaient que les 3,5 p. 100 des 59.681 propriétaires fonciers. Les membres de la plus haute catégorie, ayant chacun un revenu de plus de 50.000 roubles, ne composaient qu'une faible partie du nombre de tous les propriétaires fonciers ruraux (1, 2 p. 100), mais le total de leurs revenus égalait les 24 p. 100 de la totalité des revenus. En d'autres mots, nous constatons ici la concentration du capital.

Nous pouvons observer aussi le même phénomène parmi les propriétaires fonciers des villes. Des 57.684 personnes ayant plus de mille roubles de revenus, presque la moitié — les 46,6 p. 100 sont constitués par des petits propriétaires de la première catégorie. Entre les mains de ceux-ci ne se trouvent que les 14,2 de toute la totalité des revenus. Les propriétaires de la seconde catégorie qui ne forment que les 3 p. 100

de tous les propriétaires jouissent des 26,8 p. 100 de la totalité des revenus.

D'après le professeur Khodsky, auteur de l'article publié par le *Tovarichtch,* dont nous avons parlé plus haut, « on peut affirmer avec certitude qu'une grande partie, sinon la moitié, des propriétaires fonciers des villes et des propriétaires fonciers ruraux se fusionnent en réalité. Maints propriétaires d'immeubles sont maîtres à la fois de domaines, à la campagne, et inversement ». Nouvelle constatation de la concentration des richesses. Quant à la division du revenu parmi les entrepreneurs industriels, elle exprime le même phénomène dans une forme plus brutale : 44,5 p. 100 de ces entrepreneurs sont de petits propriétaires de la première catégorie. Entre leurs mains se trouvent seulement les 8,6 p. 100 de toute la totalité des revenus, tandis qu'un groupe d'entrepreneurs, insignifiant par le nombre de ses membres (4,5 du nombre total des entrepreneurs commerciaux ou industriels), mais appartenant à la haute catégorie des propriétaires, concentre entre ses mains les 56,3 p. 100 de la totalité des revenus.

J'espère que ces chiffres et faits démontrent avec éloquence que la Russie est loin d'être une exception, par les caractères généraux économiques et sociaux de sa structure, parmi la famille des pays capitalistes, du monde moderne. Les « coutumes patriarcales des Slaves » — si elles ont existé jamais — sont disparues aujourd'hui sans laisser de traces. La différenciation économique et les conflits sociaux sont, pour la Russie comme pour les autres pays, les sources des plus importants événements, des questions les plus importantes de la vie populaire.

(A suivre.)

GRÉGOIRE ALEXINSKY,
Ancien Député à la Douma.

L'Action Socialiste Municipale [1]

Le Congrès socialiste international de 1900 a voté, sur la question du socialisme municipal, une importante résolution qu'il n'est pas superflu de rappeler. La voici :

« Attendu que par « socialisme municipal » on ne peut entendre un socialisme spécial, mais seulement l'application des principes généraux du socialisme à un domaine spécial de l'activité politique ;

« Attendu que les réformes qui s'y rattachent ne sont pas et ne sauraient être représentées comme devant réaliser la société collectiviste, mais qu'elles sont présentées comme s'exerçant dans un domaine que les socialistes peuvent et doivent utiliser pour préparer et faciliter l'avènement de cette société ;

« Considérant que la commune peut devenir un excellent laboratoire de vie économique décentralisée et en même temps une formidable forteresse politique à l'usage des majorités socialistes locales contre la majorité bourgeoise du pouvoir central, une fois qu'une autonomie sérieuse sera réalisée ;

« Le Congrès international de 1900 déclare :

« Que tous les socialistes ont pour devoir, sans méconnaître l'importance de la politique générale, de comprendre et apprécier l'activité municipale, d'accorder aux réformes commu-

(1) Cette étude est la préface du recueil des sept premiers « Cahiers du Socialiste », qui vient de paraître sous le titre *L'Action socialiste municipale* et qui se trouve en vente à la librairie du Parti socialiste et à la librairie Marcel Rivière (prix : 1 fr. 25).

nales l'importance que leur donne leur rôle « d'embryons de la société collectiviste » et de s'appliquer à faire des services communaux : *transports urbains, éclairage, eaux, distribution de la force motrice, bains, lavoirs, magasins communaux, boulangeries municipales, service alimentaire, enseignement, service médical, hôpitaux, chauffage, logements ouvriers, vêtements, police, travaux communaux, etc.*, des institutions modèles tant au point de vue des intérêts du public que de la situation des citoyens qui les desservent ;

« Que les communes trop faibles pour procéder à elles seules à la réalisation de ces applications doivent s'attacher à former des Fédérations communales ;

« Que dans les pays où l'organisation politique ne permet pas aux communes d'entrer dans cette voie, tous les élus socialistes ont pour devoir d'user de tous leurs pouvoirs en vue de fournir aux organismes communaux la liberté et l'indépendance suffisantes pour réaliser ces desiderata ;

« Le Congrès socialiste international de Paris décide qu'il y a lieu de convoquer un Congrès international des conseillers municipaux socialistes ;

« Ce Congrès aurait un double but :

« *a*) Faire connaître toutes les réformes réalisées sur le terrain municipal et les avantages moraux et financiers obtenus ;

« *b*) Constituer un Bureau national dans chaque pays et un Bureau international chargés de centraliser tous les renseignements et documents relatifs à la vie municipale, de façon à faciliter l'étude des questions d'intérêt communal par la communication des documents et renseignements.

« Le soin de la convocation de ce Congrès est laissé au Bureau permanent international. »

Depuis que cette motion a été votée par l'Internationale Ouvrière, le socialisme municipal a fait, dans une série de pays, d'immenses progrès. D'après les dernières statistiques, il existe, en Angleterre, 1.142 régies des eaux, 291 régies du gaz, 196 régies d'électricité et 176 régies de tramways ; en Allemagne, 424 régies des eaux, 399 régies du gaz, 220 régies

d'électricité et 86 régies de tramways ; en Italie, 435 régies des eaux, 56 régies du gaz, 66 régies d'électricité et 12 régies de tramways ; en Suisse, 105 régies des eaux, 35 régies du gaz, 186 régies d'électricité et 9 régies de tramways. Nous pourrions citer aussi, dans tous ces pays, les habitations municipales à bon marché, les services municipaux d'alimentation (boulangeries, boucheries, poissonneries, laiteries, etc.), les 31 pharmacies municipales d'Italie, etc.

Mais la France, jusqu'ici, n'a pas suivi le mouvement : elle ne peut opposer à la multitude colossale des services industriels communaux de l'étranger que quelques dizaines de régies municipales des eaux et une demi-douzaine de régies du gaz ; il n'y a pas, en France, une seule ligne de tramways municipaux, pas un seul service public municipal d'alimentation, pas une pharmacie municipale...

Pourquoi ?

Les obstacles au municipalisme sont, en France : la loi, qui interdit formellement certaines régies ; la jurisprudence, plus sévère que la loi, et qui pousse plus loin les interdictions ; la routine administrative, qui surenchérit encore sur les rigueurs de la jurisprudence, et l'application aux régies des règles ordinaires de l'administration et de la comptabilité publiques, règles qui les paralysent et entravent leur développement.

La situation semble devoir changer. Deux membres du groupe socialiste de la Chambre, les citoyens Marietton et Adrien Veber, avaient déposé, il y aura bientôt une année, une proposition de loi sur la municipalisation des services publics. Cette proposition donnait aux communes la faculté d'exploiter en régie directe les entreprises présentant un intérêt général pour elles, et assurait aux régies municipales la liberté de mouvements et l'autonomie de gestion indispensables à la bonne marche de services industriels. Reprise par ses auteurs au début de la législature actuelle, elle avait été renvoyée à la Commission d'administration et de décentralisation. Or, celle-ci vient de se prononcer : le 26 janvier dernier,

elle a émis à l'unanimité un vote favorable. Elle a, en outre, désigné comme rapporteur un partisan ardent de la réforme, le citoyen Arthur Rozier.

Nous ne saurions trop nous féliciter de ces décisions heureuses. Mais, hâtons-nous de le dire, ce n'est là que le premier pas. Il s'agit maintenant de faire le nécessaire pour que, après le dépôt du rapport, la discussion ne soit pas indéfiniment retardée, pour que, lorsqu'elle aura lieu, la proposition triomphe des résistances et des intrigues, et pour que, votée à la Chambre, elle n'aille pas — tel le projet de régie du gaz à Paris — échouer au Sénat contre la coalition de tous les intérêts capitalistes atteints ou menacés.

A chacune de ces étapes, la condition indispensable du succès, c'est la manifestation éclatante de l'intérêt pris par le pays à la réforme. C'est dire que son avenir est dans les mains du Parti socialiste. S'il sait vouloir, agir, agiter, c'est la victoire certaine, et la victoire à bref délai.

A cet égard, les décisions du dernier Conseil national sont d'excellent augure. En tête de l'ordre du jour du Congrès de Saint-Quentin, qui se tiendra en avril prochain, figure la question du Programme municipal du Parti ; un projet de programme sera préparé par une commission spéciale, nommée par la Commission administrative permanente, et, s'il y a lieu, la commission se sectionnera, une sous-commission devant se consacrer exclusivement à la question des régies municipales. Ce ne sera donc pas devant quelques formules générales et vagues, mais devant un programme précis, amplement motivé, que se trouvera le Parti au Congrès de Saint-Quentin et après le Congrès : condition excellente pour une agitation incessante jusqu'aux prochaines élections municipales. Si la campagne du Parti se poursuit pendant une année, ce sera pour le socialisme, aux élections municipales de 1912, une grande victoire, et ce sera du même coup le vote de la loi sur la municipalisation assuré.

Jamais les circonstances ne furent plus propices à une large et vigoureuse campagne en faveur des régies municipales.

Le renchérissement de la vie est assurément le grand problème de l'heure présente, celui qui ne se pose pas seulement dans les meetings et dans les parlements, mais dans l'intimité de la vie de tous les ménages modestes : il n'est pas une famille ouvrière, une famille de petits employés ou de petits fonctionnaires qui n'en soit angoissée. Or, le municipalisme est un des moyens les plus décisifs contre le renchérissement.

A Reggio-Emilia, la Ville ouvre une pharmacie municipale, et immédiatement celle-ci vend les médicaments 66 p. 100 meilleur marché que les pharmacies privées. A Fribourg-en-Brisgau, on ouvre une boucherie municipale, qui réduit les prix de 10 à 12 p. 100 et met un terme au rançonnement pratiqué sur la population par le syndicat des bouchers ; et voici que, par un contre-coup inattendu, le lendemain du jour où est ouverte la boucherie municipale, le prix *du pain* est abaissé : les boulangers avaient compris la leçon.

A Vevey, l'automne dernier, la Ville achète en gros des pommes de terre, et les revend 9 fr. 70 les 100 kilogs et 1 fr. 45 les 15 kilos, — environ 25 p. 100 au-dessous du cours.

A Vérone, la Ville crée une boulangerie municipale : le pain se vendait 51 centimes le kilo ; la boulangerie municipale le fait de meilleure qualité et le vend 42 centimes, soit 9 centimes ou 20 p. 100 moins cher ; et avec ses 35.000 kilos de vente quotidienne (pour une population de 73.000 habitants), elle supplante presque complètement les boulangeries privées, qui d'ailleurs abaissent le prix de leur pain à 46 centimes.

A Budapest, même phénomène : la boulangerie municipale vend d'abord 26 centimes puis 22 centimes le kilo un pain meilleur que celui que les boulangeries particulières faisaient payer d'abord 37 centimes et dont elles finissent par abaisser le prix à 28 centimes. La boulangerie municipale fait faire aux consommateurs une économie de 40 p. 100.

A Genève, la régie de l'électricité abaisse tous les tarifs de l'ancienne compagnie, établit la gratuité des compteurs, et, depuis le 1er janvier 1911, pour les petits appartements, la gratuité des installations. En outre, par des combinaisons in-

génieuses, pour les locataires de ces petits appartements le prix de l'heure de la lampe ordinaire ou de 50 watts est ramené à une moyenne d'un centime et quart — contre 5 centimes, prix de l'ancienne compagnie. L'électricité devient ainsi sensiblement moins chère que le pétrole, bien qu'il ne coûte, à Genève, par l'absence de tous droits, que 20 ou 25 centimes le litre.

Voilà ce qu'il s'agit d'apprendre aux masses, en même temps qu'il faut leur montrer que les régies municipales, chaque fois que les pouvoirs publics communaux savent qu'ils ont à compter avec le Parti socialiste et avec les Syndicats ouvriers, font aux citoyens qu'elles emploient des conditions de travail sensiblement meilleures que l'industrie privée.

Quand les travailleurs des villes et des champs sauront ces choses, nous verrons bien si la Chambre ou le Sénat auront le pouvoir de barrer la route à la municipalisation des services publics.

Mais, dans notre propagande, dans notre action, des précautions devront être prises, des réserves devront être faites. Il importe de dire bien haut que les régies municipales actuelles ne donnent pas la mesure des avantages que comporte leur principe. D'une part, par les emprunts nécessaires à leur établissement, elles sont tributaires du capitalisme, et elles répercutent sur le public consommateur et sur leurs employés le tribut qu'elles doivent lui payer jusqu'à la complète extinction de leur dette. D'autre part, elles sont influencées dans leur mode de gestion par les règles et les coutumes bureaucratiques des administrations dans les cadres desquelles elles pénètrent, et dans leur régime de travail par les méthodes autocratiques de l'économie capitaliste ambiante.

C'est donc le devoir du Parti socialiste de dégager les régies municipales de ces entraves et de ces défauts par un effort systématique en vue d'obtenir les résultats suivants : libérer les régies des règles bureaucratiques et leur donner, pour leur gestion, pour leurs emprunts, pour leur comptabilité, la souplesse d'allure indispensable ; associer à la gestion, par des

délégués directement élus à cet effet, les organisations du personnel et celles des consommateurs ; assurer au personnel des conditions de travail dignes d'être données en exemple à l'industrie privée et susceptibles de réagir sur elle (journée de huit heures, observation rigoureuse du repos hebdomadaire et paiement du salaire le jour de repos, congés annuels avec solde, assurances diverses, et reversibilité des pensions sur les veuves et les orphelins, etc.).

Mais nous devons nous défendre de toute illusion, et reconnaître que l'amélioration de la condition du personnel ne pourra pas franchir certaines limites, relativement peu éloignées, tant que les régies municipales — ainsi d'ailleurs que les régies nationales et les coopératives — seront comme perdues dans la société capitaliste où l'exploitation du travail par le capital est la loi, et tant que le principe socialiste n'aura pas triomphé du capitalisme dans l'ensemble de la production et de l'échange.

Et nous nous trouvons ainsi acheminés, par la force des choses, de la simple revendication municipaliste au socialisme intégral.

Ainsi, envisagés dans leur essence, tous les modes de l'activité socialiste et prolétarienne, loin de se jamais opposer, sont solidaires et se complètent : le municipalisme appelle la socialisation universelle des moyens capitalistes de production et d'échange ; il appelle le syndicalisme, l'organisation syndicale étant indispensable à un fonctionnement sócial des régies municipales ; il appelle la coopération, soit que les autorités communales se déchargent sur des coopératives de consommation subventionnées et contrôlées de certains services de distribution, soit que des régies municipales, isolées ou fédérées, s'adressent, pour leurs approvisionnements, à des coopératives de production.

Et pour cette raison toutes les forces prolétariennes et socialistes doivent faire bloc, aujourd'hui, en France, pour revendiquer et conquérir le droit des communes à la municipalisation.

Ainsi, à bref délai, nous aurons réalisé l'un des points essentiels de la résolution de 1900. Cela fait, nous pourrons songer à rappeler au Bureau socialiste international la disposition relative à la convocation d'un Congrès international des conseillers municipaux socialistes, demeurée jusqu'ici — malheureusement — lettre morte.

Pour le grand effort de propagande à accomplir, les militants du socialisme ont besoin d'une documentation puissante, éclairée à la lumière de discussions serrées. De cette pensée sont nées, dans un groupe de chercheurs attentifs, le « Groupe d'études socialistes » de Paris, les études publiées d'abord sous forme de brochures, qui sont réunies aujourd'hui dans ce volume : écrits de propagande qui se trouvent être des travaux scientifiques originaux.

Et ce serait avec une joie sans mélange, que nous saluerions l'apparition de ce livre, si bien adapté au but, si une pensée cruelle ne s'y trouvait attachée : celle de la mort toute récente de l'un des auteurs, notre ami Albert Tanger, qui a tant donné au socialisme, et qui eût pu lui donner tant encore.

Genève, 10 février 1911.

EDGARD MILHAUD.

Volonté et Arbitrage

Le contrat de travail est un acte de volonté, donc pas d'arbitrage qui le viole : voilà l'objection juridique.

L'arbitrage serait sanctionné : objection syndicale.

L'arbitrage ne serait pas sanctionné : objection patronale.

Je vais discuter. Mais auparavant examinons un instant ceci : y a-t-il un droit de grève ? Le *Temps* nous prouve péremptoirement que ce droit n'existe pas : étonnement, amusement, tranquillité des badauds. Tout de même on fait grève : alors les dilettantes de l'illégalité triomphent ; ainsi tout le monde est content. Mais le *Temps,* ennemi de la grève, est pour la coalition, pour l'arbitrage, pour la participation aux bénéfices. Il faudrait s'entendre : si on reconnaît que la coalition peut aboutir à l'arbitrage, à la participation, on admet la grève comme un droit ; car la seule utilité de la coalition est qu'elle permet aux ouvriers de revendiquer et non pas platoniquement ; tous les remèdes qu'on propose contre la grève impliquent sa reconnaissance ; ils en sont les fruits, et précisément ce qui est important dans la grève, c'est qu'elle est la naissance du prolétariat à la participation au droit collectif sur les bénéfices de la production, droit collectif qui est encore le privilège des capitalistes. Dans le régime des valeurs toujours croissant, toujours changeant, le travail manuel veut sa part croissante, changeante, il veut son échelle mobile, mobile comme le cours des valeurs. Et l'aurait-il sans la grève ? Sans elle le cœur d'or du *Temps* battrait-il ? Avec le louage normal d'ouvrage, le louage à durée indéterminée,

la grève ne rompt ni ne suspend le contrat, car il n'y a pas de contrat ; sans doute l'article 1780 suppose que ce contrat peut se former de nouveau, et successivement ; mais pourquoi ? A la demande même d'ouvriers, parce que des Compagnies de chemins de fer leur avaient assuré une retraite et que le renvoi leur supprimait la retraite (1); ainsi c'est une première participation collective au capital qui les a liés à l'entreprise et qui surtout a lié les entrepreneurs envers eux, et cette participation les ouvriers l'avaient obtenue par le droit de coalition — par le droit de pétition parachevé par le droit de grève. C'est donc bien singulièrement qu'on invoque contre la grève l'article 1780 qui est un premier produit de la puissance ouvrière ; il y a dans la grève un moment psychologique, celui où la grève menace : alors le patron apprécie et la force de production et la force de résistance de son personnel ; mais comment menacerait-on d'un droit qui n'existe pas ? L'article 1780 consacre une participation éventuelle, un droit futur ; le prolétariat, ainsi armé par l'avenir pour le présent, veut de plus une participation actuelle, un droit collectif immédiat ; plus ce droit grandira, plus les ouvriers risqueront par la grève ; ils auront les risques de capitalistes, ils les demandent avec aussi les avantages. Mais, en attendant, quelle sanction ? Car il n'y a pas d'autre question. Veut-on revenir à la sanction pénale, effacer la loi de 1864, comme la bouche d'or du *Temps* l'insinue ? Mais qui poursuivre ? Tous les grévistes ? Il n'y a pas de place dans nos prisons. Les meneurs, c'est-à-dire les agents d'exécution ? Ils sont complices, la complicité ne va pas sans un délit ; et quel délit ? Délit de détournement, de vol de travail ? Mais les grévistes n'ont pas un monopole ; le travail est pour l'heure dans le commerce, le travail est une marchandise, il subit la loi de la concurrence ; si le travail se refuse ici, il s'offre là. En attendant, que l'on punisse donc l'accaparement des marchandises, qui constitue de véritables monopoles. Et punit-

(1) V. *Capital et Travail*, p. 29.

ou le commerçant qui suspend ses paiements, qui demande la liquidation judiciaire ? Il est seulement vrai qu'un commerçant fort tient son prix contre les fournisseurs plutôt que de se laisser acculer à déposer son bilan.

Pour conclure sur ceci, la grève est le produit d'un régime collectif qui doit être celui des ouvriers comme il est celui des capitalistes ; elle substitue au contrat individuel, toujours précaire, une collaboration toujours plus ample; le droit se forme, ici, comme il se forme toujours, sous l'aspect de sa rupture. La question « si la grève est un droit » ne se poserait pas sans le langage défectueux de la jurisprudence et de la doctrine ; la grève suspend le renouvellement du contrat dans le louage à durée indéterminée, le contrat dans le louage à durée déterminée et, en tout cas, elle rend les ouvriers responsables si elle est injuste (1); mais tous les droits rendent responsables lorsque leur exercice est injuste et, seuls ceux qui n'ont pas le droit, ceux qui sont incapables de l'exercer, ne sont pas responsables lorsqu'ils l'exercent : un mineur de vingt-et-un ans qui fait un contrat n'est pas obligé, n'ayant pas capacité pour contracter ; au contraire, les actes que nous pouvons faire engagent notre responsabilité s'ils sont injustes, et c'est seulement lorsqu'ils engagent notre responsabilité qu'on peut dire qu'ils ne sont pas conformes au droit (2); mais c'est résoudre la question par la question que d'affirmer : la grève n'est pas un droit, donc elle doit être punie. Trouvez d'abord la sanction : nous causerons après.

Venons à l'arbitrage : il sera sanctionné ; il ne sera pas sanctionné. On remarquera, sans doute, que ces griefs sont contradictoires ; on remarquera aussi que, s'ils valent contre l'arbitrage ils valent également contre le contrat. Mais la question est mal posée, et on la pose mal parce que nos habitudes confondent arbitrage et jugement. L'arbitrage collectif, même par l'Etat, n'est pas un jugement, il est le contraire d'un

(1) Cf. « La Grève et le Contrat », *Revue Socialiste*, février 1911, surtout « Capital et Travail », pp. 19 et sq.

(2) Voyez « La confiance légitime », *Revue trim. de dr. civ.*, déc. 1910.

jugement ; il est l'expression d'une situation économique toujours mobile, il est, comme la grève, la négation des droits acquis. La sanction ! Mais sanctionne-t-on le cours de la Bourse ? Que le prix soit fixé par contrat ou par arbitre, il est offert, on le prend ou on le laisse, on n'est pas obligé de travailler ni de vivre ; le contrat de travail, ce n'est pas le travail forcé ; les juristes disent, et cela reste : *Nemo precise cogi potest ad factum,* on ne peut obliger quelqu'un au travail; et quand nous disons : le contrat collectif oblige tous les ouvriers, nous entendons simplement qu'il crée pour eux une obligation de fait, parce qu'on a besoin de son salaire, de sa retraite, parce qu'il faut tenir compte de l'opinion, parce qu'une nouvelle grève peut aboutir à un échec matériel, moral, à des révocations « irrévocables »; en d'autres termes, il ne s'agit plus de droit, mais d'économie, de morale, ou il s'agit d'un droit que la contrainte officielle ne sanctionne plus, que sanctionne la contrainte sociale. (Ce que, il faut le dire, on ne peut pas espérer, c'est combiner les avantages de la grève et ceux d'un statut immuable.)

Enfin, abordons le contrat. Il est une manifestation de volonté : qu'on laisse patron et ouvrier s'entendre. Il est toujours imposé, par le syndicat s'il est collectif, par le patron s'il est individuel : qu'on ne parle donc pas de contrat. Voilà les deux cloches.

Les deux cloches sonnent faux. On peut dire ou ne pas dire que le contrat est un acte de volonté. Ce n'est que façon de dire ; on agit ou on n'agit pas, dans tous les mondes, et lorsque pour agir on fait appel au capital ou au travail, on contracte. Volonté ? Mais si votre femme dépense trop, vous payerez: tu l'as voulu... Volonté? Mais le contrat du fou est valable si la preuve de la folie ne résulte pas de l'acte lui-même (1). La volonté a une fonction négative : j'ai promis, mais sous l'influence de menaces, de manœuvres ; mon contrat est nul pour violence, pour dol. La volonté a aussi une fonction positive

(1) Code civil, article 504.

tive : j'ai promis ceci, mais pas cela ; soit, vous devez cela tout de même, car cela est conforme aux usages, il y a « volonté présumée ». La volonté est un écho des croyances, de ce qu'on appelle l'équité ; à la cour d'assises comme au tribunal civil : quelqu'un a tué, mais il y a crime passionnel, pas de volonté, acquittement. On tire de la volonté justice, injustice ; cependant, il arrive qu'elle ne suffit plus à la tâche : j'ai promis tout à fait et, comme on dit, librement : mais le juge annule ma promesse ; alors, il n'invoque pas la volonté, la volonté se métamorphose, elle devient l'ordre public.

Qu'est donc la volonté contractuelle ? Simplement l'activité, en tant qu'elle inspire une confiance légitime, c'est-à-dire une confiance selon les pratiques ; tel Dieu qui crée le monde, c'est-à-dire tel le monde en tant que nous avons des espoirs, des craintes.

La volonté est une idole. On agit, alors on contracte, et la grève devient contrat lorsque les ouvriers inspirent le sentiment de leur force, lorsque jaillit, ici l'espoir, là la crainte, lorsque par la grève, après ou avant, naît le droit.

Emmanuel Lévy.

Revue sociale du mois

MOUVEMENT POLITIQUE

Changement de gouvernement

C'est une vieille rengaine socialiste que de prétendre que le changement de gouvernement n'importe que peu ou prou. Le personnel varie, dit-on, mais la politique reste. C'est toujours la Bourgeoisie au pouvoir, disent certains de nos amis, et, dès lors, que nous importe ? Les uns ou les autres, ce seront toujours nos adversaires, les adversaires de la classe ouvrière et du socialisme.

Tel n'est pas notre avis. Sans doute, nous savons que nous ne pouvons guère attendre d'un changement de gouvernement la révolution sociale ; sans doute, à des degrés divers, les hommes au pouvoir représentent les intérêts de la classe capitaliste, les droits de la société actuelle. Ce n'est pas une raison suffisante pour les reléguer tous au même rang. En fait, cela ne s'est jamais produit, et c'est simplement contraire à toute conception socialiste, même la plus orthodoxe. Car c'est Marx lui-même qui conseillait aux prolétaires de profiter des divisions de la Bourgeoisie en soutenant ses diverses fractions les unes contre les autres. Seuls, ceux qui se tiennent loin de l'action et en ont peur tiennent pareil langage. En politique, comme partout désormais, il est impossible de rester neutre ; il faut prendre parti, et cela serait sacrifier à la logomachie que de prétendre agir autrement.

Briand remplacé par Monis, cela ne peut nous laisser indifférents. C'est avec joie que nous avons salué le départ du premier ; c'est avec satisfaction que nous avons vu le nouveau ministère se constituer à gauche. Mais, méfiants par nature et par définition, nous l'attendons à l'œuvre. Et nous nous méfions d'autant plus que la déclaration ministérielle fut véritablement nulle.



Quiconque eût dit, il y a un mois, à la camarilla qui entourait le président du Conseil, que l'heure de la retraite allait sonner, n'eût recueilli que sourires railleurs et douce moquerie.

La situation ministérielle paraissait forte et semblait s'affermir tous les jours. Nous étions loin de ce début d'octobre où M. Briand poussait les cheminots à la grève pour se donner ensuite, par une répression féroce, l'allure d'un sauveur de la société. Il avait réussi son coup, et malgré la belle attitude du groupe socialiste contre l'homme de l'illégalité, peut-être même pour cette raison, il avait conservé ou reconquis ses positions.

Depuis, les orages avaient passé sans danger pour l'édifice ministériel : les interpellations sur la réintégration des cheminots ou la dissolution de la C. G. T. n'avaient été qu'amusettes et agréable passe-temps pour un jongleur de la force de Briand. Le rappel d'un triste passé, les palinodies de l'heure présente, tout cela disparaissait, peu à peu oublié, dans la tourmente quotidienne. Une presse vénale, soigneusement arrosée, se chargeait de tresser des couronnes, au premier consul, au grand homme d'Etat, au nouveau Thésée, vainqueur du Minotaure syndicaliste et révolutionnaire.

Et voilà que tout à coup, la maligne pelure d'orange s'est rencontrée. Une interpellation d'un homme de second plan, M. Malvy, une réponse qu'on pourrait citer comme un modèle de bafouillage, ont suffi pour amener un scrutin qui, en comptant les voix socialistes avec les voix républicaines, donnait au ministère une minorité de gauche de 57 voix ; soit, au total, une majorité absolue de 12 voix, progressistes et réactionnaires compris. C'était encore suffisant pour gouverner, ou, tout au moins, s'y essayer.

En 1899, M. Waldeck-Rousseau n'avait pas obtenu une plus forte majorité. Cependant, la situation était meilleure. L'homme, aussi, était différend. Aujourd'hui, les groupes de gauche ont abandonné Briand, et ce sont précisément les fractions les plus avancées du parti républicain, groupe radical-socialiste et gauche radicale, qui, contrairement à leur coutume, ont voté contre le cabinet.

Pour continuer il lui fallait une fois de plus changer d'attitude et abandonner sa première résolution, rendue publique, de ne gouverner qu'avec une majorité exclusivement républicaine. Il ne l'a pas fait ou plutôt il ne l'a pas encore osé. Il est clair que ses amis lui ont conseillé de partir dans l'espoir qu'il serait bientôt indispensable, ce qu'il a cru. Ce laps de temps, cet interrègne lui permettra de devenir facilement le chef de l'opposition, la tête sinon d'un grand parti de conservation sociale marchant au nom de la sécurité nationale, de l'ordre et du progrès, tout au moins d'une tourbe réactionnaire prête à tout, tourbe de peur, d'appétits et de convoitises.

La preuve de ceci nous la trouvons dans son dernier adieu aux

journalistes : « Nous nous reverrons ». Elle est encore dans cette lettre de démission, où il prétend imposer sa politique à ses successeurs, quitte à la prétendre indispensable au pays, si ses successeurs ne réussissent pas la leur. Nous la trouvons enfin sous la plume de ses thuriféraires, les Bérenger, les Cagniard et les valets de plume des grands journaux d'affaires.

Mais, dira-t-on, quand on a le pouvoir, le mieux est de le garder ; le retour est aléatoire, le rappel n'est qu'une hypothèse. Briand, comme tous les aventuriers, était à la merci d'une surprise. Diminué dans son prestige, il risquait de tomber à tout jamais. Il a dû le comprendre, ou on le lui a fait sentir, car pour quiconque a connu ce grand homme d'Etat, toutes ses pensées ne vont guère plus loin que les nécessités du moment.

Reste à rechercher les causes qui ont entraîné sinon sa chute, du moins la diminution de son autorité, jusqu'à la réduire au point où nous l'avons vue. Qu'y avait-il donc contre lui ?

Parmi les causes de la chute du ministère Briand, citons d'abord un réveil du parti radical. Battu aux élections générales de 1910, ce dernier a rejeté la responsabilité de son échec sur le président du Conseil. L'état d'esprit du Congrès radical de Rouen l'a prouvé. Guidé, sinon par le souci du progrès démocratique, mais tout au moins par l'instinct de conservation, ce parti a senti que la politique actuelle le conduisait à l'abîme. Pas de réformes, la lutte contre la démocratie ouvrière, c'était exactement le contraire de ce qu'il avait dit et promis. Il est constitué de deux éléments, l'un prolétarien, l'autre capitaliste ; le premier lui donne ses troupes les plus nombreuses, ce qui n'empêche point le parti de faire plus souvent les affaires du second ; mais il ne veut point que ce soit apparent, craignant de perdre son influence et de voir ses élus balayés comme fétus de paille. Aussi, de temps en temps, jette-t-il un os à ronger à la démocratie.

Avec Clemenceau ce parti avait pu croire qu'il serait débarrassé de l'action socialiste dont les progrès l'inquiètent et qu'il ne peut éviter ou retarder qu'avec des réformes. (C'est ainsi que le Parti socialiste est réformateur sans être au pouvoir et dans la mesure où il grandit). Avec Briand, il avait eu le temps de s'apercevoir tous les jours de l'erreur de cette politique et il n'était pas douteux qu'à faire les affaires des requins, il ne tarderait pas à en supporter les frais. De cet état de choses, sans doute, se sont aperçu d'abord les plus habiles et les plus avisés de ses membres. C'est Pelletan, c'est Buisson, c'est Combes qui ont jeté l'alarme. Il s'y mêlait peut-être chez les uns quelque rancœur, quelque dépit de voir une œuvre entreprise par soi gâchée par les autres; chez

beaucoup, la passion du portefeuille, l'appétit du pouvoir. Ce n'est qu'humain et c'est en vain que Briand prétendra avoir été la victime d'intrigues. Des intrigues, il y en a toujours eu, il y en aura toujours; mais elles n'ont de chances de réussir que si elles trouvent point d'appui et raison d'être. Les radicaux anti-briandistes ont instinctivement représenté les intérêts de leur parti et l'ont peu à peu réveillé de sa torpeur. Les radicaux ont vu que le chef du pouvoir n'était pas des leurs, les dédaignait et même les méprisait. Mais ils n'ont pas su lui opposer une politique claire, décisive, se contentant des grandes manœuvres de couloirs. Ils ont pu sembler trop pressés. Cependant, en agissant ainsi, ils se faisaient l'écho de leurs troupes dans le pays; celles-ci sentaient, en effet, que si la peur et la panique envahissaient les rangs de la bourgeoisie intéressée, petite ou grande, elles n'avaient pas à faire les affaires des financiers ou du capitalisme sous le prétexte de « sauver la société » et ses privilèges.

Le deuxième élément qui a ruiné la politique briandiste a été sans conteste l'action du Parti socialiste. Au Parlement, dira-t-on, les interventions socialistes n'ont fait que consolider le président du Conseil. C'est vrai et c'est faux; immédiatement, c'était le résultat, celui du lendemain était tout autre. Les séances historiques, où M. Briand parla d'illégalité, où il ne put vaincre l'opposition de nos amis, ne lui ont guère profité. Pendant plus de huit jours, il fut possible de parler de l'aventurier, de dresser son acte d'accusation, de lui rappeler tout son passé. Il en est sorti avec une majorité, mais réellement vaincu, et le pays avait, cette fois, compris. Les travailleurs, tous les travailleurs, sans même être socialistes, ont senti que des restrictions de leurs libertés et de leurs droits allaient être votées. Républicains, ils ont vu se dessiner le mouvement de réaction. L'attitude des journaux cléricaux, les éloges recueillis dans la bouche des grands patrons et de tous les adversaires de la classe ouvrière, tout cela était suffisamment éloquent.

Le mot de Jaurès : « Pas çà ou pas vous » est devenu, au fond, l'opinion de tous les honnêtes gens, qui, sans faire de politique, étaient dégoûtés de M. Briand. Le scepticisme arriviste qui devenait la doctrine philosophique courante avec « l'apothéose de l'immoralité » a, malgré tout, blessé les consciences droites, plus nombreuses que l'on ne le pense dans le grand public, d'autant meilleur juge qu'il est plus désintéressé. Il a fallu beaucoup de temps pour grouper de nouveaux milieux, pénétrer de nouvelles régions. Rien de plus lent que l'infiltration de la vérité. L'affaire Durand aura énormément servi. Il fallait voir dans les réunions

publiques combien tout le monde se passionnait pour l'innocent; et au fond, chacun se rendait compte que cette affaire n'était que le reflet de toute une politique.

Les résultats de l'action socialiste montrent toute l'influence que peut avoir une minorité, toute la force qu'elle peut obtenir par une action résolue et vigoureuse, si celle-ci correspond à la mentalité de l'opinion publique ou, tout au moins, si elle peut l'atteindre en la transformant. C'est une leçon pour l'avenir. M. Briand peut remercier ses anciens amis; ses félonies n'auront pas été sans récompense. N'est-il pas tombé, par une cruelle ironie et par une dernière contradiction, à propos de l'application des lois qu'il avait fait voter.

Nous voilà donc avec un nouveau gouvernement. Au moment où j'écris ces lignes, il ne s'est pas encore présenté devant les Chambres. Qu'en pouvons-nous attendre?

Un fait certain, c'est qu'il est nettement antibriandiste, et c'est déjà quelque chose. Sur dix ministres et quatre sous-secrétaires d'Etat, un seul appartenait au précédent cabinet, et encore est-ce M. Dujardin-Beaumetz, sous-secrétaire d'Etat éternel comme les Beaux-Arts eux-mêmes. Ce n'est pas un hasard qui l'a voulu, mais c'est peut-être une des premières fois que pareil fait se produit sans un changement de politique. Briand ne s'est-il pas retiré avec un vote de confiance? Cela n'en est que plus curieux.

Du reste, trois des nouveaux ministres seulement avaient accordé leur confiance à l'aventurier dans le vote suprême : c'étaient MM. Dujardin-Beaumetz, comme ministre, Delcassé et Chaumet. Tous les autres députés, membres du nouveau gouvernement, MM. Cruppi, Berteaux, Boncour, Steeg, Massé, Charles Dumont, Emile Constant et Malvy avaient voté contre lui. Le « Tombeur » ministériel, trait bien caractéristique, M. Malvy, est de la combinaison. Des ennemis implacables, comme Berteaux et Caillaux, des interpellateurs comme Cruppi, voilà le nouveau lot!

C'est, en tout cas, la première fois que nous avons un ministère radical homogène. Bien que dans la Chambre il y ait 300 députés radicaux, ces derniers n'avaient, au pouvoir, gouverné jusqu'ici qu'en s'appuyant fortement à droite ou à gauche, sur les républicains modérés ou sur les socialistes. C'est un ancien opportuniste qu'ils avaient défendu en Waldeck-Rousseau. Si Combes était des leurs, il n'en reste pas moins qu'il avait dû trouver sa majorité en comptant sur nos amis socialistes, ses plus précieux auxiliaires. Le « Petit Père » avait fait place à Rouvier, représentant de toutes les opinions, et Clemenceau, venu ensuite, avait été un enfant si terrible pour le parti radical qu'il en démissionnait en quittant le

pouvoir, après avoir gouverné avec des ministres socialistes indépendants, Briand et Viviani, ou des madrés, le plus souvent en s'appuyant sur les voix de la droite.

Quant à Briand, l'indépendant, le dernier président du Conseil de l'écrasante majorité radicale, les radicaux ont de quoi se souvenir de lui, car ils ne peuvent guère oublier le mépris qu'il avait pour eux.

Cette fois, c'est le Parti radical qui est au pouvoir, sans ambages ni discussion possible. Les radicaux y forment la majorité, et presque tous sont des militants de leur parti, membres du Comité exécutif, vice-président, secrétaire, orateurs de leurs divers congrès. Ils n'ont qu'un seul indépendant parmi eux, M. Paul Boncour, et encore celui-ci ne s'est-il présenté à ses électeurs que comme un radical socialiste particulier. Il est facile de se rendre compte qu'on a désiré se débarrasser de ce groupe socialiste indépendant, le moins nombreux de la Chambre, encore moins influent dans le pays, et qui, sans compter M. Briand, comprenait trois ministres. C'est carrément qu'on n'a pas voulu de M. Millerand. On l'a expressément éconduit, malgré la pression faite par M. Poincaré.

Il est vrai que l'homogénéité radicale n'est peut-être qu'un effet du hasard. A droite, M. Monis a pressenti successivement MM. Ribot, Poincaré, de Selves, Poirrier et Develle ; prendre les deux premiers, c'était évidemment retirer tout caractère radical au gouvernement présent. Quoi qu'il en soit, le résultat est là. Les têtes du ministère, en dehors de M. Monis, radical de fraîche date, mais sacré par son ami Combes, sont les véritables chefs du Parti radical et tout ce qu'il peut contenir d'hommes de valeur ; et ils ne sont pas nombreux, comme l'on sait.

Le ministère est, sinon en totalité, du moins en grande partie — ou, du moins, veut le paraître — d'esprit combiste. Le chef du gouvernement, nous l'avons dit, est l'*alter ego* du « Petit Père ». C'est sans doute ce dernier qui a tiré les ficelles de la nouvelle combinaison. Ne lui a-t-on pas rendu visite, à peine le gouvernement constitué ? On y retrouve, d'ailleurs, ses amis les plus sûrs, les plus dévoués, presque aucun de ses ennemis. Les rédacteurs du *Rappel*, Steeg, Massé, Dumont, sont au grand complet. Que signifie ce retour à une ancienne politique ?

Pratiquement, c'est la lutte anticléricale qui devrait reprendre. Les congrégations n'ont qu'à bien se tenir. L'école laïque va être défendue, et l'enseignement clérical pourrait tout de même bien, cette fois, assister à l'abrogation de la loi Falloux. Est-ce suffisant? Le combisme est-il seulement une méthode d'action, et peut-il

sur le terrain des réformes sociales, accomplir la même œuvre que sur le terrain anticlérical? Il le prétend, tout au moins; et la présence de M. Caillaux au ministère des finances, c'est la volonté affirmée d'un impôt sur le revenu et d'une véritable réforme démocratique. Celle de M. Boncour, auteur d'un livre sur les syndicats de fonctionnaires, ancien avocat du conseil judiciaire de la Bourse du Travail, au ministère du Travail, semble annonciatrice de l'application des lois de protection ouvrière. M. Dumont aux Travaux publics, est-ce que cela ne veut pas dire la réintégration des cheminots et les sinistres projets de M. Briand à leur encontre à jamais enterrés. Il faut, en tout cas, pour la vitalité même de l'idée républicaine, que ce soit cela, car si le ministère se dérobait à l'action réformatrice sociale profonde qui doit être sa caractéristique, il contribuerait à discréditer le régime dans l'esprit des masses. Nous verrons ce qu'il en sera, mais espérons, dès maintenant, que M. Combes a son ministère de combat.

Quiconque désire en finir avec la politique de stérilité économique et de scepticisme gouailleur que nous subissons depuis quelques années, devrait donc pouvoir se réjouir sans réserve. Il y a pourtant quelques ombres au tableau.

Dans le nouveau ministère, il y a M. Delcassé. Peut-être s'est-il imposé. C'est possible, mais il est bien dangereux. L'opposition aura beau jeu pour se servir des difficultés internationales et des tensions diplomatiques que sa présence va susciter au-delà du Rhin. Pour tous les partisans de la paix internationale, il maintient une raison d'angoisse. Personne n'a oublié, en effet, que M. Delcassé est tombé dans des circonstances où il a été démontré que, d'accord avec le gouvernement d'Edouard VII, sinon avec le roi d'Angleterre même, il nous acheminait à une guerre contre l'Allemagne.

Or, cette année, il y a des élections en Allemagne. D'ores et déjà on annonce comme certain le chiffre de quatre millions de voix social-démocrates. Le Kaiser et ses ministres n'ont-ils pas intérêt à un dérivatif national, n'eussent-ils que le projet de favoriser une tension destinée à servir leur politique; et l'on ne sait jamais comment cela peut tourner. Il nous faudrait un gouvernement dont les intentions politiques soient au-dessus de tout soupçon. Il est vrai que le département de la Marine est loin des Affaires étrangères. Cela ne laisse pas d'être quand même inquiétant. Les prétextes sont si faciles !

Le gouvernement est encore faible sur un autre point. Avoir Delcassé à la Marine, chargé d'établir le programme naval, cela veut dire 16 milliards engloutis moins dans l'intérêt de la défense nationale que dans celui des grandes sociétés métallurgiques. Les

requins parlementaires n'ont pas à s'effaroucher. Cette présence de Delcassé est encore plus inquiétante pour toutes les questions de même ordre qui doivent se présenter, concessions de mines, houille blanche, etc., etc. Par analogie, il est à craindre que la politique industrielle du gouvernement ne tente à livrer à des particuliers le domaine national.

Enfin, que va devenir la question de la représentation proportionnelle? Dans le ministère, il y a une majorité sérieuse de proportionnalistes; mais que diront les combistes? Ils semblent montrer un grand sens politique un peu tard. Le ministère Monis accepte de collaborer loyalement avec la Commission proportionnaliste et, par là même, accepter son projet, flanqué de l'apparentement. Il faudra aller plus loin et l'accepter sans l'apparentement. Si ce n'était l'œuvre du temps, le gouvernement n'aurait guère de chances de durer. C'est, en effet, la seule réforme que la Chambre actuelle puisse faire; c'est, au fond, le seul mandat précis qu'elle ait reçu. Elle n'est, en dehors de cela, d'accord sur rien, et c'est ce qui rend l'existence du gouvernement de M. Monis un peu incertaine.

Les socialistes ne pourront, même accidentellement, défendre un gouvernement qui ne fera de la réforme électorale sa charte de réalisation, et ils ne peuvent la défendre avec force et succès dans le Parlement et le Pays que si elle n'est pas abâtardie par l'apparentement. Or, ou le cabinet gouvernera sans jamais avoir besoin de l'appui des socialistes, et il ne fera rien, bientôt rendu au niveau du Parlement lui-même, abandonnant sa raison d'être, car il n'y a pas, en dehors d'eux, une majorité démocratique pour voter l'impôt sur le revenu. Ou alors, il aura besoin d'eux, et quelle que soit l'autonomie qu'ils veulent jalousement garder, comme le ministère ne manquera pas d'être attaqué s'il est simplement à gauche, ils le soutiendront avec la certitude d'obtenir l'instrument qui, à leurs yeux, permettra, dans l'avenir, par la responsabilité et l'indépendance des partis, une politique résolument réformatrice et démocratique. C'est cette politique qu'ils exigent pour eux-mêmes, afin de fortifier la capacité de la classe ouvrière en marche vers son émancipation. C'est donc du ministère lui-même que dépend son salut.

E. Poisson.

MOUVEMENT SYNDICAL

Epilogue.

Durand est libre, peut-être d'une liberté précaire, mais libre enfin, et si l'erreur monstrueuse dont il est victime subsiste encore, on peut dire qu'elle est en voie de réparation complète et certaine.

Il avait pour lui cette force énorme : la vérité dont l'évidence éclatait d'elle-même, et pourtant il aurait sans doute subi son triste sort si dans un magnifique élan le prolétariat unanime, vibrant, aidé par tous les gens de cœur, n'avait crié justice pour lui.

Ce premier résultat de la campagne ardente menée ces temps derniers, la classe ouvrière peut, à juste titre, en être fière.

Mais, dans la joie de sa victoire, elle ne peut pas oublier que son esprit fut éclairé, sa colère déchaînée, grâce à l'action noble et courageuse des organisations et des hommes qui avaient pris en main la cause de l'Innocent.

A la C. G. T., au Parti socialiste et à Jaurès, à la Ligue des Droits de l'Homme et à Pressensé, à M. Paul Meunier pour sa fructueuse enquête, à tous ceux qui ont apporté leur concours à l'œuvre de réparation, elle doit ses remerciements chaleureux.

Nous espérons même qu'elle fera mieux, en apportant à ses organisations syndicales et politiques, des adhésions nombreuses qui leur permettront de poursuivre avec une vigueur accrue la lutte qu'elles mènent, chacune sur son terrain propre, pour le triomphe de la Justice.

Le Code du Travail.

Le Capital-argent avait un code: le code de commerce, qui définit assez exactement les obligations des contractants en matière industrielle et commerciale.

Le Capital-travail ne possédait pas de code. Nos légiférants, frappés de cette anomalie, viennent de se décider à lui en donner un. Il faut en convenir, celui-ci fut d'une élaboration longue, à tel point qu'on pourrait le croire octroyé à contre-cœur.

La loi du 28 décembre amorce cet important édifice en promulgant le Livre Ier du « Code du Travail et de la Prévoyance sociale » lequel, aux termes du décret du 12 janvier 1911, doit être visé dans les différends entre employeurs et employés.

A la lecture dudit Livre Ier on est frappé de ce fait que le « Code du Travail » n'est purement et simplement que le rassemblement et la classification des lois et règlements existant déjà.

Cette constatation peut choquer. En effet, parmi les textes reproduits, il en est vraiment de si bizarres, de si contraires à l'esprit moderne qu'on a peine à croire à leur survivance.

Ainsi l'article 9 établit que : « Le maître est tenu de laisser prendre à ses domestiques, sur la journée de travail, le temps et la liberté nécessaires à leur instruction religieuse », laquelle pourtant, de l'avis du Pape même, est maintenant achevée à l'âge de sept ans.

On y trouve aussi des dispositions d'une application impossible, mais qui sont encore en vigueur, n'ayant jamais été abrogées.

Certes, nous aurions préféré qu'on nous donne une législation du travail large et complète, sauvegardant, en toute équité, les intrérêts des travailleurs, plutôt que ce groupement de règlements souvent inefficaces ou désuets, mais nous reconnaissons avec plaisir tout l'intérêt que présente la codification des lois ouvrières.

En les rassemblant, elle fait ressortir leur insuffisance et les vides qu'elles laissent.

Et nos législateurs pouvant considérer le peu qu'ils ont fait en matière de législation sociale, se rendront peut-être compte de ce qu'ils devraient accomplir pour ranimer au cœur des ouvriers la foi républicaine.

Le travail de nuit

Il est une catégorie de travailleurs auxquels le régime économique actuel crée une situation particulièrement accablante, ce sont les ouvriers de nuit.

Depuis longtemps déjà ils réclament une amélioration de leur sort. Nous constatons non sans plaisir que ces temps derniers leur campagne s'est continuée avec beaucoup de vigueur et a vu augmenter ses chances de réussite.

Les boulangers demandent qu'une disposition législative interdise à leurs employeurs d'exploiter leurs fournils nuitamment. Ils ont en leur faveur un réel courant d'opinion et leurs efforts semblent bien près d'aboutir.

En effet, M. Justin Godart, député de Lyon, a fait adopter par la commission du travail une proposition de loi interdisant le travail de nuit dans la boulangerie.

La Chambre, espérons-le, le votera prochainement.

De leur côté les verriers dénoncent hautement les méfaits com-

mis par le labeur nocturne dans leur corporation ; mais sachant que son interdictoin serait impossible pour les adultes, ils ne la réclament qu'au bénéfice des enfants de moins de 18 ans.

Ils appuient leur revendication sur des arguments auxquels sont obligés de se rendre tous les gens de cœur : 30 p. 100 des leurs, disent-ils, meurent avant l'âge de 25 ans.

La suppression de l'article 6 de la loi du 2 novembre 1892 leur donnerait satisfaction. Or la Commission du Travail vient d'adopter cette suppression.

Nous souhaitons ardemment que, là encore, la Chambre ratifie la décision prise — malgré la révoltante opposition qu'y font en ce moment les patrons verriers.

Boulangers et verriers, lorsqu'ils auront vu appliquer et généraliser par l'action légale les réformes qu'ils font valoir grâce à leur vigoureuse action syndicale, reconnaîtront sans doute et simultanément l'utilité du syndicat et du parlement.

« La Bataille » quotidien syndicaliste

On annonce l'apparition prochaine d'un journal syndicaliste quotidien dont le titre belliqueux sera « La Bataille ».

Nous accueillerons ce nouveau confrère avec une joie sincère — à laquelle pourtant viendra se mêler un peu d'inquiétude et de regret.

Nous serons heureux de voir une bonne feuille mener chaque jour, auprès de l'organe du Parti socialiste, l'œuvre d'éducation et d'action ouvrières. Heureux aussi de ce que les syndicalistes purs possèdent enfin le moyen de définir largement leur conception de la révolution et d'une organisation sociales réalisées par la seule action syndicale.

Heureux encore de ce que, pouvant développer dans *La Bataille* leurs idées particulières, il leur sera peut-être possible de rendre à la *Voix du Peuple* et aux autres journaux corporatifs leur caractère vrai d'organes professionnels.

Mais, à notre joie, disions-nous, une pointe d'inquiétude et de regret se joindra.

Eh bien ! oui, le souvenir de l'éphémère *Révolution* nous fera redouter que des camarades se soient encore dévoués pour lancer une entreprise mort-née. Ce sera notre inquiétude.

Et nous regretterons profondément que les syndicalistes, persistant dans leur attitude d'isolement ombrageux n'aient pas cru devoir utiliser la tribune syndicale de l'*Humanité*.

Bonne chance à *La Bataille*.

Une grève de patrons

Un fait assez rare s'est produit au cours de ce mois. Les patrons boulangers de Nîmes, pour ne point subir la taxation du prix du pain que voulait leur imposer la municipalité, ont interrompu en masse leur fabrication.

Le citoyen Valette, maire socialiste nîmois, prit alors ses dispositions pour que ses administrés à aucun moment ne manquassent de pain. Il en fit venir le plus qu'il fut possible des villes voisines et compléta l'approvisionnement grâce au concours des manutentions militaires.

La grève des patrons boulangers fut ainsi rendue inefficace, ce que voyant, ceux-ci remirent en activité leurs fournils.

Cet incident curieux inspire quelques réflexions.

Les ouvriers boulangers chaque fois qu'ils firent grève, et ce fut presque toujours pour des motifs hautement légitimes, se virent remplacés dans leur travail par des ouvriers des manutentions militaires. Les patrons rétribuèrent ceux-ci ou payèrent à l'Etat une redevance, mais n'interrompirent pas leur vente ; ils continuèrent par conséquent à réaliser des bénéfices.

Quand ce fut au tour des patrons de faire grève, autant que dura celle-ci les fournils restèrent inactifs, les ouvriers boulangers aussi, il y eut donc perte de salaire pour ces derniers.

Cela nous paraît illogique. Quand la fabrication du pain est arrêtée, il serait juste, à notre avis, de rechercher d'abord à laquelle des deux parties — des ouvriers ou des patrons — il convient d'en attribuer la faute et ensuite de mettre l'appui de la force publique à la disposition de l'autre partie, sans qu'il en résulte pour elle un préjudice quelconque.

Dans la situation qui s'est présentée à Nîmes n'aurait-il pas été possible de réquisitionner les boulangeries et d'y faire travailler, au service de la municipalité, les ouvriers qui, ordinairement, y étaient employés ?

Certes, des questions aussi épineuses que celle-ci ne se poseront plus quand la fabrication du pain s'effectuera comme nous le désirons, en régie directe communale.

Méthode anglaise

Méthode anglo-saxonne devrions-nous dire, car les anglo-saxons en général, anglais ou allemands, ont une même conception de l'organisation et de l'action ouvrières.

Cette méthode vient d'être mise en lumière une fois de plus par deux grèves qui ont engagé en Angleterre, les typographes d'une part, les cheminots du North-Eastern de l'autre.

La grève des typos surtout fut intéressante ; les informations venues de Londres nous ont permis d'en suivre les diverses phases.

Ce qui frappe tout d'abord, c'est la manière froide et raisonnée dont l'action fut engagée.

En Angleterre la grève n'est déclarée qu'à la suite de discussions sérieuses et approfondies sur les questions en litige et est toujours précédée de quinze jours par un préavis.

Puis une fois décidée, elle est conduite selon des procédés auxquels nous sommes peu accoutumés. Les grévistes « portant au bras un brassard rouge avec l'inscription : *Tenez bon*, se promenant pacifiquement dans le voisinage des imprimeries en poussant des hourras et chantant avec accompagnement de bigophones » ; ces « délégués des grévistes se tenant en permanence autour des imprimeries et employant la persuasion pour gagner les sarrasins » ; cette « foule de grévistes accueillant les sarrasins par des huées et des lazzis », tout cela nous transporte bien loin du doux pays où l'on chasse le renard.

Mais si les travailleurs anglais comprennent la grève à la manière pacifique il faut reconnaître aussi que leurs patrons n'ont pas toujours la même brutalité que la plupart de nos employeurs français.

Ainsi le directeur du North-Eastern-Railway offrit aux grévistes cheminots de réintégrer dans leur emploi les six hommes d'équipe dont le congédiement était la cause du conflit, à la seule condition que ceux-ci « conviennent de l'illégalité de leur attitude ».

Quelle conclusion faut-il tirer de ces échos d'outre-Manche ? Nous nous contenterons de les souligner. Peut-être seront-ils, pour les syndicalistes français, matière à réflexions utiles.

Une heureuse initiative

L'organe de la Fédération nationale des ouvriers sur métaux annonce que, dans le sein de celle-ci vient d'être créée une « Caisse fédérale facultative de chômage ».

Bien que le caractère facultatif de cette caisse nous choque, nous ne pouvons qu'applaudir à sa création.

Dans un syndicat local, une caisse de chômage est déjà une institution excellente, elle est l'organisation rationnelle de la solidarité qui, automatiquement peut-on dire, se pratique de syndiqué à syndiqué. Puis, elle crée entre l'organisation même et chacun de

ses membres un lien puissant. Mais elle apparaît bien plus intéressante encore lorqu'elle devient fédérale.

L'augmentation du nombre des participants à la caisse en rend le fonctionnement plus facile, puis la caisse fédérale de chômage est une aide précieuse pour le syndiqué que les exigences de la vie obligent à se déplacer. En arrivant dans la ville où il a résolu de chercher du travail, il a droit au secours journalier, qui peut lui être là d'un secours puissant.

Souhaitons que l'exemple de la Fédération des métaux soit suivi.

E. Chaillé,

de l'Union des Mécaniciens de la Seine.

MOUVEMENT ÉTRANGER

Le Mouvement socialiste en Angleterre

Depuis les dernières élections, — dont le résultat fut pour le Labour Party un accroissement du nombre de ses représentants au Parlement, passés de 40 à 42, — l'événement le plus intéressant pour les intérêts politiques de la classe ouvrière a été la Conférence annuelle du Parti tenue à Leicester au commencement de ce mois.

Il convient de rappeler, tout d'abord, qu'un jugement, désormais célèbre, rendu par les magistrats de la Chambre des Lords, il y a exactement un an, avait décidé que l'activité d'une Trade Union ne devait, à aucun degré, s'exercer dans le domaine politique. Diverses juridictions avaient fait à une vingtaine d'Unions, défense d'employer leurs fonds à soutenir les candidatures du travail. Légalement donc aucune Trade Union ne se trouvait en droit de présenter de candidats aux élections ; pas plus que de se faire représenter à des conférences politiques du genre de celle récemment tenue à Leicester.

En fait, pas un seul candidat ne fut empêché de se présenter dans la lutte ; les Unions, se bornant à passer outre au jugement, firent les fonds nécessaires, à l'exception d'une ou de deux d'entre elles qui avaient pris des arrangements spéciaux au siège du Parti.

Comme le jugement précité donne à tout membre d'une Union le pouvoir de faire obstacle à l'extension naturelle de l'activité des Unions dans le domaine politique, déjà si fécond pour elles en

résultats sociaux et en promesses d'avenir, — il est particulièrement intéressant de voir cette action se poursuivre comme si rien n'était advenu. — Lorsque le Congrès des Trade Unions — qu'il ne faut pas confondre avec celui du Parti (dans lequel se combinent et les organisations socialistes et les Trade Unions) — se réunit en septembre dernier, un vieux délégué se trouva seul pour défendre la décision des juges, et son intervention fut justement qualifiée de « voix criant dans le désert ».

Toutes les assemblées tenues depuis lors n'ont cessé de réclamer, avec une imposante unanimité, l'annulation de ce jugement. La légalité même des conférences spécialement tenues pour discuter cette question a été contestée; mais elles n'en continuent pas moins à se réunir; bien au contraire, le 11e meeting annuel du Labour Party a été le plus considérable de tous ceux qui avaient eu lieu jusqu'ici.

Tandis que l'an dernier, le nombre des délégués présents dépassait à peine 400, on a vu, à Leicester, plus de 460 représentants des Unions, des organisations socialistes et des corporations locales des Trade Unions adopter, sans un seul mot de discussion, une résolution réclamant derechef l'annulation totale du jugement et la restitution de la capacité politique que les tribunaux s'étaient efforcés de subtiliser aux Unions. Il n'y a pas de doute à avoir quant à l'opinion de la grande majorité des Trade Unions sur ce point : les bénéfices retirés de la représentation du Travail au Parlement sont déjà trop palpables pour que l'on ne se risque pas à les perdre en tenant compte des injonctions d'une insignifiante minorité. Ceci paraît encore plus juste si l'on se reporte à la législature qui a suivi la formation du Labour Party, car s'il y a un fait significatif dans la politique anglaise moderne, c'est bien l'énergie qui fut imprimée au mouvement de réforme sociale par la coopération des Trade Unions et des organisations socialistes depuis 1900.

Il faut que nos amis du continent comprennent bien ceci : Bien que le Parti social démocrate soit entré dans cette alliance politique dès le début, il renonça à cette coopération au bout d'un temps très court, et le motif ostensible de ce retrait fut que le nouveau groupement n'admettait pas d'avoir définitivement une nette base socialiste. — D'autre part, cependant, la *Fabian Society*, petite organisation, appartenant à la classe moyenne, de penseurs, professeurs et techniciens socialistes, — unie au Parti indépendant qui est le plus représentatif des groupes socialistes anglais, ne cessait pas d'être en relation avec la masse composite, — communiquant par là au mouvement trade-unioniste la force, l'intelligence et une perception politique plus large ; — recevant d'elle, en retour, la

plus grande confiance et de l'aide dans leurs communs desseins politiques.

Rien ne manifeste mieux cette coopération que la réélection, sans opposition, de M. Ramsay Mac Donald, M. P. comme secrétaire du Parti.

M. Mac Donald n'est pas trade-unioniste, pour la bonne et suffisante raison que nulle organisation n'existait qui s'occupât des journalistes quand il exerçait cette profession ; mais son activité comme un des principaux intellectuels du socialisme était bien connue en Angleterre et à l'étranger. Pendant dix ans, M. Mac Donald a gardé ses fonctions de secrétaire sans qu'il y ait jamais eu l'ombre d'une opposition, et les succès du Parti, les espérances croissantes du socialisme comme force politique sont dus, dans une large mesure, à son habileté d'organisateur et à sa puissance de travail. Il avait si pleinement la confiance de toutes les sections du Parti et se trouvait si bien désigné par ses talents pour faire un parlementaire du premier ordre, que personne ne s'est étonné de le voir élire à l'unanimité, président du Groupe parlementaire du Travail. Cette unanimité témoigne hautement de la solidarité croissante qui fait sentir son action sur les masses du pays aussi bien qu'elle trouve son expression à la Chambre des Communes.

Certains de nos amis n'ont pas médiocrement critiqué la composition du Parti du Travail. Mais nul observateur sérieux ne peut contester le fait : en suivant la voie entrevue jadis par Marx et en menant la grande masse du travail organisé à l'action politique, sur des lignes bien distinctes des vieux partis bourgeois; — en travaillant à fonder dans une coopération cordiale, le grand parti de la classe ouvrière, — le socialisme anglais a gagné un immense terrain. Pendant les dix dernières années, l'accroissement des forces vives socialistes a dépassé toutes les espérances.

Ce fait a été excellemment mis en lumière dans le discours du Président du Comité exécutif du Parti, qui présida également la Conférence de Leicester. M. W.-C. Robinson est secrétaire général d'une petite union textile; il y a dix ans encore, il était pur de toute idée socialiste. Il partageait alors l'aversion de la plupart des radicaux pour les apôtres du nouvel évangile industriel. Quelques phrases caractéristiques de son discours d'ouverture, qui furent accueillies par des applaudissements enthousiastes, montreront mieux que toute description l'évolution qui s'est faite dans les esprits des trade-unionistes, — même de la catégorie la plus positive et la moins imaginative.

« A mon avis, dit-il, le premier souci du Parti du Travail doit être de veiller à ce que les plaintes des miséreux et des sans-travail

ne soient pas étouffées par des promesses et des paroles creuses. Il faut que les dirigeants donnent assistance à ceux qui sont dans le besoin. Ceci, c'est le problème immédiat, et le devoir incombe à notre parti de ne pas laisser tourner ou négliger ce problème, en aucune circonstance.

« Nous devons être absolument décidés à ne plus souffrir que l'homme sans emploi puisse voir crever de faim sa femme et ses enfants, tandis qu'il est réduit lui-même à l'impuissance et à l'oisiveté. Et voici à quoi il nous faut travailler : que la nation considère le désir d'un homme de travailler pour son propre compte, comme une obligation d'importance primordiale.

« La loi de l'offre et de la demande peut s'appliquer au matériel de la vie : elle ne saurait s'appliquer quand il s'agit d'hommes et de femmes.

« Les sociologues commencent à s'apercevoir qu'un esprit de mécontentement règne chez nos ouvriers. Il existe chez les ouvriers exercés comme chez les manœuvres. Il ne se réduit pas à une agitation violente de la classe des sans-travail, des déchets, des criminels et des semi-criminels. Non! ce mécontentement réside dans l'ensemble même des travailleurs dont la raison finit par trouver inacceptables les grandes inégalités sociales. Ils comparent leur lot avec celui des riches, et ils se demandent à eux-mêmes en quoi de telles différences sont nécessaires, en quoi justes? Car les hommes de notre génération se posent bien des questions qui ne se sont jamais posées dans les têtes de leurs pères.

« Pourquoi si longues leurs heures de travail; pourquoi si faibles leurs salaires; si tristes et décolorées leurs vies; les moments de repos et de saine distraction si mesurés? Ils ne le comprennent pas.

« Cette multitude qui fait la prospérité d'un petit nombre, insiste pour dire son mot dans le chapitre où les conditions de sa vie et de son travail sont décidées.

« Partout, on pressent un nouvel ordre de choses dans lequel la vie même sera quelque chose de plus qu'un système de ventes et d'achats. Tous les jours les ministres font de tels discours que la nation en eût été prise de panique, il y a peu d'années.

« Je ne prétends pas que la voix des travailleurs organisés ait créé à elle seule ce changement de l'opinion. Il est, à mon jugement, le résultat inévitable du développement de l'instruction.

« Mais ce que j'affirme, c'est que la présence de 42 membres à la Chambre des Communes voués au seul dessein de représenter et de défendre les travailleurs, *cela* est le seul moyen de maintenir les hommes politiques à la tâche d'améliorer le sort des ouvriers.

« Je voudrais bien ne pas vous ennuyer, mais avant de brièvement passer en revue la besogne que nous allons entreprendre, j'aimerais à dire deux mots pour ceux des nôtres qui sont impatients d'un Paradis terrestre. Je suis un vieux secrétaire de Trade-Union, toujours à l'affût, toujours en bataille pour notre accroissement, et à ce titre, mon désir est de voir notre mouvement grandir et prospérer. Personnellement je ne pense pas qu'il y ait un seul délégué des Trade-Unions ou des organisations politiques, ici présent, qui se laisse aller à l'illusion de la sécurité et rêve que tout est pour le mieux.

« Quelques-uns d'entre nous connaissent le douloureux effort de recommencer une œuvre; le crève-cœur de voir s'effondrer en un instant un édifice dont la construction a demandé des années.

« Mais nous ne sommes écoutés et discutés que dans la mesure même où nous sommes tenus pour une force redoutable.

« Ne vous y trompez pas : les retraites de la vieillesse, la protection des travailleurs, celle des fonds des Unions, tout cela est passé aujourd'hui dans les lois parce qu'un groupe puissant représente le travail dans la Chambre des Communes, et que les majorités hostiles ont dû reconnaître la force qui est derrière nos amis.

« Votre idéal peut vous faire faire de sensationnelles choses, mais c'est l'union, la patience et la puissance de travail qui créent les bons et durables résultats.

« La souffrance nous atteint tous, mais ce ne sont pas les clameurs qui y portent remède. Elles détendent les nerfs, sans doute! Mais 42 votes obstinément émis en faveur des vrais remèdes, nous seront d'un plus prompt secours.

« 42 hommes frappant sur le clou, discutant, négociant, battant les préjugés en brèche, usant leur cerveau et dépensant leur voix, tournant la meule au Parlement, discourant au dehors, ce sont eux votre garantie que l'avenir sera meilleur que le passé.

« Je voudrais voir la loi sur l'alimentation des enfants devenir obligatoire dans toutes les Iles Britanniques. Les enfants d'aujourd'hui formeront le Labour Party de demain. Un enfant mourant de faim à notre époque est un spectacle abominable. Cela ne devrait pas se voir sur notre sol; et pourtant, combien de ces petits vivent, sur cette terre chrétienne, des vies sans cesse torturées par les affres de la faim. Quel blâme pour les serviteurs du Maître que ce problème ne soit pas résolu depuis des années! Ce ne sont pas des aumônes que nous voulons, mais c'est le droit pour les enfants d'être vêtus et nourris.

« Qu'importent à l'enfant affamé les lectures morales et les sermons sur le devoir des parents! Tenez d'abord la main à la sub-

sistance de l'enfant et vous vous occuperez ensuite de la négligence des parents.

« Le devoir de l'Etat ne doit pas se borner à construire des *Dreadnoughts*, et à faire chanter le *God save the King*, à quoi tant de gens bornent leur idéal politique.

« Notre hymne à nous, voici ce qu'il chante : « Que Dieu sauve « les enfants, les vieux et les infirmes, les malades, les sans-travail, « les aveugles et les déments! » Si tous ceux-ci sont abandonnés, nos escadres de cuirassés ne serviront guère une nation vouée à une déchéance irrémédiable.

« Dès ce jour, je salue la promesse d'une assurance de l'Etat contre les épreuves que le chômage et la maladie font subir aux producteurs de la richesse.

« Ce sera le devoir de nos 42 champions au Parlement, de veiller à ce que ces mesures soient réellement efficaces et avantageuses.

« Quoi que le Gouvernement nous offre dans cet ordre d'idées contre le chômage, le Parti du Travail l'acceptera et s'efforcera de l'améliorer. Mais nous ne pouvons pas admettre que ces mesures palliatives soient le prix d'une renonciation aux revendications que notre parti a inscrites à la première page de son programme social; savoir : le droit au travail, garanti par l'Etat, et l'organisation éventuelle de l'industrie par l'Etat en vue de l'exercice de ce droit. Le Parti soutient toujours son projet sur le droit au travail et continuera à en proclamer les principes jusqu'à ce qu'ils soient enfin incorporés dans un acte législatif. Les détails pourront être remaniés, et en quelques endroits, le projet primitif devra être mis en harmonie avec les récentes modifications de la législation, — en particulier avec celles apportées par le Développement-Act — qui est une mesure que nous avons bien accueillie et approuvée. L'Etat a accepté la responsabilité de l'instruction des enfants; il a donné à l'ouvrier le *droit* à l'indemnité pour accidents; il a donné aux vieillards le *droit* d'obtenir une pension convenable sur les fonds publics; il a donné, par les lois sur l'hygiène publique, le *droit* au peuple de réclamer et d'obtenir des conditions de travail et d'habitation salubres. En principe, le *droit* au travail que nous demandons est un *droit* de même nature que ceux-ci, — mais plus vital encore, — un *droit* que l'Etat ne peut plus longtemps nous refuser.

« Le capitalisme des particuliers n'a pas su organiser l'industrie, de telle sorte que tout travailleur qui désire du travail en trouve. C'est donc le devoir de l'Etat, — qui est celui des travailleurs — d'organiser le travail de façon à employer tous ceux qui le dé-

sirent, homme ou femme, et à leur donner de quoi satisfaire à leurs besoins, en même temps que le loisir raisonnablement nécessaire pour qu'ils puissent jouir des fruits de leur labeur. Le *droit* au travail, le *droit* au loisir, le *droit* de jouir des fruits du travail — tels sont les premières et principales revendications du Labour-Party — et nous enseignerons, nous organiserons, et nous lutterons jusqu'à ce que nous ayons conquis ces justes droits.

« Je crois que le moment est venu que nos hôpitaux et nos asiles soient à la charge et sous le contrôle de l'Etat.

« On s'occupera d'autant plus de ces questions que nous le réclamerons davantage, et nous le réclamerons d'autant plus efficacement que les ouvriers soutiendront plus leur propre parti. Nous possédons la puissance du bulletin de vote. Nous pourrions ébranler les fondements du monde, si seulement les travailleurs agissaient à l'unisson, s'ils agissaient, s'ils votaient pour leur propre parti dans les élections, au lieu de marcher pour ceux qui, dans les luttes économiques, nous réduisent à leur discrétion.

« Les énormes dépenses pour la guerre et la marine sont injustifiées et inutiles. Leurs budgets de l'année dernière s'élèvent à 1.700.000.000. Il y a dix ans, ils montaient à 1.225.000.000. Il y a vingt ans ils étaient à 225.000.000. Je me pose cette question : où arriverons-nous dans cette voie? Il ne faudra plus beaucoup de ces accroissements successifs pour que les dépenses militaires et navales arrivent à représenter quelque chose comme 200 francs par famille. L'ouvrier qui a une famille devra bientôt payer annuellement la valeur de huit semaines de salaires pour apaiser les divinités de la guerre. Il y en a qui soutiennent que c'est là payer une assurance. Je trouve que la prime est exhorbitante.

« Les travailleurs d'Allemagne, ceux de France, et des autres pays n'ont aucun désir de se battre avec nous. Nous ne désirons pas nous battre avec eux. Cette situation est un cauchemar, un fléau, un scandale pour une grande nation chrétienne et civilisée.

« Pourquoi les Eglises ne s'occupent-elles pas sérieusement de cette question? Toute chaire dans le pays devrait y consacrer un jour spécial.

« Invasion allemande. Tel est le cri. Nous n'y croyons pas. Nous connaissons les sentiments amicaux et fraternels que les ouvriers et ouvrières français et allemands professent à notre égard. Et les nôtres répondent aux leurs. »

« Vous aurez bien des questions à discuter durant les trois jours prochains, et parmi elles, la modification des règles de notre constitution. »

« Tout ce que j'ai à vous dire est que votre comité exécutif a

étudié très soigneusement cette question. Je voudrais que vous apportiez dans la discussion la même conscience et le même désir de maintenir intacte la force réelle de notre parti. Nous voulons être traités sur le même pied que les autres partis. Voilà ce qu'il nous faut, cela seul et rien de plus. »

« Une autre question qui requiert et doit retenir la sérieuse attention du mouvement travailliste, est celle de la Réforme électorale. En tant que parti politique, nous sommes terriblement entravés par les lois compliquées et incomplètes qui régissent les luttes électorales. Elles facilitent la sur-représentation des riches, et l'insuffisante représentation des pauvres ; et les organisations accessoires qui soutiennent les candidats rendent illusoire et ridicule la loi sur la corruption électorale. »

. . . .

« Je conclus en vous suppliant de garder votre foi en votre parti pour l'amour de ceux qui battent le pavé dans nos rues. »

« Ayons plus de tolérance et plus de confiance. »

« Nous avons progressé lentement, — mais c'est parce que nous rencontrons, dans toutes les directions d'inévitables difficultés, — occupés que nous sommes à briser les liens qui enchaînent le peuple des travailleurs à une dure et mesquine existence, faite de peu de joies et de beaucoup de souffrances. »

« Mais l'évolution se poursuit sans arrêt. Sur toute l'étendue du monde, l'âme du travail voit loin et voit haut. »

« Les petites divergences se fondent dans la vision plus large de l'unité. »

« Des recrues arrivent dans nos rangs avec une lueur d'espoir dans les yeux. Ils aperçoivent une foi nouvelle et mieux fondée. Ils viennent de la Mine et de l'Usine, de la Fabrique et de la Forge, plaçant leurs espoirs dans notre ouvrage, voyant leur libération dans le travail organisé. Voulez-vous mes amis, être fidèle à vos espérances, ou bien voulez-vous couler votre navire ?

« La réponse ne fait pas de doute. »

« Vous et moi nous sommes du peuple. Travaillons coude à coude, et appliquons-nous sans relâche à rapprocher le temps où le peuple des ouvriers entrera dans son royaume à lui. »

*
* *

Citons maintenant, — non comme plaidoyer, mais à titre de correctif à l'égard de nombreux commentaires d'un tout autre genre parus dans des journaux amis sur le continent, — citons les observation d'un journaliste socialiste qui a assisté à la Conférence de Leicester comme représentant de diverses feuilles étran-

gères, et pour lequel la situation en Angleterre était chose toute nouvelle :

« J'ai compris, dit-il, que le Parti Travailliste anglais rougissait du socialisme, et qu'il avait abandonné son indépendance aux mains du gouvernement libéral. Mais je n'ai jamais vu, — ni en France, ni en Allemagne, ni en Italie, — de congrès où la foi socialiste ait été plus souvent acclamée, et où la nécessité pour les ouvriers d'avoir confiance en eux-mêmes ait été plus solennellement affirmée à maintes reprises. »

Lorsque de telles réflexions viennent sous la plume de camarades du continent et que des constatations analogues sont faites par ceux qui ont connu l'état du socialisme anglais, il y a 15 ou vingt ans, — alors, en dépit des critiques spécieuses dues à certains socialistes d'ici, qui semblent parfois s'être trompés de route, et être plus inquiets de dénigrer que d'encourager, — de déformer les choses plutôt que de les pénétrer, — les éléments socialistes du parti du Travail peuvent prendre courage et persévérer dans leur système actuel de propagande et de réalisation.

***

Il y a un autre point sur lequel l'activité politique de la classe ouvrière se porte de plus en plus : c'est le développement et l'affirmation de l'idée internationaliste.

Le Parti du Travail a fait précéder son congrès annuel d'une réunion spécialement consacrée à débattre les propositions de désarmement, à l'issue de laquelle la résolution suivante fut adoptée à l'unanimité :

La conférence, estimant que le militarisme et la guerre sont subversifs de la civilisation et de la prospérité nationale, proteste énergiquement contre le fardeau croissant des armements qui paralyse les réformes sociales et compromet la solidarité internationale, le bon vouloir et la paix. Il affirme, en outre, que le militarisme, — profitable à certains intérêts financiers à l'activité desquels on peut largement attribuer l'organisation de la panique, — fait peser une charge inutile sur les vies et les salaires des travailleurs et menace d'infliger à la Grande-Bretagne les maux du service obligatoire. Le Congrès déclare, en conséquence, que les conflits entre nations doivent être réglés non par la force brutale, mais par la raison et l'arbitrage et adjure les ouvriers de ce pays d'organiser une action combinée avec leurs camarades d'Allemagne et des autres pays pour contrebattre l'influence des semeurs de panique, et pousser à une entente entre toutes les nations pour assurer la paix et promouvoir la justice sociale.

Enfin, nous souscrivons, pour mieux atteindre ce but, aux déclarations sur ce sujet, faites par le Congrès récent de Copenhague, à savoir :

a) Les principes de la paix et de la fraternité internationales doivent être enseignés dans les écoles publiques ;

b) Les organisations ouvrières s'emploieront à une active propagande pacifiste.

c) Les partis travailliste et socialiste parlementaires useront en tous pays, de toute leur influence sur leurs gouvernements respectifs, pour obtenir la tenue d'un Congrès international où seraient examinées des propositions tendant à une réduction graduelle et simultanée des armements en vue d'arriver enfin au licenciement de toutes armées de terre et de mer ;

d) Les traités seront soumis avant signature à la ratification des Parlements.

Une belle discussion s'engagea sur l'emploi de la grève générale pour empêcher la guerre. Mais à une très faible majorité ce moyen fut rejeté.

***

Au Congrès assistait un représentant du Parti Socialiste Français. Si notre camarade, le vétéran Camélinat qui harangua par deux fois les délégués et prit aussi la parole devant une enthousiaste réunion publique, remporte à Paris, un peu de la belle fraternité que nous avons ressentie pour lui, il pourra témoigner de l'esprit nouveau qui anime ici les ouvriers comparés à ceux auxquels il s'adressa après la Commune, quand il vint, le vieil « International », demander asile à l'Angleterre.

Cette conférence fut la suite naturelle de la campagne contre les armements que le I. L. P. a menée à travers le pays pendant les derniers six mois et qui fut suivie, en décembre, de l'impressionnante manifestation à laquelle assistaient nos camarades Jaurès, Vandervelde et Molkenbuhr.

La façon dont les journaux des partis boycottèrent cet événement national et international démontra bien sa portée et sa signification. Jaurès et Vandervelde qui n'étaient pas venus en Angleterre depuis quelques années, furent évidemment frappés du changement de notre vision politique, par l'action du parti du Travail.

L'ouvrier anglais est notoirement lent à éduquer. Il manque en général de cette agilité intellectuelle qui caractérise souvent nos camarades étrangers; mais il a une suite inébranlable dans le dessein et une farouche ardeur dans l'effort qui compense bien des lacunes. Ce ne sont pas des méthodes à l'eau de rose (*rose-*

water methods) qui ont mis debout l'organisme de la Trade-Union anglaise. Et ni l'opposition des puissants intérêts industriels et politiques, ni la protection versatile et dédaigneuse d'intellectuels n'ont pu faire dévier de la route marquée pour son développement, le grand cours du travail organisé et du socialisme.

Cet esprit d'internationalisme s'est affirmé surtout lorsqu'il s'est trouvé en conflit avec les tentations auxquelles a été exposé le mouvement ouvrier, sollicité de se joindre aux jingoes dans la grande campagne qu'ils firent ces dernières années et qui troubla si fort notre vie anglaise.

Les journaux et revues conservateurs étaient alors aussi soupçonneux et malveillants à l'égard des Allemands, qu'ils l'étaient vis-à-vis de nos amis Français, il y a dix ans; et l'un des meilleurs antidotes contre les sinistres imaginations qui naissent sous la plume des scribes d'aujourd'hui, consiste à relire leurs écrits du temps où le simple mot de « Fashoda » leur suffisait à évoquer le cauchemar d'une invasion française. Un des plus vigoureux écrivains socialistes, Robert Blatchford a été enrôlé dans cette campagne. C'est un des traits les plus tristes de l'histoire politique contemporaine du socialisme anglais, que l'animosité croissante de Blatchford et de quelques-uns de ses amis, contre le mouvement organisé. Par là, ils prennent le plus court chemin pour se livrer à l'ennemi.

Beaucoup parmi les esprits les plus marquants du mouvement socialiste y ont jadis été amenés par les écrits admirablement lucides et intéressants du Blatchford d'il y a 15 ans. Voici que la confiance affectueuse qu'on avait en lui, depuis des années, se change en une froide indifférence, mêlée d'une réelle et particulière tristesse. Le même jugement s'applique aux idées que professe M. Hyndman. L'apprivoisement de ces deux leaders par nos adversaires cause un dommage considérable à la grande propagande internationaliste.

Ce sont des difficultés domestiques qui ne sont pas sans intérêt pour les observateurs de l'étranger. Ceux qui s'intéressent à notre action et à notre développement ne doivent pas perdre de vue de tels éléments d'appréciation.



Les autres questions principales débattues au Congrès de Leicester furent la suppression de l'engagement imposé par le Parti aux candidats de la politique parlementaire du Parti.

La suppression fut votée à une énorme majorité, quoique des

arguments excellents aient été produits à l'appui des deux solutions opposées. Certes les magistrats dans l'affaire d'Osborne — et à leur suite un grand nombre de journaux influents, — ont tiré un parti considérable de cet engagement, regardé comme contraire à la pratique de la Constitution, et comme faisant peser la discipline du Parti sur un membre des Communes au détriment de la libre représentation de ses électeurs.

Que cette interprétation ait été celle d'un juge qui put ainsi fonder sa décision sur une prétendue docilité servile aux intérêts du Parti dans le Parlement ; et qu'on y ait vu la pratique ordinaire défendue par les journaux du parti, — cela montre uniquement le grand manque d'esprit de quelques-uns des personnages qui font l'ornement de notre magistrature, de notre presse et de notre politique. Ceci dit en passant.

En fait, la rigueur de forme qui était bonne à l'époque où le Parti faisait ses débuts dans la politique, n'est plus également nécessaire aujourd'hui. L'expérience a prouvé surabondamment que les formules et les signatures n'ont jamais fait marcher droit un bancroche. Et, d'ailleurs, ceux qui *marchent droit* n'ont pas besoin de prêter serment pour cela. Il est inutile désormais de vouloir incarner l'esprit de loyauté dans un instrument authentique revêtu des signatures des candidats et des membres : mais on le place plutôt où il aurait dû toujours demeurer, dans le domaine de la conscience et de l'honneur qui forment des liens aussi solides que ceux jurés solennellement et scellés de tous les sceaux.

Les mouvements de la vie peuvent toujours nous mettre en présence de traîtres, et il y en a toujours de tels que tous les engagements qu'ils auraient pris les gêneraient toujours peu. Il est donc probable que la suppression de ce symbole de pure forme tendra à plus accentuer la loyauté native et la discipline du Parti.

*
* *

Pendant les deux derniers mois, une agitation assez vive s'est manifestée dans nos rangs au sujet de la ligne de conduite politique que doit suivre notre groupe parlementaire. Une suggestion toute séduisante a été émise, selon laquelle, le groupe du Parti devrait donner ou refuser son vote *d'après les mérites* de chaque proposition particulière présentée.

Théoriquement, cette manière de procéder semble très logique. Mais quand on en vient à l'action, elle perd beaucoup de son

charme et il apparaît le grave danger de tomber aux mains des réactionnaires, avec les meilleures intentions du monde. Un exemple topique va illustrer ceci : au moment de la discussion du Budget de la guerre, l'an dernier, le Parti, suivant sa coutume, déposa un amendement tendant à obtenir du gouvernement libéral une amélioration des salaires et de la condition des ouvriers des arsenaux de l'Etat. Un débat eut lieu sur cette proposition et on se mit à serrer de près le Ministre de la Guerre. Tout d'abord, son représentant à la Chambre ne voulut pas concéder des avantages suffisants pour satisfaire le Parti, et il fallut revenir à la charge. A la suite de ces nouveaux assauts, des garanties furent données qui satisfirent les représentants des ouvriers d'Etat qui se tenaient dans les dépendances de la Chambre, et — toujours suivant l'usage parlementaire, — l'amendement fut retiré par les députés travaillistes. Mais l'opposition conservatrice qui n'avait jamais montré un goût si vif des réformes quand elle portait sur ses épaules, le manteau de la responsabilité gouvernementale, vit là une occasion d'embarrasser le gouvernement et reprit l'amendement, le faisant aboutir à un ordre du jour anodin. Il en résulta pour le Parti qui refusa de suivre les conservateurs dans leur tactique perfide et qui vota, *en vue des résultats à obtenir*, une série innombrable d'attaques au moment des élections, fondées sur sa négligence des intérêts des ouvriers d'Etat.

Ces attaques reçurent la plus éloquente des réponses au Congrès de Leicester, lorsque les représentants des Unions d'ouvriers de l'Etat proposèrent une résolution de remerciements et de compliments aux membres du Parti, à cause de leur action et en témoignage de gratitude pour les solides avantages qu'ils avaient fait obtenir.

Quand on en vint au vote sur la ligne de conduite politique à suivre au Parlement, on constata qu'il y avait qu'une poignée de délégués favorables à un changement de méthode, et la surprise fut générale de découvrir que cette innovation, après tant de polémiques dans le cours de ces derniers mois, réunissait si peu de partisans.

Tel qu'il est, le groupe parlementaire du Parti fait de son mieux, à travers les difficultés que rencontrent ses 42 membres au milieu d'une assemblée qui compte 670 députés. Robinson n'avait pas tort lorsqu'il a conseillé aux critiques de se figurer ce qu'ils deviendraient s'ils étaient 1 contre 17 adversaires dans un comité, et d'imaginer le progrès qu'ils pourraient réaliser dans ces conditions! La vérité est que le Parti a toujours eu plus d'influence que n'en comportait son importance numérique... Après tout, il y

a une certaine dose de force morale qui entre en compte et l'emporte sur le simple nombre.

La première chose dont le Parti ait à s'occuper est naturellement la restitution aux Trade Unions de leurs droits politiques. Etant donné que les projets de résolution d'initiative parlementaire sont d'abord soumis à un vote sur la mise à l'ordre du jour — ce qui les distingue des propositions gouvernementales — et étant comme la malchance habituelle des travailleurs dans les scrutins, le débat sur le bill en question n'a aucune chance d'être jamais institué à moins que le gouvernement n'y prête pas son concours exprès. Si le gouvernement lui-même n'introduit un projet sur cette question au cours des semaines prochaines, il est assez probable qu'il facilitera la mise en discussion et le vote du bill du Parti travailliste.

Au moment où j'écris, le gouvernement libéral s'efforce de remplir tout le temps du Parlement, en attendant que vienne la grosse question, la loi sur le veto qui doit régler les relations entre la Chambre Haute et la Chambre des Communes. La lutte électorale de décembre dernier a porté principalement sur cette question, et les défenseurs de la Chambre des Lords semblent si désemparés que l'on s'accorde généralement à prévoir que le Bill passera maintenant sans grande difficulté. On peut même se demander si les lords eux-mêmes s'opposeront très énergiquement à son adoption.

Accesssoirement à cette loi le gouvernement prépare une série de dispositions législatives ayant trait à la prévoyance contre le chômage, et à l'assurance contre la maladie dans certaines industries; ces mesures conçues sur un plan qui permettra de larges développements, et venant après l'institution de Bourses du Travail dans les centres industriels, montrent la méthode adoptée par le gouvernement pour satisfaire aux demandes faites en faveur des sans-travail : c'est là une méthode qui mérite bien l'examen scrupuleux et l'attention que lui accordent les Trade Unions.

Ceci n'a pas empêché le Labour-Party de soulever, la semaine dernière, un débat sur l'Adresse au Trône et de porter une fois de plus les principes du Droit au Travail devant la Chambre des Communes. Il est certain que chaque discussion nouvelle sur cette question amène un accroissement de la sympathie générale pour les sans-travail, et du désir de voir le problème du chômage recevoir une solution; mais cet intérêt croissant trouve rarement son expression dans les votes de la Chambre.

Comme d'ordinaire, le gouvernement libéral a confié le soin de répondre aux demandes du Parti travailliste à l'honorable M. John Burns, lequel, il y a quelque vingt ans, s'est rendu célèbre comme

le principal leader des sans-travail de son temps. Cet honnête John, toutes ses défaillances à l'égard du socialisme ne l'ont pas trop changé d'autre part! Il s'excite dans la lutte contre les travaillistes; il s'escrime bec et ongles contre le Droit au Travail toutes les fois que ce principe est mis sur le tapis.

Il est arrivé, en de précédentes occasions, qu'en entendant ses paroles blessantes, ses invectives sauvages et forcenées; en le voyant se servir des excès commis par des hommes impossibles à employer pour combattre la loi qui porterait assistance aux sans-travail honnêtes, ses amis gouvernementaux ont dû se retenir d'affirmer leur franc dégoût, et ont parfois voté avec le Parti du Travail.

Le gouvernement craignant que ce sentiment ne gagne, s'arrange maintenant pour que M. Burns exprime sa pensée avant la clôture des débats : sachant que d'autres parleront après lui, il modère considérablement ses discours.

Cependant, dans cette dernière occasion, le Droit au Travail se trouva n'avoir que 39 partisans à la Chambre. D'une part, les Irlandais soutiennent le gouvernement à tout prix, dans la considération de leur Home Rule qui doit venir à la session prochaine; d'autre part les Tories ne reconnaissent pas ce droit, et les gouvernementaux enfin étaient bien obligés de voter pour l'Adresse.

Voici un détail intéressant de la discussion — intéressant aussi pour les Parisiens. Réactionnaires et autres ont beaucoup parlé des ateliers nationaux de 1848. On ne manquait pas d'en tirer des conclusions peu encourageantes. On n'imagine guère le nombre de politiciens, intelligents par ailleurs, qui croient candidement que la caricature par M. Marie des idées de Louis Blanc représente l'aboutissement naturel du Droit au Travail.

* * *

Citons parmi les autres projets devant venir à brève échéance : la loi sur la réglementation de la journée et des conditions de travail des employés de magasins; celle augmentant la sécurité dans les mines; et celle pour la rémunération des parlementaires ainsi que pour le remboursement de tous les frais auxquels ils sont obligatoirement tenus à l'occasion de leur campagne électorale.

Je ne doute pas que plus d'un parmi mes lecteurs sera étonné d'apprendre qu'en Angleterre, nul candidat ne peut se présenter aux élections législatives qu'il n'ait préalablement déposé dans une caisse publique, une somme variant entre 1.000 et 10.000 francs suivant l'importance de la circonscription et le nombre des can-

didats, pour être affectée aux frais de bulletins, d'urnes, d'employés, etc., en un mot de tout le matériel d'une élection. Même le député qui, faute d'opposition, est renvoyé à la Chambre sans scrutin, en est pour 625 francs qui sont employés à proclamer officiellement le fait.

Ces charges scandaleuses ont pendant des générations barré le chemin au progrès démocratique.

Les terribles catastrophes qui ont récemment dévasté nos houillères ont montré la particulière urgence de la réglementation du travail dans les mines.

Depuis 1905, de 7.000 à 8.000 vies humaines ont péri dans les mines : ce qui représente, pour chaque jour de travail, une moyenne de 4 morts et de 450 blessés.

Emus par ce tragique tableau, les sections des mineurs du Lancashire et du Cheshire ont pris l'initiative d'une campagne vigoureuse tendant à la nationalisation des mines. Et c'est là encore une preuve de plus de la croissante influence de l'idée socialiste dans les Unions, démontrée par les sinistres effets de l'exploitation par les particuliers, et développée à la lumière d'une persévérante propagande dans les centres miniers.

J.-S. Middleton.

STATISTIQUE ET JURISPRUDENCE

Les Accidents du Travail

Le Ministère du Travail vient de faire paraître un Recueil de documents sur les accidents du travail, dont une partie se compose de statistiques embrassant la période 1899-1906, et l'autre d'une suite d'arrêts et de jugements où s'est fixée la jurisprudence de la matière.

Nous croyons intéressant d'en résumer ici l'essentiel.

STATISTIQUE

Les documents qui ont permis de dresser une statistique des accidents du travail sont les renseignements fournis par les sociétés d'assurances.

On sait tout d'abord, grâce à eux, que de 1899 à 1906 inclusive-

ment, une somme de 22.284.684.186 francs a été payée en salaires à 17.154.347 ouvriers de toutes professions.

Quant aux accidents, comme le contrôle de l'Etat s'exerce principalement sur cette partie de la gestion des Compagnies relatives à ceux qui ont entraîné la mort ou une incapacité permanente, ce sont seulement les accidents graves qui vont être étudiés dans les chiffres suivants.

Pendant la période 1899-1906, sur 10.000 « ouvriers complets » assurés, la proportion des victimes d'accidents graves a été, pour chaque industrie :

Bâtiment et travaux publics.........	76,8	pour 10.000
Mines et carrières..................	76,7	—
Transports et chargements...........	70,6	—
Métallurgie.	63,8	—
Industries du bois..................	63	—
Agriculture.	47,6	—
Produits chimiques, électricité.......	40,3	—
Céramique et verrerie.............,..	30,9	—
Papier et imprimerie................	29,8	—
Industries d'alimentation............	29,6	—
Textile, habillement................ ..	16,8	—

Les dispositions de la loi de 1898, qui font varier les indemnités payées avec le nombre d'ayants droit des victimes d'accidents (femmes, enfants, etc.) permettent de connaître le nombre d'ouvriers laissant des ayants droit, et d'ayants droit laissés par eux. Bornons-nous à indiquer que tous les ouvriers mariés, victimes d'accidents du travail de 1899 à 1906, ont laissé des ayants droit, (leur femme, par définition, et des enfants), soit 15.087 ayants droit pour 3.527 victimes. Les célibataires n'ont laissé d'ayants droit que dans la proportion de 28,4 p. 100, et les veufs dans la proportion de 36,7 p. 100.

La répartition des accidents par sexe et par âge a été faite avec un grand soin dans le recueil dont nous parlons. De 1899 à 1906, sur 79.315 sinistres graves 75.790, soit 95,6 p. 100 ont atteint des hommes ; 3.525, soit 4 p. 100 ont atteint des femmes.

Si nous recherchons l'âge des victimes, nous voyons que pour les hommes :

2.954	accidents, soit	3,9 °/o	concernent des hommes	de moins de 16 ans
5.355	—	7,1	—	16 à 20 —
44.976	—	59,3	—	20 à 45 —
13.022	—	17,2	—	45 à 55 —
9.030	—	11,9	—	55 et au dessus

Pour les femmes la proportion reste la même ; elle atteint son maximum pour les individus de 20 à 45 ans, qui forment l'élément le plus nombreux et le plus actif, par suite le plus exposé, de la classe ouvrière.

Les professions qui causent le plus d'accidents aux femmes sont, dans l'ordre décroissant : les industries chimiques, la verrerie, les industries d'alimentation, l'agriculture, l'industrie métallurgique et mécanique, et en dernier lieu les travaux du bâtiment où l'on compte seulement 3 femmes atteintes pour 10.000 accidents graves. En outre, la gravité des accidents semble être moins forte pour les femmes que pour les hommes.

Quant aux causes des accidents, on constate que sur 10.000 accidents, les :

Eboulements, chocs, chutes..........	en ont produit	300
Moteurs, transmissions, machines.....	—	289
Outils à la main.....................	—	115
Chargement et déchargement.........	—	112
Travaux de transport...............	—	85
Explosions, substances corrosives, toxiques, électricité..................	—	42
Levage par appareils................	—	13
Chaudières, canalisations à vapeur....	—	2
Causes diverses.....................	—	42

Les conséquences traumatiques des sinistres se classent d'après les parties du corps intéressées. Sur 10.000 cas, les doigts sont atteints 336 fois, les jambes ou les pieds 178 fois, les bras 159 et les yeux 92.

Les incapacités permanentes entraînées par l'ensemble des accidents considérés de 1899 à 1906 ont représenté une diminution de la force de travail de l'ouvrier de :

5 à 10 p. 100	dans	245	cas pour 10.000
10 à 20	—	217	—
20 à 30	—	97	—
Au-dessus de 50	—	80	—

Enfin, on sait que le règlement des indemnités dues aux victimes des accidents n'a pas toujours lieu à l'amiable ; le plus souvent, des décisions judiciaires, ordonnances ou jugements interviennent. Enfin quelques accidents ne donnent lieu à aucune suite, soit parce que la victime n'a pas d'ayants droit, soit parce que ces ayants droit ne peuvent prétendre à l'indemnité prévue (ils habitent l'étranger, ou bien les délais de prescription sont écoulés).

Sur 79.315 accidents survenus de 1899 à 1906 :

49.185	ou	620	p. 1.000	ont donné lieu à ordonnance ;
26.793	ou	338	—	ont donné lieu à jugement ;
264	ou	3	—	ont donné lieu à transaction amiable;
1.920	ou	24	—	n'ont comporté aucune suite ;
1.153	ou	15	—	n'ont pas eu de suites connues.

La proportion des solutions litigieuses, l'emporte de beaucoup ; aussi n'est-il pas inutile de résumer la teneur des principaux jugements qui constituent l'abondante jurisprudence des accidents du travail.

JURISPRUDENCE

Cas d'irrecevabilité de la demande. — Le tribunal civil de la Seine, (jugement du 30 mars 1909, confirmé par arr. Cour, 9 novembre 1909) a jugé que les ouvriers travaillant pour le compte d'une société immobilière ne sont pas recevables à demander une indemnité pour les accidents dont ils pourraient être victimes au cours de leurs travaux. Motif : les sociétés immobilières ne faisant pas acte de commerce, ne sont pas soumises à la loi du 9 avril 1898.

— Le tribunal civil de Nogent-le-Rotrou a débouté de même (19 novembre 1909) la veuve d'un ouvrier horticole, mort des suites d'une piqûre qu'il s'était faite en taillant des rosiers. Motif : le patron, exerce bien une profession à la fois commerciale et agricole, mais c'est au cours d'une opération agricole que l'accident est survenu ; par suite le patron, considéré ici comme agriculteur échappe à la loi du 12 avril 1908 qui a étendu la responsabilité du risque d'accidents aux commerçants.

— Même jurisprudence dans le cas d'un ouvrier blessé en abattant des arbres dans le parc de son patron, industriel (Cass. 28 février 1910 ; cf Cass. 17 juin 1910).

— La Cour de Cassation a refusé d'admettre le droit à l'indemnité pour un mineur de 13 ans par ce motif que son contrat de travail était nul, et contraire à l'ordre public, ce mineur n'ayant pas rempli les conditions exigées par la loi du 2 novembre 1892, pour l'embauchage des mineurs de 13 ans. (Cass. 8 déc. 1909 ; cf. Cass. 15 mars 1910).

Responsabilités des sociétés coopératives. — Les coopératives de consommation sont considérées comme entreprises commerciales et obligées, par la loi de 1908, d'indemniser leurs employés victimes d'accidents du travail (Cour Riom, 19 mars 1910). Les coopératives de production, au contraire, ne pouvant être considérées, à l'égard

de leurs membres, comme des employeurs, échappent à toute responsabilité (Cass. 2 mars 1910).

Salaire de base. — Quand un ouvrier est occupé depuis moins d'un an dans une entreprise, et qu'il a, pendant cette période, touché des salaires inégaux, c'est le salaire d'embauchage et non celui qu'il touche au moment de l'accident qui est pris pour base du calcul de la rente (Cour de Paris, 18 janvier 1910).

— Les pourboires reçus par un ouvrier (camionneur) doivent entrer en compte dans l'établissement du salaire de base, alors même que le patron aurait pris soin de faire imprimer sur ses factures la mention : « il n'est rien dû au facteur en dehors des sommes ci-dessous. » (Cass. 21 décembre 1909).

Faute inexcusable. — Il n'y a pas faute inexcusable, quand cette faute est commise dans l'intérêt de l'entreprise (embrayage d'une courroie de transmission sur roue motrice en pleine rotation) ou quand cette faute résulte d'un acte d'usage courant dans le métier (charretier debout sur le brancard de sa voiture). (Arr. Cour Grenoble, 21 janvier 1910 et arr. Cour Douai, 25 avril 1910).

Incapacité minime. — En ce concerne l'allocation d'une rente pour incapacité minime de travail, la jurisprudence est partagée. Un jugement du tribunal de Corbeil (27 mai 1909, confirmé par arr. Cour Paris, 2 novembre 1909) l'accorde pour une incapacité entraînant une diminution de 4 p. 100. Le tribunal civil de Bordeaux juge dans le même sens (12 juillet 1909) pour un cas où « l'incapacité, quoique insignifiante, est certaine », parce que, en outre, « il faut prévoir quelques difficultés d'embauchage, la surabondance d'ouvriers faisant parfois refuser ceux chez lesquels se remarque la moindre apparence d'infirmité » (Cf. jugement très fortement motivé du tribunal de Rouen, 14 janvier 1910). A l'inverse, le tribunal de Lille, refuse la rente pour un cas d'incapacité minime ayant entraîné une diminution de 5 p. 100 (30 juillet 1909), Même jurisprudence à Saint-Etienne (4 décembre 1909), à Marseille (21 décembre 1909), etc.

Il nous a semblé qu'à un moment où notre loi sur les accidents du travail venait d'être soumise à d'assez longs débats parlementaires, il pouvait être intéressant de montrer par quelques documents statistiques, l'étendue de son champ d'application, et par un aperçu de la jurisprudence qu'elle a fait naître, sa portée et sa valeur pratiques.

Roger Picard.

Revue des Livres

Paul Gaultier. — **La Vraie Education.** (In-12, xi-282 pages. Paris, Hachette, 1910.)

On écrit beaucoup sur la pédagogie (1), et les éducateurs professionnels, les parents et les maîtres, sont loin de pouvoir lire tous les conseils qu'on leur dispense. Aussi doit-on accueillir avec plaisir un livre court, agréable et clair, qui vient vulgariser les notions et les idées mises en circulation sur ce sujet, par les médecins, les artistes et les philosophes. La culture physique, esthétique, intellectuelle et morale devant développer également et harmonieusement le corps, la sensibilité, l'intelligence et la volonté, c'est là, résume M. G., la base de la vraie éducation. Dans la réalité, l'un ou l'autre ou plusieurs de ces éléments sont négligés; les méthodes d'éducation dans la famille ou à l'école sont irrationnelles, routinières, ou mieux même, elles n'existent pas. L'éducation est faite au petit bonheur, comme on dit, et Spencer avait raison de commencer son livre « de l'Education » en faisant observer que l'élevage du bétail était fait plus scientifiquement que celui des enfants. La pédagogie est à la fois une science, reposant sur des données certaines, et un art, qui exige de celui qui le pratique un effort constant pour en adapter les principes généraux aux cas particuliers sur lesquels il travaille. Le livre de M. G. peut être considéré comme un véritable « Manuel des éducateurs », résumant pour eux les enseignements de la science pédagogique et leur indiquant l'art d'en tirer parti. — *Roger Picard.*

Le Salaire. — Ses formes, ses lois.

Dans cette petite brochure du *Salaire*, Christian Cornélissen a essayé de dégager une loi générale du salaire. Il l'a fait en un exposé très lucide dont nous allons tenter de dégager les points essentiels.

Il est évident qu'une théorie générale du salaire ne peut être

(1) En moins de trois mois, viennent de paraître : Roehrich, *Philosophie de l'Education ;* Mendousse, *Du Dressage à l'Education* et *L'âme de l'adolescent ;* Cellerier, *Esquisse d'une science pédagogique ;* Dugard, *L'évolution contre l'éducation ;* Freidel, *La pédagogie dans les pays étrangers*, etc.

déduite que d'une observation rigoureuse des phénomènes sociaux. Il faut donc savoir dans quelles sphères pourront et devront porter ces études. C'est pourquoi nous définirons avant tout le travail salarié: « *Tout travail dont le produit ne tombe pas en partage à la personne qui a exécuté le travail, mais est cédé par cette personne (l'exécuteur) à une autre personne (son patron) contre une compensation convenue (le salaire).* » (p. 6.)

C'est une définition d'une généralité absolue et d'une excellente précision, qui embrasse tout le monde innombrable des travailleurs.

Ceci posé, prenons les théories actuellement existantes des salaires. Elles sont deux « nettement opposées », dit Cornélissen.

1°. La théorie du coût de production;

2° La théorie utilitaire.

La première, admettant comme principe de la valeur des choses le coût nécessaire à leur production, reconnaît comme loi du salaire, c'est-à-dire comme loi fixant la valeur et le prix de la marchandise travail, son coût de production, c'est-à-dire l'entretien matériel de l'ouvrier; et d'autre part, selon l'expression de Gyde « la prime d'amortissement nécessaire pour remplacer ce travailleur quand il sera hors de service, c'est-à-dire pour élever un enfant ouvrier jusqu'à l'âge adulte ».

C'est la théorie des lysiocrates, des économistes classiques de l'école anglaise (Adam Smith Ricards) et de Lasalle et de Karl Marx. C'est *la loi d'airain*. ... .

La théorie utilitaire ne reconnaît pour base du salaire que l'utilité de la marchandise-travail, sa production, en un mot, sa *valeur d'usage* pour l'entrepreneur (c'est la théorie de Paul Leroy-Beaulieu, von Thüneu, Stanley, Jevousite).

Chacune de ces théories contient une part de vérités. Mais, étant trop absolues, elles conduisent à des erreurs. « Les représentants des deux théories dont nous faisons ici la critique ont eu le tort de généraliser, de part et d'autre, des cas spéciaux et d'avoir fait de l'influence prédominante qui exerce, dans certaines catégories de travail, soit la valeur de production, soit la valeur d'usage, le motif décisif et universel qui régit la valeur d'échange et le prix de marché du travail. » (p. 13.) C'est donc par la combinaison de ces deux théories et l'examen des circonstances qui peuvent influer en faveur tantôt de l'une, tantôt de l'autre que nous arriverons à une représentation aussi exacte que possible des faits économiques par une loi.

Et déjà il faut faire porter sur chacun de ces extrêmes: coût de production et valeur d'usage, une courte discussion.

Le coût de production ne sera pas individuel, selon par exemple

les charges de famille de chaque ouvrier ou sa forme de vie. Non. Il se produira un nivellement et il y aura « pour chaque théorie spéciale de travail et dans chaque milieu social une certaine valeur de production sociale ». L'entrepreneur ne s'occupera que « du coût de production social, coût dans lequel les frais de production individuels sont nivelés ».

Quant à la valeur d'usage elle sera « déterminée en dernière instance par le prix que réalisera son produit sur le marché ». Et preneur, sous la contrainte des circonstances extérieures: rareté c'est de ce prix de marché que se rapprochera davantage l'entreprise de la main d'œuvre, organisation ouvrière puissante, etc.

Considérons maintenant les diverses catégories d'ouvriers.

Au bas de l'échelle des salaires, nous trouvons les journaliers et manœuvres, ouvriers dits *non qualifiés*. Cette catégorie d'ouvriers, énorme par le nombre, comprend les catégories de métiers « qui sont le plus facilement accessibles au premier ouvrier venu, adulte et de constitution saine » et, par suite, constitue « une main-d'œuvre que les entrepreneurs capitalistes peuvent le plus facilement obtenir en quantité suffisante pour continuer l'exploitation de leurs établissements ». C'est dans ce dernier phénomène que se trouvera le facteur principal agissant sur la détermination du salaire. En effet, aucune autre cause ne viendra agir sur la volonté de l'entrepreneur capitaliste. Quel que soit l'individu en face de qui il se trouve placé, l'entrepreneur peut l'accepter. Donc, aucun choix imposé. La loi de l'offre et de la demande agit seule: l'offre est infiniment supérieure à la demande. Le prix va donc baisser jusqu'à sa dernière limite. Et nous dirons avec Cornélissen que: « le salaire des non qualifiés sera, dans chaque région, aussi bas que pourront le réduire les entrepreneurs capitalistes sans se heurter à une opposition effective et définitive de la part des ouvriers; c'est-à-dire sans que ces ouvriers décident d'abandonner plutôt la production en quittant le pays s'ils sont encore dans la force de leur âge ou en allant temporairement vivre du travail de leurs proches, d'aumônes ou de prostitution. » (p. 23.) C'est là une conséquence inéluctable de la loi de l'offre et de la demande. Tant que l'ouvrier aura la possibilité de vivre avec le salaire qu'on lui offre, il travaillera. Le jour où avec ce salaire il en sera réduit à la famine il refusera de continuer ce marché de dupes. C'est là la seule limite à la baisse du salaire dans cette catégorie de travailleurs.

Il ne faut naturellement pas tomber dans le travers que nous avons signalé : la règle n'est pas rigoureusement absolue. Au cas, par exemple, où par une cause quelconque la demande devient plus abondante dans une région, où l'offre plus rare, le salaire augmente.

De même, les différences physiques de constitution entre ouvriers ont une certaine influence, l'habileté professionnelle aussi, le zèle, etc. Ce qui fait donc que le salaire moyen une fois établi pour une catégorie de salariés, dans l'intérieur même de cette catégorie « l'action de la valeur d'usage intervient en ce sens qu'elle peut créer des différences de salaires... selon la nature différente du travail, ou bien selon les différences dans la force physique, l'habileté professionnelle, le zèle, etc., en un mot dans la productivité des ouvriers » (p. 29). Donc les salaires se trouveront pour la catégorie des non qualifiés placés selon l'échelle suivante : apprentis, vieux ouvriers, femmes dans la force de l'âge, hommes adultes, hommes adultes possédant des qualités spéciales. Remarquons que le salaire de l'apprenti est très inférieur au salaire représentant le coût de production de la force travail parce que ce salaire n'est considéré que comme salaire d'appoint, le salaire principal étant celui du père de famille. De même le travail de la femme adulte, toutes circonstances égales (notamment la productivité) est moins payé que celui de l'homme pour la même considération. Et nous trouvons là une confirmation frappante de notre règle générale — confirmation par l'exception. — L'entrepreneur, avons nous dit, peut baisser les prix autant qu'il le veut, sauf la limite matérielle indiquée. Ici la limite matérielle n'existe plus puisque le travail du père est celui dont le salaire doit normalement assurer l'existence de la famille. Aussi le salaire tombe-t-il bien au-dessous de la valeur de production de la force travail. Ces salaires d'appoint réagissent d'ailleurs d'une façon fâcheuse sur le salaire principal. Car, là où ils sont passés dans les mœurs, le salaire *total* de la famille ne dépasse pratiquement pas le salaire *individuel* d'un ouvrier dans les régions où les salaires d'appoint ne sont pas pratiqués.

Voici maintenant une seconde catégorie d'ouvriers, celle qui se trouve immédiatement au-dessus de la précédente dans l'échelle des salaires : celle des ouvriers de *métier*. Ici « la différence de salaire entre l'ouvrier dit *sans métier* et l'ouvrier de *métier* porte nettement le caractère d'un supplément qui s'ajoute au salaire du premier pour former celui du second. Ce supplément monte, d'après les documents statistiques que j'ai pu utiliser, jusqu'à la moitié environ du salaire des ouvriers non qualifiés » ,p. 36). C'est ce supplément de salaire qui subit particulièrement l'influence de la valeur d'usage. C'est ainsi qu'au cas de crise de l'industrie à laquelle il appartient l'ouvrier de métier voit son salaire tomber presque au niveau du manœuvre qui travaille à côté de lui. Donc, ici encore nous trouvons à la valeur du coût de production une influence prépondérante, mais corrigée par une intervention de la valeur d'usage.

Au dessus vient la catégorie de salariés qui « occupent des emplois ou exercent des professions exigeant soit une formation scientifique et technique spéciale, soit des capacités naturelles dont la possession met déjà le salarié à l'abri de la concurrence des grandes masses » (p. 34). Ici nous pouvons dire que la valeur d'usage est le plus souvent prépondérante. C'est que pour cette catégorie la concurrence ne s'exerce plus efficacement, l'entrepreneur capitaliste ne peut plus imposer sa volonté. C'est le salarié qui impose la sienne et peut conduire le capitaliste jusque dans les salaires voisins de la limite maxima, c'est-à-dire jusqu'à la valeur d'usage pour l'entrepreneur du produit du travail. Mais, d'autre part, le coût de production a aussi son influence. Et il est très élevé « par suite de la longue éducation technique spéciale,de la formation et du perfectionnement lents de la force du travail, laquelle n'atteint son plein développement qu'après plusieurs années » (p. 35).

Enfin, au haut de l'échelle des salariés, Cornélissen place les salaires de « travailleurs des plus qualifiés et des plus aptes à obtenir un succès matériel et pécuniaire considérable, et d'individus qui ne peuvent pas être remplacés par d'autres de capacités techniques équivalentes dans leur sphère ». Ceux-là, alors, réalisent des « prix de monopoles » et pour eux se pose le principe « la valeur d'usage du travail (personnelle ou sociale) exprime en même temps la valeur d'échange du travail et son prix de marché » (p. 33). Parmi ceux-là se rangent les directeurs de grandes usines et mines, rédacteurs en chef de grands journaux, avocats célèbres ,etc.

Voilà donc les variations diverses que peuvent éprouver les salaires. Et nous pourrons dire que : Le salaire varie entre deux limites : « La limite minima est tracée, pour toutes les catégories de travail, par le coût minimum d'existence pour l'ouvrier et sa famille » (p. 48). La limite maxima « se trouve au point même où la valeur d'usage qu'il attribue à la somme d'argent dépensée en salaire » (p. 50). Ceci rappelé, voici la loi :

« La valeur d'échange et le prix de marché du travail tendent à coïncider avec le coût d'entretien habituel à la catégorie limite d'ouvriers qui réclame la somme de vie la plus élevée, et où les entrepreneurs capitalistes doivent cependant recruter la main d'œuvre nécessaire pour compléter le personnel ouvrier qui assurera la bonne marche technique de leurs entreprises. Ceci dans la marge comprise entre les limites minima et maxima du salaire, marge où chaque taux de salaire est déterminé par la force économique de chacune des parties en présence » (p. 79).

De toutes ces considérations nous pouvons déduire qu'un relèvement de salaire ne peut être obtenu que par une circonstance exté-

rieure à la volonté de l'entrepreneur. Relèvement lent de la forme de vie d'une catégorie d'ouvriers, raréfaction de la main d'œuvre, ou enfin action volontaire et générale d'une catégorie d'ouvriers. Et cela est d'autant plus vrai que l'on descend plus bas l'échelle des salaires pour arriver jusqu'aux non qualifiés où la concurrence étant énorme, la croissance du salaire ne semble devoir venir que d'une entente commune pour imposer à l'entrepreneur capitaliste un taux plus élevé. « C'est le plus fort qui impose, en matière de salaire, sa volonté au plus faible ». Au sommet de l'échelle des salaires la force est faite, pour le salarié, de la rareté de la main d'œuvre. Au bas de l'échelle elle est faite d'une organisation puissante.

Ce qu'il convient d'ailleurs de remarquer, qu'a bien indiqué Cornélissen mais qu'il n'a peut-être pas suffisamment approfondi, c'est que « la simplification des procédés de travail sous le machinisme et la division moderne des activités qui maintiennent et augmentent ce contingent d'ouvriers n'ayant à exécuter de jour en jour et d'heure en heure qu'une série déterminée de mouvements simples et toujours les mêmes, donc techniquement faciles » (p. 42), tendent à augmenter toujours le nombre des ouvriers non qualifiés aux dépens des ouvriers qualifiés. Il y a là un déplacement lent des conditions économiques du salariat qui comporte certainement des conséquences importantes.

Georges Lachapelle. — **La Représentation proportionnelle en France et en Belgique** (Un vol. in-12, xvi-266 p., Paris, Alcan, 1911).

M. Georges Lachapelle est le secrétaire général du « Comité républicain de la R. P. », et il a dédié son livre aux membres de la Commission d'études instituée par cette association. L'ouvrage est bien l'œuvre personnelle de son signataire, mais il est certain que M. G. L. a été lui-même le membre le plus actif de cette commission et s'est inspiré de ses travaux, ce qui donne à son livre l'intérêt d'une étude collective faite par des hommes très spécialement compétents, et dont la plupart n'ont, pour la politique, qu'une passion désintéressée. Je ne prétendrai pas qu'une telle commission, par cela seul qu'elle était ainsi composée, mérite une confiance aveugle : elle était du moins un organe imprévu pour le travail préparatoire de la loi, et qui aurait mérité que l'on s'en servît davantage.

Le système préconisé en première ligne, pour le problème arithmétique de la R. P., par M. G. L. est celui du *nombre* uniforme, ou, pour employer un terme plus habituel, du quotient électoral uni-

forme, avec utilisation nationale des restes, ou, pour commencer, utilisation régionale des restes. A défaut de ce système, il expose le système des plus grands restes et le sytème d'Hondt en montrant que celui-ci tend à favoriser les plus grands partis, et déclare qu'il serait possible de se rallier au système d'Hondt, provisoirement.

De l'apparentement, il n'était pas encore question lorsque le livre fut écrit. Mais son inspiration générale montre assez que M. G. L. aurait considéré l'amendement de M. Painlevé comme une défiguration de la R. P., avec laquelle il faudrait renoncer à l'assainissement de la vie politique.

Quant au second problème de la R. P., M. G. L. se prononce très catégoriquement contre le panachage, soi-disant défendu au nom de la « liberté de l'électeur », et il montre que c'est, en réalité, dans l'intérêt des candidats, et non des électeurs, que le panachage est réclamé.

Une deuxième partie du volume est consacrée à l'histoire et au fonctionnement de la R. P. en Belgique. On y voit, notamment, ce qu'il faut penser de la légende d'après laquelle la R. P. aurait été une invention cléricale. En réalité, le vote a été le résultat d'un compromis, auquel prirent part tous les partis, sans qu'aucun fût unanime. Ce qui a bien été une invention des catholiques belges, c'est le système d'Hondt, modalité qui a passé presque sans discussion. Mais si les catholiques belges ont proposé ce mode de calcul par intérêt électoral, le même motif devrait, en France, le faire adopter par les radicaux.

P.-G. La Chesnais. — **Le second problème de la R. P.** (*Grande Revue*, 25 février 1911).

Il s'agit du classement, opéré par les votes des électeurs, entre les candidats d'une même liste, afin de déterminer quels seront, d'abord, les élus, ensuite, les suppléants de la liste. « Il faudrait, pour atteindre la perfection, que chaque électeur pût effectivement contribuer au classement de *tous* les candidats de son parti, et que le scrutin établît, habituellement, entre ces divers candidats, des écarts appréciables. Il faudrait, en outre, que tous les élus de chaque liste, jusqu'au dernier suppléant, fussent élus avec un nombre de voix personnelles assez considérable. Enfin, il serait désirable que le système fût assez souple pour permettre de graduer, selon l'état des mœurs et la force des partis, l'importance qu'il convient d'attribuer à l'ordre de présentation. » Toutes ces conditions sont remplies par le système finlandais simplifié.

Olof Palme. — **Undersökning om den proportionella valmetoden vid 1910 aars landstingsmannaval** (1 vol. in-8, xii-244 p., Uppsala, 1910).

Etude critique des premières application, en Suède, de la représentation proportionnelle. Ce travail est fait avec un soin minutieux, et donne le détail complet des votes dans un assez grand nombre de circonscriptions, afin de mettre en évidence les combinaisons très variées auxquelles a donné lieu le système suédois. Ceci ne laissait pas que d'être assez compliqué, puisque le système suédois comporte à la fois le panachage (sans vote cumulatif) et une sorte d'apparentement, des listes différentes pouvant être présentées sous la même dénomination de parti. M. Olof Palme conclut à la nécessité de réformer la loi électorale sur certains points, parce qu'elle permet des manœuvres entre listes concurrentes de même étiquette. Il y a peu d'applications immédiates à faire de cette étude à la critique du système de la commission française, parce que les systèmes sont trop différents. Le livre de M. Olof Palme montre pourtant que, même dans les conditions favorables d'un pays où les partis sont peu nombreux, l'apparentement contribue à la muliplication des listes politiquement peu significatives, notamment de celles dont la raison d'être est d'ordre personnel ou local. — *P.-G. La Chesnais.*

B. Nogaro et M. Moye. — **Les régimes douaniers,** *Législation douanière et Traités de commerce* (Paris, Colin, 1910, in-16, 320 p.).

Quelle importance ont dans l'économie et dans la politique l'application, la réforme, l'aménagement des régimes douaniers, c'est ce que prouvent, non seulement les discussions parlementaires, mais surtout les rapports, les négociations, les tractations qui précèdent et préparent ces discussions, et, d'autre part, l'intérêt passionné que les producteurs, patrons et ouvriers, prennent aux discussions mêmes et à leurs effets. Le parti socialiste, comme tel, quelles que soient les actes, les interventions de certains de ses membres, est resté jusqu'à présent trop souvent indifférent en matière politique douanière; et d'abord a-t-il une politique douanière, et, s'il n'en a point, n'est-ce pas tout à fait regrettable au point de vue théorique et au point de vue pratique? Tout ce qui contribuera, en quelque mesure que ce soit, à combler une lacune fâcheuse, tout ce qui pourra contribuer à l'instruction et à l'éducation du parti nous paraît bienvenu; et c'est pourquoi nous accueillons avec sympathie et nous recommandons à nos lecteurs le volume de MM. Nogaro et Moye. Œuvre de deux spécialistes, il apporte sur les régimes

douaniers et sur l'administration des douanes françaises un compendium bien constitué et bien disposé. Sur les diverses conceptions des régimes douaniers, sur le sens des tarifs, sur l'évolution de la politique douanière depuis le mercantilisme jusqu'aux régimes contemporains, sur les primes et leurs différentes modalités, et, d'autre part, sur l'organisation du service douanier en France, il donne les moyens et les éléments d'une documentation rapide et sûre. — *H. B.*

Germain Martin. — **Conférences sur l'évolution économique des grandes nations aux XIXe et XXe siècles.** *Méthodes et résultats* (Paris, Rousseau, 1910, in-8, xv-584 p.)

Ce volume contient la sténographie de 40 conférences faites par M. Germain Martin à l'Université de Paris en 1909-1910. Les sujets de ces conférences sont la méthode (école classique et école historique), la statistique et la production des grandes nations, la concentration industrielle, commerciale et financière, les groupements « solidaristes » et professionnels, la technique agricole, industrielle et commerciale. Nous aurions beaucoup de réserves à faire sur la méthode, la matière, le plan de ces leçons ; leur destination spéciale permet qu'on les considère pour tout autre chose qu'une œuvre de science ; mais en vue même de cette destination, ne pourrait-on pas être plus rigoureux et plus instructif ? — *H. B.*

Charles Schmidt. — **L'industrie, Instruction, Recueil de textes et notes.** *Commission de recherche et de publication des documents relatifs à la vie économique de la Révolution* (Paris, Leroux, in-8, 252 p.)

Aucun des travailleurs ou des étudiants qui ont à s'occuper de la vie économique, politique, administrative pendant la Révolution, ou qui cherchent dans cette période des éléments de connaissance pour un sujet même contemporain, ne peut ignorer la publication de M. Schmidt : elle rendra à tous de très grands services.

Elle comprend d'abord une *Instruction pour la publication des documents relatifs à l'industrie et des notes sur la législation et l'administration de l'industrie de 1788 à l'an XI*, notes précises, résumant une forte documentation. Vient ensuite la portée principale, qui est le *Recueil des principaux textes législatifs et administratifs concernant l'industrie de 1788 à l'an XI*. On y verra comment la législation et l'administration révolutionnaires sont étroitement soudées à la législation et à l'administration de l'ancien régime, et comment les réformes législatives et administratives an-

térieures à 1789 préparent et annoncent les réformes postérieures.

Les lois des patentes (2-17 mars 1791 et 6 fructidor an IV), la loi Le Chapelier (14-17 juin 1791), le décret relatif aux mines (27 mars-28 juillet 1791), la police des papeteries, la police de la chapellerie, la loi relative aux manufactures, fabriques et ateliers (22 germinal an XI), les arrêtés relatifs aux chambres consultatives (10 thermidor an XI), au livret (9 frimaire an XII) sont publiés *in extenso* ou dans leurs parties essentielles, avec les circulaires, avis, notes, messages destinés à l'interprétation et à l'application des lois et des règlements, à l'établissement des premières statistiques, à l'organisation progressive de l'industrie. — *H. B.*

MARCEL DIJOL. — **Situation économique de la France sous le régime protectionniste de 1892** (Paris, Larose et Tenin, 1910, in-8, 362 p.).

Ce livre témoigne d'intentions louables, de bon sens, d'opinions judicieuses, mais la thèse est présentée avec beaucoup d'inexpérience, beaucoup de négligence (notamment dans l'utilisation des statistiques et dans le maniement des bibliographies). Cette thèse, c'est que la protection douanière instaurée par le tarif de 1892 a été nuisible à la production nationale, aux travailleurs et aux consommateurs français. Elle est exposée en une série de chapitres consacrés à l'agriculture (blé, vigne, sucre, élevage et produits de la ferme), à l'industrie (laine, coton, soie, métallurgie), au commerce, au travail, à la consommation. Aucun des problèmes rencontrés n'est traité, n'est même abordé et posé scientifiquement. — *H. B.*

Sozialistische Monatshefts, 1910, 24. H., 24 novembre.

Signalons particulièrement les articles de Legien sur le développement des syndicats, sous forme de fédérations d'industrie, en face de la puissance grandissante des organisations patronales ; de Bissolati, sur la situation du parti socialiste italien ; de Bruno Borchardt, sur l'imposition de la plus-value.

Sozialistische Monatshefts, 1910, 24 H., 24 novembre.

Sous le titre de *Die Demokratisierung Englands und der Fall Shackleton,* Bernstein montre comment l'acceptation par Shackleton, président du plus grand syndicat du textile d'Angleterre, du poste d'*Adviser* créé dans son ministère par le secrétaire d'Etat de l'Intérieur, Winston Churchill, loin d'être considérée comme un acte de trahison, a reçu l'approbation des publications et des orga-

nisations syndicales. Bernstein voit dans cette nomination, dont le principe, d'ailleurs, pourrait être rectifié si les syndicats obtenaient le droit de présentation aux fonctions, un indice de la démocratisation contemporaine de l'Angleterre et de la reconnaissance de la force croissante du mouvement ouvrier. — Dans le même numéro, Johannes Heiden étudie les projets de réforme des assurances sociales en Allemagne ; Félix Linke, le problème des transports à Berlin ; Friedrich Kleeis, le problème de la nationalisation des fonctions médicales.

Sozialistische Monatshefts, 1910, 26 H., 22 décembre.

A lire, entre autres, les articles de Emil Dœblin, sur la politique ouvrière des contrats de tarif et ses adversaires ; de Johann Frederik Ankersmit, sur le nouveau programme du parti socialiste hollandais ; de Franz Staudinger, sur l'organisation coopérative du logement ; de Serge Prokopovitch, sur la critique socialiste de l'ordre précapitaliste.

Die Neue Zeit, 30 décembre 1910.

Suite de l'article de Rappoport sur *Tolstoï comme philosophe et moraliste ;* article de Prager sur le développement des syndicats chrétiens en Allemagne, les tendances contradictoires des partis cléricaux et réactionnaires qui les dirigent, la lutte de ces partis contre le socialisme, l'attitude du socialisme, opposé à la réaction et au cléricalisme, et non aux syndicats chrétiens eux-mêmes.

Die Neue Zeit, 6 janvier 1911.

Fin de l'article de Rappoport ; Rothstein expose les résultats des élections anglaises, et Nachimson discute la répartition du capital en Allemagne.

Die Neue Zeit, 13 janvier 1911.

G. Hoch expose les projets de réforme de l'assurance sociale en Allemagne, et Nachimson montre les charges imposées par le militarisme à la société allemande. Dans un article intitulé *Massen und Führer,* A. von Elm, pour raffermir la discipline, la confiance, l'activité dans les syndicats, propose l'institution d'une assemblée permanente des délégués, à laquelle seraient soumises obligatoirement par le conseil directeur les décisions importantes de la lutte syndicale.

MARCEL MARION. — **Les impôts directs sous l'Ancien Régime, principalement au XVIIIe siècle** (Paris, Cornély, 1910, in-8, 434 p.).

Ce volume est le premier de la *Collection de textes sur l'histoire des institutions et des services publics de la France moderne et contemporaine*, publiée sous la direction de M. Camille Bloch.
Il apporte à cette collection la recommandation de sa méthode, de sa science, de sa claire et solide exposition. C'est un instrument d'étude désormais indispensable. Une introduction de 123 pages sur la taille, la capitation, le dixième, le cinquantième et les vingtièmes, la corvée précède le recueil des textes, tirés des documents ou des auteurs, et élucide les questions qui peuvent être posées à leur sujet. — *H. B.*

A l'École Socialiste

On travaille ferme à l'Ecole socialiste. A côté des cours proprement dits les « Conférences de travail » ont ouvert leurs portes. On s'écrase littéralement autour de la grande table verte de la permanence et l'on s'arrache la besogne. Il est réconfortant de voir cette passion de travail chez les élèves de l'Ecole, c'est la grande récompense des efforts fournis par les professeurs et les organisateurs.

Quant aux cours de ce mois-ci ils ont été suivis avec la même ardeur que le mois précédent. Pressensé a continué sa lumineuse et attachante étude de l'évolution du capitalisme moderne et Compère-Morel, avec cette précise compétence qu'on lui connaît, a traité du capitalisme dans l'agriculture française. Les idées socialistes en Angleterre ont eu comme historiens, Dispan de Floran qui a scientifiquement exposé le Georgisme, Cazamian qui a élégamment conté l'ingénieux socialisme du merveilleux Wells et enfin R. Hertz qui, de sa voix grave, a donné en exemple aux élèves de l'Ecole socialiste le laborieux effort et l'action réaliste des socialistes Fabiens.

Uhry et Lafont, qui sont des avocats et qui ont été à l'Ecole des professeurs de législation industrielle se sont partagés les grands sujets de l'arbitrage obligatoire et du contrat collectif. Ils nous ont offert une critique serrée des projets trompeurs du gouvernement. Et pour finir Lévy-Bruhl a fait son cours, si curieusement attendu par tous, sur la Notion de propriété dans les sociétés inférieures. Il a soumis à son auditoire les réflexions et les conclusions que lui a suggérées une étude logique et approfondie de faits généralement peu connus et toujours mal étudiés, relatifs surtout à la conception mystique de la propriété primitive.

Mais l'Ecole socialiste ne croit pas devoir s'arrêter en si beau chemin. Le succès qu'ont obtenu ses cours et ses conférences de travail ne lui

suffit pas, elle songe encore à organiser cet atelier de recherches historiques dont la nécessité a été si nettement démontrée par nos camarades Bourgin et Thomas, elle songe en outre à constituer pour les jeunes socialistes, principalement pour les étudiants, une Ecole de propagandistes pour l'organisation de laquelle des concours extrêmement précieux se sont spontanément offerts. Nous aurons à en reparler.

Conférences de l'École Socialiste

16 mars. — LAUCHE : *Qu'est-ce qu'une coopérative ?*

24 mars. — M. SEMBAT : *Les ligues de consommateurs.*

31 mars. — ELIE FAURE : *L'art social : la cathédrale.*

17 mars. — L. DUBREUILH : *Histoire de la Commune : la répression.*

VIENT DE PARAITRE

Le Compte rendu sténographique des séances du **7e Congrès national,** tenu à Paris en 1910.

Le prix en est de 1 fr. 75, pris dans nos bureaux, et de 2 francs franco.

* * *

La Commission administrative a fait éditer également les comptes rendus analytiques des deux premiers Congrès du Parti, **1er et 2e Congrès nationaux** tenus à Paris et à Chalon-sur-Saône en 1905. Ces comptes rendus, réunis en un joli petit volume de 130 pages, complètent la collection des Congrès Nationaux du Parti. — Pris dans nos bureaux, 1 franc ; 1 fr. 25 franco.

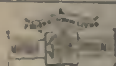
Il est du devoir de chaque groupe du Parti d'avoir dans sa bibliothèque les comptes rendus de nos Congrès. Envoyer commandes et mandats au citoyen Lucien Roland, 16, rue de la Corderie, Paris.

* * *

Signalons l'apparition prochaine d'un nouvel organe syndicaliste : **La Bataille,** siège provisoire, 33, rue de la Grange-aux-Belles.

Le Gérant : RODOLPHE SIMON.

L'Union Typographique, imp.coop. ouvr., Villeneuve-St-Georges (S.-et-O.)



La Commune de 1871

L'histoire d'un mouvement réside d'ordinaire beaucoup moins dans les péripéties qui en marquèrent le cours que dans les événements antérieurs qui en furent les causes et aussi dans les événements ultérieurs qui en découlèrent.

La recherche des origines présente donc pour un fait historique un intérêt essentiel. La connaissance des origines donne la clef du mouvement et permet seule d'en dégager le sens et la portée.

Pour la Commune, en tout cas, rien de plus vrai et l'on comprendrait peu cette levée d'armes de la classe ouvrière, si auparavant on ne s'était formé une idée exacte du Paris de l'époque et si l'on n'avait suivi à travers la guerre et le siège les frémissements et les agitations du peuple de la capitale.

En 1870, Paris était une ville de deux millions d'hommes environ.

Les grands travaux exécutés par le préfet Haussmann y avaient amené un concours considérable d'ouvriers et le développement de l'industrie s'y traduisait, comme ailleurs, par la prolétarisation croissante des producteurs. Toutefois Paris, par le fait qu'il était une ville de luxe et de plaisirs demeurait, comme il l'est encore aujourd'hui du reste, un centre où les catégories sociales représentant la classe moyenne ou confinant à cette classe, constituaient sinon peut-être l'élément le plus nombreux de la population, du moins l'élément le plus actif, le plus remuant et le plus influent.

Mais cette bourgeoisie héritière consciente des traditions

de ses pères et grands-pères qui avaient renversé trois trônes, ne cessait d'être frondeuse et oppositionnelle.

Remise de la saignée de décembre 1851, elle s'était retrouvée bien vite républicaine et, dès 1863, elle envoyait au Corps Législatif des élus nettement républicains.

A côté de cette bourgeoisie républicaine et souvent sous l'impulsion d'éléments venus d'elle se développait aussi un mouvement idéologique et politique prolétarien et socialiste.

En 1864 était née l'Internationale qui, dès 1865, avait une section à Paris. En 1869 se constituait à son tour la Fédération des Chambres syndicales.

Il ne faut pas exagérer l'importance de cette poussée socialiste ; mais il ne faut pas non plus la dédaigner et la priser trop bas. Par Proudhon, par Blanqui, par Karl Marx dont les premiers écrits commençaient à se répandre en France, étaient dès lors affirmées les thèses essentielles de l'opposition fondamentale de la classe salariée au régime capitaliste et de la nécessité de la mise en commun, pour la libération ouvrière, des instruments de production et d'échange.

C'est si bien que si les événements ne s'étaient pas précipités et si une crise inattendue n'était pas survenue, on n'eût pas tardé à assister à l'éclosion d'un Parti politique prolétarien, distinct de tous les autres partis, même du parti républicain bourgeois et luttant pour la réalisation de ses fins propres.

Mais ce Parti républicain, cette moyenne bourgeoisie, surtout cette petite bourgeoisie dont je parlais tout à l'heure, se faisaient eux-mêmes de la République une conception tout autre que celle qui a depuis auprès d'eux prévalu. La République, pour tous ses adeptes, avait, en ces temps-là, un sens plein. Ce n'était pas une forme vide de contenu, un simulacre vain et comme la caricature du régime de compression et de privilèges que subissait alors le pays. C'était l'initiatrice des temps nouveaux, la mère de toutes les libertés et de l'égalité surtout, un peu déjà la République sociale, en tout cas la pleine et entière République démocratique.

Un tel Paris bouillonnant et frondeur n'était représenté que très imparfaitement par ses élus, les Favre, les Simon, les Picard dont l'opposition allait s'attiédissant au Corps législatif. Où il le fallait voir et le fallait juger, c'était dans les clubs enfin réouverts et où chaque soir il se pressait pour entendre la parole d'émancipation politique et sociale qui retentissait à nouveau. Où il le fallait voir encore et juger, c'était sur les boulevards, au Père-Lachaise, où à l'occasion de chaque manifestation, il venait par dix mille, par vingt mille et par cent mille même, comme à l'enterrement de Victor Noir crier son opposition irréductible, irréconciliable à l'Empire.

Bref, lorsqu'en juillet 1869 éclata la guerre, Paris se trouvait déjà au début d'une période de fièvre annonciatrice d'événements graves et de catastrophes. La bourgeoisie républicaine et le prolétariat allaient droit à un conflit avec le régime établi qui ne pourrait se résoudre que par la force.

La guerre joua d'entrée son rôle ordinaire de dérivatif ; mais pour quelques jours à peine. Presque aussitôt, en effet, commençait la série des désastres : Wissembourg, Forbach, Frœchsviller. Du sein de la masse parisienne un cri d'indignation montait, une agitation se produisait qui devenait tempête et qui, au 4 Septembre, enfin, après la capitulation de Napoléon III à Sedan, emportait le régime abhorré et y substituait la République.

De nouveau, en présence de la marée montante de l'invasion allemande, toutes les forces vives de la France et de Paris se serraient autour du gouvernement qui prenait ou semblait prendre en charge la défense de la nation aux abois, autour de ces républicains qui renouvelléraient, on l'espérait, les miracles de leur aïeux de 1792 et 1793.

A Paris notamment, à Paris bientôt investi et coupé de toutes communications avec la province, toutes les oppositions s'étaient tues et, d'un cœur unanime, bourgeois et ouvriers, artisans et boutiquiers apportaient aux maîtres du moment, aux membres du gouvernement de la Défense nationale, leur foi aveugle et leur dévouement sans réserve.

Mais les jours passaient et voilà que l'inertie, l'incapacité et l'incertitude qui avaient présidé, Napoléon III régnant, à la conduite des opérations militaires, s'accusaient les mêmes avec les nouveaux gouvernants.

C'est alors, c'est à ce moment que se produisit au sein du peuple de Paris la désaffection vis-à-vis des dirigeants républicains bourgeois qui devait être quelques mois plus tard, à l'heure de la reddition des comptes, le facteur principal de l'Insurrection de la Commune.

Les éléments prolétariens les plus ardents et les plus conscients avaient bien vite vu qu'une défense sérieuse et efficace n'était possible que si toutes les classes de la société étaient appelées concurremment à collaborer au sacrifice et à participer à la bataille, c'est-à-dire si des institutions égalitaires nivelaient immédiatement dans une large mesure les conditions économiques des diverses catégories sociales en contact.

Cette idée si juste avait animé tout d'abord le Comité central des vingt arrondissements de Paris, qui siégeait à la Corderie, dans l'ancien local de la Section de l'Internationale, et comme les Jules Favre, les Jules Simon et les Trochu de la Défense Nationale restaient sourds aux invitations et aux appels, le Comité Central de la Corderie devenait bien vite un centre de conspiration contre le gouvernement provisoire installé à l'Hôtel de Ville. Dans la pensée des révolutionnaires de la Corderie, la République ne pouvait être mise à l'abri de tout retour offensif, et la guerre contre l'envahisseur ne pouvait être poursuivie avec quelque chance de succès que tout autant que les traîtres de la « Défense Nationale » seraient jetés bas et remplacés par une Commune révolutionnaire, agissant au nom du peuple ouvrier de Paris. De là les divers mouvements insurrectionnels conduits par les bataillons des quartiers les plus populeux, de Belleville et de Montmartre, notamment dans le but de chasser de l'Hôtel de Ville les occupants bourgeois et d'y installer la dictature de la classe ouvrière, maîtresse de la République et du pouvoir. De là les journées connues sous le nom de 8 Octobre, 31 Octobre et 22 Janvier, qui

ne furent, à un certain point de vue, qu'une sorte d'esquisse de cette autre journée qui, elle, devait être victorieuse, le 18 Mars.

Il est à noter toutefois que dans ces diverses rencontres avec le gouvernement régulier, le Comité de la Corderie ne put jamais mettre sur pied et armer plus de quelques milliers d'hommes. La masse de la population ouvrière et petit-bourgeois demeura réfractaire, dévouée aux dirigeants de la Défense Nationale, neutre, en tout cas, et incertaine.

Cette masse ne devait ouvrir les yeux que plus tard, lorsque la capitulation intervenant, et ses clauses connues, il apparaîtrait, clair comme le jour, aux plus aveugles, que le soi-disant gouvernement de la Défense Nationale n'avait été que le gouvernement de la trahison nationale, guidé par les plus bas et les plus égoïstes mobiles de préservation des privilèges capitalistes.

A ce moment, lorsque l'Assemblée Nationale, nommée au 8 février, pour traiter de la paix ou de la guerre, se réunit à Bordeaux et commença à délibérer, Paris républicain et ouvrier comprit enfin et se révolta. Il saisit à ce moment les conditions de l'odieux marché par lequel le capitalisme français cédait au capitalisme allemand deux des provinces du pays et cinq milliards, à la condition que ce dernier lui livrât la République à discrétion et lui laissât toute latitude pour les restaurations et les réactions qu'il méditait.

Coup sur coup, en ces jours, parvenaient, de Bordeaux à Paris, ces nouvelles accablantes et sinistres: une Chambre comptant, sur 750 membres, 450 monarchistes d'origine et, à la tête de cette Chambre, comme chef du Pouvoir Exécutif, Thiers, le massacreur de Transnonain, le ministre à tout faire de Louis-Philippe, l'incarnation la plus complète de l'astuce et de la férocité des classes privilégiées. Pour lui, Paris, qui avait tant souffert au cours du siège, dans son esprit comme dans sa chair, nul ménagement, nulle sollicitude. Par la loi sur les échéances, l'Assemblée Nationale acculait tous ses commerçants à la faillite. Par la loi sur les loyers, elle jetait à

la rue, après leurs dernières hardes et leurs derniers meubles saisis, tous ses travailleurs: ouvriers, employés, petits façonniers, boutiquiers, 150 ou 200.000 familles. Elle proposait enfin d'enlever à ses gardes nationaux leur solde, c'est-à-dire leur unique morceau de pain. Et puis, comme s'il n'eut pas suffi, elle lui arrachait ses prérogatives de capitale en décidant de fixer son siège hors de ses murs.

Autant de résolutions, autant de votes, autant de démonstrations de l'Assemblée et autant de soufflets sur la face de Paris, autant d'attentats contre son droit, ses libertés, son existence même.

Ainsi acculée, la grande ville fit front à l'ennemi qui la menaçait. Patriotes et républicains, tous jusqu'aux plus timides et aux plus indécis rejoignirent à cette minute les socialistes et les révolutionnaires du siège. Avec eux ils firent bloc et, unanimes, à l'exception d'un quarteron de boursicotiers et de capitalistes, tous les habitants de la capitale se dressèrent comme un seul homme, prêts à la fois contre l'ennemi extérieur et contre l'ennemi intérieur, à un 31 Octobre ou à un 22 Janvier victorieux.

Dès ce moment, Paris était gros d'une insurrection. Cette insurrection, Thiers la rendit inévitable, car, lui aussi, la voulait, estimant l'occasion propice pour saigner à blanc le prolétariat et permettre ainsi à la classe capitaliste de conclure un bail nouveau avec le pouvoir, la souveraineté politique et économique, sans partage et pour longtemps.

Un mois, les deux adversaires s'observèrent: Thiers et l'Assemblée Nationale, à Bordeaux, le Comité Central de la Garde Nationale, à Paris, qui avaient pris la tête du mouvement.

C'est qu'en réalité, Thiers ne voulait opérer qu'à coup sûr. Avant de soumettre Paris, comme il disait, il fallait que la paix avec l'Allemagne fût définitivement conclue. Celle-ci faite, il se mit à l'œuvre. Avec l'armée, il se rapprochait, vers le 15 mars, de la capitale et, dans la nuit du 17 au 18 mars, il tentait d'enlever de vive force, à la Garde nationale parisienne, les deux mille bouches à feu qu'elle détenait.

L'histoire de la journée du 18 Mars 1871 est connue en France comme hors les frontières. Partout, on sait comment, du fait de la défection d'une partie des troupes qui levèrent la crosse en l'air et fraternisèrent avec les gardes nationaux, le coup de main de Thiers échoua et comment, par une retraite générale de l'ennemi sur Versailles, la grande ville, au matin du 19 mars, se trouva soudain, presque sans en avoir eu conscience, au pouvoir du peuple et de la Révolution.

C'est à cette date du 18 mars que commence, pour qui ne s'en tient qu'aux apparences, l'histoire de la Commune de 71. Cette même histoire prend fin au 28 mai avec les derniers coups de fusil tirés par les insurgés dans le quartier de la Roquette.

Soixante-douze jours, tel est donc le laps de temps durant lequel le peuple ouvrier et socialiste parisien a disputé la possession de sa ville à la réaction capitaliste cantonnée à Versailles. Soixante-douze jours, c'est peu et c'est beaucoup. C'est peu, si l'on ne tient compte que du nombre d'heures écoulées. C'est beaucoup,si l'on envisage tous les événements et tous les faits qui ont rempli ces heures si pleines, si mouvementées et si tragiques. C'est trop, en tout cas, pour que, dans cet exposé forcément réduit, je puisse en essayer une relation, même abrégée.

En ce cas, quelques indications brèves sont seules permises, et les voici :

L'histoire de la Commune peut se diviser en trois périodes.

La première de ces périodes, qui va du 18 au 27 mars, est occupée tout entière par les pourparlers des maires des vingt arrondissements de Paris avec le Comité Central de la Garde Nationale, d'une part, et l'Assemblée Nationale et le gouvernement de Versailles, d'autre part, en vue d'un arrangement. Durant ces jours, les maires font incessamment la navette de Paris à Versailles et de Versailles à Paris, pour assurer la détente d'abord, l'entente, ensuite. A Paris, ils se heurtent à une population qui n'entend pas sacrifier la République

à de sournois *calculs*, et qui est prête à mourir pour elle. A Versailles, ils se butent à une obstination sanguinaire et féroce, exigeant que Paris se rende sans merci et pieds et poings liés, se livre aux lâches qui, la veille, ont déserté ses murs, sans même oser combattre. D'un examen impartial des textes et des faits, il résulte ici, à l'évidence, que c'est Thiers et les réacteurs de l'Assemblée Nationale qui ont voulu et provoqué le conflit et obligé la Révolution à la guerre civile. Le but poursuivi par Thiers en se prêtant une semaine aux pourparlers était simplement de gagner du temps, afin de reconstituer son armée, l'armée qui égorgerait Paris.

La deuxième de ces périodes va du 28 mars, date de la proclamation de la Commune, au 21 mai, le sinistre dimanche où les troupes versaillaises s'infiltrèrent par trahison dans l'enceinte de la capitale. C'est au cours de ces huit semaines que la Commune élue — régulièrement et légalement élue, on ne saurait trop le répéter — par les suffrages de 229.167 citoyens, a administré et régi Paris.

Ce qu'était cette commune dans ses éléments constituants, mais seulement — et c'est assez pour mériter le respect, — la réunion des militants qui avaient le plus délibérément et le plus héroïquement combattu l'Empire au temps de sa toute puissance, luttant sans trêve et payant sans relâche de leur personne jusqu'à la prison et jusqu'au bagne. A eux tous, ces hommes représentaient certainement plusieurs siècles d'embastionnement, de déportation et d'exil. Par-dessus tout, ils étaient de braves gens, droits, honnêtes, loyaux, convaincus, d'un niveau moral très supérieur à celui des dirigeants qui les avaient précédés au pouvoir et qui les y suivirent. Défalcation faite de deux ou trois individualités suspectes, dont deux exécutées et démasquées au cours de mandat, et de quatre ou cinq excentriques agités chez qui dominait un personnalisme aigu, l'honneur, la probité, la sincérité, la bonne foi furent leur lot.

Ce qu'elle fit, cette Commune ? comment elle traduisit dans ses déclarations, dans ses actes et surtout dans ses institutions.

les tendances socialistes qui étaient celles de beaucoup de ses membres, de la majorité sans doute ? A cette question aussi il faut répondre et dire, car c'est le vrai, qu'à cet égard l'œuvre des insurgés du 18 mars, maîtres cependant de tout le pouvoir dans l'enceinte des fortifications s'accusa presque inexistante. La Commune ne tenta rien, n'esquissa rien en vue d'une transformation dans les rapports entre Capital et Travail qui mérite d'être relevé ni même relaté.

Mais ici les hommes de la Commune ont mieux qu'une excuse. Les faits plaident pour eux et leur apportent leur justification. Comment, en effet, la Commune, dans la tourmente où elle se trouvait emportée, aurait-elle pu être un Parlement légiférant et décrétant ? Depuis l'heure de sa naissance jusqu'à l'heure de sa mort elle fut une barricade. Or, derrière une barricade on ne parle pas ; on se bat. C'est peine perdue par suite, je le répète, que de chercher le socialisme de la Commune dans les délibérations de ses élus à l'Hôtel de Ville, dans leurs paroles, ou même dans leurs actes, alors qu'il ne se trouve que dans la lutte armée qui, bientôt assumée uniquement par les prolétaires, à l'exclusion de tout autre élément, devint rapidement une lutte ouvrière et ne put en conséquence avoir d'autre aboutissant qu'un aboutissant socialiste perturbateur de tous les antiques rapports entre Capital et Travail et radicalement rénovateur.

La troisième période, qui comprend les journées du 21 au 28 mai, est internationalement connue sous le nom de Semaine Sanglante.

Peu à peu Thiers avait resserré autour de Paris l'étreinte de fer de son armée. Au début des opérations, dans les premiers jours d'avril, il comptait à peine sous ses ordres une quarantaine de mille hommes mal entraînés et peu sûrs. Mais grâce aux bons offices des gouvernants allemands, cette armée fut bien vite accrue. Sur ce point, nous avons les déclarations expresses de l'intéressé dans sa déposition à la Commision d'enquête sur les événements du 18 mars. « Malgré, dit-il, le traité qui limitait à 40.000 hommes l'armée de Paris, M. de

Bismarck consentit à une augmentation qui fut d'abord de 100.000 hommes, puis de 130.000. Il nous en fournit lui-même les moyens, en nous renvoyant un nombre assez considérable de nos prisonniers, dont il avait suspendu le retour par suite des contestations survenues. » L'aveu est clair et il est inutile d'insister.

A cette armée ainsi reconstituée, il convenait de restituer ce que l'on a coutume d'appeler l'esprit militaire, et c'est à cette tâche hideuse que Thiers, deux mois durant, donna tous ses soins. Aussi, lorsque la dite armée pénétra le dimanche 21 mai dans Paris, elle était prête pour sa besogne d'abattoir. Des soldats, ces hommes ? non pas — mais des bouchers ; et le massacre commença immédiatement dans les premiers quartiers envahis. Huit jours et huit nuits il se poursuivit dans Paris, à chaque heure plus impitoyable et plus meurtrier. Au fur et à mesure que les troupes de l'ordre s'enfonçaient dans les quartiers ouvriers du centre et de l'est, tout hérissés de barricades dressées pour une résistance dernière, leur fureur grandissait, et derrière elles s'élargissait le fleuve de sang qui marquait leur passage.

Mais est-il nécessaire d'insister sur les crimes sans nombre perpétrés par l'armée et par la bourgeoisie en ces heures atroces ? Ils ont été flétris par la conscience universelle et l'Histoire impartiale a déjà prononcé.

La victoire n'arrêta pas la tuerie. Elle ne fit que la régulariser et l'amplifier. Il ne s'agissait pas en effet pour le vainqueur de dominer et de réduire la classe ouvrière, mais de la décimer, d'anéantir chez elle tout ce qui était susceptible de pensée et d'action, afin de rendre incontestable et incontesté le régime de domination bourgeoise. Thiers exultant, tout son vœu comblé, mandait à ses préfets : « Le sol est jonché de leurs cadavres ; ce spectacle affreux servira de leçon » ; et le massacre ne prit fin que lorsque les vainqueurs, redoutant pour eux-mêmes, s'avisèrent que la peste allait surgir, si l'on n'y prenait garde, de tout cet amoncellement de corps en décomposition. Alors on ne tua plus ; mais on arrêta ; et ce fut

par centaines et par milliers que, républicains de Paris, hommes, femmes, enfants, vieillards, pêle-mêle furent conduits en longues files à Versailles pour y être incarcérés à l'Orangerie ou au camp de Satory et, de là, dirigés vers les pontons ou vers le bagne.

Fin juillet, il n'y avait plus, peut-on dire, un seul Communeux dans Paris. Des 100.000 hommes, des 100.000 républicains et socialistes qui avaient appuyé jusqu'au bout le mouvement du 18 mars, ceux qui n'étaient pas morts assassinés pendant ou après le combat ou qui ne pourrissaient pas, captifs et enchaînés, dans les cachots du vainqueur étaient en fuite, avaient pris, sans espoir de retour, hélas ! le chemin de l'exil.

Et maintenant quel jugement d'ensemble porter sur la Commune et comment la situer dans le mouvement général du Prolétariat ?

Il n'y a pas exemple de révolution qui se soit déroulée selon un schéma préconçu et en s'enfermant dans les cadres rigides et fixes qu'avaient pu lui assigner par avance visionnaires ou prophètes. La Commune n'a pas échappé à cette règle générale. Heurtée, chaotique, mouvante comme la vie elle-même et comme les circonstances extraordinaires où elle avait pris naissance, elle s'offre au spectateur avec les caractères les plus divers et les plus disparates.

Ce fut un mouvement patriotique, a-t-on dit, et cela est vrai. Au début surtout, des patriotes, et nombreux, s'y égarèrent, qui crurent que, par le soulèvement parisien, grâce à lui, on pouvait galvaniser la France exsangue et moribonde et la lancer à nouveau sur les Allemands vainqueurs. Ce fut un mouvement républicain, a-t-on dit aussi, et c'est encore vrai, car tous les républicains de la capitale se rallièrent un instant expressément ou tacitement au gouvernement insurrectionnel, parce qu'ils reconnaissaient en lui une garantie à l'égard des complots ourdis à l'Assemblée Nationale et dans le pays par les revenants de la réaction contre le régime issu de la Révolution du 4 Septembre.

Oui, la Commune fut certainement ces choses et d'autres encore. Mais, avant tout, par dessus tout, elle fut prolétaire, partant socialiste, pour cette raison évidente que le Prolétariat en action ne peut marcher et combattre que pour un but socialiste. Elle fut — et c'est ce que la clairvoyance de Karl Marx perçut immédiatement et ce que la conscience internationale a depuis bien compris et senti — une insurrection ouvrière, qui mit debouts exploités contre exploiteurs, d'abord pour la garde de leurs armes qu'on leur voulait arracher, pour leur émancipation ensuite. Elle fut dans son essence, elle fut dans son fond la première grande bataille rangée du Travail contre le Capital. Et c'est même parce qu'elle fut cela avant tout, d'un républicanisme qui n'était qu'un socialisme s'ignorant et qui allait jusqu'à menacer les bases mêmes du vieil ordre social et à évoquer un ordre nouveau, qu'elle fut vaincue et que, vaincue, elle fut égorgée.

Ceci nous dit aussi pourquoi, pour quelles raisons la Commune échoua. Si elle s'était contentée d'être une révolution semblable à celles qui l'avaient précédée, Juillet 1830, Février 1848, Septembre 1870, c'est-à-dire une révolution seulement politique, il est probable, il est possible qu'elle se fût ménagée jusqu'au bout les faveurs et l'appui d'une fraction au moins de la bourgeoisie avancée et qu'elle eût pu, dans une certaine mesure, aboutir. C'est parce qu'elle se révéla bien vite sociale qu'elle se vit peu à peu abandonnée par tous les éléments républicains bourgeois qui l'avaient un instant favorisée et qu'elle ne trouva plus, pour la défendre comme pour l'administrer, que des prolétaires.

Or, le prolétariat n'était pas mûr pour la tâche colossale que le destin ironique lui imposait soudain. Il manquait presque totalement, même dans son élite et à plus forte raison dans sa masse, des capacités indispensables. Il pouvait fournir des combattants et des martyrs en nombre, non des administrateurs et des dirigeants. Son pauvre état-major était et se manifesta bientôt insuffisant quantitativement et qualitativement. Imaginez du reste cette première difficulté dominée,

ce premier obstacle tourné ou surmonté, qu'un autre, infranchissable celui-là, se fût dressé aussitôt. Eût-elle compté au lieu d'un, dix Varlin et dix Fraenkel, dix Vaillant et dix Tridon que l'élite révolutionnaire se serait trouvée aussi impuissante à grandir à sa taille la masse du prolétariat parisien. C'est qu'une révolution, une révolution sociale moins que toute autre, ne s'improvise pas, ne se commande pas. Il y faut une longue, lente et appropriée préparation. Il faut que la classe qui en est le support et l'agent soit en mesure de succéder. Une minorité audacieuse peut, c'est évident, se substituer dans le gouvernement à une autre minorité et quelquefois durer, en s'adaptant par transaction, au milieu ambiant. Mais une classe ne se substitue à une autre, n'impose avec son idéal un statut social nouveau que si elle a acquis les capacités requises pour assurer au mieux les fonctions vitales de la collectivité et pourvoir aux besoins essentiels de cette collectivité plus exactement et plus complètement que la classe qu'elle chasse, élimine ou résorbe.

C'est à cette œuvre consistant à hausser sans cesse le niveau moral et intellectuel de la classe ouvrière et à intensifier sa force d'organisation que l'histoire de la Commune, de ses faiblesses et de sa chute nous convie donc à consacrer toute notre énergie et toute notre activité. C'est la leçon la plus claire qui se dégage de ses ruines si, soucieux de reprendre le combat, nous avons à cœur de le voir s'achever en victoire.

LOUIS DUBREUILH.

La Question Agraire et le Parti Socialiste

La question agraire venant en discussion au prochain Congrès socialiste qui se tiendra à Saint-Quentin, nous avons pensé qu'il était utile et nécessaire d'examiner ici quelle était la situation sociale de la paysannerie française et quelle devait être notre mode d'action et de propagande dans les campagnes afin d'intensifier notre recrutement.

Ce que nous pouvons affirmer avec la certitude la plus complète, quoique en disent et quoique en écrivent nos adversaires, c'est que la concentration capitaliste joue tout aussi bien son rôle dans le domaine agricole que dans le domaine industriel et commercial. Dire que le capital agit de la même façon et opère de la même manière sur le monde rural qu'il agit et opère sur le monde urbain, serait certainement un peu osé et je n'ai jamais prétendu qu'il expropriait les travailleurs des champs dans les mêmes conditions qu'il expropriait les travailleurs de la ville. Mais il n'en est pas moins vrai que les producteurs ruraux, comme tous les autres, sont de plus en plus asservis et dominés par le capitalisme tout puissant.

Son œuvre d'expropriation et de domination se manifeste sous plusieurs formes.

D'abord en concentrant la terre dans des mains de moins en moins nombreuses ; ensuite en détenant la petite et très petite propriété — quelquefois la moyenne — sous forme de prêts hypothécaire et chirographaire, de dette rurale enfin ; et finalement en industrialisant la production agricole, rendant le paysan-producteur tributaire de l'industriel ou du commer-

çant devenus les intermédiaires entre les producteurs et les consommateurs.

Et pour le prouver, nous n'avons qu'à puiser des chiffres dans les statistiques gouvernementales les plus récentes.

Voyons pour commencer le nombre des exploitations.

Si nous prenons la dernière enquête faite par le Ministère des Finances, en juillet 1908, nous constatons que le nombre des exploitants agricoles est de 5.505.464 dont les exploitations se répartissent ainsi :

	Exploitations
	—
Très petite propriété de moins de 1 hectare......	2.087.851
Petite propriété de 1 à 10 hectares............	2.523.713
Moyenne propriété de 10 à 40 hectares........	745.862
Grande propriété de 40 à 100 hectares..........	118.497
Très grande propriété de 100 hect. et au-dessus...	29.541

Soit donc 4.611.564 exploitations de moins de un hectare à 10 hectares et 893.900 exploitations de 10 hectares à 100 hectares et au-dessus.

La statistique agricole de 1892 nous donnant pour la :

Très petite propriété de moins de 1 hectare......	2.235.405
Petite propriété de 1 à 10 hectares............	2.617.558
Moyenne propriété de 10 à 40 hectares........	711.118
Grande propriété de 40 à 100 hectares..........	105.391
Très grande propriété de 100 hectares et au-dessus.	33.280

Soit 4.852.963 exploitations de moins de un hectare à 10 hectares et 849.789 exploitations de 10 hectares à 100 hectares et au-dessus, nous pouvons donc en conclure que la concentration de la terre s'effectue :

En 1892, petites exploitations allant jusqu'à 10 hectares	4.852.963
En 1908, petites exploitations allant jusqu'à 10 hectares	4.611.564
Diminution, de 1892 à 1908....................	241.399

	Exploitations
	—
En 1908, moyennes et grandes exploitations allant de 10 hectares à 100 hectares et au-dessus.	893.900
En 1902, moyennes et grandes exploitations allant de 10 hectares à 100 hectares et au-dessus.	849.789
Augmentation, de 1892 à 1908	44.111

Ces 241.399 petites et très petites exploitations disparaissant en seize ans, accusent donc une diminution de 15.087 unités par an, 1.257 par mois et 41 par jour!

C'est bien un signe évident de la concentration terrienne !

Examinons maintenant la superficie de ces différentes exploitations. En 1908, elle était (landes et incultes compris), pour la :

	Hectares
	—
Très petite propriété, au-dessous de 1 hectare, de	1.228.597
Petite propriété de 1 à 10 hectares, de	11.559.342
Moyenne propriété de 10 à 40 hectares, de....	14.825.298
Grande propriété de 40 hectares et au-dessus de	16.270.556

En 1892, cette contenance (toujours landes et incultes non compris), était pour la :

Très petite propriété, au-dessous de 1 hectare, de	1.243.200
Petite propriété de 1 à 10 hectares, de.........	10.383.300
Moyenne propriété de 10 à 40 hectares, de.....	12.946.400
Grande propriété de 40 hectares et au-dessus, de	18.579.700

Si l'on compare ces chiffres, il ressort qu'en 1908, la petite et la très petite propriété occupent une superficie de........................	12.787.939
tandis qu'en 1892, elles occupaient...........	11.626.500
soit une *augmentation* de contenance de.......	1.161.439
Tandis que la moyenne et la grande exploitation, qui couvraient, en 1892..................	31.526.100
n'en couvrent plus, en 1908, que............	31.095.854
soit une *diminution* de.....................	430.246

La petite et très petite exploitation regagneraient donc en superficie, si elles perdent en nombre, tandis que l'effet contraire se produirait pour la moyenne et la grande exploitation.

Nous ne le contestons pas. Nous n'ignorons pas que la moyenne et la grande propriété ont diminué en étendue dans quelques départements, à la suite des achats de terre effectués par de grandes sociétés (dont les actionnaires étaient qualifiés par les paysans de *bandes noires*) qui la revendaient ensuite par petits lots, à gros bénéfices.

Mais une notable partie des 1.161.439 hectares dont s'est agrandie la petite propriété — et non la très petite, car de 1892, où elle occupait 1.243.200 hectares, à 1908, où elle ne détenait plus que 1.228.597 hectares, elle a perdu 14.603 hectares —, elle l'a gagnée sur les landes et les terres incultes, puisque, en 1908, la superficie des exploitations (landes et incultes non compris) était de 43.883.793 hectares, tandis qu'en 1892 elle n'était que de 43.152.600 hectares (toujours landes et incultes non compris), soit un gain de 732.193 hectares sur la terre non cultivée en l'espace de 16 ans.

Du reste, la question de superficie est encore assez obscure; nous n'avons pas de documents bien détaillés sur elle. Ce qui serait très intéressant à connaître, surtout au sujet de cette diminution de 430.246 hectares pour la grande propriété : celle qui va de 40 à 100 hectares et au-dessus, c'est qu'elle est la catégorie de grande propriété qui a diminué en contenance. Est-ce celle qualifiée de grande, allant de 40 à 100 hectares, ou celle qualifiée de très grande, de 100 hectares et au-dessus ?

Voilà ce qu'il faudrait savoir.

Et tant que nous ne saurons pas si c'est au détriment de la grande exploitation, qui va de 40 à 50 hectares, de celle qui avoisine la moyenne propriété et que M. de Foville fait toujours rentrer dans cette catégorie, ou au détriment de celle qui borde, qui se trouve aux confins de la très grande propriété et qui compte 100, 200 ou même 300 hectares, nous ne pouvons conclure d'une façon absolue. Néanmoins, si nous nous

basons sur de plus anciennes et plus explicites statistiques, il nous est facile de constater qu'au cours de la période 1882-1892, la propriété au-dessus de 100 augmentait, tandis que la catégorie se rapprochant de la moyenne propriété, celle de 40 à 50 hectares, diminuait assez fortement.

En tout cas, il est un fait certain, c'est que les statistiques d'hier et d'aujourd'hui attestent que les petits et très petits exploitants sont de plus en plus rejetés dans le prolétariat, et qu'en France, dans ce pays de petite propriété, 4.611.564 (— très petite et petite exploitation de 0 à 10 hectares) — occupent une superficie de 12.787.939 hectares, tandis que 893.900 moyennes, grandes et très grandes exploitations couvrent une étendue de 31.095.854 hectares.

S'il faut d'autres preuves de cette lente mais sûre expropriation des petits propriétaires, nous n'avons qu'à consulter les cotes foncières.

Dans un livre très documenté de M. Edmond Michel, intitulé: *la Propriété*, nous trouvons un tableau des cotes foncières (page 37, tableau n° 13) de 1884 à 1905, qui est très éloquent.

En 1884,	le nombre	des cotes foncières	était de	14.220.972
— 1885	—	—	—	14.271.107
— 1886	—	—	—	14.259.431
— 1887	—	—	—	14.242.085
— 1888	—	—	—	14.238.102
— 1889	—	—	—	14.211.607
— 1890	—	—	—	14.141.080
— 1891	—	—	—	14.121.781
— 1892	—	—	—	14.045.614
— 1893	—	—	—	14.009.779
— 1894	—	—	—	13.957.528
— 1895	—	—	—	13.936.080
— 1896	—	—	—	13.885.710
— 1897	—	—	—	13.863.296
— 1898	—	—	—	13.833.872
— 1899	—	—	—	13.777.896

En 1900, le nombre des cotes foncières était de				13.618.189
— 1901	—	—	—	13.598.623
— 1902	—	—	—	13.588.400
— 1903	—	—	—	13.574.444
— 1904	—	—	—	13.536.730
— 1905	—	—	—	13.533.026

soit une diminution de 687.945 cotes foncières de 1884 à 1905.

Quant à la dette rurale: dettes hypothécaires et chirographaires qui viennent accabler le monde paysan, il est impossible d'en fixer le taux. Mais de l'avis de tous les spécialistes en la matière, elle dépasse certainement 20 milliards.

M. Klotz, ancien rapporteur du budget de l'agriculture et ancien ministre des Finances, accusait une dette hypothécaire de 15 milliards, et si nous ajoutons à ces 15 milliards les dettes chirographaires et les prêts usuraires inconnus, il est certain que nous dépasserons de beaucoup les 20 milliards ci-dessus.

Dans la *Dette hypothécaire et l'Héritage foncier,* publié en 1894, l'auteur disait que la *plupart des travailleurs ruraux étaient des salariés du capital.*

Dans la *Propriété rurale en France,* de M. Flour de Saint-Genis on pourrait lire ce passage très suggestif :

« Si, en 1790, on a délivré le travail rural des servitudes féodales, nous le voyons, en 1900, tout entier couvert d'hypothèques et retomber sous des chaînes financières qui, pour ne sembler que volontairement acceptées, n'en sont pas moins pesantes et irréductibles. »

Et il ajoutait :

« En 1900, sur cent propriétaires terriens, il n'en est pas quatre qui soient leur maître, et dont les profits puissent grossir l'épargne patrimoniale. Aux servitudes féodales d'avant 1789, les spéculateurs et la procédure ont substitué une autocratie financière inexorable. »

Cette dette rurale, ajoutée à la main-mise des gros propriétaires sur la riche terre des contrées fertiles, nous donne une lumineuse idée de la façon dont le capitalisme fait son œuvre

de destruction, d'expropriation dans l'agriculture. Car la dette rurale accable surtout les petits propriétaires. Et pour en faire la démonstration nous n'avons qu'à consulter les cartogrammes et les tableaux de MM. Flour de Saint-Genis et Edmond Michel et à les comparer entre eux.

Nous constaterons qu'à quelques exceptions près, les départements dont le quantum de la dette hypothécaire, par rapport à la valeur vénale, est le plus bas, n'atteint pas 9 p. 100, sont ceux où la proportion des cotes foncières de plus de 100 hectares est la plus élevée.

En voici quelques exemples :

DÉPARTEMENTS	QUANTUM DE LA DETTE HYPOTHÉCAIRE pesant sur la valeur immobilière et rurale d'après l'enquête des contributions directes (1).	COTES de PLUS DE 100 HECTARES à la date de 1898 (2).
—	—	—
Landes	7	40 à 50 p. 100
Loir-et-Cher	10,9	40 à 50 —
Nièvre	9,5	40 à 50 —
Hautes-Pyrénées	11,1	40 à 50 —
Basses-Alpes	6,8	40 à 50 —
Hautes-Alpes	10,1	plus de 50 —
Cher	9,5	plus de 50 —
Corse	3,8	40 à 50 —
Indre	10,7	40 à 50 —

Voici tout au contraire d'autres départements où la proportion des cotes foncières de plus de 100 hectares est la plus basse, mais où, aussi, le quantum de la dette hypothécaire, par rapport à la valeur vénale est le plus élevé :

(1) *La Propriété*, de M. Ed. Michel, page 56, 1908.
(2) *La Propriété rurale*, de M. Flour de Saint-Genis, pages 68 et 69.

DÉPARTEMENTS —	QUANTUM DE LA DETTE HYPOTHÉCAIRE pesant sur la valeur immobilière et rurale d'après l'enquête des contributions directes (1). —	COTES de PLUS DE 100 HECTARES à la date de 1898 (2). —
Aube	13,8	10 à 20 p. 100
Aude	14,3	20 à 40 —
Calvados	14,9	10 à 20 —
Creuse	10,4	10 à 20 —
Dordogne	12,4	10 à 20 —
Finistère	13,8	10 à 20 —
Gironde	14,1	20 à 40 —
Hérault	19,6	20 à 40 —
Indre-et-Loire	16,1	20 à 40 —
Isère	17,1	20 à 40 —
Loire	14,5	10 à 20 —
Loire-Inférieure	13,5	20 à 40 —
Nord	13,2	0 à 10 —
Oise	13,6	10 à 20 —
Orne	12,7	10 à 20 —
Pyrénées-Orientales	16,8	0 à 10 —
Rhône	15,8	0 à 10 —
Haute-Saône	14,3	20 à 40 —

etc., etc., etc.

Et si les prêteurs à qui l'on ne rembourse jamais les sommes empruntées, les débiteurs se contentant d'en payer les intérêts, ne font pas vendre afin de faire rentrer leurs capitaux, c'est qu'ils savent très bien qu'ils gagnent beaucoup plus à *louer leur argent* qu'ils ne gagneraient à *louer les terres* dont ils seraient devenus les propriétaires par la grâce de la vente judiciaire.

C'est du reste l'avis de M. Paul Bureau, écrivant à la page 20 de son *Homestead* : « Pourquoi les créanciers exproprieraient-ils, puisque un grand nombre de petits paysans servent à leurs

(1) *La Propriété*, de M. Ed. Michel, page 56, 1908.

(2) *La Propriété rurale*, de M. Flour de Saint-Genis, pages 68 et 69.

créanciers des intérêts doubles de ceux que la terre pourrait rapporter. »

En même temps, il y a intérêt pour le grand propriétaire — qui souvent, pour ne pas dire toujours, prête aux petits exploitants, ses voisins — de ne pas provoquer l'expropriation des petites exploitations qui l'entourent. M. de Folleville le voyait déjà il y a bien longtemps, lorsqu'il écrivait, dans son *Morcellement*, publié en 1885 et dans sa *France Economique*, parue en 1889, les lignes si vraies suivantes :

« Sans l'utile accompagnement de petite et même de très petite propriété qui lui fait une ceinture d'autant plus efficace qu'elle est plus épaisse, la grande propriété languit ; elle n'a pas de main-d'œuvre sur qui elle puisse compter, de débouchés immédiats pour certains de ses produits ; elle voit le vide se faire autour d'elle, est obligée de faire venir de loin ses ouvriers, etc... »

Et c'était aussi l'opinion de M. Flour de Saint-Genis écrivant :

« La grande culture n'a besoin qu'à certaines époques d'un nombreux personnel, qu'elle trouve autour d'elle si la population est dense. Mais elle est obligée d'avoir recours à des nomades ou à des étrangers si les villages ne possèdent pas ces groupes de cultivateurs qui, tout en exploitant leur propre héritage, s'offrent volontiers à travailler pour autrui et surtout à bon marché. »

C'est pourquoi les ventes par autorité de justice ne sont plus aussi nombreuses à l'heure actuelle : les prêteurs sur hypothèques aimant mieux toucher les 700 millions d'intérêts que leur procurent les 15 milliards qu'ils ont avancés aux petits exploitants que la location incertaine d'une terre qu'ils ne pourraient mettre eux-mêmes en exploitation, la main-d'œuvre agricole devenant de plus en plus rare lorsqu'elle n'est pas enchaînée à la glèbe par une parcelle de propriété.

Si les petits propriétaires se trouvent expropriés ; si leur nombre diminue de jour en jour ; s'ils sont obligés d'emprunter, de louer de l'argent pour pouvoir exploiter leurs biens :

c'est qu'en agriculture, comme dans toutes les branches de l'activité humaine, il faut faire de plus en plus grand, être de mieux en mieux outillé, disposer de capitaux, posséder un bagage scientifique dont on n'avait que faire jadis, etc., etc.

Et c'est l'infériorité technique, infériorité fatale, du petit propriétaire qui est cause de sa ruine...

On a bien essayé de faire entendre aux intéressés que la petite exploitation pouvait supporter la concurrence de la grande. On a même voulu faire croire aux paysans exploitant leurs biens eux-mêmes avec le seul aide des leurs, qu'ils avaient chance, non seulement de résister à la ferme capitaliste, mais de se repaître de ses dépouilles !

Et, désirant apporter des semblants de preuves à l'appui de leurs affirmations, les agrariens de la bourgeoisie, par l'organe du ministère de l'Agriculture, ont fait effectuer une enquête par un personnel bien stylé afin de nous démontrer qu'en un laps de temps des plus court, la petite propriété aurait absorbé les grands domaines terriens et remplacé les fermes gigantesques, aux bâtiments bien ordonnés, aussi imposants qu'hygiéniques, par une multitude de petites maisonnettes, entourées de quelques hectares de terres, sur lesquelles la famille s'occuperait...

Le résultat de cette enquête nous fut remis en mains sous forme de monographies rurales et de tableaux synoptiques qui nous apprirent — et cela malgré les chiffres, les statistiques officielles du ministère des Finances — qu'au cours de ces vingt dernières années la petite propriété augmentait et que la petite culture non seulement n'était pas inférieure, mais qu'elle était plus qu'égale, qu'elle était supérieure à la grande au point de vue du rendement ! ! !

Cette thèse, qui va à l'encontre de la vérité scientifique la plus évidente, est des plus fausse. Du reste, les chiffres bruts, mais réels et incontestables, cités plus haut, sont là pour le démontrer et si nous ne les possédions point, nous opposerions, aux réponses des professeurs d'agriculture, réponses stéréotypées sur les discours ministériels, les œuvres des spé-

cialistes, des agronomes les plus distingués et fort experts en la matière.

C'est MM. Félix Lecouteux, Paul Meyer, Le Coulteux, Santillé apportant des preuves vécues de la supériorité de la grande culture.

C'est l'éminent agronome, M. Grandeau, affirmant, du haut de son incontestable et incontestée compétence, que la petite exploitation est grevée de 15 à 25 p. 100 de frais généraux de plus que la grande.

C'est M. Flour de Saint-Genis, c'est M. Maurice Bourguin, c'est Krœmer, c'est M. Paul Bureau, c'est M. Gatti et bien d'autres encore, démontrant avec toute l'autorité que leur donne leur expérience, qu'il est impossible à la petite culture de ne point succomber devant la grande... à moins que celle-ci n'ait intérêt à la conserver autour d'elle dans une certaine proportion.

Ce qui a encore porté un coup des plus mortels à la petite propriété, c'est l'industrialisation de la production agricole, la mise en coupe réglée des producteurs par les intermédiaires.

Jadis, le paysan écoulait lui-même, directement, une grande partie si ce n'est toute sa production.

Son blé était vendu aux meuniers ; son avoine aux propriétaires de chevaux dans les villes ; son lait aux consommateurs du village ou du bourg voisin ; son bétail d'élevage aux bouchers du pays et des environs ; son vin aux consommateurs des grands centres les plus rapprochés ; ses œufs, sa volaille, son beurre sur le marché du chef-lieu, etc., etc.

Mais au fur et à mesure que l'industrie se développant attirait aux mêmes endroits des foules de travailleurs, d'employés ; que les moyens de communication, de transports devinrent plus rapides, plus nombreux ; qu'on put transporter à de grandes distances, dans un laps de temps très court et sans qu'ils subissent d'avarie, les produits agricoles les plus variés et les plus délicats, le paysan dut cesser de vendre directement aux consommateurs, il eut affaire à l'intermédiaire. Celui-ci, maître du marché, imposa ses prix au produc-

teur, et au fur et à mesure que ce dernier, devenu tributaire de l'intermédiaire, voyait sa production revêtir la forme marchandise, son gain diminuait au point de ne plus lui permettre de recouvrer les sommes avancées pour l'achat des matières premières, les frais généraux, l'entretien de sa force-travail et l'entretien des siens.

D'un autre côté, par l'effet des procédés scientifiques, du développement mécanique, de l'importance des capitaux nécessaires au traitement d'une grande partie de la production agricole, des industries spéciales telles : la fabrication du sucre, la distillerie de la betterave comme de la pomme de terre, les fromageries, les beurreries, les laiteries, la minoterie, les étouffoirs de cocons, les filatures de soie, les huileries, etc., se créèrent.

De ce fait, le paysan, non seulement ne vendit plus des objets prêts à être consommés, mais devint le fournisseur régulier de la fabrique, de l'usine, de l'industrie agricole d'à côté, acceptant forcément les prix imposés par les fabricants, les usiniers et les industriels associés, groupés en cartels ou en trusts.

S'il avait pu échapper à la concentration capitaliste terrienne ; s'il était parvenu à faire ses affaires sans emprunter un seul centime, échappant ainsi à l'hypothèque, le paysan devait succomber quand même devant le capitalisme commercial ou industriel — les deux à la fois souvent — dont il devient l'humble tributaire, soumis aux caprices de l'agio et de la spéculation.

Pour l'achat de ses engrais, de ses machines, etc., etc., il trouve toujours devant lui les grandes maisons capitalistes dont il subit les conditions les plus léonines, sans pouvoir disposer d'aucun moyen de résistance.

Petit et humble, il ne lui reste qu'à travailler surhumainement, à produire sans se lasser, avec la perpétuelle crainte des crises de surproduction ou de disette, aussi malheureux quand il produit trop que lorsqu'il ne produit pas assez ; vivant sans espoir de jours meilleurs, sans comprendre pour-

quoi la terre qu'il retourne et retourne sans cesse ne lui permet pas de vivre une vie digne d'être vécue...

Aussi l'œuvre du capitalisme dans l'agriculture se fait-elle déjà durement sentir.

Sur les 6.663.115 cultivateurs français, le nombre des non-propriétaires est de 3.275.890, dont 585.623 fermiers, 220.871 métayers, 621.131 journaliers, 16.091 régisseurs et 1.832.174 domestiques de ferme. Si nous ajoutons à ce chiffre de 3.275.890 les 588.950 journaliers possédant un peu de propriété, exploitants et salariés tout à la fois, les 123.297 métayers et les 475.778 fermiers se trouvant dans les mêmes conditions, et si nous défalquons de ces 4.463.915 unités qui forment l'armée du travail, environ 450.000 gros fermiers possédant des capitaux leur permettant d'acheter de la terre si bon leur semble, il nous reste *quatre millions* de remueurs de terre, les uns absolument prolétarisés, à la recherche de l'embaucheur, dans une situation des plus misérables, et les autres à la merci du premier cataclysme venu et de la première crise agricole qui éclate.

Voyons donc la situation des uns et des autres.

Les départements ou le fermage compte le plus d'unités que les autres modes d'exploitation sont les suivants :

Côtes-du-Nord	47.470	fermiers.
Ille-et-Vilaine	40.029	—
Finistère	39.539	—
Nord	39.932	—
Morbihan	34.400	—
Sarthe	30.861	—
Seine-Inférieure	30.526	—
Maine-et-Loire	27.763	—
Somme	27.430	—
Calvados	22.594	—
Vendée	20.822	—
Loiret	20.553	—
Eure-et-Loir	19.265	—

Mayenne	18.329	fermiers.
Seine-et-Oise	17.037	—
Eure	17.037	—
Côte-d'Or	16.434	—
Aisne	15.874	—
Oise	15.299	—
Pas-de-Calais	12.902	—

Les départements où le nombre des métayers dépasse 10.000 sont :

Landes	19.952
Allier	17.073
Dordogne	17.497
Gironde	15.458
Haute-Vienne	12.868
Tarn	12.310
Saône-et-Loire	12.199
Charente	11.158
Vendée	11.448
Basses-Pyrénées	11.125
Lot-et-Garonne	11.091
Haute-Garonne	10.780
Loire-Inférieure	10.263

Les conditions de fermage et de métayage sont souvent des plus dures pour le fermier et le métayer. Obligés de suer, les uns, de gros loyers, les autres, de donner le tiers ou la moitié de leurs récoltes, avec, en plus, l'obligation de fournir des redevances en nature et des journées de corvée, leur existence se passe dans la peine et la misère, travaillant de longues années, sans avoir la perspective de jouir d'une aisance relative sur leurs vieux jours.

Quant aux salariés travaillant à la journée, possédant quelquefois un lambeau de terre qu'ils cultivent le dimanche, ou quand ils ne trouvent pas à s'occuper chez un patron, ils fournissent une somme de travail effrayante, surtout l'été, étant

aux champs dès quatre heures du matin jusqu'à huit, neuf heures du soir.

Leurs salaires, bien modiques pour l'effort fourni, les contraignent à se priver sur tout. De l'enquête que j'ai faite auprès des intéressés dans tous les départements français, il ressort que la moyenne de leur rémunération quotidienne est d'environ trois francs quand le journalier n'est ni logé ni nourri, et de deux francs quand il a la table et le logis.

Comme je l'ai reconnu à la Chambre au cours de la discussion générale du budget de l'agriculture, il est incontestable qu'il y a une augmentation dans la rétribution de la main-d'œuvre agricole, et cela depuis quelques années, puisque nous savons qu'en 1877 la moyenne de la journée était de 2 fr. 50 environ ; qu'en 1892 on donnait : l'hiver, 1 fr. 30 nourri ; 2 fr. 04 sans l'être ; et l'été 1 fr. 85 nourri et 2 fr. 94 sans l'être, soit une moyenne de 2 fr. 50 non nourri et 1 fr. 57 en l'étant. Mais si nous reconnaissons cela, il n'en est pas moins vrai que si les salaires agricoles ont bénéficié d'une augmentation de 40 à 50 p. 100, l'augmentation de la vie a atteint 30 p. 100, ce qui fait que l'augmentation réelle des salaires n'est que de 10 p. 100.

Mais pour que le journalier puisse toucher ces 3 francs par jour, sans être nourri ni logé, il faut qu'il trouve régulièrement du travail tout le long de l'année, ce qui est loin d'être le cas. Nous avons constaté par nos statistiques que la moyenne du chômage est d'environ 90 jours par an et si je me reporte encore une fois à M. Ed. Michel dans son dernier livre intitulé les *Habitants,* je constate avec l'auteur que pendant le cours de l'année les journaliers agricoles travaillent en moyenne de 200 à 300 jours — 200 jours seulement dans les régions montagneuses. Si nous nous basons sur les premiers chiffres, si nous multiplions les trois francs que touchent les journaliers pendant leurs 275 jours de labeur, nous trouvons 825 francs ; 825 francs pour 365 jours, cela fait 2 fr. 30 pour ceux qui ne sont ni nourris ni logés et 1 fr. 50 avec le logement et la nourriture.

Aussi les femmes sont-elles obligées de quitter leur intérieur ; les enfants d'abandonner les écoles pour aller se louer pendant les périodes de grands travaux. Et à quel prix ? De 0 fr. 75 à 1 fr. 50 pour la femme, suivant les régions ; quant aux enfants, on les embauche pour trois ou quatre mois moyennant un salaire mensuel variant de 5 francs à 20 francs!

Avec de semblables recettes il est facile de comprendre qu'une famille de cinq personnes — moyenne des familles paysannes — ne peut vivre que bien maigrement. Lorsque l'on a payé le loyer, le chauffage, l'éclairage, l'habillement, les frais de médecin et de pharmacie, ainsi que le boulanger, il ne reste guère grand chose pour aller chez le boucher ou l'épicier... ou se procurer quelque agrément.

Les domestiques nourris et logés : bouviers, bergers, vachers, hommes de cour, servantes, valets de ferme, etc., ont une rémunération très variable.

Si, dans certains départements, le domestique touche 300 francs par an, nourri et logé, dans d'autres son traitement annuel va jusqu'à 1000 francs, toujours nourri et logé.

Mais en général la nourriture laisse beaucoup à désirer ; quand au coucher, il est presque partout détestable. L'écurie, l'étable ou quelques réduits obscurs servent souvent de chambres, et c'est au milieu de l'atmosphère empuanti par l'ammoniaque qui se dégage du fumier que ces pauvres gens sont obligés de passer leur nuit.

Comme on le voit, le Parti socialiste a, s'il le veut, un grand rôle à jouer chez les paysans.

En considérant que les salariés de la terre expropriés de leurs instruments de production sont aussi prolétarisés que les salariés de la mine, du rail, de l'usine et des grands magasins; que des salaires de famine font d'eux des sous-hommes dans toute l'acception du mot;

En considérant que les fermiers et les métayers travaillant eux-mêmes, ou avec le concours de leur famille, un sol qu'ils ne possèdent pas ne sont guère moins pressurés, quoique sous une autre forme que les ouvriers de la culture, par les gros

propriétaires terriens qui, leur louant des fermes ou leur donnant des métairies à mi-fruit, renouvellent pour eux la dîme aggravée ;

En considérant que les petits propriétaires travaillant leurs terres sans le secours de salariés sont loin d'être les maîtres absolus de leurs biens — le plus souvent hypothéqués ; qu'ils sont rançonnés par les prêteurs d'argent ; qu'ils tombent de plus en plus sous la dépendance absolue des intermédiaires capitalistes : gros négociants et fabricants dont ils deviennent les tributaires au fur et à mesure que les procédés scientifiques de culture se développent et que les opérations nécessaires à la transformation et à la vente des produits agricoles se perfectionnent ; condamnés à subir leurs conditions, qu'il s'agisse d'engrais, de semences, de machines agricoles à acheter ou de produits agricoles : blés, vins, betteraves, cocons, lait, bétail, etc., à vendre, en attendant qu'ils succombent sous la concurrence de la grande propriété, à moins que tolérés par celle-ci ils ne lui servent de réserve de force-travail pour les périodes des grands travaux ;

En considérant enfin que l'ensemble du monde du travail rural, depuis le salarié jusqu'au petit propriétaire, en passant par les fermiers et les métayers dépossédés, a tout intérêt à voir se réaliser la transformation sociale poursuivie par le socialisme international ;

Le Parti doit décider d'activer sa propagande dans les campagnes pour organiser les travailleurs de la terre et hâter, avec leur concours, l'expropriation politique de la classe capitaliste, prélude indispensable de son expropriation économique.

Dans ce but, tout en affirmant une fois de plus que la solution du problème social est *tout entier* et exclusivement dans l'appropriation collective ou sociale de tous les moyens de production, d'échange et de transport, le Parti doit décider d'entrer en ligne avec une série de revendications immédiates destinées à préparer à l'ordre nouveau la paysannerie française en augmentant, avec sa liberté, ses moyens de défense et de lutte.

Cette série de revendications immédiates que j'ai élaborées et qu'une de nos principales fédérations rurales, celle du Gard, vient, à l'unanimité, de voter en me donnant mandat de la soumettre aux délibérations du prochain Congrès National du Parti socialiste, la voici :

1° Développement des syndicats ouvriers agricoles.

2° Application de toutes les lois ouvrières et minimum de salaire fixé par les syndicats ouvriers agricoles et par les Conseils municipaux, tant pour les ouvriers à la journée que pour les loués à l'année (bouviers, charretiers, bergers, valets de fermes, servantes, etc.).

3° Institution d'une journée de travail normale de huit heures. Pendant les périodes de travaux intensifs : moisson, fenaison, vendange, semaille, etc., les heures supplémentaires à rémunération spéciale seront permises. Repos hebdomadaire assuré aux salariés de la culture.

4° Application des lois concernant l'hygiène et amélioration des locaux ou sont logés les domestiques de ferme afin de réaliser le maximum des conditions indispensables à leur santé et à leur moralité.

5° Interdiction du travail salarié des enfants au-dessous de 13 ans et interdiction du travail agricole pour les enfants et les adolescents avant 7 heures du matin et après 7 heures du soir.

6° Création de prud'hommes agricoles avec droit d'appel exclusif devant les représentants des deux parties.

7° Révision des baux de fermage et de métayage par des Commissions d'arbitrage qui auraient le droit de réduire le fermage, quand il dépasse le montant de la rente foncière normale, à cette valeur normale et institution du bail mobile variable suivant les récoltes, les intempéries et les prix. Indemnité aux fermiers et aux métayers sortants pour la plus-value donnée à la propriété pendant la durée du bail.

8° Suppression de l'article 2107 du Code civil donnant aux propriétaires privilège sur la récolte et suppression de la saisie-brandon, c'est-à-dire des récoltes sur pied ; constitu-

tion pour le cultivateur d'une réserve insaisissable comprenant les instruments aratoires, les quantités de récoltes, fumiers et têtes de bétail indispensables à l'exercice d'un métier.

9° Suppression de l'impôt colonique, impôts fonciers, prestations, taxe vicinale, redevances ou corvées imposées par le propriétaire au métayer et suppression des fermiers-généraux.

10° Développement des Syndicats, des Mutuelles et des Coopératives agricoles — destinées d'abord à l'achat des engrais, semences, etc., ensuite à la vente des produits agricoles et finalement à leur production — dont la pratique permettra aux petits propriétaires de s'habituer à des modes supérieurs de propriété et de s'entraîner à l'usage des instruments techniques nouveaux agricoles qu'ils mettront en usage dans l'avenir, pour l'exploitation raisonnée et méthodique de leur terre, devenue — par leur propre volonté — la propriété collective de l'ensemble du monde du travail.

11° Achat par les communes, avec le concours de l'Etat, de machines agricoles ou location de ces machines, mises gratuitement à la disposition des petits cultivateurs.

12° Suppression des droits de mutation pour les propriétés au-dessous de 5.000 francs.

13° Abolition de tous les impôts indirects et transformation des impôts directs en un impôt progressif sur les revenus dépassant 3.000 francs — en attendant suppression de l'impôt foncier pour les propriétaires cultivant eux-mêmes.

14° Abaissement des tarifs de transport pour les engrais, les machines et les produits agricoles.

15° Interdiction aux communes d'aliéner leurs terrains communaux.

16° Révision du cadastre et, en attendant, localisation de cette mesure, révision parcellaire par les communes.

17° Mise à l'étude immédiate d'un plan de travaux publics ayant pour objet l'amélioration du sol et le développement de la production agricole.

18° Liberté de la chasse et de la pêche, sans autre limite que

les mesures nécessitées pour la conservation du gibier et du poisson et la préservation des récoltes ; interdiction des chasses réservées et des gardes-chasse.

19° Cours gratuit d'agronomie et champ d'expérience.

Que le Congrès de Saint-Quentin vote ce programme de réformes immédiates et ses considérants — déclarant ainsi bien haut ce que le Parti pense du problème agraire et manifestant par là son désir de ne point s'enlizer dans des formules confusionnistes et d'à-côté —; et quand nous irons avec lui devant les paysans pour dire aux uns : que nous voulons leur restituer la propriété dont il ont été dépossédés ; aux autres : que nous respectons le petit bien qu'ils cultivent eux-mêmes ou avec l'aide des leurs, mais en leur prédisant qu'ils viendront, par leur propre volonté, à la propriété collective, par la pratique de l'association sous toutes ses formes et parce qu'ils en auront constaté de visu tous les avantages, nos recrues seront nombreuses, conscientes, solides. Et les ruraux, cette soi-disant vieille réserve de réaction et de conservation sociales manquant à la Bourgeoisie, le règne de cette dernière sera bien près de prendre fin !

Compère-Morel.

Les Rapports de « L'Humanité » et du Parti

Le Congrès de Saint-Quentin va s'occuper des rapports de l'*Humanité* et du Parti socialiste. Je voudrais exposer ici, d'une façon aussi objective que possible, les conditions dans lesquelles s'est développée l'*Humanité*, et celles auxquelles il nous paraît qu'est lié son avenir.

Parce que certains ont feint de croire que jusqu'ici l'*Humanité* n'avait pas été le journal du Parti dans son action de tous les jours, il ne sera pas mauvais de montrer comment l'*Humanité* fonctionne à l'heure actuelle, comment, en dehors, si on le veut, de toute situation juridique par rapport au Parti, les militants l'ont administrée, comment l'expérience des faits, par un développement logique, a conduit l'*Humanité* à devenir la chose, sinon la propriété absolue du Parti.

LE PASSE ET LE PRESENT

Peut-être un ordre chronologique rigoureux devrait être suivi, mais pour la compréhension facile des situations, il me paraît meilleur de diviser cette étude en trois parties :

1° La période de crise ;
2° La situation de l'*Humanité* par rapport au Parti ;
3° La situation du Parti par rapport à l'*Humanité*.

LA PÉRIODE DE CRISE

C'est le 5 octobre 1906 que Jaurès évrivait l'article : *Notre crise.* Il y signalait que :

Le journal vend tous les jours trente mille exemplaires, dix mille à Paris (sans compter la banlieue), dix-sept mille en banlieue et province, et il a trois mille six cents abonnés.

Cela était insuffisant pour vivre.

Le 13 octobre, devant une foule immense, au manège Saint-Paul, Jaurès exposait qu'il avait trouvé « le concours de quelques amis personnels » pour parer au premier danger, « la sympathie active de la classe ouvrière » pour avoir « quelques jours de répit ».

La façon dont la classe ouvrière avait répondu, du 5 au 13 octobre, était de nature, du reste, à donner confiance.

Le 15 octobre, les actionnaires de l'*Humanité* (ancienne société) prenaient la décision suivante qui marquait la première étape vers « l'*Humanité,* journal de la classe ouvrière » :

En présence des offres qui ont été faites et des efforts tentés pour sauver le journal, l'Assemblée décide de se réunir à nouveau dans le plus bref délai et *donne mandat au citoyen Jaurès* de poursuivre les négociations en vue d'*assurer l'indépendance politique et morale du journal, son rattachement le plus étroit possible au Parti socialiste et à la classe ouvrière organisée* et se déclare prête à seconder pleinement en ce sens tous ses efforts.

Dès le 16 octobre, l'*Humanité* vendit 12.000 numéros au lieu de dix à Paris, elle avait 5.000 abonnés au lieu de 3.600.

Le 18 octobre, une lettre de Bebel était publiée. Datée du 12, elle annonçait à Jaurès que le « Parti frère » d'Allemagne avait décidé d'envoyer 25.000 francs, et Jaurès, saisissant la Commission administrative permanente, déclarait à celle-ci que les actions représentant les 25.000 francs des socialistes d'Allemagne, « seraient à la disposition du Parti ».

Le 19 octobre, la Fédération de la Seine faisait, en faveur de l'*Humanité*, un vigoureux appel, signé de tous ses élus.

Le 11 novembre, Jaurès, après avoir indiqué qu'il avait exposé au Congrès de Limoges (1, 2, 3 et 4 novembre 1906) le plan de réorganisation de l'*Humanité*

pour en assurer la vie et le développement et pour la remettre aux mains du socialisme et de la classe ouvrière.

après avoir annoncé la constitution prochaine d'une nouvelle société, aux actions de 25 francs, ajoutait :

Cet appel s'adressera... à tous ceux qui estiment intéressante et noble notre tentative de constituer un journal d'opinion avec des ressources avouées et avouables, libre de toute compromission et de toute attache, mais surtout il s'adressera aux salariés eux-mêmes, appelés sous cette forme à coopérer à leur propre affranchissement.

En même temps, Jaurès déclarait son intention de constituer des actions d'apport dont la propriété serait transmise « aux Fédérations socialistes, à la Bourse des coopératives socialistes et à des représentants des grands syndicats ouvriers ».

Ces actions d'apport, disait-il, jointes à la partie du capital en numéraire, qui est dès maintenant attribuée au Parti socialiste, donneront aux organisations socialistes et ouvrières la propriété immédiate du journal. C'est par le prolétariat qu'il sera possédé, administré, dirigé en toute souveraineté.

Le 1er janvier, un article, signé l'*Humanité*, faisait connaître la constitution de la société nouvelle et la liquidation de l'ancienne société, qui recevait, en échange d'un capital de 800.000 francs, *25.000 francs d'actions d'apport non privilégiées* dans la société nouvelle.

La *Société Nouvelle* faisait une émission de 3.000 actions de 25 francs, nommait un Conseil d'administration où ne se trouvaient que des socialistes.

Le 7 janvier 1907, elle publiait ses statuts.

Les statuts prévoyaient la constitution d'actions d'apport

Mais, comme pour se constituer par actions de 25 francs, *légalement*, on ne pouvait dépasser le capital de 200.000 francs, le Conseil d'administration était obligé de remettre la création de ces actions d'apport à la date où, tout le capital étant souscrit, on ferait une augmentation de capital par actions de 100 francs.

Les statuts prévoyaient encore le rachat des actions individuelles par la société nouvelle, et la limitation des bénéfices des actionnaires.

On peut dire qu'à partir de cette date, la crise était résolue. L'*Humanité* s'était donné la constitution dont elle avait besoin pour vivre. Elle rencontrerait naturellement des difficultés d'ordre financier. Elle devait les vaincre avec le concours des organisations.

LA SITUATION DE L' « HUMANITÉ » PAR RAPPORT AU PARTI

Le 13 janvier, le *Conseil national* prenait deux résolutions, qui étaient le point de départ réel de l'intervention du Parti dans la vie de l'*Humanité*. Il ne fallait pas seulement, en effet, que l'*Humanité* se mit à la disposition du Parti, il fallait encore que celui-ci fit l'effort indispensable pour animer l'organisme qui s'offrait à lui. C'est ce double résultat poursuivi qui se marqua par les deux résolutions suivantes, présentées, la première par Vaillant et Renaudel, la deuxième par Tanger et Allemane :

I

Le Conseil national, après avoir entendu les explications fournies au nom du journal l'*Humanité*, après avoir pris acte de la volonté affirmée par les représentants de ce journal de mettre ledit organe à la disposition du Parti et de la classe ouvrière;

Affirme toute sa sympathie pour ce journal, qui est, à l'heure actuelle, le seul quotidien central représentant le socialisme et les intérêts de la classe ouvrière ;

Invite tous les groupes et militants à faire partout, et dans toutes les réunions du Parti, les efforts les plus énergiques pour dévelop-

per l'*Humanité*, en lui assurant des lecteurs et des abonnés nouveaux.

II

La Commission administrative permanente est chargée d'étudier les conditions dans lesquelles le Parti pourra intervenir dans l'administration et la direction du journal l'*Humanité*.

Le 18 janvier, l'*Humanité* pouvait signaler avec fierté quelques-unes des prises d'actions effectuées par les coopératives et les groupes du Parti.

Le 22 janvier, en conformité avec les résolutions du Conseil national, la Commission administrative permanente décidait :

La Commission administrative permanente du Parti socialiste, sur la demande de la Société nouvelle de l'*Humanité*, et mettant en œuvre les résolutions votées par le Conseil national en sa séance du 13 janvier et touchant le journal l'*Humanité*, *délègue au Conseil d'administration de l'*Humanité *ses trois secrétaires, les citoyens Bracke, Dubreuilh et Renaudel et les citoyens Lafargue, Lauche et Tanger.*

Le 1er février, le Groupe socialiste au Parlement décidait à son tour :

Les citoyens Betoulle, Allemane et Ferrero sont délégués du groupe au Conseil d'administration du journal l'*Humanité*.

Le 2 février 1910, sous la signature de l'*Humanité,* on lisait les lignes suivantes qui constituaient un véritable résumé de toute l'action accomplie *dans les quatre mois* qui avaient suivi l'appel de Jaurès.

La Société nouvelle a pris l'engagement, par la création d'actions d'apport en quantité égale aux actions en numéraire, et remises aux organisations économiques et politiques, d'assurer au Parti socialiste et à la classe ouvrière une autorité décisive dans les assemblées générales.

La création de ces actions d'apport est prévue par nos statuts. Elle sera effectuée aussitôt que notre émission de 3.000 actions de 25 francs sera intégralement souscrite.

Le 1er janvier, notre Conseil d'administration était composé de

sept membres seulement. La nomination des autres délégués au Conseil était réservée, pour permettre au Parti socialiste et à la classe ouvrière de s'y faire représenter.

Le 5 janvier, la Commission permanente du Parti socialiste était invitée à désigner ses mandataires. Elle a délégué six de ses membres et confirmé la nomination faite antérieurement par la Société de l'*Humanité,* de notre camarade Voilin.

Le groupe socialiste au Parlement invité, comme la Commission permanente, à se faire représenter au Conseil d'administration de l'*Humanité,* en a aujourd'hui même donné le mandat à trois de ses membres.

Ainsi, le Parti socialiste compte dix délégués au Conseil, ce qui lui donne une autorité décisive dans les délibérations.

Nous avions également promis de faire participer à l'administration du journal, non seulement le Parti socialiste, mais aussi la classe ouvrière organisée.

Nous avons toujours déclaré que nous entendions offrir une part d'influence et de pouvoir aux coopératives socialistes et aux syndicats.

Les coopératives socialistes ont désigné comme délégués deux de nos camarades socialistes et coopérateurs.

Nous n'avons pas cru pouvoir demander à la Confédération du Travail de désigner elle-même ses représentants. Mais le Conseil d'administration a désigné comme délégués syndicalistes deux camarades très connus et très estimés.

Le Conseil d'administration se trouvait ainsi formé:

Délégués pour le Parti : L. Dubreuilh, secrétaire du Conseil national; Bracke et Pierre Renaudel, secrétaires adjoints; Lafargue, Lauche, Albert Tanger, Voilin, membres de la C. A. P.; Allemane, Betoulle, Ferrero, députés.

Délégués pour les syndicats : Cl. Gaule et Latapie.

Délégués pour les coopératives : Béguin (Bourse des coopératives socialistes), Héliès (Magasin de Gros).

Délégués directs de la Société nouvelle : Baudéan, Mauss, Landrieu, Rosnoblet et La Chesnais.

La constitution de ce Conseil, en ce qui concerne les délégués du Parti socialiste, était, le 24 mars, soumise au Conseil national.

Le citoyen Bracke, dans son rapport (*Socialiste* du 31 mars 1907), s'exprimait ainsi :

Sept membres désignés par la C. A. P. et trois membres désignés par le groupe socialiste au Parlement sont entrés dans le Conseil d'administration de l'*Humanité,* qui a les pouvoirs les plus étendus sur l'administration et la rédaction du journal.

Ces dix membres, dont le C. N. va être appelé à sanctionner la désignation, assureront ainsi la majorité du Parti dans le Conseil d'administration, qui en comprend dix-neuf en tout.

Le Conseil d'administration a commencé à travailler à faire du journal un organe d'opposition prolétarienne.

L'article de tête est rédigé suivant un roulement de huitaine entre Maurice Allard, Allemane, Bracke, Dubreuilh, Lafargue, Rouanet, Sembat. La direction politique a été confiée à Jaurès, le secrétariat général de la rédaction à Duc Quercy et Révelin.

Le Conseil national adoptait à la fois le rapport de Bracke et la résolution suivante que je lui présentais pour ratifier les décisions prises par la C. A. P.:

Le Conseil national, après avoir entendu le rapport du citoyen Bracke au nom de la Commission administrative, *ratifie le choix* des citoyens Allemane, Betoulle, Bracke, Dubreuilh, Ferrero, Lafargue, Lauche, Renaudel, Tanger et Voilin, comme délégués au Conseil d'administration de l'*Humanité.*

Dans une seconde partie, la résolution invitait le Parti à agir en faveur de l'*Humanité.*

Le 2 juin, le Conseil national décidait de faire un appel aux souscriptions d'actions en faveur du journal, et cet appel, rédigé par la C. A. P., était publié, le 8 juin, par l'*Humanité.*

En annonçont que les sommes recueillies par voie de souscription collective seraient portées au compte des actions du Parti, la C. A. P. ajoutait :

Le Parti a déjà une autorité prépondérante dans le Conseil d'administration et dans les Assemblées générales de la Société nouvelle de l'*Humanité,* il a un intérêt évident à augmenter sa part de propriété sur le journal et à lui assurer en même temps les moyens de vivre et de se développer.

Depuis cette époque, des rapports furent régulièrement présentés dans les Congrès et dans les Conseils nationaux du Parti, par les délégués du Conseil national au Conseil d'administration de l'*Humanité*. Ainsi s'affirmait, d'une façon toujours plus étroite, le lien qui unit le journal au Parti.

Pour le fortifier encore, le Conseil d'administration proposa, le 8 juillet 1910, à l'Assemblée générale des actionnaires de l'*Humanité* que, pour donner vraiment aux organisations ouvrières la disposition de leur journal, des clauses fussent introduites dans les statuts pour donner au Parti socialiste, aux syndicats, aux coopératives, le droit de désigner les membres du Conseil d'administration, l'Assemblée générale conservant seulement pour elle la ratification des noms qui lui seraient soumis.

Cette proposition a été adoptée par les actionnaires de l'*Humanité*, et les statuts seront modifiés à l'Assemblée générale qui se tiendra après le Congrès du Parti à Saint-Quentin.

LES RAPPORTS DU PARTI AVEC L' » HUMANITÉ »

Il me reste à dire quels furent et quels sont les rapports financiers du Parti avec l'*Humanité*.

On a vu comment, par quelles dispositions de fait, délégation au Conseil d'administration, ratification de la nomination de Jaurès à la direction politique, des leaders et des secrétaires généraux, le Parti socialiste et les organisations ouvrières ont affirmé, avec l'assentiment de l'Assemblée générale, leur prépondérance dans l'*Humanité*. Il nous faut voir comment s'est présentée la situation pécuniaire du Parti par rapport au journal. A la création de la Société nouvelle, le capital avait été fixé à 125.000 francs, et il fut décidé qu'il serait augmenté jusqu'au chiffre de 200.000 par des émissions successives d'actions à 25 francs, accessibles à notre public.

Si les statuts prévoyaient la création d'actions d'apport destinées au Parti et aux organisations ouvrières, on ne pouvait en réalité créer ces actions que le jour où un capital souscrit

en numéraire aurait atteint 200.000 francs. On aurait, autrement, réduit les souscriptions d'actions à 25 francs, puisque le capital aurait très rapidement atteint 200.000 francs et que seules les sociétés ayant un capital inférieur à ce chiffre peuvent légalement émettre des actions de 25 francs.

C'est le 27 juin 1909, le capital de 200.000 francs étant entièrement souscrit, que se tint l'Assemblée qui s'occupa de la création d'actions d'apport.

L'administrateur-délégué, Landrieu, s'exprimait ainsi dans son rapport au nom du Conseil d'administration de l'*Humanité :*

Jusqu'ici, le Parti socialiste, la Bourse des Coopératives, le Magasin de Gros et les syndicats ont nommé la majorité du Conseil d'administration, les actionnaires n'ayant, en réalité, désigné que six administrateurs sur dix-neuf. Mais cela ne se faisait qu'en vertu d'un accord avec l'Assemblée générale, qui, représentant les actionnaires de la Société, aurait pu revendiquer le droit de nommer la totalité des membres du Conseil.

Ce n'est pas que nous doutions que l'Assemblée puisse modifier un jour son attitude. Nous savons, en effet, que les camarades qui la composent avaient en souscrivant leurs actions, abandonné par avance au Parti socialiste et aux organisations ouvrières la direction du journal, et qu'ils nous avaient ainsi apporté une aide doublement désintéressée puisqu'ils ne recherchaient ni les bénéfices à venir, ni même une part de propriété réelle du journal.

Néanmoins, tout le monde conviendra qu'il vaut mieux que le Parti socialiste et les organisations ouvrières ne dirigent pas l'*Humanité* seulement en vertu d'une sorte de tolérance de l'Assemblée générale, mais qu'ils le fassent en vertu de droits effectifs provenant de leur situation d'actionnaires possédant plus de la moitié du capital.

Et d'ailleurs, ce n'est pas seulement pour nous, militants, un devoir de donner, au sein de l'*Humanité,* une place prépondérante au Parti, aux coopératives, aux syndicats, mais c'est en réalité un droit pour ces organisations de réclamer une part de propriété dans ce journal qu'elles ont, sinon contribué à fonder, du moins contribué à faire vivre et à faire prospérer. En remettant à des camarades militants du Parti et des organisations ouvrières un nombre d'actions égal à celui qui constitue notre capital actuel, nous ne ferons que solder la dette que nous avons contractée vis-à-vis d'eux, lors-

que nous avons accepté l'apport qu'ils nous ont fait de leur talent, de leur connaissance et de leurs efforts de propagande en faveur du journal.

Et c'est pour cela que nous demandons aujourd'hui à l'assemblée de donner mandat au Conseil d'administration de trouver la forme sous laquelle nous arriverons à créer les actions d'apport et le mode suivant lequel nous les répartirons, tout en restant d'accord avec les lois et la jurisprudence sur les sociétés anonymes.

L'Assemblée générale, conformément aux indications du Conseil, prit une résolution ainsi conçue :

L'Assemblée générale donne mandat au Conseil d'administration d'étudier, d'accord avec des représentants du Parti socialiste, de la Bourse des coopératives, du Magasin de Gros et des syndicats, la constitution et la distribution d'actions d'apport.

Mais, à la vérité, il surgissait une difficulté. Le principal actionnaire de l'*Humanité* exigeait que fussent résolues, pour cette création d'actions d'apport, un certain nombre de difficultés juridiques. Le Conseil d'administration de l'*Humanité*, la Commission administrative permanente du Parti s'appliquaient à résoudre la résistance du citoyen Rosnoblet. Le 11 juillet, le Conseil d'administration soumettait au Conseil national les propositions que celui-ci acceptait et que je rappelle :

250.000 francs d'actions d'apport réparties ainsi : 170.000 francs au Parti socialiste, 40.000 aux organisations coopératives, 40.000 aux organisations syndicales.

Mais bientôt une nouvelle situation prenait naissance. Le Parti socialiste engageait avec M. Rosnoblet des pourparlers afin de lui racheter la totalité de ses actions. Ces pourparlers aboutissaient la veille même de l'Assemblée générale du 8 juillet 1910, et l'administrateur-délégué pouvait annoncer, à cette date, que les clauses du rachat des actions avaient été signées par les administrateurs du journal, par Camélinat, trésorier du Parti, et par Héliès.

Ces clauses comportaient particulièrement : remise des actions au Parti socialiste ; paiement en trois échéances fixées à

novembre 1910, 1911 et 1912. Les versements du Parti sont donc maintenant commencés.

Entre temps, l'assemblée générale des actionnaires de l'*Humanité* avait autorisé une augmentation de capital dans la limite de 500 actions de 100 francs et, le 30 juin, par devant Me Lavoignat, notaire, la déclaration de versement était faite pour 300 actions nouvelles de 100 francs.

Le capital est donc, à l'heure actuelle, de 230.000 francs.

La situation des organisations socialistes et ouvrières, par rapport à la société nouvelle de l'*Humanité*, est la suivante :

1° *Actions attribuables au Parti (29.700 francs) :*

1.000 actions de 25 francs provenant du versement de 25.000 francs fait par le Parti socialiste allemand ;

40 actions de 25 francs provenant du versement de 1.000 francs fait par le Parti socialiste autrichien ;

40 actions de 25 francs provenant du versement de 1.000 francs fait par le Parti socialiste tchèque ;

36 actions de 25 francs provenant de souscriptions collectives transformées en actions, pour une somme de 900 francs ;

18 actions de 100 francs provenant de souscriptions collectives pour une somme de 1.800 francs ;

Conformément soit aux engagements de Jaurès pour les souscriptions étrangères, soit aux décisions du Conseil d'administration pour les souscriptions collectives, la propriété de ces actions appartient au Parti. Celui-ci n'a pas encore désigné le ou les titulaires. C'est le citoyen Landrieu qui, à titre provisoire, les a représentées dans les assemblées générales jusqu'au moment où le Parti les aura attribuées ;

2° *Actions pour lesquelles le Conseil national du Parti socialiste a lui-même effectué des versements (55.600 francs) :*

80 actions de 25 francs, souscrites le 29 octobre 1908, 24 actions de 25 francs souscrites le 4 février 1909, et transformées, le 25 juin 1910, en 26 actions de 100 francs, représentant la souscription décidée par le Parti en son Congrès de Toulouse ;

1.120 actions de 25 francs rachetées à M. Rosnoblet pour 28.000 francs ;

1.000 actions de 25 francs rachetées à Mme Rosnoblet pour 25.000 francs ;

3° *Actions possédées par les organisations socialistes et ouvrières autres que le Conseil national du Parti socialiste (12.005 francs) :*

34 actions de 25 francs pour 850 francs versés par les Fédérations socialistes ;

94 actions de 25 francs pour 2.350 francs versés par des groupes socialistes locaux ;

238 actions de 25 francs pour 5.900 francs versés par les organisations coopératives ;

123 actions de 25 francs pour 3.075 francs versés par les organisations syndicales ;

Ces catégories diverses forment un total de 97.305 francs.

Je n'ai pas cru qu'il fût utile de dénombrer ici les actions qui sont détenues, à titre individuel, par des *militants connus* du Parti socialiste et des organisations ouvrières et dont on peut dire que, si elles ne sont pas la propriété du Parti ou des organisations, par la qualité de leurs détenteurs elles n'en assurent pas moins aux groupements socialistes, coopératifs et syndicaux la prépondérance absolue dans les assemblées générales. Il faut du reste remarquer qu'aucun d'eux n'est détenteur d'un chiffre d'actions suffisant pour qu'on puisse supposer que, même en se coalisant, plusieurs actionnaires importants puissent faire échec à la volonté du Parti socialiste, devenu, par le rachat qu'il a opéré des actions Rosnoblet, le principal actionnaire de l'*Humanité*.

L'AVENIR

Le Congrès de Saint-Quentin va trouver devant lui un problème délicat et difficile puisqu'il touche non seulement à des questions d'ordre juridique, financier, administratif, auxquel-

les se trouve lié le sort même d'une entreprise comme celle d'un journal quotidien vivant des seules ressources de sa vente et d'une publicité scrupuleuse.

Quels sont les points principaux qui se trouvent soulevés par la situation de l'*Humanité* vis-à-vis du Parti ? Il en est de deux sortes : l'un qui est extérieur, si je puis dire, à l'*Humanité* elle-même : comment sera établie la propriété des actions du Parti ? Les autres qui touchent au fonctionnement même du journal.

LA PROPRIÉTÉ DES ACTIONS

Le premier est grave ; il tient au fait que le Parti n'a pas d'existence juridique; donc, légalement, il ne pourrait en justice revendiquer son droit de possession ; il est obligé de s'en fier exclusivement à l'honnêteté des camarades auxquels il confie le soin de veiller sur sa caisse.

C'est ainsi que toutes les sommes possédées aujourd'hui par le Parti sont déposées en banque au nom de notre vieux et bon camarade trésorier Camélinat. C'est de la confiance placée en lui qu'est faite la garantie et la sécurité du Parti sur ses fonds. Naturellement, si nous parlons ici des valeurs en argent ou en titres, le problème ne change pas quand il s'agit des actions de l'*Humanité*. C'est ainsi encore que Camélinat, ayant signé le contrat de cession d'actions de M. Rosnoblet, se trouve par là même propriétaire des actions rachetées par le Parti.

De même, comme le Parti n'a pas encore résolu la difficulté, c'est notre camarade Landrieu qui est le détenteur *provisoire* des 27.000 francs d'actions provenant de la souscription des socialistes allemands, autrichiens et tchèques.

Le Parti adoptera-t-il de se constituer sous la loi de 1901 ? Cela est bien difficile; les exclusions, les démissions, les décès feraient surgir des difficultés toujours renaissantes à propos des biens du Parti. Formera-t-il une société civile dont les membres posséderaient en son nom ? Il n'en sera pas plus

dispensé d'obtenir de ceux qu'il désignera pour ce rôle une reconnaissance de possession au profit du Parti ?

En ce qui concerne particulièrement les actions du Parti, comment, à quelles personnes les attribuer, à défaut d'un système légal précis? Les mettra-t-on au nom *d'une* ou de *plusieurs* personnes, à charge par elles de remettre au Parti une lettre reconnaissant son droit de propriété? Si on ne désigne qu'un titulaire, il semblerait logique que celui-ci soit le directeur politique même du journal, afin qu'il n'ait rien à redouter ni de l'Assemblée générale des actionnaires, ni de la coalition qui pourrait s'y nouer contre lui.

Désignera-t-on plusieurs titulaires. Quels seront-ils ?

Il y a, à mon sens, trois solutions :

a. Les membres de la C. A. P. (Commission administrative permanente).

b. Les membres du Conseil d'administration désignés par le Parti.

c. Des citoyens désignés *en dehors* de la C. A. P. et du Conseil d'administration.

On ne doit pas oublier ici que si les membres de la Commission ou du Conseil sont changés, si on est obligé de modifier par conséquent chaque année le nom des titulaires, cela constituera autant de transferts pour lesquels il y aura des droits à payer.

Remarquons-le, le problème est le même qu'il s'agisse des actions en numéraire ou des actions d'apport. La création de celles-ci peut présenter des difficultés. Des actionnaires grincheux pourraient en effet contester la légitimité et la sincérité, ou pour mieux dire la réalité de l'apport en échange duquel sont remises les actions. Mais ceci n'est pas sans doute bien inquiétant du fait même que les actionnaires de l'*Humanité* sont des socialistes, et les actions seront créées comme l'engagement en a été pris.

Ajoutons ceci : la création des actions d'apport a été promise, elle est due. Mais si l'*Humanité* restait dans son état actuel, cette création paraîtrait moins indispensable depuis

que le but à atteindre est déjà en grande partie rempli. On voulait en effet, par cette création, assurer la prépondérance du Parti. Elle est en fait établie par le rachat des actions du citoyen Rosnoblet, rachat qui a porté à 85.000 francs la propriété du Parti dans le journal. C'est un chiffre qui, du fait que tout le capital n'est jamais représenté tout entier dans l'Assemblée générale, donne au Parti la certitude qu'il y sera toujours la majorité. Mais la création devient de nouveau une chose indispensable pour le jour prochain sans doute où, pour son développement (mise à six pages, achat de ses machines, agrandissement et propriété de ses locaux), l'*Humanité* sera conduite à une augmentation de son capital social. Jusque là, même si le Parti socialiste n'a point la majorité mathématique, il est et reste dans les Assemblées générales la puissance décisive sans laquelle et contre laquelle rien ne peut être fait.

LE PARTI DANS L' « HUMANITÉ »

Et maintenant par quelles dispositions intérieures, par quelles interventions dans la vie du journal le Parti verra-t-il sa prépondérance s'affirmer. Je n'hésite pas à le dire : on peut être un peu effrayé de voir avec quelle légèreté certains militants socialistes inexpérimentés examinent et tranchent les questions qui leur sont posées en matière de journal. Un journal quotidien est une chose fort délicate, surtout quand ce journal s'appelle l'*Humanité*, c'est-à-dire un journal qui veut ne trouver que dans la vente de son papier et dans une publicité scrupuleuse les ressources d'un budget de 900.000 francs par an.

Peut-être nos camarades ne se rendent-ils pas un compte exact des prodiges d'économie, de la prudence des initiatives, dont il a fallu faire preuve pour surmonter les difficultés du passé, et dont il ne faut point se départir si l'on veut que l'avenir réponde aux espoirs que le présent permet de formuler.

Il ne s'agit pas seulement de théorie, mais de pratique administrative ; il ne s'agit point d'apparences, de parade, mais de réalité. Tout ce problème administratif doit être envisagé avec le seul souci de réaliser le mécanisme le meilleur, le plus souple comme le plus ferme à la fois, tout en l'adaptant aux principes généraux que le Parti et la classe ouvrière doivent désirer appliquer au fonctionnement du journal.

Comment sera composé et nommé le Conseil d'administration ; quel sera le régime de la direction politique ; quelles seront les attributions du Conseil et de la direction politique ; par quels liens seront-ils unis au Parti ; comment le Parti pourra-t-il intervenir dans la vie du journal ; qui nommera les rédacteurs ? Voilà ce qu'il faut examiner.

Dans les sociétés ordinaires, le Conseil d'administration est nommé par les Assemblées générales. Il en est de même à l'*Humanité ; légalement il n'en peut être autrement.* L'Assemblée générale des actionnaires est souveraine. On a vu plus haut que les statuts de l'*Humanité* contiendront prochainement des dispositions donnant au Parti socialiste et aux organisations ouvrières le soin de proposer les noms des membres du Conseil d'administration que l'Assemblée générale aura simplement à ratifier. C'est la légalisation statutaire de ce qui a été pratiqué depuis sa constitution par la *Société nouvelle de l'Humanité.* Mais jusqu'ici l'Assemblée générale avait conservé ses représentants directs, elle était représentée au début par cinq membres du Conseil. Cette représentation directe ne nous paraît plus nécessaire. Ces cinq membres étaient et sont du Parti. Celui-ci peut et doit les prendre à son compte. Il le peut afin d'avoir pour l'avenir la pleine disposition de ses treize représentants, les six autres membres du Conseil étant répartis entre les organisations syndicales et coopératives. Il le doit, parce que se trouve parmi eux l'Administrateur-délégué actuel, celui-là même dont on peut dire qu'il a été l'admirable et presque unique artisan du relèvement administratif de l'*Humanité,* et que ce poste ne pourrait continuer de lui être confié statutairement s'il ne fait partie du Conseil d'administration. Il

le doit encore parce qu'en dehors de la qualité des personnes et de la situation morale dans laquelle le Parti se trouve placé en affirmant sa main-mise, il importe que la connaissance des affaires du journal, la compétence appliquée à sa vie administrative donnent à l'*Humanité* la sécurité indispensable à son développement.

Le choix des représentants syndicaux et coopératifs échappe naturellement au Parti. Mais nul n'y pourrait élever d'objection. Il y a eu engagements pris, et leur respect ne peut qu'aboutir à confirmer, comme un gage d'unité ouvrière, de bonne harmonie entre les organisations, la représentation des coopératives et des syndicats au sein de l'*Humanité*.

A quels organismes sera confié le soin des désignations ?

Pour les coopératives, le problème est simple, il y a deux grands organismes centraux qui sont pour ainsi dire naturellement désignés : la Bourse des Coopératives, le Magasin de Gros (dont l'un des comptables est chargé d'établir la comptabilité de l'*Humanité*).

Pour les syndicats, le problème est un peu plus difficile. Peut-être, dans l'état des rapports entre les organisations politiques et syndicales de la classe ouvrière, la Confédération Générale du Travail et l'Union des Syndicats n'accepteraient-elles pas de procéder à la nomination des représentants syndicaux à l'*Humanité*. Le mieux est pour le moment de charger les syndicats actionnaires de présenter leurs mandataires pour le Conseil d'administration.

Quant au Parti, c'est à son expression la plus haute, c'est-à-dire au Congrès, qu'il faut s'adresser. Si dangereux qu'il puisse paraître de s'en remettre de choix administratifs à une assemblée réunie à des fins purement politiques, il est permis de compter sur le sentiment de responsabilité des délégués pour qu'ils ne procèdent pas, par un coup de Congrès, à des bouleversements ou à des choix insuffisamment mûris qui deviendraient préjudiciables au journal. C'est du reste un tel sentiment qui a dicté aux fondateurs de la *Société nouvelle de l' « Humanité »*, les dispositions dont le Parti comme les au-

tres organisations contractantes au Conseil d'administration auront naturellement à tenir compte dans l'avenir, par exemple celle qui ordonne le renouvellement par tiers tous les ans.

Nous voici au gros morceau qui fera au Congrès de Saint-Quentin, en dépit de l'importance fondamentale des autres points, l'objet principal de la discussion sur l'*Humanité,* la direction politique.

Deux thèses en présence : direction unique, direction à plusieurs têtes.

Jusqu'ici, de la décision du Conseil d'administration, de l'approbation du Conseil national, du consentement des Congrès antérieurs la direction a été confiée au principal fondateur de l'*Humanité,* à celui qui est venu demander aux organisations socialistes, syndicales, coopératives, si elles voulaient l'aider à sauver l'*Humanité* du désastre et qui loyalement leur en a remis en échange l'administration et le contrôle, à Jaurès. Mais si étrange que pourrait apparaître *au dehors* la substitution d'une direction collective ou même dans l'addition méfiante d'autres personnalités à la personnalité de Jaurès, ce n'est point un argument de cette sorte qui me paraît décisif en faveur du directeur politique et contre le comité de direction.

Un directeur politique, c'est l'unité de direction, la coordination, l'harmonie, l'homogénéité facilement réalisables. Et ce sont là les choses *les plus indispensables* dans une entreprise comme l'*Humanité.*

Trois ou plusieurs directeurs, c'est la dispersion des responsabilités, la naissance possible d'antagonismes personnels dont la répercussion serait mortelle.

D'accord ils seraient inutiles ; en désaccord, ils seraient nuisibles.

Dira-t-on qu'on peut craindre l'omnipotence d'un seul directeur. Mais sa fonction n'est-elle pas renouvelable chaque année devant le Congrès ? Dira-t-on qu'il faut même entre les Congrès un contrepoids à son autorité ? Le Conseil d'administration — véritable conseil de direction administrative et politique — n'est-il pas là ?

Confusion, nous dira-t-on? le Conseil d'administration ne doit point s'occuper de la vie politique du journal. Oui, il en est ainsi dans tous les journaux... bourgeois. Est-il bon qu'il en soit de même à l'*Humanité ?* Si l'*Humanité* est un journal de parti, non. Si le parti auquel elle appartient tient à ce que *les affaires* du journal soient en *relation morale* avec sa politique, c'est-à-dire avec la politique du parti, non. Quand le Conseil d'administration examine le problème du bulletin financier, des publicités compatibles ou non avec la ligne politique de l'*Humanité*, il faut qu'il s'inspire lui aussi des principes, de l'idéal socialiste, qu'il s'inspire de la vie politique du journal ; et sur tous ces points, l'accord doit se faire avec le directeur politique. Dans ces conditions, le comité directeur serait un rouage superfétatoire.

Une seule chose est indispensable au regard du Parti, pour le directeur politique comme pour la délégation au Conseil d'administration. *C'est la responsabilité devant le Congrès annuel.*

C'est par là que se trouve marquée la haute main du Parti sur la direction politique, et je dirai sur le journal lui-même.

C'est par là que se détermine l'approbation ou la désapprobation pour le passé, *la politique à suivre et qui doit être nécessairement dans la voie des résolutions adoptées, votées par le Congrès*, pour le directeur qui, renouvelé ou nouveau, mais toujours en accord avec l'Assemblée des Fédérations socialistes, assumera la charge jusqu'au Congrès suivant.

C'est dans cet esprit que le directeur politique doit rechercher, pour les collaborateurs qu'il choisit, le sens socialiste et le mérite professionnel.

C'est ici, de nouveau, un point délicat. On ne saurait oublier, en effet, que la façon dont un journal est rédigé compte pour son développement. Tel est un bon socialiste, qui est un piètre journaliste, même parfois s'il est un écrivain! C'est au directeur politique, d'accord avec le Conseil d'administration, à s'inspirer, pour ses choix, de considérations de qualité morale et professionnelle.

Est-il bon, est-il sage, que le Parti ait à intervenir autrement qu'en Congrès ou par l'intermédiaire de ses délégués au Conseil d'administration ? Y a-t-il des domaines que le Congrès même doit s'interdire ? C'est mon avis.

Si dans l'intervalle des Congrès, les organismes du Parti prétendaient intervenir au gré des inspirations du moment, qui ne voit que les conflits pourraient surgir entre eux et les organes de l'*Humanité* qui se savent responsables seulement devant le Congrès. Et si le Congrès, sur le choix des rédacteurs, par exemple, prétendait intervenir, qui ne voit que par là il s'enlèverait à lui-même le droit de peser les responsabilités de ses délégués au Conseil d'Administration et de son délégué à la direction politique.

Qui ne voit aussi qu'il pourrait lui arriver de se tromper dans le choix des personnes, et que les mécomptes, en s'accumulant ou se prolongeant, créeraient une situation dont, administrativement même, pour sa vente, le journal aurait à souffrir. Quels conflits ne risquerait-on pas si tel rédacteur, contre la direction politique, pouvait s'abriter derrière la façon anormale et privilégiée dont il aurait été choisi?

Seule, la désignation des leaders mérite un examen spécial. Il peut être à souhaiter, puisque leurs articles sont destinés à avoir une importance politique générale que, choisis par le directeur, dans les formes accoutumées, les leaders soient soumis à ratification du Congrès. Encore ceci mérite-t-il un échange de vues.

*
* *

Comment le Congrès de Saint-Quentin résoudra-t-il le problème qui est posé devant lui ?

Je suis convaincu, pour ma part, qu'il saura trouver les formules destinées à concilier le souci légitime du Parti d'avoir *son* journal dans sa main, et de lui donner l'organisation la plus souple, la moins contraignante qui convienne à un organisme où les principes politiques importent avant tout, mais

où il y a pour les promouvoir un rouage administratif considérable et délicat duquel dépend la vie même du journal. Il a fallu quatre ans d'efforts pour amener l'*Humanité* à une situation qui, sans être brillante, est cependant très satisfaisante puisqu'elle s'est traduite par des bénéfices atteignant en 1910 tout près de trente mille francs.

Les camarades qui vont discuter n'oublieront pas qu'un dispositif de nature à paralyser la vie intérieure du journal peut avoir au dehors les plus redoutables conséquences, les plus irréparables. On peut se demander, en effet, si le prolétariat, en voyant que ses sacrifices n'ont point servi à améliorer la situation, consentirait à les renouveler sans espoir. Pour permettre à l'*Humanité* le développement sans interruption qui peut être prévu dès maintenant pour elle, les militants s'inspireront de considérations où la méfiance, éternelle maladie soufflée aux organisations par des esprits moroses, doit prendre moins de part que la recherche sincère et loyale du meilleur mode de travail et d'action.

PIERRE RENAUDEL.

Revue sociale du mois

MOUVEMENT POLITIQUE

Au lendemain des élections, la plupart se moquèrent de ceux qui parlaient du bloc — j'en parlai ici-même — et, après une étude attentive des conditions dans lesquelles s'était livrée la bataille électorale, évoquaient la nécessité qu'il y avait de voir la politique républicaine progresser dans ses voies normales. Aujourd'hui, quelles que soient nos réserves vis-à-vis du nouveau ministère, excellemment développées dans le numéro précédent par notre camarade Poisson, nous sommes heureux de retrouver la grande route loyale qui avait permis d'agir avec franchise. On aura beau faire — et on fera tout, — nous nous efforcerons de la maintenir telle, car, plus nous avançons, plus la politique a besoin d'être claire. La singulière volonté d'équivoque dans laquelle se sont complus de nombreux députés ne pourra pas persister ; le développement parallèle des faits et des idées l'empêchera. L'aventure que devint peu à peu le ministère Briand nous a permis du moins de nous éprouver, de nous rendre compte de certains dangers auxquels on ne songeait plus, en même temps que de prendre une conscience plus aiguë des graves responsabilités qui pesaient sur nous. Quoi qu'on dise, quoi que prétende une génération nouvelle, étrangement dogmatique et sceptique à la fois, sans doute parce qu'elle est un peu trop pressée, souvent, de conclure, rien ne vaut la ligne droite ; en tout, elle apparaît la plus exacte, la meilleure, la plus habile même, principalement dans une république et dans un pays comme le nôtre où le suffrage universel a été si constamment travaillé par les puissances d'argent les plus dépourvues d'honneur. L'action politique et l'action sociale restent, en effet, toujours étroitement unies et je me demande même si, à l'heure présente, le grand mouvement de réaction que nous avons combattu continuant de préparer sa revanche, l'action politique ne doit pas prendre une place très importante. Bien douloureux en tout cas serait le réveil de ceux qui auraient tendance à s'en abstraire.

Au point où la France en est de son histoire, — et ceux qui s'étonnent que j'en appelle au sens historique feront bien de relire les *Lettres historiques* de Pierre Lavroff, remplies d'audace et de bon sens à la fois, — elle se doit, dans son propre intérêt, en dehors même de nombreuses autres considérations, de tenter une politique socialiste hardie. Là est son avenir, sa renaissance. Personne, maintenant, à moins de le vouloir, ne peut être dupe des caricatures qu'on a données de notre Parti. Attaqué sans répit comme il l'a été de toutes parts, il faut même qu'il possède, malgré ses défauts, une sagesse particulière pour n'avoir pas commis plus de fautes : il faut que sa nécessité historique — que nul ne peut nier non plus — lui ait valu force, courage et réflexion. Le danger ne vient pas de son côté, mais bien de ceux des radicaux qui se laissent impressionner pour des raisons diverses, que je n'ai pas à envisager ici, par certaines critiques faciles. Où sont, aujourd'hui, celles de M. Mascuraud ? Qui donc a soutenu constamment l'idéal démocratique dans ce qu'il comporte de plus réellement réaliste, si ce n'est nous? Qui a le plus de caractère? Or, le caractère est ce qui manque à notre époque. J'avoue volontiers qu'au premier abord, pour celui qui n'est pas encore totalement initié à la vie politique, nous pouvons déconcerter, mais ceux qui, au moins afin de justifier cette impression première, ont étudié de près le Parti, ont été contraints de reconnaître qu'on ne trouvait nulle part ailleurs autant de qualités différentes réunies, soutenues par l'idéal et l'action, et c'est justement à cause de cette union intime de l'action et de la réalité que nous inquiétons. J'irai plus loin. Qui, sentant le danger de la tactique réactionnaire, à la longue un peu moins maladroite, oubliant tout ce qu'on avait jeté contre lui, avec une noblesse de cœur que même ses adversaires admirent, a écrit depuis deux ou trois mois les articles politiques les plus avertis, les mieux orientés, sinon le « Sans Patrie » de la *Guerre Sociale ?* Dure leçon pour l'incompréhension politique de nos contemporains que ce prisonnier sachant y voir plus clair, du fond de sa prison, que bien des hommes politiques réputés et venant dire, parce que c'est vrai, parce que c'est nécessaire : il y a une partie — minime hélas ! — de la bourgeoisie demeurée révolutionnaire et celle-là est avec nous, inexorablement, serait-ce malgré elle, parce que sans nous, tout ce qu'elle aime serait impossible, parce que sans nous, elle serait perdue. Et quelle diminution pour cette bourgeoisie même qui n'a pas demandé encore qu'on rende à la liberté un journaliste coupable d'un simple délit de presse et susceptible de tenir un langage aussi courageux!

M. Monis se doit de faire une politique réformatrice. C'est ainsi

seulement qu'il dissipera le brouillard briandiste et consolidera son ministère. S'il a peur, s'il veut donner des gages à des gens qui en demandent toujours et n'en fournissent jamais, il est perdu. Il n'aura servi qu'à préparer le ministère Poincaré, Millerand, Delcassé. Et ce serait grave. On a un peu exagéré les dangers de guerre qui fermentent en Europe, mais ils existent bien certainement. Notre rôle est de rendre la paix inévitable, de l'imposer, le cas échéant, à l'Allemagne et à l'Angleterre, serait-ce par la force, si on nous y contraint, ou par suite de notre force. Le trio Poincaré, Delcassé, Millerand égarerait le pays, en s'imaginant le défendre, abattrait ses meilleures énergies, compromettrait la persévérance pacificatrice qui est la politique française, de plus en plus adaptée à son destin.

Ce n'est pas de notre côté que le bloc nouveau, laïque et social, — en admettant, du moins, qu'il y ait bloc, — fait peur, mais à bon nombre de radicaux, qui rêvent, sans doute, de redevenir progressistes maintenant que le parti progressiste s'est coupé en deux. On ne peut plus, même avec mauvaise foi, accuser les socialistes de parti pris et c'est cela qui enrage les réactionnaires ; on n'a plus le droit de les rejeter de la République ; ce sont les intéressés et les faux subtils, ou les paresseux, qui voudront les considérer comme des ennemis, qui s'en excluront eux-mêmes. Et tous ceux, d'où qu'ils viennent, qui, en ce moment, jettent la pierre au Parti, ou bien sont atteints d'une incompréhension politique fort étrange, ou ne comprennent guère la République. A nous, d'ailleurs, de faire courageusement notre devoir dans le Parti.

Je ne voudrais pas exagérer ; pourtant, je crois bien, encore que cela ait été souvent dit, à plusieurs reprises déjà, que l'avenir du régime parlementaire est en train de se jouer. C'est, au surplus, ce sentiment de prudence, en face d'un boulangisme civil persistant, qui a beaucoup influé sur le Parti et le décidera encore dans les luttes importantes, quitte, bien entendu, à s'abstenir et à combattre le ministère chaque fois qu'il le faudra. Il ne s'agit, en effet, nullement de collaboration comme l'insinuent ceux qui ne peuvent se contenir devant l'union des républicains et en arrivent à dégrader leur conscience au point d'écrire des articles dans le genre de ceux de la *Petite République*, signés *Nicias* — car le pseudonyme, lorsque rien n'y contraint, est l'arme des braves, chacun sait cela. Il s'agit simplement de faire son devoir, — comme notre camarade Delory n'y a pas manqué à Lille.

André Lebey.

Le prochain Congrès de Saint-Quentin

Le Congrès national du Parti socialiste va se tenir, cette année, pendant les jours de Pâques, à Saint-Quentin. C'est toujours un gros événement. Il ne suscite pas seulement de nombreuses et vigoureuses polémiques dans toute la presse et chez tous les adversaires. Il est, pour les militants de tous les coins de la France, pour les adhérents de toutes les Fédérations, un date toujours mémorable. Modèle vibrant de démocratie, le Parti socialiste donne toute la souveraineté à l'Assemblée générale qui se réunit annuellement. Ce sont les Congrès qui fixent les attitudes à prendre, les actions à engager, les résolutions dernières sur la doctrine et la tactique à propos de tous les problèmes. Le Congrès permet en même temps de passer en revue les forces du Parti, de mesurer les progrès accomplis et de voter les évolutions diverses dans sa pensée collective.

* * *

L'année 1910 aura été particulièrement féconde en résultats. Ce fut une année d'élections. Plus de 400 candidats ont été présentés, aux élections générales de mai dernier, sur 600 circonscriptions à pourvoir. Ils ont recueilli, dans leur ensemble, 1.106.047 voix au lieu de 877.999 en 1906, soit une augmentation de 228.048 et un accroissement d'environ 20 p. 100. Comme en France, il y a huit à neuf millions de votants, c'est plus d'un huitième des suffrages exprimés.

Le nombre des élus a passé de 54 à 76. Il est vrai que depuis nous en avons perdus trois: deux, Chauvière et Tarbouriech, sont décédés; un troisième, Breton, dont toute l'action semblait vouloir contrarier systématiquement celle du Parti, a fini par se rendre compte de sa situation intolérable, qui avait déjà soulevé d'innombrables discussions. Il a démissionné. C'était plus simple et plus loyal.

Quoi qu'il en soit, c'est une montée extrêmement rapide que le Congrès de Saint-Quentin aura à enregistrer. Souhaitons cependant qu'à ce point de vue, il n'y ait pas d'emballements. Le nombre des sièges conquis est en disproportion avec des progrès normaux. Il est dû aux conditions très heureuses et un peu spéciales de la campagne. Devant l'impuissance radicale, beaucoup d'électeurs sont venus protester sur le nom du candidat socialiste contre le réactionnaire radical. Ailleurs, des éléments conservateurs ont préféré un socialiste, à cause de la réforme électorale et de la représentation proportionnelle que l'on nous saurait prêts à défendre. Il

ne s'en suit pas que toutes ses nouvelles troupes soient entièrement conquises. Les inévitables coalitions du deuxième tour ont été favorables, et voilà tout. La preuve de ceci, nous la trouvons dans la statistique des cartes et timbres vendus aux groupes, au cours de l'année qui vient de finir. Elle nous donne le nombre des adhérents inscrits et des cotisants réguliers : 69.280 cartes, 534.086 timbres, tel est le bilan. Cela fait moins du quinzième des électeurs socialistes inscrits au Parti. La proportion est trop faible. Le tableau suivant, publié par le *Socialiste*, permet de se rendre exactement compte de la marche du progrès.

	Adhérents	Écarts
	—	—
Congrès du Globe (1904) (1)...................	34.688	
— de Châlons (1905)	40.000	+ 5.312
— Limoges (1906)	43.462	+ 3.462
— Nancy (1907)	48.237	+ 4.775
— Toulouse (1908)...................	49.348	+ 1.111
— Saint-Etienne (1909)...............	51.692	+ 2.344
— Nîmes (1910)......................	53.928	+ 2.290
— Saint-Quentin (1911)..............	63.558	+ 9.234

Ces adhérents se répartissent sur 85 fédérations au lieu de 79 l'année dernière, par suite de la création des fédérations de la Meuse, du Tarn-et-Garonne, des Hautes-Pyrénées, dans la métropole, et des fédérations de la Martinique, de la Tunisie et du Tonkin.

Un phénomène très curieux mais très naturel nous est fourni par le détail de la statistique. De plus en plus, les grosses fédérations grandissent rapidement, tandis que les petites ou les très petites restent stationnaires, ou même sont en recul. Il semble qu'au-dessous et au-dessus d'une certaine force, la ligne de développement soit toute différente. Sur 20 fédérations en recul, plus de la moitié avaient déjà à peine cent et quelques cotisants, comme le Loiret, les Côtes-du-Nord, le Haut-Rhin, la Haute-Saône. Au contraire, le nombre des fédérations ayant plus de 1.000 membres a passé de 11 à 16; chacune s'est accrue, et c'est ainsi que les deux plus fortes, le Nord (11.525) a gagné 1.525 adhérents, la Seine (8.750) en a gagné 1.000.

Cette constatation est expliquée dans le remarquable rapport du secrétaire du Parti, le citoyen Louis Dubreuilh. « Elle prouve, dit-il, qu'il en est des groupements de militants comme de tout organisme. Ils ont chacun une période critique de développement à traverser;

(1) Congrès constitutif de l'unité socialiste.

ce n'est que lorsqu'ils ont surmonté les difficultés du début qu'ils peuvent espérer des progrès continus et réels. »

*
* *

L'action extérieure du Parti n'a pas chômé, les élections faites. Le Congrès de Saint-Quentin pourra avec satisfaction regarder le résultat des efforts accomplis par les élus et les militants. La lutte entreprise contre le gouvernement de M. Briand s'est terminée par la chute de l'aventurier, et il est impossible de ne pas se souvenir que la plus grande partie de l'activité du Parti fut employée de ce côté. Nul doute que le Congrès ne félicite, pour son opposition, soutenue, ardente, violente même, le groupe des 73 députés dont *l'unité du vote*, naguère considérée comme impossible, s'est réalisée enfin, sans formules agressives mais par l'accord volontaire de tous. C'est la démonstration qu'il faut mieux créer aux élus une atmosphère de solidarité que de prétendre les faire agir à coups de décrets ou sous menace d'excommunications. Dans l'action commune, il est plus facile de rester d'accord, au besoin, même au prix de concessions mutuelles. C'est ce qui est arrivé. Rien de plus humain, dans un milieu comme le milieu parlementaire, que de voir des députés, trop soucieux de leurs intérêts électoraux, prêts à des faiblesses de camaraderie, voir peu à peu à des complaisances politiques. Pour l'empêcher, il faut « développer » l'élu et non l'isoler; il faut le traiter en camarades et non en suspect. C'est la théorie qu'ont soutenue et appliquée les camarades qui composent la majorité du Parti. Ils ont eu à résister aux impatiences de certains, à l'état d'esprit de la plupart des membres de la minorité. Les faits leur ont donné raison. Il en a été ainsi pour les fameuses cotisations parlementaires. A vouloir aller trop vite, à exiger trop, on n'eut rien obtenu ; grâce à une patience inlassable, à des atermoiements nombreux, des démarches amicales et réitérées auprès des récalcitrants, l'affaire est aujourd'hui réglée. Depuis la nouvelle législature, les 73 élus, sauf un (et pour des raisons spéciales), versent régulièrement leur 100 francs de cotisation mensuelle à l'organisation centrale. Il n'y a même pas de retard, grâce à la bonne volonté mise par la plupart pour faire encaisser la cotisation directement, au moyen d'une procuration à la questure de la Chambre. L'impossibilité d'hier est devenue une réalité aujourd'hui. Le Congrès de Saint-Quentin va en prendre acte.

*
* *

Une question pourrait cependant préoccuper un certain nombre de camarades. La lutte contre M. Briand a été avant tout une lutte

d'opposition. Est-il bon que le Parti socialiste borne là toute son action ? N'est-il pas à craindre qu'avec un changement de politique, et devant une politique « positive » à entreprendre ou à exiger, il ne retrouve plus le même accord, non plus que la même activité féconde. Il ne suffit pas de protester, de voter des ordres du jour, de mettre en accusation; c'est là une œuvre de défense, nécessaire sans doute, mais souvent stérile. Il faut aussi examiner et étudier les problèmes que pose la vie quotidienne, apporter sur chacun d'eux le point de vue et les solutions socialistes. Le Parti, à la Chambre comme dans le pays, y est-il préparé? La grève des cheminots, l'affaire Durand, quelle que soit leur utilité, restent actes « d'opposition ».

Nous croyons qu'à ce point de vue une nouvelle tendance se fait jour. Dans la discussion de ce budget, interminable sans doute, mais pourtant si nécessaire pour éclairer l'opinion publique sur l'emploi de ses deniers, nulle question n'a été laissée de côté par nos camarades parlementaires. Répartis en commission, non pas seulement à la Chambre par l'effet de la représentation proportionnelle, mais dans leur groupe même, ils n'ont rien laissé passer sans apporter dans leurs compétences diverses et particulières, les observations socialistes. Pour tous les grands problèmes, programme naval, concessions de mines, ils ont étonné par leurs connaissances, tous les partis. Ce n'est pas en vain que les orateurs de la Chambre, quels qu'ils soient, se tournent exclusivement pour parler vers les travées des unifiés, rendant instinctivement hommage au caractère vivant et à la force grandissante du socialisme. Nous pouvons être assurés que demain, comme aujourd'hui, il en sera de même, à la commission du travail, au conseil supérieur de la loi des retraites, à la commission de la réforme électorale. La conception de nos amis a été la pierre angulaire de toutes les discussions.

* * *

Chose curieuse, par une répercussion certaine, le Parti, dans son action intérieure, semble lui-même préoccupé de faire de la besogne « positive ». Il s'organise en essayant de n'être point seulement un parti de combat, avec des cadres fragiles, préoccupé uniquement de lutte contre des adversaires. Il tente de se donner des aliments de discussion, de ne plus se payer de mots, de ne point se contenter « d'engueulades ». En créant, il y a peu de temps, une agence d'informations pour les journaux hebdomadaires socialistes, en confiant cette œuvre nouvelle aux délégués permanents à la propagande, nul doute qu'il n'ait amorcé ainsi une œuvre de

documentation, d'enquête pour tout le parti. La faveur avec laquelle sont accueillies les campagnes comme celle contre la cherté de la vie, les conférences sur l'organisation matérielle et morale des réunions sont des preuves d'un nouvel état d'esprit. On voit par là que la meule socialiste ne tourne pas sans grain.

Peut-être est-ce cela la conséquence de son attitude nouvelle vis-à-vis des institutions ouvrières : syndicats ou coopératives. Dans la mesure où le parti socialiste ne sera pas exclusivement un parti parlementaire, forcément en pareil cas préoccupé de questions électorales, il deviendra au sens vrai du mot un parti « réaliste », cela ne veut point dire qu'il oubliera son idéal. Bien au contraire. Il appréciera l'importance des améliorations immédiates qui lui donnent plus de force et plus de capacité pour se rapprocher du but. Il verra que pour triompher il lui faut montrer une persévérance et une ténacité auxquelles ne l'habitueraient guère des préoccupations uniquement électives.

En définitive, le Congrès de Saint-Quentin ne pourra marquer dans l'évolution du Parti que la continuation des mêmes tendances d'esprit, tendances développées uniformément depuis l'unité, et caractérisées par sa majorité actuelle. Il tend à devenir avant tout un parti vivant, utilisant toutes les formes d'action suivant les circonstances, essayant de mettre d'accord la pratique et la théorie, cherchant à faire la synthèse de la critique et de la création. Il est parlementaire et ouvrier. Il cherche à avoir les organismes d'un grand parti, mais d'un parti qui soit vraiment une institution du prolétariat, la « réalité vivante » de cette classe.

* * *

Deux grandes questions vont être discutées au Congrès, celle du programme municipal et celle des rapports du Parti et de l'*Humanité*. A ce propos, les mêmes conceptions se trouveront en présence, les mêmes « tendances » se feront jour. La « tendance » consiste en ce que les mêmes personnes se retrouvent toujours du même avis quelles que soient les questions posées ; c'est indiquer par là même de quel esprit critique elles font preuve.

Une évolution s'est opérée dans l'année qui vient de s'écouler, tout au moins apparemment. Deux des tendances ont disparu : la tendance hervéiste et la tendance syndicaliste.

Les éléments qui composaient cette dernière se sont peu à peu fondus dans majorité actuelle du Parti. Non point qu'ils aient abandonné leurs idées, mais simplement parce que peu à peu ils ont vu la majorité du Parti s'imprégner dans une large mesure de leurs préoccupations fondamentales. L'importance de plus en plus

grande donnée aux organisations ouvrières, aux institutions prolétariennes, n'était-ce pas le fondement de leurs théories ? Sans doute, sur une question spéciale, comme celle des retraites au Congrès de Nîmes, ils pouvaient se séparer. Mais en général ils ne peuvent, en hommes soucieux de « pratique », amis de l'action, que faire cause commune avec l'esprit de la majorité du parti, symbolisé par les noms de Vaillant et de Jaurès. Ils espèrent pouvoir agir plus utilement à l'intérieur de la fraction la plus importante du Parti qu'en s'isolant, et ils ont bien raison.

En revanche, la tendance « hervéiste » a été absorbée par la tendance « guesdiste ». Le doit-on à l'absence de son leader, notre camarade Hervé « l'éternel prisonnier » ? On peut se le demander. Car ce dernier n'avait jamais ménagé les amis de ses amis d'aujourd'hui. Il n'y a pourtant à cela rien d'étonnant, car ils faisaient souvent preuve d'un même état d'esprit et l'on pouvait dire, non sans raison, de l'hervéisme, qu'il n'était que du « guesdisme retourné ». Quelquefois intransigeants, toujours soupçonneux, souvent sectaires, les uns et les autres se contentent au fond d'un « verbalisme révolutionnaire » facile. Il se traduit chez les premiers par une action dite de classe au point de vue électoral, mais qui ne les empêche nullement, en politique, de faire des tractations pour obtenir des résultats électoraux. Il se manifeste chez les autres par le désir d'une insurrection et la préoccupation unilatérale de la préparer ; mais, comme si elle pouvait se faire tous les matins, ces derniers aboutissent à des menaces sans résultats, à une politique de bluff, qui ne pouvait réussir qu'au début. Pendant longtemps, guesdistes et hervéistes se sont fait une guerre sans merci. Les guesdistes ont aujourd'hui encerclé et absorbé la plus grande partie des troupes hervéistes tout au moins pour les questions à l'ordre du jour du Congrès de Saint-Quentin et particulièrement dans la Fédération de la Seine.

Cette question de tendance fausse en réalité toutes les questions, complique tous les problèmes, obscurcit les choses les plus claires. Mais il est bon d'affirmer qu'au fond il n'y a qu'une tendance et c'est la tendance dite guesdiste. Peu à peu, il a fallu se défendre et s'organiser en face d'elle, et elle a fait naître toutes les autres ; mais à elle seule incombe la responsabilité de la situation actuelle. Tout lui est prétexte, non pour exprimer une opinion, mais seulement pour s'en servir d'arme, contre tout ce qui n'a pas son estampille, son « cachet de garantie ». Elle veut conquérir le « pouvoir » du Parti un peu comme s'il s'agissait de conquérir le pouvoir bourgeois sans socialiser les moyens de production et d'échange. Elle donne l'impression d'une secte, et c'est au nom même de l'es-

prit unitaire que la majorité s'oppose à elle. Qu'elle mette bas les armes, qu'elle renonce à la tendance, à son journal de tendance, et elle agira pour le grand bien du socialisme. En attendant qu'elle le comprenne, elle se retrouvera encore à Saint-Quentin avec ses motions sur toutes les questions ; elle obligera à prendre position contre elle.

La majorité actuelle restera-t-elle minorité ? La minorité peut-elle devenir majorité ? Les événements le diront ; mais c'est peu probable. En tous cas, pour se rendre compte des opinions, il suffit de lire les motions suivantes. Ce sont celles de la Fédération de la Seine sur les deux problèmes :

QUESTION DE " L'HUMANITÉ "

Majorité de la Fédération de la Seine

Considérant qu'il ne saurait exister d'organe de la classe ouvrière et du Parti socialiste qui ne soit placé sous le contrôle effectif et la direction expresse des organisations politiques et économiques de cette classe ouvrière.

Considérant d'autre part que le relèvement de l'*Humanité* a été dû à l'effort agissant du Parti, des Coopératives et des Syndicats qui ont répondu à l'appel qui leur était adressé à tous par Jaurès et qu'ainsi une dette d'honneur a été contractée par le journal vis-à-vis de ces organisations.

Prenant acte : 1° De la résolution votée par l'assemblée générale des actionnaires de l'*Humanité*, le 8 juillet 1910, en vue de la constitution prochaine des actions d'apport, dans les conditions prévues antérieurement par le Conseil National en sa séance du 12 juillet 1909 ; 2° De la résolution par laquelle l'A. G. du 8 juillet 1910 a donné mandat au Conseil d'administration de préparer une revision des statuts, cette revision devant comporter l'addition d'articles laissant au Parti le soin de désigner le directeur politique et les administrateurs représentant le Parti socialiste au sein du Conseil d'administration.

Sans vouloir fixer jusque dans les détails le fonctionnement de l'*Humanité*, le Congrès décide :

La direction morale et administrative du Parti et des organisations ouvrières (déjà existante sur cet organe) doit être encore accrue de façon à assurer pleinement et sans ambiguïté la propriété réelle pour les organisations.

En conséquence, la représentation du Parti, des Syndicats et des Coopératives, au sein du Conseil d'administration doit être renforcée en demandant à l'assemblée des actionnaires de renoncer à ses propres représentants. Les représentants des Syndicats et des Coopératives seraient alors au nombre de trois pour chacune de ces organisations, les représentants du Parti au nombre de treize.

C'est le Congrès national du Parti qui nomme ses treize délégués au Conseil d'administration.

En conséquence aussi, le directeur politique du journal doit être nommé

chaque année au Congrès National auquel il rend compte de sa gestion passée, et qui détermine la ligne de conduite politique générale qu'il aura d'autre part à suivre au cours de l'année suivante.

Quand aux leaders politiques, la désignation en sera faite par le Conseil d'administration, d'accord avec le directeur politque, et leur choix sera soumis à la ratification du Congrès.

L'*Humanité* est administrée par son Conseil d'administration.

Elle est dirigée politiquement par son directeur qui, d'accord avec le Conseil d'administration, choisit ses rédacteurs et assure sous sa responsabilité devant le Congrès la ligne de conduite du Journal.

Le Conseil d'administration et le directeur politique sont responsables devant le Congrès. Les conflits qui pourraient s'élever entre eux sont portés devant le Congrès qui juge souverainement.

La Fédération de la Seine propose au Congrès de confirmer le citoyen Jaurès dans ses fonctions de directeur politique ainsi que les leaders actuels.

Ont voté pour : Lévy, Lafont, Renault, Hervé, Fribourg, Dubreuilh, Téneveau, Durdan, Costel, Oustry, Bachman, Renaudel, Bernard, Rebillat, Nègre, Leclerc, Socolovert, Michaud. Le citoyen Costel a fait des réserves au sujet du dernier paragraphe.

Minorité de la Fédération de la Seine

Les efforts faits par Jaurès pour sauver le journal de la ruine, de concert avec tous les militants du Parti, nous permettent de dire que nous ne visons en rien sa haute personnalité, mais, en nous appuyant précisément sur les efforts collectifs, nous croyons devoir insister sur la propriété effective du Journal par le Parti socialiste dans un avenir prochain, même immédiat, les actions d'apport restant la condition nécessaire de cette propriété, d'où découle, à notre sens, la proposition de direction collective que nous faisions dans notre motion.

Considérant que le journal l'*Humanité* doit, par la création immédiate d'actions d'apport, prévue par la décision du Conseil national du 12 juillet 1909, devenir de suite propriété effective du Parti ;

Considérant d'autre part que la gestion commerciale et financière de l'organe du Parti doit être nettement séparée de la direction politique, qui devra assumer la responsabilité de l'ensemble de la rédaction.

La Fédération de la Seine demande :

1° Que l'*Humanité* soit administrée commercialement et financièrement par son Conseil d'administration ;

2° Que le journal soit dirigé (conformément aux statuts, article 59), politiquement et pour l'ensemble de sa rédaction sans exception, par un Comité de direction de plusieurs membres responsables devant le Parti et élus par le Congrès National, ce Comité de direction restant maître du choix de tous les rédacteurs.

3° Que les actions appartenant ou devant appartenir au Parti soient remises entre les mains des camarades désignés par le Congrès National.

4° Que le Congrès National donne des mandats impératifs aux délégués

du Parti à l'assemblée générale de l'*Humanité* pour élire les membres du Conseil d'administration du journal.

5° Que l'attribution des actions d'apport aux syndicats et aux coopératives et leur représentation au Conseil d'administration soient faites au prorata de leurs souscriptions d'apport.

QUESTION MUNICIPALE

Majorité de la Fédération de la Seine

Il n'y a pas de socialisme municipal, pas plus d'ailleurs que d'autres socialismes particuliers ; il n'y a qu'une action socialiste qui s'exerce sur divers terrains et qui consiste à développer partout la puissance de lutte et de réalisation de la classe ouvrière.

Le Parti socialiste, tout en affirmant à nouveau que le prolétariat, dans ses actes, doit toujours proclamer la nécessité d'abolir le régime capitaliste en réalisant pour tous les travailleurs la propriété sociale des moyens de production et d'échange, reconnaît la nécessité d'agir, selon les décisions des Congrès nationaux et internationaux, en vue de la conquête des municipalités.

Le Congrès rappelle à cet égard que dès 1900, l'Internationale réunie en son Congrès déclarait que la commune peut devenir un excellent laboratoire de vie économique décentralisée en même temps qu'une forteresse politique.

Le résultat de la conquête des municipalités ne saurait être réellement efficace que le jour où une autonomie communale complète permettra à la commune de s'administrer elle-même et de briser les résistances de l'administration centrale et de ses représentants. Il importe donc que l'autonomie communale soit placée au premier plan, la commune pouvant devenir un instrument de lutte contre le despotisme de l'Etat.

Le programme municipal socialiste comporte la reprise des grands services publics communaux, qui ne sont plus soumis au plein régime de la concurrence, et leur exploitation en régies.

Les communes ne pouvant pas bénéficier à elles seules de l'exploitation en régies devront autant que possible se former en fédérations pour organiser des services intercommunaux.

Le monopole est aujourd'hui un fait économique, dans le sens du Socialisme, que les socialistes ne peuvent pas ne pas accepter et dont ils veulent tirer le maximum d'avantages pour la classe ouvrière et les consommateurs en général.

Dans les monopoles concédés par l'Etat, le département ou la commune, le capitalisme a trouvé jusqu'ici ses plus fortes positions.

L'exploitation collective par les régies municipales empêchera la constitution de puissances capitalistes, qui, en possession d'un monopole, se dressent formidables et écrasent la commune affaiblie et désarmée.

Alors que les antagonismes de classe se précisent, les nécessités de la lutte commandent de ne pas donner à la classe ennemie de nouveaux moyens d'accabler ses adversaires.

Pour avoir, aux yeux des socialistes, toute leur valeur, les régies doivent être organisées sur les principes suivants :

1° Etre libérées des règles bureaucratiques et posséder pour leur gestion, pour leurs emprunts, pour leur comptabilité, la souplesse d'ailleurs indispensable à la bonne marche de services industriels ;

2° Perfectionner les services. Réaliser un allègement de charges pour les contribuables et ne pas dégénérer en régies fiscales ;

3° Améliorer la situation du personnel et exercer ainsi par l'exemple une influence sur les conditions du travail dans l'industrie privée.

Par dessus tout, substituer à la direction d'en haut, capitalistes ou grands fonctionnaires, la participation à la gestion de l'entreprise des ouvriers et employés qui en assurent le fonctionnement, avec la collaboration la plus étendue possible des organisations syndicales et coopératives, participation qui, si elle est effective, devient par là même un instrument de transformation sociale en remettant entre les mains des producteurs et sous le contrôle des consommateurs, la gestion et la direction des moyens de production et d'échange, faisant l'objet des régies.

Les municipalités socialistes doivent veiller à la conservation et l'extension du domaine communal.

Elles doivent également prévenir les dangers d'une augmentation persistante sur des denrées de première nécessité en limitant leur prix de vente, et agir contre la hausse des loyers par une fixation sévère et la construction d'habitations à bon marché.

Dans les municipalités socialistes se préparent pour l'avenir des administrateurs avisés et compétents.

C'est donc en s'opposant à tous les partis bourgeois qui ont, les uns après les autres, abandonné leurs programmes et failli à leurs engagements, que le Parti socialiste convie les travailleurs à réclamer avec lui sur le terrain municipal, une politique de réalisation hardie qui donnera a la classe ouvrière une puissance accrue pour son combat révolutionnaire.

Minorité de la Fédération de la Seine

Citoyens,

Les élections municipales vous donnent l'occasion d'affirmer votre volonté de conquérir, au nom du Socialisme et du prolétariat organisé en parti de classe, le pouvoir politique, instrument nécessaire de l'émancipation des travailleurs.

Vous participerez donc aux élections municipales pour signifier au gouvernement, à la Chambre élue au suffrage universel, au Sénat élu au suffrage restreint, votre volonté de faire aboutir les réformes et de hâter l'heure de votre émancipation totale.

Vous vous préparerez aussi, vous vous préparerez surtout à conquérir les municipalités pour arracher à la classe ennemie le pouvoir d'administrer les communes contre le prolétariat ouvrier et paysan, pour défendre le domaine agricole et industriel des communes contre les machinations des marchands de biens et les entreprises des financiers.

Certes, le pouvoir central tient les communes en tutelle et les réduit

trop souvent à l'impuissance, mais vous pouvez et vous devez délivrer les communes des abus de l'autorité de l'administration luttant contre la force oppressive de l'Etat.

Résolus à poursuivre et à réaliser, par la force de votre organisation politique et syndicale, toutes les réformes qui peuvent alléger vos souffrances et accroître la liberté du mouvement ouvrier et socialiste, vous revendiquerez :

1° La représentation proportionnelle et l'autonomie communale ;

2° L'extension du droit syndical à tous les ouvriers et employés de la commune ;

3° L'introduction dans tous les cahiers des charges de tous les travaux, de clauses réglant les conditions de travail quant à la durée, au salaire, à l'hygiène et à la suppression du marchandage ;

4° La participation de la commune à l'assurance sociale en faveur des enfants, des mères, des vieillards, des invalides, des malades et des chômeurs ;

5° La fourniture gratuite des livres et du matériel scolaire ; la création de cantines scolaires gratuites ou leur extension; l'établissement d'écoles professionnelles et de bibliothèques municipales ;

7° La suppression des octrois avec la liberté complète des communes dans le choix des taxes de remplacement et la participation de l'Etat ;.

7° Le retour à la commune ou aux syndicats de communes, et la mise en régie directe des monopoles concédés aux sociétés financières, et l'extension du domaine agricole et industriel des communes.

A tous les partis politiques, aux conservateurs, aux opportunistes, aux radicaux, qui, après avoir réclamé l'autonomie communale, l'abandonnent aujourd'hui, comme ils ont abandonné toutes leurs promesses, violé tous leurs engagements, vous opposerez ces revendications immédiates, qui sont, au point de vue municipal, les plus urgentes pour le prolétariat.

Citoyens,

Vous vous efforcerez ainsi de soustraire les communes au despotisme de l'Etat, de développer leur initiative et leur autonomie, d'en faire des centres d'action réformatrice, de propagande et d'organisation pour les travailleurs.

Mais tout en poursuivant la réalisation des réformes immédiates, qui peuvent s'accomplir et qui s'accomplissent par la conquête du pouvoir municipal, vous savez et vous direz que ces réformes ne valent pour vous que comme moyen d'accroître vos forces de combat et la puissance de revendication du socialisme.

A tous les partis, qui, maintenant le principe de la propriété capitaliste, maintiennent le principe de toute exploitation, vous opposerez l'idée révolutionnaire de la souveraineté du travail.

C'est pourquoi les travailleurs doivent savoir qu'il n'y a pas de socialisme municipal, que ce n'est que nationalement — et internationalement — que peut s'accomplir la conquête du pouvoir par le prolétariat qui, par la reprise collective de tous les moyens de production et d'échange,

organisera la société nouvelle, dont les éléments sont, dès à présent, élaborés par le mode de production capitaliste.

C'est aussi la raison pour laquelle les travailleurs ne peuvent considérer la municipalisation des services publics comme un principe socialiste, mais seulement comme un phénomène économique, ce genre d'exploitation n'ayant rien de spécialement prolétarien. La preuve en est dans les grands services communaux créés de plus en plus par les municipalités bourgeoises : en France, en Angleterre, en Italie, etc., dans la plupart des villes industrielles.

Il y a là incontestablement un mouvement naturel de monopolisation communale, en rapport avec l'extension des moyens de production. Et il est certain que le Parti socialiste, qui représente l'avenir, est tout porté à se maintenir à la hauteur de tous les progrès possibles. Selon les temps et les lieux, la possibilité et l'intérêt de tel ou tel système varie : il saura en tenir compte.

Vous répondrez tous, travailleurs de la ville et des champs, à l'appel du Parti socialiste. Vous êtes, dès à présent, assez conscients, assez résolus et organisés pour faire sentir votre puissance dans la plupart des communes, pour arracher, dans beaucoup d'entre elles, le pouvoir à la classe ennemie. Marchez avec confiance à la conquête des municipalités. Les élections prochaines peuvent être pour vous et pour la République du travail une grande victoire.

Vive la République sociale !

Vive le Socialisme international !

Nous tenons à ajouter la déclaration et le programme municipal préparés officiellement par la Commission du Parti, nommée par le Conseil national. Le rapporteur est Veber. Cette résolution pourrait servir à l'élaboration d'une motion unique si le Congrès aboutissait à « l'unanimité ». Elle est tout au moins de conciliation, et elle balance agréablement entre les opinions. La voici :

Considérant que la commune peut devenir un excellent laboratoire de vie économique décentralisée et en même temps une forteresse politique ;

Attendu que par « Socialisme Municipal » on ne peut entendre un socialisme spécial, mais seulement l'application des principes généraux du socialisme à un domaine particulier de l'activité politique ;

Attendu que les réformes diverses qui s'y rattachent ne sont pas et ne sauraient être présentées comme devant réaliser la société collectiviste, mais qu'elles sont présentées comme s'exerçant dans un domaine que les socialistes peuvent et doivent utiliser, selon les modalités économiques de chaque commune, pour préparer et faciliter l'avènement de la société future ;

Le Parti socialiste,

Poursuivant l'établissement de la propriété collective, nationale régionale ou communale, selon les cas, fait usage, pour atteindre ce but, de

tous les moyens d'action, y compris la recherche de la conquête des municipalités, avec le programme de revendications suivant :

I

Dans l'ordre politique

Représentation proportionnelle ;

Développement de l'importance économique de la commune et abrogation de tous les obstacles opposés par la loi et la jurisprudence à l'extension de ses fonctions commerciales et industrielles ;

Revision des lois d'expropriation, afin de faciliter les mesures nécessaires à l'hygiène et à l'assainissement des villes ;

Extension du droit reconnu aux communes de constituer des syndicats intercommunaux et des fédérations intersyndicales ;

Droit d'appliquer le referendum.

II

Dans l'ordre économique

Retour à la commune, ou aux syndicats de communes, des monopoles de services publics concédés ;

Extension des régies directes et du domaine agricole et industriel des communes ;

Mise en valeur des productions locales par la commune au moyen d'un outillage et d'un crédit appropriés et de mesures de conservation, de transport et d'entrepôt ;

Reconnaissance formelle du droit syndical et limitation à huit heures de la journée de travail des employés et ouvriers communaux. Repos hebdomadaire et fixation d'un minimum de salaire sur les bases établies par les syndicats ouvriers de la région ;

Introduction dans les cahiers des charges des travaux concédés (de préférence à des associations ouvrières) de clauses imposant ces conditions. Interdiction du marchandage.

Nomination par les municipalités, sur la présentation des syndicats ouvriers, d'inspecteurs chargés de surveiller l'exécution des conditions du travail, et dans les services publics permanents et dans les travaux temporaires exécutés directement, adjugés ou concédés.

Création d'un service de statistique ouvrière et de bureaux de placement gratuits, sous le contrôle des Bourses du travail ou des syndicats ouvriers.

Subventionnement de toutes les œuvres syndicales et notamment des caisses de chômage.

III

Dans l'ordre budgétaire

Réforme des impôts qui grèvent spécialement la classe ouvrière : exonération de la cote personnelle et mobilière pour les familles payant de petits loyers.

Abolition de l'octroi, tout au moins sur les produits alimentaires et liberté du choix des taxes de remplacement.

Application, en matière d'impôts communaux, de la progressivité, avec exemption à la base.

Etablissement d'une taxe municipale sur les mutations des terrains et immeubles proportionnellement à la plus-value acquise par ces terrains et immeubles du fait des travaux d'édilité.

Organisation de l'assurance communale et intercommunale contre l'incendie et autres risques.

Augmentation des redevances minières et organisation de redevances pour usage des forces motrices naturelles.

IV

Pour l'enseignement

Fourniture gratuite des livres et du matériel scolaire et aussi des cantines, vestiaires, bains, classes de garde, colonies.

Création et subventionnement des œuvres scolaires et post-scolaires.

Accession à tous les degrés de l'enseignement, par le moyen de bourses et par la voie de concours.

V

Pour l'assistance et la prévoyance

Participation efficace des travailleurs, par leurs délégués, à l'administration des œuvres d'assistance : hospice et hôpitaux, secours à domicile, soins médicaux, asiles, refuges, crèches, etc.

Transformation de la bienfaisance publique en la faisant répondre davantage à la solidarité et à la dignité humaines.

Service gratuit de consultations judiciaires, administratives et fiscales.

En vue de réserver au prolétariat le bénéfice de l'application de la loi sur les retraites ouvrières : encouragement des municipalités aux unions de syndicats pour formation de la caisse syndicale régionale (dont il convient de poursuivre la gestion par une majorité de délégués ouvriers).

VI

Pour l'hygiène publique de l'habitation

Etablissement de bains et de lavoirs publics et gratuits.

Elargissement des voies étroites et assainissement de la voirie.

Surveillance des logements, ateliers, eaux et objets d'alimentation.

Régie directe des marchés et entrepôts et extension des rapports directs d'échange avec les syndicats agricoles. Construction par les municipalités d'habitations hygiéniques et à bon marché.

Inaliénabilité, extension et indivisibilité du domaine communal. Son exploitation par la commune au profit de la commune.

Le Congrès constate que, depuis un certain nombre d'années, les communes d'une série de pays, Angleterre, Allemagne, Autri-

che-Hongrie, Suisse, Italie, etc., se sont vigoureusement engagées dans la voie de la municipalisation, prenant en régie directe non seulement les monopoles communément appelés services publics, eaux, gaz, électricité, tramways, etc., mais diverses industries, divers commerces de libre-concurrence, ici la boulangerie, là la boucherie, la vente du poisson, la pharmacie, l'affichage, la construction et la location de logements populaires, etc.

Ce mouvement de municipalisation répond dans une large mesure au besoin de lutter contre le renchérissement de la vie. Les régies municipales, dans l'immense majorité des cas, livrent des produits ou des services de qualité supérieure à plus bas prix que l'industrie privée, en même temps qu'elles font des conditions de travail meilleures aux citoyens qu'elles emploient.

Toutefois, les régies municipales actuelles ne donnent pas la mesure de tous les avantages que comporte leur principe. Par les emprunts nécessaires à leur établissement, elles sont tributaires du capitalisme, et elles répercutent le tribut qu'elles lui paient jusqu'à la complète extinction de leur dette sur le public consommateur et sur leurs employés. Et, d'autre part, elles sont influencées dans leur mode de gestion par les coutumes bureaucratiques des administrations, dans les cadres desquelles elles pénètrent, et dans leur régime de travail par les méthodes autocratiques de l'industrie capitaliste ambiante.

C'est le devoir du Parti socialiste de dégager les régies municipales de ces entraves et de ces défauts par un effort systématique, en vue d'obtenir les résultats suivants :

1° Libérer les régies des règles bureaucratiques et leur donner, pour leur gestion, pour leurs emprunts, pour leur comptabilité, la souplesse d'allure indispensable à la bonne marche des services industriels ;

2° Associer à la gestion, par des délégués spécialement élus à cet effet, les organisations des travailleurs des régies et des consommateurs de leurs produits ou services ;

3° Assurer aux ouvriers et employés des régies des conditions de travail dignes d'être données en exemple à l'industrie privée et susceptibles de réagir sur elle (journée de huit heures, observation rigoureuse du repos hebdomadaire et paiement du salaire le jour de repos, congés annuels avec solde, assurances diverses, avec réversibilité des pensions sur les veuves et les orphelins, etc.).

Mais le Congrès constate que l'amélioration de la condition du personnel des régies municipales ne pourra pas franchir certaines limites tant que ces régies — ainsi d'ailleurs que les régies nationales et les coopératives — seront comme perdues dans la société

capitaliste où l'exploitation du travail par le capital est la loi, et que le principe socialiste n'aura pas triomphé dans l'ensemble de la production et de l'échange.

C'est donc dans un esprit d'opposition radicale et intégrale à la société capitaliste régnante que le Congrès convie tous les travailleurs, tous les socialistes à réclamer l'inauguration, en France, d'une politique résolument municipaliste, invite le groupe socialiste au Parlement à frayer la voie de cette politique par la réforme de la législation, et adresse aux municipalités et aux conseillers municipaux qui se réclament du Parti un pressant appel pour que, par leur vigilance et par leurs efforts de tous les instants, ils assurent le triomphe du municipalisme dans leur champ d'action.

Nombreux seront les camarades qui défendront ce point de vue, mais l'on peut affirmer que, propablement, la motion ne sera pas votée. En l'absence des « tendances », peut-être en serait-il autrement, même à l'unanimité. Mais il y a les « tendances » ! ! !

Quand disparaîtront-elles ? On n'en sait rien. Emettons le vœu, bien platonique, que le Congrès de Saint-Quentin puisse nous en délivrer !

E. Poisson.

MOUVEMENT ÉTRANGER

Le Mouvement socialiste en Allemagne

D'après la conception bourgeoise, la justice, en Allemagne, serait rendue sans acception des personnes en cause, quelle qu'en soit l'attitude politique. Les partisans de la conception matérialiste de l'histoire, on le sait, n'y croient pas, et ce ne sont pas les procès de ces derniers mois, en Allemagne, qui pourront les faire changer d'opinion.

« L'indépendance de la magistrature allemande » est une des institutions allemandes dont nos chauvinistes sont plus particulièrement fiers. Il en est autrement pour celui qui participe au mouvement ouvrier et, par suite, est amené à entrer en contact direct avec la justice allemande. En effet, dans un très grand nombre de cas, des manquements à la loi, réels ou même seulement imaginaires, et qui ont trait au mouvement ouvrier, sont punis relativement plus durement que là où il s'agit des prévenus d'autres couches sociales. Il n'est point, d'ailleurs, nécessaire de croire que les juges violeraient

le droit en connaissance de cause et de mauvaise foi. Mais il est permis de dire qu'une grande partie des juges allemands sont fermés à la mentalité du peuple ouvrier, ce qui, du reste, serait également le cas dans d'autres pays. Et comment en serait-il autrement ? Les études juridiques coûtent, en Allemagne, très cher ; de plus, celui qui veut choisir la carrière de juge est tenu de justifier d'une fortune personnelle si importante que les membres de la classe non-possédante en sont totalement exclus. Enfin, même en ce qui concerne les éléments *profanes* de l'appareil judiciaire (jurés, échevins), on les choisit, en général, également parmi les classes possédantes, et, autant que je sache, il n'y a eu, jusqu'ici, d'exceptions à cette règle que dans l'Allemagne du Sud.

D'après l'article 6 de la loi organique sur la magistrature, les juges sont nommés à vie, et d'après l'article 1 « le pouvoir judiciaire est exercé par des tribunaux indépendants qui ne sont soumis qu'à la loi ». En effet, on ne connaît jusqu'ici aucun cas où, du fait d'un arrêt rendu, un juge ait été destitué ou ait été l'objet d'une autre mesure de représailles. Mais la carrière du juge dépend entièrement du gouvernement.

Le gouvernement est parfaitement libre de laisser un juge qui exerce sa fonction dans un esprit qui ne lui convient pas, dans un poste subalterne d'une petite ville jusqu'à la fin de ses jours. D'autre part, le gouvernement peut aussi bien récompenser les juges qui font pleuvoir des peines sévères sur les militants du mouvement ouvrier, en leur accordant de l'avancement, des titres, des décorations, des postes dans d'agréables grandes villes, etc. Ces indications suffiront, et ce n'est pas seulement dans les milieux de la social-démocratie allemande que l'on pense que maint juge prusso-allemand n'est point aussi indépendant qu'il devrait l'être d'après la loi organique.

Dès lors, personne ne sera étonné de trouver parmi les juges allemands tant de partisans zélés du gouvernement et d'adversaires fanatiques de la social-démocratie.

En 1894, ce fut le juge du tribunal correctionnel de Berlin, Brausewetter, qui se distingua par des arrêts plus particulièrement féroces contre les militants du mouvement ouvrier. Or, à ce moment-là, on s'arrangeait, si je ne me trompe, de façon à faire venir les procès où figuraient plusieurs prévenus devant la Chambre présidée par Brausewetter. Pour y arriver, on désignait l'affaire non pas d'après le nom du prévenu qui, par l'ordre alphabétique, aurait dû figurer en première place, mais d'après le nom d'un prévenu dont l'initiale rentrait dans la série de l'alphabet assignée à la Chambre de Brausewetter. Les arrêts rendus sous la présidence

de ce dernier provoquaient de la stupéfaction, même dans les milieux bourgeois... Quelques mois après, on s'est aperçu que ce soutien passionné de l'Etat de classe prusso-allemand était un dément incurable et avait dû l'être déjà au moment où il exerçait la fonction de juge. Cependant, les efforts du groupe parlementaire social-démocrate pour obtenir la révision des procès dirigés par Brausewetter ont échoué, et ses victimes ont subi jusqu'à la fin les condamnations prononcées par un dément. Brausewetter fut, lui aussi, un « juge prussien indépendant ».

On pourrait s'étendre encore longuement sur cette matière. Mais nos remarques suffiront.

Au surplus, la presse inspirée par le gouvernement a récemment annoncé une application plus sévère — confiée, naturellement, aux juges dont l'indépendance est bien connue — des lois existantes contre la social-démocratie. Mais, par un jeu étrange du sort, la première victime de cette ère nouvelle a été non pas un sociadémocrate, mais un *libéral* qui, de plus, est le propriétaire bien renté d'un fief noble, un nommé Becker. Maint hobereau prussien a maltraité ses journaliers, violé ses servantes, tiré des coups de fusil sur des enfants, commis d'autres crimes féodaux de même nature — et s'en est tiré avec une peine scandaleusement dérisoire. Becker, lui, a fait, sans doute, beaucoup pis : il a insulté un préfet prussien (*Landrat*).

Quelques mots sur cette fonction ne seront pas de trop. Le patriote allemand, je l'ai dit, tire vanité d'un tas de choses. La patriote *prussien*, lui, a une fierté de plus qui manque à ses congénères des autres Etats allemands, le *Landrat*. Le *Landrat* fait par tie intégrante de l'inventaire historique de la réaction prussienne. Il est élu selon un système électoral qui, malgré l'abolition formelle des privilégiés de la noblesse, assure la prépondérance de la grande propriété féodale, tandis que l'influence des paysans et des citadins est ridiculement petite. En outre, le *Landrat* élu dans ces conditions doit encore être agréé par le gouvernement. Bref, le *Landrat* est un instrument entre les mains des grands propriétaires, et surtout là où ils sont nombreux, dans les provinces comme la Prusse Orientale et Occidentale, la Poméranie et la Silésie. La Prusse, on le sait, est divisée en « cironscriptions de gouvernement », qui, à leur tour, sont formées de districts. Le *Landrat*, confirmé, après les élections, par le roi, devient le représentant suprême de l'autorité dans un district. Pas de domaine dans la vie publique qui soit soustrait à son autorité. Il domine l'administration communale, car les autorités communales, peu versées dans les lois, souvent, pour éviter des difficultés, n'osent prendre au-

cune décision avant d'en avoir référé au *Landrat*. Il surveille aussi la police et exerce une grande influence sur la répartition des impôts, les dispenses du service militaire, l'assistance publique, les subventions à accorder par la province aux communes, et beaucoup d'autres choses encore. On voit assez par là l'importance du personnage qu'est le *Landrat* prussien. Mais, dans les régions agrariennes de la Prusse, son rôle est encore beaucoup plus important.

Or donc, un personnage de la sorte, le *Landrat* von Maltzahn, du district poméranien de Grimmen, aurait été insulté par le propriétaire Becker si gravement que le tribunal de Greifswald n'a pu faire moins que de le condamner à une année de prison. Oh, il s'agit d'un grand criminel !... Le fait que lui, juif, avait osé acquérir un fief noble en pleine Poméranie, le pays par excellence du conservatisme agrarien, et qu'il était, de plus, membre actif de l'Union Libérale, devait infailliblement aboutir à un conflit entre lui et des gens qui s'imaginent posséder, dans cette région, un droit supérieur à la suprématie politique. Cela a commencé par des petits tiraillements entre Becker et l'ancien *Landrat* du district, von Osteroth. Par la suite, ce dernier fut destitué pour une grave affaire de mœurs et, finalement, reconnu comme aliéné. Il fut remplacé par von Maltzahn, un conservateur si ardent qu'à l'occasion de la fête du jour de naissance de Guillaume II il refusa de prononcer le discours officiel dans une certaine salle où, affirmait-on, avait eu lieu une fête social-démocrate. C'est contre ce *Landrat* que Becker a lutté pendant de longues années. Lors du procès, qui a duré quatre semaines, on a appris certaines choses point flatteuses pour le *Landrat* ; mais l'accusé n'a pu prouver avec toute l'évidence que le tribunal lui demandait que von Maltzahn avait agi de parti-pris politique.

La lutte avait continué plus de dix années. On comprend donc que Becker voyait dans ce *Landrat* moins le représentant de l'autorité que l'homme-lige du parti conservateur et l'ennemi personnel. Devant le tribunal, il s'est efforcé de prouver que le *Landrat* avait effectivement administré dans l'intérêt du parti conservateur. C'est ce que le *Landrat* nia, et les juges conservateurs crurent le *Landrat* également conservateur, sur parole.

Le fait est que, dans la petite guerre qu'il fit pendant de longues années à la puissance conservatrice habillée en autorité gouvernementale, Becker a montré plus de courage qu'on n'en trouve, en général, chez les libéraux allemands. C'est la raison pour laquelle on lui a appliqué la mesure réservée, par ailleurs, aux social-démocrates seuls.

Le *Landrat* prussien passe, en effet, pour l'incarnation même de

l'infaillibilité et de l'impartialité. Que si dans la Prusse orientale l'administration favorise presque partout les intérêts du parti conservateur, le *Landr*at n'en est jamais rendu responsable, même lorsqu'il signe de son nom et de son titre des manifestations en faveur de ce parti.

Becker a fait appel contre l'arrêt du tribunal ; mais il a quand même préféré quitter les plaines de la Poméranie et acquérir une propriété dans une autre région de l'Allemagne.

J'ai parlé du procès Becker un peu plus longuement que de ceux qui vont suivre parce que j'ai idée qu'en France on n'y a pas fait grande attention.

Il provoque forcément des comparaisons avec le procès du pasteur Breithaupt, terminé à Berlin, le 22 décembre 1910, après des débats de dix jours.

Le pasteur fut directeur d'une maison de soi-disant éducation charitable. On nomme ainsi, en Allemagne, l'éducation donnée d'office à des enfants dont la moralité paraît compromise. Au sujet de ces établissement, il est déjà parvenu à la connaissance publique, plusieurs fois, qu'il s'y passe des choses de nature à faire douter du bon fonctionnement de certains d'entre eux. Il est, certainement, plus difficile d'élever des jeunes gens ayant déjà une tare morale que ceux qui se développent normalement. Il n'y a que des éducateurs doués d'une bienveillance peu commune et des capacités pédagogiques hors ligne qui sauraient suffire à la tâche. Or, parmi les pédagogues des établissements allemands en cause, on en trouve beaucoup qui ne paraissent pas posséder ces capacités dans une mesure suffisante. Les cas ne sont pas rares où les pensionnaires de ces établissements ont commis un crime grave, à seule fin d'échapper, par l'emprisonnement, pour un temps plus ou moins long, au régime sévère de la maison d'éducation redoutée.

La maison d'éducation de Mieltschien, qui acceptait des pensionnaires envoyés par la municipalité de Berlin, existe depuis peu. Le pasteur Breithaupt, son premier directeur, a vite fait de se révéler comme l'une des natures les plus bestiales qui aient jamais porté l'habit de prêtre. Pour la moindre peccadile, voire même, souvent, pour des actions indifférentes, le pieux monstre punissait les jeunes gens de 50, 75, 100 et même 200 coups administrés avec un fort bâton ou un fouet. La cruauté s'aggravait du fait que les martyrs étaient obligés de compter les coups eux-mêmes. Il arriva ainsi à un petit ayant à recevoir 75 coups de sauter un chiffre après avoir déjà reçu 73 coups: le saint sacripant l'en punit en ordonnant de recommencer la flagellation, de sorte que l'enfant reçut, en tout, 149 coups. Ce pédagogue fouetteur avait des aides,

naturellement, des sujets aussi peu propres à éduquer des hommes que lui-même. Les autres élèves étaient forcés d'assister aux punitions, et il arrivait — tant le spectacle était atroce — que certains des témoins, pourtant, assurément, peu sensibles, se mettaient à pleurer ou tombaient dans des convulsions... Un élève déposa devant le tribunal qu'il avait reçu, pendant un court séjour à l'établissement, 880 coups au total.

Pour paraître incroyable, tout cela n'en est pas moins, malheureusement, vrai. Or, Breithaupt n'a été puni que de huit mois de prison, en tout et pour tout! De deux choses l'une : ou bien il s'agit d'un sadique ou d'un déséquilibré, et alors on ne devait lui infliger aucune peine, mais le mettre comme aliéné hors d'état de nuire ; ou bien il est pleinement responsable et alors la peine est par trop douce en comparaison de celles qui sont souvent prononcées en Allemagne. Dans ce dernier cas, Breithaupt est un virtuose de la cruauté auprès de qui la pire brute est une douce créature. On renonce à songer au nombre d'existences qu'il a ruinées à jamais par sa férocité. Aussi l'arrêt incompréhensible a-t-il été, en Allemagne, l'objet d'une grande indignation et provoqué des rapprochements avec la condamnation du propriétaire Becker.

Il est, toutefois, à relever que les ministères prussiens de l'Intérieur et de l'Instruction publique ont tiré quelques leçons de ce procès, fait qui mérite une mention spéciale. Ils ont publié un règlement de discipline pour les maisons d'éductaion, qui fixe, entre autre, le maximum des punitions les plus dures, telles que les arrêts et les punitions corporelles. En outre, sont totalement prohibées des punitions déshonorantes et répugnantes. Quant à la suppression totale des punitions corporelles, c'est là un chose qui, naturellement, dépasse l'entendement d'un ministre prussien.



Dans la partie nord-ouest de Berlin se trouve un quartier appelé Moabit, qui est l'un des quartiers les plus industriels de la capitale. On y trouve les grands établissements de Siemens-Schuckert, de Ludwig Loewe et d'autres firmes de la grande industrie, à côté d'un grand nombre de maisons moins importantes, mais dont les affaires ont déjà pris une extension considérable. La population est composée, naturellement, surtout d'ouvriers organisés ou non. Là, se trouve aussi le commerce de charbon de la maison Kupfer et Cie, qui, d'ailleurs, n'est pas un établissement autonome, mais dépend du groupement capitaliste rhénan connu sous le nom de *Stinnes-Concern*. La maison avait reçu le mandat d'éliminer, sur

le marché de Berlin, le charbon de Silésie pour y substituer le charbon rhénan. A cet effet-là, l'établissement disposait, assurément, de tout l'argent nécessaire ; par contre, il affirmait n'en pas disposer pour le relèvement des salaires (les ouvriers y gagnaient 4 mark 30 pfennigs seulement par jour). Il y eut donc grève. De pareilles grèves ne sont pas rares à Berlin, et, sauf des cas exceptionnels, personne ne songe à s'en émouvoir. La direction refusa toute concession et toutes les négociations, même par l'intermédiaire du tribunal des prud'hommes et de la municipalité. En revanche, elle cherchait à s'en tirer au moyen de *sarrasins,* bien que ces derniers lui coûtassent, comme toujours, beaucoup plus que l'augmentation infime demandée par les ouvriers. A ajouter que les *sarrasins* se composaient pour une grande partie d'éléments abjects dont le réactionnaire le plus féroce et le procureur le plus arriviste n'oseraient affirmer qu'ils cherchaient à gagner leur vie par un honnête travail. Ce qu'ils cherchaient, c'était à mener une vie qui convenait à leurs goûts, une vie d'aventures imprévues, ou plutôt à pouvoir satisfaire impunément leurs instincts brutaux. Les grévistes cherchèrent, naturellement, à faire comprendre aux renards ce que leur attitude avait de répréhensible: ces derniers répondirent par des provocations, et, par suite de la conduite complètement malavisée d'une partie des agents de police envoyés pour « protéger » les renards, on en vint à des collisions qui dégénérèrent bientôt en émeutes graves. Les grévistes, eux aussi, ont commis sans doute, des actes qu'ils auraient mieux fait de ne pas commettre. Cependant, si c'est un ouvrier qui commet des excès en tant que gréviste, il le fait à ses risques et périls : il en est toujours puni plus durement que s'il avait fait la même chose à une autre occasion. Mais que dire des gens qui, sachant que contre les grévistes tout leur est permis, donnent libre carrière à leurs instincts de brute, que ce soient des renards, des agents provocateurs ou des agents de police ! Et non seulement des policiers subalternes, mais encore des commissaires de police eux-mêmes se sont conduits de façon à mériter les critiques les plus acerbes, et il est certain qu'ils ont agi ainsi en escomptant à coup sûr une immunité complète.

Ces événements ont abouti à deux procès, dont le premier fut jugé par le tribunal correctionnel. Le nombre des prévenus était de 34, dont 4 femmes. Le procès a duré quarante-trois jours; il y avait, en effet, 675 témoins à entendre. Mais ce qui surtout distingue ce procès, c'est le fait que jamais encore les défauts de tout le système sur lequel repose la police de Berlin n'ont apparu avec autant de netteté. Le nom de *Schutzmänner* (hommes qui *proté-*

gent) que l'on donne en Allemagne aux agents de police a été inventé, je crois, à Berlin. Ce terme aura paru, sans doute, bizarre à plus d'un parmi ceux qui ont vécu les journées de Moabit.

Un témoin déposa que son petit-fils, témoin oculaire, lui aussi, des brutalités policières, lui avait demandé : « Père, est-ce là l'autorité établie par Dieu ? » L'expression biblique sur l'autorité établie par Dieu est, en effet, une de celles qu'on inculque sans cesse à la jeunesse prussienne dès les premières années scolaires... Parmi les accusés il n'y avait que très peu de syndiqués ; pour la plus grande part, c'étaient des gens cueillis au hasard, en partie, parce qu'ils habitaient le quartier ou ont passé par là pour une raison quelconque qui n'avait rien à voir avec la grève.

Au moment des troubles, il y eut, sans doute, dans les rues quantité de chenapans, tels qu'on en trouve toujours sur les lieux des désordres et qui se recrutent, en grande partie, parmi les éléments qui ne veulent pas travailler. Ces éléments-là ont, sans doute, commis maint excès et gravement provoqué la police, ce qui expliquerait que l'un ou l'autre des agents ait fini par perdre patience.

Si donc il n'y avait eu que des incidents de cette espèce, on n'y aurait pas fait autrement attention. Mais ce qui est grave, c'est que des enfants, de vieilles gens, des femmes et d'autres personnes qui n'en pouvaient mais furent brutalisées de la façon la plus révoltante, et cela, non pas seulement par précipitation ou par mégarde, mais avec intention, tout exprès. L'audition des témoins a établi plusieurs cas où d'honnêtes bourgeois qui, pleins de confiance dans leurs opinions conservatrices, avaient demandé et reçu l'autorisation de franchir le cordon des agents, furent ensuite, pendant qu'ils continuaient paisiblement leur chemin, traîtreusement attaqués et sabrés par d'autres agents de police.

Un ouvrier, nommé Herrmann, un vieillard n'ayant pris aucune part aux événements, passait dans la rue, cherchant son fils, âgé de seize ans. La rue était presque déserte et les agents n'avaient rien à craindre à cet endroit. Et pourtant, le vieillard fut assailli par deux misérables en uniforme, qui le frappèrent avec leurs sabres si brutalement qu'il mourut à la suite des blessures reçues...

Mais peut-être plus abjectes encore que les violences physiques sont les inconcevables propos orduriers dont la police gratifiait des gens inoffensifs et paisibles, de même que l'ignoble gaieté des policiers, riant aux éclats à la vue des blessés transportés ou sortant des postes de secours après un pansement.

C'est ainsi qu'au grand regret de la police, à la salle d'audiences, figuraient aussi comme témoins à charge contre elle et témoins à décharge pour les accusés, des gens appartenant à la bourgeoisie

bien pensante, voire le membre d'un groupement jaune. Les habitants des rues où se passaient les troubles observaient, naturellement, par les fenêtres et du haut des balcons le spectacle des brutalités policières; mais d'ordinaire ils en étaient chassés; ils étaient même menacés d'être fusillés s'ils ne se retiraient dans leurs appartements. L'un des exploits les plus inouïs fut, sans doute, l'attaque contre les journalistes anglais ; il n'a été dépassé que par la façon dont le préfet de police de Berlin, von Jagow, a cherché à le justifier.

Il m'est impossible d'insister ici sur tous les détails, dont ce qui vient d'être dit n'est qu'un très faible reflet. Et je n'ai parlé jusqu'ici que de l'attitude des policiers subalternes. Mais il faut ajouter, en ce qui concerne les grades supérieurs de la police, qu'eux aussi ils n'ont pas été tous à la hauteur de la situation, d'ailleurs difficile, même pas tous parmi ceux que le roi de Prusse a distingués en leur accordant des décorations. Sur ce point aussi il est apparu que la police royale de Berlin demande à être améliorée.

Trois des accusés furent acquittés, le reste condamné à des peines très dures, au total à douze ans neuf mois et deux jours de prison. Un ouvrier qui avait blessé un policier avec un couteau eut trois ans et demi de prison.

La brutalité que l'on rencontre dans la classe dirigeante est partout telle que ces peines draconiennes n'ont pas encore été assez dures pour beaucoup parmi ceux qui plaignaient le pasteur fouetteur Breithaupt.

Mais le procès a été une grosse déception pour ceux qui avaient espéré en tirer des arguments contre le mouvement ouvrier. Les débats n'ont pas fait le moindre tort ni aux syndicats ni au parti social-démocrate. Le chancelier actuel a cru pour sa part devoir commettre une maladresse de plus, en cherchant à peser sur la marche du procès du haut de la tribune du Reichstag. A cette occasion, il déclara l'attitude de la police irréprochable et essaya de rejeter la responsabilité morale des troubles sur la social-démocratie. Mal lui en a pris ; il s'attira une riposte méritée. Le ministre prussien de l'Intérieur, von Dallwitz, prononça lui aussi à la Chambre des députés prussienne un discours analogue, sans parler des divers flagorneurs, grands et petits, du gouvernement, qui ont cru de leur devoir de jeter, officiellement ou non, une pierre aux accusés ou à leurs soi-disant instigateurs, pour inciter les juges à la sévérité.

Le 9 janvier commença devant la Cour d'assises de Berlin le second procès dans lequel étaient impliqués dix-huit accusés. Le

fait d'avoir été traduits devant la Cour d'assises montre que l'on considérait ces accusés comme les *pires*, les *meneurs*, etc., dont les méfaits auraient été si graves qu'ils dépassaient la compétence du tribunal correctionnel. Les accusés ont contesté presque tous, comme dans le premier procès, les violences dont on les accusait, tandis que ceux qui les reconnaissaient affirmaient n'avoir agi que pour se défendre contre les brutalités des agents de police. L'interrogatoire offrit à peu près le même tableau que celui du premier procès. Ce qui mérite surtout d'être relevé, ce sont les dépositions de quelques fonctionnaires de police supérieurs qui, dans le premier procès, avaient exprimé avec une grande conviction que les agents n'auraient jamais pu commettre les graves excès qu'on leur reprochait, mais qui, cette fois, ne pouvaient plus, de bonne foi, maintenir leurs affirmations premières.

Dans ce procès, quatre accusés furent acquittés, deux condamnés à un an de prison ; six de trois à neuf mois, au total à trente-six mois de prison, et enfin les six autres aux arrêts de deux à six semaines ; au total à trente semaines. Pour tous les accusés la Cour a tenu compte du temps entier de la prison préventive, ce qui, chez des juges prussiens, est l'indice d'une douceur tout à fait exceptionnelle. Il va sans dire que, pour nous, les peines prononcées sont encore très dures. Mais quel contraste suggestif entre cet arrêt et celui du tribunal correctionnel, et combien peu il s'accorde avec les discours de combat d'un Bethmann-Hollweg, d'un Dallwitz, etc.!

A noter encore l'avis juridique adressé aux jurés par le président de la Cour d'assises, le Premier Unger. Il a dit :

« Les fonctionnaires placés dans la rue pour maintenir l'ordre public se trouvaient incontestablement dans l'exercice légal de leur fonction. Mais il n'en est plus ainsi lorsque, comme dans le cas Herrmann, d'après les dépositions des témoins, un homme paisible passant son chemin est assommé à coups de sabre. Dans un pareil cas, celui qui riposte à une telle brutalité — *je dis, même avec un coup de revolver bien visé* — ne commet pas une illégalité. »

Jamais, je crois, juge prussien n'a tenu pareil langage ; aussi cet avis juridique a-t-il fait grande sensation. Il ne signifie rien moins qu'une rupture totale avec le principe de la souveraineté du sabre policier qui règne en Prusse. Dans ce pays tout le monde doit à la police une obéissance aveugle et n'a pas le droit de se défendre, même au cas où il serait attaqué par un agent ivre ou tombé subitement en folie. La victime ne peut que porter plainte, à supposer qu'elle n'ait pas été tuée net. Le ministre prussien de la Justice,

Besseler, profita donc de la première occasion qui s'offrait à lui, pour déclarer, le 2 février, à la Chambre des députés prussienne que l'avis du Premier Unger était « inexact ». Et, chose bizarre, quelques semaines après, ce juge fut déplacé dans une chambre civile. On expliquait alors que cette mesure aurait été décidée avant le procès. S'il en est vraiment ainsi, le ministre de la Justice aurait sûrement mieux fait de revenir sur sa décision. Mais, dans la conjoncture actuelle, tous et chacun peuvent prendre la chose de travers.

Les événements de Moabit auront encore un autre épilogue. C'est le préfet de police de Berlin qui en aura fait les frais. Le sens commun dit que le chef suprême de la police berlinoise devrait tenir à faire, pour sa part, ce qu'il peut pour faire oublier aussitôt que possible les hauts-faits commis à Moabit par une partie de ses subordonnés; mais le potentat policier du roi de Prusse voit, évidemment, le monde avec d'autres yeux que le reste de l'humanité. Lors des manifestations en faveur de la réforme électorale en Prusse, M. von Jagow fit afficher sa célèbre proclamation en quatre lignes qui lui attira tant de railleries méritées ; le 24 décembre 1910, il expulsa de Prusse le Français Maurice Halbwachs, collaborateur de la *Revue Socialiste,* parce que ce dernier s'était permis quelques observations sur la police berlinoise. La convocation d'un nombre immense de témoins dans les deux procès est également un mérite involontaire de von Jagow. S'étant aperçu que l'audition des témoins tournait à la confusion de ses subordonnés, il chercha, par des annonces publiques, à provoquer d'autres témoignages, dans l'intention manifeste d'affaiblir ainsi l'impression produite par les dépositions désagréables. Par voie de conséquence, les défenseurs se mirent aussi de leur côté à la recherche de nouveaux témoins à décharge, et l'on a été obligé d'entendre tous ces témoins. Enfin, von Jagow a cru pouvoir cueillir des lauriers nouveaux pour la police berlinoise en portant plainte contre le gérant du *Vorwärts.* Dans ce procès, il s'agira surtout de savoir dans quelle mesure la police berlinoise a eu recours à des mouchards. Or, le malheur veut que dans un autre procès berlinois, surgi également à la suite des troubles pendant une grève, le concours d'un mouchard a été établi de façon incontestable.

Du reste, la guigne poursuit M. von Jagow. Il avait écrit à l'actrice dramatique, Tilla Durieux, une lettre dans laquelle il lui demandait un rendez-vous en insistant sur sa qualité de censeur suprême des théâtres de Berlin. L'époux de l'actrice ayant pris ombrage de ces travaux d'approche, von Jagow lui fit communiquer qu'il ne n'avait aucune intention déloyale, qu'il ne s'agissait pour

lui que d'apprendre à connaître le monde théâtral de plus près. Eh bien, même si l'on veut ajouter complètement foi à cette affirmation et croire que le préfet n'avait vraiment pas d'autre intention, il faut cependant dire que, pour la réaliser, il s'y est pris d'une façon souverainement maladroite. La lettre parvint à la connaissance publique, et il y eut un éclat de rire d'un bout à l'autre de l'Allemagne, comme il y a quelques années à l'occasion de la fameuse aventure du « capitaine Köpenick ». Guillaume II, qui avait gratifié M. von Jagow d'une décoration pour les exploits de ses troupes à Moabit, n'aura sûrement pas été enchanté de la lettre à Mme Durieux. On sait, en effet, qu'il est très sévère sur le chapitre de l'adultère et d'autres jeux semblables. Un moment, on avait cru que le préfet allait prendre sa retraite à l'occasion de cette affaire ; mais, ces derniers temps, on en parle moins. Le fait que ce bruit a pu surgir est également caractéristique pour les choses de Prusse. Maint fonctionnaire prussien a déjà conservé son poste, bien que l'opinion publique eût très haut exigé sa retraite. Car le gouvernement prussien a pour principe de ne faire aucune concession à l'opinion publique, si justifiées que soient ses réclamations. Mais, si tel fonctionnaire devait tout de même être mis au rancart parce que son incapacité devenait manifeste, même aux yeux des dirigeants prussiens, on mettait en avant le plus souvent une autre raison quelconque, un insignifiant faux-pas commis en dehors de ses fonctions, la « santé ébranlée », et ainsi de suite. Au cas où l'on procéderait de même avec Jagow, ce serait, au fond, regrettable et cela pour deux raisons.

D'abord, on ne sait pas si son successeur ne sera pas encore au-dessous de lui, et puis, il serait à désirer que son débarquement ait lieu dans des conditions de nature à mettre une fois de plus l'inconsistance du régime policier de Prusse sous un jour très cru.

On annonce encore, éventuellement, d'autres épilogues aux procès de Moabit. Le parquet, dit-on, aurait décidé de rechercher les fonctionnaires de police s'étant rendus coupables des actes criminels, lors de la répression des troubles de Moabit. Cependant, la collectivité est médiocrement intéressée à ce que quelques fonctionnaires subalternes subissent la sanction méritée. Ce qui lui importe, en première ligne, c'est d'obtenir une réforme du *système* même du fonctionnement de la police berlinoise, ou du moins du règlement concernant les rapports de la police avec le public. En attendant, l'instruction du cas Herrmann a montré que les autorités procèdent avec une lenteur qui contraste singulièrement avec la rapidité dont elles font preuve dans d'autres occasions.



Dans un autre ordre d'idées, l'attitude des autorités pendant et après les événements de Moabit démontre que, dans l'esprit des dirigeants prusso-allemands, le droit le plus sacré de l'ouvrier est le droit illimité au *sarrasinage*. C'est ce qui est démontré également par le cas suivant qui, de plus, fait apparaître que des *organisations* qui se rendent coupables de *sarrasinage* sont traitées par les autorités avec une bienveillance particulière. S'il en était autrement, la Cour d'assises d'Essen n'aurait pas envoyé, le 17 août 1895, six honnêtes ouvriers aux travaux forcés.

La cause immédiate de ce verdict fut un incident ridiculement insignifiant. Il s'agissait de savoir si le mineur Ludwig Schröder avait, oui ou non, rossé par deux fois le gendarme Münster, au moment de quitter une réunion convoquée par le syndicat des mineurs chrétiens. Mais ce qui fit grossir l'incident aux yeux de notre parquet, ce fut surtout le fait que Schröder appartenait à l'Union libre des mineurs, tandis que le syndicat chrétien, fondé plus tard que l'Union se trouve, on le sait, sous l'influence du centre; et son action fait clairement apparaître qu'il s'occupe moins de défendre les intérêts économiques de ses membres que de faire pièce à l'Union libre des mineurs. Or, Schröder et quelques autres avaient dans un autre procès déposé sous serment que c'était lui, Schröder, qui avait été poussé par le gendarme Münster, ce que ce dernier nia, également sous serment. Là-dessus Schröder et ses amis furent arrêtés sur le champ et traduits devant la Cour d'assises d'Essen. Ils furent condamnés uniquement sur la déposition de Münster, et leurs défenseurs n'osèrent pas faire appel à des témoins à décharge, de peur de leur attirer aussi des poursuites du chef de soi-disant parjure. Voici les peines prononcées : Schröder, deux ans et demi de travaux forcés ; l'éditeur de journaux, Johann Meyer et le porteur de journaux, Karl Graef, trois ans et demi chacun ; le charretier Robert Imberg et les mineurs Friedrich Beckmann et Max-Joseph Wilking trois ans chacun ; enfin le mineur Friedrich Thiel six mois de prison. Tous, ils ont subi la peine jusqu'au bout. On leur conseillait de solliciter la grâce. Ils le refusèrent, forts de leur innocence. Par contre, ils firent plusieurs tentatives pour obtenir la révision du procès. Jusque-là, les travaux forcés étaient aussi une peine infamante aux yeux des ouvriers allemands ; cela a pris fin depuis la condamnation de Schröder et de ses camarades : de tous les côtés les dons d'argent affluaient pour assurer aux familles des malheureux l'existence et du repos à ces derniers, après leur libération.

On pouvait presque croire que les victimes qui, depuis, ont vieilli et blanchi n'obtiendraient jamais la réparation due (deux d'entre eux étaient déjà morts). Mais, au cours de l'année dernière, on a appris sur l'homme qui avait causé leur malheur, des choses qui firent douter de sa sincérité de jadis, à un tel degré que la révision ne pouvait plus être rejetée. On a appris, en effet, que Münster avait commis des délits qui le faisaient apparaître comme une franche canaille. Dès lors, il était probable qu'il aurait à subir, pour le moins, autant d'années de travaux forcés que ceux qu'il avait fait condamner par un faux témoignage. Il échappa à ce sort, étant décédé, par une coïncidence étrange, peu avant l'ouverture des débats du nouveau procès. Celui-ci commença le 30 janvier et se termina par l'acquittement de tous les accusés. Mais cette réparation tardive n'a point effacé leurs souffrances qui demeurent toujours une terrible accusation contre le système appliqué dans l'Allemagne prussifiée et d'après lequel la déposition d'un seul fonctionnaire de police suffit à contrebalancer les dépositions de n'importe quel nombre d'autres témoins.

Des cas analogues ne sont, malheureusement, pas rares chez nous. Le cas Schröder n'en est que le plus sensationnel. L'avenir nous apprendra si les juges allemands seront désormais un peu moins confiants que jusqu'ici dans les dépositions des gens de police. En tout cas, on saurait à peine envisager la possibilité que les juges, dans leur ensemble, arrivent à se libérer complètement de leur parti-pris politique, qui s'impose à eux involontairement.



A l'occasion du 40e anniversaire de la proclamation du roi de Prusse comme empereur allemand, la presse bourgeoise, surtout les organes officiels et officieux, ont entonné des hymnes à la gloire du nouvel Empire allemand. Il est vrai qu'ils avaient des raisons pour le faire. Car, au cours des dernières quatre décades, les classes possédantes d'Allemagne se sont enrichies dans une mesure incalculable. Le principe bismarckien qu'il était nécessaire *d'élever des millionnaires* a toujours cours chez le gouvernement allemand, ce qui, entre autres, est démontré par les divers cambriolages du porte-monnaie populaire, faits sous forme d'un développement incessant du système des impôts indirects. Les hobereaux et les bourgeois ont donc toutes les raisons possibles pour s'extasier sur la gloire du nouvel Empire allemand et pour jurer « fidélité à l'Empereur et à l'Empire », dans l'avenir comme dans le passé.

Que, par contre, la classe ouvrière ait moins de raisons pour faire

de même, je n'ai pas besoin d'y insister ici autrement. J'ajoute seulement que, çà et là, on avait le désir de voir prendre, à l'occasion de cet anniversaire, une mesure de clémence exceptionnelle, par exemple une amnistie pour les délits militaires (désertion, etc.). Mais le gouvernement n'entendait pas de cette oreille. Ainsi donc, les insoumis, par exemple, qui ont émigré en Amérique et y font étalage de leur patriotisme allemand, devront toujours rester en Amérique.

*
* *

La guerre de 1870-71 s'impose encore au souvenir, du fait que l'on pense enfin à donner une constitution au « Pays d'Empire », à l'Alsace-Lorraine. On croit donc avoir, à force de brimades, inculqué aux « frères reconquis » assez d'amour pour l'Empire prusso-allemand, pour ne plus avoir à redouter qu'ils ne fassent, dans leur majorité, d'une petite extension de leurs droits politiques un emploi désagréable à nos potentats. A la fin de janvier, le projet du gouvernement ayant trait à la Constitution pour l'Alsace-Lorraine fut soumis au Reichstag en première lecture. Les débats ont tôt fait de montrer clairement aux Alsaciens et aux Lorrains qu'ils n'avaient pas à compter sur des libertés étendues. Les députés du Pays d'Empire réclamaient avec raison l'autonomie complète, ainsi qu'en général l'égalité de l'Alsace-Lorraine avec les autres Etats confédérés ; les députés social-démocrates demandaient, naturellement, en plus des institutions démocratiques. Mais les discours du chancelier d'Empire et des orateurs du bloc bleu et noir ont montré que nos dirigeants étaient loin d'y songer. Le projet fut renvoyé à une commission qui, sans doute, fera traîner les choses. L'avenir nous dira si, finalement, l'Alsace-Lorraine obtiendra une amélioration quelque peu sensible du régime policier auquel elle est soumise actuellement.

*
* *

Une querelle comique s'est allumée en Allemagne à propos d'un soi-disant monument national en l'honneur de Bismarck. Le monument sera érigé au bord du Rhin vis-à-vis de la statue de la *Germania* à la couronne impériale tenue haut en l'air — statue qui fait la risée des artistes et des connaisseurs et qui fut élevée en souvenir du « soulèvement unanime du peuple allemand en 1870 ». Lors de l'inauguration de ce monument, il y eut une explosion bruyante du chauvinisme. Depuis les goûts artisti-

ques ont entièrement changé ; presque tout le monde tient le monument pour mal venu, mais on n'y peut plus rien. Maintenant, il s'agit de glorifier le soi-disant *homme séculaire* par un monument érigé sur l'autre bord du Rhin, et l'on a institué un concours pour obtenir des projets de monument. Les sculpteurs se trouvèrent là devant une tâche pénible. Le peu d'inspiration qu'un Bismarck peut encore faire naître dans une âme d'artiste, est déjà épuisé depuis longtemps ; d'autre part, on ne voudrait pas, en suivant la routine traditionnelle, s'exposer aux railleries, le goût artistique en Allemagne s'étant tout de même affiné. Le seul monument moderne de Bismarck qui corresponde au caractère du modèle est une œuvre de rudesse brutale, s'élevant à Hambourg, dans le quartier Saint-Pauli, bien connu des étrangers, et qui offre à la vue, sur l'Elbe, un effet de perspective visible de loin. Le monument sur le Rhin devra, naturellement, avoir un autre caractère sans cependant trahir les traits essentiels du *héros du siècle*. On ne veut pas non plus reproduire la figure traditionnelle de Bismarck dans un uniforme de cuirassier aux grandes bottes. Comment donc trouver des idées qu'on n'a pas ? Divers projets ont été primés, ce qui a eu pour conséquence première de provoquer la protestation féroce d'autres sculpteurs et de leurs amis. Là-dessus, une partie de la presse bourgeoise s'est divisée en deux camps ennemis qui se font une guerre des grenouilles et des souris en règle, ce qui leur vaut, naturellement, des moqueries de la part des social-démocrates.



M. Aristide Briand est, sans doute, l'un des Français qui ont su gagner les sympathies particulières de la bourgeoisie allemande. Il a donc été trouvé digne d'être reproduit, en effigie, dans la *Woche*, la revue hebdomadaire publiée à Berlin par le débrouillard M. August Scherl et qui a pour tâche principale de publier toutes les semaines, pour le moins, la plus récente photographie de Guillaume II le montrant dans une attitude de souverain, imposante au possible, et pour le reste de brûler de l'encens journalistique à la gloire de la maison des Hohenzollern. Celui donc parmi les gens du commun dont la photographie est publiée dans cette revue, en est, dans l'esprit des bourgeois allemands, grandement honoré. Dans son numéro 43 du 22 octobre 1910, l'organe de M. Scherl consacre à la photographie de M. Briand une page tout entière.

On le voit là, de la tête jusqu'aux pieds, debout, dans son cabinet de travail, devant le bureau, sur lequel on aperçoit, entre autres, l'*Humanité*. Au-dessous, la légende: « Fin de la grève des chemins

de fer en France: le président du conseil français, Aristide Briand, maître de la situation. » Mais qu'un président du conseil puisse être renversé si la majorité du Parlement n'est pas contente de sa politique, c'est là quelque chose d'extraordinaire pour le bourgeois allemand. Il sait bien que des ministres prussiens ou des secrétaires d'Etat allemands ont été, parfois, débarqués tout à fait subitement, mais cela n'a jamais eu lieu pour les mêmes raisons qu'en France. Au contraire, le mécontentement du Reichstag leur rendait, parfois, le service de raffermir plutôt la confiance de Guillaume II dans leur personne, ce qui importe uniquement dans l'empire prusso-allemand. Et ils conservent leur portefeuille jusqu'à ce qu'ils glissent, un jour, soudainement sur un incident que les gens du commun sont seuls à considérer comme futile.

C'est ainsi qu'on escompte le débarquement prochain du ministre prussien du Commerce, M. von Sydow (l'ancien secrétaire d'Etat au ministère impérial des Finances, qui a bien *mérité* de la réussite de la réforme fiscale). Il avait, en effet, le 27 février, à la Chambre des députés prussienne, pris quelque peu la défense du *Hansabund* (une organisation fondée en 1909 principalement par des représentants du capital mobile et en partie dirigée contre les agrariens) contre les attaques des conservateurs. C'est ce qui a naturellement provoqué l'indignation de ces derniers. Or, les conservateurs occupent en Prusse une portion prépondérante telle que la situation du ministre qui a eu le malheur de leur déplaire doit être sûrement considérée comme ébranlée dans tous les cas, même si le ministre n'a péché que par simple inadvertance. Cette supposition n'est point contredite par le fait que M. von Sydow n'a pas disparu tout de suite; car, en Prusse, cela ne se fait pas ainsi. Mais à la prochaine occasion, il sera, sans doute, débarqué.

*
* *

La discussion du budget au Reichstag n'a pas, cette fois, fait autant de sensation que celle des années précédentes. On avait escompté des débats sensationnels, surtout à propos des budgets de la Guerre et de la Marine. On a de nouveau parlé de mauvais traitements dans l'armée, — thème, malheureusement, inépuisable, en Allemagne, — et la discussion du budget naval a donné lieu, en outre, à des critiques, au sujet des conditions du travail dans les établissements de la marine. Le fait que dans les deux départements les pires abus ont été enrayés, au moins en partie, est dû à l'intervention des social-démocrates, et il n'y a que nos adversaires les plus malhonnêtes pour oser encore le contester. C'est la

discussion du budget naval qui, cette fois, a amené un incident quelque peu sensationnel. Il s'agit d'une économie de mauvais aloi, faite aux frais des chauffeurs de la marine, c'est-à-dire des soldats: le projet de budget leur enlevait la rémunération supplémentaire de 10 pfennigs par jour, payée pour certains travaux, ce qui ferait, en tout, une économie de 320.000 marks. De même, on avait augmenté la solde des officiers supérieurs. Les social-démocrates proposèrent donc de rétablir la dépense en question, et notre orateur, le camarade Noske, qui motivait cette proposition, fit remarquer qu'une telle diminution de la solde est faite pour provoquer le mécontentement parmi le personnel de la flotte. Le secrétaire d'Etat de la Marine, M. von Tirpitz, y riposta par cette formule admirable: « Du moment que l'autorité compétente a ordonné, le mécontentement n'existe plus ! » — C'est là la suprême sagesse du gouvernement prusso-allemand. A défaut des raisons, on donne simplement un ordre, et les soldats n'ont qu'à se taire s'ils ne veulent pas encourir une punition grave — du moins, tant qu'ils restent sous les drapeaux. La proposition des social-démocrates a été repoussée par 162 voix contre 155.

Comme il fallait s'y attendre, après les différents procès dont j'ai parlé plus haut, la discussion du budget de la Justice, commencée au Reichstag le 21 février, a été bien intéressante. Un orateur du centre ne pouvait, lui-même, faire autrement que de constater que la justice allemande présente des cas où l'arrêt varie trop brutalement avec les personnes en cause, autrement dit, qu'il y a une justice de classe. Le discours de notre camarade, le docteur Frank, fut une accusation puissante contre la justice prusso-allemande. Il a pris pour texte les différents procès relatés plus haut. Le secrétaire d'Etat au ministère impérial de la Justice, Dr Lisco, a été finalement réduit à plaider coupable en observant que les juges, eux aussi, n'étaient que des hommes. Soit ! Mais pourquoi alors ne pas reconnaître cette même vérité banale dans d'autres cas ? Pourquoi donc arrive-t-il au parquet de traîner devant la justice, pour « injures à la magistrature allemande », celui qui, par hasard, a exprimé cette vérité en termes un peu vifs? Etant donnée l'insuffisante liberté de la parole dans l'Allemagne prussifiée, des cas pareils ne sont point impossibles. Le camarade Frank a aussi relevé avec raison le fait tout simplement monstrueux que pas un seul social-démocrate n'a été nommé membre de la commission d'études préliminaires de la loi complémentaire du Code pénal. Le secrétaire d'Etat a répondu que le choix des membres de cette commission n'avait pas été dicté par des raisons politiques. Mais comment croire à cette explication? Il se peut que M. Lisco n'ait

été personnellement pour rien dans cette mesure aussi stupide qu'odieuse ; mais il est bien permis de croire que M. Bethmann-Hollweg en est capable.

Du Reichstag actuel on peut attendre pas mal de choses, mais rien de bon pour la classe ouvrière. On nous dit même qu'il siégerait aussi en été pour bâcler tant bien que mal la besogne qu'il a laissé traîner jusqu'ici, incapable qu'il est d'un travail législatif vraiment efficace. Parmi les matières laissées en panne, il faut noter la nouvelle organisation des assurances sociales de l'Empire, œuvre très vaste, qui a pour but d'unifier les différentes lois très hétérogènes de l'assurance ouvrière. Les social-démocrates ont réclamé cette unification depuis longtemps, mais, bien entendu, dans un autre esprit que le projet réactionnaire du gouvernement. Les quelques améliorations que ce projet contient sont plus que contrebalancées par des aggravations très importantes de l'ancien état de choses. Une commission du Reichstag travaille à ce modèle de législation réactionnaire, déjà depuis le 27 mai 1910. Les résultats de ces travaux sont, jusqu'ici, des améliorations infimes du projet gouvernemental et des aggravations monstrueuses par comparaison avec l'état de choses actuel, tel que l'a su façonner l'action habile de la classe ouvrière organisée. On peut donc s'attendre à des débats passionnés au Reichstag même, car le groupe social-démocrate, qui compte tant de membres compétents en matière d'assurances, fera sûrement son devoir pour contrecarrer autant que possible les intentions des partis réactionnaires dirigées contre les droits des ouvriers. Au surplus, les gens du bloc noir et bleu n'ont point la conscience tranquille : on les dit décidés à consommer ce nouvel attentat contre les droits populaires, coûte que coûte, encore avant la clôture du Reichstag, même au cas où, pour y arriver, ils devraient encore une fois violer le règlement, comme lors de la discussion du tarif douanier usuraire de 1902.

* * *

On a dit et répété que jamais Parlement ne pourrait tomber plus bas que le Reichstag actuel dominé par le bloc noir et bleu. Mais la Chambre des députés prussienne a démontré le contraire, si l'on admet cependant que ce faux Parlement « élu » sur la base du misérable système électoral de trois classes soit la représentation du peuple prussien. Notre jeune camarade, le Dr Karl Liebknecht, on le sait, a déjà provoqué maintes fois les colères de la réaction allemande : on veut, maintenant, lui enlever le droit d'exercer sa profession d'avocat. A cet effet, on a ouvert contre lui une action

disciplinaire, sous le prétexte de ses discours tenus au Congrès social-démocrate de Magdebourg. Or, cette action n'est possible, pendant la session de la Chambre, qu'à condition que cette dernière l'autorise. Jamais avant, lorsqu'il s'agissait des députés bourgeois, la Chambre n'a donné une telle autorisation. Mais, dans le cas du social-démocrate Liebknecht, la Chambre de trois classes a honteusement fait exception à la règle et aidé pour sa part à enlever son gagne-pain à un représentant des droits populaires qui ne lui convient pas. Liebknecht a, certes, dit et écrit telle chose qui n'a pas trouvé l'approbation de tous les social-démocrates allemands, mais il va sans dire que ce haut fait de la réaction a excité une grosse indignation non seulement chez tous les social-démocrates, mais aussi dans les milieux bourgeois honnêtes.

*
* *

Au sujet des préparatifs des partis bourgeois aux élections générales pour le Reichstag, il n'y a pas encore à dire grand'chose. Les plus avancés sont, comme toujours, les préparatifs des social-démocrates. Notre liste de candidats a déjà été publiée, il y a quelques semaines. Il n'y a qu'un petit nombre de circonscriptions où le parti a dû renoncer à désigner des candidats. Beaucoup d'anciens candidats des partis bourgeois ont refusé une nouvelle candidature parce qu'ils pressentent déjà trop clairement la défaite; ils reculent aussi devant les comptes à rendre pendant la campagne électorale. On n'est pas encore fixé sur la date des élections, et le gouvernement évite soigneusement de faire connaître ses intentions à ce sujet.

Les feuilles satiriques allemandes se plaisent à présenter M. Bethmann-Hollweg à la recherche d'un mot d'ordre électoral tant soit peu utile. A en juger par la situation actuelle, il est le plus probable que ce Reichstag aura à siéger jusqu'au bout de la période quinquennale. D'ici là, le hasard fera peut-être éclore le mot d'ordre électoral si ardemment souhaité par le chancelier et ses fidèles. Il y a, en effet, tout lieu de croire que le prochain Reichstag ne sera pas entre les mains de la réaction un instrument aussi docile que l'est le Reichstag actuel. Cela est, certes, fait pour permettre aux social-démocrates les espérances les meilleures, mais il n'en faut pas moins se mettre sur ses gardes. Ce qui pourrait compromettre le résultat des élections, c'est l'attitude incertaine des libéraux. Parmi ces derniers, beaucoup ressentent une haine trop stupide contre la social-démocratie pour s'en rendre maîtres et voter, aux

ballottages, pour un des nôtres, même au cas où ils y seraient engagés par des chefs avisés de leur propre parti.

Les deux dernières élections complémentaires au Reichstag sont typiques à cet égard. Dans la circonscription bavaroise de Kempten-Immenstadt-Lindau (ballottage du 7 mars), les social-démocrates ont, conformément à la décision du Parti, aidé à la victoire du candidat des libéraux-nationaux, afin d'enlever cette circonscription au centre catholique. Dans la circonscription hessoise de Giessen-Nidda, il y eut ballottage, le 21 mars, entre un social-démocrate et un antisémite. Eh bien, les libéraux-nationaux ont, ici, décidé de la victoire de l'antisémite, bien que ce représentant de la variété réactionnaire la plus répugnante, en Allemagne, eût qualifié, dans une occasion antérieure, les libéraux-nationaux comme un *parti de filous*. Etant donné la politique à courte vue des Philistins libéraux, il y a, malheureusement, lieu à craindre que des cas analogues ne se répètent aux prochaines élections.

Stuttgart, le 24 mars 1911.

A. Quist.

MOUVEMENT OUVRIER

La population ouvrière de la France

D'après les *Résultats statistiques du recensement général de la population en 1906* (1), la population active comprend, y compris l'armée, 20.720.879 personnes, soit 53,3 p. 100 de la population totale, dont 13.027.000 hommes et 7.693.000 femmes. Le cinquième de la population totale, les 43 p. 100 de la population active sont occupés à l'agriculture. Dans les industries proprement dites, c'est le vêtement qui tient la tête (1.551.000), puis vient le textile (914.000), la métallurgie (828.000), la construction mécanique, le caoutchouc, le papier, les industries chimiques, toutes en progrès d'effectif. La procédure du recensement ne permet malheureusement pas de distinguer facilement l'élément patronal de l'ensemble de la population active, surtout en ce qui concerne le travail à domicile. On peut cependant estimer qu'aux 6.286.507 chefs d'établissements, si l'on joint les petits patrons travaillant seuls, on obtient un total d'environ 8.300.000 pour 11.700.000 salariés, y

(1) T. 1, 2e partie. Paris, 1910. in-4.

compris les ouvriers à domicile et les ouvriers sans emploi, se répartissant en 7.600.000 hommes et 4.100.000 femmes.

Le placement à Paris

Un enquêteur de l'Office du Travail a récemment exposé les résultats de l'activité déployée par les bureaux de placement gratuit qui ont été organisés depuis 1907 dans les vingt arrondissements de Paris (1). On sait que les opérations de bureaux se répartissent en deux catégories : les placements à demeure pour les employés, domestiques et personnes sans métier défini; les placements professionnels. Un système très simple de fiches et de registres permet de tenir à jour les offres et les demandes d'emplois. Mais il n'est pas très facile de dresser la statistique exacte des placements exécutés par eux : en 1907, ils étaient arrivés pour les placements à demeure au chiffre de 39.106 ; en 1909, ce chiffre est tombé à 35.896, par suite de la loi du 14 mars 1904 (2), qui, mettant les frais de placement, dans les bureaux payants autorisés, à la charge de l'employeur, ont attiré dans ces bureaux les bonnes à tout faire, qui ont tout intérêt à s'inscrire simultanément dans plusieurs bureaux et à abandonner les bureaux municipaux. En revanche, les placements professionnels ont grossi de 7.000 unités et atteint le chiffre de 85.694, dont 59.430 pour les femmes, et, parmi celles-ci, 22.382 pour l'industrie du vêtement. Ces résultats pourraient être évidemment améliorés par une compréhension plus exacte du rôle des bureaux, jusqu'ici beaucoup trop passifs, et agissant, les uns à l'égard des autres, de façon beaucoup trop incohérente, sans entente, surtout manquant d'initiative et de spécialisation : pour l'industrie du vêtement et pour le service des bonnes à tous faire, des bureaux spéciaux seraient beaucoup plus utiles que ne le sont les vingt bureaux actuellement en fonction.

Les caisses de chômage

On peut signaler les importants articles parus dans le *Bulletin de l'Office du Travail* de juillet, août et septembre 1910, sur les subventions et les caisses de chômage. D'après le rapport du ministère du Travail au président de la République, présenté le 1er septembre (3), sur le crédit de 110.000 francs prévu pour 1909, 42.019 francs ont été répartis entre 94 caisses.

(1) Numa Raflin, dans le *Bull. de l'Off. du Travail*, sept. et oct. 1910. Cf. E. Payen, dans l'*Economiste français*, 4 février 1911, pp. 155-157.

(2) Voy. G. Bourgin, dans la *Rev. Social.*, 15 nov. 1910, pp. 478-479.

(3) *Bull. de l'Off. du Travail*, sept. 1910, pp. 952 sqq.

Le travail de nuit et la santé des ouvriers

On étudie actuellement au Japon une loi sur le régime de l'atelier, et le gouvernement a recueilli des chambres de commerce et des corps médicaux des indications intéressantes. D'après la *Lettre de Tokio,* de M. Ourakami, insérée dans l'*Economiste français* du 4 mars 1911, des expériences curieuses ont été faites concernant les effets du travail de nuit sur les ouvriers : 8 ouvriers ayant travaillé de nuit pendant une semaine dans une carderie ont perdu 170 mommés (mommé: 3 gr. 75), et ils n'ont recouvré que très lentement ensuite leur poids ancien, une fois occupés aux travaux diurnes ; des ouvriers d'imprimerie ont également perdu 260 mommés de leur poids au bout de 7 nuits de travail, et, remis au travail de jour, n'ont repris que 63 mommés.

Le travail de nuit dans la boulangerie

L'adoption par la Commission du Travail de la Chambre des députés de la proposition de loi déposée par M. Justin Godart en faveur de l'interdiction du travail de nuit dans la boulangerie, a amené une protestation de la part du syndicat général de la boulangerie, dont le président, M. Mience, a regretté que la Commission n'ait pas attendu les résultats de l'enquête ordonnée sur la question par le Conseil supérieur du travail. Le syndicat de la boulangerie est appuyé dans ses démarches par la Chambre de commerce de Paris, qui a adopté un rapport hostile à la proposition de M. Godart (1) : dans ce rapport, on rappelle l'expérience de Saint-Nazaire, où les patrons boulangers, après une période d'essai de quatre mois, ont repris le travail de nuit imposé par les réclamations de la clientèle et celles de l'Italie et de la Suisse. On remarquera que les enquêteurs de la Chambre de commerce basent leurs rapports sur les affirmations unilatérales des patrons qui ont déjà obtenu, en Hollande, le retrait par le Ministre du Travail et de l'Industrie d'un projet de loi analogue à la proposition Godart (2). Or, certaines de ces affirmations sont sujettes à controverse; il peut être vrai, que, dans l'état actuel des habitudes, la population parisienne exige du pain frais avant 8 h. 1/2 du matin, heure nécessaire de la première fournée, si le travail commence à

(1) *Bull. de la Chambre de Commerce de Paris,* 4 février 1911. Sur les démarches du Syndicat et l'accueil de M. Lafferre, le 17 février 1911, voy. un article de P. Tesche, dans l'*Humanité* du 16 mars 1911.

(2) Cf. E. Payen, « Le Travail de nuit dans la boulangerie », dans l'*Economiste français,* 25 février 1911, pp. 269-271.

5 heures du matin. Il est à peu près certain que le petit pain est une des sources les plus abondantes des bénéfices de la boulangerie, — et ces deux arguments ne nous frappent guère, — mais il est radicalement faux que la profession d'ouvrier boulanger soit beaucoup moins pénible à exercer la nuit. D'autre part, on ne voit pas très bien comment le syndicat de la boulangerie accorde son hostilité contre l'interdiction du travail de nuit et la faveur qu'il témoigne à l'égard du pétrin et du pétrissage mécanique, car, depuis 1906, il poursuit des expériences comparatives sur les pains de diverses origines et sur les différents systèmes de pétrissage mécanique (1). L'adoption du travail diurne exclusif et celle du pétrissage mécanique sont liées, et, ces deux mesures constitueront pour la classe des ouvriers boulangers une amélioration immédiate de condition.

GEORGES BOURGIN.

(1) D. BELLET. « La panification moderne », dans l'*Economiste français*, 11 février 1911, pp. 197-198.

CONFÉRENCES DE L'ÉCOLE SOCIALISTE

25 avril. — PICART : *Salaires et conditions de travail dans le bâtiment.*

27 avril. — G. BOURGIN : *Le capitalisme dans l'agriculture en Italie.*

28 avril. — AUBRIOT : *La houille blanche.*

Le Gérant : RODOLPHE SIMON.

L'Union Typographique, imp.coop. ouvr., Villeneuve St-Georges (S. et O.)



Le Congrès de Saint-Quentin

Le VIIIe Congrès du Parti socialiste a satisfait la plupart des délégués et c'est là un mérite rare. Nombre de nos camarades, qui viennent pour la première fois dans nos assises annuelles, sont généralement surpris du ton passionné et quelquefois violent des discussions. Pour la plupart, profondément unitaires, ils s'étonnent, quelles que soient leurs tendances, de l'âpreté des discussions entre les camarades, s'exagèrent même la gravité de ces dissentiments apparents, qui s'apaisent la séance levée ; et ils quittent le Congrès désillusionnés, un peu marris, convaincus de la médiocre ou même de la mauvaise besogne qui y aurait été faite.

En quittant Saint-Quentin, l'impression a été tout autre, et cependant les débats ne l'ont en rien cédé en vigueur et en heurts aux précédents. Bien au contraire.

D'où vient donc la note favorable ?

Congrès d'unanimité

Faut-il l'attribuer à l'unanimité, dans presque tous les votes qui ont finalement terminé des séances orageuses ? Pour une part, sans doute, mais cette explication ne suffirait pas à elle seule. Nous avons déjà eu des Congrès d'unanimité, par exemple celui de Toulouse, or celui-ci n'a pas laissé le même souvenir, tout au moins dans l'esprit de ceux qui y avaient assisté. Du reste, ne nous y méprenons pas, l'unanimité de Saint-Quentin n'est faite dans une très large mesure que d'appa-

rence. Les opinions étaient par avance très tranchées sur toutes les questions portées à l'ordre du jour. Une majorité considérable y était acquise et la minorité avait, sur les divers problèmes, une attitude si nette qu'il est impossible de s'imaginer qu'elle a pu subitement se convertir aux conceptions qu'elle avait repoussées. Elle a simplement cru plus habile de se satisfaire de concessions de formes, de phrases, qu'elle n'a même pas imposées, mais qu'on lui a présentées. Les mauvaises langues affirment qu'elle a ainsi évité de se mettre en état d'infériorité et pu maintenir son contingent à la Commission administrative qui, comme on le sait, est nommée d'après un système de représentation proportionnelle. Quoi qu'il en soit, nous souhaiterions que le glas des tendances eût sonné. Nous savons qu'il n'en est point ainsi. Déjà, le journal de tendance *Le Socialisme,* les articles du *Travailleur du Nord*, nous le prouvent. On se prépare pour les Congrès futurs. Il serait ridicule de mentir à soi-même et de se féliciter d'une unanimité qui ne fut obtenue que par une manœuvre de Congrès.

Politique réaliste

Ce n'est donc pas l'unique raison qui a réjoui les délégués et surtout ceux qui, venus déjà et habitués, ont fini par acquérir plus d'expérience et se vantent de ne plus vouloir être des naïfs. La vérité, c'est que la politique suivie par la majorité du Parti n'a jamais été plus clairement énoncée, elle n'a jamais paru plus en conformité avec les aspirations de la grande masse du Parti. Un grand nombre de questions sont venues en discussion, les unes à l'ordre du jour, comme les régies et le programme municipal, l'*Humanité* et le Parti ; les autres greffées, comme la politique de laïcité et les nationalisations. Toutes ont été solutionnées par des ordres du jour circonstanciés, inspirés du même état d'esprit, imprégnés d'un même souffle d'action positive et réaliste. Il sembla qu'on eût voulu en quatre jours faire le tour de tous les problèmes qui préoccupent la pensée actuelle des socialistes : tactique et réforme

électorale, attitude parlementaire en face du gouvernement, institutions et réalisations prolétariennes capables de créer les « cadres » d'une société nouvelle.

Il vaudrait peut-être mieux, à l'avenir, pour le bon ordre, employer une autre méthode de travail et s'en tenir strictement au programme énoncé. Il est cependant certain que le nombre des résolutions prises, des attitudes engagées, des actions amorcées, ont beaucoup contribué à donner l'idée d'un Congrès « plein », d'un Congrès de « travail » et de tâche bien remplie.

Méthode de travail

Ce qu'il faut aussi ajouter, c'est qu'au fur et à mesure des progrès et du développement du Parti socialiste, nous nous disciplinons nous-mêmes, et à part la dernière séance, plus confuse et forcément de tenue moins bonne, toutes les autres se sont passées dans l'ordre et en suivant strictement la méthode de travail que déjà plusieurs congrès ont admise sur la proposition de la Commission administrative. Les présidents sont nommés d'avance, et d'un petit nombre : Delory, Groussier, Compère-Morel, Renaudel, Bedouce, Sembat, Ducos, de la Porte. Devenus des professionnels de la présidence, ils s'entendent à merveille pour conserver aux débats un caractère de dignité et de sérieux qui leur permet de surpasser les meilleures des assemblées parlementaires. Une disposition favorable de salle, où les délégués sont assis, suffisamment espacés pour que la circulation entre les tables puisse se faire librement, des commissaires chargés de garder jalousement les portes et d'être à la disposition des camarades, voilà des mesures en apparence secondaires qui assurent un « bon » congrès. Ajoutons pour mémoire la publicité des séances, qui oblige à certaines réserves devant l'adversaire. Peu à peu, les interventions inutiles se font rares. L'atmosphère créée est telle que les éternels bavards sont vite démasqués, réduits au silence, ou écoutés dans la plus complète indifférence.

En définitive, le Congrès de Saint-Quentin a mis en lumière

à la fois la force de vie et l'évolution constante vers plus d'organisation du Parti. Il a, d'unanimité, approuvé les nécessités d'une action sage, ferme et réelle du prolétariat, vers son émancipation, voulue déjà par sa majorité. Félicitons-nous de tels résultats et ce... avec tout le monde.

Le groupe parlementaire

Est-ce un bien, est-ce un mal de voir consacrer la moitié du temps disponible au rapport du groupe parlementaire ? Il est en tout cas heureux que les actes passés, la situation présente et l'attitude à venir de nos élus soit consciencieusement examinés. C'est un progrès considérable sur le temps où les Congrès accordaient plusieurs séances à la brûlante et lamentable question des cotisations des parlementaires et aux sanctions à appliquer aux retardataires. Encore serait-il bon pour les années qui viennent d'exiger que, pour soulever un débat, la fédération qui le désire prévienne l'ensemble du Parti par la voie du *Socialiste,* avise le groupe ou les élus mis en cause. Nous risquerions en cas contraire et en exagérant ce qui s'est passé à Saint-Quentin de voir sombrer le Congrès dans la seule discussion du rapport du groupe. Un nombre invraisemblable de questions en effet ont été soulevées, dont quatre très importantes. Les socialistes et le ministère Monis dans le cas Malvy; les votes de Myrrhens et Sabin à propos des aumôniers des prisons et par suite la politique de laïcité ; la réintégration des cheminots et, pour y répondre, les projets de nationalisations ; la Représentation proportionnelle avec l'apparentement.

Les socialistes et le ministère

Un débat sur l'attitude du Parti et de ses élus à l'égard du ministère Monis était inévitable. Le vote de la majorité d'entre eux en faveur du transfert des services pénitentiaires du ministère de l'Intérieur au ministère de la Justice et, par là même, de la création d'un sous-secrétariat pour M. Malvy, le

« tombeur » de Briand, servit de prétexte à l'entrée en matière du débat. En réalité, ce sont les soi-disant intentions « ministérialistes » de la majorité du groupe qui furent mises en cause. Dans un discours très contradictoire, Rappoport opposa la conduite du groupe envers Briand et celle envers Monis. Autant l'une lui paraissait conforme au principe de la délaration d'Amsterdam et de l'unité, principe « d'opposition irréductible » à la société bourgeoise, autant l'autre lui paraissait menaçante de compromission pour le lendemain. Sans vouloir mettre sur le même pied réactionnaires et radicaux — et c'était là où sa thèse devenait incompréhensible — il incriminait particulièrement Jaurès d'être trop favorable au successeur de l'Aventurier. C'est Jaurès qui répondit avec sagesse à ces avertissements, à ces conseils, tout ce qu'il y a de plus confiants envers lui-même, et il montra l'impossibilité de traiter tous les gouvernements sur un terrain d'absolue égalité.

N'est-il pas impossible d'être la dupe d'intrigues ou de manœuvres dénoncées sous le prétexte d'indifférence à l'égard des divers gouvernements de la bourgeoisie ? En votant, il est impossible d'être neutre, et il serait cependant stupide, sous prétexte de respecter des « formules » et les « rythmes », de favoriser le retour d'ennemis encore plus irréconciliables de la classe ouvrière. Certes, tout cela doit se faire en pleine autonomie, sans qu'aucun lien n'attache les députés socialistes à tel ou tel char ministériel ; tout cela doit être envisagé suivant les circonstances, mais il est invraisemblable que ce soit au moment même où tout le groupe vient de donner des preuves irréfutables de son attachement à la politique du Parti et a été approuvé unanimement pour sa courageuse opposition à Briand que de pareils soupçons effleurent le cerveau de certains camarades. C'est un bien curieux et déplorable état d'esprit. Tout cela, Jaurès l'indiqua aux applaudissements du Congrès. Le citoyen Vaillant, avec toute son autorité de vieux lutteur irréductible, apporta son témoignage que jamais le « ministérialisme » ne s'était fait jour. Il ajouta avec une force

singulière que le ministérialisme condamné ne pouvait renaître de ses cendres, marquant ainsi sa place avec Jaurès, mais à sa gauche, si on entend par gauche le souci constant des principes et leur respect plus que minutieux.

Finalement, l'approbation du Congrès sur la question ministérielle devait être donnée à la majorité du groupe ; et l'ordre du jour suivant, englobant l'attitude générale et d'ensemble et rappelant les passages du pacte de l'unité, était approuvé par l'unanimité.

Une deuxième résolution sur l'unité de vote compléta heureusement la première.

Après lecture et discussion du rapport sur l'action du Groupe socialiste au Parlement ;

Le Congrès approuve son attitude d'ensemble et compte sur lui pour poursuivre contre l'ordre capitaliste la lutte qui s'impose au prolétariat pour son affranchissement et l'affranchissement humain ;

Rappelle que, même lorsqu'ils utilisent au profit des travailleurs les conflits secondaires des possédants où se trouvent combiner leur action avec celle d'un parti politique pour la défense des droits et des intérêts du prolétariat, les élus socialistes sont les représentants d'un parti d'opposition fondamentale et irréductible à l'ensemble de la classe bourgeoise et à l'Etat qui en est l'instrument.

Le Congrès est heureux de constater que le Groupe socialiste au Parlement a réussi, répondant au désir exprimé par tous les Congrès précédents, à réaliser dans une mesure de plus en plus grande l'unité de vote nécessaire.

Il espère que les efforts de nos camarades de la Chambre tendront toujours à ce que cet accord se fasse d'une façon permanente sur le terrain de la politique de classe qui est celle du Parti.

La politique de laïcité

Le Parti ne peut se laisser prendre au désir non déguisé de certains radicaux, de ramener toute politique aux questions anticléricales et d'éloigner ainsi les problèmes sociaux. Cependant, là encore, il ne peut être neutre ou indifférent. Même

si, comme pensent beaucoup de camarades et moi-même, la religion est une affaire privée, cela ne veut point dire que toute question de religion peut être interprétée suivant la conscience de chacun. Le Parti socialiste est anticlérical en ce sens qu'il ne peut admettre l'ingérence religieuse dans les affaires publiques. Il est obligé de combattre l'église, puissante politicienne, toujours alliée du reste aux puissances capitalistes, surtout en France. Il est forcément laïque et pour la pensée libre. Ce n'était pas ce que le citoyen Myrrhens, député de Boulogne, prétendit à la tribune du Congrès en voulant expliquer son vote en faveur de l'institution des aumôniers des prisons, dernière survivance des rapports des Eglises et de l'Etat.

Mais le Congrès ne jugea pas comme lui, et la résolution suivante ne laisse plus de doute dans aucun esprit. Elle met fin à certaines calomnies répandues au sujet de soi-disant complaisances socialistes pour les réactionnaires. Elle facilitera la propagande. Elle nous dégagera des combinaisons antisémites à la Janvion ou à la Pataud ; c'est une des plus heureuses du Congrès. Et pourtant, n'était le cas individuel qui s'y mêlait (et cela était déplorable et difficile à écouter), elle eût été encore plus énergique. Elle le sera d'ailleurs en 1911. Soulignons, plus particulièrement pour elle que pour d'autres, l'unanimité qu'elle recueillit. Elle a, entre autres avantages, celui de rappeler la tradition de la laïcité et de poser le problème dans son entier pour notre prochain Congrès national :

Le Congrès, saisi de motions multiples sur la politique de laïcité, sur la lutte contre l'antisémitisme, sur la franc-maçonnerie ;

Décide qu'elles seront portées en tête de l'ordre du jour du prochain Congrès, bien assuré d'ailleurs qu'aucun doute ne saurait s'élever dans aucun esprit sur la volonté laïque du Parti socialiste et sur sa répudiation de toute lutte de race.

Le Parti a résumé sa pensée essentielle en ces questions lorsqu'il a dit au prolétariat de France dans son manifeste législatif de 1910 : C'est pour mieux préparer par l'émancipation intellectuelle des travailleurs leur émancipation sociale que, sans vous prêter jamais à la manœuvre de ceux qui chercheraient dans un anticléricalisme de façade une diversion aux problèmes sociaux, vous

défendrez avec vigueur, avec passion, contre toutes surprises, contre toutes menaces, les institutions de laïcité et en particulier l'école laïque, qui doit devenir la libératrice des cerveaux et l'éducatrice des consciences.

Socialisme et nationalisation

C'était peut-être un peu hasardeux que de faire toucher la grosse question des nationalisations par l'ordre du jour présenté par notre ami Milhaud. Cet ordre du jour réclamait, en réponse au refus déjà probable des Compagnie de réintégrer les victimes de la grève d'octobre dernier, qu'un projet général de rachat de tous les réseaux fût présenté au nom des députés du Parti. Ce qui pourra paraître curieux à certains, c'est que, dans les rangs de la minorité du Parti, parmi nos camarades appelés couramment guesdistes (et il n'y a là en aucune façon un sens péjoratif, ce que nous tenons bien à spécifier), on se réserve sur la question des rachats. A Saint-Quentin, un piquant colloque entre Jaurès et Guesde, mit face à face les deux conceptions. Guesde montra, ce que nous savons tous, que monopole n'est pas socialisation et que rachàt n'est pas expropriation ; mais est-ce une raison pour ne pas voir, au moins, comme Engels dans son anti-dühring, la dernière forme de l'évolution nécessaire dans les monopoles de l'Etat ; et n'est-ce pas, dans les couches sociales que nous avons à conquérir, laisser planer une équivoque, que de repousser le rachat ? Pour combien de travailleurs, monopole et socialisation sont parents et alliés ? Or, incapables encore de comprendre la différence, leur dire que nous sommes contre les monopoles c'est renoncer à diffuser auprès d'eux l'idéal de propriété sociale. Quoiqu'il en soit, se prononcer pour le rachat c'était, comme l'a dit Milhaud, rester d'accord avec les décisions du syndicat national des employés de chemins de fer ; c'était rappeler ce que les élus ont déjà fait ; et, là encore, la résolution de notre camarade Jaurès, votée à l'unanimité par le Congrès, est un triomphe dans le Parti pour la politique des socialisations :

Le Congrès, saisi par la Fédération des Deux-Savoies d'une proposition relative au rachat général des chemins de fer, donne mandat au Groupe socialiste au Parlement de rechercher, d'accord avec la Commission administrative permanente, sous quelle forme, dans quelles conditions et par quels moyens peut être réalisée dans l'intérêt des cheminots et du public la reprise par la nation du monopole des transports inscri au programme du Parti.

L'apparentement et la R. P.

Notre camarade Pressensé s'est fait, au nom de la Fédération du Rhône, l'écho des appréhensions de certains camarades à propos de la représentation proportionnelle flanquée de l'apparentement. Dans un discours très goûté, il en a montré tous les inconvénients. Malheureusement, le groupe parlementaires et ses élus sont engagés. Notre camarade Groussier n'est-il pas le rapporteur de la loi ? Lui donner mandat de combattre l'apparentement, c'était vouloir lui faire abandonner le rapport, et il est du plus haut intérêt pour le succès de la réforme qu'il le garde. Aussi y fut-il autorisé, et avec beaucoup de sens politique de Pressensé adoucit-il son ordre du jour, qui fut accepté par tout le monde. Si l'apparentement doit être combattu, son acceptation n'est pas une raison pour renoncer à l'ensemble de la réforme. Essayer de l'écarter d'abord, le subir faute de mieux, tel est le point de vue à envisager.

Par là, le Congrès fit preuve d'esprit transigeant et montra qu'il saisissait toutes les difficultés d'action même dans des milieux hostiles, avec des éléments adverses où, pour aboutir, il faut laisser une partie, quelquefois la meilleure, de son idée. Il y a seulement quelques années, un Congrès socialiste aurait difficilement accepté de comprendre ces difficultés de situations, et cela marque un grand progrès dans son état d'esprit. Voici, du reste, le texte adopté :

Le Congrès, considérant que l'apparentement perpétue une portion des défauts les plus graves que l'on reproche au scrutin ma-

joritaire, invite le Groupe socialiste au Parlement à faire tous ses efforts pour le triomphe du système le plus exact de la R. P.

Et ainsi fut enfin achevé l'examen des questions d'ordre parlementaire.

Les municipalisations

Elles ne sont pourtant qu'une partie du programme municipal et de l'action des socialistes dans les hôtels de ville et pourtant comme il fallait s'y attendre, c'est autour d'elles que les débats ont seulement roulé car elles mettaient aux prises les deux conceptions actuelles du Parti.

Le programme en lui-même fut certes l'occasion d'un excellent discours du rapporteur, le citoyen Veber. L'exposé rapide mais précis, de différentes réformes municipales à introduire dans un catalogue de revendications était cependant infiniment intéressant ; il ne devait pourtant que servir très peu de thème à tous les orateurs qui se sont succédé. Le Congrès l'a si bien compris qu'en adoptant dans son ensemble les travaux de la Commission municipale que nous avons publiés dans notre dernier numéro, il a partagé les pouvoirs de ladite Commission en lui donnant mandat de compléter définitivement les articles du programme. Il est évident que sur ce terrain, il serait facile de se mettre d'accord ; ce n'était point la pierre de touche des opinions sur la valeur de l'action socialiste municipale.

La question des régies fut donc discutée avec toute l'ampleur désirable. D'un côté, Edgard Milhaud, Poisson, Vaillant, Thomas s'efforçaient d'en montrer toute l'importance socialiste ; Compère-Morel, Constans et Guesde, précisaient leurs réserves. C'est un texte du citoyen Vaillant qui servit finalement de base à la résolution présentée par la Commission des résolutions et qui fut adopté à l'unanimité.

La bataille livrée par le Parti pour la conquête des Hôtels de Ville n'est qu'une partie de la bataille engagée par la classe ouvrière.

La libération totale du prolétariat n'est possible que par la conquête du pouvoir politique et par la transformation générale de la propriété capitaliste en propriété sociale.

Les socialistes peuvent, par leur action municipale, en accroissant les garanties de bien-être et de liberté et les moyens de lutte du prolétariat, ajouter à sa force de revendication et de combat contre le capitalisme et l'Etat bourgeois.

La recherche de l'organisation des travaux et services municipaux qui donne le plus grand avantage à la fois à la commune, aux travailleurs qui y sont employés et à la classe ouvrière, est un des premiers éléments de l'action des socialistes et de leurs conseillers dans les municipalités.

C'est, dans les circonstances actuelles, et chaque fois que cela est possible, par la municipalisation des travaux et services municipaux gérés avec la collaboration de la classe ouvrière, syndicalement et coopérativement organisée, que cette organisation peut être au mieux réalisée.

Les travailleurs qui y sont employés doivent, avec leur part de gestion, avoir les meilleures conditions possibles de travail, de repos, d'hygiène et de sécurité, et le droit entier de coalition.

Cette organisation ainsi substituée aux monopoles privés, aux cartels et trusts capitalistes, doit rechercher et organiser le contrôle des consommateurs et usagers prolétaires.

Les services municipaux peuvent et doivent dans ces conditions être établis d'abord au profit de la population ouvrière et pauvre pour qui il doivent être au plus à prix de revient s'ils sont rémunérés ; et s'ils donnent des bénéfices par l'usage des autres classes de la population, ces bénéfices doivent être utilisés à l'extension des services municipaux d'intérêt ouvrier et, avant tout, à la création et au développement des services gratuits d'éducation, d'enseignement, d'hygiène, d'assurance, d'assistance et d'alimentation.

Ceux qui, comme nous, s'efforcèrent de défendre les régies, ne peuvent que se réjouir d'une pareille résolution.

Sans doute le mot socialisme municipal n'est pas prononcé et peu nous importe, ce n'est pas le mot que nous voulions, mais la chose. Comment ne serions-nous pas satisfaits que, dans le préambule au programme, il ne soit pour ainsi dire parlé des régies que pour les recommander, les mettre au premier plan, indiquer leurs véritables conditions de fonctionnement. Nous sommes loin avec la conception « de l'un des pre-

miers éléments de l'action des socialistes dans les municipalités » de celle soutenue avant le Congrès dans le *Socialisme* et les fédérations de la minorité, où les régies devaient être envisagées seulement au point de vue « d'une bonne administration de la ville », pas plus intéressantes que le percement d'une rue ou l'installation de becs de gaz dans un quartier retiré. Nous nous réjouissons davantage encore de ne pas trouver une ligne qui négativement affirme, sous une forme plus ou moins déguisée, qu'il n'y a pas de socialisme dans l'œuvre des régies et par l'absence de toute condamnation majeure, nous laisse l'avenir et les leçons des événements pour démontrer les régies « embryons de la société socialiste ». Nous nous féliciterions bien davantage du résultat acquis en voyant l'unanimité recueillie pour la motion et la conversion de la minorité si ardente si méprisante pour notre socialisme « spécial », à nous, les camarades « qui s'emballent ». Ce dernier sucès est tel que nous n'y pouvons croire jusqu'à plus ample information. En tous cas, nous le devrions, pour une large part, au discours si doctrinal et si concis de Milhaud, à sa documentation énorme et à la foi invincible avec laquelle il a soutenu sa thèse devant le Congrès. Notre ami Thomas, enthousiasmé, cria, en réponse à un interrupteur de Milhaud : « Il donne une doctrine au Parti qui en cherche une ! » et ce au milieu des protestations véhémentes de la minorité. Nous ne savons si c'était pleinement vrai ; peut-être même n'était-ce que la doctrine traditionnelle, adaptée aux faits nouveaux et développée suivant les dernières recherches : ce qui est sûr, c'est qu'elle est la seule en présence. Il faut donc croire qu'il n'y en avait pas ou il n'y en avait plus d'autre à lui opposer, et c'est la véritable signification du vote d'unanimité.

La tactique électorale

On pouvait croire qu'elle ne serait pas abordée à Saint-Quentin et il eut peut-être mieux valu ne l'examiner qu'à la veille des élections. On risque beaucoup ne pas éviter un

deuxième débat à son sujet. Elle n'a du reste pas été discutée en séance plénière du Congrès, si ce n'est pendant une heure, et c'est à la Commission que les quatre résolutions votées à son sujet ont été examinées et préparées.

I

Pour le premier tour

Pour appliquer les résolutions du Parti sur la question municipale, le Congrès décide que les candidats seront tenus :

1° D'afficher le manifeste du 19 janvier ;

2° D'exposer dans les réunions les principes du socialisme et leur application aux questions municipales ;

3° De prendre l'engagement d'observer les principes du Parti et les décisions des Congrès nationaux et internationaux (art. 41 du règlement).

II

Coalitions

En ce qui concerne les alliances et coalitions, le Congrès national rappelle la résolution du Congrès international de 1900 :

« Le Congrès rappelle que la lutte de classe interdit toute espèce d'alliance avec une fraction quelconque de la classe capitaliste.

« Etant admis même que des circonstances exceptionnelles rendent nécessaires par endroits des coalitions (bien entendu sans confusion de programme et de tactique), ces coalitions, que le Parti doit s'attacher à réduire au minimum jusqu'à leur complète élimination, ne sauraient être tolérées qu'autant que leur nécessité aura été reconnue par l'organisation régionale dont relèvent les groupes engagés. »

Conformément à cette résolution, le Congrès national invite les sections à faire tous leurs efforts pour lutter au premier tour avec les seules forces socialistes, à ne recourir aux coalitions que lorsque la situation politique locale rend les coalitions nécessaires et utiles au développement du Parti, mais en évitant la confusion de tactique et de programme, et en s'assurant au préalable l'assentiment de leurs fédérations.

Ces coalitions, tolérées à titre exceptionnel, ne devront jamais être dangereuses pour le maintien des libertés économiques et politiques de la classe ouvrière, ni contraires aux intérêts du Parti et de la République sociale.

III

Pour le deuxième tour

Les sections qui pratiqueront, sous le contrôle des fédérations et et du Conseil national des ententes ou des désistements le feront conformément aux considérants de la motion adoptée en 1908.

Dans les grandes villes, partagées électoralement en quartiers ou arrondissements, c'est l'*union des sections de la ville* qui prendra les décisions sous le contrôle de la Fédération et du Conseil national.

Considérant que toute action électorale ou autre d'un parti de classe comme le Parti socialiste doit toujours, au second comme au premier tour, être déterminée exclusivement par l'intérêt supérieur de la classe qu'il représente et dont il poursuit l'affranchissement.

Considérant que l'action de classe du prolétariat est liée au maintien et au développement des libertés politiques et économiques du prolétariat ;

Considérant que par la République maintenue et développée, la libération des travailleurs sera aux mains des travailleurs eux-mêmes, s'ils savent en user enfin pour leur organisation et leur émancipation.

Le Congrès compte que les fédérations indiqueront à leurs sections la tactique à suivre, en s'inspirant pour leur attitude au second tour de scrutin, non des circonstances locales, mais des intérêts de l'ensemble du Parti et de la République sociale.

Relativement aux ententes qui se produisent au deuxième tour et dont le scrutin de liste majoritaire fait parfois une nécessité, le Congrès déclare qu'elles seront considérées comme légitimes lorsque les sections et les fédérations les jugeront conformes aux intérêts du Parti, du prolétariat et de la République sociale.

IV

Représentation proportionnelle

En ce qui concerne les tentatives de devancer la loi par un essai de représentation proportionnelle volontaire, le Parti socialiste déclare qu'il est profondément attaché à l'idée de la représentation proportionnelle et résolu à obtenir, par un effort incessant de propagande, une loi réformant en ce sens le régime électoral, mais il met en garde les fédérations contre le péril qu'il y aurait à qualifier de représentation proportionnelle des combinaisons qui, sous

le régime de la loi actuelle, ne peuvent avoir que le nom et ne peuvent assurer les avantages qui résulteraient de la véritable représentation proportionnelle telle qu'elle sera organisée par la loi.

Qu'y a-t-il de nouveau dans ces décisions ? Elles sont la copie textuelle des résolutions prises en 1908 à la veille des élections municipales, mais en 1908, nous étions sous le régime de la motion de Chalon et de l'autonomie des fédérations ; or, à Saint-Quentin, un changement important est intervenu ; l'attitude unique a été acceptée et devient la règle du Parti ; les quatre résolutions présentes deviennent la loi des fédérations qui devaient auparavant s'inspirer de la motion de Chalon, mais en réalité pouvaient tirer toutes les conclusions qui leur plaisaient. C'est ainsi que la fédération de la Seine avait pendant un temps pratiqué, au nom de l'autonomie, le maintien systématique de toutes les candidatures, puis le retrait pur et simple à l'exclusion de tout désistement, pendant que la fédération du Nord s'inspirait d'un loyalisme républicain que, pour notre part, nous approuvons sans aucune réserve. Il fallait que cela cesse, d'autant que dans les Congrès, c'est la fédération du Nord qui jouait ou semblait jouer les rôles les plus intransigeants. L'attitude unique y mettra fin, surtout si on l'étend aux élections législatives, au cas où la réforme électorale ne serait pas votée. Le premier résultat a été d'écarter par trois votes significatifs et successifs du Congrès le maintien systématique de l'interdiction aux élections municipales de toutes coalitions au premier et au deuxième tour de scrutin. Ce sont trois votes de sagesse qui ne manqueront pas de servir le développement du Parti. Le caractère républicain du Parti ne pourra même plus être mis en cause par l'un quelconque de ses adversaires intéressés ou hypocrites.

Signalons le passage heureux, relatif aux essais de représentation proportionnelle avant la loi, dont une mauvaise application pouvait conduire aux pires abus.

« L'Humanité » et le Parti

Sans aucun doute la majorité était écrasante pour confier de nouveau à Jaurès la direction de l'*Humanité* devenue propriété du Parti, ce qui autrement aurait été purement et simplement une mauvaise action. L'*Humanité* a été fondée par Jaurès, sauvée par lui avec les forces ouvrières, c'est en pleine vie qu'il l'apporte au Parti, et pour récompense, on lui en retirerait la charge de direction? On peut se demander comment pareille idée aurait pu germer dans un cerveau socialiste. Tout le monde s'en est du reste défendu et il s'agissait, paraît-il, simplement de transformer la direction unique en comité de direction. Avec cette conception, c'était la mort du journal et malgré tout c'était atteindre Jaurès. Le Parti ne l'aurait pas voulu. Mais grâce à l'attitude d'un des orateurs de la minorité, bientôt désavoué par tous ses amis, grâce à Rappoport, la direction unique par Jaurès n'eut plus que des partisans et les représentants de l'autre opinion furent heureux de sauter sur la proposition de Jaurès, d'appeler le Conseil d'administration : Conseil d'administration et de direction. Moyennant ce mot qui laisse toutes les choses en l'état, ils purent éviter une débâcle de leurs propres troupes et un vote où ils auraient été littéralement écrasés. Rappoport ne s'était-il pas avisé de parler « des tares qui étaient à l'origine de l'*Humanité* » dans le journal *Le Socialisme*. Mis par Renaudel en demeure de s'expliquer, il déclara que l'argent versé par Lévy-Brulh, au-dessus de tout soupçon, l'un des professeurs les plus éminents de l'Université, et un socialiste des plus désintéressés, devait venir d'une origine (?) autre que celle de ses ressources. Cette abominable, bête et lâche calomnie eu devant le Congrès le succès qu'elle méritait. La personne de Lévy-Brulh mise hors de cause par Jaurès, sans doute, mais aussi par Bracke et Mayéras, la cause de Rappoport était entendue. Le « régal » fut fini.

Mais une leçon cependant subsiste de ce débat. Certes, les camarades de la minorité ont abandonné Rappoport et n'ont

pas hésité à se désolidariser ; mais, à l'avenir, ils comprendront pourquoi, dans la majorité, beaucoup de camarades ne sont plus disposés à se laisser faire et à laisser insinuer sur leur compte ou celui de leurs amis, même dans le *Socialisme*, les plus fâcheuses opinions. Seul, l'esprit de secte, ou l'esprit de tendance, poussé à ses dernières extrémités, peut conduire à l'aberration mentale, mais alors s'impose la nécessité de se défendre. Autant les polémiques d'opinions sont désirables, autant l'esprit de chapelle peut entraîner de fâcheuses conséquences.

Nous ne publierons pas la motion votée à l'unanimité pour l'*Humanité*. C'est exactement la motion n° 1 de la Seine, sauf la modification que nous avons indiquée et quelques détails insignifiants dans le texte.

Questions diverses

Le Congrès n'a pas oublié ni ses morts, ni ses emprisonnés. Comme en Allemagne, notre camarade Longuet fit lever tous les délégués pour honorer la mémoire de Tanger et Tarbouriech. Des témoignages d'affectueux souvenirs furent adressés à la mère du premier et à la sœur du second.

Pour notre camarade Hervé et les autres victimes de la cause socialiste, l'ordre du jour suivant fut acclamé :

Le Congrès adresse à Gustave Hervé, membre de la Fédération, l'expression de son amitié la plus fraternelle ;

Considérant que la liberté illimitée d'exprimer sa pensée est un droit imprescriptible, et que maintenir en prison un écrivain qui en a usé pour critiquer l'infâme institution de la police des mœurs est un scandale abominable ;

Invite le Parti socialiste et son organe l'*Humanité* à entreprendre la campagne la plus énergique et la plus ardente pour obtenir une amnistie complète en faveur de notre camarade Hervé et de tous ceux qui, comme lui, ont été frappés pour leurs idées. Insiste pour que l'on fasse restituer à notre ami tous les droits attachés aux diplômes qu'il a acquis par son travail et son intelligence et dont il a été odieusement frustré.

Le Congrès charge le Conseil national et la Commission administrative permanente d'engager une action immédiate dans le pays en vue d'obtenir une amnistie pleine et entière, la libération immédiate des citoyens détenus pour faits de grève et faits connexes, pour délits de presse ou d'opinion, ainsi que la réintégration des cheminots, électriciens et tous employés, ouvriers des services publics révoqués à la suite des dernières grèves ou pour propagande politique ou syndicale.

Dans l'ordre de la solidarité internationale et de la lutte contre la guerre, signalons, pour terminer, les résolutions sur le Maroc et la paix internationale :

Le Congrès national du Parti (S. F. I. O.) tient à affirmer sa volonté inébranlable de garantir par tous les moyens la paix internationale, condition nécessaire au développement de l'organisation ouvrière ;

Constate que les manifestations renouvelées du prolétariat international ont pu écarter des menaces de guerre soigneusement entretenues et savamment exploitées par les financiers et les chauvins, parce qu'elles sont le prétexte commode qui sert à l'augmentation des dépenses guerrières et que, notamment, les classes dirigeantes de différents pays ont marqué, soit par leurs gouvernements, soit par leurs parlements, une orientation de leur politique vers la limitation simultanée des armements et l'organisation de l'arbitrage international ;

Le Congrès, considérant :

Que si l'arbitrage ne peut empêcher définitivement la guerre, produit sanglant du capitalisme, il est néanmoins une garantie nouvelle en faveur de la paix ;

Décide :

D'intensifier la propagande en faveur de la paix et de l'arbitrage international obligatoire pour solutionner autrement que par la force des armes les conflits entre les nations ;

Et demande au bureau international de provoquer, dans tous les pays, de grandes manifestations publiques et parlementaires où, en rappelant les résolutions du Congrès de Stuttgart et de Copenhague, l'Internationale ouvrière affirmera sa volonté pacifique.

Le Congrès rappelle les motions de Stuttgart et de Copenhague relatives à l'action commune des partis socialistes de France et d'Espagne contre les entreprises capitalistes au Maroc ;

Et devant les incursions récentes des généraux français sur le

territoire marocain, devant les armements menaçants qu'effectue à l'heure actuelle, à Ceuta et en Andalousie, le gouvernement espagnol ;

Il donne mandat au Conseil national de prendre, d'accord avec le Parti ouvrier d'Espagne, les mesures que nécessiteront les circonstances.

Après ces importants travaux, le Congrès s'est donné rendez-vous en 1912, pour son Congrès annuel ordinaire. D'ici là, il tiendra, à Paris, dans le courant d'octobre, un Congrès extraordinaire pour la révision de ses statuts.

E. POISSON.

ERRATUM

Dans notre dernier numéro, quatre lignes ont sauté dans ma copie et ont rendu incompréhensible la fin de mon article. Après le programme de la Commission municipale, rapporté par Veber, venaient les mots suivants : *Publions, pour terminer, la motion présentée par la Fédération des Deux-Savoies, dont le texte suit.*

E. P.

Au retour de Saint-Quentin

Le Parti Socialiste et sa Doctrine

Ah ! réalistes, mes frères ! quel beau petit lot de critiques amères ou d'insolences hautaines j'ai rapporté de Saint-Quentin ! Le tout pour une phrase, pour un mot ! Je veux bien reconnaître que la phrase était peu nuancée et le mot peut-être inexact ! Mais aurait-il été si souvent reproché, si l'on n'avait senti là qu'une boutade ?

D'abord, que je vous conte l'histoire. C'était le troisième jour du Congrès, le matin. Milhaud, notre cher Edgar Milhaud, l'apôtre délicat et tenace de la régie directe, terminait sa savante démonstration. Pendant près de deux heures, malgré les interruptions véhémentes de ceux qui ne pensaient pas comme lui, malgré les sarcasmes ou les protestations, contenant sa passion fervente dans les cadres de sa logique, il avait poursuivi devant ce Congrès de militants ardents la vivante et féconde leçon d'économie politique qui leur permettait de situer dans l'ensemble de l'action socialiste cet effort municipal socialiste qu'ils avaient institué d'instinct, ou qu'ils rêvaient d'inaugurer dans leurs communes. Notre savant ami avait établi d'après des exemples, d'après des chiffres, l'utilité des régies pour le personnel, pour le public, pour les collectivités communales. Puis, traitant à fond la question de doctrine qui, paraît-il, seule nous divisait — la question de savoir « si les régies sont ou non du socialisme », — il avait montré

comment le capitalisme, dépassant la période de libre concurrence si merveilleusement analysée par Marx s'acheminait vers un régime de monopole absolu, celui-ci non prévu par Marx, et contre lequel, pour les consommateurs et les producteurs désarmés, les régies municipales ou nationales allaient prendre une valeur jusqu'alors inaperçue. Ce que Milhaud justifiait, par sa lucide synthèse, c'était toute notre action dispersée, chaotique, et cependant bien orientée, des dernières années. C'étaient les campagnes de l'*Humanité* et de la *Voix du Peuple* contre les « requins ». C'étaient les interventions du groupe parlementaire contre les puissances d'argent. C'étaient les efforts encore incertains mais chaque jour multipliés de nos militants pour créer jusque dans les plus modestes communes des institutions de résistance, de contrôle ou de concurrence, sinon contre les trusts, les cartels, ou les ententes, dont la supériorité technique est incontestable, mais du moins contre les conséquences néfastes qu'en fait naître la recherche du profit capitaliste. Et j'admirais, avec une joie émue, comment, après avoir vécu pendant tant d'années séparés l'un de l'autre, nous nous retrouvions si unanimes de pensée et de volonté. De son observatoire de Genève, Milhaud avait projeté sur notre lutte, sur notre lutte pénible, livrée comme à tâtons dans les ténèbres, la clarté sereine et réconfortante de son savoir. Et nombreux étaient ceux qui, dans le Congrès, éprouvaient la même émotion. Milhaud avait terminé. Des applaudissements joyeux, sincères, enthousiastes, lui disaient notre reconnaissance, lorsque Lafargue, du fond de la salle, se leva et, de son ton le plus sarcastique : « Je remercie Milhaud, cria-t-il, de s'être arrêté, parce qu'au train dont il était parti, il aurait pu encore nous parler trois heures ! » Il paraît, si j'en crois le discours de Lafargue, le lendemain, qu'il ne fallait voir, dans cette phrase, ni insolence, ni dédain. Le fait est que j'y vis l'un et l'autre et qu'à l'intransigeance marxiste, dans un élan de passion, je répondis du tac au tac : « Et moi, je remercie Milhaud d'avoir donné une doctrine à un parti qui n'en a pas ! »

Je n'étonnerai pas nos lecteurs en leur disant que la phrase fut accueillie, comme dit l'*Officiel*, par des mouvements divers, qui se perdirent dans le brouhaha final de la séance, qui venait d'être levée. « Avoue que tu es allé un peu loin ! me disait un ami qui exprimait l'air gêné des autres ! » « Thomas, me disait Roldes, vous allez faire les frais de la séance de l'après-midi ! » Et, certes, il ne se trompait pas : il compta jusqu'à onze réponses ou allusions. Et de bons camarades doctrinaires me disaient, ironiques : « A la bonne heure ! voilà de la franchise : on connaît le fond de votre âme. » Nul doute que ce fond de mon âme ne leur apparût bien noir.

L'incident, en lui-même, est minime ; et j'ai peut-être mauvaise grâce à insister. Mais, puisque, involontairement, je m'en suis fourni l'occasion, on me pardonnera d'attirer sur quelques points l'attention de nos camarades.

Et d'abord, dissipons une équivoque. « Comment, ont dit nos dogmatiques, vous soutenez que nous n'avons pas de doctrine ! Et la doctrine socialiste ? Et notre programme commun ? » D'accord. Si je ne pensais pas, ou si je cessais de penser, avec tous les socialistes, que le développement capitaliste a exproprié les travailleurs de la propriété des moyens de production, et que leur émancipation ne peut être réalisé que par la substitution d'un régime de propriété collective au régime de la propriété privée, je ne pourrais pas ou je ne pourrais plus demeurer dans les rangs de notre Parti. Lorsque Guesde, avec son admirable passion, toujours égale à elle-même, nous rappelait ce Delenda Carthago, nous l'applaudissions tous avec la même foi.

Mais lorsque je disais que le Parti n'a pas de doctrine, je constatais simplement qu'en dépit des résolutions unanimes des Congrès, en dépit des votes unanimes des élus à la Chambre, le Parti, sollicité sur tous les problèmes par des méthodes d'applications *diverses*, par des interprétations *diverses* du mouvement ouvrier moderne, par des tactiques *diverses*, n'a pas le courage d'opposer nettement idée à idée, tactique à tactique, doctrine à doctrine, et s'en tient à des formules d'una-

nimité qui ne peuvent, en raison de leur caractère fatalement imprécis, avoir la valeur ni la fécondité d'une règle d'action.

Rien de plus frappant à cet égard que la motion concernant l'action municipale. Le problème — Delory le déclarait avec sa netteté ordinaire, — le problème théorique était de savoir si c'est faire du socialisme que d'organiser et faire fonctionner des règles directes. La motion d'unanimité proposée par notre camarade Vaillant ne donne de ce problème aucune solution. Ceux qui croient, comme nous, que développer les services municipaux ou nationaux, c'est défendre et développer contre le monopole capitaliste une part de propriété collective, ont voté la résolution parce qu'elle conseille énergiquement de développer ces services. Ceux qui craignaient de voir les prolétaires gaspiller leurs forces d'organisation dans des entreprises de ce genre, l'ont votée, parce qu'elle affirme que « la libération totale du prolétariat n'est possible que par la conquête du pouvoir politique et par la transformation générale de la propriété capitaliste en propriété sociale ». Mais, pour les uns comme pour les autres, la résolution d'unanimité est dénuée de toute efficacité morale. Les uns n'y trouveront pas un renouvellement de cette foi en la conquête des pouvoirs publics, qui inspire leurs efforts méthodiques de groupement. Et les autres n'auront pas donné à la politique des services municipaux et nationaux cet élan nouveau qui serait indispensable pour la lutte grandissante contre les modernes monopoleurs.

Pourquoi cette hésitation paralysante ? Pourquoi cet amour d'une unanimité factice ? Je trouve quant à moi cet état d'esprit déplorable.

Je le disais en sortant d'une des séances du Congrès, à Compère-Morel, dont j'apprécie le dogmatisme courtois et la fraternelle intransigeance : « Ce qui est mauvais, lui dis-je, c'est que nous cherchons à racheter par un vote d'unanimité, c'est-à-dire au fond par une abdication intellectuelle, la violence de nos oppositions sentimentales. » De tendance à tendance, d'ancienne fraction à ancienne fraction, il ne règne pas ce

sincère esprit de camaraderie, de fraternité réelle qui devrait unir les hommes d'un même parti, animés d'une même foi en leurs principes communs. Il ne s'agit point de proposer ici un baiser Lamourette ; notre histoire ne peut être une berquinade. Mais il n'en est pas moins vrai qu'un incident comme celui qu'a créé Rappoport, ramassant les plus viles calomnies de la presse antisémite et croyant pouvoir les jeter dans une discussion entre hommes d'un même Parti est caractéristique d'un état d'esprit auquel il faut remédier.

Si notre Parti veut avoir sa pleine liberté, sa pleine vigueur intellectuelle, il faut qu'en dépit des rancunes du passé, en dépit des trahisons qui ont éveillé l'esprit de méfiance des militants, et peut-être au prix d'un plus strict contrôle fraternel, il se crée une atmosphère de confiance mutuelle qui parfois fait défaut.

Alors seulement le Parti uni pourra se donner une doctrine ou pour mieux dire une règle d'action. Il pourra permettre aux idées diverses de s'opposer nettement, et il pourra faire son choix.

Car, il faut bien le maintenir, si l'on fait en Australasie du socialisme sans doctrines, il y a en France un parti socialiste sans doctrine.

En veut-on des exemples ? Ils abondent. Le parti soutient au point de vue militaire la substitution de milices à l'armée permanente actuelle où le temps de caserne est considérable. Il n'y a pas de milice sans préparation militaire ni périodes de réserve. Or, tous les ans, la grande majorité des élus socialistes votent pour la suppression des périodes de réserve, avec ceux qui pensent qu'il n'y a pas d'armée forte sans armée active encasernée.

Autre exemple : le parti doit reconnaître que la coopération de production, loin d'aller dans le sens du socialisme, tendrait plutôt par bien des côtés à en entraver le développement. Mais est-il des députés socialistes qui résistent à la faiblesse de voter des subventions pour ces sociétés ? Et sera-t-il possible pour le Parti comme tel de s'opposer aux propositions

qu'on nous annonce sur le crédit industriel et commercial ?

Avons-nous une politique étrangère ? Avons-nous une politique coloniale ? Autant de questions que beaucoup se posent et auxquelles ils répondent par la négative. Je dirai plus : il suffit de voir nos attitudes incertaines et contradictoires en face du développement de la production, pour s'apercevoir que nous n'avons pas d'idées très nettes sur la politique à adopter en présence du développement capitaliste lui-même.

Vous êtes souvent gênés par des préoccupations électorales, nous dira-t-on ! Peut-être pour une part. Mais surtout par l'absence d'idées nettes, absence de principes, absence de doctrines.

Il ne peut nous suffire de répéter nos formules traditionnelles, ni même de les accommoder ingénieusement aux inéluctables décisions que nous impose la vie quotidienne. C'était Compère-Morel lui-même qui, dans une séance de la Commission, parlait de notre politique « toujours révisable ». Et j'avoue que ce révisionnisme » de Compère-Morel m'a été au cœur. La vérité est qu'il nous faut, selon les méthodes mêmes de Marx, chercher d'un libre esprit tout ce qui dans la réalité quotidienne va dans le sens de notre idéal.

Comment, actuellement, le capitalisme se développe-t-il? Sur quels points porte-t-il son effort? Quelles sont ses méthodes nouvelles? Voilà tout d'abord des conditions qui dominent l'action socialiste et qu'il faut connaître. D'autre part, nos Congrès successifs se sont prononcés pour l'action syndicale, pour l'action coopérative, et même, si j'ose dire, *malgré* l'unanimité de Saint-Quentin, pour le développement des services municipaux. Ils ont affirmé que toutes ces formes de l'action ouvrière aidaient chacune pour une part à la réalisation de l'idéal socialiste. Pour quelle part exactement ? Comment ces diverses formes d'action s'opposent-elles aux forces capitalistes ? Comment se rejoignent-elles et se combinent-elles entre elles ? Comment peut-on les discuter pour leur donner à chacune et à toutes le maximum d'efficacité socialiste ? Autant de questions théoriques, doctrinales qui ne sont pas résolues. Au-

tant d'expériences qui ne sont ni comprises, ni interprétées, et qui ainsi n'engendrent pas d'expériences nouvelles, de progrès nouveaux.

Voilà pourquoi et voilà dans quelles limites il est vrai de dire que notre Parti n'a pas de doctrine. A qui la faute ? Peut-être à une certaine stérilité des études doctrinales du socialisme, en France, pendant les dernières années. Et c'est parce que Milhaud fait exception que j'ai été si « enthousiasmé » comme dit le *Socialisme*. Mais cette sérilité même ne tient-elle pas au doute des militants, au manque de confiance en lui-même qui parfois saisit notre Parti ?

. Pourquoi hésite-t-il donc à affirmer la conviction profonde qui inspire tous ses actes et sans laquelle ces actes ne s'expliqueraient pas, la conviction que tous ses efforts, syndicaux, coopératifs, municipaux réalisent déjà, dans la société d'aujourd'hui, une part grandissante, envahissante du socialisme ? Et pour ceux-là mêmes qui sont comme les mystiques de notre action, pour ceux qui redoutent à tout instant de ne point trouver le Socialisme au bout de leur effort et dans leur effort, la réponse du Seigneur au croyant inquiet garde toute sa valeur vraie : « Tu ne me chercherais pas, si tu ne m'avais trouvé ! »

ALBERT THOMAS.

La Révolution du 18 Mars 1871

Causes et Effets

Comme sa devancière politique, celle de 1789, que la bourgeoisie française se plaît à saluer comme la consécration de sa victoire sur les deux ordres privilégiés, la noblesse et le clergé, la Révolution prolétarienne du 18 mars 1871 fut le résultat voulu, préparé, non cette fois par un pouvoir dit absolu, mais par les détenteurs de la nouvelle puissance publique qui, depuis la minute même où la nécessité les avaient mis dans l'obligation de donner des armes au peuple, s'ingéniaient à les lui reprendre, car elles leur apparaissaient comme attentatoires à leur omnipotence et périlleuse pour la domination des possédants sur les dépossédés.

Et voici que l'armée permanente — la gardienne estampillée de l'ordre capitaliste — essuie défaites sur défaites et se déconsidère même aux yeux des gens les moins avertis, renforçant ainsi les partisans de la suppression de cette organisation, aussi dispendieuse que dangereuse, au bénéfice de l'armement général du peuple.

Cet ensemble de faits créait un danger dont l'extrême gravité ne pouvait échapper aux gouvernants bourgeois et c'est afin de le pouvoir conjurer qu'ils recherchaient, sans souci des moyens qu'il faudrait employer, l'occasion qui leur permettrait de rehausser le prestige de leur armée, en même temps que d'arracher ses armes à un peuple dont tout le rôle social

se doit borner à produire sans se plaindre et à obéir sans récriminer.

Et, à cet égard, quel est le politicien assez dépourvu de sens commun pour ne pas savoir que, muni de ses armes, le monde du travail ne pourrait être injustement privé de ce qui lui est indispensable au point de vue matériel ou soumis à un régime despotique ?

Nous croyons inutile d'insister, d'autant que les hommes du Quatre-Septembre n'ont pas attendu la venue de M. Thiers au pouvoir pour essayer d'éviter l'armement du peuple de Paris. L'incapacité des grands chefs, unie à leur peu de sympathie pour la démocratie, en avaient fait les meilleurs auxiliaires des revendications purement patriotiques et, à leur corps défendant, les détenteurs de la puissance publique durent céder devant les sommations de milliers et de milliers de citoyens qui entendaient se défendre contre l'envahisseur et, aussi, contre les machinations plutôt louches des dirigeants.

Il fallut donc — oh, combien à contre-cœur ! — donner des armes aux prolétaires, c'est-à-dire à ceux contre lesquels on nourrissait plus d'aversion que contre les ennemis de l'extérieur. Cela se fit en rechignant de telle sorte que nul ne s'y put tromper.

On s'employa, du reste, à ce que ces armes fussent très inférieures à celles possédées par l'armée permanente. Des fusils, dits « à tabatière », lesquels ne portaient qu'à six cents mètres, furent dévolus aux gardes nationaux; il y en eut même qui durent se contenter de pelles et de pioches. Citons, à titre d'exemple, les hommes du 248e bataillon, commandant Charles Longuet.

Quant aux canons, ce fut la garde nationale elle-même qui se les procura à l'aide de ses propres deniers.

Il faut avoir vécu ces jours douloureux, où la duplicité des prétendus « défenseurs de la patrie » éclatait à tous les yeux, pour connaître les arrière-pensées, les calculs criminels des grands premiers rôles : les Trochu, les Favre et autres Picard.

Leur résistance obstinée à la nomination d'une représen-

tation communale avait exaspéré jusu'à leurs propres partisans.

Dès le 6 octobre, c'est-à-dire un mois après leur avènement, des feuilles purement bourgeoises s'élevaient contre leur façon d'agir. Une manifestation s'organisait et Ledru-Rollin, Delescluze, Félix Pyat, etc., allaient leur demander d'appeler au scrutin les électeurs parisiens. Ils le promirent, mais ne tinrent pas parole.

Les colères grandissent avec les souffrances et les appréhensions. Nous voici en présence d'un mouvement à caractère insurrectionnel. C'est le 31 octobre ; exaspéré, le peuple envahit l'Hôtel de Ville !

Durant quelques heures, il est le maître de la situation ; mais il a omis l'essentiel : arrêter d'avance les mesures qu'il entendait prendre contre les mandataires infidèles et, aussi, celles qui devaient le garder d'autres trahisons. La victoire va lui échapper plus vite encore qu'il ne l'a acquise.

On parlemente une fois de plus avec les menteurs professionnels qui, à la merci des protestataires, promettent de convoquer, dès l'heure même, les électeurs. D'autres rhéteurs se mettent à la besogne; le temps passe et, pendant que l'on dresse des listes et que les noms des futurs candidats sont communiqués à la foule stationnant sur la place, les membres du gouvernement peuvent s'enfuir par un passage secret et appeler à la rescousse, contre les envahisseurs de l'Hôtel de Ville, les bataillons de l'Ordre.

Faute d'avoir su agir avec énergie et promptitude, les initiateurs de ce mouvement hardi, dont les conséquences pouvaient être extraordinairement heureuses, se virent chasser de la Maison Commune par leurs adversaires et condamnés à des peines diverses. Jules Ferry remplaça le citoyen Blanqui, et le commandant Ibos le citoyen Flourens.

Le 31 Octobre devint donc une simple journée de dupes à ajouter à celles trop nombreuses dont le peuple a été et sera, hélas ! bien des fois encore, la victime.

Mais, si les élections solennellement promises, au moment

où l'Hôtel de Ville est au pouvoir des révolutionnaires, se sont transformées en arrestations et en poursuites, il n'en demeure pas moins que la situation continue à s'aggraver. Chaque jour, de nouvelles batteries sont établies par l'ennemi, et des obus viennent exploser jusqu'au cœur même de Paris, dont la population est, en outre, livrée aux affres de la faim et à la morsure du froid.

La triste fanfaronnade de l'incapable Ducrot, battant en retraite piteusement, l'affaire du Bourget et une suite ininterrompue d'échecs avaient totalement démoralisé les soldats; seuls, les gardes nationaux avaient conservé quelque vigueur combative et, afin d'en venir à bout, les chefs militaires et les gouvernants — décidés à s'entendre avec l'ennemi — envoient un certain nombre de bataillons de la garde nationale se faire décimer à Buzenval...

Pour qu'on ne puisse nous accuser ni d'exagération, ni de parti pris, nous déclarons très simplement qu'il nous fut donné d'acquérir la preuve matérielle, indiscutable de l' « entente » conclue entre les deux états-majors allemands et français de cesser les hostilités de part et d'autre. Le 18 janvier, c'est-à-dire la veille de la bataille de Buzenval où, seule, la garde nationale se heurta à l'ennemi, les avancées de la place de Créteil avaient été dépourvues de leurs moyens de défense : les canons, enlevés, avaient été remplacés par de vulgaires conduites d'eau ou de gaz. Quant aux quelques soldats qui demeuraient aux tranchées, ils n'étaient là que pour sauver la face. Par deux fois — et cela grâce à un brave sous-officier sortant des grenadiers de la garde et appartenant au régiment de ligne commandé par le colonel Lemens, faisant fonction de général de brigade, — je pus m'assurer que les balles ennemies *étaient exclusivement réservées aux gardes nationaux*, ces « guerre-à-outrance » s'opposant à la capitulation et à l'entrée dans Paris de l'armée allemande.

Ayant dénoncé le fait et, dès le lendemain matin, entraîné une quarantaine d'hommes de la 4e compagnie du 59e bataillon de marche à venir avec moi s'assurer de la supercherie dont

nous étions victimes, je dus, afin d'éviter une effusion de sang, me constituer volontairement prisonnier. Du reste, ma détention fut de courte durée, car le commandant de la place de Créteil se fit un devoir de démontrer la véracité de mes dires en appelant un général prussien, qu'accompagnaient deux cents hulans, à venir occuper la position !

Qu'on puisse s'étonner, après cela, de l'attitude des Trochu et des Noël vis-à-vis de soldats-citoyens franchissant — contre le gré des premiers et à leur grand étonnement — les pentes de Montretout, s'emparant de la Fouilleuse et repoussant l'ennemi qui, perdant pied, allait se débander et ouvrir la route de Versailles, il y faut mettre plus que de la bonne volonté.

L'armée active — en réserve — demeura l'arme au pied, parce que la « paix était faite » entre les états-majors et, au lieu de lancer en avant leurs troupes, les généraux ordonnèrent la retraite !

Ainsi se trouva brisée la défense de Paris et évité ce scandale de voir la garde nationale repousser l'envahisseur, quand l'armée permanente n'avait à son acquis que des défaites. Grâce à ses braves généraux, l'honneur de l'armée demeura sauf.

* * *

Malgré la proclamation mensongère du gouverneur de Paris, la vérité se fit jour et une explosion de légitime colère secoua la grande cité. Quelques centaines d'impatients, que l'indignation exaspère, s'assemblent devant la Maison Commune et crient leur dégoût aux félons et aux lâches qui viennent d'ajouter une infamie de plus à celles déjà commises. Mais les tristes sires ont pris leurs précautions contre les protestataires : l'Hôtel de Ville est bourré de mobiles bretons, auxquels on a présenté la population parisienne comme un ramassis de gredins et, ignorant du crime qu'ils vont commettre, ils sèmeront la mort au milieu de cette foule dont la plus grande partie se présentera sans armes.

Nous sommes au 22 janvier 1871, c'est-à-dire trois jours

après l'affaire de Buzenval. Des délégations demandent à être reçues par les membres du gouvernement qu'elle supposent être encore à l'Hôtel de Ville : on refuse de les recevoir. De véhémentes protestations s'élèvent ; à ce moment une fusillade meurtrière part des fenêtres du palais municipal et les plaintes des blessés et les râles des mourants se mêlent au crépitement des fusils...

Un nouveau crime vient s'ajouter à ceux qui, déjà, ont si fâcheusement illustré le « règne » des successeurs de Napoléon III ; après cela il faut au plus vite s'entendre avec l'empereur allemand et le chancelier de fer pour que la capitulation de Paris étant chose réglée, l'on puisse désarmer la garde nationale et assurer l'Ordre, en même temps qu'apaiser la fringale des exploiteurs de la classe ouvrière dont les dents sont devenues démesurément longues.

*
* *

Ici viennent se placer des accords d'un caractère spécial et qu'il convient de mettre en pleine lumière.

Les gouvernants français, comme leurs congénères allemands, avaient des préoccupations qui, pour n'être point identiquement de même ordre, n'en avaient pas moins une certaine parenté.

Si ceux de France étaient affolés par la peur des revendications populaires et des comptes à rendre, ceux d'Allemagne avaient hâte de satisfaire aux promesses faites à leurs troupes, de les mener au sein même de cette Babylone moderne où ils devaient, surtout à la suite de leur victoire de Sedan, entrer presque sans coup férir et qui, depuis cinq longs mois, se heurtaient à une résistance qui les exaspéraient et finissait par lasser leur bonne volonté.

D'autre part, n'était-il pas à craindre que la fortune des armes cessât de leur être favorable et que de fâcheux événement ne vinssent à se produire dans leur propre pays ? Cela donnait à réfléchir au nouvel empereur et à ses conseillers.

Tout en dissimulant de leur mieux leurs inquiétudes, car il s'agissait d'arracher aux vaincus — nous allions écrire le mot « volontaires » — le plus d'argent et de territoire possibles, ils étaient décidés à mettre un terme définitif aux hostilités.

Quant à Thiers, au larmoyant Jules Favre et à leurs complices, ils n'avaient qu'un désir, celui de se délivrer, quel qu'en dût être le prix, de ce cauchemar épouvantable : le peuple en armes !

Les travailleurs armés, mais c'était la possibilité pour eux d'imposer la *vraie* République : la satisfaction des besoins matériels et intellectuels avec, en plus, la liberté assurée et la dignité de chacun désormais hors d'atteinte.

Il fallait à tout prix éviter un tel cataclysme ; c'est pourquoi le pacte fut tôt conclu. Milliards et provinces furent obtenus par le vainqueur, lequel ne pouvait se méprendre sur les calculs de ceux qui, en cette heure douloureuse, parlaient au nom de la France.

Ces tristes personnages n'y mirent qu'une condition : ménager provisoirement les trop justes susceptibilités de la population parisienne et hâter, dans la mesure du possible, le retour vers Paris des ex-troupes impériales pour, si une insurrection éclatait, pouvoir les lancer contre les révoltés et, sur leurs cadavres amoncelés, venger les avanies endurées depuis la chute de leur empereur et tuer dans l'œuf une République qui se refuserait à entretenir dans une coûteuse et dangereuse oisiveté des milliers d'hommes toujours prêts pour les entreprises criminelles.

Guillaume et Bismarck ne pouvaient qu'obtempérer à une telle combinaison car, sur un tel terrain, l'ombre même d'un désaccord ne pouvait exister. N'avaient-il pas la même haine contre les perturbateurs de l'ordre établi et n'avaient-ils pas à se garder des mêmes périls révolutionnaires ?

L'armistice signé — et dans quelles conditions, ô patriotes professionnels ! — on se hâta de faire les élections législatives qui, tout naturellement, eurent pour résultat la nomination

d'une des plus détestables Assemblées qui aient sévi sur notre pays. Elle ratifia la besogne des Thiers et des Jules Favre, puis, pour punir Paris d'avoir montré de la bravoure et d'insulter ainsi à sa couardise, elle décida de lui enlever son titre de capitale de la France.

Ces prouesses devaient se compléter par le rétablissement de la monarchie car, quelque bâtarde que soit la République, elle renferme en ses flancs des germes dangereux pour les profiteurs, gros possédants et politiciens plus ou moins louches.

A l'affront gratuit de sa « décapitalisation », on ajouta, pour Paris, la loi sur les échéances, qui consommait la ruine de milliers d'industriels et de commerçants. Cela, en attendant le licenciement de la garde nationale.

Cependant la grande ville était demeurée debout et entendait que tant de souffrances endurées, tant d'existences sacrifiées ne lui valussent que des injures de la part de l'Assemblée qui, après s'être prononcée sur la paix ou sur la continuation de la guerre, n'avait plus qu'à se dissoudre.

Mais la plupart de ceux qui la composaient ne l'entendaient pas ainsi et voulaient au contraire s'éterniser au pouvoir. Au risque d'un soulèvement formidable, ils poursuivirent leur œuvre infâme, comptant, s'il en était besoin, sur l'appui du vainqueur et surtout sur les combinaisons scélérates du chef de l'Exécutif dont ils connaissaient la haine implacable contre le peuple parisien.

Il faut avouer que ces calculs ne manquaient pas de justesse.

***

Si l'entrée de l'armée allemande dans Paris — réglée, comme nous l'avons dit, lors des pourparlers de Ferrières — put se passer sans de gros incidents, il demeurait au gouvernement à parachever le plan arrêté : enlever ses armes à la garde nationale, puis la licencier.

Or, puisque les canons parqués à la place Wagram avaient été, la veille de l'entrée des soldats allemands, mis en lieu

sûr, il s'agissait de les enlever ; ceci fait, de décréter la remise immédiate des fusils, sous peine de voir employer la force contre ceux qui se refuseraient à obéir.

Malgré qu'aux premiers jours de mars le gouvernement allemand eût fait connaître à Thiers que les soldats de l'ex-armée impériale allaient se mettre en route, le sinistre personnage auquel l'Assemblée de Bordeaux avait accordé tous les pouvoirs, eût désiré attendre l'arrivée du gros de ces troupes, à l'aide desquelles il comptait pouvoir former un certain nombre de régiments de gendarmerie appelés à prêter main-forte aux troupes de police sur lesquelles on pouvait réellement compter en cas de heurt avec la garde nationale. Mais deux préoccupations l'assaillaient : la première était d'accorder satisfaction aux éléments réactionnaires qui l'incitaient à en finir avec les « malandrins » qui infestaient l'ex-capitale de la France ; la seconde c'était l'organisation lente, mais chaque jour plus sérieuse, des éléments combatifs que renfermait Paris.

Il convient d'ajouter que la presse — digne de sa sœur aînée de 1848 — ne se faisait pas faute d'aider de tout son malsain pouvoir au coup d'Etat qui se préparait et, comme à la veille des Journées de Juin, où il s'agissait de licencier les Ateliers nationaux, les travailleurs composant les bataillons de la garde nationale ne formaient qu'un ramassis de fainéants et d'ivrognes, pour ne pas dire pis encore.

L'impatience des réacteurs eut raison de la prudence du chef de l'Exécutif et, dès le 16 mars, il fut décidé que, le lendemain, les chefs militaires prendraient les mesures nécessaires.

Nuitamment, tels des bandits préparant un mauvais coup, troupes à pied et cavaliers se rendaient sur les divers points où le peuple avait assemblé ses canons, pendant que d'autres forces occupaient les têtes de ponts et certains autres points stratégiques.

Il faut dire que le secret de l'attaque gouvernementale avait été si bien gardé que, le soir du 17 mars, les membres du Comité central avaient fait connaître aux divers comités de vigi-

lance qui depuis trois jours siégeaient en permanence, qu'ils pouvaient se tranquilliser ; que rien n'indiquait qu'on eût en haut lieu l'intention de tenter un coup de main. Qu'en tout cas, si un mouvement inquiétant se produisait, trois coups de canon, partant de Montmartre, aviseraient les militants (*sic*).

Cela démontre que les membres du Comité central étaient aussi peu renseignés que préparés pour une résistance quelconque, d'autant que tous, ou presque tous, se trouvaient chez eux pendant que les colonnes d'attaque gagnaient les hauteurs de Belleville ou de Montmartre.

On sait à ce sujet comment les choses se sont passées, et il n'est pas aujourd'hui une seule personne, se piquant de posséder un peu de droiture, qui pourrait avancer que la journée du 18 mars 1871 ne fut pas le fait de la volonté gouvernementale.

La manière d'opérer rappelle celle du 2 décembre 1851, mais le calcul politico-économique est la répétition de la suppression des Ateliers nationaux.

En plongeant brusquement dans une noire misère les ouvriers parisiens, les républicains bourgeois qui obéissaient aux Marie et aux de Falloux provoquèrent le soulèvement de juin 1848, où quatorze mille travailleurs trouvèrent la mort.

En amorçant, par l'enlèvement nocturne des canons, le désarmement et le licenciement de la garde nationale, Thiers et ses complices préparaient des événements tragiques qui devaient leur permettre de se débarrasser des hommes d'avant-garde et de ramener aux « galères capitalistes » une population qui commençait à s'éprendre d'idées émancipatrices.

Comme aux jours de juin 1848, une saignée prolétarienne apparaissait nécessaire et, faute d'un Cavaignac, d'un Lamoricière et d'un Bréa, les Vinoy, les Galliffet, les Ladmirault et les Cissey sauraient mener la tuerie des ouvriers récalcitrants.

Les provocateurs se trompèrent cependant sur un point, et il avait une réelle importance : ils omirent de s'assurer de l'état d'esprit de *toutes* les troupes qu'ils lançaient contre le

peuple. Cette omission fit échouer l'expédition, et les chefs durent déguerpir au plus vite, les uns pour ne pas devenir les prisonniers de leurs propres soldats, les autres pour éviter de les voir se débander.

***

Le coup manqué, il devenait très dangereux de rester dans Paris, car, telle une traînée de poudre, la nouvelle de la tentative criminelle du gouvernement et de l'échec par lui subi, allaient se répandre et soulever la presque totalité de la population. Cela étant, il fallait, toutes autres préoccupations mises de côté, aviser au plus tôt et mettre en sûreté les personnes si précieuses qui composaient le gouvernement en abandonnant une ville qui, dans quelques heures, serait pour elles inhabitable.

Et nos scélérats gouvernementaux préparèrent leur fuite à Versailles avec cette pensée que, si la garde nationale les y suivait, ils déguerpiraient plus loin encore.

Ils n'eurent, malheureusement pour la population laborieuse comme pour les idées de justice et d'égalité, qu'à envisager par quels moyens ils reprendraient leur revanche et perpétraient, en l'aggravant, le crime froidement préparé.

Une fois de plus la classe ouvrière se montra oublieuse des dures leçons du passé : elle crut que tout était fini, puisque les gouvernants avaient fait place nette, lorsqu'elle aurait dû se dire que la vraie lutte commençait seulement. Aussi, au lieu de s'attacher aux pas de ses implacables ennemis, elle se contenta de constater leur fuite et, heureuse de sa victoire, ne songea qu'à envoyer à l'Hôtel de Ville des administrateurs dignes de sa confiance, affirmant ainsi, à la face de toute la France, sa volonté de complète autonomie municipale et sa foi républicaine.

D'après ses calculs et ceux des hommes formant la majorité du Comité central de la garde nationale, toutes les grandes villes allaient suivre l'exemple de Paris et constituer ainsi la République fédérative, objet de leur modeste ambition.

Ils comptaient sans leurs maîtres et sans une absence à peu près complète d'éducation civique chez leurs concitoyens, imbus d'idées complètement opposées aux leurs et que, seule, une action révolutionnaire, aussi énergique qu'audacieuse, en leur donnant l'impression que la *force* se trouvait du côté de Paris, eût entraînés et amenés à adhérer au mouvement.

Combien rares étaient les hommes qui, à ce moment psychologique où se jouaient les destinées de la Révolution sociale, étaient capables de hausser leur énergie à la hauteur exigée par la situation !

Et puis, trop de discoureurs se plurent à détourner les esprits en les entretenant de questions électorales qui, fatalement, devaient faire naître des compétitions de nature à rompre la cohésion parmi les membres du Comité central dont un très grand nombre, de peur d'être accusés d'ambition, entendaient qu'il fût déclaré qu'aucun de leurs collègues n'accepterait d'être candidat à la Commune.

Et le but des rhéteurs fut ainsi atteint : les discussions remplacèrent l'action, Paris fut tout entier aux élections communales pendant qu'à Versailles les gouvernants retrouvaient leur sang-froid et se hâtaient d'organiser ce que plus tard ils appelleront la « plus belle armée du monde ».

Allons-nous maintenant relater la suite des événements, démontrer que ce qu'il fallait faire au moment opportun, on se vit dans l'obligation de le tenter après coup — et dans quelles conditions d'infériorité ! — que la Commune, peu préparée à la guerre, ne dut pas moins la faire pour répondre à l'agresseur et agir, non plus comme un simple conseil municipal, mais comme un véritable gouvernement. C'est ainsi qu'elle fut amenée à décréter l'enrôlement de tous les citoyens valides âgés de dix-huit à quarante ans, et cela à la suite de son décret du 29 mars, par lequel elle supprimait la conscription.

Elle eut ses délégués ou ministres à la Guerre, aux Finances, à la Justice, à l'Instruction publique, etc.; ses généraux, son Comité de Salut public, telle une Convention assiégée et ne gouvernant qu'un seul département.

Combien nous voilà loin des attributions d'un conseil municipal !

Elle prit également des mesures d'ordre économique telles que la remise aux locataires de trois termes de loyer, lesquels comprenaient les mois du siège et ceux des hostilités contre le gouvernement de Versailles, l'interdiction de la vente des objets déposés au Mont-de-piété ; la suppression du travail de nuit dans les boulangeries; la non-exécution des 150.000 protêts engagés à la suite des échéances qu'une loi, votée par l'Assemblée dite nationale, avait fixées à la date du 13 mars 1871.

Cependant, quelque dignes d'éloges que fussent ces mesures, elles venaient à une heure où, déjà, tout indiquait que ce ne pouvait être là qu'un geste vain, puisqu'une force supérieure allait la réduire à néant.

En effet, il apparut bientôt, même aux plus aveugles, qu'il en était fait de l'existence de la Commune, et chacun comprit que cette situation désespérée avait pour principale origine la faute irréparable commise aux premières heures du mouvement insurrectionnel et que l'on doit imputer d'une part à l'incompréhension de la masse ouvrière et, d'autre part, à la désastreuse intervention des politiciens qui, plus sûrement que les poètes, s'ingénient à déconsidérer toute action vraiment révolutionnaire.

Après une lutte de deux grands mois, engagée beaucoup trop tard et seulement après que l'attaque violente de ses ennemis la lui eût imposée, le Paris ouvrier succombe sous les coups d'une soldatesque ivre d'alcool et de sang.

La répression se montre féroce, et cette Saint-Barthélemy bourgeoise laisse loin derrière elle la Saint-Barthélemy catholique. Trente-cinq mille citoyennes et citoyens sont immolés à la gloire du dieu Capital ; cinquante mille prisonniers sont parqués à Satory, à l'Orangerie, aux Chantiers ou envoyés sur les pontons.

Les conseils de guerre, agissant au nom du peuple français (!), en enverront encore quelques-uns au poteau de Sa-

tory, cinq cents au bagne, un millier à l'enceinte fortifiée et cinq mille à la déportation simple, c'est-à-dire six mille cinq cents en Nouvelle-Calédonie.

D'autres milliers encombreront les prisons ou devront s'expatrier ; près de quatre-vingts mille encore se hâteront de mettre la frontière entre eux et leurs persécuteurs. C'est la Terreur tricolore s'étendant, s'élargissant, menaçant non seulement les « Communards », mais tout citoyen français ayant au cœur quelque velléité d'indépendance.

Et pendant que la délation et la peur menacent de faire disparaître le peu de fierté qui demeure en notre malheureux pays, les ouvriers qui ont pris le chemin de l'exil doivent, pour pouvoir se substanter et donner ou envoyer aux leurs ce qui est indispensable à l'existence, solliciter l'emploi de leurs bras et de leurs connaissances techniques, initiant de ce chef employeurs et salariés étrangers, lesquels pourront, et cela grâce aux vainqueurs de Paris, venir concurrencer les industriels français jusque sur leur propre marché.

* * *

Si les mouches charbonneuses, se repaissant des cadavres amoncelés dans les charniers improvisés et mal recouverts par suite de leur trop grand nombre et de l'imprévoyance de leurs fossoyeurs, deviennent un danger pour les massacreurs et les obligent à arrêter la tuerie, de même — et ici il nous plaît d'arracher le masque de la plupart des faux amnistieurs, — les employeurs s'aperçurent qu'il était grand temps qu'on mît un terme à la proscription, car, grâce aux vainqueurs de Paris, les meilleurs ouvriers avaient disparu et, depuis quelque temps, leurs congénères étrangers, ayant à leur disposition une partie de ces travailleurs émérites, les venaient concurrencer jusque sur leur propre marché.

Toute l'industrie du luxe était menacée d'une ruine complète, de même celle dite des « articles de Paris », et voilà ce qui obligea les dirigeants à faire l'amnistie qu'ils présen-

tèrent, non comme une mesure de sauvegarde des intérêts capitalistes, mais comme le résultat de leurs hauts sentiments d'humanité et de concorde.

Et la grande presse de renchérir !

Cependant, si la haute bourgeoisie française se vit lésée dans ses intérêts matériels par l'implacable répression qui sévit sur les vaincus, cette implacabilité des vainqueurs eut, dans l'ordre des idées émancipatrices, une conséquence à laquelle son étroit égoïsme ne pouvait s'attendre, car, du fait même de l'œuvre abominable de ses reîtres et, nous le déclarons avec une légitime fierté, de la digne attitude de la presque totalité de ceux des nôtres ayant échappé aux fusillades ou aux conseils de guerre, la défaite de la Commune se transforma en un triomphe moral et, de la sympathie ainsi recueillie à travers les diverses nations, naquit une poussée d'émancipation sociale dont, à l'heure où nous traçons ces lignes, se trouvent ébranlées et épouvantées toutes les puissances d'oppression et d'exploitation de l'univers industrialisé.

C'est pourquoi tous ceux qui ont vécu cette épopée prolétarienne et pris part à la lutte terrible et inégale que l'histoire a inscrite parmi les fastes ouvriers et révolutionnaires les plus remarquables, ont le droit de s'en montrer fiers et peuvent, amicalement, donner le conseil aux travailleurs de France, comme aux travailleurs des autres pays, de ne jamais oublier la dure leçon qui se dégage du mouvement insurrectionnel de 1871.

Ainsi faisant ils se garderont des embûches politiciennes et glorifieront, comme il convient à une classe ouvrière enfin avertie, la Révolution du 18 Mars, dont tant de prolétaires payèrent de leur vie la néfaste inaction.

J. ALLEMANE,

ex-forçat de la Commune.

A propos des « Frères Karamazov »

Nous croyons nécessaire de noter ici, puisque nous ne l'avons pas vu faire ailleurs, la date heureuse, importante, que marque dans l'histoire du théâtre en France la représentation des *Frères Karamazov*. Ce qu'on a nommé, d'un nom d'ailleurs impropre, le théâtre réaliste, est maintenant dépassé. Il est prouvé que dans l'intérêt de la réalité même, dans celui de l'art dramatique, un certain réalisme d'exactitude mesquine, banale surtout, maniaque en partie, ne constitue ni la réalité vraie, ni la réalité [illegible]ıtive : n'est pas l'art ; là, comme ailleurs, comme par[illegible] ne s'agit pas de copier seulement et strictement, mais [illegible]terpréter, d'utiliser vers une fin meilleure, autant que possible parfaite, — de manière à atteindre loin dans la perfection. Le socialisme agit, d'ailleurs, ainsi.

On ne saurait trop louer M. J. Rouché d'avoir créé le Théâtre des Arts qui permet à MM. Jacques Copeau et Jean Crusé, à l'excellent et probe artiste qu'est Maxime Dethomas, de monter cette belle pièce si simple de lignes, constamment poignante, où la réalité et le sentiment, le matérialisme et l'idéalisme se mêlent selon la vie en y ouvrant des horizons vers lesquels le théâtre contemporain nous mène rarement. Par la compréhension parfaite du roman de Dostoïevsky et l'union intime des trois auteurs quelque chose qu'on ne connaissait pas encore en France, qu'on n'y avait pas vu, a été présenté. Où, d'ailleurs, ne pourrait-on pas atteindre par cette collaboration étroite des auteurs ? M. Maxime Dethomas est bien en effet, lui aussi, semble-t-il, un des auteurs de la pièce par la

manière pénétrante dont son pinceau a résumé les décors et a su y sertir les personnages. Même simplicité, en effet, dans les décors, dans les costumes que dans les scènes, et là encore, par cette simplicité nouvelle, en quelque sorte classique et romantique à la fois, d'un nouveau classicisme plein de vie condensée, même puissance d'expressions, même force psychologique aiguë et harmonieuse. Même nouveau style enfin — car c'en est un — dans la sobriété de jeu des acteurs — excellents —, dans la tenue générale qu'ils maintiennent au cours de toute la pièce, sans défaillance. — Je tiens à redire qu'il y a là un fait nouveau, sans précédent, aussi total, aussi complet, chez nous et qui fait date. Ce que l'on avait tenté à l'ancien Théâtre d'Art de Paul Fort, puis à l'Œuvre, a maintenant abouti. Il y a boulevard des Batignolles le moyen d'une belle et féconde renaissance théâtrale qui protestera fort utilement et le mieux — par elle-même — contre le mercantilisme des autres, puis influera sur eux à l'heure de la victoire définitive, lorsque celle-ci se sera imposée à ses adversaires — à ses adversaires de classe, puis-je, presque, écrire.

Le public habituel des théâtres parisiens n'a guère compris, m'assure-t-on, cet effort heureux. Je ne l'en signale qu'avec plus d'insistance à nos amis socialistes qui ont, et à juste titre, désappris le chemin du théâtre ; ils me paraissent devoir désormais apprendre celui du Théâtre des Arts afin d'y apporter la compréhension pleine, ardente et fraîche dont le public capitaliste n'est plus susceptible, ainsi qu'au besoin sa collaboration. En même temps qu'il élargira par de beaux spectacles son éducation personnelle, il vivifiera une œuvre utile, empêchera peut-être, d'autre part, qu'elle ne cède ou ne s'égare, contrainte au recul par une indifférence prolongée.

Je serais heureux quant à moi si, par ces lignes rapides, j'avais éveillé l'attention de militants plus autorisés à donner des conseils et dont l'influence serait décisive pour préparer, par des spectacles comme celui des *Frères Karamazov,* le prolétariat à l'intuition, à la création de l'art de demain. Ce serait en même temps prouver la bonne volonté artistique du

prolétariat à une société capitaliste à laquelle on a laissé dire, sans rien lui reprendre, que le peuple n'avait ni goût ni joie en face des véritables choses d'art.

L'art est, lui aussi, un des moyens, plus puissant que plusieurs ne pensent, de la société de demain — qui ne pourrait exister, au surplus, sans lui. Et en écoutant le sombre drame qui décime la famille Karamazov, je songeais au chemin parcouru depuis Dostoïevsky, à toute l'espérance socialiste qui seule, pour ceux qui la vivent, pouvait vaincre ces hommes sombres que les intérêts de la vie capitaliste opposaient irrésistiblement les uns aux autres ; comme elle était plus vivante que la doctrine religieuse du jeune Aliocha et du père Zossima ; comme elle précisait la clef même qui eût ouvert ces âmes dévastées où tout ce qu'il y a de bon et de noble s'agite sans pouvoir découvrir d'issue, sinon dans la douleur.

André Lebey.

Le Capitalisme moderne en Russie

(Suite et fin)

CHAPITRE III

Les tendances « américaines » dans le capitalisme russe

I. — *La grosse industrie russe, en comparaison avec celles de l'Allemagne et de la Belgique (d'après des enquêtes de 1902). — Lutte de la grosse industrie contre la petite.*

II. — *Les grands centres industriels. — La ville russe contemporaine.*

III. — *Gros capitalistes, leurs syndicats, leurs rapports avec le gouvernement.*

I. — Les jeunes contrées ont cet avantage sur leurs sœurs plus âgées qu'elles peuvent profiter de l'expérience de ces dernières et s'arrêter ainsi peu aux étapes de la vie historique. Mais cet avantage est lié à certains désavantages : il donne au développement social des jeunes contrées un caractère catastrophique et provoque parfois en elles une telle tension de forces qu'il cause la ruine de leur organisme populaire. Cette tension entraîne nécessairement une inégalité dans le développement des diverses parties de celui-ci. Tandis que certaines sphères de la vie sociale et économique du pays évolutionnent rapidement, s'élèvent à une nouvelle hauteur, d'autres restent en arrière, deviennent parfois rétrogrades. Il se produit alors un dédoublement du développement, l'hypermie surgit en un coin et l'anémie en un autre. Quelques éléments se trouvent être hypertrophiés, d'autres atrophiés...

Le développement économique et social de la Russie a pris un tel caractère à la fin du XIX[e] siècle. Ayant comme fond général la pauvreté et l'état rétrograde des nombreux et misé-

rables villages russes, les oasis de l'économie et de la culture capitalistes ont atteint un grand développement. Illustrons ceci par quelques faits. D'après l'ouvrage de M. Pogogeff, publié par l'Académie des Sciences, la Russie comptait, en 1902, 302 grandes entreprises occupant chacune plus de 1.000 ouvriers, et en tout 710.000. En Allemagne, d'après le recensement de 1896, il y avait 296 de telles entreprises géantes) (« Riesenunternehmungen », suivant la terminologie allemande), et elles occupaient 563.000 ouvriers. « De cette manière, dit M. Pogogeff, en Russie, les fabriques importantes prédominent par leur nombre et par la quantité des ouvriers qu'elles engagent. Des résultats analogues donnent la comparaison de la Russie avec la Belgique. D'après le recensement belge de 1896, la Belgique possède 184 grandes entreprises ne comptant pas moins de 500 ouvriers chacune et 160.000 en tout, tandis qu'en Russie cette catégorie d'entreprises comprend 726 de ces dernières et occupe presque un million d'ouvriers. » En comparant les totaux du recensement belge avec ceux du recensement russe, nous pouvons juger — dit l'auteur — de l'extraordinaire développement de la *grosse* industrie capitaliste en Russie... » En Russie, grâce au développement plus tardif de l'industrie, prédominent les *grandes* entreprises...

Je prie le lecteur de ne pas oublier qu'il ne s'agit point des résultats *quantitatifs* de l'industrie russe, mais des formes, du *type*, du *rythme* de ce développement. Si l'on considère les totaux généraux, sans aucun doute, ceux de l'Allemagne et de la Belgique sont bien supérieurs aux nôtres, mais, en revanche, le *type* du capitalisme russe et le *rythme* de l'évolution de celui-ci sont, pour ainsi dire, bien « plus américains » (1).

L'importance exceptionnelle des grosses fabriques et usines

(1) Quant à ce qui concerne la France, il est plus difficile d'établir une comparaison entre elle et la Russie ; en France, la concentration des gros capitaux est évidente dans la sphère des finances, dans le domaine de la Bourse. En Russie, au contraire, le capital financier est encore peu développé. Ceci explique l'immigration en Russie du capital étranger.

russes se manifeste en ce que les grands industriels concentrent autour d'eux la plus grande part des salariés industriels. En 1899, les grandes entreprises (de plus de 1.000 ouvriers chacune) accaparaient déjà les deux tiers de tous les ouvriers industriels de la Russie (66,8 p. 100), et en 1902 travaillaient pour elles plus des trois quarts du prolétariat des fabriques et usines russes (78,5 p. 100). Cette concentration de la production est loin d'être un phénomène accidentel. C'est une tendance fondamentale et permanente ; nous pouvons l'observer aussi bien au moment d'une tension des forces productrices qu'à l'époque d'une crise. En de tels moments, la grosse industrie se montre toujours plus adaptable, plus vivace que la petite. Nous pouvons vérifier cette affirmation en étudiant les dix premières années du xxe siècle, qui ont marqué un ralentissement dans le développement de l'industrie russe.

« Comment a influé ce ralentissement sur la structure intérieure de notre pays ? demande notre économiste bien connu, Toughan-Baranovsky. Pour répondre à cette question, il examine les chiffres se rapportant au nombre d'ouvriers travaillant dans les fabriques et usines entre les années 1901-1908 et « soumis à l'inspection de fabrique ».

Le tableau ainsi obtenu est le suivant (1) :

FABRIQUES ET USINES EMPLOYANT	NOMBRE DES OUVRIERS		AUGMENTATION OU DIMINUTION
	en 1001	en 1908	
Jusqu'à 100 ouvriers.......	418.700	352.700	— 16 °/₀
De 100 à 500 —	495.300	472.100	— 5 °/₀
De 500 à 1.000 —	272.000	288.300	+ 5 °/₀
Plus de 1.000 —	525.000	655.200	+ 25 °/₀
TOTAL	1.711.600	1.766.300	+ 3 °/₀

(1) En Russie, sous le contrôle de « l'inspection de fabrique », ne se trouvent point toutes les entreprises. En sont exemptés : 1° les entreprises ne faisant travailler plus de six ouvriers ; 2° les usines d'Etat ; 3° les ateliers des chemins de fer ; 4° les entreprises minières.

« Ainsi, dit le professeur Toughan-Baranovsky, la stagnation de l'industrie a provoqué une diminution de 16 p. 100 des ouvriers travaillant dans les petites fabriques n'ayant pas plus de 100 ouvriers ; une diminution, mais moins sensible, du personnel des fabriques ayant jusqu'à 500 ouvriers et, au contraire, une augmentation d'un quart du personnel des « fabriques géantes ».

« Grâce à la diminution considérable du nombre des ouvriers des petites fabriques et à l'augmentation encore plus sensible de celui des grandes fabriques, toutes deux produites pendant une stagnation industrielle, eut lieu une nouvelle concentration de notre industrie. Loin d'amoindrir relativement l'importance économique de notre gros capital, cette stagnation industrielle l'a encore augmenté au détriment des petits établissements industriels; ces derniers, pas en état de supporter la crise, durent liquider leurs affaires. Les gros capitalistes, ayant donné déjà et auparavant le ton à notre vie industrielle, prirent encore plus d'importance, profitant de la ruine de concurrents plus faibles. Nos contrastes sociaux devinrent encore plus marqués au moment de l'appauvrissement général du pays... Le gros capital continue à conquérir infailliblement de nouvelles et nouvelles positions ! » (Voir *Retch*, 1909, n° 305).

II. — Des chapitres précédents nous savons quelle secousse a été provoquée dans la vie russe par l'invasion du capitalisme. D'énormes vagues humaines, mises en marche par lui, roulèrent s'arrêtant aux centres industriels...

Tous les centres industriels n'ont point un même aspect extérieur, une structure intérieure semblable. On peut distinguer quatre types principaux de centres industriels: 1) les villes à la grande concentration d'ouvriers industriels ; 2) les banlieues des villes importantes devenues elles-mêmes des centres industriels; 3) les grands villages contenant des fabriques et des usines (ce type est surtout répandu dans les gouvernements de Moscou, de Vladimir et dans la région de Volga); 4) les villages de « koustares » dans lesquels vivent beaucoup

de petits patrons et d'artisans indépendants. Ces villages sont disposés dans le centre et la région du Volga.

Cette différence existant entre les divers types fondamentaux des centres industriels de la Russie possède, selon quelques investigateurs, une importance sociale considérable. « L'histoire de notre question ouvrière se développa et se compliqua durant 40 ans. Ce développement est étroitement lié à la prédominance tantôt du prolétariat plus avancé des villes et des capitales, tantôt de la population, moins organisée, des fabriques de la campagne », affirme un de nos spécialistes compétents.

Remarquons que la division des types industriels cités plus haut est plus que conventionnelle et qu'ils se mêlent géographiquement et historiquement l'un à l'autre. Voici par exemple une page de la description du district de Schouya (gouvernement de Vladimir) publiée en 1908 par le « Zemstvo » local.

« Au point de vue industriel, le district de Schouya occupe une place fort importante parmi les endroits les plus industrialisés de la Russie d'Europe. Les villes d'Ivanovo-Voznessensk et de Chouya, les villages de Teikovo et de Kokhma sont connus par leurs énormes fabriques où se travaille le coton; pas moins de 100.000 personnes y sont occupées. A côté de ce développement colossal de la grosse industrie sont dispersés de petits atelirs fournissant du travail à plus de 10.000 personnes. *Dans n'importe quel district du gouvernement de Vladimir on peut rencontrer toutes les formes de l'industrie, depuis un établi d'artisan jusqu'aux fabriques pourvues de machines anglaises et expédiant leurs produits à l'étranger.* Dans le district de Chouya on rencontre une graduation telle des formes industrielles. L'aspect de la ville d'Ivanovo-Voznessensk ne peut être comparé qu'à l'aspect des villes industrielles de la Pologne et de l'Europe occidentale. A côté d'Ivanovo-Voznessensk s'éparpillent modestement des villages semblables à tous les villages russes, avec leurs toits de paille, leurs « sokhas » et leur système à trois assole-

ments... Mais si l'aspect extérieur de ces villages ne s'est pas encore modifié, l'apparition des cheminées de fabrique parmi les « isbas» des mougiks a produit un changement intérieur dans la vie du pays.

« Pourtant — lisons-nous plus loin — les intérêts industriels prédominent sur les intérêts agricoles ; les mains ouvrières sont plus occupées par l'industrie que par l'agriculture. Les bénéfices du « métier » forment le fondement du budget du paysan. »

Et voici comment explique la même édition le développement d'Ivanovo-Voznessensk et des villages industriels des alentours de celui-ci :

« La ville d'Ivanovo-Voznessensk n'a atteint un véritable développement industriel que dans les derniers 40 à 50 ans. Ce n'est qu'en 1891 que le « selo » d'Ivanovo et le « possade » de Voznessensk furent réunis en « ville » d'Ivanovo-Voznessensk. La banlieue de la ville, les « slobodki » appartenant jusqu'au dernier moment au district de Chouya et se trouvent sous la direction de celui-ci, finit par s'élargir, par se peupler du flot du prolétariat des fabriques, des paysans sans terre, de petits marchands et menus entrepreneurs industriels. Tous ces gens s'établirent dans la banlieue d'Ivanovo-Voznessensk, les uns en qualité de propriétaires d'immeubles, les autres en qualité d'ouvriers de fabriques. Ces derniers se fixèrent dans de misérables logements, ayant laissé leurs familles au village natal... Ainsi naquirent les « slobodki » aux quartiers bruyants et bigarrés hors de la protection de l'administration des villes, hors du pouvoir archaïque du « mir » rural. Seule la police eût accès à toute heure du jour et de la nuit dans ces quartiers noyés sous la boue. Ces « slobodki » avec leurs maisonnettes de poupées, leurs rues étroites ressemblent à un campements de Bohémiens, à une friperie où tout change, s'écoule. *Les uns y viennent, les autres en partent.* Comme des champignons y poussent des maisonnettes jaunâtres s'élevant, solitaires, au milieu de champs recouverts de décombres. Puis ces maisonnettes commencent à s'allonger en files. Enfin elles

finissent par ne pas pouvoir contenir tous leurs habitants. Alors de nouveaux pavillons surgissent du côté des cours. Pas un bouleau, pas un buisson dans ces quartiers. La poussière, la boue et les décombres dans les rues, le continu grondement des fabriques, la suie et la fumée dans l'air... »

A cette transformation extérieure est indissolublement lié un changement intérieur. La calme vie du paysan a dû céder la place à la fièvre capitaliste.

« L'extrême mobilité de toutes les relations, le caractère purement spéculatif de celles-ci, la chasse perpétuelle au gain, ce nerf unique et le plus subtil de la vie de toute la banlieue, se sentent à chaque pas, dans chaque phénomène. »

Le moment le plus intéressant, au point de vue économique et social, de l'évolution des centres industriels a été, sans contredit, celui de la transformation d'un « village de koustares » en un « village de fabriques ». Les « villages de koustares commencèrent à naître en Russie il y a fort longtemps, à l'époque de l'apparition de l'économie monétaire et de la nécessité de la division sociale du travail. Durant des siècles les « métiers des koustares » ont fait vivre en Russie des millions d'hommes. Mais voilà qu'entra en scène le gros capital et détruisit en quelques années les formes, vieilles de tant de siècles, et de la petits industrie. Cette destruction il l'accomplit de deux manières, soit entrant en concurrence directe avec les « koustares », soit en devenant intermédiaires entre ces derniers et le marché. Dans le premier cas, disposant de plus grandes forces techniques et organisatrices, il ne tardait pas à vaincre et à transformer des artisans indépendants et des petits patrons en ouvriers salariés. Dans le second, il laissait aux « koustares » rien que l'illusion d'une indépendance, en ouvrant ce qu'on appelle un « bureau de distribution ». Ce bureau distribuait aux « koustares » des matières brutes et rachetait chez eux les objets fabriqués pour les revendre aux consommateurs. Le travail des « koustares » est devenu ainsi ce qu'on nomme en France le « travail à domicile ». Cette forme de production est très répandue en

Russie, surtout dans le domaine de l'industrie textile. En 1907, les statistiques officielles certifièrent l'existence de 405 de tels « bureaux de distribution ».

Une des particularités les plus caractéristiques de la vie économique de l'Empire russe, c'est que les plus grandes entreprises se trouvent souvent hors des villes. Plus de 30 p. 100 des grandes fabriques et usines et près de 70 p. 100 des ouvriers de la grosse industrie se trouvent dans ce cas. Cette tendance des entrepreneurs à concentrer hors des villes la production et la force ouvrière s'explique par maintes raisons. La première de celles-ci est « le désir des entrepreneurs de s'assurer des outils vivants, peu exigeants et bon marché ». De plus, les entreprises se fondent hors des villes avec moins de formalités et de dépenses, la terre n'est point si coûteuse à la campagne, l'eau et le bois en sont plus proches, et parfois les matières premières se trouvent dans le voisinage. Cependant, ces avantages s'accompagnent pour l'entrepreneur de certains désavantages, car la fondation de fabriques hors des villes rend plus difficiles le lien économique et la circulation. « La prédominance, en Russie, de centres industriels situés hors des villes — dit M. Pogogeff — est, dans notre pays plus que dans aucun autre, une cause de la rupture de l'équilibre de la concurrence commerciale nationale et internationale. Cette prédominance fit augmenter le salaire en certaines régions et l'abaisser en d'autres. Outre cela, elle multiplie les conditions antisanitaires du travail ». Cette prédominance des centres industriels *situés hors des villes* eut, en général — d'après l'auteur cité, — une énorme influence sur la vie sociale, économique et hygiénique du pays. Cette affirmation est souvent contredite par une opinion très répandue en Russie sur l'isolement des fabriques des masses paysannes et sur la faible influence exercée par l'industrie sur ces dernières. Au contraire, le capitalisme russe, sorti de la ville, vint à la campagne dresser sa fabrique-palais juste devant « l'izba » du moujik.

Mais si la population de la Russie a joui de la culture capi-

taliste, elle a été privée de la culture proprement dite de la ville. Il est certain qu'on ne peut établir une comparaison complète, car, en Russie, la « ville » n'est pas ce qu'elle est en Europe occidentale. En Russie, elle est avant tout une unité administrative et non économique. Et parfois, quelque « village » russe, aux milliers et milliers d'habitants, n'est « village » que seulement parce que la bureaucratie a oublié de l'élever au rang de « ville ». Cette restriction faite, nous devrons quand même avouer que la vie de ville est loin d'être aussi développée en Russie qu'en Europe occidentale. D'après le recensement de 1897 seulement, les 13 p. 100 de la population russe vivent à l'intérieur des villes. Mais la *tendance* du développement est en Russie semblable à celle des autres Etats de l'Europe. Elle s'observe dans le fait que la population de la ville augmente sensiblement plus vite que celle de la campagne : « De 1724-1897, la première est devenue 51 fois plus grande, la dernière 8 fois seulement. » Et si l'on observe des villes isolées, quelques-unes d'entre elles dévoileront une faculté merveilleuse de croissance. D'ailleurs, en voici quelques exemples :

VILLES	HABITANTS		AUGMENTATION de la POPULATION
	en 1867	en 1897	
St-Pétersbourg	539.471	1.267.023	136,7 %
Moscou	351.609	1.035.664	194,8 %
Varsovie	180.657	638.208	253,0 %
Lodz	32.347	315.209	872,0 %
Riga	77.468	282.943	264,6 %
Kiew	68.429	247.432	261,7 %
Rostow-sur-Don	29.261	119.889	310,0 %
Ekaterinoslavl	19.908	121.216	508,0 %
Bakou	13.992	112.253	702,0 %
Vladicaucase	3.358	43.843	1.205,6 %
Blagovestchensk	2.050	32.606	1.490,5 %
Ivanovo-Voznesensk	1.350	53.945	3.896,2 %

L'exemple d'Ivanovo-Voznessensk est surtout très remarquable : en 30 ans, sa population augmenta presque de quarante fois : de 3.896, 2 p. 100 ! !

Cette rapide croissance des populations citadines s'explique naturellement par cette attraction qu'exerce la ville capitaliste sur les fils et les filles de la campagne. Les villes industrielles russes sont comparables aux « villes tentaculaires » belges chantées par Verhaeren, à celles de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la France. En Russie, cette force attractive de la ville industrielle se manifeste dans sa *tendance* même plus que dans d'autres Etats capitalistes, dont le développement a été plus tranquille et gradué. Tandis que de la composition générale de *toute* la population de la Russie ne vivaient à l'intérieur des villes que les 13 p. 100, le nombre *d'indépendants,* parmi les habitants citadins, s'élevait en 1897 déjà à 25 p. 100. En Allemagne, au contraire, nous constatons — d'après le recensement de 1895 — une distribution presque égale de la population et des « indépendants », entre la ville et la campagne. (Dans les villes habitaient les 49,97 p. 100 de tous les « indépendants » et les 49,83 p. 100 de toute la population.) En d'autres mots, la ville russe, encore plus que la ville allemande, est avide de la santé, de la chair et du sang humains, car elle absorbe surtout les « indépendants », c'est-à-dire les forces les plus productrices.

Chaque jour davantage affirme la ville russe sa suprématie sur le village, toujours davantage deviennent plus évidentes la suprématie de la culture moderne sur les anciennes formes de la vie, la victoire de la nouvelle mentalité sur les vieilles formes de la conscience...

III. — Le commencement du XX[e] siècle fut marqué en Russie par l'épanouissement des organisations des gros capitalistes. Ces organisations sont de deux sortes : d'un côté, les capitalistes russes s'unirent sur un terrain purement économique, tout comme ceux de l'Europe occidentale ; d'un autre, leur organisation prit un caractère demi-politique très ori-

ginal, car les capitalistes russes décidèrent d'influer constamment sur le gouvernement, en vue de leurs propres intérêts.

Dans le domaine économique, l'organisation capitaliste se fractionne suivant les branches de l'industrie. Syndicats et trusts, voilà deux degrés principaux de « l'union économique des capitalistes. La différence entre un trust et un syndicat peut être caractérisée en ces quelques mots : un syndicat est une entente conclue par les entrepreneurs, dans le but de «régulariser » le marché. Le syndicat n'est nullement à la disparition de l'autonomie technique et administrative des entreprises isolées. Le trust, au contraire, est une fusion complète des entreprises en une seule unité technique et administrative. Le trust est le plus haut degré de la concentration du capital et de la production. La « syndicalisation » des entreprises précède presque toujours leur « trustification », mais il existe cependant des formes intermédiaires entre ces deux.

Jusqu'aujourd'hui, on a peu entendu parler de trusts en Russie. Cependant, on a pu déjà y en mentionner l'existence de quelques-uns : en 1890, celui de six fabriques de crayons et, au commencement de 1908, le trust manufacturier de Lodz. Quant à la naissance des syndicats, elle date depuis fort longtemps. Il y a trente ans, quelques sociétés d'assurance contre l'incendie rédigèrent une convention secrète, qui fut pour ainsi dire l'ancêtre d'un syndicat de sociétés d'assurance. En 1886, six fabriques de Saint-Pétersbourg, de Moscou et de Riga produisant des fils de fer et des clous constituèrent un syndicat. En 1887 se syndiquèrent les fabriques de sucre. A leur tout, les producteurs de pétrole tentèrent de former un syndicat en 1892. En 1895, une convention secrète fut signée par les possesseurs d'entreprises métallurgiques et d'entreprises ayant pour but l'extraction du charbon de terre.

Mais ces tentatives ne furent que « les premières hirondelles qui ne font point le printemps ». Le vrai printemps ne vint pour l'organisation du capital russe que dans les premières années du xxe siècle. A cette époque commencèrent à se montrer les premiers indices de cette crise de surproduction qui

eut lieu entre 1901 et 1902, à la suite de l'épanouissement industriel commencé en 1893. La crise, la dépression du marché, l'affaiblissement de l'écoulement des produits montrèrent aux capitalistes russes quelques désavantages de la libre concurrence. Alors, ces derniers songèrent sérieusement à la régularisation de la vente des produits par voies d'ententes syndicales.

Les faits qui suivent montrent les progrès réalisés par le syndicalisme dans l'industrie russe.

En 1901, au Congrès des propriétaires de mines, fut décidée la fondation de quelques syndicats. Dans la même année, douze fabriques de jute formèrent un syndicat, afin de fixer des prix égaux à leurs produits. Cet exemple fut suivi de quelques fabriques de papier.

En 1902, douze entreprises métallurgiques constituèrent un grand syndicat, sous le nom de « première société actionnaire pour la vente des produits métallurgiques russes ».

En 1903, les syndicats naquirent en Russie comme des champignons poussent après la pluie : dans la région des monts Ourals se fonde un syndicat des propriétaires des mines de charbon. Les mêmes industriels du rayon de la Dombrova ne tardèrent pas à signer un accord avec eux. Dans la région du Donetz se constitua un syndicat ou la « Société actionnaire des combustibles minéraux du Donetz ». A Kharkow, les constructeurs de machines s'unirent pour niveler leurs prix. Vingt-huit usines de fils de fer et de clous se syndicalisèrent en Pologne, et les fabriques de lampes à Varsovie. A part cela, surgirent, en 1903, maints autres syndicats, celui des fabriques de miroirs, celui des fabriques de tuyaux de cuivre, etc...

En 1904, sauf tous les syndicats cités ci-dessus fonctionnèrent, en Pologne, le syndicat des fabricants de meubles, le syndicat des sociétés d'électricité à Saint-Pétersbourg, et d'autres...

Les années suivantes, ce processus continua. Surgirent des syndicats de fabriques de caoutchouc, d'asphalte, de manufactures de coton, de propriétaires de bateaux faisant le trans-

port sur le Dniester, le Boug et le Dniéper, et celui des possesseurs de bateaux sur la Vistule.

L'investigateur qui nous a fourni ces données arrive à la conclusion suivante : 1° « L'intensité la plus grande de la tendance syndicaliste s'est manifestée dans l'industrie manufacturière du cherbon et du fer, c'est-à-dire que la syndicalisation de la Russie ressemble par ses traits généraux à celle de l'Europe occidentale. » Mais ce processus ne s'est point arrêté à l'industrie « lourde », il alla plus loin. « Au commencement du xx[e] siècle, le capital réuni accapara tellement la Russie, que ne purent lui échapper mêmes de telles entreprises qui sont entièrement dépourvues de conditions favorables au syndicalisme (1). »

Maints syndicats russes ne tardèrent point à prendre un caractère national et à monopoliser la production et l'offre de certains objets. Ainsi, par exemple, le syndicat des fabriques de fil monopolise, sur le marché, la vente de bobines de fil. Organisé en 1903, le syndicat, « le clou » réussit à accaparer en quatre ans les 87 p. 100 de toute la production en Russie de clous (9 millions et demi de pouds sur 11 millions). Fondé en 1907, le syndicat « le Toit » monopolisa, au bout d'un an, la vente du fer-blanc préparé dans toutes les usines de la région des monts Ourals et dans quelques-unes de Moscou. Le syndicat récemment né, le « Prodamète », monopolise la production et la vente des poutres de fer. Depuis le 1[er] janvier 1908, la Société actionnaire « le Cuivre » contrôle toute la production du cuivre en Russie. De ses fabriques sortent, chaque année, 1.100.000 de pouds de cuivre. Le représentant unique de ce syndicat est la Société « Vogau ». Fondé en 1907, le syndicat de l'industrie du charbon du bassin du Donetz accapara bientôt le 2/3 du charbon extrait du sol de cette région. Entre les années 1907 et 1908, deux syndicats sibériens d'entrepreneurs en charbon, le « Teheremkhovsky » et le « Zabaïkalsky », partagèrent entre eux le marché principal et mono-

(1) Voir l'article de M. Zyperovitch, dans la revue *Ssovremenny Mir* (1909).

polisèrent la fourniture du charbon aux chemins de fer de la Sibérie. Le plus important des trusts a eu lieu grâce à la fusion de deux Compagnies, qui accapara les 84 p. 100 de tout le platine obtenu dans la région des monts Ourals. La monopolisation du marché par les syndicats se fit sentir et dans d'autres branches de l'industrie. En 1907, le syndicat des fabriques d'allumettes de la Russie résolut de signer un accord avec le syndicat international des préparateurs du potassium, afin que le potassium ne pût être acquis que par leurs membres. Le désir de ce syndicat était de porter un coup mortel aux producteurs indépendants. Dans la même année, le Congrès des fabricants de bouteilles arrêta un plan en vue de la monopolisation du marché.

L'union des gros entrepreneurs peut avoir, en Russie, de plus graves conséquences que dans n'importe quel autre état. Le petit et le moyen capital est trop faible chez nous pour pouvoir résister au gros capital réuni. Alors, la ruine de la petite industrie et la concentration de la production entre les mains des oligarches industriels peuvent avoir chez nous une forme très accentuée. Nous avons vu plus haut avec quelle vitesse s'opéra cette concentration, comment grandit l'importance des grandes entreprises. Et la syndicalisation de la grosse industrie a augmenté encore le poids spécifique de cette dernière, en comparaison avec la petite et moyenne industrie. De cette manière est déterminée cette « tendance américaine » du développement de notre capitale, tendance dont nous avons déjà dit quelques mots.

Quant à ce qui concerne les consommateurs, ceux-ci bénéficient, *jusqu'à un certain point* de cet état de choses. La concentration de la production permet d'abord d'améliorer la technique et de diminuer le prix des produits. Mais, lorsque cette concentration se transforme en la monopolisation du marché par quelques oligarches industriels, les consommateurs tombent entre les mains de ceux-ci, car les prix ne se trouvent plus être les résultats de la libre concurrence. La faible culture des consommateurs et leur manque d'organisa-

tion leur rendent presque impossible la lutte contre ce mal.

Le gouvernement aussi est impuissant devant le capital organisé. Les lois russes ayant pour but de régulariser les relations commerciales et industrielles sont fort archaïques. Elles ont été composées encore avant le développement des formes modernes de l'économie capitaliste et sont loin de prévoir des cas comme les syndicats et les trusts. A part cela, il est difficile au gouvernement russe d'être en *principe* contre la monopolisation du marché par les gros capitalistes, car, lui-même a monopolisé entre ses mains presque toutes les lignes de chemins de fer et un comestible dont la vente rapporte un bon bénéfice, la « vodka » (eau-de-vie). D'ailleurs, le gouvernement, en vue d'intérêts fiscaux a augmenté considérablement le prix des marchandises.

De plus, l'autocratie et la bureaucratie russes sont tellement corrompues par l'habitude d'exercer des concussions et d'exploiter la population qu'il n'est pas difficile aux gros capitalistes d'acheter l'inefficacité des mesures gouvernementales dirigées contre leurs intérêts ou d'acheter même la bienveillance de ces mesures. A son tour, les syndicats de patrons doivent aider le gouvernement dans sa lutte contre le mouvement populaire à l'avant-garde duquel se trouvent les ouvriers industriels. Ainsi, par exemple, le règlement du syndicat des fabriques d'allumettes dit que « son rôle est d'enrayer le mouvement gréviste ». Ce règlement fut mis en vigueur maintes fois. Entre les années 1905 et 1906 fut employé le lock-out, afin de soumettre les ouvriers soulevés contre l'autocratisme.

Une des mesures des plus dangereuses pour l'ouvrier, de celles qui sont adoptées pour l'ouvrier, par l'organisation des patrons, c'est ce qu'on appelle « les listes noires ». Ces listes, contenant les noms des ouvriers « ayant l'esprit mal tourné », sont distribuées à tous les patrons de fabriques et d'usines. L'ouvrier renvoyé de quelque fabrique et dont le nom est porté sur les « listes noires » ne peut espérer de trouver du travail chez un autre patron. Et comme l'union professionnelle des

ouvriers est rendue presque impossible par la répression policière, elle ne peut ni défendre, ni soutenir matériellement les ouvriers révoqués.

L'organisation du gros capital ne s'est pas arrêtée au syndicat. Elle a trouvé encore une autre forme, mi-politique, pour l'union économique des patrons. C'est « le Conseil des Congrès de l'industrie et du commerce ». Cette organisation, fondée depuis peu, unit toute une série d'organisations locales de la Russie, telles que des comités de Bourse, des sociétés de fabricants, etc... Presque tout le gros capital de notre pays est représenté en cette organisation éditant sa revue propre : *L'Industrie et le Commerce*. L'article exposant le programme de cette association dit : « Le capital, par sa nature, ne reconnaît point l'altruisme et désavoue complètement le sentimentalisme. » Mots caractéristiques ! Ce n'est plus la voix du marchand patriarcal moscovite qui s'y fait entendre, mais celle d'un « business-man » américain.

L'organisation du capital a eu, en Russie, une énorme importance *sociale*. A la place des particules amorphes de jadis, au lieu d'une « poussière humaine », nous avons devant nous l'organisation de toute une classe. La lutte sociale n'est plus la lutte de divers groupes, mais celle de classes s'organisant l'une contre l'autre. Une série de perspectives s'ouvre devant la société russe. Mais ces perspectives n'appartiennent encore qu'au domaine des pronostics, à ce que les Allemands appellent « Zukunftsmusik » (La Musique de l'Avenir). En attendant, le capital organisé essaye d'utiliser ses forces et l'influence qu'il exerce sur le gouvernement pour retirer des bénéfices immédiats. Les subsides du gouvernement, les commandes de l'état, le tarif douanier protecteur, tout cela est au service du gros capital, tout cela contribue à élever invraisemblablement les prix des produits. Les usines métallurgiques du Sud de la Russie, même en 1901, au moment de la crise, donnaient 10 p. 100, 18 p. 100 de dividende. Les producteurs de l'Europe occidentale seraient stupéfaits en apprenant quels bénéfices réalisent les branches de l'industrie russe, les plus

étroitement liées au fisc. A cause de cela, maints produits russes coûtent en Russie plus qu'ils ne valent à l'étranger. En 1900, le consommateur russe payait le sucre raffiné 6 roubles 15 le poude, tandis que le même sucre était vendu, à Hambourg, 4 roubles 30 et, à Londres, 2 roubles 48. Ce phénomène étrange s'explique par une augmentation artificielle du prix du sucre sur le marché intérieur, augmentation réalisée par le gouvernement grâce à son entente avec les principaux producteurs.

Et ce fait est loin d'être unique.

CHAPITRE IV

Le prolétariat industriel

Le développement du capitalisme et la concentration de la production se suivent de l'augmentation et de la concentration de la masse prolétaire. La « prolétarisation » toujours croissante de la population, c'est-à-dire la transformation d'une masse importante de producteurs indépendants, de « Roustares » ruraux et d'artisans citadins, en un collectif de salariés vivant de la vente de ses forces productrices est, en Russie, un phénomène indiscutable.

D'après un de nos meilleurs statisticiens, M. Lossitsky, au commencement du XX[e] siècle fut constatée, en Russie, la « prolétarisation » d'un quart de la population (22 p. 100). La composition de la masse prolétaire est très variée. On y trouve les représentants du prolétariat intellectuel, et du « lumpen » - prolétariat, c'est-à-dire de l'élément déclassé de la société. Nous allons dire à présent quelques mots sur les ouvriers salariés, laissant de côté pour l'instant les autres catégories de la population prolétaire de l'Empire russe.

L'enquête de 1902, dont nous nous sommes servis plus d'une fois déjà, a établi que le nombre d'ouvriers salariés était fort élevé en Russie. « Ce serait une erreur que de conclure — dit M. Pogogeff en résumant les données de l'enquête, — que la

population salariée de la Russie fût relativement peu importante au point de vue quantitatif. « On compte chez nous sept millions de salariés des deux sexes, les domestiques non compris. » Au contraire, « la comparaison relative du nombre de nos salariés, avec ceux de l'Autriche, de l'Allemagne et des autres Etats, est loin de démontrer l'infériorité du nôtre. »

D'après les calculs de M. Pogogeff, de Federoff, d'Ylyine et d'autres auteurs s'occupant de ces questions, la totalité d'ouvriers salariés était, en Russie, au commencement du xxe siècle, sensiblement supérieure à celle de la France, d'après le recensement de 1891, et à celle de l'Allemagne, d'après le recensement de 1895. Et un de ces auteurs certifie même « que le développement industriel de la Russie se rapproche par le nombre de ses salariés de celui des Etats-Unis » Des données exactes sur la quantité des ouvriers salariés n'existent point en Russie. Le recensement de 1897 compta 7.042.959 de tels travailleurs, répartis dans les champs et les diverses branches du travail, de la manière suivante :

	HOMMES	FEMMES	DES DEUX SEXES
Économie rurale..	1.969.717	753.173	2.722.890
Industrie métallurgique	196.282	11.321	207.603
Industrie manufacturière	2.013.505	377.271	2.390.776
Poste, télégraphe et téléphone	5.603	43	5.646
Routes et voies de communication	350.848	14.165	365.013
Le commerce (en général)	212.625	13.322	255.947
Journaliers et hommes de peine	809.651	282.433	1.095.084
Total	5.558.231	1.474.728	7.042.959

Ces chiffres sont bien inférieurs à la réalité. Ainsi, par exemple, les ouvriers de l'industrie métallurgique forment sur ce tableau un groupe de 207.603 personnes, tandis que des données plus précises de 1900, c'est-à-dire de trois ans postérieures à celles du recensement de 1897, portent à 715.000 le nombre des ouvriers de cette branche de l'industrie. De même,

d'après une enquête de l'année 1902, les 365.000 des salariés travaillant dans les entreprises de chemins de fer et de toute autre voie de communication, se trouvèrent être 545.000. Et eurent raison ces auteurs qui affirmèrent que le nombre des salariés s'éleva, en Russie, au commencement du XX[e] siècle, à 10 millions. Y compris les membres de famille, ce nombre comprenait quelques dizaines de millions de personnes ! ! !

Un fait curieux s'est produit avec la société russe. Maints de ses hommes de science, de ses hommes politiques, des membres de son gouvernement ne remarquèrent ni l'apparition, ni le développement du prolétariat industriel salarié. Il se produisit avec elle ce qui se passe avec l'individu dont Tourgueneff a dit : « Jusqu'à ce que l'homme vive, il ne se sent point sa propre vie, comme un son, elle ne lui devient perceptible qu'après quelque temps... »

Seulement, quatre ans avant le recensement général de 1897, le gouvernement russe note en des documents officiels que, « chez nous, le contingent, du moins maintenant, des ouvriers industriels dans le sens étroit du mot, c'est-à-dire de ceux qui ne possèdent pas de terre et ne retournent point travailler une portion de l'année à la campagne, est insignifiant ». En 1896, une édition du ministère des Finances avait dit que le travail industriel ne constituait pas, en Russie, ni une profession, ni un moyen d'existence qu'il n'était qu'un complément du travail rural.

Cependant, les faits ne correspondent pas à cette affirmation du ministère des Finances. D'après les données de 1893, il est évident que 70,8 p. 100 des ouvriers des fabriques et usines s'adonnent exclusivement à l'industrie et que le 29,25 p. 100 d'eux retournent périodiquement au village cultiver la terre. Et le tant pour cent des ouvriers permanents employés dans les branches les plus développées de la production — dans l'industrie textile et l'industrie métallurgique — est encore plus élevé (83,5 p. 100 et 88,8 p. 100). Par conséquent, la condition fondamentale nécessaire au développement du capitalisme, l'existence des mains ouvrières spécialisées

en l'industrie et isolées de l'économie rurale, atteint un degré suffisant en Russie.

Quelle est la composition générale du prolétariat industriel? Quelles divisions on peut y établir, d'après le sexe et l'âge ? Les réponses à ces questions nous fourniront du nouveau matériel pour montrer combien sont fortes les tendances capitalistes de la vie économique de la Russie moderne. Le développement du capital s'accompagne toujours de la transformation de la composition du prolétariat. La division technique toujours croissante du travail simplifie les formes de celui-ci. La force musculaire des connaissances techniques deviennent de plus en plus inutiles à l'ouvrier, celui-ci n'ayant à apprendre que quelques mouvements automatiques et uniformes. Ainsi la nécessité d'un long apprentissage spécial est écartée. Comme autre conséquence du développement du machinisme est la possibilité de faire exécuter le travail des plus forts de la population par les plus faibles. Comme résultat donc immédiat du développement capitaliste, nous trouvons l'utilisation du travail de la femme et de l'enfant. Aujourd'hui, les femmes et les enfants de nos prolétaires sont près des machines, à côté de leurs maris et pères, et même souvent sont à la place de ceux-ci, le travail de la femme étant bien plus mal payé que le travail de l'homme.

Dans les régions les plus industrialisées de l'Empire russe, le labeur de la femme et de l'enfant est exploité depuis longtemps : dans le gouvernement de Varsovie, les femmes constituaient déjà, en 1885, les 49 p. 100 de la totalité des ouvriers de ces parages. Entre les années 1894 et 1895, les adolescents de la Russie d'Europe (sauf ceux du royaume de Pologne) formaient plus des 8 p. 100 de la force ouvrière, et les mineurs plus de 1 p. 100. Dans le royaume de Pologne, les chiffres correspondants sont de 12 p. 100 et de 2 p. 100.

En considérant « les Recueils des rapports des inspecteurs de travail » des premières années du XX[e] siècle, nous y remarquerons le développement rapide de l'exploitation du travail de la femme et de l'enfant, et le remplacement gradué du la-

beur de l'homme par celui de sa compagne et de ses enfants. Entre les années 1901 et 1905, le nombre d'ouvriers *augmenta*, en Russie, de 22,7 p. 100 à 24,4 p. 100 et le nombre d'ouvriers y *diminua* de 66,7 p. 100 à 65,2 p. 100. Dans les exposés des inspecteurs de travail, datant de 1905, se constate le fait indiscutable du remplacement progressif du travail de l'homme par celui de la femme et des enfants. L'inspection de travail note « la préférence certaine accordée par les fabricants aux femmes, comme à un élément travailleur plus tranquille et stable et surtout peu rétribué. » Dans les exposés de 1906, les inspecteurs s'expriment encore plus clairement : « L'augmentation relative du nombre des ouvrières et la diminution même absolue du nombre des ouvriers sont, sans aucun doute, les résultats du récent mouvement ouvrier : les fabricants, partout où il y a seulement possibilité, remplacent les hommes et même les adolescents par des femmes dont la présence dans les fabriques est bien plus sûre et le travail moins rétribué. *Les femmes accaparent en ce moment même les postes qui étaient auparavant l'apanage exclusif de l'homme.* » (Voir « Recueils des rapports des inspecteurs de travail » de l'année 1905, page IX, et de l'année 1906, page VII, édités par le ministère du Commerce et de l'Industrie.)

A la suite de la femme entra dans la fabrique l'enfant : à la fin de 1904, les adolescents constituaient les 7,7 p. 100 du nombre total des ouvriers industriels de la Russie, et au commencement de 1908, déjà les 8,6 p. 100. La quantité d'ouvriers mineurs a aussi augmenté en ces dernières années.

L'importance sociale et économique de ces faits est énorme. Tout d'abord, celui-ci est accompagné de la destruction de la famille de l'ouvrier, car, à présent, non seulement le père, mais encore la mère et les enfants passent toute la journée à la fabrique, comment peut-il être ainsi question d'un « foyer familial ! » Puis, ce fait a causé l'affaiblissement des salaires. D'un côté, la possibilité de se procurer une main-d'œuvre bon marché, celle de la femme, d'un autre, la considération que le salaire de l'homme destiné jadis à l'entretien de toute la fa-

mille est complété aujourd'hui par l'argent gagné par les autres membres de la famille, ont permis aux patrons de payer *relativement* moins les ouvriers mariés.

D'ailleurs, en général, le salaire d'un ouvrier russe est peu élevé. Il est bien difficile de le comparer non seulement à celui d'un Anglais, mais encore au salaire soit de l'Allemand, soit du Français (1). Ainsi, par exemple, la paye d'un mineur du Sud de la Russie était, en 1904, sensiblement plus faible de 12 p. 100 que celle d'un mineur français d'entre les années 1860 et 1870. Et le mineur français actuel gagne presque une fois et demie plus que son camarade russe.

D'après les données de « l'Inspection de fabrique », de l'année 1904, revient en moyenne à chaque ouvrier de la Russie 213 roubles (567 francs) par an, c'est-à-dire moins de 50 francs par mois. Cette moyenne varie d'après les régions : dans le gouvernement de Saint-Pétersbourg, elle est de 366 roubles, dans celui de Moscou de 204, dans celui de Vladimir de 163. Dans quelques régions, le salaire est invraisemblablement faible. Dans un gouvernement du royaume de Pologne (dans le gouvernement de Lomja), l'ouvrier gagne, par an, 64 roubles, c'est-à-dire 5 roubles par mois (de 13 à 14 francs !). D'ailleurs, à quoi bon parler du gain des salariés travaillant dans des entreprises privées, si celui des ouvriers au service de la municipalité n'est pas plus élevé. La municipalité de Saint-Pétersbourg avoue dans un de ses rapports que « le salaire actuel est souvent insuffisant pour satisfaire les besoins, même les plus urgents, des ouvriers, tels que le besoin d'aliment, de gîte et de vêtement ». (Voir *Isvestiya Peterbourgskoï Gorodskoï Doumy* « Le Messager du conseil municipal de Saint-Pétersbourg », 1905, n° 18.) Elle reconnaît qu'un grand nombre d'ouvriers municipaux de cette ville ont un salaire « tellement insignifiant qu'il ne peut pas leur assurer un gîte pour la nuit et les force à s'abriter dans quelque coin humide ou dans

(1) D'après les données d'une statistique anglaise (*Livre bleu* de 1908), le gain moyen d'un ouvrier allemand est égal aux 83 p. 100, et celui d'un Français aux 75 p. 100 du salaire d'un ouvrier anglais.

un asile de nuit... Le salaire, qui n'est en rapport ni avec le travail fourni, ni avec le coût de la vie dans la capitale, met les ouvriers dans des conditions matérielles qui détruisent leur santé et ont une mauvaise influence sur leur moralité » (*Ibid.*, p. 1339). Des faits analogues et même plus caractéristiques encore se produisent dans des villes de la province.

Les rapports matériels qui existent entre les patrons et les ouvriers de la Russie n'ont point de semblables en Europe occidentale. Dans beaucoup d'endroits est répandu le paiement *en nature* du salaire. L'ouvrier reçoit des provisions soit directement du patron, soit dans la boutique organisée dans la fabrique même. Dans le gouvernement de Moscou, en 1904, des 47 millions de roubles gagnés par les ouvriers, ces derniers ne touchaient en argent que 38 millions. Les autres 9 millions étaient payés *en nature*. Sur les 17 gouvernements formant les rayons de Moscou et de Saint-Pétersbourg, ce n'est que dans trois que « l'Inspection de fabrique » n'a point noté des cas de paiement en nature du salaire. Dans des régions plus « européennisées », comme dans le royaume de Pologne, cette forme archaïque est presque disparue.

Un autre fait attire sur lui l'attention, c'est le grand nombre *d'amendes* infligées aux ouvriers par les patrons : en 1901, on nota dans les fabriques et usines de la Russie d'Europe, y compris celles de la Pologne et du Caucase, 2.300.000 amendes de distribuées (194 amendes pour chaque centaine d'ouvriers). Entre les années 1901 et 1905, la moyenne annuelle des amendes arrachées aux ouvriers de la Russie d'Europe a été de plus d'un demi-million de roubles, c'est-à-dire de 1.330.000 francs. Les sommes réalisées grâce aux amendes servent à l'organisation « du capital d'amende » dont on distribue des secours aux ouvriers avec lesquels s'est produit quelques accidents de travail. Les ouvriers n'ont pas le droit de s'occuper de l'emploi de cet argent qui, presque toujours, est fort mal utilisé. L'assurance de l'ouvrier par l'Etat est encore inconnue à la législation russe.

Quant à ce qui concerne la durée de la journée de travail,

la loi de 1897 a fixé son maximum à 11 heures et demie pour les ouvriers adultes. Il est impossible de ne pas trouver ce maximum trop élevé au point de vue physiologique (voir par exemple, l'intéressante étude de M. le Dr René Laufer sur « l'organisation physiologique du travail », édition de la *Nouvelle Revue*, Paris, 1907). En réalité, les entrepreneurs des grands centres industriels exigent, en général, une journée de travail plus courte. Les uns en exigent une de 11 heures, d'autres une de 10 heures et demie, ou de 10 heures, et certains même une de 9 heures. Mais en revanche quelques entrepreneurs font travailler leurs ouvriers beaucoup plus longtemps que ne leur permet la loi de 1897. Voici quelques exemples qui ont été déjà publiés par moi dans la revue *Les Annales de la Régie directe* (Genève, 1910, n° 16).

Les ouvriers municipaux d'horticulture de Saint-Pétersbourg, d'après le rapport du jardinier municipal, ont la journée de 12 heures et demie en moyenne ; mais en été, la durée de leur travail journalier atteint 17 heures. A Odessa, la durée de la journée des ouvriers municipaux est de 15 heures et demie (*Odesskiya Novosti*, 1905, n° 6715). A Saratov, les tueurs des abattoirs municipaux travaillent, d'après leur propre témoignage, de 4 heures du matin à 8 heures du soir et « plus tard encore ». De plus, les jours fériés n'existent point pour eux. A Poltava, les ouvriers du service municipal des eaux ont la journée de 18 heures (! ! !) ce qui a été attesté publiquement et officiellement par un membre de la municipalité (*Poltavchtchina*, 1905, n° 68).

Puisque les conditions matérielles du travail et de la vie des ouvriers russes sont telles que nous venons de les voir, il ne reste plus de place pour les « droits de l'homme et du citoyen » dans les rapports entre les capitalistes et les salariés. Nous constatons en Russie la dépendance complète des ouvriers vis-à-vis des patrons et des chefs des entreprises. Combien « patriarchales » sont les formes de cette dépendance comme le prouve, par exemple, le fait suivant : Dans chaque compte-rendu annuel de « l'Inspection de Fabrique », des pro-

cès-verbaux dressés contre des patrons pour les mauvais traitements, voir même des coups infligés aux ouvriers. Le compte rendu de l'année 1907 cite 9.077 de tels cas. Cette manière d'administrer des châtiments corporels, restée chez les patrons, est une héritage de l'ancien servage.

Je ne m'arrêterai point sur les autres défauts de l'organisation de la vie ouvrière russe. Je me contenterai de faire remarquer que les mauvaises conditions du travail deviennent nuisibles à la fin non seulement à la santé et à la mentalité de l'ouvrier, mais aussi au capitalisme lui-même. Ils affaiblissent ce dernier, par la comparaison avec le capitalisme étranger qui, lui, jouit du travail d'un ouvrier mieux payé, et, par conséquent, mieux nourri et plus sain.

« La rivalité industrielle entre les divers pays se transforme, en effet, en une lutte entre les capacités productives personnelles des ouvriers, dit fort justement le Dr René Laufer. Toutes les autres conditions tendent à s'égaliser. La rapidité et le bon marché des communications font disparaître les avantages que peut assurer à un pays sur un autre la proximité des matières premières et des débouchés... Et comme les agents matériels de la concurrence deviennent équivalents, la suprématie appartiendra au pays qui pourra tirer le meilleur parti de ses énergies humaines, à celui dont la classe ouvrière sera la plus vigoureuse, la plus intelligente et la plus productrice (1). »

Sous ce rapport, il reste encore beaucoup à désirer à l'industrie russe.

GRÉGOIRE ALEXINSKY,
Ancien Député à la Douma.

(1) Dr RENÉ LAUFER, *L'Organisation physiologique du travail* (Paris, 1907, pp. 44 et 45).

Revue sociale du mois

MOUVEMENT POLITIQUE

Le Premier Mai

L'attitude du ministère a été vraiment surprenante et je ne peux pas croire, quant à moi, qu'il n'y ait pas eu au moins un des ministres qui n'ait tenté de faire prévaloir auprès de ses collègues un autre point de vue. Il me semble, comme à tout esprit normal, que ce soit la police qui doive être aux ordres du gouvernement ; en France, en république, il n'en paraît rien et c'est le gouvernement qui demeure aux ordres de la police. On a eu, en effet, plus ou moins, dans les jours qui ont précédé le 1er mai, le sentiment d'une capitulation graduelle du ministère devant celui qui a remplacé les princes déchus, sur un plan plus spécial, Sa Majesté Lépine — car je ne saurais solidariser toute la police avec lui ; il doit se rencontrer là, comme ailleurs, malgré tout, relégués, bien entendu, au second ou même au dernier rang, des gens sensés. On pouvait donc, à la rigueur, excuser le ministère le 1er mai ; malgré des charges injustifiables, que nul ne saurait défendre, bien des travailleurs persévéraient dans leur réserve indulgente. La visite solennelle de M. Monis à la Préfecture de police a détruit la fragile barrière que nous maintenions nous-mêmes afin de ne pas aller plus loin dans notre protestation. Il y a une sorte de scandale à insister victorieusement sur la faute commise, à la revendiquer. Si M. le Président du Conseil, probablement mal conseillé et mal entouré à son tour, avait réfléchi aux conséquences des déceptions successives qui sont infligées au monde ouvrier, il aurait agi différemment. Au surplus, l'heure est bien mal choisie pour se diminuer de la sorte : le conflit marocain s'embrouille, la réalisation de la loi des retraites nécessite un grand effort de persuasion et prouve non seulement la nécessité de la confiance, mais que celle-ci est fort intermittente dans le prolétariat, sollicité, et fort adroite-

ment, par les diverses forces de réaction, capitalistes et cléricales, de plus en plus associées, enfin un mouvement visible, destiné à perdre à jamais la possibilité d'union des groupes de gauche, se dessine avec netteté. M. Monis, comme M. Clemenceau, comme M. Briand, avec moins de brutalité, avec moins d'éclat, modestement mais tout aussi visiblement, est atteint à son tour par la maladie gouvernementale, qui commence à être connue, du kara-kiri. Sport curieux, peut-être, non dépourvu de générosité originale, mais qui, à travers les ventres ministériels, finira par atteindre le régime. — Il serait temps que l'on sût gouverner.

Si encore quelques raisons avaient pu légitimer le formidable appareil militaire de Paris en état de siège. Or, non seulement avant la manifestation tout démontrait la volonté pacifique et pacificatrice des travailleurs, mais leur attitude même le 1er mai et, j'ajoute l'attitude de la troupe ainsi que celle de plusieurs agents, malgré les provocations de certains de leurs chefs, ont prouvé le désir de conciliation générale, la compréhension sans hostilité qui s'imposait de part et d'autre.

Je me suis tenu, de deux à quatre heures, place de la Concorde, face aux Tuileries, sur l'avenue des Champs-Elysées, à droite. J'ai vu venir peu à peu la foule, nos amis et ces éléments divers de curieux, composés, en grande partie, de bons bourgeois et d'étrangers, qui se mêlent à toutes les manifestations. La première charge, comme les suivantes, a eu lieu sans que rien la légitimât ; ridicule et tragique à la fois, elle blessait, j'en suis certain, ceux-là même qui, par ordre, l'accomplissaient. L'officier qui la dirigeait, arrêté après les gazons, ne savait que faire et l'expression gênée, un peu honteuse de son visage, était visible. Les manifestants le sentirent si bien qu'ils interrompirent leurs sifflets. La police — une certaine police — aura beau faire, l'armée se rendra bientôt compte dans sa majorité que la classe ouvrière socialiste n'est pas ce que l'on dit, qu'elle a progressé visiblement, et que ceux qui s'obstinent, par ignorance ou par calcul, à mentir sur un sujet aussi grave, sont indignes d'être écoutés.

Quel gouvernement, quels citoyens désireux d'un progrès constant et pacifique se refuseraient de réfléchir à la somme de rancune que de pareilles erreurs, trop répétées, entretiennent, accumulent dans l'esprit des ouvriers qui s'y arrêtent ? Qui ne comprendrait qu'il a fallu aux assistants un véritable sang-froid, un réel bon sens politique, supérieur à celui du préfet de police, pour se taire en face de provocations insensées ? Et ceux qui se voyaient ainsi refuser le droit de proclamer leur foi ou, puisqu'ils ne disaient rien, de rêver en paix à une espérance légitime, dans un

pays où, du délégué cantonal au ministre, chacun répète que le travail est la base de la République, songeaient qu'ailleurs, passée la frontière, dans des monarchies, dans des empires, leurs amis avaient plus de liberté. Ils avaient enfin le loisir d'examiner ceux qui, dans leur esprit, bénéficiaient de ces extraordinaires mesures d'ordre, et ils cherchaient vainement, j'imagine, sur les visages quelquefois sottement ironiques des messieurs en voiture, l'expression d'intelligence qui aurait pu, à la rigueur, les excuser. Il faut le dire et le répéter : la bourgeoisie française actuelle est insensée, et c'est elle la grande coupable. Si elle continue de la sorte, elle émasculera et tuera toutes les belles énergies de la race, tout ce qui ne demande qu'à vivre. On se plaint — et à juste titre — de l'absence de générosité de la jeunesse contemporaine, de son manque d'idéal et de jeunesse même ; mais on oublie de se demander si les leçons qu'elle a reçues, si les exemples qu'elle a dû suivre n'ont pas, dans cette décadence, une grande part de responsabilité. Etonnez-vous ensuite, qu'à certaines heures, à certains moments, la colère s'empare du prolétariat, que plusieurs de ceux qui le composent deviennent des « barbares ». C'est vous qui les aurez, en partie, rendus tels. Quand le *Temps*, chaque jour, plus inintelligent et moins loyal, vient déclarer avec une emphase prudhommesque irrésistible de drôlerie que l'heure sonnera bientôt où il y aura d'un côté l'ordre et de l'autre la barbarie, il ne se rend pas compte — car je ne puis supposer, malgré tout, qu'il le fasse exprès — qu'il prépare de nouvelles barricades de juin. Un pareil langage est abominable ; il doit cesser, et je m'étonne que le gouvernement, plus armé après tout qu'il ne veut s'en convaincre, ne s'en rende pas compte.

Hélas ! La République, conseillée par ses ennemis, les écoute et repousse elle-même ses meilleures troupes, ses meilleurs alliés. Elle ne s'est déjà que trop aliénée toute une partie de la jeunesse. Qu'elle prenne garde à désespérer la classe ouvrière, que l'on veut orienter loin d'elle. La tactique n'est pas neuve, pourtant, et l'on demeure stupéfait de la voir s'accomplir avec la complicité inconsciente de ceux-là mêmes contre lesquels elle progresse.

Pourquoi ceux qui arrivent au pouvoir changent-ils si vite de mentalité ? Nous savons bien, nous savons tous que la manière de voir ne peut y être la même qu'auparavant, mais il y a une limite, il existe des nuances. Et si un pouvoir ne doit pas paraître se méfier du peuple et de l'armée, c'est bien un pouvoir républicain. La prudence, certes, demeure indispensable ; encore faut-il qu'elle ne s'exagère pas au point de n'être plus qu'une maladresse,

et n'oubliez pas, non plus, que les divers gouvernements qui se sont succédés en France se sont tous, sans exception, minés bien plus par excès de prudence que par excès d'audace. Il existe, en effet, une audace raisonnée qui comporte en elle une garantie, ainsi que la plus agissante, la meilleure des défensives.

On nous répliquera : vous ignorez les raisons de la Préfecture. Si nous avons tort, que celle-ci le démontre, et nous serons les premiers à nous incliner. Puisque nous sommes un pays de libre-discussion, puisque, comme le disait Waldeck, « nous avons choisi la liberté », qu'un de nos camarades porte la question à la tribune de la Chambre; tous pourront juger le débat et, du même coup, seront à même de jeter la pierre à qui la mérite. Je doute que ce soit du côté de la classe ouvrière et du Parti qu'elle se dirige. Elle suit déjà, manifestement dans l'opinion publique, une autre parabole. Elle n'atteint peut-être pas encore le ministère, mais elle frappe en plein sur la politique imposée par la Préfecture.

André Lebey.

MOUVEMENT SYNDICAL

L'autre danger

Nous ne ferons jamais ici de la polémique, mais nous sommes résolus, car c'est pour nous un devoir impérieux, à dénoncer, en en montrant toutes les conséquences, les atteintes qui sont portées à la neutralité politique des syndicats.

Certains faits très graves appellent aujourd'hui notre attention.

Depuis quelque temps, la *Voix du Peuple,* organe *officiel* de la C. G. T., a manifesté une accentuation nouvelle de son inadmissible tendance libertaire.

Elle a d'abord inséré des filets hebdomadaires intitulés : « Coups de plume », dont l'auteur, E. Séné, se plaisait à dire qu'il *s'aiguisait les ongles sur nos bons amis de la politique.*

Enfin, elle vient de publier deux leaders articles qui, sous la même signature et ce titre: « L'autre danger », dénoncent le « péril » que le Parti socialiste fait courir, paraît-il, au mouvement syndical.

Le sens antiparlementaire général et particulièrement antisocia-

liste de ces filets et articles est très net, et leur auteur même ne témoigne d'aucun souci de le masquer. Quel droit, en ce cas, pouvaient-ils donc avoir à l'hospitalité de l'organe confédéral?

La constitution de la C. G. T. serait-elle modifiée ? N'y admet-on plus les travailleurs de toutes opinions ? Et serait-elle devenue officiellement opposée à toute action politique, surtout socialiste, de ses membres ?

Nous ne le croyons pas, et si les bases sur lesquelles elle s'est formée subsistent, si sa neutralité politique reste statutaire, pourquoi la *Voix du Peuple*, son journal, auquel tous les syndicats sont obligatoirement abonnés, l'enfreint-elle ainsi ?

Ses dirigeants actuels auraient-ils l'intention de la rendre impossible aux socialistes ?

E. Séné signale à l'organisation ouvrière qu'à part le danger du subventionnisme il en est pour elle un autre : « l'enlisement, l'absorption par le Parti socialiste » !

Est-il bien sûr de lui avoir montré ainsi tous les périls qui la guettent? Ne coure-t-elle pas encore, en s'opposant au Parti socialiste, cet autre danger d'écarter d'elle tous ceux des travailleurs qui croient à la nécessité de l'action politique ?

Un jugement intéressant

Le conseil des prud'hommes de Bordeaux, réuni sous la présidence d'un patron, vient de rendre un intéressant jugement concernant le délai du préavis de rupture de contrat de travail.

En voici les attendus très curieux, surtout au moment où le contrat de travail va être discuté à la Chambre :

« Attendu que, dans l'ordre social, la situation d'un patron et celle d'un employé ne peuvent être mises en parallèle ; que si le patron est obligé de se conformer aux usages qui exigent, à Bordeaux, un mois de préavis, il ne saurait être demandé, en toute équité, à l'employé, une stricte réciprocité; que dans bien des cas, surtout dans celui où l'avenir d'un employé est en jeu, un préavis de quelques jours de la part de l'employé est suffisant ;

« Attendu qu'il est plus facile à un patron de trouver un employé qu'à ce dernier de trouver une situation. Que le plus souvent l'employé reste de longs mois sans travail ;

« Attendu que si la réciprocité était exigée, elle serait de nature à nuire, non seulement à l'employé, mais encore à l'existence de sa famille, dont le salaire du chef est en général l'unique ressource;

« Attendu que, sauf des cas particuliers, régis très souvent par des contrats spéciaux, le patron n'est pas lésé par le départ de

son employé de telle façon qu'il lui faille pour cela demander à celui-ci des dommages-intérêts ;

« Attendu que Z... occupait chez X... un emploi subalterne aux écritures, ainsi que l'indiquent les appointements de 100 francs qu'il recevait. »

Tactique patronale

Depuis quelque temps, un procédé que les esprits droits ne sauraient trop condamner est fort en honneur du côté patronal.

Quand un employeur, afin d'appliquer dans son usine des conditions nouvelles de travail, veut renouveler son personnel, l'expurger des « fauteurs de désordre », il prend un prétexte quelconque, inventaire ou baisse factice d'affaires, pour déclarer un lock-out.

Quelques jours après, il procède à un réembauchage en choisissant parmi les solliciteurs d'emplois ceux qu'il juge le plus serviles.

La plus récente application de cette tactique a été faite par MM. Chenard et Walcker, fabricants d'automobiles à Aubervilliers.

Il faut le dire, ces procédés obliques sont inadmissibles et discréditent la classe qui les emploie. Mais comment en rendre la pratique impossible autrement que par le développement de jour en jour plus grand de l'organisation ouvrière ?

Quand donc les travailleurs comprendront-ils cela !

Digne attitude

Les électriciens de la Seine ayant décidé de solliciter l'intervention gouvernementale en faveur de leurs camarades révoqués à la suite de la dernière grève, le citoyen Pataud, secrétaire de leur syndicat, écrivit au président du Conseil pour lui demander une entrevue. Celle-ci lui fut accordée pour le jeudi 16 mars.

Cedit jour, Pataud se présenta, muni d'un important dossier, au ministère de l'Intérieur. Il comptait bien rencontrer là M. Monis en personne. Aussi grande fut sa surprise quand il ne trouva pour le recevoir que le fils et chef du cabinet du ministre.

Sans doute, ce fonctionnaire avait reçu pleins pouvoirs pour entendre la délégation des électriciens et prendre à son égard, au nom du gouvernement, des engagements formels, mais c'était au président du Conseil même que Pataud disirait causer et, plutôt que de le faire avec l'un quelconque de ses sous-ordres, il préféra se retirer.

Nous ne saurions trop louer ce geste très digne. Chacune des nombreuses fois qu'il se présenta dans un ministère, Pataud fut toujours, comme il était logique, reçu par le ministre personnellement, et nous ne comprenons point les raisons qui ont pu pousser M. Monis à agir autrement qu'avaient fait avant lui notamment MM. Clemenceau et Briand.

Les révoqués dussent-ils attendre encore longtemps l'intervention ministérielle qu'ils sollicitaient, Pataud eut raison de renoncer à sa démarche. Continuée en de telles conditions, elle devenait pour lui une humiliation véritable qui, derrière sa personne, aurait atteint l'organisation même dont il possède la confiance.

E. Chaillé,
de l'Union des Mécaniciens de la Seine.

Evolution syndicale en Angleterre

Dans sa circulaire du mois d'août (1) adressée aux membres de son syndicat, le vieux chef des mineurs du Northumberland, Thomas Burl, met en garde « tous ceux qui tiennent à perpétuer l'influence, à maintenir le bon renom du mouvement syndical, contre certaines tendances nouvelles capables d'éveiller des craintes sérieuses pour l'avenir du mouvement ouvrier... On n'a pas seulement vu se produire de brusques cessations de travail, mais elles étaient généralement accompagnées de ruptures de contrat (envers le patron), de déloyauté plus ou moins grande envers le syndicat auquel appartenaient les grévistes. La brutalité de pareils procédés doit nécessairement mener à des dangers considérables ».

Le vieux chef écrivit spécialement ces lignes à l'occasion d'une grève qui éclata tout à coup sur le chemin de fer du Nord-Est, sans avertissement, voire même à l'insu de l'organisation syndicale, et cessa également tout à coup, en l'espace de trois jours. Mais il pensait aussi à toute une série d'autres grèves qui pendant les dernières années se produisirent en diverses branches d'industries (l'industrie textile, par exemple, et les constructions navales), et avaient revêtu le même caractère de révolte contre les arrangements signés avec les patrons, et contre l'autorité des organisations syndicales. Son propre syndicat et le syndicat allié des mineurs

(1) Nous avons cru utile de traduire pour nos lecteurs la remarquable étude de Rothstein, publiée par la *Neue Zeit* du 28 novembre dernier. Il importe au plus haut point que les socialistes français soient exactement renseignés sur l'évolution récente du syndicalisme anglais. — A. T.

du Durham (jusqu'alors modèle de fidélité et de discipline) ne restèrent pas à l'abri de cette épidémie d'indiscipline tout à fait particulière; à l'occasion de la loi sur la journée de huit heures qui entrait en vigueur le 1er janvier 1910, les chefs du syndicat, après plusieurs mois de négociations, avaient pu signer à la dernière heure avec les patrons un nouveau traité relatif aux conditions du travail et aux salaires ; alors un tiers environ des ouvriers refusèrent dans les deux bassins de donner suite au traité, et restèrent trois ou quatre mois en révolte, en rébellion ouverte contre leurs chefs qu'ils accusaient de duplicité et autres crimes graves.

Lorsque Thomas Burt envoya sa circulaire, il ne soupçonnait certainement pas qu'avant quatre ou cinq petites semaines les faits qu'il déplorait dûssent avoir une extension si grande et revêtir une forme si audacieuse que le monde industriel tout entier fût saisi d'étonnement. D'un seul coup — fin août et commencement septembre — l'esprit d'indiscipline se manifesta en même temps et avec une violence inouïe dans les constructions navales, chez les chaudronniers, dans l'industrie textile, chez les cardeurs de coton, dans le bâtiment, chez les mineurs de la Galles du Sud et dans les chemins de fer, chez les employés du grand chemin de fer du Nord. Dans toutes ces branches d'industrie subsiste depuis plus ou moins longtemps un contrat sérieux avec les patrons, en vertu duquel aucune grève locale ou aucune obstruction locale ne peuvent se produire avant qu'on ne s'engage d'abord, par une suite d'insistances, sur la voie de la conciliation, de l'union et de l'arbitrage légal. Malgré cela, dans chaque cas particulier, dans chaque domaine, les ouvriers cessèrent le travail, sans employer la voie prescrite par les traités, et parfois même à l'insu ou sans la permission de l'organisation syndicale. L'histoire des premiers conflits, qui sont aussi les plus importants, caractérise toute la situation.

Chez les cardeurs de coton, les rapports entre les trois syndicats de l'industrie cotonnière et l'association patronale sont réglés déjà depuis 1893 par le célèbre contrat connu sous le nom de « Brooklands Agreement » ; d'après ce contrat, les deux parties reconnaissent les maux occasionnés par les conflits, et, par suite, l'utilité des moyens qui pourraient les solutionner rapidement, pacifiquement, et éviter la grève ou le lock-out. Pour cela le Brookland Agreement prescrit, avant la déclaration de grève ou de lock-out, que le secrétaire de l'une des parties fasse une communication écrite au secrétaire de l'autre partie sur le motif de la grève, et les secrétaires ou une commission de trois représentants devraient

s'efforcer alors d'aboutir à une entente. En cas d'insuccès le motif du conflit serait discuté ultérieurement par une commission de l'union patronale et des syndicats. La même règle s'applique quand les patrons veulent introduire une modification dans les conditions de travail ou les salaires ; ils doivent, avant de mettre leurs projets à exécution, traiter avec les ouvriers de la façon indiquée.

A l'exception d'une grève de sept semaines en 1908, cet « Agreement » a exercé une si heureuse influence que durant les dix-sept dernières années la paix industrielle ne fut jamais troublée dans l'industrie cotonnière. Les salaires montaient ou baissaient de 5 p. 100 selon les prescriptions de l' « Agreement », à savoir que les modifications de salaire peuvent seulement varier dans ces proportions et une fois par année ; les heures de travail furent augmentées ou diminuées selon les prévisions du marché ; les anciennes conditions de travail furent abolies, de nouvelles furent introduites ; mais la paix ne fut, comme on l'a déjà dit, pas une seule fois détruite, et toutes les réformes s'accomplirent sur le terrain de l'entente à l'amiable. Peu importe de savoir si les ouvriers ont gagné à ce régime, et dans quelle mesure. Les renseignements officiels qui ont une prédilection pour les formules mathématiques disent, il est vrai, que de 1893 au commencement de 1910, les salaires des tisseurs ont augmenté de 15 p. 100 et ceux des cardeurs de 19 p. 100. Mais si on examine ces chiffres de façon absolue, on découvre, d'après les conclusions du dernier *Census of production* que tout leur éclat consiste en ceci : entre 1886 et 1906 le salaire moyen des ouvriers de l'industrie textile est monté de 23 marks 60 à 28 marks 60 pour les hommes, et de 15 marks à 18 marks 65 pour les femmes.

Mais cela entre parenthèses. Voici l'important : après que, dans l'automne de 1908, les patrons eurent obtenu une réduction de 5 p. 100 sur les salaires (c'est précisément ce dont il s'agissait lors de la grève de cette année là) et apprécié ainsi deux années fort avantageuses (sans naturellement relever les salaires par la suite), ils réclamèrent en avril de la même année, lorsque les prévisions devinrent plus mauvaises, une nouvelle réduction de 5 p. 100. Les ouvriers protestèrent et on se trouvait menacé d'une grève ou d'un lock-out lorsque le roi Edouard mourut ; les patrons saisirent cette occasion d'ajourner à plus tard les négociations, par respect pour la mémoire du grand pacificateur. Lorsque ensuite les deux parties furent de nouveau en présence, on tomba d'accord pour que les patrons retirassent leurs exigences, et les salaires du moment furent assurés pour une durée de cinq années. La paix fut ainsi scellée.

Mais seulement en apparence. Ce beau traité fut signé le 8 août, mais un mois plus tard, jour pour jour, l'opinion publique apprit avec surprise que la commission de l'union patronale avait convoqué pour le 12 une assemblée de ses membres, afin de menacer l'industrie cotonnière d'un lock-out général pour le 1er octobre. Il s'agissait d'une atteinte qu'avait portée le syndicat des cardeurs (Cardroom Operatives' Association) au « Brooklands Agreement ». Dans une usine près d'Oldham, la Fern Mill, on donna à un cardeur un certain travail — nettoyage d'une machine — qui, d'après lui, ne rentrait pas dans ses attributions. Il posa la question à son syndicat et celui-ci lui interdit d'exécuter le travail. Il fut congédié pour cela par l'administration de l'usine. Le syndicat fut vivement irrité. Le travail donné, protesta-t-il, devait être considéré, au sens du « Brooklands Agreement », comme une dérogation aux conditions de travail, et l'administration de l'usine n'avait pas le droit de l'imposer sans une entente préalable avec le syndicat des cardeurs. Les patrons, de leur côté, nièrent que le travail en question fût une pareille dérogation et invitèrent le comité syndical à examiner l'installation de l'usine ou à soumettre le conflit au tribunal arbitral du ministère du commerce. Mais le syndicat ne fit ni l'un ni l'autre.

Il ordonna au contraire à tous les cardeurs de l'usine de cesser le travail. Là-dessus, en présence d'une pareille violation du Brooklands Agreement, l'Union patronale décréta le lock-out, au cas où les cardeurs de la Fern Mill ne reprendraient pas le travail; et comme le Syndicat persistait dans ses exigences, le lock-out fut effectivement déclaré dans toutes les usines le 1er octobre. Au bout de quelques jours seulement, grâce au Ministère du commerce, on arriva à un compromis qui mit fin au lock-out : le cardeur visé fut placé dans une autre usine et la question de la légitimité du règlement, cause du renvoi, fut soumise au Ministère du Commerce pour être tranchée arbitralement.

Pour la première fois depuis dix-sept ans on venait de porter atteinte à une convention ferme, d'après laquelle tous les conflits devaient être solutionnés par la voïe pacifique des négociations; et cela à cause d'un Syndicat que l'on avait toujours considéré comme un modèle de loyalisme envers les patrons.

Mais, dans ce cas, Comité syndical et membres syndiqués se soutenaient. Ce fut beaucoup plus grave lors du conflit des chantiers navals. Là aussi il y a une convention avec l'Union patronale depuis novembre 1909; elle interdit la grève et le lock-out avant qu'on ait discuté sur une série de réclamations et soumis éventuellement les motifs du conflit à un tribunal arbitral. La conven-

tion avait été précédée d'une grève longue et confuse des constructeurs de machines employés aux chantiers navals de la côte Nord-Est; elle s'était déclarée malgré la décision du Syndicat et fut cause finalement que Barnes, depuis longtemps secrétaire, ancien chef du fameux soulèvement des constructeurs-mécaniciens de 1897-98, dut déposer son mandat, en matière de protestation. Aussi l'entente, une fois conclue, fut saluée de tous côtés comme un grand traité de paix. Son importance était particulière, car ce traité n'embrassait pas seulement un, mais dix-neuf syndicats ayant rapport aux construction navales, et cela constituait une espèce de garant collectif pour le maintien de la paix industrielle. Parmi ces Syndicats figurait aussi celui des chaudronniers avec 50.000 membres environ; Sous la longue direction de son secrétaire Knight auquel se joignit son digne successeur Cummings, il acquit une grande considération dans le monde syndical, organisa une caisse fort riche, et pour marquer son désir de la paix, il avait placé la plus grande part de ses fonds en valeurs de papier difficilement convertibles en argent liquide. Et le sort voulut que les membres de ce Syndicat modèle se révoltassent, et cela non seulement contre les patrons — en dépit de l'entente —, mais encore contre le Comité syndical lui-même. Des cas d'insubordination s'étaient déjà plusieurs fois manifestés; depuis la conclusion de l'entente jusqu'à juin de cette année, pas moins de vingt-sept fois; alors au commencement de juin l'Union patronale prévint que si l'entente devait encore être ainsi lésée, le lock-out s'étendrait à tous les chantiers et ne cesserait qu'au moment où le Comité syndical se serait engagé formellement à faire respecter dans l'avenir la discipline à tous ses membres. Aussi, lorsque au début d'août une grève locale éclata de nouveau, on en arriva presque à un lock-out; mais le Comité syndical put faire reprendre le travail aux grévistes, et la menace des patrons ne fut point appliquée.

Mais un mois plus tard à peine une crise éclata de nouveau. Dans deux chantiers, les ferblantiers se déclarèrent mécontents des salaires qu'on leur offrait pour les réparations, et sans autre façon cessèrent le travail. Dans un cas il s'agissait d'annuler le tarif des salaires qui avait été élaboré spécialement pour ce chantier et ce genre de travail, par la Chambre, d'accord — conformément aux prescriptions de l'entente de 1909. Ainsi l'attaque était double : contre les ententes générales et contre les ententes particulières avec les patrons; et comme le Comité syndical n'approuvait pas cette agitation, une troisième attaque contre la discipline syndicale se joignait aux précédentes. Mais il y a plus. Le 3 septembre, le lock-out fut effectivement étendu à tous les

chaudronniers des chantiers syndiqués, et on exigea d'eux la garantie qu'ils ne s'engageraient plus dans de pareilles aventures. Mais quand le Comité syndical demanda aux membres du Syndicat si on lui accordait pleins pouvoirs de traiter avec les patrons sur ces garanties, il essuya un refus. On opinait bien davantage pour que le Comité syndical engageât les négociations avec les patrons, aidé par les délégués spéciaux de chaque groupe, et soumît encore à l'approbation de tous les membres le compromis, si toutefois on en arrivait à un compromis. C'était par suite un vote très net de défiance à l'égard du Comité syndical. Mais celui-ci fut assez sage pour oublier cette petite manifestation et entreprendre les manifestations de concert avec les délégués-adjoints par chaque groupe. Ces négociations durèrent extrêmement longtemps — plus d'un mois. Enfin on s'accorda sur les conditions suivantes : les membres qui porteraient atteinte à l'entente de 1909 et se mettraient en grève sans négociations préalables et sans la permission du Comité syndical seront punis d'amende; les sommes seront versées par le Comité lui-même à une caisse spéciale pour les veuves et les orphelins, et c'est alors seulement qu'on les réclamera aux coupables; au cas où un ou plusieurs membres ne paieraient pas l'amende, ils seront embauchés pour un certain temps dans une usine; les versements à la caisse seront contrôlés par les patrons. Ces conditions furent soumises à l'approbation des ouvriers contre lesquels on avait décrété le lock-out; le Comité syndical assura qu'on ne pouvait obtenir de meilleures conditions et fit remarquer qu'on avait uniquement dans la caisse des valeurs de papier et aucun numéraire pour rembourser les frais de secours. Malgré cela, les ouvriers repoussèrent les conditions en prétendant qu'elles constituaient une immixtion des patrons dans les affaires intérieures de l'organisation syndicale.

Ainsi ils se révoltaient, méprisaient tous les arrangements avec leurs patrons et désavouaient leurs chefs à chaque pas. Au moment où ces lignes sont écrites, on ne sait pas encore ce qu'il adviendra. Mais il est certain, et c'est là quelque chose d'important, que l'esprit d'anarchie règne parmi les chaudronniers.

Qu'est-il advenu aussi de nos braves trade-unionistes anglais, ces enfants modèles du mouvement ouvrier international? Où est restée la discipline syndicale et le respect du contrat collectif? Pourquoi ce retour à des méthodes qui caractérisaient les premières époques du mouvement syndical anglais, mais qui depuis moins d'un demi-siècle, surtout depuis la grande lutte soutenue par les constructeurs-mécaniciens en 1898 pour le contrat collectif, ont perdu toute valeur?

Pour bien répondre à ces questions, il faut examiner plus attentivement la nature et la tactique des Trades-Unions anglaises, qu'on n'a coutume de le faire. « Champions du prolétariat international » : ainsi les ont appelés nos maîtres Marx et Engels, lorsque le prolétariat international était encore garrotté et que son évolution sur le continent ne dépassait pas encore les premiers stades. Depuis, il a coulé beaucoup d'eau dans la Tamise et ailleurs, et le Trade-Unionisme anglais n'est pas même admiré dans les pays les plus rétrogrades. Mais dans leurs meilleurs temps, les Trades-Unions anglaises ne furent aussi que sous certaines réserves des « champions ». Quoique que leurs débuts appartiennent à la période de l'action révolutionnaire du prolétariat anglais et de l'enthousiasme suscité par le haut idéal de Owen; quoique, après la scission du mouvement révolutionnaire et de l'idéal communiste, ils eurent encore comme organisateurs de la lutte de classe parmi le prolétariat une grande influence sociale, il ne faut pas oublier cependant que vers 1850 ils devinrent un mouvement contre-révolutionnaire par rapport à toute leur situation historique et à leur orientation. Le mouvement syndical fut considéré par les ouvriers non seulement comme un moyen de remplacer la révolution, mais il fut surtout considéré et traité comme la seule forme légitime et suffisante du mouvement ouvrier. D'un autre côté, la fraction la plus avancée de la bourgeoisie aperçut bientôt dans le Trade-Unionisme un puissant moyen de défense contre les enseignements du Chartisme et de l'Owenisme ; elle commença, avec une audace intrépide, à favoriser les Trades-Unions, quoiqu'elle en reconnût les dangers immanents. Cette tactique ressemblait assez à celle qu'adopte la fraction la plus prévoyante du libéralisme actuel : par crainte des dangers plus grands que présentent les doctrines socialistes elle pousse en avant et soutient le Labour Party à côté de ses alliés de l'opportuniste I. L. P. Il s'ensuivit que les deux camps autrefois ennemis se trouvèrent unis et que le principe de la concordance des intérêts devint la base de l'action syndicale. Naturellement on fit toujours grève, mais ces grèves ne furent jamais considérées comme une atteinte ou une contradiction à ce principe.

On était forcé de faire grève parce que des éléments essentiellement réactionnaires se trouvaient encore dans la classe capitaliste, et les fractions de la bourgeoisie amies du Trade-Unionisme en faisaient ressortir toute l'importance. La méthode propre du Trade-Unionisme consista de plus en plus à engager des négociations pacifiques avec les patrons; c'était la seule qui pût convenir en pareilles circonstances puisqu'on présupposait une commu-

nauté des intérêts. Si l'on considère sous cet aspect la grande réforme de 1871-76 qui accordait aux Trades-Unions les droits de personne juridique et leur permettait de convertir leurs fonds en valeurs de papier, elle semble bien être plus qu'une mesure destinée à protéger les Trades-Unions contre des caissiers ou des secrétaires peu scrupuleux, ainsi qu'on le donne généralement à entendre. Non, les Trades-Unions se savaient plus, alors qu'il n'y avait pas de grandes luttes en perspectives, où placer les fonds qu'elles avaient rassemblés, et la bourgeoisie, de son côté, ne pouvait s'opposer à ce que les travailleurs organisés cachassent leur argent dans divers coins, dans divers trous.

Et il en alla ainsi jusqu'à nos jours. Les grèves devinrent de plus en plus rares, on s'en rapporta de plus en plus souvent à la solution pacifique des différends, on vit naître des engagements comme le Brooklands Agreement qui s'étendaient à toutes les branches de l'industrie, et enfin, après la grève des constructeurs de machines, on proclama formellement le principe du contrat collectif comme base de négociations entre les organisations ouvrières et les unions patronales. Partout on vit naître des mécanismes nombreux, admirablement organisés pour aplanir les conflits par l'entente, les tribunaux d'arbitrage ; si bien qu'aujourd'hui dans le pays il n'y a pas moins de 262 corporations permanentes destinées à maintenir la paix industrielle ; elles s'étendent directement à deux millions environ de travailleurs, mais beaucoup fonctionnent en toute indépendance ; elles se rapportent à des branches d'industries particulières, à des localités particulières, ou à toute l'industrie, à tout le pays, établies en partie sur le pied d'égalité, en partie d'autre façon, et dans la majorité des cas elles disposent d'un appareil arbitral qui se met en marche et fonctionne automatiquement.

On peut se rendre compte de l'influence exercée par ces institutions ; dans les dix années 1900-1909 elles tranchèrent 7.508 cas de grève, dont 104 seulement, c'est-à-dire à peine 1 p. 100 furent précédés d'une cessation de travail. Ainsi, en fait, 99 p. 100 de tous les différends sont réglés aujourd'hui sans cessation de travail — c'est un chiffre énorme si on considère qu'en Allemagne par exemple le nombre des conflits réglés sans cessation de travail ne forme guère que 66 p. 100 du nombre total, Les grèves et les lock-outs (dont le nombre, remarquons-le chemin faisant, a baissé depuis 1893-94 de 600-900 jusqu'à 400 environ, tandis qu'en Allemagne il dépasse presque 2.300 en 1909) sont tranchés de plus en plus par des chambres permanentes d'accord et de sentence arbitrale étrangères à l'organisation syndicale — d'abord 32 en 1900,

62 déjà en 1909, et les sommes dépensées pour ces grèves et ces lock-outs sont tombées de 28 p. 100 des dépenses totales en 1892 à 6 p. 100 en 1908.

Cette somnolence pacifique ne pouvait durer chez les travailleurs qu'autant qu'on avait à obtenir quelque chose des patrons par cette voie. Etant donné les circonstances dans le dernier demi-siècle, on ne peut manquer de conclure que par une autre tactique on aurait beaucoup plus obtenu du riche capitalisme anglais qu'on ne reçut en réalité. Mais l'ouvrier anglais, ami de la paix, fut endormi par les succès relatifs de sa tactique et persista à la croire juste. La situation devait pourtant se modifier quand les patrons, ayant perdu confiance dans le marché universel, abandonnèrent de plus en plus leur libéralité apparente. Cela se manifesta en effet de plus en plus souvent dans les derniers temps, et comme, au même moment, le renchérissement croissant des moyens de subsistance poussait les ouvriers à formuler de nouvelles réclamations, les différends augmentèrent peu à peu de violence, et les ententes obtenues laissèrent place à un mécontentement de plus en plus grand, de plus en plus vaste. Lorsque par exemple, en automne 1908, un lock-out général se produisit dans l'industrie cotonnière, parce que les ouvriers ne voulaient pas accepter une réduction de 5 p. 100 sur les salaires, les travailleurs n'obtinrent après sept semaines de lutte qu'une petite concession : la réduction des salaires serait repoussée de trois mois, du 1er janvier au 1er mars. Alors quand au printemps de cette année on exigea, ainsi qu'il a été dit, une nouvelle réduction de salaire, les ouvriers, après de longues négociations, n'obtinrent le *statu quo* qu'en le fixant pour une durée de cinq ans ; mais leurs salaires réels, par suite du renchérissement croissant, baisseront certainement beaucoup. Il en est de même lors des grandes luttes dans les autres industries, le bâtiment principalement. Dans le bassin houiller de la Galles du Sud, par exemple, on lutta dur au printemps de cette année pour obtenir un nouveau tarif des salaires. Les ouvriers réclamaient l'élévation du tarif minimum de 10 p. 100, un salaire particulier pour l'extraction des petits charbons, et un salaire fixe pour le travail dans les mines de houille anormales. Il résulta de ce long combat que les ouvriers durent abandonner entièrement les deux dernières réclamations, que le salaire minimum fut élevé de 5 p. 100 et seulement dans les moments de grande vente, enfin que l'entente fut fixée pour une durée de cinq ans.

Dans ces circonstances, une certaine désillusion devait forcément naître chez les ouvriers au sujet de l'ancienne politique pacifiste ; elle fut nourrie encore par deux autres faits. D'abord les

patrons, dans les dernières années, voulant se rapprocher davantage des ouvriers lors des négociations, ont merveilleusement transformée leurs associations et se trouvent ainsi en mesure d'imposer aux travailleurs leurs conditions de « paix ». En retour, ce fut une leçon très claire pour les ouvriers qui purent voir si c'était l'harmonie des intérêts ou la forme qui dirigeait les négociations lors de chaque conflit. Ensuite, ces associations patronales commencèrent ouvertement à faire servir ce machinisme d'arbitrage à l'ajournement de toutes les négociations. Au début de cet article, en analysant les premiers incidents chez les cardeurs et les chaudronniers, nous avons volontairement omis de signaler qu'il s'agissait véritablement en chaque cas d'une provocation des patrons à l'égard des ouvriers, car les patrons depuis des mois refusaient de s'entendre avec les ouvriers sur les questions en litige. Ce n'est qu'au moment où ils eurent perdu patience que les ouvriers, malgré les conventions en vigueur, se révoltèrent ouvertement.

Le secrétaire des chaudronniers se plaignait ainsi: « En beaucoup de cas, disait-il, des bateaux ont été entièrement construits et lancés à la mer, maintes fois les ouvriers qui les avaient construits sont morts, avant que les chambres d'accord aient rendu une décision ». Il en fut exactement de même dans le bâtiment et les chemins de fer. Pour ceux-ci on établit, à l'occasion du grand mouvement gréviste et sur les instances du ministre du Commerce d'alors, Lloyd George, un système très vaste de chambres d'accord et de tribunaux d'arbitrage. Il en résulte que les compagnies repoussent indéfiniment la plus petite plainte, la plus petite réclamation des ouvriers en la faisant passer d'abord par ces tribunaux d'accord et en la transmettant ensuite à une cour arbitrale. Quand la décision de la cour arbitrale est enfin rendue, les patrons trouvent toujours moyen, en l'interprétant, de la renverser ; alors surgissent de nouvelles protestations des ouvriers, avec nouvelles négociations dans les commissions d'entente, puis arrive encore une cour arbitrale, encore une fausse interprétation de la sentence, et ainsi de suite à l'infini. On peut le dire, tout le mécanisme des commissions et des tribunaux n'a aujourd'hui pour les patrons qu'un sens : il sert à chicaner les ouvriers.

Toutes ces circonstances réunies ont fait que les syndiqués se sont enfin éveillés de leur long et doux rêve de paix. Il y a un an seulement, Appleton, le secrétaire de la « General Federation of Trade Unions » prétendait que les deux combats, la grève des constructeurs de machine de la côte Nord-Est et le lock-out de sept semaines dans l'industrie cotonnière, avaient presque entièrement

épuisé la caisse de l'association, et il ajoutait: « Il est heureux que des combats aussi importants ne soient plus arrivés, et le comité aura soin d'éviter de pareils combats dans l'avenir ». Ces opinions règnent encore parmi la bureaucratie des syndicats, mais non dans les masses qui entrent précisément de plus en plus souvent en conflit avec leurs chefs. Les premiers voient dans les dispositions actuelles de la classe ouvrière organisée une sorte de retour à l'anarchisme, et déplorent le nouvel esprit d'indiscipline.

Les masses de leur côté ont conçu une profonde défiance à l'égard de leurs chefs et les accusent d'incapacité, de trahison, de vénalité. Si on connait les chefs syndicalistes de l'ancienne école, il faut avouer qu'il y a très souvent dans ces accusations une bonne part de vérité. M. Knight, l'ancien chef des chaudronniers, siège actuellement au conseil directorial de nombreuses compagnies de docks et de construction maritime, impliquées aujourd'hui dans le conflit de son ancien syndicat. Son successeur Cummings a reçu une place au ministère du commerce où se trouvent également casés, avec des situations avantageuses, Isaac Mitchell, le fondateur de la « Federation of Trade Unions » et Richard Bell, l'ancien chef des employés de chemins de fer. Ils étaient tous en leur temps de zélés défenseurs de la paix industrielle et intriguaient à la fois avec les patrons. Qui peut savoir si lors des derniers événements la vénalité n'a pas été cause de la somnolence pacifique qu'on a remarquée chez certains chefs des chaudronniers, mineurs, tisseurs de coton, employés de chemin de fer, etc...? Toujours est-il que les masses paraissent décidées maintenant à s'emparer de la direction, et les chefs seront forcés de se soumettre ou de se démettre.

Cette évolution dans l'esprit des Trades-Unions anglaises mérite notre plus grande attention, non seulement parce qu'ils forment une nombreuse et puissante armée du prolétariat international, mais surtout parce que leurs expériences sont très utiles au mouvement syndical du continent. L'influence pratique des nouvelles idées apparaît déjà dans l'effort qu'on fait pour rassembler en de grands syndicats centalisés les forces éparses ; cela se produit aujourd'hui par exemple chez les ouvriers en métaux. Elle apparait aussi dans les nombreuses résolutions qu'on a prises contre la tactique de l'entente et adoptées à la presque unanimité lors du dernier congrès des chemins de fer. Il nous semble que c'est seulement le début d'une grande évolution dont l'importance historique ne peut se comparer qu'à l'évolution accomplie en 1850.

TH. ROTHSTEIN.

Revue des Livres

Michel de Bourges. — **Plaidoyers et discours**, réunis par Louis Martin. (Paris, Dunod et Pinat, 1909, in-8, xxii-481 p.)

Nous ne donnerons pas cette édition des *Plaidoyers et discours* de Michel de Bourges pour une édition scientifique, solide, fortement documentée. Disons simplement qu'on y trouvera une collection de textes utilement rassemblés. Les grands plaidoyers et les grands discours de Michel de Bourges intéressent trop directement notre histoire politique et sociale de 1830 à 1850 pour que ce volume, qui n'est ni fait ni présenté comme on l'eût désiré, ne rende d'appréciables services. — *H. B.*

Paul Roux. — **La question agraire en Italie, Le latifundium romain.** (Paris, Alcan, 1910, in-16, 267 p.)

Imbu des théories des disciples de Le Play, dirigé en divers sens par quelques idées préconçues, mais voyageur et observateur consciencieux, curieux et bien documenté, M. Paul Roux nous présente une étude inégale, incomplète, mais intéressante et utile, de la question agraire dans la campagne de Rome.

Il décrit d'abord l'état de la propriété dans la province de Rome et expose l'origine du latifundium. Actuellement, dans la province de Rome, 249 propriétaires sur 172.941 possèdent en terres une valeur de 105 millions sur une valeur totale de 226 millions. Ce vaste latifundium, favorisé et conservé par le pâturage difficilement transformable et par la malaria, est la cause première de la crise agraire, aggravée par les conditions du fermage oppressif et routinier, par le régime du « caporalat », c'est-à-dire du tâcheronnage appliqué à la culture, et par la faiblesse de la vie collective, sans force et sans résistance devant le monopole des propriétaires fonciers. Dans le Viterbois, les usages publics, les communaux s'opposent à l'intensification de la culture, et l'hostilité entre les propriétaires et les paysans, sous l'influence de conditions psychologiques particulières, s'est avivée, exaspérée en des luttes constantes ; les ligues de paysans ont été animées de l'esprit socialiste.

Les lois agraires, conçues et faites pour remédier à la crise, ont eu pour objet d'abord l'affranchissement des propriétés, puis l'organisation de domaines collectifs ; cette dernière œuvre seule a eu quelque efficacité, dans la mesure où elle a été une œuvre d'organisation sociale, de coopération réelle. L'intervention de l'Etat a été vaine, sauf contre la malaria, que les mesures prises ont fait reculer. L'institution la plus utile a été la colonisation intérieure : les Italiens du Nord, appelés à transformer le milieu rural, y ont remplacé en partie la culture extensive par la culture intensive, ont amélioré l'outillage, ont commencé à changer les modes de travail.

M. Roux ne voit d'issue à la crise agraire que dans le développement et les applications du patronage. Mais les faits mêmes qu'il rapporte et analyse montrent combien sa thèse est insuffisante et préconçue. Le rôle actuel ou possible des patrons et des propriétaires, leur volonté, le sentiment de leurs devoirs sont bien peu de chose auprès des autres facteurs économiques et sociaux qu'il rencontre dans la réalité. Les systèmes d'organisation du travail, les coutumes de la culture, les habitudes de la vie collective, la psychologie des groupes, les sentiments sociaux qui inspirent les luttes de classes apportent à la crise des éléments autrement puissants d'évolution. De nouveaux régimes de propriété, de nouvelles formes de travail, la transformation économique et morale des groupes ruraux, l'organisation et la discipline croissante des travailleurs, la revendication de plus hauts salaires, les progrès de la conscience sociale des pasteurs et des cultivateurs, voilà les moyens qui résoudront la crise en dissolvant le latifundium. — *Hubert Bourgin.*

CHRISTO ABADJIEFF. — **Die Handelspolitik Bulgariens.** Forschungen hgg. v. Schmoller u. Sering. (H. 143, Leipzig, Duncker u. Humblot, 1910, in-8, 156 p.)

Dans cette utile monographie, M. Abadjieff nous fait connaître une partie importante de la vie économique de la Bulgarie depuis trente ans. Après une introduction sur le régime des Capitulations, il expose le développement de la politique commerciale de la Bulgarie depuis 1879 et étudie le régime des traités de commerce de 1896-1897 et celui des traités de commerce de 1905. Ensuite il montre les effets de cette politique sur le commerce, l'agriculture et l'industrie du pays.

La partie historique du livre offre un grand détail de faits précis ; les relations commerciales de la Bulgarie sont exposées avec beaucoup de sûreté. Les démonstrations relatives aux effets du régime commercial et douanier ne sont pas toutes également solides ;

nous remarquons en particulier qu'à la politique commerciale du gouvernement s'ajoute ou se superpose sa politique industrielle et financière, et que tous les facteurs du développement économique de la Bulgarie ne sont pas analysés et estimés avec rigueur. Du moins ils ne sont pas méconnus, et les perspectives de l'auteur sont variées et étendues.

D'après l'étude de M. Abadjieff, la politique commerciale de la Bulgarie apparaît comme une œuvre progressive d'affranchissement commercial et douanier. La Bulgarie s'efforce de protéger ses industries naissantes et d'assurer à son agriculture des débouchés. Sa politique industrielle est dirigée par la volonté de créer une industrie nationale, qui lui offre un moyen de compenser les effets de la crise agricole, de remplacer l'artisanerie en pleine décadence, d'augmenter sa force nécessaire à son indépendance. Cette œuvre est complétée par le développement et l'amélioration des voies de communication et des moyens de transport.

Actuellement, l'agriculture bulgare est gênée dans son progrès par la prédominance des petites exploitations (57 p. 100 des parcelles ont moins de 5 hectares) et de la culture extensive, par les abus des intermédiaires, courtiers et usuriers, par la routine des paysans, par l'insuffisance du marché intérieur. L'industrie ne compte pas encore beaucoup de très grands établissements ; près de 70 p. 100 des établissements industriels les plus importants ne comptent que 5 à 50 ouvriers ou employés ; d'ailleurs, les industries textiles occupent à elles seules 42,8 p. 100 de la population active. A son service, l'industrie bulgare a peu de capitaux, une technique encore faible, une différenciation médiocre; elle a pour elle l'abondance des matières premières, l'esprit d'entreprise de la population, le bon marché de la main-d'œuvre. — *H. B.*

A. Beauquis. — **Histoire économique de la soie.** (Grenoble, Imprimerie Générale, 1910, in 8, VII-500-LI p.)

Ce volume ne présente pas les caractères d'une monographie scientifique. Documentation, argumentation, exposition n'offrent point de références, de justification objective. Economie, technologie, politique industrielle, douanière, etc. se mêlent au cours de huit parties fort inégales, dont la succession est tout empirique: histoire de l'expansion de la soie dans le monde, histoire économique de la soie (p. 17-404 : sériciculture, filature et ouvraison de la soie, fabrication des soieries, teinture, apprêt, etc.), déchets de soie, soie artificielle, commerce des soies et soieries, situation économique actuelle des industries de la soie en France, soies et soie-

ries à l'étranger, conclusions générales. Mais l'auteur, inspecteur du travail à Grenoble, connaît bien les matières dont il traite, et il apporte à leur sujet des renseignements précis et des jugements intéressants.

Nous retiendrons plusieurs des facteurs qu'il a dégagés ou mis en lumière. — Depuis Colbert, les industries de la soie en France ne se sont soutenues que par le secours de l'Etat, et en particulier par les primes. « De 1892 à 1907 inclus, c'est-à-dire pendant seize ans, les sériciculteurs ont reçu de l'Etat, en primes, la somme de 96 millions de francs, sans qu'aucune amélioration se soit produite dans leur situation. » (p. 52). Les filateurs de soie, comme les sériciculteurs, ont « exploité la prime », sans améliorer leur outillage et sans améliorer les salaires de leurs ouvriers (pp. 114 sqq). — Contre la concurrence, contre les crises, contre les nécessités du développement économique, sériciculteurs et industriels ont le plus souvent manifesté leur esprit de routine et leur ignorance des principes d'une bonne gestion. Toute l'expérience de l'industrie de la filature, française et italienne, démontre que le progrès de l'outillage est condition du développement économique, tout en étant conciliable avec les réformes sociales (réduction de la durée du travail). — L'industrie de la soie, comme toute industrie, dépend étroitement des conditions du marché, notamment des commandes des négociants en soieries, qui imposent les prix, et de la mode. — Dans son évolution, elles est passée ou passe progressivement de l'industrie familiale à domicile à la fabrique ; en même temps s'est manifesté ou se manifeste l'exode des métiers des villes dans les campagnes. Au total, la concentration industrielle s'est fortement exercée. — La plupart des industriels de la soie ont conservé, de leurs origines, et en particulier de l'extension de la main-d'œuvre féminine, des salaires relativement bas et de mauvaises conditions d'hygiène, que l'inspection du travail s'est efforcée, avec un succès variable, de réformer. — *Hubert Bourgin.*

Bulletin de l'Institut international de statistique, t. XVIII, 2e livraison. (Nancy, Berger-Levrault et Cie, 1909, in-8, 628 p.)

Dans un rapport, M. Levasseur étudie *le prix du blé dans divers pays au* XIXe *siècle* (p. 111-128). Il y remarque une tendance générale à la baisse depuis 1876, de moins grandes variations après 1870 qu'avant, de moins grandes différences entre les prix d'un pays à l'autre après 1848 ; la solidarité des marchés est devenue de plus en plus étroite ; le prix du blé a été généralement plus élevé en France que dans tous les autres pays (l'Angleterre excep-

tée). — M. Lucien March expose les conditions de la publication du *Répertoire technologique des industries et professions* (pp. 482-490). — M. André Barthe y Barthe publie des *Notes sur la grande et la petite propriété en Espagne* (pp. 507-512),. — *H. B.*

Die Neue Zeit, 20 janvier 1911. — LUDWIG QUESSEL, *Karl Kautsky als Bevœlkerungstheoretiker :* discussion du livre de Kautsky, *Vermehrung und Entwicklung in Natur und Gesellschaft.* (Stuttgart, 1910.)

Die Neue Zeit, 27 janvier 1911. — P. MASSLOW, *Droht der Menschheit eine Uebervœlkerung ? :* discussion du même ouvrage ; — MAX PETERS, *Die sozialistische Jugendinternationale :* historique, statistique, tendances des jeunesses socialistes.

Die Neue Zeit, 3 février 1911. — KARL KAUTSKY, *Malthusianismus und Sozialismus :* Kautsky commence à répondre à ses critiques ; — M. BEER, *Robert Wallace, ein Utopist des achtzehnten Jahrhunderts ;* — M. MARTNA, *Finnlands fünfte Volksvertretung :* historique et statistique des élections de 1907 à 1911.

Bulletin de l'Office du travail, décembre 1910.

On trouvera dans ce numéro des renseignements historiques et statistiques sur les *contrats collectifs* en Allemagne (1909), en Autriche (1907-1908), en Angleterre.

ROBERT HERTZ. — **Socialisme et dépopulation** (Cahiers du Socialiste, x). Paris, librairie du Parti socialiste, 1910.

J'ai déjà loué ici-même les *Cahiers du socialiste.* Voici dans cette collection une dixième brochure : elle est de M. Robert Hertz.

Beaucoup de camarades sont tentés par le néo-malthusianisme. Courageusement, M. Hertz les en détourne. La dépopulation, écrit-il en substance, est condamnée par l'intérêt de la France, par l'intérêt de l'industrie, par l'intérêt de la civilisation, par l'intérêt de la classe ouvrière. Les raisons qu'il en donne ne sont pas toutes également probantes, mais elles sont toutes fort claires.

1° Si nous sommes moins nombreux en France qu'en Allemagne à nous répartir des charges militaires égales, le fardeau sur chacun de nous est naturellement plus lourd. Au surplus, le crédit moral d'un peuple dépendant, pour une large part, de son importance numérique, la France aura moins de chance de développer dans la société des nations son idéal de liberté et de démocratie.

2° L'affaissement de la natalité réduit le nombre des consommateurs, arrête par conséquent l'essor de la production et accroît le chômage.

3° Combiné avec l'augmentation de la durée moyenne de la vie, il diminue la proportion des jeunes gens par rapport aux adultes, et favorise, au rebours du progrès, l'influence des vieillards dans la vie sociale. — L'élite pensante de la France, de l'Allemagne, des îles Britanniques, se trouve peu à peu submergée par les masses grossières qui, dans la Bretagne bretonnante ou dans les Pyrénées et le Massif Central, dans la Pologne prussienne et dans l'Irlande, continuent de se multiplier ; n'est-il pas à craindre que la civilisation à la longue ne soit emportée par l'invasion de ces nouveaux barbares ?

4° La décroissance du nombre des travailleurs indigènes élevant les salaires, l'industrie appellera la main-d'œuvre étrangère, inorganisée et serve : que de temps perdu pour l'émancipation ouvrière !

[Je veux m'abstenir de toute critique sur le fond ; cependant peut-on dire à la fois que la dépopulation diminue le nombre des ouvriers et accroît celui des chômeurs. Selon toute apparence, ces deux affirmations s'excluent et M. Hertz aurait dû choisir l'une ou concilier expressément les deux.]

Quant aux remèdes, M. Hertz demande avec raison : 1° que l'Etat se préoccupe d'urgence de réduire la mortalité des adultes et que par exemple il engage une guerre à mort contre l'alcoolisme et la tuberculose ; 2° que plus particulièrement il sauvegarde la santé infantile, qu'il institue pour cela des consultations de nourrissons, la fourniture d'un lait sain, le repos obligatoire de la mère pendant les derniers mois de la grossesse et pendant l'allaitement ; 3° qu'il rétribue la maternité comme une fonction sociale ; 4° qu'il dégrève la famille féconde.

Peu de brochures, dans la librairie de notre parti, sont aussi précises et documentées que celle-là, d'un esprit aussi libre et aussi profondément socialiste. Nous la recommandons aux réflexions de nos camarades. — *Henri Guernut.*

H. Lévy Bruhl et A. Prudhomme. — **L'organisation économique de la commune** (Cahiers du Socialiste, VII). Paris, librairie du Parti socialiste, 1909.

J'ai un faible pour les jeunes gens courageux qui disent à leurs camarades des vérités rudes et neuves. Et c'est pourquoi dans cette excellente collection *Les Cahiers du Socialiste*, je mets au-dessus de toutes les autres la brochure de MM. Lévy Bruhl et A. Prudhomme.

Socialists, ils sont partisans des régies directes ; mais comme l'orthodoxie ne les aveugle pas, ils voient avec clarté que le transfert des entreprises privées aux corps politiques actuellement constitués en rendrait l'administration routinière, onéreuse, tyrannique ou asservie à l'esprit de parti, et discréditerait pour longtemps l'idée socialiste qui en a inspiré l'essai. Si l'on veut que les régies soient des institutions prospères, il faut les organiser, dès aujourd'hui, sur le modèle des sociétés industrielles et commerciales.

Il faut que, avec l'approbation de la municipalité, elles soient administrées de façon autonome par un conseil d'hommes compétents et probes, convenablement rétribués, solidairement responsables, soumis à des sanctions civiles et pénales.

Il faut qu'elles aient à leur tête un directeur technique, aux pouvoirs étendus, aux appointements élevés et qui donne au public la garantie d'un cautionnement.

Il faut qu'à côté du conseil d'administration et du directeur, siège une commission de contrôle, indépendante du conseil municipal et du pouvoir central, nommée, en dehors de toute politique, par les consommateurs intéressés au service, investie du droit de critique sur tous les actes de la gestion.

Ainsi organisées, les régies municipales s'étendront peu à peu à toutes les entreprises de la vie économique et la ville tout entière deviendra une vaste coopérative ; le petit commerce mourra de mort naturelle ; et comme les citoyens auront pris l'habitude de gérer eux-mêmes leurs affaires, la République sociale pourra être proclamée : ils en seront dignes. — *Henri Guernut.*

ANATOLE FRANCE. — **Aux étudiants.** 2e édition. (Paris, Edouard Pelletan). 2 fr. 50.

On trouvera dans ce beau livre, avec l'*Ode à la Lumière* et la *Réponse de Pallas Athènê* à la *Prière sur l'Acropole*, les allocutions par lesquelles MM. Soulard, Alfred Croiset, Paul Hervieu et Gabriel Séailles ont salué Anatole France à l'inauguration des conférences de la Maison des étudiants. Dans son discours de réponse, le maître a loué l'étude du passé et les rêves utopiques, les espérances de paix, la soumission auguste à la science, la douceur de vivre et l'amour ; il a exhorté les jeunes gens à la tolérance et aux hardiesses de la pensée : « Surtout ne soyez pas trop raisonnables, ne soyez pas prudents. La prudence est la plus vile des vertus ». Prêchant d'exemple, il n'a point caché ses idées socialistes ; dans une allusion au procès de Hervé, il a qualifié de criminelle la loi qui punit de prison un article de journal : « C'est une honte, c'est un

opprobre pour la société tout entière... cela est monstrueux et cela est stupide ».

On sait avec quel art raffiné M. Edouard Pelletan compose ses éditions ; le critique serait impardonnable de ne pas citer son nom, à côté du nom de l'auteur. — *Henri Guernut.*

Gustave Hervé. — **L'Internationalisme.** (Paris. Giard et E. Brière, 1910. Un vol. in-18, de la collection des Doctrines politiques, xi. Broché, 2 fr. 50 ; relié toile, 3 fr.)

Hervé n'est pas seulement un merveilleux journaliste au style aigu et à la verve savoureuse ; il fut un excellent professeur, clair, méthodique, donnant aux idées des contours simples, selon les préceptes de la saine pédagogie.

C'est le professeur Hervé qui a signé ce volume ; il a voulu en faire un livre, non de combat, mais d'information objective ; on n'y trouve point d'hervéisme ou presque pas. Vous y verrez, dessinée à grands traits, l'histoire de l'internationalisme depuis ses origines sentimentales jusqu'aux institutions de tout ordre où il s'incarne aujourd'hui. Et vous en admirerez le ton uni et raisonnable.

N'écrivant pas un ouvrage de science, mais de propagande ou, comme on dit, de vulgarisation, Hervé a négligé de se renseigner aux sources. De là quelques lacunes et quelques erreurs. Par exemple, pour n'en citer qu'une : « l'idée (de l'internationale), dit-il (p. 91), fut reprise à Paris en 1843 par un homme qui avait longtemps séjourné à Londres... Flora Tristan... Il publia... une brochure : L'Unité Ouvrière ». En vérité, la brochure de Flora Tristan s'appelait : L'Union Ouvrière ; et Flora, mon cher Hervé est un nom de femme ; Flora Tristan était une vraie femme ; ce fut même, ne vous en déplaise, une très jolie femme...

De la part de Hervé cette erreur est vénielle. Voici qui paraîtra plus grave. Que lisons-nous, en effet, de la page 174 à la page 178 : « Prolongez par la pensée les institutions internationales patronales »... trusts, cartels ; « que les gros fabricants de matériel de guerre... se voient contraints de régler et de limiter leur production ; que le tribunal de La Haye *qui a déjà réglé à l'amiable tant de conflits* grandisse en autorité morale ; que les conférences interparlementaires de députés de tout pays.... soient acculés à faire voter par tous les parlements la limitation simultanée des dépenses militaires et navales ; que les gros capitalistes prennent l'habitude... de régler leurs conflits aux colonies à l'amiable, en formant en commun des sociétés par actions pour l'exploitation du sol et du sous-sol africain ; qu'un à un tous les pays arriérés

au point de vue politique arrivent... à un régime constitutionnel qui évoluera fatalement... vers le régime parlementaire, puis vers la république... ; au bout de cette évolution qui se dessine déjà nettement, qui ne voit qu'il y a les Etats-Unis d'Europe et d'Amérique en attendant les Etats-Unis du Monde ? » Ainsi donc le régime capitaliste peut « organiser la vie mondiale dans l'ordre et la paix » et réaliser les Etats-Unis du Monde ou la fédération humaine.

Que nous écrivions cela, nous autres, modérés, radicalisants et révisionnistes, dans cette *Revue Socialiste* à l'eau de rose, passe encore ! Mais vous, Hervé ! Et le dogme ! Est-ce ainsi que vous traitez la Loi et les Prophètes ? La division de l'humanité en nations et la guerre ne sont donc plus les produits naturels et nécessaires du régime capitaliste et ils ne séviront pas impitoyablement jusqu'au jour miraculeux de la Révolution sociale ? Le Tribunal de La Haye ne joue donc plus la comédie ? Les conférences interparlementaires ne jettent donc plus de la poudre aux yeux ? Le régime constitutionnel et parlementaire et la République ne sont donc plus de la frime ? Prenez garde, Hervé : il est remarquable, à bien des signes, que l'hérésie vous guette ; prenez garde : vous êtes en train de devenir opportuniste. — *Henri Guernut.*

LOUIS GARNIER. — **Pour le socialisme : faits et chiffres** (Cahiers du Socialiste, IX). Paris, librairie du Parti socialiste, 1910.

Ce sont des chiffres en effet : sur l'augmentation et la distribution des revenus et des capitaux en France, sur l'accroissement de valeur des terrains dans les villes, sur la hausse et le surpeuplement des loyers, sur la mortalité comparée des riches et des pauvres, sur la concentration industrielle, sur l'économie d'efforts et la multiplication de produits obtenus par l'emploï des machines, sur les forces inutilisées ou gaspillées par le régime capitaliste. Ces sobres statistiques montrent éloquemment l'inégalité sociale et la possibilité d'une production plus abondante et ordonnée, d'une répartition plus équitable ; nos militants dans leurs campagnes en tireront un précieux parti. — *Henri Guernut.*

HENRY BÉRENGER. — **Vers la démocratie sociale.** (Paris, Publications littéraires et politiques, 1910.)

Dans une brochure qui réunit ses plus récents articles ou discours, M. Henry Bérenger trace le canevas du travail parlementaire pour la législature qui commence. La majorité républicaine, dit-il, peut et doit mener à bien quatre réformes :

1° La réforme électorale par le scrutin de liste avec une représentation proportionnelle des minorités. (M. Bérenger ajoute le mandat de 9 ans mais... « disjoignons ») ;

2° La réforme administrative par la constitution de groupements régionaux ;

3° Une réforme syndicale donnant aux associations ouvrières le droit de posséder en commun ;

4° Une réforme fiscale, et celle-ci consiste à renoncer aux trois dogmes de l'unité, de l'annalité et de la globalité du budget, et à instituer pour chaque département ministériel et chaque régie publique des comptes spéciaux et autonomes de recettes et d'amortissements à long terme.

Sur ce « programme élargi » M. Henry Bérenger souhaite que « les radicaux et les socialistes soient amenés à se regrouper » en un bloc de démocratie sociale.

Nous le souhaitons aussi vivement que lui.

Mais il faudra pour cela que M. Bérenger perde quelques illusions.

D'abord sur nous. Il devra se persuader notamment que Jaurès ne conçoit pas « les syndicats au-dessus de la Patrie et de la Loi » et ne « réclame pas toute la Révolution sociale en un seul jour ». Faute de cela nous ne pourrions pas aisément nous entendre.

Nous éprouvons en second lieu quelques difficultés à le suivre dans son admiration enthousiaste du présent cabinet. Jusqu'à preuve du contraire, M. Briand ne nous paraît point « l'homme de notre génération le plus capable de conduire cette œuvre jusqu'à l'accomplissement ». Et quand M. Bérenger, sans rire, le compare à Bonaparte (p. 71) nous craignons, pour emprunter sa formule, que ce ne soit pas seulement « une faute de goût, mais une erreur d'optique ». — *Henri Guernut.*

Le Gérant : RODOLPHE SIMON.

L'Union Typographique, imp.coop. ouvr., Villeneuve-St-Georges (S.-et-O.)



Rodolphe Simon

La *Revue Socialiste* et les vieux amis de Benoît Malon viennent de faire une grande et douloureuse perte dans la personne de Rodolphe Simon, qui s'est éteint doucement à Suresnes, le 16 mai, à l'âge de soixante-dix-huit ans. Ses obsèques, qu'il avait voulues très simples, prolongeant ainsi dans la mort l'attitude de toute son existence, ont eu lieu au cimetière Montmartre, le 18, au milieu d'une affluence nombreuse et recueillie. Dans l'assistance, nombreux étaient ceux qui l'avaient connu et apprécié; par conséquent, nombreux étaient ceux que cette disparition émouvait et affligeait profondément. Les derniers adieux lui ont été adressés par le maire de Suresnes, M. Dietrich, au nom de la commune dont Rodolphe Simon fut un des administrateurs dévoués; par M. Maysonnat, vénérable de la Loge maçonnique le *Lien des Peuples et les Bienfaiteurs réunis,* à laquelle appartenait le défunt ; par notre collaborateur et ami Gustave Rouanet, au nom des amis personnels de cet homme de bien, et par notre directeur, au nom de la *Revue Socialiste.*

Dire la vie de Rodolphe Simon, dans ces vingt-cinq années écoulées, c'est dire une grande partie de l'existence de la revue, c'est dire celle de son regretté fondateur, Benoît Malon, depuis le moment, heureux pour tous deux, où sa haute intelligence et son inépuisable bonté conquirent Rodolphe Simon et le lui acquirent à jamais. Pour être retenu par l'intelligence et la bonté et rendre à ces hautes vertus plus et mieux qu'un respectueux hommage en passant, il faut en être soi-même heureusement doué. Ce sera l'honneur de Rodolphe Simon que d'avoir apprécié Benoît Malon et de l'avoir mis à même de cul-

tiver dans tous ceux sur lesquels son esprit rayonna l'intelligence et la bonté. Sans la collaboration modeste jusqu'à l'effacement, mais efficace et nécessaire, de Rodolphe Simon, Benoît Malon n'eût sans doute accompli qu'une partie de sa tâche, si tôt interrompue par la mort : il aurait écrit ses derniers livres : sa *Morale sociale*, son *Socialisme intégral* : mais la revue eût-elle vécu ? Si elle a vécu, si elle a pu, sous l'effort continu de Benoît Malon, accumuler la masse énorme de matériaux, de documents que constitue sa collection, c'est aux capacités administratives et aux sacrifices pécuniaires de Rodolphe Simon que le socialisme français en est redevable. A présent que son existence, son développement et son avenir sont assurés, notre reconnaissance remonte à Benoît Malon, qui la fit naître, et à Rodolphe Simon qui la soutint dans la difficile période de conquête lente d'un noyau de lecteurs et d'amis qui rendent sa disparition impossible.

Ce que Rodolphe Simon fit pour la revue, il le fit également pour Benoît Malon. Plus implacable que le milieu social, la nature ne se laissa pas vaincre par l'opiniâtreté affectueuse que Rodolphe Simon mit dans les soins prodigués à son ami pour le soustraire à la mort. Du moins prolongea-t-il ainsi cette existence précieuse et en adoucit-il les dernières années. Nous qui, anciens ou nouveaux, gardons ici le culte de Benoît Malon en nous efforçant de suivre son enseignement et son exemple, comment ne serions-nous pas reconnaissants à celui qui vient de disparaître de ce qu'il a fait pour l'homme autant que de ce qu'il a fait pour l'œuvre? Et comment l'affection que nous inspira ce sentiment, affection si cruellement éprouvée aujourd'hui, ne se reporterait-elle pas sur sa famille, qui d'ailleurs, l'avait déjà. A Mme Rodolphe Simon, à ses filles, à son fils, notre ami Léon Simon qui est des nôtres depuis ses premiers pas dans la vie, les ayant faits sous les yeux de son père et de Benoît Malon, les rédacteurs et les amis de la *Revue Socialiste* adressent leurs condoléances fraternellement émues.

En face des Retraites

Jamais problème si angoissant ne s'est posé à la conscience des socialistes depuis une dizaine d'années. Jamais, sur aucune autre question, depuis l'unité, ne sont apparues aussi nettement des différences de pensée et des conceptions opposées. Et pourtant il faut que chacun prenne sa responsabilité. Il n'y a plus là ni « nègre-blanc » ni motion « fleur d'oranger » ; il n'y a pas place pour une unanimité factice et trompeuse. Il faut savoir ce que l'on veut et il faut le dire. Nous sommes au contact d'une réalité et ce n'est pas en mâchonnant des formules qu'on l'évitera ou qu'on l'écartera.

Que va-t-on conseiller aux travailleurs ? Que doit-on faire en face de la loi des retraites qui va recevoir son commencement d'application au 3 juillet prochain : telle est toute la question.

Pour nous, nous nous contenterons, ici, d'essayer d'analyser les attitudes prises par la Confédération Générale du Travail, par la minorité du Parti socialiste ; et nous soutiendrons le point de vue qui fut celui de la majorité du Congrès national du Parti socialiste à Nîmes — qui fut et reste, jusqu'à nouvel ordre, la « loi » du Parti

* * *

La Confédération Générale du Travail, organe naturel de défense économique des travailleurs, puisque institution centrale des syndicats, s'est nettement prononcée contre la loi.

Il ne pouvait, avec son état d'esprit actuel, avec ses dirigeants actuels, en être autrement.

Mais d'abord, l'étude et l'appréciation d'une loi sont-elles parmi ses attributions ? Pour ceux qui pensent que les organisations syndicales ne doivent avoir qu'un rôle professionnel, qu'une mission corporative, aucun doute : la loi est d'ordre parlementaire, comme la réforme électorale, l'impôt sur le revenu ou le service militaire de deux ans. Certes, elle touche, comme toute loi, les intérêts de la classe ouvrière, mais il ne s'agit pas des rapports entre salariés et employeurs. Ce n'était donc pas l'affaire de la C. G. T.

Tel n'est pas notre avis.

L'organisation syndicale déborde forcément hors du corporatisme et des rapports qui déterminent ou environnent le contrat de travail. Elle est intéressée à toutes les manifestations de la vie sociale. Il n'y en a pas une, du reste, qui ne puisse avoir une répercussion sur les intérêts professionnels des travailleurs ; et c'est pourquoi ce qui se passe au Parlement ne peut la laisser indifférente, même quand il s'agit de questions dépassant son cadre normal d'action. Mais, dira-t-on, elle fait de la politique, dans le sens vrai du mot. Elle va même plus loin : elle se préoccupe des questions parlementaires. Peu nous importe; car nous voyons précisément dans le syndicat un des embryons de la société socialiste, un « élément de transformation sociale », et nous ne pouvons le disjoindre des autres institutions et actions socialistes qui parallèlement nous conduisent au but commun.

Seulement, parmi la majorité révolutionnaire de la C. G. T., nous trouvons deux espèces d'éléments : les syndicalistes et les anarchistes. Et pour ces derniers il est piquant de les voir s'intéresser aux modalités des lois, prendre parti pour ou contre tel système financier des retraites, — la capitalisation ou la répartition.

Aussi l'attitude de la C. G. T. en face des retraites serait-elle impossible à comprendre si nous ne signalions deux faits : certains réformistes, qui ont toujours voulu se confiner dans

le domaine corporatif, ont peu d'entrain et se trouvent peu qualifiés pour intervenir dans une question d'ordre parlementaire, et d'autre part les éléments anarchistes ne peuvent traiter le problème que d'un point de vue purement négatif.

La situation serait différente si les éléments socialistes unis sur le terrain politique se retrouvaient unis sur le terrain syndical, non point pour subordonner l'action des organisations syndicales à l'action du Parti socialiste, mais pour préconiser un syndicalisme socialiste ni corporatif ni anarchiste, comme du reste cela existe maintenant dans tous les prolétariats des grandes nations étrangères. Hélas ! il n'en est pas ainsi et rien ne sert de se lamenter ; mais on comprendra peut-être, par ces explications, la position actuelle de la Confédération en face des retraites.

Dès le début, ce sont les éléments anarchistes et antiparlementaires qui ont imposé leurs conceptions. Ce n'est pas seulement contre la loi actuelle mais contre tous les projets de loi qu'ils ont fait se prononcer. En 1901, puis en 1906, la Confédération avait la même attitude. Or, dans sa critique impitoyable et renouvelée, jamais n'est apparue une conception positive pour réclamer une loi avec telles ou telles dispositions. Elle a dénoncé d'avance l'œuvre parlementaire, toute œuvre parlementaire, mais elle n'a jamais rien proposé, car les anarchistes n'auraient jamais voulu qu'elle demande ou exige quelque chose du Parlement. Sans doute ces derniers ne sont et ne peuvent être que minorité même dans la majorité révolutionnaire. Seulement, plus bruyants, plus démagogues aussi, ils ont eu facilement gain de cause. Les autres éléments de la majorité n'ont jamais su se dégager; ils n'ont pas osé remonter le courant purement anarchiste. Peut-être avaient-ils peur de se mêler aux adversaires communs, les réformistes, pourtant désarmés sur la question. Ils se sont contentés d'atténuer la protestation, d'en changer la forme et le caractère. C'était contre toute loi et par conséquent contre le principe d'une loi de retraites qu'il fallait se prononcer. Il fallait dire que la loi ne peut rien, si ce n'est diminuer l'esprit de révolte des tra-

vailleurs. Au lieu de cela, on a examiné les projets et on a essayé de les critiquer en eux-mêmes. Seulement, contre eux, il fallait employer des arguments qui puissent surtout convenir à des « destructeurs » de l'Etat. Ce qu'il fallait retirer, c'est toute confiance dans l'œuvre légale et parlementaire, et, tout naturellement, on a abouti à l'argument de l'escroquerie.

L'Etat ne peut être que voleur; les caisses de retraites seront là pour lui permettre de combler ses déficits, pour entreprendre des guerres au compte des travailleurs, pour enchaîner et domestiquer les organisations prolétariennes.

N'est-ce pas encore cette façon de penser que nous retrouvons dans quelques-unes des phrases de la brochure que vient d'éditer la Confédération sous ce titre, très significatif : *Contre l'Escroquerie des retraites ouvrières.* (Il ne semble plus s'agir, par ce titre, comme on le dit à l'intérieur dans une phrase du reste isolée, d'être partisan des retraites contre la loi actuelle, mais il semble s'agir de l'escroquerie en général.)

Citons les principaux passages qui dénotent l'état d'esprit que nous signalons :

« Cet énorme capital sera, entre les mains de la bourgeoisie au pouvoir, une arme formidable contre le prolétariat le jour où il voudra se *révolter*.

« Sur ces réserves seront prises les sommes nécessaires à combler les vides toujours croissants de la Guerre et de la Marine.

« Cet *amas d'argent* permettra demain à nos gouvernants d'envisager, sans trop de péril pour les portefeuilles capitalistes, l'éventualité d'une guerre. »

Et plus loin :

« Il est vrai que dans cette nouvelle bureaucratie nos gouvernants espèrent faire entrer des militants syndicalistes et semer ainsi la *corruption* dans les milieux syndicaux. »

Enfin :

« Telle qu'elle, la loi ne constitue, aux yeux du travailleur éclairé, qu'une vaste entreprise financière destinée à servir les intérêts capitalistes et à devenir, par l'intermédiaire du

mutualiste, un dérivatif à l'action révolutionnaire du syndicalisme. »

A ces allégations il y a vraiment beaucoup à répondre et en tout cas elles sont valables contre toute loi de retraites.

Le bout de l'oreille perce dans cette phrase :

« Escomptant l'ignorance des masses, il fallait sauver le prestige parlementaire, tombé en discrédit, il fallait préparer les élections générales; la loi des retraites ouvrières et paysannes, véritable duperie et formidable escroquerie, fut votée. »

Quelle que soit l'ardeur qu'un socialiste mette à combattre l'Etat de la classe bourgeoise, il lui apparaîtra vraiment que les arguments sont trop simplistes.

Croire, par exemple, qu'en toute tranquillité le gouvernement comblera le budget, fût-ce de la Guerre ou de la Marine, avec l'argent des retraites, c'est évidemment ne rien connaître au mécanisme même de nos finances publiques, c'est oublier le contrôle public du Parlement et même du pays — qui compte, malgré tout, sous un régime de suffrage universel.

Se figurer qu'il y a et aura des *amas d'argent*, c'est en revenir à l'histoire, crue dur comme fer dans les campagnes reculées, d'un trésor, d'une immense cuve à double fond, où l'on jette des seaux d'or et où l'on peut pêcher les billets de banque. C'est l'histoire de la plaisanterie qu'on a racontée à propos de notre vieux Camélinat, directeur de la Monnaie pendant la Commune, et emportant un million de pièces de billon... dans une seule valise à main !

Le pis, c'est que cela prouve l'ignorance où l'on est de la loi que l'on critique. On ne l'a même pas lue : on n'a pas jugé utile de le faire. Rappelons-la donc puisque c'est nécessaire :

« Art. 14. — Les comptes individuels des assurés sont ouverts à leur choix dans l'une des caisses ci-après :

« 1° Caisse nationale des retraites pour la vieillesse dont la gestion continue à être assurée dans les conditions de la loi du 20 juillet 1886 par la Caisse des dépôts et consignations, sous le contrôle de la Commission de surveillance placée auprès de cette caisse et qui ouvrira dans ses écritures une sec-

tion spéciale pour les opérations afférentes à la présente loi ;

« 2° Sociétés ou unions de sociétés de secours mutuels dans les conditions spécifiées à l'article 17 ;

« 3° Caisses départementales ou régionales de retraites instituées par décret et administrées par des comités de direction composés pour un tiers de représentants du gouvernement, pour un tiers de représentants élus des assurés, et pour le troisième tiers de représentants élus des employeurs ;

« 4° Caisses patronales ou syndicales de retraites ;

« 5° Caisses de syndicats de garantie liant solidairement les patrons adhérents pour l'assurance de la retraite ;

« 6° Caisses de retraites de syndicats professionnels.

« Art. 15. — Les placements sont effectués : 1° en valeurs de l'Etat ou jouissant de la garantie de l'Etat ; 2° en prêts aux départements, communes, colonies ou pays de protectorat, établissements publics, chambres de commerce, et en obligations foncières ou communales du Crédit foncier ; 3° sur l'avis favorable du Conseil supérieur des retraites ouvrières prévu ci-après et jusqu'à concurrence de 1/400e en acquisitions de terrains incultes à reboiser ou de forêts existantes ; 4° sur l'avis favorable du Conseil supérieur des retraites ouvrières et jusqu'à concurrence du dixième en prêts aux institutions visées par l'article 6 de la loi du 12 avril 1906 et aux institutions de prévoyance et d'hygiène sociale reconnues d'utilité publique, ou en prêts hypothécaires sur habitations ouvrières ou jardins ouvriers, ainsi qu'en obligations de sociétés d'habitations à bon marché établies conformément à la même loi du 12 avril 1906. »

Ces textes sont la meilleure des réponses.

Reste l'argument de la mainmise possible sur les retraites dans l'éventualité d'une guerre. Mais avec n'importe quel système de retraites, la répartition par exemple, le coup reste possible. Il est possible mais irréalisable. Si l'Etat s'avisait de vouloir vendre les titres gageant les retraites — n'oublions pas qu'il ne s'agit pas d'argent monnayé —, il déterminerait immédiatement sa propre banqueroute et le moment serait vrai-

ment mal choisi. Sans compter la protestation unanime des intéressés au moment même où l'on ferait appel à eux pour la défense du pays. Pareille idée ne servirait vraiment qu'à déterminer une révolution sociale ! Est-ce cela que cherche- raient les gouvernants ?

L'Etat, voleur, ne payant pas ses dettes! Mais tout le monde sait que depuis 1797 il n'y a pas un créancier de l'Etat qui ne puisse venir réclamer ce qui lui serait dû. Dans la brochure de la C. G. T., on invoque, comme exemple des aptitudes de l'Etat au vol, la Caisse des Invalides de la Marine ; or l'Etat, qui a repris cette caisse, verse aux intéressés des retraites deux fois plus fortes que s'ils l'avaient gardée telle qu'elle. On parle de trois millions soustraits à la Caisse d'Amortissement ; il s'agit justement d'une opération financière qui a permis d'alléger les charges des contribuables en allégeant la dette de l'Etat. Tranquillement, on nous affirme que la Caisse des Instituteurs a été plusieurs fois mise à sec, mais on attend encore le premier instituteur qui vienne se proclamer volé. Enfin, on parle du Milliard des Congrégations, mais on oublie que justement c'est à l'Etat qu'il a été volé, par ceux qui en étaient les gardiens, avec la connivence des Congrégations elles-mêmes. Vraiment ce n'est guère sérieux.

De cela, les syndicalistes tout court se rendent compte ; mais ils sont les prisonniers des éléments anarchistes. Timidement, trop timidement, ils ont essayé de réagir. L'ordre du jour du Congrès de la Confédération, à Toulouse, est une marque de cet état d'esprit. On y est toujours contre la loi, mais on n'ose aller jusqu'à demander la grève, même parler de grève générale. Et alors? s'agit-il simplement de brûler des bulletins d'inscriptions ? de ne pas participer à des commissions destinées à établir des listes ? Si c'est tout cela, ce serait véritablement beaucoup de bruit pour rien ; et les anarchistes auraient joué un rôle de dupe : ils seraient les dindons d'une bonne farce.

La Conférence des Bourses du travail qui va se tenir fin juin nous l'apprendra définitivement.



Pour comprendre l'opposition faite à l'application de la loi des retraites par une minorité du parti socialiste, par la fraction dite guesdiste, il importe de regarder un peu en arrière.

Quand, en 1902, une première fois, un projet de retraites vint en discussion à la Chambre, les divisions socialistes battaient leur plein. L'opposition au projet Millerand fut autant inspirée par le désir de combattre en lui le ministérialisme que de s'opposer à sa loi de retraites. Tout naturellement, comme aujourd'hui, de nouveau, l'entente fut complète entre le P. O. F. et les anarchistes de la C. G. T. ; puis l'unité faite, après l'attitude hostile prise par ces camarades en face de la Confédération, ce passé s'oublia. On pouvait croire que les guesdistes, qui toujours s'inspirent de la social-démocratie allemande, en qui ils voient l'élément modèle de l'Internationale, suivraient sa politique. Nos camarades allemands, après avoir, au début, repoussé les assurances sociales de Bismarck, s'en sont servi par la suite pour fortifier l'organisation syndicale. Des transformations demandées ils ont souvent fait leur plate-forme électorale. Nous sommes pas mal à croire qu'en France il en eût été ainsi sans, hélas! l'état des « tendances » du parti et l'espoir peut-être d'avoir trouvé dans la question des retraites un moyen d'être au Congrès une majorité sur une formule donnée.

C'était à la veille du Congrès national de Nîmes, l'année dernière, en février 1910. L'ordre du jour était fixé par avance et les fédérations avaient déjà examiné et étudié les rapports de la coopération et du parti, l'attitude — nous étions à la veille des élections — des candidats au premier et au deuxième tour de scrutin, et même la révision possible des statuts. Des retraites, il n'avait été soufflé mot, et pourtant le Parlement était déjà en pleine discussion de la loi. Il semblait qu'aucune grosse difficulté ne diviserait à ce sujet le groupe parlementaire et que nos élus s'efforceraient d'obtenir pour la classe ouvrière le maximum d'avantages d'une loi bonne dans son

principe et fatalement défectueuse dans ses applications. Malheureusement — tout au moins c'est là notre opinion personnelle — un facile pointage sur les questions à l'ordre du jour lui avait montré — et la suite devait le prouver — que pour cette fois encore ils seraient en minorité. Il était donc fort naturel qu'ils cherchassent un autre terrain de discussion, un autre champ de bataille. La question des retraites s'offrait.

Dans la majorité s'étaient jusqu'alors comptés les éléments d'origine syndicaliste, et à Nancy et Saint-Etienne les hervéistes avaient été des appoints nécessaires. Si donc ces éléments révolutionnaires disparaissaient de la majorité, le coup d'Etat pouvait être tenté ! Je veux bien croire que ce ne fut pas la pensée de tous et que seul l'examen du projet de loi des retraites avait conduit au combat, mais je ne puis croire que cette dernière raison ne fût dans la pensée de personne. Quoiqu'il en soit, à Nîmes, la discussion fut ardente et ce fut la seule question, pendant les quatre jours que dura le Congrès, qui fut sérieusement examinée.

Les députés devaient-ils voter la loi ou s'abstenir? Tel était le problème.

Chose surprenante, malgré l'apport des mandats syndicalistes, la minorité du parti resta minorité. Un fait curieux s'était produit. Les députés dits « guesdistes » sentaient combien impossible serait leur attitude devant le corps électoral après l'abstention sur les retraites, et quels échecs en résulteraient. Aussi, avec beaucoup de bon sens, ils devaient entraîner quelques-unes de leurs fédérations, et non des moindres, à jouer le rôle de « Saxons » et la manœuvre n'avait pas réussi.

Mandat fut donc donné aux élus de voter la loi. Avec un empressement et une discipline qui montrent bien que tous y étaient disposés, le mandat fut exécuté. Naturellement, les réserves nécessaires furent faites à propos des « vices » de la loi.

Cependant une exception est à noter.

Notre camarade Guesde, qui n'avait pas assisté au Congrès (il se soignait en Allemagne, car, hélas! sa longue vie de mili-

tant irréductible fut à dures épreuves et de temps à autre un long repos lui est nécessaire pour retrouver de nouvelles forces pour la lutte), vota contre la loi, en indiscipliné.

Pour lui, elle était inacceptable pour une seule raison : elle exigeait des cotisations ouvrières. Or cet impôt sur la classe ouvrière lui paraissait une exploitation abominable qu'un socialiste ne pouvait sanctionner à aucun prix. Cette objection est maintenant devenue l'objection principale de tous ses amis et c'est de cet argument qu'est faite leur attitude à propos de l'application. Mais, au fond, quelle est cette attitude ?

En réalité, elle est diverse et confuse. Il n'est pas de mots dures, d'épithètes violentes qu'ils ne décochent à la loi. Leur verbalisme fait croire à une action énergique et décisive contre son application, mais quand on recherche quelle action ils préconisent on reste étonné de la distance qui sépare leurs paroles de leurs actes. Nous y sommes habitués déjà.

Vont-ils conseiller aux travailleurs de s'opposer à l'application? Que non pas ! ou tout au moins ils ne semblent même pas d'accord entre eux à ce sujet. Leurs éléments parisiens, plus près des cégétistes, voudraient aiguiller dans un même sens. Malheureusement, la Confédération ne semble même pas opposée au principe des versements ouvriers. Ne dit-elle pas : « Si l'Etat veut, malgré tout, prélever des cotisations sur les ressources des travailleurs, qu'il ait au moins la pudeur de laisser aller cet argent à ceux pour qui il est destiné. » Mais, en sens inverse, beaucoup de bons guesdistes réfléchis ne consentent à avaler toutes les stupidités de l'escroquerie.

D'autre part, les éléments de la Fédération du Nord, s'ils protestent contre la loi avec la dernière violence, indiquent *à ceux qui signeraient leurs bulletins* qu'ils peuvent en même temps y protester contre les cotisations ouvrières. Ils se placent par là-même, dans l'hypothèse de l'application. Disons, à leur honneur, que ce n'est pas débordés par leurs éléments qu'ils se décident à cette attitude, mais parce qu'au fond ils sentent l'application nécessaire comme point de départ d'une transformation. Seulement, la position intransigeante prise

par leur grand ami les oblige à des réserves; elle leur permet aussi, à l'égard de leurs troupes, d'être à la fois contre la loi et pour son application... sans trop oser le dire.

Avouons-le franchement, c'est équivoque, cela manque de netteté. Je préfère la position de Guesde, tranchante et irréductible, quels que soient les arguments à formuler contre son objection principale : le prélèvement ouvrier.

Et pourtant, n'est-ce pas intéresser les travailleurs au fonctionnement de l'organisme que de les obliger à un versement quelconque ? Si les retraites leur viennent sans effort, comme une aumône sociale, c'est consacrer un esprit d'assistance plutôt que préparer un esprit d'assurance sociale. Les travailleurs seront mieux placés, pour réclamer une part de plus en plus grande dans la gestion, si c'est avec leurs fonds ou partie de leurs fonds que la caisse est entretenue.

A l'étranger, en Allemagne, où la cotisation ouvrière a été acceptée sans discussion, on va plus loin. On semble prêt à demander une augmentation de la contribution ouvrière, dans le but précisément de justifier la direction de la caisse par les travailleurs eux-mêmes. La cotisation est éminemment éducatrice et profite sans conteste à l'organisation, car elle détermine le besoin de contrôle. Une fois né, cet esprit entraîne les travailleurs à étendre le champ de leur action. Après les retraites, ils veulent être assurés contre l'invalidité, puis contre la maladie, contre le chômage, et peu à peu ils arrivent à concevoir la notion même d'une assurance sociale complète contre tous les risques de la vie. Ils voient alors dans l'ensemble de ces réalisations l'élaboration d'une institution nouvelle, une préparation de la société communiste. La cotisation est par ricochet un stimulant; en Allemagne elle est cause en grande partie de ce mouvement syndical si puissant qui groupe plus de deux millions de travailleurs.

Qu'oppose Guesde à cet argument? L'augmentation de misère qu'entraînerait le prélèvement, la réduction du minimum d'existence qui est assuré aux prolétaires.

En nous emparant d'une théorie qu'il a défendue avec tant

d'éloquence, nous pourrions dire que dans la société capitaliste c'est toujours le travail qui paiera. Prélever sur les patrons, c'est prélever sur l'industrie, — et les travailleurs en fabriquent les « profits ». Prélever sur l'Etat, c'est exiger des impôts directs ou indirects qui seront, en dernière analyse, après toutes les incidences et toutes ces répercussions, fournis par le prolétariat. Et alors, de ce qui sera sorti de la poche des travailleurs ou de ce qu'ils auront mis sous forme de profits, intérêts, bénéfices, rente, dans la poche des autres, sera toujours faite la caisse des retraites. Et l'aboutissant logique serait, avec un pareil raisonnement, de refuser toute retraite. Guesde, il est vrai, parle de frapper les successions. Mais l'impôt sur les successions frapperait les entreprises qui les composeraient et les capitalistes ne manqueraient pas de compter dans leurs frais généraux cet amortissement à la mort. Le prolétariat n'y aurait rien gagné. Que ce prélèvement soit mal vu, non pas tant des éléments conscients de la classe ouvrière que de la grande masse des indifférents et des asservis, cela est autre chose et c'est possible. Allons-nous nous faire l'écho de cette majorité, encore sous la dépendance non seulement matérielle, mais morale, de la bourgeoisie. Allons-nous faire cause commune avec ceux qui, trompés, égarés, ignorants, s'opposent à toute législation sociale, considèrent les socialistes comme des « malfaiteurs publics » et, suivant l'admirable expression de Jaurès, « les yeux crevés, veulent éternellement continuer à tourner la meule de la servitude ». C'est impossible. Nous sommes stupéfaits de constater que l'état d'esprit que nous venons d'examiner est celui d'un des grands propagandistes et premiers fondateurs du parti socialiste.

* * *

A côté d'une Confédération réfractaire, d'une minorité virulente, la position des camarades de la majorité du parti est difficile, reconnaissons-le. Mais par désir de l'unité ouvrière, par besoin de l'unanimité socialiste, leur est-il cependant pos-

sible d'abdiquer leur point de vue et de renoncer à ce qu'ils croient l'intérêt du prolétariat, l'avenir du socialisme. Nous ne pouvons le penser.

D'abord une explication. Notre formule : « appliquer la loi pour la transformer » ne signifie à aucun titre que nous nous en faisons les glorificateurs. Nous n'en ignorons pas les faiblesses, nous connaissons ses défauts et même ses vices. Il ne nous appartient pas de la représenter comme une panacée ni de nous figurer que c'est la réforme la plus efficace du siècle qui vient ou du siècle passé. Dans la lutte pour lui fixer sa place et lui assigner sa valeur contre des détracteurs absolus, il est peut-être arrivé ce qui se produit toujours en pareil cas. On est amené à donner plus de place qu'il ne conviendrait à ce qui paraît sa défense et à laisser dans l'ombre la critique nécessaire. Nous n'en sommes pas responsables. Dans l'intérêt même de notre cause, nous éviterons le plus possible de retomber dans le même travers.

Seulement, nous sommes encouragés à maintenir notre conception pour deux raisons : la manœuvre qui commence à se dessiner chez nos adversaires de classe, employeurs et grandes sociétés anonymes ; chez nos adversaires politiques, les réactionnaires qui s'agitent et les radicaux qui prennent peur.

Les premiers, les capitalistes ont d'abord hésité. Ils ont du moins gagné du temps. Ils ont vu la Confédération Générale du Travail partir en guerre et ils ont laissé faire. Les uns, instinctivement, ont pensé, par un raisonnement un peu simpliste mais qui est souvent vrai, sinon toujours, que la C. G. T. étant d'un côté, ils devaient être de l'autre. Les autres, plus habiles, ont sans doute pensé que les travailleurs étant engagés contre la loi, il leur serait plus facile de profiter d'une agitation qu'ils n'ont pas eu besoin de créer, user de la circonstance et mettre à terre pour longtemps, non seulement la loi actuelle, mais toute la loi de retraites et même tout progrès de législation ou d'assurance sociale.

A la veille de l'application, ils commencent à s'agiter et ils ont maintenant enfourché leur cheval de bataille. Les bons

apôtres se refusent à servir de « gendarmes » ou d' « agents de perception » à l'Etat. On se demande si c'est leur dignité, la haine de la police et de l'ordre, ou le respect de la liberté ouvrière qui les inspirent. Ah! s'il s'agissait de prêter gracieusement leurs locaux, leurs usines, d'offrir la pitance et le reste aux officiers, soldats détournés de leur devoir patriotique pour une besogne de maréchaussée contre les travailleurs en grève, la chanson serait différente. S'il leur fallait ouvrir les portes de leurs chantiers et les registres de leur personnel pour enquêter contre des militants syndicalistes ou socialistes, vous verriez quel empressement ils mettraient. Dans l'occasion, une loi sociale est en question, une cotisation leur est demandée, ils savent ce qui leur reste à faire. Ils n'ont même plus l'espérance de garder les fonds dans des caisses patronales, car les règlements imposent à leur gestion une moitié des représentants des assurés, et l'arme de paix sociale, c'est-à-dire de domestication, leur échappe. Ils savent qu'aux caisses régionales des travailleurs vont être appelés à discuter avec eux d'égal à égal et ils craignent que la solidité du régime qu'ils défendent n'en soit ébranlée. Après l'expérience de la gestion de caisses d'assurance, il est si facile de se préparer à celles de l'industrie, et c'est tout cela qu'ils redoutent quand ils sont intelligents et prévoyants. L'esprit de routine, le vieux principe de charbonnier maître chez lui et l'orgueil du commandement suffisent aux autres pour se méfier de la loi.

Celle-ci leur prescrit d'être comptables envers l'Etat et des prélèvements ouvriers et des leurs. En s'opposant à ces dispositions, ils favoriseront la rébellion de leurs exploités et ensuite s'en laveront les mains comme Ponce-Pilate. Ils comptent au moins sur les tribunaux pour donner aux textes l'interprétation qu'ils désirent et que la magistrature ne leur refuse jamais. Ensuite la loi restera lettre morte et une douce quiétude les étreindra de nouveau.

Ni dupes, ni complices, tel est notre réponse à leurs prétentions.

De tout cela, les réactionnaires se rendent compte et ils pré-

parent leurs batteries. La protestation ouvrière et paysanne les occupe. Ils ne parlent plus que de cela. Ils en sont angoissés. Jamais on ne les avait vus regarder par la croisée et avec autant d'attention le peuple laborieux. Leurs journaux signalent avec complaisance le nombre relativement restreint des inscriptions. Peut-être un peu trop pressés, ils ont déjà dévoilé leurs manœuvres. Tant mieux, cent fois tant mieux ! C'est naturellement au Sénat qu'on les a vus apparaître. Le milieu était propice et bien choisi. Que veulent-ils donc ? Tout simplement rendre la loi « facultative », lui retirer son caractère « obligatoire ». Du principe d'assurance sociale ils feront un principe de prévoyance libre. La loi, modifiée, améliorée, ne sera plus qu'un encouragement à l'épargne, aux bas de laine ouvriers, tout au plus livrée aux besoins des sociétés de secours mutuels qu'ils dirigent. Et c'est ainsi qu'ils prétendent interpréter « la protestation ouvrière et paysanne ».

Après avoir encouragé leurs domestiques, leurs ouvriers, les classes de travailleurs à s'insurger, ils interprètent la loi en disant qu'il n'y a rien à faire et qu'on ne peut forcer les gens. Ils en tireraient, parbleu, pour plus tard, un admirable argument contre tout ce que l'on tenterait de nouveau. Nous disions qu'ils ont été un peu vite en besogne. Aussi, l'autre jour, le républicain Codet, qui s'était fait leur porte-parole, eut-il bien soin de ne pas lancer même le mot de « facultatif ». Mais comme on ne savait à quoi il voulait en venir et que son discours manquait de conclusion, mis au pied du mur, il finit par, permettez-moi cette expression, « cracher le morceau ». Or, le même jour, je lisais dans un journal de province très influent, la *Touraine,* la même ritournelle, les mêmes histoires, puis le même aboutissant. Le tout sous la signature de M. Drake del Castillo, ex-député, chef de la réaction là-bas, et l'un des hommes les plus influents du parti progressiste.

Le malheur, c'est que la majorité radicale lâchera la loi à la première occasion, au Sénat d'abord, à la Chambre ensuite. Les ministres, comme tous les ministres, sont évidemment bien intentionnés ; n'auraient-ils que ce sentiment bien hu-

main et très respectable d'attacher leur nom à une grande réforme qu'ils tenteront ce qu'ils pourront. Mais nous les connaissons, ils n'iront pas plus loin que le danger de perdre et leur portefeuille et leur influence parlementaire. Leur cœur s'arrêtera là. Or, déjà, de sinistres présages se font jour dans la presse qui mène le Parlement et le Parlement qui les mène. L'*Action*, la *Petite République*, le *Radical*, jusqu'au *Rappel* et à la *Lanterne*, ont parlé avec des larmes dans la voix de ces bons patrons qu'on voulait transformer en « gendarmes ». Les députés radicaux n'ont comme clientèle ouvrière que des travailleurs indifférents à l'organisation de leur classe, mus par un vague sentimentalisme démocratique qui s'arrête aux intérêts les plus égoïstes. Ils ignorent la solidarité de classe qui pour eux est un mot creux et ils feront chorus dans la fameuse protestation ouvrière et paysanne. De plus, les élus radicaux ont surtout une clientèle patronale, richement bourgeoise, dont ils font avant tout les affaires. Entre des éléments hésitants, inéclairés, et leurs vrais amis, s'ils ne sont pas mus pour l'Idée (et ils seront rares), ils risquent bien de lâcher et la loi et les retraites dans le premier fossé, au coin de la première borne que leur char rencontrera.

De tout cela une conclusion s'impose. La loi est menacée, le principe des retraites en danger. Faut-il donc tomber dans de pareils pièges ? Faut-il que même pour une campagne menée contre la loi et non contre son principe, une équivoque se glisse par où passe et la loi et le principe. Rien ne serait plus déplorable. C'est ce que pensent les éléments de la majorité actuelle du parti socialiste. C'est ce qu'ils ne se lasseront de répéter ; et ils ont même l'espérance que les faits ne tarderont pas à ouvrir les yeux à leurs camarades et du parti et des organisations syndicales révolutionnaires. En tous cas, ils ne veulent encourir la responsabilité de l'échec de la loi actuelle et qu'avec son application différée on fasse attendre encore 25 ans, comme la première fois, une nouvelle loi qui ne serait peut-être pas meilleure.

Ce qu'il faut, c'est commencer dès maintenant, dès l'appli-

cation de la loi, une campagne pour son aménagement, pour son amélioration, pour sa transformation. Ainsi on pourra tenir en haleine tous les révoltés d'aujourd'hui qui, satisfaits qu'on ne leur réclame plus rien, se tiendraient cois et qui, atteints dans leurs habitudes conservatrices, voudront au moins, si la loi résiste, ne pas payer pour rien et commenceront à fixer leurs exigences. Un admirable terrain de propagande s'offre à nous.

Trois points doivent être mis en lumière : l'abaissement de l'âge à 60 ans, la retraite à cette époque pour tous ceux qui ont plus que cet âge, une contribution de rente viagère de 120 francs au lieu de 60, fournie par l'Etat. Ceci ne sera que l'amorce de beaucoup d'autres réformes. Obtenons-les et les opposants deviendront peu à peu une quantité infime.

On a pour nous labouré la terre, semé la récolte. Ne refoulons pas d'un coup de pied maladroit la semence, mais donnons-lui les moyens de pousser, de se développer, de briser l'enveloppe qui l'empêche de venir au grand air, si nous voulons un jour cueillir les moissons.

E. Poisson.

Pour l'Assurance sociale

L'OFFICE SOCIALISTE ET SES PREMIERS RÉSULTATS

La France a vu promulguer, le 5 avril 1910, une loi sur les retraites ouvrières et paysannes. L'empire allemand est sur le point d'unifier son code des assurances sociales. L'Angleterre, déjà pourvue en matière de pensions de vieillesse d'une loi d'assistance élargie, se préoccupe de parachever son œuvre par l'organisation grandiose d'un système qui garantisse la sécurité et la dignité du travailleur contre tous les « sinistres » qui viendront faucher sa force ou sa volonté de travail. La Hollande copie le système allemand. En Italie, enfin, le dernier « représentant » de l'orthodoxie économique dans l'Europe politique actuelle, M. Luzatti, faisait écho à son confrère, M. Ribot, et se résignait récemment à l'obligation.

Il appartiendra aux futurs historiens économiques d'interpréter et de coordonner ces premières ébauches d'une assurance sociale européenne. Ils se demanderont peut-être s'il n'est pas remarquable que ces essais se manifestent au lendemain même de la grande crise américaine de 1907, et en présence de la menaçante instauration du libre-échangisme aux Etats-Unis ; ils discerneront peut-être, dans cette préoccupation croissante de l'insécurité de la vieillesse ouvrière ou du travail ouvrier (Conférence internationale contre le chômage), le premier effet de la conquête progressive des vieux marchés de la vieille Europe par les nations de jeune bour-

geoisie, à capacité industrielle extensible et production intensifiée.

Quoi qu'il en soit, on me pardonnera d'avoir tenu à situer — un peu emphatiquement peut-être, — au seuil de cet article, et par delà les discussions de « tendances », la place de notre modeste groupement dans le socialisme international de 1911. Les quelques amis, membres du parti, qu'un soir de juillet dernier Thomas réunissait à l'*Humanité* pour fonder l'*Office Socialiste des Retraites ouvrières et des Assurances sociales,* députés, propagandistes, techniciens, sentaient confusément ces préoccupations. La loi des retraites venait d'être votée. Tous, nous étions d'accord pour constater l'ignorance absolue de la classe ouvrière à l'égard de ses dispositions, salutaires ou dangereuses. Tous, nous prévoyions que, les premières mesures d'application éclatant comme un bolide sur 17 millions d'individus, déchaîneraient un immense mouvement de réforme comme la République n'en avait peut-être pas connu. Dès à présent, à ce mouvement, le parti socialiste offrait un aboutissant: l'institution d'une assurance sociale contre tous les risques menaçant les travailleurs, telle qu'elle avait été déjà présentée à plusieurs reprises au Parlement par un de nos élus, notre respecté camarade Vaillant. Faire connaître la loi, l'appliquer d'abord, puis, à la faveur de cette application, signaler les lacunes et les insuffisances, montrer en regard les solutions dès à présent réalisables, propager dans tout le pays la notion de l'assurance sociale par un appel constant à la dignité de la classe ouvrière et à sa volonté de mieux-être, tel était, tel est resté notre but.

C'est d'ailleurs ce qu'expliquait en ces termes notre circulaire, adressée de novembre à février à toutes les Fédérations du parti et aux 5.000 organisations syndicales, et où nous insistions tout particulièrement — et peut-être un peu prématurément sur cette idée de la *Selbstverwaltung,* de la gestion par les assurés, qui a valu à la classe ouvrière d'outre-Rhin une incomparable puissance de cohésion et de revendication.

OFFICE SOCIALISTE
DES
RETRAITES OUVRIÈRES ET DES ASSURANCES SOCIALES

Mon cher Camarade,

Comme l'a annoncé l'*Humanité* du 20 août, nous avons fondé, avec quelques camarades, un *Office socialiste de Retraites Ouvrières et des Assurances Sociales.*

Nous estimons, en effet, que cette création est la conséquence logique de l'action menée depuis plusieurs années par le Parti Socialiste en faveur de l'assurance sociale contre tous les risques qui menacent le travailleur ; mort, maladie, chômage, invalidité, vieillesse. Très prochainement, la mise en application de la loi des retraites ouvrières sera de nature, tant par ses quelques avantages que par ses trop nombreuses imperfections, à attirer sur ces questions, d'une manière plus suivie et dans un esprit peut-être plus constructif que jusqu'ici, l'attention de la majeure partie de la classe ouvrière. Il importe que, dès à présent, il existe un organisme capable de fournir aux militants et aux organisations les compétences nécessaires pour aboutir aux réalisations légitimement exigées.

Il importe, en particulier, que dès le début de l'application de la loi des retraites, au bluff et à la mendicité des mutualistes officiels, aux pièges que recouvrent les caisses patronales, la classe ouvrière puisse opposer, prêtes à fonctionner, ses caisses à elle, caisses de Syndicats professionnels ou caisses régionales gérées sous le triple contrôle de l'Etat, des représentants des employeurs et des assurés (art. 14 de la loi). Il importe de désiller les yeux des trop nombreux travailleurs restés jusqu'ici en dehors des organisations, de leur souligner les dangers des premières et la sécurité relative des secondes. Par des tracts, par des brochures, par des feuilles volantes, nous voulons favoriser le recrutement des effectifs minima que la loi des grands nombres exige pour que ces établissements puissent fonctionner normalement le plus tôt possible.

Mais, comme nous le disions au début, notre activité ne se bornera pas à la lutte pour l'application et la réforme de la loi des retraites. Déjà une Fédération ouvrière nous a consultés au sujet d'un projet

d'assurance-maladie et d'assurance-décès. Nous pouvons, — et nous sommes dès à présent en mesure de le faire, — répondre à toute demande de renseignements, à toute initiative touchant les assurances sociales. C'est dans ce but que nous avons adjoint des actuaires et des juristes aux députés du Parti, aux militants du Parti ou des Syndicats qui, comme nos camarades Aubriot, Brenier, Briquet, Ellen-Prévost, Groussier, Lauche, Cleuet, Coupat, Gervaise, Niel, Renaudel, Saint-Venant (1), etc., ont bien voulu se ranger parmi nos adhérents de la première heure.

Si, dans ce trop court exposé, mon cher Camarade, vous retrouvez les idées qui sont les vôtres, nous serons très heureux d'enregistrer votre adhésion et votre concours, ainsi que celui des organisations ouvrières, syndicats, coopératives, mutualités (pénétrées d'esprit socialiste), auxquelles vous consentiriez à signaler notre initiative.

Agréez, mon cher Camarade, nos fraternelles salutations socialistes.

Pour l'Office socialiste des Retraites Ouvrières et des Assurances Sociales :

Les Secrétaires :
Albert Thomas, député ; E. Poisson,
Jacques Dreyfus, actuaire.

Le Trésorier :
A. Bruckère.

N. B. — Les conditions matérielles d'adhésion se composent :

1° D'un droit d'entrée de 2 francs ;

2° D'une cotisation annuelle de 1 franc.

L'*Office* reçoit des adhésions individuelles et collectives (Syndicats, Coopératives, etc.).

En ce qui concerne les adhésions individuelles, l'adhérent doit appartenir, soit au Parti Socialiste (S. F. I. O.), soit à un Syndicat affilié à la Confédération générale du Travail, soit à une Coopérative de la B. C. S.

Toute adhésion entraîne *ipso facto* le droit de recevoir gratuitement les brochures, tracts, feuilles volantes publiés par l'*Office*, ainsi que tous les renseignements se rapportant aux questions soule-

(1) Le souci de l'exactitude nous oblige à dire que notre camarade Saint-Venant n'a pas précisément adhéré personnellement, mais nous a adressé l'adhésion de la commission syndicale interdépartementale Nord, Somme, Pas-de-Calais, dont il est le secrétaire.

vées par la loi des retraites ouvrières et en général à toutes les questions d'assurances sociales.

A partir du 1er janvier 1911, des conférenciers de l'*Office* se tiendront à la disposition des organisations ouvrières de Paris et de Paris et de province pour traiter des mêmes questions.

Sans se traduire par une pléthore d'adhésions que nous ne pouvions pas escompter, les premiers résultats de ce lancement ne sont pas négligeables. On comprendra que nous ne puissions livrer à la publicité les noms de nos adhérents provinciaux *individuels*, tous camarades du parti ou ouvriers syndiqués, qui ont bien voulu se charger de surveiller l'application de la loi et de veiller à la sauvegarde des intérêts des assurés. Mais les mêmes raisons ne valant pas pour les organisations, nos lecteurs auront une idée de la répartition régionale des sympathies qu'a éveillées l'Office par la liste suivante (organisations ayant soit adhéré, soit demandé des renseignements ou des conférences).

Seine. — Mutuelle des victimes du travail; Chambre syndicale des cuisiniers ; Syndicat des limonadiers restaurateurs (section étrangère) ; Association générale des agents des P. T. T. (1re section); Groupe du Père-Lachaise ; Groupe de l'Ile-Saint-Denis ; Groupe de Pavillons-sous-Bois; Groupe des originaires de l'Aveyron; Groupe des originaires de la Creuse (sans compter le Syndicat national des chemins de fer dont nous parlerons plus loin).

Ain. — *Les Ouvriers réunis*, coopérative de production, Oyonnax.

Allier. — Fédération des mécaniciens et chauffeurs du P. O. (section de Montluçon).

Ariège. — Fédération du Parti ; Groupe de Lavelanet.

Aube. — *Solidarité mutuelle*, pharmacie coopérative ; Syndicat ouvrier du bâtiment, Troyes.

Aveyron. — Syndicat des ouvriers métallurgistes, Decazeville; Fédération des mécaniciens et chauffeurs du P. O., Capdenac.

Bouches-du-Rhône. — Syndicat des mécaniciens, Marseille.

Cher. — Groupe de Trouy; Fédération des mécaniciens et chauffeurs du P.-O., Bourges ; Chambre syndicale des employés et Syndicat de l'ameublement, Bourges (Une conférence a été faite à la Bourse du travail de Bourges).

Corrèze. — La Ruche Rouge; Bourse du Travail, Tulle.

Côtes-du-Nord. — Maison du Peuple, coopérative, Saint-Brieuc.

Gironde. — Union syndicale des commis et comptables, Bordeaux.

Indre. — La *Concorde,* coopérative, Déols.

Landes. — Fédération du Parti.

Lot-et-Garonne. — Syndicat des métallurgistes. Fumel.

Marne. — Syndicat des menuisiers ébénistes, Reims.

Nièvre. — Syndicat des bûcherons, la Celle-sur-Nièvre ; Syndicat des métallurgistes, Nevers.

Nord. — Commission syndicale interdépartementale Nord-Somme-Pas-de-Calais, Lille ; Secrétariat ouvrier d'hygiène, Lille ; Union de la métallurgie, Lille (sections de Féchain et de Quiévy) ; Bourse du travail d'Halluin ; Syndicat textile de Nieppe ; la *Fraternelle,* coopérative, Solesmes.

Puy-de-Dôme. — Fédération du Parti.

Hautes-Pyrénées. — Groupe de Sarrancolin ; Syndicat de l'enseignement libre, Tarbes.

Pyrénées-Orientales. — Groupe de Cases de Pène.

Seine-Inférieure. — Bourse du travail, Elbeuf ; Syndicat des métallurgistes, Rouen ; Groupe d'Oissel.

Seine-et-Marne. — Syndicat des chocolatiers, Noisiel.

Seine-et-Oise. — Union des syndicats ouvriers, Versailles ; Association syndicale des employés, Versailles ; Syndicat des ouvriers agricoles, Morangis ; Section du Parti, Syndicats des métallurgistes et du bâtiment, Dourdan.

Somme. — Bourse du travail, Amiens ; Chambre syndicale des tisseurs et fileurs, Amiens ; Syndicat des employés, Amiens ; Syndicat de l'ameublement, Amiens ; L'*Union,* coopérative, Amiens.

Tarn. — Bourse du travail, Castres ; Syndicat des mineurs, Carmaux.

Vaucluse. — La *Semeuse*, coopérative, Carpentras.

Vienne. — Fédération du Parti.

Nous comptons, en outre, dans presque toutes les grandes villes, des correspondants individuels.

Dès le début de l'année 1911, l'Office eut la bonne fortune de pouvoir apporter une aide efficace à nos camarades cheminots. La loi des retraites des employés des chemins de fer, connue sous le nom de loi Berteaux-Rabier-Jaurès, avait créé pour tous les commissionnés des grands réseaux une situation délicate, la loi ayant omis de régler d'une façon précise le passage de l'ancien régime au nouveau, et les Compagnies ayant profité de cette fissure (exception faite pour l'Etat) pour restreindre le plus possible, en ce qui concerne les cheminots actuellement en service, les avantages de la nouvelle loi. Grâce à la compétence et au labeur du dévoué avocat-conseil du Syndicat national, notre ami, le citoyen Sadoul, grâce à l'hospitalité de l'*Humanité*, nous avons pu renseigner nos camarades de chaque Compagnie sur la meilleure conduite à tenir, tout en assurant des réponses précises à de nombreuses demandes individuelles. En particulier, nous avons été heureux de contribuer à la disparition d'une illégalité flagrante. Lors de la fondation de la Compagnie d'Orléans, un sentiment de paternalisme ou de patronat plus ou moins bien entendu — peut-être une dernière survivance de la mentalité saint-simonienne — avait poussé les premiers dirigeants à insérer une clause garantissant — sous de nombreuses conditions — une légère part des bénéfices nets au personnel. En pratique, la Compagnie avait profité de cette clause pour se décharger d'une contribution trop onéreuse à la retraite de ses agents en affectant la quote-part de chaque employé à la constitution de ladite retraite. En présence de la loi de 1909, qui limitait à 5 p. 100 au maximum la retenue à effectuer sur le salaire de chaque employé, la Compagnie émettait la prétention d'af-

fecter à la retraite et les 5 p. 100 et la quote-part statutaire de chaque employé aux bénéfices nets. Le fait signalé dans nos articles, les organisations syndicales du réseau entreprirent une énergique campagne, soutenue à la Chambre par les interventions singulièrement tenaces et précises de notre camarade Betoulle ; la Compagnie, obligée de se rendre à l'évidence, dut bientôt capituler, malgré une vague satisfaction de principe ; c'est une somme d'au moins deux millions par an qui va, jusqu'à la fin de la concession, être rétrocédée à ses légitimes possesseurs, les cheminots.

Le problème de l'option pour les cheminots à peine tranché, l'Association Générale des agents des P. T. T. nous saisissait d'une demande en vue d'étudier diverses transformations possibles du régime de retraites de ses adhérents. Ce travail, matériellement assez long, est en cours d'exécution.

Enfin l'application imminente de la loi des retraites permit à l'Office socialiste de toucher directement le grand public ouvrier. Les règlements d'administration publique une fois parus, les modalités de l'application précisées, il était urgent, avant même toute polémique et en dehors de toute polémique, de fournir aux 100.000 lecteurs de l'*Humanité* la documentation élémentaire indispensable qui leur permît de choisir en connaissance de cause l'attitude à prendre, et d'agir en conséquence sur leur milieu social. Le volumineux courrier que nous avons reçu de tous les coins de la France et où affleurent à peine une ou deux lettres de reproche, nous a permis de constater que dès à présent, et sauf dans quelques centres localisés (Limoges, Moulins), les questions qui se posent et que nos lecteurs se sont posées ne sont pas les grandes questions de principe: dignité ouvrière, principe de la cotisation, impôt sur les héritages, etc.

Dès à présent, et pour de nombreux socialistes, la période de discussion est close ; il s'agit de savoir sur quelle liste on figurera, comment se feront les versements, quelle combinaison d'assurance peut être la plus favorable, étant donnée la situation individuelle de l'assuré, ses charges de famille, etc.

Ce sont les maires socialistes qui ont pris, dans presque toute la France, la « tête de la course », et dont les administrés seront les premiers, au 3 juillet prochain, à toucher les 100 francs de la vieillesse ou les 300 francs de la veuve. Ce sont les instituteurs socialistes, secrétaires de mairie des petites communes rurales, qui nous consultent sur l'établissement des listes, sur les situations mal définies de certains assurés. Déjà, l'attitude des municipalités réactionnaires, qui refusent les inscriptions ou mettent les bulletins sous clé, n'est pas du goût de tout le monde. La proportion des vieillards est forte, en France, dans les campagnes...

Jusqu'à présent, le secrétariat de l'Office a pu tant bien que mal suffire aux exigences du courrier. Mais les demandes continuent à affluer, et nous commençons à être débordés. Nous profiterons des colonnes de la *Revue Socialiste* pour demander, une fois de plus, à toutes les bonnes volontés socialistes de venir à nous, à condition, il est vrai, que leur bonne volonté s'orne de quelque compétence en matière de retraite. On nous a prophétisé que dans vingt ans la France serait une nation d'actuaires; il nous faudrait quelques concours pour l'y préparer.

JACQUES DREYFUS.

Office Socialiste des Retraites Ouvrières et des Assurances Sociales

---

Statuts adoptés dans la réunion plénière du 28 octobre 1910

ARTICLE PREMIER.— Il est institué un *Office socialiste des Retraites ouvrières et des Assurances sociales.*

ART. 2. — Contre les institutions gouvernementales et patronales, s'occupant des retraites, l'*Office* a pour but:

1° De renseigner les militants isolés et les organisations ouvrières et socialistes sur toutes les questions soulevées par la loi des

retraites ouvrières, et, en général, sur tous les problèmes relatifs aux assurances sociales; 2° de faire campagne en faveur: *a*) de l'application des lois concernant les retraites des travailleurs dans le sens le plus favorable à ceux-ci; *b*) de leur réforme dans un sens conforme aux revendications ouvrières; *c*) de l'institution d'un système complet d'assurances sociales contre tous les risques menaçant les travailleurs.

Art. 3. — L'*Office* reçoit des adhésions collectives et individuelles; les adhérents se divisent en adhérents ordinaires et correspondants provinciaux.

Art. 4. — Sont reçues comme adhésions collectives les adhésions de tous les groupements et fédérations où règne l'esprit socialiste: groupes du Parti, syndicats et fédérations affiliées à la C. G. T., coopératives adhérentes à la B. C. S., mutualités socialistes, institutions ouvrières d'hygiène, etc. Les cotisations sont fixées provisoirement ainsi qu'il suit : droit d'entrée, 2 francs; cotisation annuelle, 1 franc.

Art. 5. — Les adhérents individuels doivent appartenir, soit au Parti Socialiste (S. F. I. O.), soit à un syndicat affilié à la C. G. T., soit à une coopérative adhérente à la B. C. S.

Art. 6. — Les adhérents ordinaires sont assujettis: 1° à un droit d'entrée de 2 francs; 2° à une cotisation annuelle de 1 franc.

Art. 7. — Les correspondants de province sont exempts de toute cotisation. Ils doivent signaler à la Commission Exécutive toutes les difficultés soulevées par l'application de la loi du 5 avril 1910, faire connaître dans leur milieu l'*Office,* fournir aux camarades ouvriers et paysans tous renseignements utiles sur leurs droits et la manière de les faire valoir, en en déférant à la Commission Exécutive dans les cas douteux.

Art. 8. — L'*Office* est constitué par deux organes, l'Assemblée générale et la Commission exécutive.

Art. 9. — L'Assemblée générale se réunit au moins une fois par trimestre. Elle comprend tous les adhérents individuels et les représentants de toutes les collectivités adhérentes. Elle élit la Commission exécutive, prend connaissance de l'activité de l'*Office,* vote les modifications aux statuts et indique à la Commission exécutive les campagnes qu'elle désire voir mener et les points sur lesquels elle désire voir publier des brochures ou des feuilles volantes.

Art. 10. — La Commission exécutive comprend 5 membres, élus par l'Assemblée générale.

Art. 11. — La Commission exécutive se réunit au moins une fois par mois. Elle fixe les dates de ses propres réunions et des

réunions plénières, assure des conférenciers aux organisations qui en font la demande, veille à l'impression et à la publication des brochures, tracts, feuilles volantes nécessaires, s'assure le concours d'actuaires et de juristes en vue de répondre aux demandes dont elle est saisie, et prend position sur toutes les questions d'assurance et de prévoyance qui peuvent venir à être soulevées, sauf à répondre de son attitude devant l'Assemblée générale.

Adresser toute la correspondance au secrétaire, le camarade Dreyfus, *actuaire, à* l'Humanité, *16, rue du Croissant, Paris-2*.

———

Les Retraites ouvrières en Allemagne [1]

Quand notre loi des retraites ouvrières entrera, d'ici quelques semaines, en vigueur, il y aura exactement vingt ans que les ouvriers d'Allemagne bénéficient d'une institution analogue.

C'est la loi d'Empire du 22 juin 1889, appliquée à partir du 1er janvier 1891, qui organisa l'assurance contre l'invalidité et la vieillesse, complétant un système d'assurances sociales qui englobait déjà le risque de maladie, depuis 1883, et le risque d'accidents, depuis 1884. Une loi du 13 juillet 1899 vint compléter et modifier dans quelques détails le statut primitif et, en ce moment même, le Parlement allemand discute un vaste projet de Code des assurances sociales, qui doit être une refonte générale des institutions existantes. Nous nous proposons d'exposer rapidement ici le mécanisme, le fonctionnement et les résultats du système allemand des retraites ouvrières.

Le législateur français, on le verra, lui a beaucoup emprunté : principe de la triple contribution (Etat, patrons, ouvriers), capitalisation des versements, autonomie des caisses de retraites, etc. La loi allemande prévoit, comme la nôtre, une assurance obligatoire et une assurance facultative. L'as-

(1) A consulter (ouvrages principaux) : KLEIN et HARTMANN, *Les assurances ouvrières allemandes comme institution sociale; Statistique des assurances ouvrières* (1906). — ZACHER, *Guide des assurances ouvrières de l'Empire allemand.* — GRUNER, *Guide de l'assurance ouvrière en Allemagne.* — WEYMANN, *Les assurances ouvrières de l'empire allemand.* — M. BELLOM, *Les lois d'assurance ouvrière à l'étranger* (10 volumes). — *Recueil de documents sur la prévoyance sociale,* publiés par le ministère du Commerce et le ministère du Travail (1905-1909). — *Bulletin des assurances sociales,* dirigé par M. Ed. FUSTER.

surance est obligatoire pour tous les ouvriers salariés de toutes les professions et pour les domestiques, quel que soit leur salaire, pour les employés, contremaîtres, professeurs libres, dont le traitement annuel ne dépasse pas 2.000 marks (2.500 francs) par an. Le Conseil fédéral de l'Empire a la faculté d'étendre, par décision spéciale, l'obligation de l'assurance à certains petits industriels ou entrepreneurs travaillant à domicile, et il en a usé, notamment pour les fabricants de cigares à domicile et pour les entrepreneurs des industries textiles et de la bonneterie. Les employés qui travaillent *au pair,* c'est-à-dire ceux dont le salaire consiste dans l'entretien, ne sont pas assujettis à l'obligation de l'assurance ; les ouvriers étrangers en résidence temporaire peuvent en être dispensés ; enfin les fonctionnaires, les aspirants fonctionnaires même (1), les pensionnés en vertu de la loi sur les accidents, lorsque leur rente est supérieure au chiffre de la retraite ordinaire, y échappent. Pour cette dernière catégorie, au contraire, le système français autorise le cumul.

L'assurance facultative est autorisée pour les employés, contremaîtres et professeurs dont le traitement est compris entre 2.000 et 3.000 marks (3.750 francs), pour les petits industriels qui n'occupent pas régulièrement plus de deux employés salariés assujettis à l'obligation de l'assurance, pour les personnes qui quittent une situation motivant l'obligation.

A ces deux catégories de personnes, la loi garantit une pension pour le cas d'invalidité et de vieillesse ; l'invalidité est une diminution de la capacité de travail telle qu'elle ne permet plus à la victime que de gagner le tiers de son salaire moyen antérieur. La vieillesse légale ne commence qu'à 70 ans ; à cet âge, un vieillard qui ne jouit pas d'une pension d'invalidité est censé pouvoir encore travailler, et la pension de vieillesse n'est considérée que comme un complément de son salaire. L'ouvrier allemand est donc garanti contre toute

(1) « ... les personnes qui donnent de l'instruction moyennant une rémunération, si elles le font pendant leur préparation technique à l'exercice ultérieur de leur profession » (loi de 1899, art. 5).

diminution de sa force de travail, quel que soit son âge, et, à partir de 70 ans, il reçoit une pension qui lui permet de restreindre la dépense qu'il fait de cette force. La situation du retraité français sera un peu différente : il n'attendra sa pension que jusqu'à 65 ans, mais avant cet âge, il n'aura pas de droit à faire valoir en raison de l'invalidité (1). C'est assurément là une des raisons qui militent le plus en faveur de l'abaissement à 60 ans de l'âge de la retraite.

Nous n'insisterons pas ici sur les dispositions concernant la pension d'invalidité ; qu'il nous suffise d'indiquer que la pension d'invalidité est due après une maladie de 26 semaines ; qu'au cas où l'assuré s'est volontairement attiré l'incapacité de travail, son droit à la pension est perdu pour lui et passe en partie à sa famille, que les pensions peuvent être quelquefois payées en nature (pour cause d'ivrognerie habituelle), enfin que des compensations relatives au versement des pensions sont prévues entre les caisses d'assurances-accidents, d'assurances-maladies et les *établissements d'assurances* (Versicherungs-anstalten) qui assurent le service des pensions d'invalidité et de retraite.

Le droit à la pension de retraite est établi sur l'âge ainsi que sur la justification du paiement des cotisations pendant une période déterminée. La quotité de la pension dépend de la classe de salariés à laquelle appartient l'assuré et du nombre de ses versements.

Les cotisations se paient par semaine de travail ; il faut douze cents semaines de cotisations (23 ans) pour avoir droit à la rente de vieillesse, mais la loi fait entrer en ligne de compte les périodes de non-cotisation résultant soit du service militaire, soit de la maladie, de la convalescence ou des périodes de couches, à charge pour l'assuré d'apporter la preuve des circonstances qu'il invoque (2). Le droit à la pension peut

(1) La loi française ne s'occupe qu'incidemment de l'invalidité (art 9). Elle est exclusivement une loi des retraites de vieillesse.

(2) Pour ces périodes, le calcul de la pension se fait sur les bases admises pour la 2[e] classe de salaires. (v. infra.)

s'éteindre si le titulaire n'a pas versé au moins vingt cotisations pendant deux années consécutives ; il peut renaître d'ailleurs, par suite du retour du salarié à une occupation assujettie à l'obligation de l'assurance, ou par suite de versements volontaires continués pendant 200 semaines.

La rente allouée au salarié se compose d'une partie fixe, payée par l'Etat, et qui est de 50 marks (62 fr. 50) par tête et par an, et d'une partie proportionnelle au salaire de l'assuré et aux cotisations qu'il a versées. Cette deuxième portion, payée par les établissements d'assurances, se compose elle-même de deux éléments. Le premier est déterminé par la classe de salariés à laquelle appartient l'assuré ; il est de 60, 90, 120, 150 ou 180 marks, selon que l'assuré appartient à l'une ou l'autre des cinq classes qui comprennent : la première, les salariés gagnant moins de 350 marks; la deuxième, ceux qui gagnent de 350 à 550 marks; la troisième, ceux qui gagnent de 550 à 850 marks; la quatrième, ceux qui gagnent de 850 à 1.150 marks; la cinquième, ceux qui gagnent plus de 1.150 marks.

Le second élément consiste dans une majoration proportionnelle au nombre de cotisations hebdomadaires versées, et qui est de 3, 6, 8, 10 et 12 pfennigs (1 pfennig=0,0125) de la première à la cinquième classe. Des dispositions spéciales règlent le classement des ouvriers dans les cinq classes prévues ; ils ont naturellement le droit de demander leur inscription dans une classe supérieure à celles où ils devraient être réellement, mais sans que cela puisse constituer une charge supplémentaire pour le patron, astreint au versement.

Les pensions sont payables par mois, chaque mois étant dû en entier, même si le droit à la pension vient à cesser dans le courant d'un mois.

Comme dans le système français, les ressources de l'assurance sont procurées par l'Etat, par les employeurs et par les salariés. L'Etat, ainsi que nous l'avons vu, contribue pour une somme uniforme de 50 marks par an et par tête ; le patron et l'ouvrier versent chaque semaine une somme égale, et cal-

culée de façon à couvrir la valeur en capital des pensions et à payer les frais de gestion que comporte le système. Les cotisations sont fixées pour une période de dix ans (1), par classes de salaires, par le Conseil fédéral ; la première période a pris fin le 31 décembre 1910; elle comportait des versements hebdomadaires de 14, 20, 24, 30 et 36 pfennigs, de la première à la cinquième classe. Ces sommes représentent le total des cotisations ouvrières et des versements patronaux. L'ouvrier paie ainsi, chaque année, une contribution qui va de 3 fr. 90 à 11 fr. 70. En France, au contraire, on a adopté le principe des cotisations fixes, selon l'âge ou le sexe de l'assuré.

Le remboursement des cotisations peut être demandé, par la femme mariée, jusqu'à concurrence de la moitié des sommes versées, dans la première année de son mariage, et par les ayants droit des hommes assurés, mais prématurément décédés (alors même que l'assuré se serait soustrait, sa vie durant, aux charges du ménage). Dans notre loi, cette faculté n'est accordée aux ayants droit que si l'assuré a déclaré vouloir réserver le capital de sa retraite.

En vertu du principe qui domine le système des assurances sociales allemand, et que Bismarck a formulé ainsi : liberté d'organisation, obligation des prestations, une certaine variété s'est établie dans la constitution et le fonctionnement des organismes chargés de réaliser l'assurance. En principe, on avait prévu un *établissement d'assurances* pour chaque Etat confédéré ou pour chaque circonscription dans les grands Etats ; ces prévisions ont été légèrement dépassées et il existe actuellement 40 caisses d'assurances régionales dans l'Empire, y compris les caisses de retraites des mines et des chemins de fer, dites caisses spéciales (2). Ces caisses sont gérées avec le concours et sous le contrôle de l'administration et des assurés eux-mêmes, par des fonctionnaires spéciaux, par des tribu-

(1) Sous le régime de 1889, la revision était quinquennale.

(2) Ces caisses existaient avant la loi de 1899, qui les a conservées, en leur imposant certaines conditions relatives à la participation des assurés à la gestion et en les soumettant au contrôle de l'Office impérial (art. 8 à 13.)

naux arbitraux et par l'Office impérial des assurances.

L'autorité administrative locale, assistée de délégués des patrons et des ouvriers élus « par les comités directeurs des caisses de maladies locales, de fabriques, d'entreprises, de construction et de corporations », décide de la réception et de la préparation des demandes de pensions, du retrait ou de la suspension de paiement des arrérages, après enquête orale et contradictoire avec l'intéressé.

Les *établissements d'assurances* sont créés, pour tout ou partie du territoire de chaque Etat, par une décision du gouvernement de l'Etat intéressé et après approbation du Conseil fédéral; le gouvernement d'Etat fixe le ressort et le siège de l'établissement. La personnalité civile lui est accordée de plein droit; il peut donc ester en justice, acquérir et s'obliger librement, sauf à employer ses ressources conformément aux affectations limitativement prévues par la loi. Comme une société financière ordinaire, l'*établissement d'assurances* est tenu d'avoir des statuts dont la loi détermine l'objet. Ils indiqueront la composition du comité directeur (participation des délégués-patrons et ouvriers), la nomenclature de ses pouvoirs, les formes de ses délibérations, le mode de constitution du tribunal arbitral, les conditions d'établissement de contrôle et de publicité du budget, etc... Le comité directeur, qui est le conseil d'administration, responsable de l'*établissement*, se compose donc de fonctionnaires, de patrons et d'ouvriers; il administre, sous la surveillance d'une commission de contrôle où siègent les élus des patrons et des ouvriers (1); il peut se décharger d'une partie des affaires qui lui incombent, en les décentralisant, par la création de *bureaux de pension* qui sont, en quelque sorte, des succursales de la caisse régionale et qui ont la qualité d'autorités publiques.

(1) Les délégués, ouvriers et patrons, au comité et à la commission, sont élus pour cinq ans; ils sont choisis parmi les assurés et patrons d'assurés, remplissant certaines conditions (âge, sexe, domicile, honorabilité, etc.). Les fonctions de délégués, considérées comme honorifiques, sont obligatoires, et, en principe, gratuites; elles entraînent une responsabilité analogue à celle du tuteur.

Des contestations peuvent s'élever entre les assurés et les établissements d'assurances; elles sont portées devant des juridictions spéciales, les *tribunaux arbitraux* dont le nombre, le ressort et le siège sont fixés par l'autorité centrale de chaque Etat ou, dans certains cas, par le chancelier de l'Empire. Chaque tribunal comprend un président permanent nommé par l'autorité, plusieurs assesseurs élus par la commission de l'établissement, et des employés auxiliaires nommés par le comité directeur. L'*établissement* pourvoit aux dépenses du tribunal, dont les jugements sont susceptibles d'un recours en révision devant l'Office impérial des assurances.

Cet Office exerce la surveillance générale de tous les établissements d'assurances: il en examine la gestion et peut les contraindre à la présentation de leurs livres, pièces, comptables, espèces en caisse, etc.; il règle à titre définitif les contestations relatives aux droits et devoirs des organes de l'*établissement,* il interprète les statuts et contrôle les opérations électorales.

Ce mécanisme ainsi décrit, il faut examiner comment il fonctionne au bénéfice de l'assuré.

Le salarié qui veut obtenir la concession de sa retraite adresse sa demande à l'autorité administrative qui fait une enquête et communique à l'intéressé sa décision motivée et susceptible d'appel devant le tribunal arbitral. Ces demandes ne soulèvent généralement de contestations que lorsqu'elles concernent l'invalidité, l'âge de l'intéressé — qui donne droit à la pension de retraite — étant chose aisément constatable, aussi n'insisterons-nous pas davantage sur la procédure qu'elles comportent, en matière de pensions de vieillesse.

La pension de vieillesse est due à partir du premier jour de la soixante-et-onzième année, elle est payée par mois et d'avance par les soins de l'administration des postes, sur un ordre du comité directeur de l'*établissement* compétent. Les opérations techniques de l'assurance, telles que : répartition des pensions, détermination des contributions d'assurance, travaux statistiques et règlement de comptes avec l'adminis-

tration des postes, incombent à un *bureau de calcul* institué auprès de l'Office impérial. Ce bureau établit la part contributive de l'Etat et des établissements dans le paiement des pensions.

La fortune des *établissements*, que chacun d'eux administre pour le tout, se compose de deux fonds. La *fortune commune*, alimentée par les quatre dixièmes des cotisations, crée entre toutes les caisses de l'Empire une solidarité financière qui garantit l'équilibre des opérations de chacune. Ce fonds commun institué en 1899 seulement, égalise la situation des caisses et empêche les excédents trop considérables des unes et les périlleux déficits des autres ; il acquitte les trois quarts des pensions de vieillesse. L'autre quart est à la charge de la *fortune particulière* de chaque établissement.

Les cotisations constituent la source principale de la fortune des caisses ; leur montant est, comme nous l'avons dit, déterminé de dix en dix années, par le Conseil fédéral. Le patron doit verser à la fois sa propre contribution et la cotisation de ses ouvriers, dont il est tenu de faire l'avance ; il se dédommage ensuite par des retenues périodiques sur les salaires. Si l'ouvrier a plusieurs patrons, ils sont solidairement responsables des versements. Comme dans la loi française, les versements se font au moyen de timbres apposés sur la carte-quittance que chaque assuré *est obligé de se faire délivrer sous peine d'amende* (art. 161 et suiv.). S'il est nécessaire, le patron « a le droit », ce qui reste pour lui une simple faculté, de se procurer une carte pour son ouvrier et de retenir sur le salaire la somme déboursée pour l'apposition des timbres. Les cartes sont échangées, chaque année, par l'*établissement* qui les a délivrées et qui en reporte la teneur sur des fiches récapitulatives.

Les assurés facultatifs doivent, eux aussi, se procurer une carte-quittance et des timbres ; ils ont la liberté de choisir leur classe de salaires, et leur patron doit leur rembourser la moitié de leurs cotisations. Le paiement des cotisations est rendu facile par la multiplicité des guichets autorisés à les

recouvrer (V. loi 1899, art. 148 à 153) (1). Le contrôle des paiements, de leur exactitude comme de leur intégrité, est fait par les *établissements,* qui ont pleins pouvoirs pour le rendre aussi sérieux que possible ; la loi prévoit toute une série de pénalités pour les infractions commises, tant à cet égard qu'à l'encontre des autres dispositions de la loi (art. 175 à 188).

Le système que nous venons de décrire, en suivant l'ordre des textes, fonctionne depuis vingt ans, et l'on commence à connaître les résultats économiques et financiers qu'il a produits. Quelques chiffres en donneront une idée précise.

Les pensions de vieillesse recueillies, grâce à lui, par la classe ouvrière d'Allemagne, ont atteint, en moyenne, pour la première classe, le chiffre de 110 m. 40 (138 francs); pour la deuxième, 140 m. 40 (175 fr. 50); pour la troisième, 170 m. 40 (213 francs); pour la quatrième, 200 m. 40 (250 francs); pour la cinquième, 230 m. 40 (288 francs).

Le nombre des salariés touchés par la loi de 1899 sur l'assurance-invalidité-vieillesse a été: en 1891 (première année), de 11.490.200 individus sur une population totale de 49.762.000 ; en 1900 (après la loi de 1899), de 13.015.100 sur une population totale de 56.046.000 ; en 1906, de 14.142.700 sur une population totale de 61.177.000, soit environ une proportion d'assurés de 232 personnes sur 1.000.

Les recettes de l'assurance invalidité-vieillesse se sont chiffrés ainsi (en marks):

	1891	1900	1906
Cotisations :			
Patrons	46.986.065	64.385.208	85.063.085
Ouvriers	46.986.065	64.385.208	85.063.085
Majoration de l'empire	6.049.848	30.761.768	48.757.608
Intérêts et recettes divers	795.934	27.538.246	44.457.013
TOTAL....	100.817.912	187.070.430	263.340.791

(1) L'article 154 dispose que si « dans les décomptes entre patrons et assurés, on obtient des fractions de pfennigs, la partie incombant au patron

La proportion dans laquelle les assurés, l'Etat et les intérêts des capitaux placés contribuent aux recettes totales, a varié, on le voit, pour chaque catégorie. Celle des assurés tombait, de 1891 à 1906, de 46 à 32 p. 100, alors que celle de l'Etat s'élevait de 6 à 18 p. 100 et que les intérêts de la capitalisation finissaient par donner près de 17 p. 100.

Les dépenses comprennent les rentes de vieillesse, les pensions d'invalidité, les restitutions de cotisations dans les cas prévus par la loi (mariage, accident du travail, décès prématuré), enfin les dépenses administratives. Bornons-nous à indiquer le chiffre global de la première et de la dernière catégorie, avec leur proportion dans l'ensemble :

	1891	1900	1906
	—	—	—
Pens. de vieillesse :			
Chiffre absolu........	15.299.004	26.224.203	18.354.811
P. 100...............	79,69	21,23	10,07
Administration :			
Chiffre absolu........	3.899.351	11.243.955	16.316.213
P. 100...............	20,31	9,34	8,95

L'avoir des caisses passait de 81.619.955 marks en 1891 à 1.318.525 marks en 1906.

Le nombre des retraités, très fort pour la première année d'application de la loi, est allé sans cesse décroissant, jusqu'à ce qu'il atteigne une sorte de niveau normal. Par contre, celui des pensionnés pour cause d'invalidité montrait une certaine tendance à l'augmentation. La moyenne des pensions de vieillesse payées à chaque assuré s'est, au contraire, et normalement, élevée dans toutes les branches d'assurances. Le tableau suivant va permettre de saisir ces variations:

doit être portée au nombre entier de pfennigs immédiatement supérieur » et inversement, s'il s'agit de l'ouvrier. De même on arrondit par fractions de 5 pfennigs les arrérages mensuels des pensions.

	1891	1900	1906	1907
	—	—	—	—
Rentes de vieillesse en cours au début de l'année........		195.133	134.100	125.603
Rentes accordées dans l'année	132.926	19.852	10.666	10.814
Montant moyen des rentes de vieillesse.	124 m.	145 54	159 10	160 80

Actuellement, sur 100.000 salariés bénéficiant de pensions pour l'une quelconque des assurances sociales, il n'y a que 75 à 80 vieillards.

Quand le système des retraites ouvrières est entré en vigueur en Allemagne, il a suscité des protestations analogues à celles qui l'accueillent chez nous; on a parlé aussi de la dignité de l'ouvrier, compromise par le principe de l'obligation, mais aujourd'hui, les classes de salariés qui échappent encore à l'assurance-obligatoire, demandent avec insistance à subir cette humiliation. La capitalisation, elle aussi, donnait quelque inquiétude; enfin, les petits détails du fonctionnement de la loi (tels que le collage des timbres) étaient aigrement censurés. Puis l'habitude a fait passer les uns et l'expérience a fait approuver l'autre. Cependant, le régime allemand a donné lieu à quelques observations utiles, et des perfectionnements possibles ont été entrevus, qui sans doute lui seront bientôt apportés.

Les caisses de retraites allemandes ont toujours joui d'une grande liberté pour l'affectation des fonds sans cesse croissants dont elles disposaient. Dans son fameux rescrit du 17 novembre 1881, qui fut l'origine de l'assurance sociale de l'Empire, Guillaume Ier avait émis l'idée que la majeure partie des fonds des caisses d'assurances devait légitimement être affectée à des usages qui profitent à ceux dont les contributions auraient peu à peu constitué ces fonds. Le système des assurances devait se dépasser lui-même et servir indirectement à l'amélioration générale des conditions d'existence de l'ouvrier.

Grâce au caractère régional des caisses et à l'esprit régionaliste des Allemands, les capitaux des retraites ouvrières furent largement affectés aux besoins publics des communes, à leurs travaux d'utilité générale, en même temps qu'ils permettaient d'entreprendre sur de vastes bases l'œuvre des habitations ouvrières. Les placements des caisses de retraites, quand ils ne sont pas soumis à des règles spéciales, sont régis, en Allemagne, par la législation des biens de mineurs. Toutefois, les caisses ne sont pas astreintes exclusivement à l'acquisition de « valeurs de tutelle », et notamment, elles peuvent placer leurs fonds en immeubles et en institutions philanthropiques. Les placements sociaux (Gemeinnützig) des caisses de retraites n'ont fait que se développer, depuis 1900 surtout ; les caisses ont généralement préféré encourager par leurs prêts la création de maisons ouvrières, d'hôpitaux, de sanatoriums, de bains populaires, etc., plutôt que d'en entreprendre elles-mêmes la construction (1). Chacun de ces placements est d'ailleurs soumis à l'approbation de l'Office impérial, ce qui évite les imprudences qu'une autorisation préalable et générale accordée à chaque caisse n'eût pas manqué de rendre fréquentes.

A la fin de l'année 1902, les 31 caisses régionales et les 9 caisses spéciales possédaient un capital de 1.007.478.000 marks, sur lesquels 301.448.000 marks, soit 30 p. 100, sont affectés à des placements sociaux. L'importance de ces placements n'a fait que progresser ; elle a presque quadruplé de 1900 à 1909, comme on s'en rendra compte par les chiffres suivants (en milliers de marks) (2) :

	1900	1908	1909
	—	—	—
Crédit rural...............	54.950	95.844	102.872
Services philanthropiques..	53.944	340.046	389.491
A reporter......	108.894	435.890	492.363

(1) Toutefois, les caisses d'invalidité ont construit, en propre, un certain nombre d'hospices et asiles, destinés à leurs assurés, pour lesquels ils représentent une retraite en nature.

(2) Voir *Bulletin des Assurances sociales*, août 1910. Ed. Fuster.

	1900	1908	1909
	—	—	—
Report.........	108.894	435.890	492.363
Maisons ouvrières.........	78.129	239.395	280.518
Installations en propre.....	11.648	53.372	56.443
TOTAL........	198.672	729.016	829.324

Ces placements, qui ont, en moyenne, rapporté aux caisses un revenu de 3 p. 100 (1), ne paraissent pas avoir fait courir de dangers à leurs finances et, dans leur ensemble, les placements sociaux « non sûrs » ne représentent guère que 2 p. 100 des capitaux placés. Cependant, le projet actuel de Code des assurances énonce l'obligation pour les caisses de placer un quart au moins de leurs capitaux en fonds d'Etat ; il ne s'agit évidemment là que d'une mesure de politique financière destinée à améliorer le crédit public.

On comprend que la capitalisation, ainsi pratiquée, se soit fait aisément accepter de la classe ouvrière allemande. Il en a été de même, peu à peu, des autres parties du système, au fur et à mesure que le public se familiarisait avec la loi, et qu'il apprenait à en connaître, puis à en observer les dispositions. Les *établissements* ont, progressivement, organisé un contrôle plus rigoureux de la régularité des cotisations, et ils en ont obtenu d'utiles résultats, surtout dans les régions mi-agricoles et mi-industrielles, où les cotisants ruraux se montraient peu ponctuels.

Le nombre des assurés volontaires n'a jamais été très élevé, malgré les efforts de propagande faits par les comités directeurs, aussi songe-t-on à étendre encore le domaine de l'obligation.

Le système de perception par l'apposition de timbres, que notre loi a emprunté au système allemand, comporte quelques difficultés qui ont souvent été signalées. L'énorme manipu-

(1) Une circulaire de l'office impérial du 11 mai 1910 est venue recommander aux caisses de ne faire aucun placement à moins d'un revenu de 3,50 p. 100.

lation de timbres et de cartes qu'il exige expose à de fréquentes erreurs et ne permet pas aux caisses de connaître le nombre exact de leurs assurés vivants. La perception directe, par les agents municipaux, des cotisations ouvrières et patronales, évite ces inconvénients, et les frais supplémentaires qu'elle occasionne sont compensés par la régularité plus grande des paiements. Ce système est très en faveur dans certaines régions du centre et du sud de l'Allemagne. Malgré ces difficultés, malgré les imperfections inhérentes à toute loi sociale d'une portée aussi vaste que celle-là, la loi allemande des retraites ouvrières est maintenant entrée dans les mœurs du pays. Demain, si le nouveau projet de Code des assurances est adopté (1), elle s'étendra, non pas seulement à tous les salariés, mais aussi aux petits artisans, qui jouissent d'une

(1) Le nouveau projet de code des assurances sociales a été présenté au Reichstag, qui le discute actuellement, le 28 janvier 1911 ; il ne comprend pas moins de 1783 articles. Il vise : 1° à réformer le régime administratif de l'assurance; 2° à en étendre le bénéfice à de nouvelles classes de travailleurs.

Sur le premier point, il vise à réduire les complications du système administratif, où trop d'autorités diverses sont impliquées, à en unifier la composition, et à simplifier tout ce qui concerne le contentieux des assurances. Mais en même temps, il marque une tendance à réduire l'autonomie dont jouissaient jusqu'ici les établissements et à lui substituer l'autorité du pouvoir central. Il va sans dire que de vigoureuses protestations s'élèvent contre cette tendance étatiste.

Sur le deuxième point, le projet organise l'extension du système aux travailleurs à domicile et aux ouvriers instables; aux employés et petits patrons ayant moins de 5.000 marks (6.250 fr.) de revenus et pour lesquels on prévoit 9 classes d'appointements. Mais surtout il organise les secours aux veuves et orphelins en leur attribuant immédiatement la rente destinée au père. Depuis 1902, on a commencé à se préoccuper de la situation des veuves et orphelins; la création d'un fonds d'attente, au moyen d'excédents de droits de douane sur certains produits alimentaires, a été décidée à cette date, mais au 31 décembre 1910, ce fonds n'était riche que de 45 millions de marks, somme insuffisante pour permettre une réforme utile.

Le parti socialiste allemand réclame l'autonomie complète des caisses, la prise en charge par l'Etat de tous les frais d'administration, l'extension du régime de l'obligation, l'augmentation des pensions et une définition moins étroite de l'invalidité.

existence *indépendante,* mais précaire ; et peut-être un système d'assurances sociales est-il normalement destiné à se développer jusqu'à protéger tous les citoyens qui ne jouissent pas d'un certain revenu. C'est ce qui s'est produit en Nouvelle-Zélande, où tout citoyen qui prête serment que, depuis cinq années, il a mené une vie sobre et laborieuse sans avoir plus de 52 livres de revenu, a droit à une pension de l'Etat.

Certains esprits, en Allemagne envisagent cet avenir avec inquiétude; mais d'autres ont pleine confiance dans un système qui a valu de si sérieux avantages à la classe ouvrière de leur pays. Des hommes qui connaissent admirablement la force et la valeur du système, puisqu'ils en sont les dirigeants, tels que M. P. Kaufmann, le Dr Zacher, disaient, récemment encore, lors du jubilé des Assurances sociales allemandes (septembre 1910), la gratitude et l'enthousiasme qu'il leur inspirait, et ils faisaient remarquer la coïncidence du prodigieux développement économique de l'Allemagne avec l'application progressive du système des assurances sociales (1).

Souhaitons qu'une telle confiance se propage bientôt dans notre pays et que la classe ouvrière française s'attache à faire rendre à la loi qu'elle a su obtenir et qu'elle saura faire améliorer, toute la somme de progrès social qu'elle contient en puissance.

ROGER PICARD.

(1) « Ceux qui ont frayé la voie à la réforme sociale avaient confiance que les dépenses faites pour l'assurance seraient entièrement fécondes, que la nouvelle législation éveillerait des forces inconnues et que ses effets profiteraient puissamment à la vie économique de la nation... La suite des événements a pleinement donné raison aux créateurs de cette nouvelle législation. Au cours des deux dernières décades, l'économie allemande a fait des progrès presque sans exemple... Ce n'est point un pur hasard que la coïncidence de ce puissant développement économique avec la profonde amélioration de la situation de nos ouvriers. Il faut voir entre l'un et l'autre des rapports étroits de cause à effet... » (Discours de M. P. KAUFMANN, président de l'Office impérial. Cf. *Bull. des assur. soc.*, 1910.)

Et le Dr ZACHER, après avoir constaté que depuis 25 ans, en Allemagne, la fortune publique s'est accrue, l'émigration s'est ralentie, la morbidité a diminué, concluait : « Tous ces faits permettent d'affirmer que, loin de l'entraver, l'assurance ouvrière allemande a été un des principaux facteurs de l'essor sans pareil de l'Allemagne ».

Le nouveau projet d'Assurance sociale en Angleterre

L'Assurance contre la Maladie, l'Invalidité et le Chômage

Le 4 mai dernier, au milieu d'une salle débordante de députés, le ministre anglais Lloyd George s'asseyait, au bruit des applaudissements unanimes de la Chambre des Communes, après un discours de deux heures et demie de durée, terminé par le dépôt d'un bill sur le bureau. Rarement projet gouvernemental avait reçu un accueil aussi généralement favorable de tous les partis et, unis, comme la veille pour fêter leur *speaker*, les députés anglais des bancs ministériels et de l'opposition, les nationalistes irlandais et les socialistes du *Labour Party* acclamaient le chancelier de l'Echiquier. Le lendemain, la presse entière du pays entonnait ses louanges et à peine quelques notes discordantes s'élevaient-elles dans la presse hebdomadaire socialiste (1) ou quelques réserves parmi les membres ouvriers du Parlement. Le projet dont M. Lloyd George venait, avec son éloquence coutumière, d'exposer les grandes lignes, ne visait à rien moins, en effet, qu'à organiser une assurance nationale contre la maladie, l'invalidité et le chômage. D'un pas de géant, l'Angleterre regagnait ainsi l'avance qu'avaient sur elle des pays continentaux, comme l'empire allemand, sur le terrain de l'assurance sociale. L'œuvre commencée par la loi sur les pensions de vieillesse de 1908, amendée en 1909, allait être continuée, non pas d'après le principe de l'assistance, mais de l'assurance.

(1) Voir notamment le *Clarion* du 12 mai et la *Justice* du 13 mai.

On conçoit donc l'orgueil légitime qui s'est emparé de l'opinion anglaise à la nouvelle de cette réforme grandiose : le parti libéral mérite bien le titre qu'il s'octroie de parti de la réforme sociale. Et cette raison seule suffirait à justifier l'importance que nous attachons à la réforme et l'étude que nous lui consacrons. Mais à l'heure actuelle, en France, le projet anglais est digne de provoquer un surcroît d'attention, au moment précis où l'application de la loi sur les retraites ouvrières soulève un certain nombre de difficultés. Il contient, pour ainsi dire, une réponse véritable aux critiques dont la loi du 5 avril 1910 fait l'objet, et il est curieux — comme nous aurons l'occasion de le constater, chemin faisant, — qu'il en adopte presque littéralement les grands principes essentiels, tant est vrai qu'à des besoins de même ordre doivent correspondre des mesures de même nature, aussi bien dans les pays de *self-help,* comme l'Angleterre, que dans un pays discipliné et administratif comme l'empire allemand, ou individualiste comme la France. C'est donc à l'analyse des lignes maîtresses du projet britannique que nous nous attacherons, en nous efforçant d'en dégager les principes directeurs, tout en en montrant le fonctionnement pratique.

Bien qu'on puisse répondre aux critiques du projet qui lui reprochent de rapprocher deux risques divers comme la maladie et le chômage, que tous deux se traduisent, pour le travailleur, par une privation de ressources et un surcroît de dépenses, il est bon, toutefois, dans un intérêt de méthode, d'examiner séparément les deux questions. Nous ne faisons d'ailleurs que suivre, en cela, le plan du projet et l'importance relative qu'il y attache.

1° L'assurance contre la maladie et l'invalidité

I

Le réseau de l'assurance-maladie et invalidité comporte une double catégorie d'assurés : les assurés obligatoires et les assurés facultatifs.

1° Tous les *salariés* âgés de plus de 16 ans et de moins de 65 ans, ayant un revenu inférieur à 160 l. sterl. par an, (4.000 francs, limite inférieure de l'*income tax*) sont astreints à l'assurance obligatoire. Exception est faite pour les soldats, marins, employés d'administration, etc., pour lesquels sont prévues certaines dispositions spéciales ;

2° Les individus isolés des deux sexes travaillant pour leur propre compte, artisans ou petits patrons, petits commerçants ou boutiquiers, peuvent bénéficier de la loi, mais n'y sont pas contraints. Ceci, en raison des difficultés pratiques auxquelles se heurterait la perception hebdomadaire de leurs cotisations. C'est cette même raison qui a fait exclure les femmes mariées ne travaillant pas en dehors du domicile conjugal. Il est aisé de prévoir que le nombre des assurés facultatifs effectifs sera loin d'englober tous les travailleurs isolés susceptibles de bénéficier de l'assurance légale.

Quoiqu'il en soit, et sans attacher à ces évaluations plus d'importance qu'il ne convient, le chancelier de l'Echiquier estime aux chiffres suivants le nombre de personnes susceptibles d'être comprises dans l'application de la nouvelle loi :

Salariés (*assurés obligatoires*) :	
Hommes	9.200.000
Femmes	3.900.000
Garçons au-dessous de 16 ans	500.000
Filles au-dessous de 16 ans	300.000
Travailleurs indépendants (*assurés facultatifs*) :	
Hommes	600.000
Femmes	200.000
	14.700.000

soit, au total, près de 15 millions d'assurés : 14 millions environ à titre obligatoire et près d'un million à titre facultatif.

II

Comment constituer les ressources nécessaires au fonctionnement de l'assurance ? Il faut distinguer les assurés obligatoires employés au service d'autrui et les assurés facultatifs, travailleurs autonomes.

Pour les premiers, les ressources destinées au service de l'assurance sont constituées par une triple contribution: la contribution de l'assuré lui-même, celle de l'employeur et celle de l'Etat. Les versements de ces trois catégories de cotisants ne sont d'ailleurs pas équivalentes et elles varient d'après le sexe de l'assujetti et le montant de son salaire. Si le salaire quotidien est supérieur à 2 shillings 6 pence (3 fr. 20), le versement hebdomadaire pour les hommes est de 40 centimes et de 30 centimes pour les femmes. L'employeur y ajoute une cotisation de 30 centimes et l'Etat une majoration de 20 centimes. Le versement hebdomadaire total s'élève donc, lorsque le salaire est normal, à 90 centimes pour les travailleurs hommes et à 80 centimes pour les femmes.

Lorsque le salaire journalier n'atteint pas ce que le législateur considère comme le salaire normal, 3 fr. 20 (sans distinguer d'ailleurs la localité, ni la nature du métier), la proportion des versements est renversée. En effet, on n'exige de l'ouvrier qu'une cotisation périodique réduite. Mais comme, d'autre part, en cas de maladie, ses besoins sont aussi considérables, sinon plus grands, que ceux du salarié à plus haute paye, on ne saurait réduire l'indemnité à laquelle il a droit. A qui donc incomberait l'obligation de parfaire la différence? L'imputer à l'Etat serait donner une prime aux bas salaires. Il faut donc la faire supporter au patron, comme pour le pénaliser de faire travailler à des conditions inférieures au taux normal. C'est à cette solution que s'est arrêté M. Lloyd George, en exigeant du patron une contribution patronale inversement proportionnelle au montant du salaire, quand celui-ci est inférieur à 3 fr. 20 — la cotisation de l'ouvrier allant diminuant de 30 centimes pour un salaire de 3 fr.20, à 20 centimes pour

un salaire de 2 fr. 50 et à 0 fr. 10 centimes pour un salaire de 1 fr. 85 au moins ; celle du patron allant croissant de 30 ou 40 centimes, à 40 ou 50, et 40 ou 60 centimes, et la contribution de l'Etat demeurant constante.

C'est au moyen de l'apposition de timbres sur la carte individuelle de l'assujetti que se constatera le double versement patronal et ouvrier. Le patron aura l'obligation d'acheter un timbre représentant le montant total de cette double cotisation et il retiendra sur le salaire de l'ouvrier la part contributive incombant à ce dernier. C'est, on le voit, comme en matière de retraites pour la vieillesse en France, la pratique du précompte ou de la retenue.

La sanction de l'obligation des versements varie. Elle se traduit différemment suivant que la négligence est imputable au salarié ou à l'employeur. L'assuré qui laisse s'accumuler les primes en retard peut se voir puni par la suspension de l'assurance, puis par la réduction de ses droits, d'où nécessité pour lui de recommencer des versements comme s'il n'avait jamais contribué. A l'encontre du patron, la sanction peut être une sanction pénale, sous forme d'amende, ou une sanction civile : action en dommages-intérêts, intentée par l'assuré lésé dans son droit à l'assurance par la négligence patronale. Mais l'obligation du versement cesse en cas de maladie et elle n'est pas obligatoire pendant toutes les semaines de l'année. Il suffit qu'il ait été opéré pendant 49 semaines par an, pour donner le droit à son auteur de bénéficier des indemnités prescrites dans la loi.

En ce qui concerne les assurés facultatifs travaillant pour leur propre compte, on ne saurait évidemment rendre personne autre qu'eux-mêmes responsable de leur retard ou de leur négligence dans le payement des cotisations exigées d'eux. La pénalité qu'ils encourent consiste à voir suspendre ou réduire leur droit à l'indemnité. Il leur est d'ailleurs possible, tout comme aux assurés volontaires, de réparer les conséquences de leur négligence ou de leur incapacité d'effectuer les versements réguliers en les payant avec un intérêt moratoire cal-

culé à 3 p. 100 par an. La cotisation exigée des assujettis volontaires est égale à celle du salarié et du patron réunis dans le cas des assurés obligatoires. Elle s'élève donc à un versement hebdomadaire de 70 centimes pour les hommes et de 60 centimes pour les femmes, auquel vient s'ajouter une contribution de l'Etat qui est la même que pour les bénéficiaires de la première catégorie : 20 centimes.

III

En échange de ces sacrifices, les assurés auront droit, quand ils rempliront certaines conditions, à toute une série d'avantages dont l'organisation fait honneur au génie constructif du ministre des Finances, Lloyd George. L'assurance contre la maladie soulève en Angleterre des questions qui ne sont pas propres à ce pays. Les conflits sont fréquents entre les sociétés de secours mutuels et le corps médical, leurs intérêts étant divergents, les sociétés cherchant à s'assurer le concours de médecins aux conditions les plus avantageuses possibles, les médecins étant souvent obligés de passer par leurs exigences, quittes à ne pas apporter à l'examen des malades ou aux visites à leur faire toute la diligence possible. Le projet du chancelier de l'Echiquier a eu à cœur de mettre fin à ces conflits d'intérêt entre deux organismes également utiles.

En cas de maladie, les assurés recevront gratuitement tous les soins médicaux et les médicaments et traitements que comporte leur état. Les médecins toucheront, pour leurs services, une indemnité par membre de société supérieure à celle ayant cours actuellement dans la majeure partie des sociétés de secours mutuels.

Il ne suffit pas d'assurer aux malades la guérison, il faut encore leur permettre de souffrir le moins possible du manque de salaires qui en résulte. Les malades ou les invalides se verront accorder une indemnité périodique qui ira en s'abaissant à mesure que se prolongera la maladie, pour atteindre un taux minimum si la maladie dégénère en invalidité permanente. Il

importe ici de rappeler que l'indemnité est la même, quel que soit le montant du salaire de l'ouvrier et le montant de ses cotisations : c'est une application du principe de la solidarité ouvrière, les hauts salariés ou les patrons étant astreints à des versements plus considérables, sans avoir droit à des avantages plus importants.

Pendant les six premiers mois (26 semaines) de la maladie et à partir du quatrième jour de la déclaration, les hommes recevront une allocation hebdomadaire de 12 fr. 50 et les femmes de 9 fr. 35. Pour les trois mois suivants, l'indemnité ne sera respectivement que de 6 fr. 50 pour les hommes et les femmes indistinctement. Enfin, si la maladie devient chronique au point d'entraîner une incapacité permanente de travail, l'indemnité hebdomadaire est fixée uniformément à la somme de 6 fr. 50.

Ces taux sont d'ailleurs les taux normaux qui subissent une réduction dans deux cas : si l'on a à faire à des jeunes gens de 16 à 21 ans, célibataires, l'allocation n'est que de 6 fr. 25 pour les garçons et 5 francs pour les filles. Si, d'autre part, l'assuré est âgé de plus de 50 ans et de moins de 60, il sera alloué respectivement 8 fr. 75 aux hommes et 7 fr. 50 aux femmes pour les treize premières semaines, et une somme uniforme de 6 fr. 25 pour les treize semaines suivantes. Au-dessus de 60 ans, l'indemnité ne sera plus que de 6 fr. 25 par semaine pour les six mois entiers.

Le projet institue ensuite une nouvelle forme d'assurance dont on attend beaucoup pour la diminution de la mortalité infantile dans les régions industrielles. La mortalité des enfants du premier âge y est la conséquence de la nécessité où se trouve la mère de reprendre son travail à peine accouchée. Désormais, les femmes en couches recevront une indemnité forfaitaire de 37 fr. 50, à la condition qu'elles ne reprennent leur travail que quatre semaines après leur accouchement.

Ces diverses allocations ne seront d'ailleurs accordées que si certaines conditions sont remplies, conditions ayant pour but d'assurer une stricte application de la loi et d'éviter les abus.

N'auront droit à l'indemnité pour cause de maladie ou d'accouchement que les assujettis ayant opéré au moins 26 versements hebdomadaires, et à l'indemnité-invalidité que les assurés ayant effectué 104 versements hebdomadaires. L'assuré devra, en outre, se conformer strictement aux prescriptions du médecin traitant, et si ce dernier établit que la maladie résulte de la mauvaise conduite du malade (débauche, ivrognerie, etc.), toute allocation pécuniaire sera supprimée, l'assuré recevant uniquement les soins médicaux et les remèdes dont il a besoin.

Mais il est une innovation encore plus intéressante de la loi et qui procède du même esprit que l'assurance-maternité. C'est la construction de sanatoria ayant pour but d'enrayer les ravages de la tuberculose, de diminuer la morbidité ouvrière et d'alléger d'autant la charge que ces maladies chroniques imposeraient aux caisses de secours-maladie. La vigoureuse campagne menée en Angleterre, au cours de ces dernières années, contre la tuberculose chez les classes populaires, n'est certainement pas étrangère à la mesure que vise le bill de Llyod George. Il prévoit l'établissement de sanatoria, à la construction desquels l'Etat contribuera en faisant l'avance d'une somme de 37 millions et demi de francs, l'organisation actuelle étant insuffisante, et en affectant annuellement 25 millions à leur entretien. Il récupérera d'ailleurs ces avances par une cotisation supplémentaire de 1 fr. 25 prélevée sur les assurés, à laquelle il ajoutera 0 fr. 40.

IV

Quel va donc être l'organisme ou quels vont être les organismes chargés d'administrer les sommes considérables nécessaires au fonctionnement de ce projet gigantesque ? Ce seront concurremment des sociétés de secours mutuels et, à leur défaut, des caisses publiques rattachées au service des postes et télégraphes.

Les sociétés de secours mutuels approuvées remplissant certaines conditions, quant au nombre de leurs membres et à leur

administration, et soumises à un contrôle financier périodique, constituent, en effet, la cheville ouvrière de la loi. Elles seront les distributrices des deniers recueillis dans les caisses de l'Etat, au moyen de l'achat et de l'apposition de timbres par l'assuré volontaire, ou le patron pour les assurés obligatoires. Le système fonctionnera donc, en pratique, de la façon suivante : l'employeur apposera sur la carte individuelle de l'assuré un timbre représentant leur double contribution. La carte sera, une fois remplie, adressée à une caisse centrale qui remettra à la société mutuelle dont l'assuré est membre la somme figurant sur la carte, addition faite de la quote-part de l'Etat. Ainsi donc, la société mutuelle recevra une somme correspondant à 90 centimes par semaine et par membre (46 fr. 80 par an) pour subvenir aux frais de soins médicaux et d'allocations pécuniaires diverses. Et pour assurer une administration consciencieuse et économique à la fois de ces sociétés, la loi leur impose l'obligation de soumettre périodiquement leur comptabilité et leur bilan au contrôle d'inspecteurs officiels qui pourront, le cas échéant, prononcer la réduction des indemnités ou le prélèvement d'un supplément de cotisations sur les membres. La sanction sera-t-elle suffisante ? La crainte de se voir privés, dans un avenir plus ou moins éloigné, d'une partie des allocations réglementaires ou astreints à un supplément de cotisations constituera-t-elle un frein assez puissant aux gaspillages des sociétés qui disposeront annuellement de sommes pouvant atteindre 700 millions de francs? C'est ce que l'avenir dira et ce que la gestion actuelle des *friendly societies* permet d'espérer.

Mais le principal obstacle auquel se heurte cette organisation est que les sociétés conservent un caractère volontaire, en ce sens que tout en étant ouvertes, elles sont libres de refuser leur accès à de certains individus jugés « indésirables », en raison de leur âge, de leur état de santé, de leur profession, etc. De sorte que précisément les plus intéressants des assurés ne trouveront pas ou trouveront difficilement une société accueillante à leur misère. Aussi, pour parer à cette

éventualité, le projet de loi prescrit-il la création d'une caisse postale, où ces « exclus » des sociétés mutuelles rencontreront l'accès qu'on leur refuse ailleurs. Le rôle de ces caisses sera exactement le même que celui des sociétés. Elles établiront une liste des assurés inscrits chez elles et répartiront entre eux les allocations qu'on leur aura remises, proportionnellement au nombre de leurs adhérents. Il sera même loisible à tout assuré de faire transférer son compte d'une caisse postale à une société approuvée, comme de procéder à l'opération inverse, ou de changer de société.

L'administration de ces caisses postales appartiendra à un organe local spécialement institué à cet effet à raison de un par comté ou bourg-comté, appelé le comité sanitaire local et composé de représentants des membres du conseil de comté ou de bourg-comté, des sociétés approuvées du service des postes et de l'Etat. Il appartiendra aussi au comité d'administrer les fonds affectés aux sanatoria, de veiller aux questions générales d'hygiène concernant le bourg ou le comté, de favoriser les conférences et la propagation de renseignements sur l'hygiène. Mieux encore, si le taux de morbidité d'un district dépasse la normale et qu'une enquête établisse que la cause en est imputable aux autorités locales (négligence dans l'organisation des mesures de salubrité, du service des eaux ou des égouts, etc.), le conseil pourra mettre à la charge des autorités locales négligentes le supplément de dépenses incombant de ce chef à la caisse d'assurance. Nous retrouvons là une nouvelle preuve de ce désir de combiner avec la méthode curative proprement dite la méthode préventive, et c'est à ce titre que l'étude du nouveau projet est aussi captivante qu'instructive, par les aperçus qu'elle ouvre sur un domaine encore presque inconnu.

Dans la mesure où l'on peut prévoir approximativement la dépense qu'entraînera l'application du système d'assurance nationale contre la maladie, elle est estimée à environ 612 millions de francs quand la loi jouera complètement. La contribution patronale sera de 225 millions, celle des ouvriers de

275 millions et l'Etat fournira le reste, soit environ 112 millions. Pendant les premières années, il est vrai, la part de l'Etat sera moindre puisqu'elle est évaluée respectivement à 43 millions et demi, 83 millions et 114 millions pour les années 1913, 1914 et 1915. Si cette contribution paraît encore faible, il faut songer que le coût de la loi des pensions de vieillesse incombe actuellement entièrement au budget national qui se trouve grevé de ce chef d'une somme de plus de 315 millions par an !

2° L'assurance contre le chômage

La rançon de l'industrialisme britannique est, on le sait, le chômage qui y sévit à l'état endémique. Le parti libéral devait justifier ses prétentions démocratiques et il s'est attaqué au problème des chômeurs presque dès son arrivée au pouvoir, en couvrant le pays d'un réseau de « Bourses de travail », ayant pour objet de faciliter le placement de la main-d'œuvre. Mais il ne suffisait pas de favoriser le rapprochement de l'ouvrier en quête de travail et de l'employeur à la recherche de l'ouvrier. Il fallait aussi parer au chômage périodique ou accidentel dû à des causes générales atteignant toute une profession ou une région. M. Lloyd George ne craint pas d'apporter à la question une solution devant laquelle reculent encore à l'heure actuelle les législations les plus interventionnistes, comme celle de l'Allemagne : *l'organisation nationale de l'assurance contre le chômage*. Cependant, comme il ne se dissimule pas l'immensité de la tâche qu'il assume ainsi, il ne veut pas englober tous les métiers, mais uniquement ceux où le chômage se manifeste le plus régulièrement et le plus fortement. Ce sera une expérience sociale au premier chef, dont l'importance ne saurait échapper à personne et qui dépassera les frontières de son pays d'application. Examinons donc brièvement le contenu du projet de loi concernant la matière en recherchant successivement : Quelles sont les catégories d'ouvriers assurés ? Comment sont constituées les ressources nécessaires au service des indem-

nités de chômage ? Quel est le montant de ces indemnités et les conditions qui y donnent droit ?

Comme pour l'assurance-maladie, il faut distinguer ici les assurés volontaires et les assurés obligatoires. Mais le critérium n'en est pas le même. En matière de chômage, l'obligation tient à la nature de la profession autant qu'à la nature de l'emploi. Seuls les ouvriers mécaniciens, ouvriers des constructions navales, de la carrosserie et du bâtiment (hommes et femmes de plus de 18 ans, à l'exclusion des contremaîtres et employés), sont astreints à l'assurance obligatoire. Quant aux ouvriers des autres profesions, ils restent libres de s'affilier à des sociétés de secours mutuels faisant l'assurance-chômage et que l'Etat encouragera par des subventions.

Dans les professions soumises à l'assurance obligatoire, le patron devra veiller à ce que l'ouvrier soit muni d'un livret d'assurance-chômage, sur lequel il apposera chaque semaine un timbre de 0 fr. 50 centimes, dont il retiendra la moitié de la valeur (0 fr. 25) sur le salaire hebdomadaire de l'ouvrier. A la fin de l'année, l'Etat ajoutera au montant du double versement ouvrier et patronal une somme égale au tiers de ce montant. En outre, afin de pousser le patron à donner le plus de régularité possible à sa demande de main-d'œuvre, il est autorisé à verser d'avance les primes lui incombant au taux réduit de 18 fr. 75 pour l'année au lieu de 27 fr. 05 qu'il aurait à payer si ses cotisations étaient hebdomadaires. Et comme sur ces 18 fr. 75 la contribution de l'ouvrier reste la même, soit de 13 fr. 50, l'employeur qui assure d'avance ses ouvriers économise plus de la moitié de sa propre contribution !

Pour pouvoir bénéficier des allocations de chômage, il faut pour l'ouvrier appartenir au métier soumis à l'assurance depuis six mois au moins et ne pas avoir épuisé son droit à l'indemnité. Le chômage doit être un manque de travail involontaire et ne pas résulter d'une grève ou d'un lock-out. En outre, si l'ouvrier a perdu sa place en raison de sa mauvaise conduite, s'il l'a quittée sans cause ou a été emprisonné, il perdra, pendant six semaines, le droit à l'indemnité. A supposer rem-

plies les conditions requises, il recevra, pendant une période maxima de quinze semaines par an, une somme de 7 fr. 50 par semaine pour les ouvriers du bâtiment et de 8 fr. 75 pour les ouvriers des autres métiers. Aux époques de dépression économique, si les fonds des caisses de chômage sont trop bas ou épuisés, le Trésor leur fera les avances nécessaires, quitte à les récupérer par la suite, au moyen d'une réduction des allocations ou d'une augmentation des cotisations. On remarquera l'infériorité de l'allocation accordée aux ouvriers du bâtiment, malgré l'équivalence des primes exigées d'eux. Elle tient à la fréquence du chômage saisonnier dans cette profession, et le risque étant plus fort, la prime restant constante, il fallait bien que l'indemnité fût moins élevée pour respecter les principes de l'assurance.

Les Bourses de travail (*Labour exchanges*), les premiers organes chargés d'atténuer le chômage, voient leur rôle accru par le projet de Lloyd George. C'est à elles qu'appartient l'administration financière des caisses de chômage ; elles émettront les livrets et payeront les indemnités aux titulaires qui les leur présenteront revêtus du nombre de timbres correspondant à leur contribution. Au cours de son chômage, l'assuré devra se présenter journellement au bureau, aux heures de travail, et signer le registre. Si une occupation convenable lui est offerte par le bureau, il sera tenu de l'accepter, sous peine d'être déchu de son droit à l'allocation. Enfin, pour éviter l'encombrement des caisses par des ouvriers inhabiles, véritables chômeurs de profession, tout chômeur qui se sera présenté trop souvent à la caisse et manifestera par là son ignorance de son métier pourra être contraint de recevoir un enseignement professionnel. Passé un certain temps, si son habileté ne s'est pas accrue, on prendra à son égard les mesures nécessaires à assurer son changement d'emploi.

Quoique n'englobant pas toute la classe ouvrière anglaise, l'assurance contre le chômage n'atteindra pas moins de 2 millions et demi de travailleurs pour les catégories visées, et le budget annuel approximatif de la caisse de chômage est estimé

à 62 millions et demi de francs, constitué pour 50 millions par les contributions ouvrières et patronales et pour 12 millions et demi par la cotisation de l'Etat.

*
* *

Certes, tout n'est pas parfait dans ce projet de loi qui tend à l'organisation nationale de toute une série d'assurances sociales. Comme toute œuvre humaine, fût-elle issue du plus puissant cerveau, elle se heurte à nombre de critiques d'ensemble ou de détail. Et d'ailleurs, il ne faut pas oublier que l'examen législatif aura sans doute pour effet d'en désarmer plusieurs. Mais telle quelle, dans sa belle ordonnance, elle se présente comme une œuvre magistrale, digne de l'homme qui l'a conçue, du parti qui la présente et du Parlement qui l'accueille. Encore une fois, le vieux parti whig a rompu avec l'ancienne tradition libérale orthodoxe. Non seulement l'interventionnisme ne l'effraie plus, mais il y voit le seul procédé actuellement possible de progrès social. Dans le pays classique du *self-help* et de l'autonomie individuelle, l'Etat prend en main l'organisation de l'assurance au nom du principe de la solidarité nationale: il impose à l'individu l'obligation d'être prévoyant et de pourvoir aux risques qui le menacent ; il contraint l'employeur à participer aux primes destinées à couvrir ces risques, et enfin, au-dessus d'eux, il vient lui-même ajouter sa quote-part à leur contribution. On voit donc combien ce mécanisme a d'affinité avec celui de notre régime des retraites ouvrières et du système allemand d'assurances sociales. De sorte que chaque progrès législatif accompli par un peuple démontre combien les mêmes problèmes appellent les mêmes solutions, en dépit des différences des tempéraments nationaux et des traditions historiques ou de parti !

William Oualid.

Retraites paysannes et production agricole

C'est aujourd'hui un lieu commun, dans les Facultés de Droit et sous la plume des économistes, de citer comme un exemple d'inadvertance du législateur l'introduction des mots « ... et agricoles » dans la loi de 1884 sur les syndicats professionnels et de constater la floraison du syndicalisme agricole, qui, s'il n'a pas été le corollaire direct de cette extension législative imprévue, a du moins saisi cette occasion pour se créer, à la faveur de ce texte, une individualité juridique. Tout en me défendant de prédictions par trop téméraires, je voudrais signaler aux lecteurs de la *Revue Socialiste* et aux techniciens qui viennent de constituer dans le parti un *Comité Central d'Etudes rurales* une disposition de la loi du 5 avril 1910 qui pourrait bien contenir en germe les promesses d'une amélioration non moins importante de la production agricole nationale, dont l'avenir est lié à l'avenir même du socialisme français.

La disposition que je veux signaler est précisément l'une de celles que nos camarades du parti — et moi-même tout le premier — ont unanimement critiquées. L'on sait qu'aux termes de l'article 14 de la loi du 5 avril 1910, « les comptes individuels des assurés sont ouverts à leur choix, dans l'une des caisses ci-après : ..... caisses patronales ou syndicales de retraite », l'expression « caisses syndicales » désignant, dans

la terminologie de la loi des retraites, les caisses de syndicats professionnels patronaux ou — probablement — mixtes. D'après l'article 19, « les fonds des caisses patronales ou syndicales pourront être employés en prêts garantis par premières hypothèques sur les immeubles appartenant aux entreprises auxquelles correspondent lesdites caisses et jusqu'à concurrence de la moitié seulement de leur valeur ». L'on voit qu'aucune limitation n'est prévue quant à la proportion des fonds affectés à cet usage.

Tous les socialistes qui ont lu la loi ont eu, je le répète, un mouvement de défiance instinctive contre une disposition d'apparence aussi dangereuse ; en particulier, dans l'appel que Thomas, Poisson, Bruckère et moi-même nous adressions, il y a quelques mois, aux organisations ouvrières, au nom de l'*Office Socialiste des Retraites ouvrières et des Assurances sociales*, notre premier soin était — et est encore — de mettre le prolétariat en garde contre les pièges qui recouvrent les caisses patronales. Toutefois, à l'heure actuelle, il est utile de constater que l'aspect des choses est assez rassurant : le règlement d'administration publique prévoit dans les conseils de gestion des caisses une représentation ouvrière égale à la représentation patronale (ou du moins, pour avoir une majorité précaire d'une seule et unique voix, les patrons devront fournir pour chaque salarié une contribution supérieure d'un quart au moins à la cotisation ouvrière). Par contre, si, dans les caisses de syndicat de garantie, la représentation ouvrière n'est pas obligatoire, un contrôle très strict sera exercé, une responsabilité solidaire et quasi-perpétuelle sera édictée contre les patrons, qui garderont toute leur vie à l'égard des caisses la situation d'un « tuteur » vis-à-vis de son pupille. Dans ces conditions, nous sommes, peut-être, en droit d'escompter la non-participation patronale à la gestion des retraites.

Voyons au contraire comment la situation se présente pour les paysans : la loi a instauré ici de nombreux compartiments: ouvrier agricole, fermier, métayer, cultivateur-propriétaire ont

chacun leur statut spécial, alors qu'en de nombreuses régions la différenciation des catégories sociales est loin d'être aussi accusée, le même paysan se trouvant successivement, voire même simultanément, avoir droit à deux ou plusieurs des qualifications légales. D'autre part, si pour la plupart d'entre eux la loi a substitué la liberté à l'obligation, il est bien probable que le vieux paysan robuste de 60 à 64 ans, sachant que, moyennant quelques versements annuels de 18 francs, il s'assure, de 65 ans à sa mort, une rente annuelle de 60 ou même de 100 francs (art. 36, avant-dernier paragraphe), n'hésitera pas à faire le sacrifice demandé, quitte à se faire avancer les 18 francs nécessaires par ses enfants, aux yeux desquels il fera miroiter l'espoir de quelques pièces d'or venant refluer au logis.

Que les vieux du village doivent venir à la loi, c'est là, je crois, un fait acquis.

C'est ici que doit intervenir le syndicat agricole, composé généralement de ces ouvriers à demi-propriétaires ou de ces exploitants aux trois quarts ouvriers (ou mieux, si le syndicat ne groupe pas le minimum d'adhérents prévu par le règlement, l' « Union départementale ou régionale des syndicats agricoles »). Ne soyons même pas trop chicaniers si quelque gros propriétaire a su se glisser parmi des éléments plus prolétariens : « Pour nous, le principal c'est d'arracher de son cerveau (au paysan) cet individualisme étouffant qui est le plus grand de nos adversaires (1). » Que le Syndicat ou l'Union organise un service de gestion des retraites, et qu'au lieu de laisser le ruisselet des cotisations se perdre dans le marécage de la Caisse des Dépôts et Consignations, l'on crée une caisse vivante, pièce essentielle de l'outillage économique régional ! Il y a en France (2) plusieurs millions d'hectares susceptibles d'être drainés avec profit : la plus-value qui en résulterait se

(1) Compère-Morel, *Compte rendu du congrès de Saint-Etienne*, p. 195.

(2) Evaluations de M. Poincaré, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, citées dans le « Rapport sur le budget de l'agriculture pour 1910 », de M. Noulens, député.

chiffre par centaines de millions en revenu, par milliards en capital. Par contre, les paysans de l'Hérault, ceux du Gard — qui ont la bonne fortune d'être représentés au Parlement par le meilleur technicien du socialisme agraire — réclament à cor et à cri l'irrigation de leurs plaines sans eau. Boniments électoraux suivis d'enfouissement dans les greniers parlementaires, telle fut jusqu'ici la réponse d'un gouvernement qui, à Périgueux, avait le front de se poser en agent du progrès économique national. Les syndicalistes ruraux laisseront-ils échapper l'occasion de créer, en s'aidant des gros sous des travailleurs des campagnes, la plus-value du sol français négligé?

Mais, me dira-t-on, il ne suffit pas de grouper hommes et capitaux : il faut briser l'individualisme, exproprier les propriétaires rétifs, procéder à des adjudications, obtenir les lois nécessaires. Pendant toutes ces démarches, les capitaux dormiront improductifs dans les caisses du syndicat. Et qui sait quand on aboutira ?

Erreur ! En ces temps où la « tarte à la crème » de la bourgeoisie consiste à jeter à nos militants l'accusation de « chasseurs de renards », ne manquons pas d'exhiber cette loi de 1865-1888, dont, il y a neuf ans déjà, notre camarade Briquet signalait la grande importance théorique pour les socialistes (3) : une majorité de producteurs propriétaires peut, moyennant de simples autorisations préfectorales, constituer une association syndicale revêtue des caractères d'un établissement public, et munie des pouvoirs nécessaires pour imposer à une minorité de propriétaires récalcitrants les travaux d'assainissement ou même d'*amélioration agricole,* en levant au besoin les taxes nécessaires. Jusqu'alors, toutefois, les capitaux nécessaires à l'exécution des grosses améliorations étaient restés introuvables : les 106 millions destinés au crédit agricole visent simplement les prêts individuels à échéance

(3) Raoul Briquet. « Syndicats de propriétaires et syndicats obligatoires », *Mouvement Socialiste* du 12 avril 1902.

rapprochée : la législation plus récente sur le crédit à long terme est également à fins individualistes. Au contraire, les placements du genre que je préconise ici, *placements à long terme en vue de travaux d'utilité collective, régionale ou même nationale,* sont bien du type des placements immobiliers à rechercher par ces Compagnies d'assurances modèles que seront les caisses de retraites de la loi de 1910.

En résumé, le but poursuivi pourrait être atteint à l'aide de la « construction juridique » suivante :

1° Le Syndicat agricole ou l'Union de syndicats agricoles (loi de 1884) décide de créer une caisse de retraites ;

2° Les fonds de cette caisse sont, en tout ou en partie, placés en prêts hypothécaires individuels à un certain nombre d'exploitants agricoles adhérents ;

3° Ces exploitants constituent une association syndicale (lois de 1865-88) destinée à exécuter les travaux d'amélioration agricole ;

4° Le capital nécessaire comme fonds de roulement et indemnités d'expropriation est constitué par les prêts précédemment prévus, dont les exploitants font apport ;

5° Grâce à la plus-value produite par ces travaux, plus-value qui se traduit par une sensible augmentation du revenu annuel de l'exploitation, l'amortissement de l'emprunt se fait aisément pour chacun des exploitants, la caisse de retraites étant devenue l'organe de la régénération économique régionale par excellence.

Comme toute construction juridique, celle-ci peut paraître froide et pédante sur le papier. Aux socialistes ruraux qui sentent le besoin de « socialiser » la mentalité de nos groupements économiques agricoles, d'en faire une réalité vivante ! Si eux ne s'en préoccupent pas, il est à craindre que d'autres ne s'en chargent — et dans un autre esprit.

Jacques Dreyfus,

Secrétaire de l' « Office Socialiste des Retraites Ouvrières et des Assurances Sociales ».

La personne et le patrimoine

I

Le socialisme a tout à fait besoin d'un langage juridique correspondant aux institutions qu'il élabore.

Notamment, tous les patrimoines collectifs ont à être définis, que ce soient les patrimoines de l'Etat et de ses subdivisions ou les patrimoines propres aux organisations ouvrières, patrimoines de syndicats et de coopératives, ou les patrimoines communs aux capitalistes et ouvriers, patrimoines créés par le contrat collectif ou par la loi.

Il semble que la tâche soit facile, le capitalisme et l'Etat ayant déjà leurs patrimoines.

Mais précisément les juristes ont un langage qui écarte l'idée de patrimoines collectifs ; ils ont rattaché ces patrimoines à des individus fictifs qu'ils appellent des personnes morales.

Nous n'avons aucune raison d'adopter de pareilles fictions ; nous devons, au contraire, voir et dire les choses comme elles sont, et, par là, en travaillant pour le socialisme, nous travaillons aussi pour la science, ce qui va de soi, le socialisme étant l'esprit de science, de vie dans ce qui est de l'ordre social.

Il faut constater aussi que les juristes classiques, non seulement n'ont pas su et n'ont pas pu définir les patrimoines collectifs, mais encore n'ont pas su et n'ont pas pu définir les patrimoines des individus. Aubry et Rau ont dit: « Le pa-

trimoine est la personnalité même de l'homme considéré dans ses rapports avec les objets extérieurs sur lesquels il peut ou pourra avoir des droits à exercer. » Or un même individu peut avoir plusieurs patrimoines ; ainsi un héritier accepte une succession sous bénéfice d'inventaire : il a un premier patrimoine, la succession, qui est le gage des créanciers du défunt ; un second patrimoine, lequel comprend ensuite tous ses biens, et qui est le gage de ses créanciers. Cet héritier a donc deux personnalités ; dans le langage admis on devra dire que, par fiction, il est double.

De ces fictions la dialectique socialiste fait des réalités ; car elle envisage les biens tels qu'ils sont ; or les biens, dans nos sociétés commerçantes, ne sont pas fixés dans des groupes sociaux fermés : ils circulent, on les échange, on contracte ; le propriétaire loue sa maison, le banquier prête son argent, le fabricant vend son produit, le commerçant emprunte sur son fonds. Ainsi, successivement ou simultanément, plusieurs individus ont des droits sur des biens qui appartiennent à des individus. Le droit est toujours et provisoire et limité. Ce n'est donc pas par rapport à un individu mais par rapport à tous les individus qui ont ou peuvent avoir des droits sur les biens, c'est donc par rapport à tout le monde qu'il faut définir le patrimoine, qu'il soit individuel ou collectif ; nous avons alors la définition suivante : le patrimoine est l'ensemble des biens qui sont l'objet ou le gage des mêmes rapports juridiques (en d'autres termes, des mêmes rapports de confiance légitime ou des mêmes rapports sanctionnés) (1).

Les biens sont ainsi comme ils sont, dans une circulation constante ; la personne aussi est comme elle est, dans un état de transformation infinie ; la personne est l'individu tel qu'il se comporte socialement, c'est-à-dire selon la confiance légitime qu'il a et qu'il inspire ; ses droits et ses obligations chan-

(1) Voyez : « Volonté et Arbitrage » (*Revue Socialiste*, mars 1911) ; « La Confiance légitime » (*Revue trim. de dr. civ.*, décembre 1910). L'expression confiance va de soi, nos rapports étant pratiquement tels que nous nous les représentons.

gent, son patrimoine varie selon le rayon que parcourt cette confiance qui va à lui et qui vient de lui.

Ainsi pas de fiction, mais ce qui est ; et en même temps que nous avons la définition du patrimoine, nous avons celle de la personne morale ; si une collectivité ne possède rien, sa personnalité est la confiance qu'elle a et qu'on a en elle ; elle va selon son influence, son action, ses services, et, par ce jeu de la confiance, par ce jeu du crédit, cette collectivité, si elle participe à la production, à l'échange, se constitue un patrimoine ; car le crédit est un patrimoine, car je peux simplifier et rendre plus vraie en la faisant moins propriétaire la définition, en disant : le patrimoine, c'est le crédit ; la notion du crédit enveloppe toutes les croyances qui ont une valeur économique, marchande, que ces croyances aient pour objet mon être ou mes biens, mes aptitudes ou ma fortune ; tout cela c'est ma richesse, et le crédit qu'inspirent mes biens ne va pas sans celui que moi-même inspire ; car si je peux, par mon travail, acquérir ou produire de nouveaux biens, je peux, négligent, compromettre, je peux, prodigue, gaspiller les biens que j'ai et, ainsi, en définitive, que je possède ou que je ne possède pas, *le patrimoine, le capital,* ce ne sont pas les choses, mais c'est la personne, c'est *la confiance, le crédit.*

Droit, économie, psychologie, morale s'entr'aident, se fondent ; car tout cela est la vie, et sous le même aspect et avec le même langage.

Ainsi, en définissant la personne morale qui ne possède pas, j'ai défini aussi la personne morale qui possède : la personnalité morale est la confiance légitime d'une collectivité.

Confiance : confiance que crée le passé, le présent, l'espoir ; elle est selon la tradition, selon le milieu, selon l'homme ; ce qui a été, ce qui est, ce qui sera ; elle perd ou elle gagne ; nos droits sont sans limites fixes.

Confiance légitime: car nos droits ne sont pas sans l'Etat qui les protège, sans la collectivité qui les sanctionne, sans l'ordre légal.

II

Donc, le capital est où est le crédit; il n'y a pas à dire qu'il est où sont les choses ; car les biens existent, car la terre est, sans nous ; il n'y a pas à dire non plus qu'il est entre les mains des propriétaires, car ce qui produit est par définition en la possession de ceux qui, bien ou mal, organisent la production, ainsi fermiers, patrons, sociétés. Sans doute, les anciens capitalistes touchent leur impôt, loyer, intérêt, dividende ; mais, pour devenir productif, leur argent doit retourner au *travail organisé,* au *capital,* au *crédit* comme leur terre y est allée. Sans doute aussi, les anciens et nouveaux capitalistes ont, par leur pouvoir d'achat, une puissance artificielle de consommation, mais elle n'est que le reflet de l'organisation du travail ; car l'argent n'est rien en lui-même ; il ne se consomme pas plus qu'il ne produit ; son métal est même exclu de la consommation et de la production ; l'argent est l'idole de notre foi économique ; il abstrait en croyances collectives nos besoins individuels, il leur donne la sécurité, il les élève à l'idée ; tant que cette foi n'a pas son aliment dans l'ordre social, elle crée ses dieux, ses objets, ses causes, dieux de métal ou de papier, argent, jetons, billets, bons ; mais que seraient-ils sans les sacrifices des hommes, sans le travail, sans ses produits, sans ce qui s'achète et qui s'absorbe?

Dériver le capital, le crédit vers le prolétariat est donc un *problème d'organisation, de « division du travail social »*, organisation par l'Etat et sans l'Etat; je ne fais que poser ce problème en termes de droit.

L'ouvrier est en dehors du régime du crédit, de la confiance légitime; ou il n'y est qu'un sujet et qu'un instrument. Car son obligation de travailler est une obligation tout individuelle, et les obligations individuelles ne créent que des rapports de fait ; on travaille, on mange ; on ne travaille pas, on ne mange pas ; c'est la loi de la faim, c'est la loi de nature. Oui, les dommages-intérêts pour rupture illégitime; mais où les trou-

ver? Si peu qu'on prenne, on le prendra sur les salaires payés par un autre patron, et ainsi ce minimum de sûreté ce n'est pas l'ouvrier qui l'offre mais le patronat. Plus généralement, ce n'est pas l'individu qui est l'objet du rapport de droit, mais la personne, c'est-à-dire le milieu dans la mesure où l'individu le représente : vous avez des dettes, vous ne payez pas, je vous saisis; c'est-à-dire que, si vous avez des créances, je poursuis vos débiteurs, c'est-à-dire que, si vous avez des biens, je les fais vendre et poursuis les adjudicataires ; seul l'argent est directement saisi, l'argent qui est symbole de foi.

Encore y a-t-il un certain rapport entre le patron et son ouvrier qui rompt le contrat, qui n'est plus un ouvrier ; mais contre celui qui reste, les bras croisés ? On le met à la porte, ainsi le patron rompt le contrat, « on n'est pas marié ensemble » ; on le frappe d'amende, et c'est la sanction archaïque, la peine au nom du particulier, du maître, ce n'est pas le rapport civil ; et, comme l'amende est pratiquement une retenue sur le salaire, elle ne signifie même pas que le patron est créancier au titre pénal, elle signifie seulement que le patron n'est pas débiteur.

Le syndicat est simplement le milieu de la confiance, du crédit, du patrimoine, du capital ouvrier, de la personne ouvrière. On voit son droit qui s'y manifeste négatif dans la grève. Mais déjà se font les institutions qui, par l'action économique et politique, rendent réel son droit collectif. Ce ne sont pas seulement les caisses d'où, sous le contrôle commun, l'argent va aux ouvriers aux périodes de crises et par lesquelles le droit à la vie existe pour les époques de travail comme pour celles de non-travail. Ce sont encore les coopératives socialistes, surtout les plus développées, les plus à la portée, les coopératives de consommation où le coopérateur devient non capitaliste mais consommateur, où le consommateur devient non acheteur mais coopérateur. Ainsi le parcours du produit est modifié : de même que l'argent fait crédit au travail, de même le travail fait encore crédit à l'argent et, pour retourner au travailleur consommateur, le produit paie ses

péages aux intermédiaires assureurs du risque que créent les débouchés incertains. Par la coopérative, le travail cesse de se faire crédit à lui-même au profit de ceux qui possèdent ce qui représente sa foi.

Il faut dire que le prolétariat est le milieu où se maintient le plus la monnaie garantie par l'Etat quant à sa valeur absolue; les paiements par compensation entre papiers qui valent ce que vaut leur signataire sont déjà un régime où le travail s'échange contre le travail; ici encore, les ouvriers ont donc à lutter contre eux-mêmes en s'organisant; la fonction socialiste des coopératives de consommation est de pomper le capital, le crédit, d'absorber la consommation jusqu'à se rendre obligatoires, jusqu'à rendre vaine la possession de l'argent ; que dans l'usine les ouvriers aient le crédit nécessaire pour entreposer de leurs produits, l'échange se fait entre coopératives ; les cadres alors existent, la coopérative de distribution devient coopérative de production (1).

EMMANUEL LÉVY.

(1) Cf. Aujourd'hui une pensée peut-être plus approchée et plus simple dans « La transition du droit à la valeur » (*Rev. de Métaph. et de Morale*, mai-juin 1911).

Le Manifeste de la "Culture française"

J'ai reçu, comme beaucoup de mes confrères, le manifeste suivant :

POUR LA CULTURE FRANÇAISE

Monsieur,

Je viens vous demander de me faire l'honneur de signer le manifeste ci-joint qui est le point de départ d'une Ligue *pour la défense de la Culture Française.*

J'ai constitué à l'œuvre un Comité d'honneur pris uniquement dans l'Institut et qui comprend actuellement presque tous mes collègues de l'Académie française et plus de cent cinquante membres des diverses sections de l'Institut.

Je vous serais très obligé de nous accorder l'appui de votre nom et de figurer dans notre Ligue à titre de membre adhérent.

Je vous prie, Monsieur, d'agréer l'expression de mes sentiments dévoués.

Le Président: Jean Richepin.

Il était accompagné de ce prospectus :

POUR LA CULTURE FRANÇAISE

A l'heure où, de toutes parts et dans tous les domaines, paraît s'affaiblir le sentiment des traditions françaises, un réveil de l'Idéal national est plus que jamais nécessaire.

Quoiqu'on fasse, nos origines, notre langue, notre esprit nous rendent solidaires d'un passé qui va depuis les premiers temps de notre histoire jusqu'à nos jours.

On l'oublie systématiquement quand on s'expose à discréditer

la culture classique et les humanités, sève profonde de la civilisation méditerranéenne et qui n'a pas encore donné toutes ses fleurs. Le génie de notre race se doit de conserver et d'accroître cette force créatrice, de la répandre généreusement sur le monde; mais il ne le peut qu'à la condition de la puiser toujours dans ses racines mêmes.

Il n'y a nul désaccord entre la culture scientifique et les humanités qui, loin d'être une vaine école d'élégance, constituent la meilleure gymnastique et la plus sûre discipline de l'esprit.

Il n'y a plus aucun antagonisme entre les humanités et la société moderne qui, pour ne pas tourner à la démagogie, exige une élite intellectuelle. La source la plus riche de cette élite est dans le peuple, pourvu qu'on trouve le moyen de lui rendre les humanités accessibles.

C'est donc en dehors de tout esprit de parti qu'on peut se rallier à la cause des humanités.

Au surplus, ce n'est là qu'un épisode de ce grand mouvement de reviviscence nationale, qu'on sent frémir de toutes parts dans notre jeunesse et que révèlent ces vœux, ces désirs, ces espérances: Sauvegarde, par la protection de nos églises, de l'idéalisme ou de l'art religieux; maintien, par le souhait d'une autorité forte, de notre dignité nationale; goût de l'héroïsme et de la gloire, développé par le triomphe de récentes inventions françaises.

Il importe de rassembler toutes ces énergies éparses ; et le premier geste à faire pour cela est d'organiser la défense de la culture française par une action permanente et concertée, quoique sans aucune couleur ni visée politiques.

Jean RICHEPIN,
Président du Comité de Direction.

FONT DÉJA PARTIE DU COMITÉ D'HONNEUR

MM. Alfred MÉZIÈRES, le comte D'HAUSSONVILLE, Jules CLARETIE, DE FREYCINET, THUREAU-DANGIN, Paul BOURGET, Jules LEMAITRE, comte DE MUN, Paul HERVIEU, marquis DE VOGUÉ, Frédéric MASSON, marquis DE SÉGUR, Francis CHARMES, Raymond POINCARÉ, Jean AICARD, René DOUMIC, Marcel PRÉVOST, de l'Académie Française.

Nos amis, de suite, ont compris pourquoi, malgré l'honneur qui m'était fait, je devais m'abstenir. Ma signature, toute modeste et inconnue qu'elle soit près de noms illustres, ne pourrait s'allier ni à celle de M. Paul Bourget ni à celle

de M. Marcel Prévost. Je ne suis pas de taille à défendre la culture française aussi bien que M. Francis de Croisset. Je laisse à M. Poincaré le soin de s'entendre avec M. Thureau-Dangin dont l'histoire du règne orléaniste aurait étonné Henri Martin. Je ne crois pas inutile de dire cependant à ces messieurs, par une lettre ouverte, pourquoi mes amis et moi ne saurions aider à un tel accord.

*
* *

MONSIEUR LE PRÉSIDENT, MESSIEURS,

Le sentiment des traditions françaises s'affaiblit, en effet, mais de votre côté, non du nôtre, parce que vous ne savez plus faire crédit ni à vos compatriotes, ni à la France. Quand vous découvrez — ce qui n'a rien d'original — dans la simple restauration d'une autorité extérieure, métaphysique en quelque sorte, reconstituée par elle seule, par elle-même la condition d'une nouvelle grandeur nationale, vous allez contre cette tradition que vous invoquez à tout propos, sans doute avec excès. Le pouvoir a été en tout temps l'expression des intérêts et il n'est apparu légitime, il ne s'est maintenu que s'il les départageait avec exactitude. Ce sont les « états généraux », qu'ils se soient constitués officiellement ou non, qui ont soutenu, permis le gouvernement, et qui l'ont renversé quand cela était devenu nécessaire, comme au temps d'Etienne Marcel et en 1791. La tradition française est essentiellement évolutionniste. Elle a, presque sans arrêt, conçu l'autorité comme le moyen ou la sauvegarde — tour à tour — du progrès. Et quelques-uns d'entre vous, en souriant du mot que j'emploie ici, à dessein, se révèlent à eux-mêmes leurs véritables aspirations. Si vous possédez une liberté à peu près totale, dont vous usez largement, tout en la récusant quelquefois à ceux que vous considérez comme des adversaires, liberté dont vous seriez, au surplus, les premiers à regretter la disparition, c'est parce que nos ancêtres, qui ne vous entendraient pas sans surprise, ont rarement manqué au devoir que le sens historique et leur propre élan leur indiquaient.

Deux courants profonds traversent notre histoire, parallèles, sans être parvenus encore à se confondre, le principe révolutionnaire et le principe d'autorité ; et peut-être que le premier se fut contenté de l'évolution si le second avait toujours eu la conscience exacte de son mandat. L'avenir est au pays qui saura les réconcilier, aux hommes qui ne les opposeront pas, ainsi que vous le faites, sans le vouloir peut-être, mais délibérément, avec une certitude allègre qui m'épouvante. Votre scepticisme, pénétré de cette certitude, néanmoins, ne viendrait-il pas d'une sorte de méfiance devant les questions économiques aussi bien que devant les hommes, entretenue en vous par une religion condamnée, à laquelle, au fur et à mesure que vous envisagez moins et avec moins de courage le monde moderne, vous vous cramponnez non sans désespoir? Je ne cesserai de croire, quant à moi, que l'avenir est réservé à la terre de la Révolution, et je déplore d'autant plus que vous mettiez vos talents, variés et nombreux, au service de la cause contraire. En détournant ainsi vos compatriotes, par suite de votre autorité spirituelle, de la recherche à laquelle ils se doivent tous, du plus petit au plus grand, — nous restons quand même, croyez-moi, une démocratie, — en retardant tout au moins l'heure où il faudra bien résoudre le problème, vous risquez de passer la main à un autre peuple et même, à force de nous inciter à renier notre tradition véritable, de préparer, de soutenir notre décadence.

Au moment où le réveil de l' « Idéal National » apparait donc le plus nécessaire, vous l'empêchez en vous orientant du côté qui lui est opposé. Vous faites appel à un passé que vous envisagez moins dans ses réalités que d'après des sentiments littéraires, eux-mêmes assez vagues. Oh! messieurs, méfions-nous de la littérature en politique ! Méfions-nous surtout de la littérature morte et, dans l'intérêt de la littérature, récusons-la elle-même quelquefois; repoussons, tout au moins, ce qui n'est qu'elle. Si, pour atteindre loin dans le trésor de la vie intérieure, vous équilibrez et réglez celle-ci sur une étude minutieuse, étendue du monde contemporain, non seule-

ment dans les manifestations d'une classe privilégiée que tout rejette de plus en plus parce qu'elle se démontre elle-même épuisée, mais surtout parmi l'immense foule dont le travail crée sans cesse et permet la civilisation, vous ne pouvez pas ne pas reconnaître que vous faites fausse route, à quel point vous devez excuser le prolétariat de vous juger suspects, vous qu'il aurait tant voulu aimer et admirer ; à quel point aussi vous devenez dangereux dans l'intérêt même de cette réconciliation nationale à laquelle vous ne sauriez, sans injustice, supposer que vous êtes les seuls à coopérer. La réconciliation, rêvée, voulue par tous les révolutionnaires de toutes les époques, ne peut être vraie, ne peut être réelle que vers l'avenir. En la préparant dans le passé, vous la rendez impossible; vous la diminuez d'avance ; vous la frappez de stérilité. Et ce sont de semblables erreurs, trop longtemps maintenues, qui mènent aux guerres civiles.

Le culte des lettres, vous éloignant peu à peu des hommes, au lieu qu'il aurait dû vous en rapprocher, à travers et par-dessus toutes les défaillances, vous aurait-il donc desséchés à ce point que la vie même vous serait devenue étrangère ? Je me refuse à le penser, bien que je le craigne. Si vous pouviez connaître les sentiments bassement intéressés de tous ceux qui, pour défendre leurs privilèges, vous poussent en avant parce qu'ils sont certains de conduire sans peine une « élite intellectuelle » — c'est votre expression — ignorante des difficultés croissantes de la vie, vous ne vous prêteriez pas à une pareille manœuvre, dans l'intérêt même de cette culture française dont vous parlez et dont vous êtes, sur un plan spécial, les champions. La France que vous aimez risque d'être atteinte — je veux vous en assurer encore — à la faveur d'un pareil malentendu.

Les paroles justes de votre manifeste, — il en dissimule malgré tout, — se retournent ainsi contre vos intentions véritables. Personne, croyez-moi, ne discrédite la culture classique, car ce n'est pas la discréditer que de l'adapter aux conditions nouvelles de l'existence. Quel barbare inconnu a jamais sup-

posé que les humanités et la culture scientifique s'opposaient? Ces fantômes, conçus dans un cauchemar affreux, venu de la crainte, vous eussent été épargnés si vous aviez pris la peine de connaître mieux la société agissante de votre pays, celle qui n'a pas le temps de se faire valoir et de se hisser aux premières places justement parce que son travail excessif et son loisir insuffisant lui rendent le repos indispensable, peut-être aussi parce qu'il y a de ce côté une noblesse discrète, hostile à tout ce qui sent la réclame.

Comment osez-vous prétendre que vous êtes au-dessus des partis et que vous ignorez la politique ? Votre manifeste démontre le contraire presque à chaque ligne. D'ailleurs, repousser la politique de nos jours, c'est avouer sa sympathie pour la réaction. Pourtant, vous aviez un rôle incomparable ! Je m'étonne que la Renaissance et le XVIIIe siècle ne vous l'aient pas indiqué. De glorieux aînés vous y montraient le chemin. Vous avez préféré l'Eglise et l'Autorité. Vous n'osez pas tenir le langage de Joseph Prud'homme, mais si vous en tamisez prudemment l'éclat, vous en conservez l'essentiel. Eh ! messieurs! ne seriez-vous même plus des artistes ? Auriez-vous oublié la vie libre, audacieuse de vos prédécesseurs, leurs protestations constantes contre tout ce qui tend à diminuer ou à asservir l'homme ? Je ne songe pas sans mélancolie, en vous lisant, à George Sand, à Alexandre Dumas père, à Hugo, à Musset, à Gautier et votre perfection m'évoque celui qui est devenu un petit bonhomme à surprises dans les boîtes de physique amusante du jour de l'an, Casimir Delavigne, — dont je ne méconnais pas les mérites. Chateaubriand et Balzac vous eussent récusés, car le premier, après avoir, en somme, commencé un peu en sa compagnie, a conclu par la révolution sociale, et le second était un révolutionnaire qui s'ignorait. Alfred de Vigny ne vous aurait pas suivis davantage. Il n'existe pas de sagesse qui ne vienne de la vie, de l'action, qui puisse durer sans optimisme, — celui-ci serait-il né du pessimisme le plus sombre, — sans un certain amour de ses semblables, sans un orgueil, aussi paradoxal que cela puisse paraître, fait de

vivante humilité. La grandeur de la sagesse, sa raison d'être, c'est qu'elle apprend à risquer avec un maximum de chance, mais elle ne vaut que si elle risque, si elle vit, — si elle attaque, car Pallas est armée et sa lance monte vers le ciel inconnu.

Et puisque j'évoque la glorieuse phalange romantique qu'on ne saurait trop défendre, même dans certains errements, à une heure où toute une école de serre chaude et de demi-culture, accentuant l'étroitesse de Taine et ce côté de crédulité si souvent naïve qui est sa caractéristique, la combat en la défigurant, laissez-moi vous suggérer qu'en vous refusant l'horizon socialiste, vous diminuez — au moins pour vous — l'art lui-même. Le socialisme a remplacé le romantisme et cela aussi est une preuve nouvelle apportée à la nécessité de régénération sociale que les ignorants seuls récusent. Comment vous plaindre, en effet, qu'elle s'infiltre dans tous les domaines et surtout qu'elle étende le vôtre ! Comment, sans renier votre conscience, c'est-à-dire ce travail de libre-recherche et de libre-création qui est votre raison d'exister, vous insurger contre elle ! Bien plus, il y a là le gage d'un avenir heureux.

Alors que le romantisme ne conciliait pas et s'opposait à l'effort précédemment accompli par le XVIIIe siècle, en réagissant contre lui sans l'utiliser, le socialisme, au contraire, concilie la philosophie du XVIIIe siècle, le romantisme et notre propre effort, parce qu'il réunit dans l'œuvre commune l'intelligence et la vie, la matière et l'esprit. Par lui, pas de sacrifice de l'intelligence à la vie, ni de la vie à l'intelligence, car il est inadmissible et fou de sacrifier la notion de vérité intellectuelle à celle du développement vital. La protestation de l'artiste contre la science qui a miné le romantisme est impossible dans le socialisme.

Vous êtes au bord de la synthèse que réalisera sans doute le XXe siècle, qui mêlera le courant chrétien et le courant païen, parallèles aux deux courants de révolutionnarisme et d'autorité signalés précédemment, et vous choisissez le moment même où, de toutes parts, les uns et les autres se cher-

chent, vont se rejoindre pour dresser une barrière en lieu et place de l'olivier. Alors que les deux écoles historiques ennemies se retrouvent face à face, animées, peut-être, sans se l'avouer, du sentiment que la nécessité départage les hommes et qu'il y aurait lieu, sans doute, de mettre en commun leur expérience, vous vous arrangerez de manière à les opposer une fois encore l'une à l'autre, comme sous la Restauration. Tentative néfaste et que vous déplorerez bientôt.

En divisant, au lieu de réunir, c'est-à-dire en empêchant vous-mêmes l'œuvre vers laquelle votre instinct vous conduisait cependant, vous élevez une chapelle à côté de toutes les chapelles qui, déjà, divisent la patrie et transforment sa démocratie active en mandarinats regrettables. Vous aviez un si noble rôle, et un peu d'audace vous eût permis de le remplir. Quel dommage qu'elle vous ait manqué ! Personne plus que moi n'eût applaudi à une assemblée intellectuelle renseignée, traduisant dans l'art tous les intérêts, toutes les aspirations, aidant à définir l'idéal que l'effort quotidien de l'humanité fait éclore. Je me serais félicité que l'Académie française, pénétrée de la lumière nouvelle, rénovée, s'appliquât à la filtrer dans l'ordre et la beauté parfaite, de manière à devenir ce qu'elle doit être, en même temps qu'elle se fût ainsi démontrée elle-même vénérable et incontestée... Vous me faites souvenir, au contraire, qu'il nous faut lutter contre vous.

Avec mes vifs regrets, veuillez agréer, monsieur le Président et messieurs, le très humble hommage de ma considération la plus distinguée.

André Lebey.

Revue sociale du mois

MOUVEMENT SYNDICAL

A propos des retraites

LE CARACTÈRE DE L'OPPOSITION SYNDICALE

La C. G. T. a pris depuis longtemps déjà position contre la loi des retraites, et la campagne ardente qu'elle a menée pour la combattre a porté ses fruits.

Partout dans le pays la loi est en échec, les ouvriers se refusant à remplir leurs obligations d'assurés.

L'opposition confédérale est déterminée par la plupart des dispositions défini'ives et même provisoires de la loi, par le système de la cotisation ouvrière et de la capitalisation, par l'âge de l'entrée en jouissance et le taux de la retraite.

Mais ce sont là des raisons avouées ; or, il en est d'autres qu'on ne développe pas au grand jour et qui pourtant sont très profondes. Il est nécessaire de les dire.

Tous ceux qui fréquentent les milieux syndicaux et sont à même de juger l'état d'esprit des initiateurs de l'opposition ont pu constater que celle-ci est surtout une manifestation aiguë de la tendance antiparlementaire qui actuellement règne en maîtresse dans le mouvement corporatif.

Ce n'est pas là une affirmation vague ; il suffit de suivre pas à pas la campagne confédérale depuis son début pour se convaincre de sa véracité.

Tout d'abord on peut affirmer hardiment que la loi des retraites fut combattue avant d'être connue. Tous ceux qui l'attaquèrent en raison de sa base elle-même, la capitalisation, montrèrent qu'ils avaient de celle-ci une idée absolument fausse.

Le discours prononcé à Nîmes par un syndicaliste notoire le prouve assez.

Sur le taux même de la retraite, des erreurs fondamentales ont été commises. Ainsi le délégué à Toulouse de l'Union des Mécaniciens de la Seine fut désigné après avoir déclaré que la retraite

servie au moment du plein fonctionnement de la loi serait de 0 fr. 30 par jour.

Et maintenant que la date d'entrée en application approche, il règne dans les milieux syndicaux une frénésie de critique.

Comme le prouve la *Voix du Peuple* du 4 juin, on y interprète la loi d'une manière fantaisiste et sur cette interprétation absurde s'échafaude un système d'argumentation à conclusion péremptoire.

Tout dans l'attitude de certains syndicalistes à l'égard de la loi prouve que le reproche primordial qu'ils avaient à lui faire, c'était d'être une loi, un « cadeau parlementaire », quelque chose qui n'émanait pas de l'action « syndicaliste révolutionnaire », « seule efficace ».

Et sans exagérer leur esprit de parti pris antiparlementaire, on peut dire que si la loi des retraites n'avait renfermé aucune des dispositions qu'ils y critiquent, comme elle aurait — ainsi que la meilleure des choses — comporté des imperfections, celles-ci auraient été pour eux le prétexte à la manifestation d'une opposition aussi violente.

ESCROQUERIE !

Pour exploiter la défiance instinctive des travailleurs à l'égard de tout ce qui est législation « ouvrière » nouvelle, pour l'amener jusqu'à l'opposition déclarée, les adversaires de la loi n'ont pas cru nécessaire de donner à leurs critiques des développements très grands. Ils les ont résumées en quelques affirmations tranchantes destinées à frapper les esprits bien plus qu'à les convaincre.

C'est ainsi qu'ils ont qualifié la loi : « La plus grande escroquerie du siècle ! » L'Escroquerie des retraites ! »

Sur quoi se sont-ils basés pour porter contre elle, ses auteurs et ses défenseurs une accusation aussi grave ?

La loi des retraites, disent-ils, basée sur le principe de la capitalisation, va provoquer un amoncellement de millions dans une caisse officielle. Or, l'Etat, qu'ils appellent l' « éternel voleur », n'hésitera pas à s'emparer de ces millions quand des circonstances graves, une guerre par exemple, amèneront pour lui un besoin impérieux d'argent.

Les cotisations ouvrières seront donc singulièrement détournées du but pour lequel on les aura perçues — l'escroquerie sera patente.

Et, pour prouver la possibilité de cette hypothèse, pour établir la malhonnêteté incurable de l'Etat, ils s'appuient sur des exem-

ples comme le pillage de la caisse des Inscrits maritimes sous le second Empire.

Nous ne voulons pas examiner tout ce qu'a de spécieux ce raisonnement.

Certes, il serait intéressant de rechercher si vraiment l'Etat, quelle que soit sa forme, monarchique ou républicaine, ne peut être autre chose qu'un fripon, mais là n'est pas notre but.

L'argumentation que nous exposions tout à l'heure est celle de la C. G. T. — nous voulons demander aux syndicalistes qui l'utilisent s'ils se rendent bien compte de sa portée vraie, de la répercussion qu'elle peut avoir sur le crédit moral de leurs organisations.

Elle est la négation même de la puissance syndicale.

Comment ! Ils admettent que des millions de travailleurs se laisseraient ravir les fonds péniblement amassés par eux dans la caisse des retraites ! Mais admettre cela c'est proclamer que la classe ouvrière est incapable non seulement de comprendre ses intérêts et de les défendre, mais encore d'améliorer son sort d'aucune façon.

Serait-elle, en effet, assez puissante pour réclamer des avantages nouveaux si elle était susceptible d'accepter une pareille spoliation?

Oui, cette argumentation est dangereuse, et c'est faire injure à l'organisation corporative que de l'employer.

Qu'on attaque la loi des retraites en raison de l'âge trop élevé d'entrée en jouissance ou de certaines autres des dispositions qu'elle contient; qu'on critique même la capitalisation, mais avec d'autres arguments, et qu'on ne parle pas d'escroquerie.

« L'escroquerie est possible », dit-on, « l'escroquerie est certaine ! » Eh bien! non, il ne faut pas dire cela ; l'escroquerie jamais ne sera possible, car le prolétariat tout entier se soulèverait pour l'empêcher.

E. Chaillé,

de l'Union des Mécaniciens de la Seine.

Revue des Livres

R. Risser. — **Mécanisme historique, actuariel et financier de la loi des retraites ouvrières et paysannes.** (1 vol., 280 p. Editions des Juris-Classeurs, 1911).

Le 3 juillet prochain la loi des retraites ouvrières et paysannes entrera en application. Déjà les administrations publiques se conformant aux instructions du Ministre du Travail ont commencé à établir les listes des assurés. Et la campagne menée contre la loi au moment du vote a repris depuis quelque temps avec une nouvelle vigueur.

Que répondre aux adversaires irréductibles de la loi votée? où puiser les arguments précis à leur opposer ?

Un livre vient de paraître qui servira aux militants socialistes, respectueux de la décision du Congrès de Nîmes, à se documenter. L'auteur de cet ouvrage, intitulé *Mécanisme historique, actuariel et financier de la loi des retraites ouvrières et paysannes*, M. Risser, ancien élève de l'Ecole Polytechnique a laissé délibérément de côté toutes les grandes discussions théoriques pour ne s'en tenir qu'aux faits et aux chiffres. Il a voulu sans plus, analyser des différents projets présentés, discutés en ces dernières années, indiquer les dispositions qui les caractérisent et préciser autant qu'il est possible de le faire le montant et la dépense que l'adoption de chacun d'eux pouvait entraîner.

Premièrement, estimant qu'en France, à notre époque, une loi de retraites ne peut fonctionner si les salariés n'effectuent des versements, l'auteur étudie quels sacrifices il est possible de demander à la classe ouvrière. Le montant de la cotisation que peut verser le salarié est en fonction de son gain et du coût de la vie. M. Risser, tout en constatant le peu de renseignements donnés par les statistiques françaises et les statistiques étrangères à cet égard, tente cependant d'établir des échelles de salaires, en se fondant. pour les ouvriers et employés de l'industrie sur les recherches faites en France de 1892 à 1896 et sur les résultats de l'enquête sur les salaires faite en Belgique il y a quelques années ; pour les

régisseurs, domestiques de ferme, journaliers (propriétaires ou non), fermiers et métayers, il demande les éléments de son travail à l'enquête décennale de 1892 sur l'agriculture.

Puis il essaye de chiffrer le coût de la vie d'après les budgets de familles ouvrières de province et de familles ouvrières de Paris (études de M. du Maroussem : Le Charpentier à Paris, Le Jouet Parisien).

Cette étude donne à l'auteur la conviction que l'on ne doit pas demander au chef de famille plus du centième de son salaire pour la constitution d'une retraite de vieillesse. Le budget de l'ouvrier constate-t-il (page 55), n'est pas absolument élastique et si l'on veut forcer le chef de la famille à se constituer une retraite, il faut limiter à un chiffre convenable le taux de sa contribution et, pour l'auteur, tout prélèvement supérieur au centième du gain est presque impossible pour les ouvriers ou ouvrières à salaire peu élevé. Ainsi les ouvriers agricoles dont le gain annuel est de 230 francs (ouvrier de Moustérus, Côtes-du-Nord), les ouvrières lingères de Paris qui disposent pour vivre de 300 à 400 francs chaque année, devront s'imposer un lourd sacrifice pour effectuer les versements tels qu'ils ont été fixés par la loi de 1910.

Et ceci nous permet de constater que l'exonération de tout prélèvement qui avait été décidée primitivement par la Chambre des députés pour les salaires journaliers inférieurs à 1 fr. 50 était de toute utilité. C'est une question que les militants socialistes auront à poser de nouveau devant le Parlement.

Pour qu'une loi des retraites soit établie sérieusement, scientifiquement, pourrait-t-on dire, il est nécessaire, en second lieu, de connaître et le nombre des assurés probables, et leur répartition entre les différentes catégories professionnelles. Dans le livre de M. Risser divers tableaux nous donnent toutes ces indications d'après les résultats du recensement de 1901 (pages 69 et 70). De même nous trouvons en ce volume une comparaison faite entre les différentes tables de mortalité établies soit en France, soit à l'étranger. Et la comparaison permet de constater que la table de mortalité de la Caisse nationale des retraites dénote une mortalité trop lente. Il est de toute utilité que des statistiques de mortalité soient établies par grandes catégories professionnelles. Ce travail seul permettra d'abaisser rapidement et scientifiquement l'âge de la retraite pour les salariés des industries insalubres. A l'étranger, du reste, et en Angleterre, en particulier, des travaux de ce genre ont déjà été entrepris et permettent dès maintenant de déterminer en toute certitude les industries particulièrement insalubres (cabaretiers, travailleurs des ports, tailleurs de limes,

travailleurs du plomb, potiers, faïenciers, colporteurs, couteliers, verriers, etc., d'après les chiffres publiés en Angleterre).

Dans le chapitre IV, M. Risser compare très rapidement les avantages et les inconvénients des deux grands systèmes qui peuvent servir de base à une loi sur les retraites: la répartition et la capitalisation.

Avec la répartition, pas de capitaux à faire fructifier, pas de variations de taux de l'intérêt à craindre, mais par contre impossibilité absolue de modifier le fonctionnement de l'institution après quelques années d'application et surtout, nécessité de demander à l'ouvrier une cotisation élevée (pour assurer une retraite de 322 francs à 65 ans une cotisation de 27 francs eut été nécessaire). Cette cotisation devait certainement être augmentée si l'âge de la retraite était abaissée à 60 ans comme tous l'espèrent. Avec la capitalisation l'accumulation des capitaux est à redouter. En régime permanent 10.242 millions pourront être affectés à la constitution de rentes. Mais il sera facile d'employer ces capitaux en opérations qui produiront immédiatement une amélioration de l'existence des salariés : prêts aux institutions de prévoyance et d'hygiène, prêts hypothécaires permettant la construction d'habitations ouvrières, achats d'obligations de sociétés d'habitations à bon marché, etc. Ce système présente surtout l'avantage de n'exiger de l'ouvrier qu'un faible versement annuel et de donner toute sécurité quant aux variations du nombre des bénéficiaires.

Un système mixte a été préconisé et le législateur l'a adopté pour les bonifications que l'Etat a prises à sa charge. C'est le système des capitaux de couverture dont M. Risser donne une étude détaillée (page 93 et suivantes).

Ayant examiné les principales données du problème, l'auteur consacre la deuxième partie de son ouvrage à l'étude des différents projets soumis au Parlement depuis 1906. Il marque la constante préoccupation du législateur d'assurer une retraite aux salariés sans leur imposer des versements trop élevés et sans surcharger trop lourdement le budget de l'Etat. Dans ces divers projets, nous retrouvons les dispositions qui groupées devaient constituer la loi actuelle.

Voici le projet voté par la Chambre, établissant la retraite de vieillesse à 60 ans et la retraite-invalidité le cas échéant. Projet basé sur la capitalisation des versements patronaux et des contributions ouvrières. Ces contributions devaient s'élever à 2 p. 100 du salaire, sauf pour les salaires inférieurs à 1 fr. 50 par jour pour lesquels il y avait exemption totale. Une bonification de l'Etat était accordée lorsque les versements avaient été effectués durant 30

années, à raison de 250 journées de travail par année. Enfin des allocations étaient données à la veuve et aux orphelins des assurés de tout âge. Le projet offrait de nombreux avantages pour les salariés, mais d'une part les prélèvements de 2 p. 100 sur les salaires moyens semblaient trop élevés; de l'autre, la charge imposée à l'Etat (plus du 1/3 de la dépense totale) apparaissait trop considérable aux membres de la Commission sénatoriale. On pouvait la chiffrer à 312 millions dès la première année, à 426 millions en régime permanent. Les versements à capitaliser se montaient à plus de 16 milliards.

La commission éleva à 65 ans l'âge de la retraite ; l'exonération du prélèvement sur les bas salaires fut supprimée et l'allocation au décès ne fut accordée qu'aux veuves et aux orphelins des assurés décédés avant 65 ans. Par contre, tout titulaire d'une pension de retraite qui se trouvait indigent et incapable de travailler recevait à 65 ans, une majoration de retraite égale à l'allocation d'assistance telle qu'elle est fixée par la loi de 1905.

En juin 1908, une nouvelle tentative de la commission pour mettre le projet en état d'être discuté, échouait. Alors fut présenté le projet Poirier-Cuvinot qui, remanié, allait servir de base à la discussion du Sénat.

Les contributions des employeurs étaient réparties, les versements des salariés et les majorations de l'Etat devaient être capitalisés. En période constante le nombre des versements exigés de l'assuré pour avoir droit à une majoration de 120 francs était fixé à 30. Les avantages de la loi d'assistance et ceux de la loi nouvelle pouvaient se cumuler pour les vieillards indigents de plus de 70 ans. Enfin les assurés facultatifs : fermiers, métayers, petits patrons voyaient majorer leurs versements dans les mêmes conditions que les assurés obligatoires.

En fixant les cotisations ouvrières à 3 francs de 15 à 18 ans et à 6 francs à partir de 18 ans, la dépense de l'Etat montait de 73 millions la première année, à 124 millions en régime permanent avec le système de la majoration des versements et passait de 52 millions la première année à 153 millions en régime permanent avec le système de la majoration des rentes acquises.

Le gouvernement apportait à ce projet de profondes modifications. Notamment il fixait la cotisation ouvrière au taux de 9 francs, le versement était effectué par les soins du patron au moyen du précompte sur les salaires et la catégorie des assurés facultatifs comprenait simplement les fermiers et métayers travaillant seuls ou employant des membres de leur famille non salariés.

Une étude comparative de ces deux systèmes faisait apparaître

qu'en définitive le projet du gouvernement était moins coûteux pendant les 20 premières années et qu'à partir de ce moment tous deux entraînaient des dépenses identiques.

Au cours de la discussion devant le Sénat, des retouches importantes étaient apportées. Désormais les contributions de l'assuré et les versements du patron devaient rester liés. Tous seraient capitalisés. Le montant de la cotisation varierait avec le sexe et avec l'âge des assurés. Le système des capitaux de couverture était adopté pour assurer le paiement des bonifications de l'Etat. Enfin une allocation supplémentaire était accordée à tous les assurés qui, au jour de la mise en application de la loi, auraient plus de 45 ans. Le nombre des parties prenantes était augmenté ; certains ouvriers de l'Etat, des départements et des communes étaient appelés à bénéficier de la loi, les salaires dont le gain annuel est compris entre 2.400 et 3.000 francs étaient classés parmi les assurés obligatoires. Le cadre des assurés facultatifs était grandement élargi ; les salariés ayant un gain annuel compris entre 3.000 et 5.000 francs, les petits patrons, les femmes ou veuves non salariées des assurés obligatoires et des assurés facultatifs étaient admis à se constituer une retraite.

Dans la dernière partie de son ouvrage, M. Risser entreprend l'étude technique et financière de la loi du 5 avril 1910. Il se propose de donner à l'aide de nombreux tableaux un commentaire du texte et de préciser la dépense qui résultera de son application durant le second semestre de cette année.

Combien toucheront les assurés ? Quelques distinctions essentielles sont à faire suivant qu'il s'agit d'assurés ayant au moment de la mise en application de la loi plus ou moins de 35 ans. Pour les premiers qui appartiennent à ce qu'on appelle la période transitoire, il est relativement facile d'indiquer le montant de la rente acquise à 65 ans, car le nombre de leurs versements est fixé par la loi elle-même. Pour les salariés âgés de moins de 35 ans, le nombre des versements peut varier de 15 à 50 et il est difficile de donner à l'avance des chiffres précis pour les différents cas qui se présenteront. M. Risser indique donc simplement le moyen de calculer pour un assuré donné, ayant effectué un nombre déterminé de versements, le montant de la retraite qui sera acquise à 65 ans (pages 164 et suivantes). Puis il fixe le montant de la retraite que pourront obtenir les assurés faisant régulièrement chaque année les versements fixés par la loi.

Remarquons simplement que les chiffres donnés par M. Risser diffèrent un peu de ceux indiqués dans la notice du Ministère du Travail. Le léger écart constaté doit provenir de la date à laquelle

on calcule l'âge des intéressés (âge au 3 juillet ou âge au premier échange de carte).

Pour rendre complète son étude, l'auteur donne des renseignements sur les allocations accordées au cas de décès de l'assuré, des renseignements sur les allocations spéciales d'assistance, sur le cumul possible de la loi d'assistance et de la loi d'assurance, sur la liquidation anticipée de la retraite qui pourra être demandée par les assurés travaillant dans des professions insalubres.

En ce qui concerne les assurés facultatifs, M. Risser donne des tableaux indiquant les rentes auxquelles peuvent prétendre les métayers, d'une part, les autres assurés facultatifs d'autre part (pp. 177 et suivantes).

Un point à signaler. Pour la période transitoire, les femmes et les veuves non salariées des assurés, les membres non salariés de la famille des assurés, les employés et ouvriers dont le salaire annuel est supérieur à 3.000 francs et les fermiers ayant plus de 600 francs de fermages annuels ne recevront pas les allocations spéciales données aux assurés obligatoires de la même période. Par contre, aux cultivateurs, artisans, petits patrons qui seront âgés de plus de 40 ans au 3 juillet prochain est accordée une bonification en sus de la majoration du tiers des versements, à condition, toutefois, qu'ils effectuent sans interruption jusqu'à l'âge de 65 ans les versements annuels de 9 francs.

Enfin les métayers et fermiers payant annuellement moins de 600 francs de fermages auront droit soit à une bonification transitoire spéciale, soit à l'allocation viagère fixée pour les assurés obligatoires, suivant le nombre des versements qu'ils auront à effectuer. En période normale, la rente acquise à 65 ans par les métayers pourra atteindre la somme de 259 francs, s'ils commencent leurs versements annuels de 6 francs à l'âge de 18 ans et cette somme s'élèvera à 405 francs pour les autres assurés facultatifs qui auront versé 18 francs par an à partir de l'âge de 15 ans.

M. Risser étudie aussi la situation faite aux assurés facultatifs qui devront passer dans la catégorie des assurés obligatoires et aux assurés obligatoires qui continueront à verser comme assurés facultatifs alors qu'ils ne seront plus soumis à l'obligation.

Un dernier problème devait retenir l'attention de l'auteur. A combien s'élèvera le coût de la loi pour le premier exercice? D'une part, les dépenses d'assurances proprement dites comprenant les capitaux constitutifs des allocations viagères, les arrérages des allocations prévues à l'article 4 de la loi, les allocations au décès, les allocations et bonifications accordées aux assurés facultatifs, les majorations prévues au paragraphe 3 de l'article 36 et, d'autre

part, les allocations aux organismes d'assurance et aux mutualités, les dépenses diverses et frais d'administration semblent devoir s'élever pour le second semestre de 1911 à une somme comprise entre 37 et 40 millions.

En annexe de cette étude très scientifique de la loi, le lecteur trouve le texte de la proposition de loi votée par la Chambre en 1906, les divers projets étudiés par la Commission sénatoriale et les principales dispositions de loi adoptées soit en France, soit à l'étranger et régissant la question des retraites de vieillesse et d'invalidité : lois fondées tantôt sur la liberté subsidiée, tantôt sur la solidarité nationale, ou sur l'obligation d'assurance.

Ainsi la comparaison des différentes législations permet de donner à la loi de 1910, sa vraie place. Sans partager complètement l'admiration enthousiaste de quelques républicains pour l'œuvre à laquelle resteront attachés, comme l'écrit M. Risser, les noms de MM. Poirier et Cuvinot, il nous est possible d'affirmer que dans l'intérêt de la classe ouvrière cette loi doit être appliquée. L'application amènera fatalement l'amélioration.

Le livre de M. Risser aidera tous ceux qui veulent aider à cette application. Trois index en rendent l'usage plus facile. C'est le bréviaire indispensable à tout propangandiste de la loi des retraites. — *Lux.*

RAPHAEL ALIBERT. — **Les Retraites ouvrières et paysannes.** (1 vol. in-8, 214 p. A. Rousseau, 1911).

Parmi les nombreux volumes qui ont été édités en ces derniers mois pour vulgariser la loi du 5 avril 1910, nous devons citer l'ouvrage de M. Alibert. Dans le commentaire qu'il donne de la loi et du règlement d'administration publique, l'auteur fournit tous les éléments indispensables pour bien connaître la législation nouvelle. Par la lecture de ce livre, les assurés obligatoires ou facultatifs apprendront à connaître les formalités qu'ils ont à accomplir, les versements qu'ils doivent effectuer, les différentes modalités de ces versements et aussi les diverses opérations qu'entraîneront la perception des fonds et la liquidation des retraites.

M. Alibert a tenu en outre à indiquer en appendice le rôle réservé aux Conseils municipaux, aux maires, aux Sociétés de secours mutuels et aux Syndicats professionnels dans l'application de la loi, décrets réglementaires, arrêtés, circulaires ministérielles. C'est évidemment le premier fascicule d'une série analogue à celle de la Direction de la Prévoyance sociale, et que publiera la Direction des Retraites.

Recueils de documents sur la Prévoyance sociale. 1) *Caisse nationale des retraites pour la vieillesse.* 2) *Caisses nationales d'assurances en cas de décès et en cas d'accidents.* (Berger-Levrault).

Au moment où la question des retraites est portée devant l'opinion publique, le Ministère du Travail a cru bon de rééditer deux des fascicules qui font partie de la collection des documents sur la Prévoyance sociale.

Dans le premier de ces fascicules, l'administration a groupé les textes législatifs et réglementaires concernant la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse (1re partie) et les principales dispositions touchant les majorations et bonifications des pensions (2e partie). Dans le second, nous trouvons tous les textes législatifs ou réglementaires qui intéressent.

Son ouvrage constitue un guide très sûr pour tous les assurés qui veulent avoir une idée précise du fonctionnement de cette loi, objet de multiples controverses à l'heure présente. — *C.*

Notice à l'usage des assurés pour l'application de la loi du 5 avril 1910. — Berger-Levrault).

Cette notice est la reproduction de la petite brochure officielle qui devait être mise à la disposition de tous les assurés et dont un nombre vraiment trop restreint d'exemplaires a été distribué. — *L.*

Recueil de documents sur les retraites ouvrières et paysannes. — (1 fascicule, 135 pages. Berger-Levrault).

La Direction des Retraites ouvrières du Ministère du Travail a tenu à réunir les différents documents officiels concernant les retraites qui avaient paru avant la fin du mois de mars : loi du 5 avril 1910, la Caisse nationale d'assurance en cas de décès et la Caisse nationale d'assurance en cas d'accidents.

L'Industrie. *Instruction, recueil de textes et notes* publiés par Charles Schmidt. (Ernest Leroux, éditeur.)

La Commission de recherche et de publication des documents relatifs à la vie économique de la Révolution, que préside Jaurès, continue la collection qu'elle a entreprise par un volume sur l'Industrie. Elle a chargé M. Charles Schmidt, archiviste aux Archives

Nationales, de ce travail. Celui-ci l'a conduit et terminé avec une méthode si sûre, dans un esprit de clarté appuyé sur des connaissances si exactes, que cette publication de textes, tout en gardant l'objectivité nécessaire, a cependant une personnalité tout à fait intéressante et qu'on trouve trop rarement dans les travaux de ce genre. Ses *Notes sur la législation et l'administration de l'Industrie* qui précèdent les textes eux-mêmes constituent un résumé net, clair, très utile aux travailleurs, de cette partie de l'histoire économique de la France. Quant aux documents eux-mêmes, lois, décrets, arrêtés et circulaires d'intérêt général, à l'exclusion de ceux concernant les cas particuliers, ils sont pour ainsi dire l'armature même de l'histoire économique de cette période (1788, an XI), soit qu'ils consacrent ou constatent des mouvements, soit qu'ils essayent de les créer. Peut-être — et je sais que M. Schmidt lui-même a été embarrassé — la date de 1788 est-elle un peu arbitraire comme date de début, mais il est bien difficile de procéder autrement en ces matières d'histoire économique où tout s'enchaîne et s'enchevêtre et qui offrent rarement des périodes nettement tranchées.

Sans vouloir faire une impossible analyse de documents d'ordres si divers, il est intéressant du moins de signaler d'une façon générale que ces lois et décrets permettent de se rendre compte à quel point l'Etat à cette époque s'ingérait dans les affaires particulières et combien, par l'intermédiaire de ses inspecteurs, de ses bureaux de contrôle, il dominait l'industrie privée. Il semble, à lire les minutieuses réglementations, la sévérité des instructions aux fonctionnaires que le mot de « socialisme d'Etat » qu'on a quelquefois appliqué au régime économique de la fin de la monarchie, ne soit pas exagéré.

On se rendra compte aussi à lire ce recueil de textes — surtout les enquêtes, décrets et instructions de Chaptal — que l'essor industriel, que l'on considère comme un mouvement strictement moderne, presque contemporain, a commencé dès le début du XIXe siècle, on peut dire dès la fin du XVIIIe. Presque tous les centres importants d'industrie existent déjà. Nous citons au hasard, dans le *Rapport annexé à l'arrêté du 12 germinal an XII* : Draguignan (6.561 habitants) : tanneries, draperies, chapelleries, poteries, doublage de soie, fabriques de savon, etc..., et à la colonne des observations : c'est le préfet qui a demandé l'établissement de ces deux chambres (chambres consultatives de manufactures, fabriques, arts et métiers) : il a proposé en même temps d'en établir une à Grasse... Et aussi : Roanne (6.998 habitants) : toiles, filature de coton, teinturerie, quincaillerie, etc... Et encore : Tournai (21.303 habitants) : tapis, porcelaines, ouvrages d'or et d'argent, bonneterie,

tissus... Il y a déjà des papeteries à Angoulême, des cuirs et peaux au Puy, des ganteries à Grenoble, des coutelleries à Thiers, etc., etc.

Dans ces documents, un certain nombre de textes sont particulièrement intéressants, ce sont ceux qui concernent les ouvriers. Nous n'insisterons pas sur la loi de 1791, la loi Le Chapelier qui, votée sous l'influence des physiocrates, livrait, au nom de la liberté, les travailleurs auxquels on interdisait toute association, à la coalition possible des capitaux en une seule main. Chaptal, à côté de tentatives plus justes (par exemple, la loi du 22 germinal an XI, essayait de compenser l'interdiction faite aux ouvriers de s'associer pour cesser en même temps le travail, par l'interdiction faite aux patrons de se coaliser pour déterminer l'abaissement des salaires), Chaptal consacrait en même temps une législation ouvrière étrange et arbitraire : d'abord l'institution du livret ouvrier qui, en réalité, faute de recours de l'employé, permettait aux patrons d'empêcher absolument, s'ils le voulaient, un ouvrier de trouver à s'embaucher en signalant simplement sur le livret même que le porteur changeait souvent de chantiers.

Mais il y a mieux, et certains articles de l'arrêté du 9 frimaire an XII nous semblent tout à fait extraordinaires : titre II, art. 8 : « S'il arrive que l'ouvrier soit obligé de se retirer parce qu'on lui refuse du travail ou son salaire, son livret et son congé lui seront remis, encore qu'il n'ait pas remboursé les avances qui lui ont été faites : seulement le créancier aura le droit de mentionner la dette sur le livret.

Art. 9. — Dans le cas de l'article précédent, ceux qui emploieront ultérieurement l'ouvrier feront, jusqu'à entière libération, sur le produit de son travail, une retenue au profit du créancier.

Ainsi un ouvrier était obligé de rembourser une dette à un patron qui lui refusait son salaire ou du travail. La Révolution et l'Empire ont adopté, en la rendant souvent plus lourde, la législation ouvrière de la monarchie.

Il y a beaucoup d'autres choses encore dans le recueil de textes publié pour la Commission par M. Schmidt. Les quelques idées indiquées ici ne donnent qu'un bien faible aperçu de son importance. — *Marcel Rouff.*

Joachim Gasquet. — **Le Paradis retrouvé** (B. Grasset, 1911).

Il n'est pas tant de poètes qui viennent vers nous pour que je ne pense utile de signaler celui-ci à nos camarades. Jamais ils n'ont, certes, trouvé encore comme ils le rencontreront dans son

livre, le sens du Travail, de la Fraternité, de la vie réelle, amoureuse et simple. Une tentative si neuve vaut d'être louée, surtout quand elle permet à celui qui la tenta des œuvres humaines comme celle-ci :

Entrez dans mon cœur, mon cœur est le vôtre,
Nous sommes les fils d'un même soleil,
Dans mon cœur d'un jour s'exalte un apôtre,
Dans mon sang se lève un Adam vermeil.

Cet Adam qui coule à flots dans nos veines
En pleurant, partout, vers l'Ordre perdu
Tendait au hasard ses mille mains vaines :
Entrons en chantant dans l'Eden rendu.

Entrons, le Travail sans salaire abonde
O frères pressés comme des épis ;
Faisons en chantant la moisson du monde
Dans le Paradis partout reconquis.

Ne le cherchez plus dans les vieilles Bibles,
Venez, le Travail est l'Ordre éternel.
Aux portes d'azur plus d'anges terribles!
Entrons labourer l'Eden fraternel.

Et ceci :

Que forgez-vous dans l'air sublime
Bons compagnons au regard sûr?
L'erreur veut mordre votre lime,
Vous souffletez l'erreur d'azur.
Vous achevez votre journée
Paisiblement, l'âme tournée
Vers l'avenir que vous savez.
Aux murs du siècle qui commence
Bleuit déjà la fresque immense
Des jours d'or pour nos fils rêvés.

Rarement aussi a été encore exprimée l'âme française telle qu'elle existe réellement et doit être aimée :

O ma mère aux pieds d'or, aux grands fleuves paisibles
O ma France, au large chemin
Où sans cesse l'on sent circuler, invisibles,
Tous les courants du cœur humain,

Je t'aime d'un amour nourri de tous les autres,
O clair pays de mes vingt ans,
Plaisir des exaltés, refuge des apôtres,
Paradis des désirs flottants,

Toi qu'emporte toujours ton rêve humanitaire,
Qui prends l'Europe par la main,
Et tends en souriant aux peuples de la terre
Le vif visage de demain.

Et comme je ne puis tout citer, je recommande à ceux que ces vers auraient attirés, entre autres belles et larges strophes, celles intitulées : *Le Chantier.*

Un lyrisme à l'esprit clair, réfléchi et spontané, circule à travers tout le volume. Il m'a été un repos, une détente, un véritable espoir. Son audace classique discipline l'avenir qu'il évoque, au point de savoir incorporer dans un de ses poèmes le premier vers de l'*Internationale.* L'œuvre se termine ainsi en un appel à la Fraternité qui s'éploie au long d'un décor émouvant et noble. Les socialistes, j'en suis certain, seront reconnaissants au bon poète Joachim Gasquet. — *A. L.*

NÉCROLOGIE

Frédéric Borde

Le samedi 6 mai s'éteignait à Pau, après de longues et cruelles souffrances, un penseur socialiste de haute sincérité, dont les œuvres, empreintes du plus pur amour de l'Humanité, sont malheureusement peu connues de la classe des déshérités, quoiqu'elles constituent, au point de vue historique, un des plus beaux joyaux de la doctrine socialiste.

Il s'agit de M. Frédéric Borde, mort à l'âge de 70 ans qui,

depuis 1875, époque où il fonda la *Revue du Socialisme rationnel*, dont il est resté le directeur jusqu'à son décès, n'a pas cessé de batailler avec autant de courage que de loyauté en faveur des opprimés, qu'il voulait affranchir de tout paupérisme par l'application des méthodes d'économie sociale qu'il préconisait dans son recueil.

Depuis quelques années, la maladie, qui devait l'emporter, s'était aggravée au point que ce penseur, toujours en éveil, avait dû abandonner sa plume alerte et vigoureuse et s'était vu dans l'obligation de cesser tout travail intellectuel. Mais si les dernières années de son existence tourmentée n'ont pu fournir un contingent d'études sociologiques en rapport des années précédentes, Borde, cloué sur son lit de douleur, ne suivait pas moins avec une attention soutenue les efforts de ceux qui poursuivent le combat qu'il avait engagé avec cette noblesse de pensée qui le caractérisait. Il avait appris, il y a quelque temps déjà, avec une satisfaction bien sincère, les relations qui s'établirent au sujet du problème social de plus en plus angoissant entre le directeur de la *Revue Socialiste* et le signataire de ces lignes. Ce fut, pour notre cher et vénéré coreligionnaire, un réel plaisir que de voir le citoyen Fournière, qui fut un de ses premiers camarades à l'époque où se reconstitua, en France, l'Internationale ouvrière, rendre hommage au socialisme de Colins. Borde témoigna toujours au vénéré directeur de la *Revue Socialiste* qui, entre temps, m'avait proposé de faire échange entre la revue de Borde et la sienne, une bien grande sympathie pour son caractère d'indépendance politique.

Il n'est pas besoin d'ajouter que la proposition que le citoyen Fournière m'avait faite fut acceptée de grand cœur par notre cher et vénéré coreligionnaire Borde, et qu'à dater de cette époque les rapports entre la *Revue Socialiste* et la *Revue du Socialisme rationnel* n'en devinrent que plus cordiaux.

Si, comme nous l'avons dit, la maladie implacable dont Borde était atteint ne lui avait pas permis de descendre dans le forum de la politique socialiste et de partager la fiévreuse agitation des mouvements ouvriers, notre ami et coreligionnaire y était aussi bien par le cœur que par le cerveau.

Notre ami fut le premier théoricien français du collectivisme rationnel de Colins, dont les premières bases matérielles furent posées en 1835 dans le *Pacte Social*. Borde était l'apôtre clairvoyant et convaincu de la doctrine de Colins, qu'il exposa en une série d'articles qui formeraient de riches et instructifs volumes s'ils étaient réunis en vue d'une action de propagande socialiste.

Le fondateur de la *Revue du Socialisme rationnel* s'acquitta

ponctuellement et avec joie de la tâche d'éducation socialiste qu'il avait assumée. Il discutait les questions les plus ardues avec une sûreté de vue remarquable par l'esprit de logique rationnelle qui s'en dégage. Borde fut l'apôtre de la justice sociale, de cette justice éternelle qui comporte la sanction inévitable des actes que l'homme pose devant elle.

Dans sa *Revue du Socialisme rationnel*, qu'il avait fondée en compagnie de Agathon de Potter, que la mort seule sépara de lui, il y a près de cinq ans, Borde traita tour à tour les questions philosophiques et les questions économiques les plus diverses.

C'est Borde qui fonda à Paris, en compagnie de son ami d'enfance Bonnet, et de quelques autres, dont l'auteur de ce bulletin nécrologique était, la Ligue pour la nationalisation du sol, destinée à préparer les esprits à la *nécessité* de faire entrer toute la richesse foncière immobilière au domaine commun ou social si l'on veut faire du socialisme réaliste.

Si Borde se préoccupa longuement, et avec une obstination qui l'honore, à exposer l'éthique de la doctrine socialiste qu'il n'aurait pas souffert que l'on considérât comme un simple *estomac*, car il ne comprenait le socialisme que comme le postulat suprême de la volonté éclairée et consciente des travailleurs, il est certain que notre vénéré maître ne prêcha jamais la résignation aux faits accomplis.

Mais si Borde préconisait l'action virile et consciente qui oriente vers le socialisme libérateur, toutes ses études attestent qu'il plaçait la question de l'éthique socialiste au premier plan de ses préoccupations. Le fondateur et le directeur de la *Revue du Socialisme rationnel* savait que tout se paye et que c'est justice. Aussi, avec Colins, De Potter, Brouez et d'autres grands disparus, il avait la conviction profonde que *l'ordre moral est l'harmonie éternelle entre la liberté des actions et la fatalité des évènements.*

Ainsi qu'il avait vécu la plus grande partie de son existence, Borde mourut dans la religion rationnelle de l'Humanité, qu'il n'avait cessé d'enseigner dans ses études de philosophie sociale. Débarrassé de tout dogme, tant anthropomorphe que matérialiste, en spiritualiste rationnel, Borde quitta ce monde d'expiation avec la sérénité d'une âme qui a su remplir son devoir, pour entrer dans l'histoire prendre la place d'honneur que ses œuvres lui ont préparée.

La ville de Pau fit de sérieuses et belles obsèques civiles au fondateur de la *Revue du Socialisme rationnel.* Tous les cercles d'avant-garde démocratique, ainsi que les groupes socialistes des Basses-Pyrénées et du Gard étaient représentés. Au bord de la

tombe, plusieurs délégués prirent la parole pour retracer la vie politique et socialiste du défunt.

Ces divers hommages rendus à la mémoire du noble et généreux penseur socialiste que fut Borde paraîtront dans la *Revue du Socialisme rationnel.*

Nous avons pensé qu'il était juste de consacrer, dans ce recueil où la place nous est mesurée, quelques lignes pour signaler la mort d'un penseur dont les écrits honorent le Socialisme et l'Humanité.

Elie Soubeyran.

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que le sculpteur Bartholomé, auteur de l'admirable monument *Aux Morts*, qu'ils connaissent tous, a bien voulu se charger de la stèle funèbre qui sera élevée dans ce même cimetière du Père-Lachaise, au mois de septembre de l'année prochaine, à la mémoire de Benoit Malon, et qui contiendra ses cendres. La rédaction de la *Revue Socialiste* tient à remercier ici le grand artiste qui lui donne cette preuve de sympathie et se félicite que le monument aux morts, si imprégné du sentiment du monde rénové vers lequel nous nous efforçons, se complète, en quelque sorte, d'une façon symbolique, par cette œuvre nouvelle consacrée à l'un des premiers ouvriers du Socialisme français.

Le Gérant : Rodolphe Simon.

L'Union Typographique, imp.coop. ouvr., Villeneuve-St-Georges (S.-et-O.)

Table des Matières

CONTENUES DANS LE TOME CINQUANTE-TROISIÈME

(PREMIER SEMESTRE 1911)

N° 313. — Janvier

N° 314. — Février

N° 315. — Mars

Revue sociale du mois :

N° 316. — Avril

Revue sociale du mois :

N° 317. — Mai

REVUE SOCIALE DU MOIS :

N° 318. — Juin

REVUE SOCIALE DU MOIS :

L'Union Typographique, imp. coop. ouvr., Villeneuve-St-Georges (S.-et-O.)





